UNIVERSITÉ PARIS SORBONNE (PARIS IV)

LE SENEGAL AU MILIEU DU XIXe SIECLE

LA CRISE ECONOMIQUE ET SOCIALE

TOME I

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES

présentée par

Roger PASQUIER

DIRECTEUR DE THESE :

Monsieur le Professeur Jean GANIAGE

1987

Roger PASQUIER

LE SENEGAL AU MILIEU DU XIXe SIECLE

LA CRISE ECONOMIQUE ET SOCIALE

TOME I

THÈSE PRÉSENTÉE DEVANT L'UNIVERSITÉ
DE PARIS-SORBONNE (PARIS IV)

DIRECTEUR DE THESE :
Monsieur le Professeur Jean GANIAGE

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier M. Jean GANIAGE, professeur à l'Université Paris IV qui ayant accepté de diriger cette thèse en a suivi l'élaboration avec une patience jamais en défaut et m'a fait bénéficier de ses critiques. Je n'aurais garde d'oublier M. le Professeur Hubert DESCHAMPS aujourd'hui disparu, qui a toujours manifesté une bienveillante attention à mon travail. Grâce au Centre de Recherches Africaines qu'il a contribué à créer à la Sorbonne et qui est aujourd'hui rattaché pour une part à l'Université Paris-I, j'ai pu bénéficier d'un climat intellectuel particulièrement stimulant.

J'ai, comme tout chercheur, contracté une dette de reconnaissance à l'égard des archivistes qui m'ont guidé dans mes recherches avec compétence et amitié : Mlle Marie-Antoinette MENIER et Mme Monique POULIQUEN à la Section Outre-Mer des Archives Nationales, M. Jean-François MAUREL alors aux Archives du Sénégal et le R.P. Bernard NOEL aux Archives de la Congrégation du Saint-Esprit. Je remercie également les dirigeants de la Maison Maurel et Prom qui m'ont autorisé à consulter leurs archives.

LISTE DES ABREVIATIONS

ACC	Archives de la Chambre de Commerce
ACEHSAOF	Annuaire du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'AOF
AC SSp	Archives de la Congrégation du Saint-Esprit, Chevilly-Larue.
AD	Archives départementales
AMAE	Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Paris
AM&P	Archives Maurel & Prom
AN	Archives Nationales, France
ANSOM	Archives Nationales Section Outre-Mer
ANS	Archives Nationales du Sénégal
ASHM	Archives du Service Historique de la Marine (Vincennes)
BAS	Bulletin Administratif du Sénégal
BCEHSAOF	Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'AOF
BN	Bibliothèque Nationale, Paris
DFC	Dépôt des Fortifications des Colonies
DPPC	Dépôt des Papiers Publics des Colonies
IFAN	Institut Français d'Afrique Noire, devenu Institut Fondamental
JAH	Journal of African History
M&D	Mémoires et Documents
PRO CO	Public Record Office, Colonial Office
PRO FO	Public Record Office, Foreign Office
PV CC	Procès-verbaux des séances de la Chambre de Commerce
RFHOM	Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer
RHC	Revue d'Histoire des Colonies
RMC	Revue Maritime et Coloniale

TRANSCRIPTION DES NOMS AFRICAINS

Après avoir un moment hésité sur l'emploi de l'orthographe réformée, nous y avons finalement renoncé en accord avec notre directeur de thèse. C'est un souci de clarté et de simplicité qui nous a guidé dans la décision de conserver l'orthographe en usage sous la plume des contemporains, mais en l'uniformisant. Ainsi, par exemple, au lieu des graphies traditionnelles Ouolof, Oualo nous préférons adopter celles de l'abbé Boilat : Wolof, Walo plus proches de celles actuellement usitées. Par ailleurs, nous appliquons les marques du pluriel français aux mots "fabriqués", tels que les "Peuls", les "Toucouleurs", mais nous écrivons : les Trarza, les Diola. Evidemment, nous avons respecté l'orthographe de l'époque dans les citations et celle des cartes pour les noms de lieux.

INTRODUCTION

Au milieu du siècle, le Sénégal suscite la parution inhabituelle, plusieurs années de suite, d'ouvrages, de brochures, d'articles de journaux et de revues. Cette abondance peut surprendre car il n'occupe dans le domaine colonial français qu'une place modeste et c'est plutôt l'Algérie, avec ses problèmes de conquête et de colonisation, qui accapare la plus grande part de l'opinion publique. Elle constitue un témoignage éclatant de la gravité de la crise économique et sociale qui secoue les comptoirs de Saint-Louis et de Gorée. Toutes ces publications s'attachent à en analyser les causes, à en découvrir les remèdes ; parfois, elles prolongent leurs réflexions en s'élevant à des considérations beaucoup plus générales sur l'avenir de la France en Afrique occidentale. Le dépouillement des Archives publiques et privées ainsi que des statistiques confirme bien l'importance majeure d'une crise aux nombreuses facettes qui affecte le présent mais aussi engage l'avenir par les décisions qu'elle provoque.

Ainsi, l'historien de l'économie, un moment tenté par une étude sur la longue durée peut, au contact des documents, juger préférable de s'intéresser d'abord à des années décisives. La plupart des observateurs fixent le début de la crise aux alentours de 1838 lorsqu'une concurrence effrénée déséquilibre le marché de la gomme, principal , voire unique aliment des exportations du Sénégal. En 1853, au vu des statistiques qui traduisent une très vive reprise des échanges, la période des difficultés peut être considérée comme terminée. C'est aussi l'année où l'administration coloniale prend de nouvelles et importantes décisions pour assu-

rer plus de liberté et de sécurité au commerce. Mais l'application n'en a pas été aussi immédiate et radicale qu'il était espéré et c'est pourquoi on a préféré repousser d'une année le point final de cette étude, c'est-à-dire à la fin de 1854 lorsque Faidherbe devient gouverneur du Sénégal. Ce n'est point pour sacrifier à la tradition mais parce qu'à partir de cette date un programme largement inspiré par le commerce sera désormais mis en oeuvre par un homme qui dispose de la totale confiance de ses supérieurs et des négociants.

Cette recherche s'inscrit dans une relativement courte durée : une quinzaine d'années. Une crise est toujours un excellent révélateur. Celle qui atteint le Sénégal à l'extrême fin des années trente lui est propre mais à partir de 1847, elle est cruellement aggravée par la conjoncture européenne. Elle met en relief les défauts d'un système économique encore très largement façonné par le passé, jette une vive lumière sur les mentalités des divers éléments de la société des comptoirs et fait brutalement éclater des antagonismes jusqu'alors demeurés sous-jacents. Mais une crise a aussi une autre fonction : elle provoque la réflexion des responsables politiques, des négociants, des commerçants et des traitants, des blancs comme des mulâtres et des noirs, à la recherche des causes et des responsabilités. Elle est aussi accoucheuse d'avenir car ce foisonnement de discussions auquel on assiste durant ces années fièvreuses débouche sur des programmes à plus ou moins long terme.

Evidemment, il ne s'agit point dans cette étude d'examiner l'économie du Sénégal dans son ensemble mais essentiellement le secteur qui depuis plusieurs siècles s'est organisé en fonction des marchés extérieurs et qui consiste en l'échange des produits africains contre des marchandises européennes. Mais au milieu du siècle, il a pris

une importance telle et il joue désormais un rôle tel que les autres secteurs de l'économie entrent progressivement sous sa dépendance.

L'espace dans lequel cette activité se déploie ne coïncide pas exactement avec celui que suggère la définition administrative du "Sénégal et dépendances". Celle-ci correspond tout d'abord à Saint-Louis et aux postes échelonnés sur le fleuve : Lampsar, Richard-Toll, Dagana, Bakel et sur ses affluents : Mérinaghen et Sénoudébou, tous deux créés au milieu des années quarante. Ensuite, elle comprend au sud de Gorée, Albréda, Carabane et Sédhiou mais aussi les récents comptoirs fortifiés de Grand Bassam, d'Assinie et de Libreville. En réalité, les limites géographiques retenues parce qu'elles enferment un ensemble cohérent économiquement sont les suivantes : le littoral depuis Portendick, en Mauritanie où le commerce de la gomme s'effectue occasionnellement jusqu'à la colonie anglaise de Sierra Leone et des côtes jusqu'aux chutes du Félou, au cours supérieur de la Gambie et de la Casamance et aux approches du Fouta Djalon. Dans ce vaste domaine alors que la région du fleuve était traditionnellement la source de la plus grande richesse du fait de la gomme, on assiste au milieu du siècle à un rééquilibrage en faveur du sud grâce à l'entrée de l'arachide dans le circuit des échanges.

Classiquement, l'étude se divise en trois parties : la description de la crise, les explications qu'on peut en donner et enfin la recherche patiente d'une solution. Les témoignages des contemporains nous permettent d'appréhender la gravité de la crise économique et de ses répercussions sociales. Mais pouvait-on espérer en connaître la réalité avec une précision quasi mathématique, autrement dit le quantitatif pouvait-il confirmer, rejeter ou nuancer le qualitatif et fournir les bases d'un raisonnement rigoureux ? C'est tout le problème de la valeur des statistiques qui se

trouvait posé. En général, celles qui proviennent de l'administration coloniale ont la réputation d'être incomplètes et de médiocre qualité. Il importait dans le cas précis du Sénégal d'en déterminer la valeur exacte et de les confronter avec les statistiques métropolitaines. Malgré les imperfections du matériel documentaire, il a paru possible de retracer l'évolution globale du commerce et afin d'en dégager avec plus de sûreté la tendance, il a paru parfois nécessaire de remonter plus haut dans le passé, c'est-à-dire jusqu'au début des années trente lorsque la politique de colonisation agricole a été définitivement abandonnée.

L'économie sénégalaise s'ordonne autour de deux pôles : Saint-Louis et Gorée. Il convient de rechercher leurs caractéristiques propres, de mesurer quels ont été les effets de la crise sur leurs activités et de montrer comment celles-ci s'inscrivent dans les réseaux du commerce africain en essayant d'en dessiner la géographie.

Les conséquences sociales n'ont pas été les moindres. Elles affectent principalement la bourgeoisie sénégalaise, ce petit monde de commerçants et surtout de traitants. Pour le plus grand nombre, leur vie quotidienne se coulant dans le moule juridique français, il était possible de les appréhender au travers des minutes notariales, des jugements des tribunaux ou des inscriptions d'hypothèques. On pouvait, dans ces conditions, en s'inspirant des méthodes employées par les historiens de la métropole, tenter de reconstituer leur fortune et d'en suivre l'évolution dans ces années difficiles. Une source particulière permettait de faire une étude semblable sur les revenus.

Les conséquences matérielles très sévères de la crise ont-elles entraîné des modifications sensibles dans les relations entre Européens et Sénégalais tant sur le plan des personnes que sur celui de la politique ? Question de

première importance qui fournit l'occasion de vérifier l'assertion communément répandue qu'au Sénégal il n'existe aucun problème de couleur.

Face aux Sénégalais très éprouvés, les Européens font preuve d'un dynamisme quelque peu insolent. Il est donc indispensable de définir les structures de leurs entreprises et si possible d'évaluer l'importance des capitaux mis en jeu. Atteints à leur tour, lorsque la crise qui sévit en Europe atteint les rives du Sénégal, les négociants se livrent à une réflexion non seulement sur l'économie mais aussi sur la situation d'ensemble du Sénégal. Leur analyse peut être confrontée à une enquête approfondie menée à partir des documents d'archives. Elle permet de recenser les causes de la crise, d'en évaluer l'importance respective et de montrer comment s'articulent "le politique", et "l'économique". Les freins au développement du commerce ont été repérés tout particulièrement dans une organisation du commerce qui alourdit les coûts des produits d'une manière d'autant plus intolérable que les prix de ceux-ci baissent sur le marché européen, dans un outillage économique presque inexistant et dans des rapports avec les chefs africains générateurs d'exigences matérielles jugées exagérées et d'insécurité. Cela a été l'occasion, au-delà des récriminations des négociants d'apprécier l'impact réel des coutumes.

Des causes multiples expliquent cette situation critique des comptoirs du Sénégal, mais il semble bien comme le pressentait déjà Raffenel, qu'il n'y avait de solution que politique à la crise économique.

Après le constat, la recherche des remèdes. Négociants et traitants, gouverneurs et fonctionnaires, officiers et explorateurs devant la gravité de la situation se sont attaché à dégager des solutions, voire à formuler de véritables programmes. Il nous faut en présenter les con-

vergences et les différences, en dresser un inventaire et préciser l'accueil qui leur a été réservé. Le plus important, peut-être, consiste à déceler si l'idéologie qui sous-tend certains d'entre eux n'annonce pas l'impérialisme qui triomphera trente ans plus tard.

La Commission des comptoirs réunie à l'initiative du ministre de la Marine est la preuve d'une prise de conscience de la faillite d'une politique et par conséquent de la nécessité d'en définir une nouvelle. Les demi-mesures semblaient bannies mais qu'en était-il dans la réalité ? Les principes retenus : la maîtrise du fleuve, la liberté du commerce de la gomme tranchaient radicalement avec le passé. Au moment d'agir, les pouvoirs publics ne pouvaient manquer de mesurer les risques : la guerre, une année perdue pour la traite, le mécontentement des traitants ; aussi optaient-ils pour la prudence et l'étalement des mesures.

Deux thèmes de recherche ont principalement retenu l'attention : la prise des décisions et le retour de l'expansion. Le premier est une nouvelle occasion de préciser le rôle respectif du "politique" et de "l'économique". D'un côté, on peut apprécier quelles ont été les incidences sur les affaires du Sénégal de la conjoncture politique et de la personnalité du gouverneur Protet. De l'autre, on peut s'interroger sur les raisons et les étapes de la radicalisation du programme des négociants et sur l'organisation toute moderne d'un groupe de pression chargé d'intervenir auprès du ministre et de l'opinion publique des ports trafiquant avec le Sénégal. Leur victoire sera incontestable. Le second thème éclaire l'attitude des négociants. L'examen détaillé des statistiques a pour but de mettre en relief le redressement du commerce du Sénégal et l'importance de plus en plus massive des arachides dans les exportations. C'est une nouvelle géographie du commerce qu'il faut dessiner et c'est le rôle respectif de Saint-Louis et de Gorée

qu'il faut également définir. On peut alors vérifier que les grandes maisons de commerce présentes directement ou indirectement sur un vaste domaine s'étendant de Saint-Louis aux Rivières du Sud peuvent assumer le risque d'une guerre sur le fleuve, assurées qu'elles sont de faire, grâce à l'arachide, de beaux bénéfices. Les conditions étaient donc remplies pour que soit mis en oeuvre le programme élaboré par le commerce européen auquel le ministère avait fini par se rallier.

Ainsi, à travers une documentation d'une richesse souvent inégale, on voudrait avoir répondu à cette question : la crise économique qui affecte les comptoirs du Sénégal pendant une quinzaine d'années a-t-elle ouvert la voie à l'impérialisme ?

P R E M I E R E P A R T I E

LA CRISE DU SENEGAL AU MILIEU DU SIECLE

ECONOMIE ET SOCIETE

C H A P I T R E I

LE PAYS ET LES HOMMES

-:-

Finistère de l'ouest africain, le Sénégal actuel situé entre le 12°30' et le 16°30' de latitude nord et le 11° 21' et le 17°16' de longitude à l'ouest de Greenwich a pour limites au nord le fleuve Sénégal qui l'enserre dans un immense arc de cercle, à l'est, son affluent la Falémé, sauf sur une partie de son cours, au sud les premiers contre-forts du Fouta Djalon et la Guinée portugaise et à l'ouest l'Océan Atlantique. Cette assiette territoriale dessinée par Faidherbe et progressivement élaborée au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, stabilisée lors des derniers ajustements administratifs du début du XXe siècle, est le fruit de la conquête coloniale. Ce n'est cependant pas dans ces contours devenus familiers que s'inscrira notre étude, mais dans un cadre plus large si paradoxal que cela puisse paraître quand on songe aux fragiles comptoirs que la France possède au milieu du siècle. C'est qu'à cette époque, comme déjà au XVIIIe siècle, à Saint-Louis comme à Gorée, on agite de vastes projets et l'on noue ou raffermit des relations avec de lointaines contrées. De Saint-Louis, le regard s'étend à la fois vers les mystères et les splendeurs du Soudan et de Tombouctou et, par le bassin de la Falémé et le cours du haut Sénégal en entier vers le Fouta-Djalon. Et Gorée ne désespère pas d'atteindre aussi les populations de ce massif montagneux en poussant son commerce vers le sud.

Ainsi, entre océan, fleuve et montagne serait dessiné un vaste et cohérent domaine. Mais les Français n'y sont pas seuls; en effet les Portugais, pâles héritiers des découvreurs du XVe siècle et surtout les Anglais attirés par la Gamble et installés en Sierra Leone depuis la fin du XVe siècle trafiquant dans le secteur côtier que commande Gorée. L'interférence des intérêts commerciaux provoquera d'autant plus de frictions que les délimitations entre les puissances resteront longtemps indécises.

Ainsi, il apparaît impossible de renfermer la réalité vivante de l'activité économique du Sénégal dans le cadre arbitraire que nous connaissons aujourd'hui. Comment pourrait-on séparer le commerce français en Gambie, à Bissao, à Boulam et dans les "Rivières du Sud", de Gorée qui en fut longtemps l'initiateur et l'entrepôt ; même lorsque les voyages en droiture de la métropole amenuisent cette fonction d'entrepôt, c'est de Gorée que partiront encore les consignes des maisons de commerce, les traitants et les laptots. Politique et commerce étant intimement mêlés, n'oublions pas que pendant de longues années le gouverneur du Sénégal et le commandant particulier de Gorée devront assumer d'une part la responsabilité des relations avec les populations africaines et les puissances européennes et d'autre part la protection des intérêts français dans ce vaste secteur côtier.

Il en va de même pour le Sénégal qu'il faut envisager dans la totalité de son cours et des régions qui le bordent, car c'est sur lui que se sont d'abord cristallisés les projets de pénétration vers l'intérieur. Le Sénégal historique déborde donc les limites de la République actuelle et c'est pourquoi nous serons amené à mettre en scène des régions qui appartiennent aujourd'hui au Mali, à la Guinée et à la Gambie.

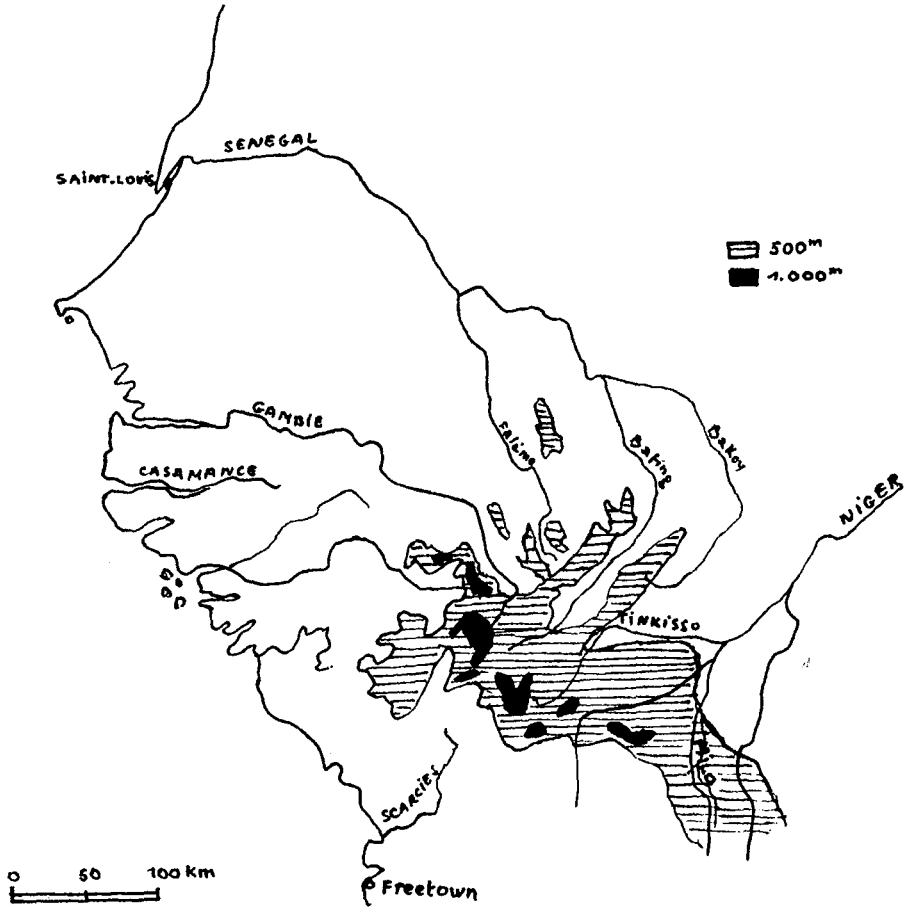

CARTE N° 1 LE SENEGAL DANS L'OUEST AFRICAIN

Une fois précisées les limites spatiales de l'étude nous voudrions dans ce chapitre liminaire présenter à l'aube de la seconde moitié du XXe siècle d'une part les hommes, les Européens en particulier, aux prises avec le milieu physique dont les contraintes en ce temps de marine à voile et de médecine balbutiante sont évidemment beaucoup plus tyranniques qu'aujourd'hui, et, d'autre part, les différents peuples avec lesquels les Européens ont noué ou vont amorcer des relations commerciales.

1. La part du milieu

C'est autant d'histoire que de géographie qu'il sera question dans ces pages car il s'agit de restituer, grâce aux témoignages contemporains l'état de choses du XIXe siècle. Comment les hommes d'alors conçoivent-ils la nature sénégalaise ? et de quelles contraintes la rendent-ils responsable ? Mais il est évident qu'il faudra confronter ces points de vue avec ceux d'une autre époque afin de mieux percevoir continuité et changement.

a) La tyrannie du climat

A travers toute la littérature que le Sénégal a suscité depuis le XVIIe siècle jusque vers 1850, se dégage une condamnation unanime de son climat. Les descriptions pessimistes abondent qui présentent cette "fournaise ardente" et ce "marécage fiévreux" comme le tombeau des blancs. Le séjour y serait beaucoup plus meurtrier que dans beaucoup d'autres régions tropicales. On ne parlait que d' "hécatombes" et de "tribut payé au climat". Toutes ces souffrances et toutes ces tragédies attribuées uniquement au climat ont accrédité dans les esprits une réputation fâcheuse pour le Sénégal qui se perpétuera pendant toute la seconde moitié du XIXe siècle. Le colonel Frey s'en fera encore l'écho dans son ouvrage (1). Pourtant quelques voix

---

(1) FREY (colonel) Campagne dans le Haut-Sénégal et dans le Haut-Niger (1885-1886), Paris, Plon, 1888.

se sont élevées pour dénoncer ce qu'elles considéraient comme des exagérations nuisibles au développement de la colonie : au milieu du siècle, Auxcousteaux négociant originaire du Havre et installé à Saint-Louis, et quarante ans plus tard Faidherbe répliquant au colonel Frey (2). Pourquoi ces voix ont-elles crié si longtemps dans le désert ? D'abord parce que l'étude du climat débutait à peine. Avant 1850 on ne dispose que de quelques observations éparses : celles d'Adanson entre 1749 et 1753 et celles qui ont été recueillies par des médecins et des pharmaciens à Saint-Louis de 1824 à 1828, et de 1830 à 1831, et à Gorée de 1841 à 1850. Elles sont le fruit de la curiosité et de la bonne volonté, et non d'une exigence de l'administration, d'où les nombreuses et inévitables lacunes dues à la maladie et aux mutations. Le ministère s'en inquiéte et fait rédiger en 1851 une instruction sur "les observations météorologiques à faire dans les hôpitaux coloniaux". L'effet commencera à s'en faire sentir à partir de 1856 à Gorée et de 1861 à Saint-Louis mais l'impulsion sera donnée en 1873 par le Docteur Borius qui peut être considéré comme le véritable fondateur de l'observatoire de Saint-Louis (2). La qualité des observations qui avait longtemps laissé à désirer tant à cause du matériel que du personnel va s'améliorer progressivement.

---

(2) AUXCOUSTEAUX (S.). Le Sénégal est une colonie française, Paris, Dupont, 1851, 40 p. Il réfute en particulier les assertions plus ou moins fantaisistes que le Sénégal a provoquées dans la presse à cette époque.
FAIDHERBE (général) : Le Sénégal,la France dans l'Afrique occidentale, Paris, Hachette, 1889, p. 106 et suivantes.

(3) Le Docteur BORIUS a effectué plusieurs séjours au Sénégal. Il a publié de nombreux travaux sur la météorologie de la colonie entre autres des Recherches sur le climat du Sénégal, Paris, Gauthier-Villars, 1875, 319 p. première synthèse établie d'après les renseignements recueillis par ses devanciers et par lui-même en 1873 et 1874.

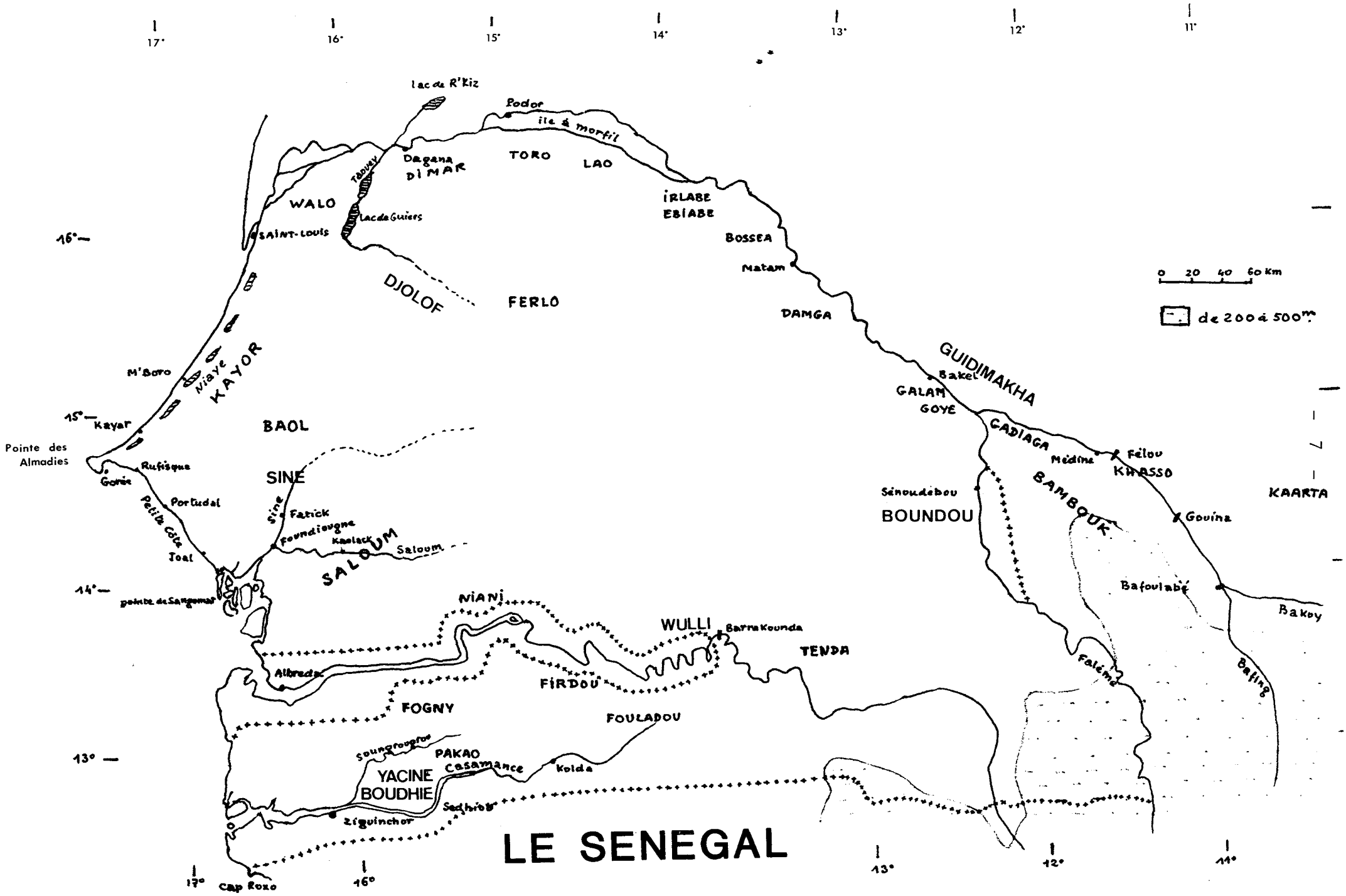

CARTE N° 2

REGIONS NATURELLES ET PAYS HISTORIQUES

Dans la première moitié du XIXe siècle malgré le manque évident d'informations précises et d'études rigoureuses, les médecins ont attribué au climat le déplorable état sanitaire de la colonie. Thévenot a tenté dans un important traité publié en 1840, la première étude de climatologie appliquée à l'homme et à sa pathologie (4). Un de ses successeurs, Salva, dans son rapport au gouverneur, après avoir d'entrée de jeu constaté que la conviction qu'il avait en arrivant que le Sénégal était "un des points les plus malsains du globe et devenait promptement le tombeau des malheureux Européens" était corroborée par ses observations, consacre essentiellement au climat sa première partie intitulée : les causes morbides en général. Elle se divise en trois chapitres : "l'influence du climat sur les hommes qui habitent la colonie", "saisons et état sanitaire", "aptitude des hommes à être impressionnés par le climat" (5). Le rôle néfaste du climat est donc devenu un dogme que trente ans plus tard des auteurs aussi sérieux que Bérenger-Féraud et Borius ne chercheront pas à discuter (6).

---

(4) THEVENOT (Dr) : Traité des maladies des Européens dans les pays chauds spécialement au Sénégal, Paris, Baillière, 1840.

(5) Rapport sans date mais probablement de 1844 AN.SOM Sénégal XI 27 a.

(6) BERENGER-FERAUD : Traité clinique des maladies des Européens du Sénégal, Paris, Delahaye, 1875-1878, 2 volumes, BORIUS (Dr) Climat et état sanitaire du Sénégal suivant les saisons, Paris, Gauthier-Villars, 1875, et Les maladies du Sénégal, Paris, Baillière, 1882, 363 p.

Dans l'ignorance totale des causes réelles, le médecin est tout naturellement tenté de rechercher dans les phénomènes macroscopiques du milieu des causes apparentes et comme le climat est ce qui frappe le plus l'observateur, c'est sur lui que retombera la responsabilité de toutes les affections (7). La majorité des Européens instinctivement ne pense pas autrement voyant le climat le plus souvent à travers le prisme déformant du subjectivisme. On le juge sous le coup de la perte d'un être cher ou sous l'empire de la crainte de ne jamais revoir la terre de France. Le docteur Borius traduit assez bien la mentalité de certains Européens quand il décrit l'anémique :

> "s'asseyant chaque jour à votre table, [il] vous parle de sa famille, de sa ville natale, de la promenade qu'il vient de faire sur la place publique ; il répond aux paroles que lui adressent des êtres imaginaires ou des personnes aimées dont la mémoire lui fait passer l'image sous les yeux. Lorsqu'il sort de son état de douce folie, d'hallucination mélancolique c'est pour reconnaître l'affreuse réalité des choses, prendre le calendrier, y biffer l'un des jours qui le séparent du moment de l'arrivée du navire" (8).

Or, dans ce Sénégal considéré comme un tombeau des blancs vers 1850, allait se développer un demi-siècle plus tard une colonie européenne relativement importante, ce qui démontre bien que ce ne sont pas seulement les conditions

---

(7) Sur cette question des rapports de l'homme et du climat, on consultera le livre de J.P. NICOLAS : Bioclimatologie humaine de Saint-Louis du Sénégal, mémoires de l'IFAN, n° 57, Dakar, 1959, 340 p.

(8) BORIUS (Dr), cité par Nicolas, p. 290.

climatiques qui sont en jeu mais tout un ensemble social, économique, technique et biologique, lié à une époque, à un état de civilisation. On peut constater en particulier des confusions fréquentes entre les conséquences du climat et celles des genres de vie. Au milieu du XIXe siècle on vivait encore sensiblement comme au XVIIe et XVIIIe siècles. Le vêtement n'est pas très différent de celui qui se porte en Europe."Les vêtements de toile blanche ... ne se portent que par exception. Les Européens s'y vêtissent de draps plus ou moins légers et d'étoffes de laine peu épaisses ; les flanelles bleues y sont beaucoup en usage" (9). La nourriture rappelle celle que l'on consomme à bord des navires : abondance de vivres salés, absence de légumes verts - on recommande encore de ne manger aucun légume du pays parce que malsain - et rareté des fruits. Mais on absorbe beaucoup d'alcool car son adjonction est considérée comme nécessaire pour assainir l'eau. La médecine favorise cette consommation car selon Borius :

> "l'office de l'apothicaire était une succursale de l'estaminet, tant l'habitude de l'infusion alcoolique de quinquina et d'autres remèdes alcoolisés était fréquente".

L'alcoolisme était particulièrement répandu chez les soldats qui, arrachés à leurs familles tombent en arrivant au Sénégal sur le spectacle déprimant de leurs camarades malades ; souvent désoeuvrés, nostalgiques toujours, ils boivent pour s'étourdir (10).

Les maladies les plus répandues sont les dysenteries, l'hépatite et le paludisme d'ailleurs bientôt combattu

---

(9) BORIUS (Dr) Recherches sur le climat ... op.cit., p. 66.

(10) Rapport du Dr Salva, déjà cité.

par l'emploi régulier de la quinine. La fièvre jaune est encore rare au Sénégal, mais les meurtrières épidémies de 1830 et de 1837 constituent de redoutables avertissements. Cependant le docteur Salva et ses successeurs croient que cette maladie est étrangère au Sénégal et qu'elle ne peut qu'être importée à la faveur des navires infectés de Gambie ou de Sierra Leone où elle est endémique. Les faits ne parlent-ils pas d'eux-mêmes ? En 1778, la première apparition indiscutable de la fièvre jaune à Saint-Louis peut être attribuée à un navire en provenance de Sierra Leone. En 1830, c'est l'épidémie survenue dans les postes anglais et portugais qui atteint Gorée d'abord, et Saint-Louis ensuite (11). En 1859 la fièvre jaune vient de Gambie et en 1866 de Sierra Leone (12). En 1878, l'argumentation ne tient plus car si Bérenger-Féraud et quelques confrères attribuent par la force de l'habitude l'origine de la nouvelle épidémie à la Sierra Leone, il faut bien se rendre à l'évidence : la colonie britannique au contraire redoute les navires en provenance du Sénégal et s'en protège par une rigoureuse quarantaine. Pourtant certains commencent à s'interroger et en décembre 1880 le gouverneur Brière de l'Isle commentant le rapport du médecin en chef écrit au ministre : la fièvre jaune "est un

---

(11) LEONARD (J.) : Les officiers de santé dans la marine française de 1814 à 1835, Paris, Klincksieck, 1967, p. 208. Pour Bérenger-Féraud, c'est un bateau pirate capturé qui déchainera cette épidémie. Ce paragraphe s'inspire largement de l'article de Claude PULVENIS : la lutte contre la fièvre jaune au Sénégal à la fin du XIXe siècle : Revue générale des Sciences, tome LXXV, n° 3-4, pp. 83-104.

(12) Ce serait un navire de l'Etat le Rubis qui en 1859 aurait introduit la fièvre jaune de Sainte Marie de Bathurst. voir BEL : mémoire sur l'épidémie de fièvre jaune qui a sévi sur l'île de Gorée pendant le troisième trimestre de l'année 1859, Revue coloniale, mars 1861, pp.194-238.

fléau dont le caractère endémique paraît s'accentuer au Sénégal" et il est persuadé de "l'éclosion de la maladie sur place sans l'influence d'importation quelconque" (13). La réapparition de la fièvre jaune en 1880, 1881 et 1882 prouve qu'elle est désormais bien installée au Sénégal. Malgré quelques résistances, la croyance en l'endémicité se répand de plus en plus. Conformément aux théories de l'époque sur l'influence du climat, on est persuadé que l'élévation de la température est essentielle à l'éclosion de la maladie ; en effet, les grandes épidémies se déclarent au moment des plus grandes chaleurs et disparaissent avec la fraîcheur retrouvée. Bérenger-Féraud frappé par l'alternance des périodes d'immunité et des périodes d'épidémies avance comme hypothèse de travail que la périodicité pourrait être liée à la météorologie. Plus rare que la fièvre jaune, le choléra n'épargne cependant pas le Sénégal qui connaît deux graves épidémies en 1869 et en 1893.

La fièvre jaune provoque des ravages considérables : elle tue en moyenne un Européen sur deux. Par contre les noirs semblent jouir d'une relative immunité dans la seconde moitié du XIXe siècle (14). Privés de leurs cadres européens les services administratifs sont désorganisés, d'autre part la sécurité de la colonie est compromise. La peur s'empare d'une grande partie de la population devant le spectacle affreux qu'offrent les malades

> "c'est une terrible chose à voir que cette agonie accompagnée de cris arrachés par la souffrance, de paroles incohérentes ... que ces hommes à la face jaune fripée, barbouillée de sang et de matières noires, aux yeux d'un rouge fauve, hagards, au corps et aux vêtements souillés de sang des hémorragies qui s'élancent de leur couche, se roulent par

---

(13) Lettre du 8 décembre 1880 citée par Pulvénis.

(14) Sur cette question de l'immunité des noirs, voir Pulvénis, op.cit., p. 89.

terre et se tordent dans d'affreuses convulsions" (15).

Ceux qui le peuvent recherchent dans la fuite le salut :

"A Saint-Louis je dois constater que de nombreux commerçants européens ont déjà fui lors du premier cas et qu'une forte émigration sur France est décidée si le second se produit".

Il règne "partout une émotion que je n'ai jamais remarquée à la Martinique ni à la Guadeloupe" (16). En voyant partir les gens du commerce pour des cieux plus cléments, fonctionnaires et militaires cloués à ces rivages malsains dissimulent mal une violente jalousie. Ainsi, depuis qu'à partir de 1878 la fièvre jaune devient plus fréquente, le Sénégal tend-il à vivre au rythme tragique des épidémies.

De ce climat si souvent invoqué comme le grand responsable des maladies, que sait-on en cette seconde moitié du XIXe siècle ? Les premiers Européens débarqués sur les côtes du Sénégal avaient bien vite remarqué la division fondamentale de l'année en deux saisons bien contrastées et les études, comme celles de Borius ont apporté à ce schéma devenu traditionnel la confirmation de leurs nombreuses précisions sur les températures, les pluies, les vents et l'hygrométrie.

"Il est peu de régions où l'année se divise d'une manière aussi tranchée qu'au Sénégal ... il n'existe aucune saison intermédiaire correspondant au printemps ou à l'automne des pays tempérés ni aux petites saisons de transition, qui sous l'équateur, séparent les deux saisons principales" (17).

---

(15) Bérenger-Féraud cité par Pulvénis.

(16) Brière de l'Isle à ministre, 23 septembre 1878, A.N.S. A.O.F. 2 B 46.

(17) Borius, op. cit., p. 31.

On distingue donc la saison sèche et l'hivernage (18). La première qui débute en décembre et dure jusqu'à la mi-juin se caractérise par un ciel implacablement serein et par des températures fraîches, surtout en février. L'hivernage de la mi-juin à la fin novembre serait marqué par de fortes chaleurs, surtout fin septembre et début octobre et par des pluies abondantes tombant tantôt lentement, tantôt avec violence à la suite du passage d'une tornade. Pierre Loti nous en a donné une bonne description :

> "puis tout à coup une grande rafale terrible, un coup de fouet formidable couche les arbres, les herbes, les oiseaux, fait tourbillonner les vautours affolés, renverse tout sur son passage. C'est la tornade qui se déchaîne, tout tremble et s'ébranle, la nature se tord sous la puissance effroyable du météore qui passe ... Une pluie diluvienne rafraîchit le sol altéré d'Afrique" (19).

Borius opposait également les deux saisons sur le plan de la santé des Européens, la saison sèche est pour eux la bonne saison et l'hivernage la mauvaise. Bien sûr, le retour de la bonne saison avec "sa fraîcheur délicieuse" célébrée par le chevalier de Boufflers était impatiemment attendu et pendant longtemps un coup de canon annonçait à Saint-Louis la fin de l'hivernage.

En définitive, cette dualité ne reflète qu'une vue

---

(18) L'emploi de ce terme pour désigner la saison des pluies c'est-à-dire l'été peut paraître discutable mais Borius le conserve car il est consacré par l'usage. Il aurait été introduit sur la côte occidentale d'Afrique par les Portugais assimilant cette saison pluvieuse à la leur qui se situe en hiver.

(19) Sur le climat du Sénégal voir les études de BRIGAUD (F.) fascicule 3 des Etudes Sénégalaises, n°9, (Centre de Recherches et de Documentation du Sénégal) Saint-Louis du Sénégal, 1965, pp. 1 à 109 et de MORAL (P.) dans la Revue de géographie de l'Afrique de l'Ouest, n° 1,2 et 3,1965.

assez grossière des phénomènes. Les Africains, instruits par leur expérience paysanne discernent en fait quatre saisons : le "lolli" de fin octobre à la mi-décembre est une période de transition pendant laquelle la température et l'humidité diminuent, le "nor" ou saison sèche dont le coeur se situe entre janvier et avril reçoit parfois les fraîches ondées du "heug", le "tiorone" de la fin avril à la fin juin marquée par l'augmentation de la température et de l'humidité favorable à l'éclosion d'un printemps avant la première chute d'eau, le "navêt" enfin de juillet à fin octobre ou saison des pluies (20). Pendant la saison sèche il convient de noter l'opposition très nette qui existe entre l'intérieur et le littoral compris entre Saint-Louis et la presqu'île du cap Vert. Celui-ci bénéficie de température modérées grâce à l'action rafraîchissante de l'alizé marin tandis que celui-là est soumis à l'haleine desséchante de l'harmattan ou vent d'Est.

Nous ne retiendrons du climat que ce qui peut exercer une influence sur les activités des hommes, laissant de côté les nuances qui ne peuvent manquer d'apparaître sur un espace aussi vaste (21). En effet ce qui est fondamental c'est qu'à la suite de la situation en latitude du Sénégal, l'activité agricole est conditionnée par les précipitations

---

(20) Nous ne pouvons que renvoyer à l'admirable thèse de Paul PELISSIER : Les Paysans du Sénégal, les civilisations agraires du Cayor à la Casamance, St Yriex, 1966, 939 p. Notre dette à son égard a été considérable.

(21) LOTI (P.). Le Roman d'un spahi.

et que celles-ci sont bloquées sur une unique saison. Des deux éléments du climat : température et précipitations, c'est le second qui est donc déterminant car les températures quelles que soient leurs variations dans le temps et dans l'espace n'interviennent ni dans le choix des espèces cultivées, ni dans le rythme de la vie paysanne, toujours supérieures en moyenne mensuelle à 20° centigrades, elles permettent toute la gamme des espèces tropicales. L'année agricole se confond avec la saison des pluies, à une exception près - majeure surtout au XIXe siècle - de la vallée du Sénégal où l'on peut entreprendre en saison sèche des cultures de décrue. La durée et plus encore l'abondance des précipitations retiennent l'attention. La carte des pluies offre l'image d'une diminution rapide et régulière de la tranche d'eau de 1500 mm en Casamance à moins de 400 mm dans le bas Sénégal. Les pluies se répartissent sur cinq à six mois dans le sud contre quatre mois dans le nord. Cette aridité croissante du climat a plusieurs conséquences. Tout d'abord, elle restreint le nombre des plantes cultivables ; en simplifiant beaucoup, on peut dire qu'entre bas Sénégal et Saloum règne le petit mil, qu'au sud du Saloum le sorgho (gros mil) et le maïs apportent de précieux compléments et qu'en Casamance la gamme des céréales s'enrichit de la culture du riz. D'autre part, il faut noter que dans les régions les plus arrosées, la saison humide ne s'allongeant pas proportionnellement à la quantité d'eau tombée, il est toujours possible d'introduire des plantes des régions plus sèches comme les petits mils et l'arachide car l'essentiel pour elles, ce n'est pas tant l'ampleur des précipitations que la durée du cycle végétatif. Ainsi, peut-on constater la profonde unité de l'agriculture sénégalaise.

Que pouvait-elle offrir aux Européens en ce milieu du XIXe siècle ? Peu de choses en vérité : essentiellement le mil et le riz indispensables à l'approvisionnement des villes et des escales commerciales. Le coton et l'indigo

assez largement répandus avaient nourri autour des années 1820 des espoirs vite déçus, ils n'étaient cependant pas définitivement écartés de leurs préoccupations. Le seul produit de l'agriculture qui commence à susciter leur intérêt, c'est l'arachide qui apporte une réponse satisfaisante aux besoins croissants de l'Europe en matières grasses. Entre 1840 et 1850 les progrès réguliers de cette graine introduite en Afrique par les négriers portugais permettent de penser qu'elle assurera bientôt le relais du seul produit sur lequel se joue l'économie du Sénégal : la gomme récoltée par les Maures au nord du fleuve. La valeur des exportations ne dépendra plus des seuls aléas de la cueillette mais aussi des vicissitudes de l'agriculture. Les commerçants européens avaient été jusque là surtout attentifs à la précocité, à la force et à la régularité du vent d'est responsable de l'exsudation de la gomme, ne s'inquiétant que médiocrement des variations des récoltes de mil qui n'affectaient que l'alimentation des indigènes alors que la leur était pour la plus large part importée de France. Désormais, les irrégularités des pluies en retentissant sur le volume des arachides exportées les concernaient directement. Or il faut reconnaître que plus on s'élève en latitude, plus la vulnérabilité de l'entreprise agricole est grande. En effet, plus les pluies sont modestes, moins elles sont assurées et plus s'aggrave leur irrégularité (22). On peut estimer qu'au nord du

---

(22) Voici quelques chiffres extrêmes tout à fait révélateurs: de 1920 à 1960 ils ont été respectivement de 927 et 2031 mm à Ziguinchor, de 524 et 1276 mm à Kaolack mais de 239 à 865 mm à Louga. PELISSIER (P.), op.cit., 1.12), pour trois stations du fleuve nous avons les renseignements suivants : Rosso (période 1934-1952) 106 et 315 mm Podor (période 1918-1954) 98 et 308 mm et Matam (période 1919-1954) 255 et 522 m. La Moyenne vallée du Sénégal P.U.F., Paris, 1962, 368 p. le chapitre sur le milieu naturel est dû à C. LAURENT.

Saloum la vie agricole connaît une insécurité d'autant plus menaçante que s'amenuisent les précipitations. Pour Pélissier, le Saloum peut être regardé

> "comme une limite au nord de laquelle les pluies représentent à l'ouverture de chaque campagne agricole une inconnue dans l'équation des rapports hommes milieu, tandis qu'au sud elles sont une constante si précisément définie qu'elle est en quelque sorte neutralisée" (23)

Or, solidement installés dans le nord, à Saint-Louis, les Français portent avant tout leur attention sur les régions proches de la ville et en particulier sur le Kayor qui depuis quelques années s'efforce de répondre à la demande d'arachides malgré la sévérité des conditions climatiques.

Le rythme climatique s'impose non seulement aux travaux des champs, mais aussi à toute la vie du pays car en schématisant on peut dire qu'à une période d'intense activité agricole succède le temps de la fièvre commerciale. La préparation des lougans commence à la fin de la saison sèche, le tiorone des Wolof. Dans le Kayor et le Baol elle débute fin avril, soit un mois, un mois et demi avant l'apparition des premières pluies. Dans le sud, la précocité de l'hivernage avance de quelques semaines ces travaux. Ils consistent en un simple nettoyage du sol pour les champs cultivés l'année précédente et en un véritable défrichement pour les plus longues jachères. Les herbes, les chaumes et les branchages des arbres élagués sont mis en tas, brûlés et leurs cendres répandues ensuite comme engrais. A la mi-juin commencent les semis qui se poursuivront jusqu'à la fin juillet. C'est pendant cette période que se joue le sort de la récolte. Si à la rigueur le mil peut être semé en terrain sec,

---

(23) PELISSIER (Paul), op. cit., p. 12.

l'arachide exige un sol suffisamment arrosé. Les semis les plus précoces sont d'expérience les plus productifs mais pour cela il faut qu'ils soient assurés d'un rythme régulier de précipitations. C'est donc un véritable pari que font souvent les agriculteurs. Pour satisfaire la demande croissante des Européens, les paysans sénégalais seront de plus en plus tentés de donner la priorité à l'arachide et en conséquence d'avancer ou de retarder l'ensemencement des champs de céréales risquant ainsi de compromettre leur nourriture quotidienne et l'approvisionnement des villes. Viennent ensuite les sarclages nécessaires pour assurer aux cultures leur meilleur développement. Les travaux intensifs de ces premiers mois d'hivernage exigent des efforts d'autant plus pénibles que les réserves de vivres sont souvent épuisées. C'est alors que le commerçant entre en scène proposant pour franchir cette période de difficile soudure des prêts qui hypothèquent la récolte future.

Fin août, la cadence des travaux se ralentit et septembre offre un répit relatif. A la fin du mois, les premiers épis de mil hâtif viennent améliorer la situation alimentaire. La récolte demande un nouvel et sérieux effort. Elle s'échelonne du début d'octobre à la mi-novembre pour l'arachide et il est préférable de l'effectuer avant la fin des pluies sinon la terre durcie rend l'arrachage difficile et occasionne des pertes. Il faut procéder au battage et au ventilage afin que les graines soient aptes à la vente. Parallèlement à la récolte de l'arachide on s'affaire à celle du mil. Les travaux agricoles se terminent dans l'allégresse provoquée par le retour d'une abondante nourriture et l'ouverture prochaine de la traite.

Pendant de longs mois l'activité fébrile des commerçants va désormais contraster avec le repos des paysans. La traite peut révéler des visages divers selon les lieux et les produits, être plus précoce ou plus tardive, plus brève

ou plus longue, mais elle est toujours pour les hommes l'occasion de déplacements et de rencontres que la sécheresse de la saison favorise. La traite, ce n'est pas seulement le drainage des produits destinés à l'exportation, mais aussi le débouché massif des marchandises arrivées d'Europe. Au début des premières pluies, les escales et les factoreries se ferment ; les traitants et leur personnel rallient les villes qui les attendent avec impatience. La traite de la gomme, la plus importante et la plus noble de toutes les traites en ce milieu du XIXe siècle impose son rythme à la vie saint-louisienne. A son retour on en dresse le bilan, puis s'effectuent les réglements entre traitants et négociants. C'est en fonction de la traite de la gomme que les autorités ont décidé de fixer au 31 juillet la date officielle de l'échéance des billets à ordre et de tous les paiements importants (24). Si les résultats de la traite ont été satisfaisants, les réjouissances se multiplient et les achats vont bon train : étoffes et bijoux en particulier. Le retour des escales est aussi le meilleur moment pour vendre un terrain ou une maison car l'argent est alors abondant et les acheteurs éventuels plus nombreux. Une fois les comptes terminés quelques Européens partent pour la France afin de préparer la prochaine traite et d'échapper aux rigueurs de l'hivernage : cette migration saisonnière très faible au milieu du XIXe siècle prendra quelque ampleur lorsqu'une ligne de paquebots assurera des relations régulières entre la colonie et la métropole.

---

(24) Le tribunal de 1ère instance de Saint-Louis le rappelle dans un jugement de 1843. Tous les règlements doivent donc être effectués, à cette date s'ils sont stipulés en produits, un délai de quinzaine est cependant accordé s'il s'agit de paiement en espèces.

Ainsi, le climat impose ses rythmes rigoureux à l'économie du Sénégal divisant l'année en deux : le temps des travaux agricoles et le temps des transactions commerciales. Cependant, la vallée du Sénégal par sa profonde originalité, nuance de variations importantes ce simple schéma.

b) Le fleuve Sénégal : son rôle dans l'histoire

La vallée du Sénégal au travers des siècles a joué un rôle de première grandeur. Coulée de vie agricole et pastorale au milieu de régions désertiques, elle a attiré les hommes et a été le théâtre d'importants brassages ethniques. De bonne heure sur ses rives des états ont vu le jour comme le Walo et le Tekrour. Elle a subi l'influence des empires du Ghana et du Mali et à plusieurs reprises depuis l'épopée des Almoravides, elle a été secouée par des mouvements politico-religieux. Le commerce a été stimulé par l'arrivée des Arabes et le fleuve est devenu avec le Niger un des axes essentiels du trafic de l'Ouest africain (25). En 1445, les Portugais repèrent l'embouchure du Sénégal et bientôt leurs navires remontent jusqu'au Fouta et même au-delà, inaugurant l'ère du commerce européen. Au milieu du XVIIe siècle, les Français s'installent à demeure à l'entrée du fleuve et font de celui-ci le centre de leur trafic d'esclaves et de gomme. En 1850, alors qu'en général les Européens n'ont de relations politiques et commerciales qu'avec les régions côtières, les Français ont noué avec les populations riveraines du Sénégal des contacts nombreux et suivis ; de plus en

---

(25) Al-Idrisi au XIIe siècle parle des embarcations venant charger le sel à Awlil et remontant le Sénégal pour en approvisionner les populations riveraines, cf. MAUNY (R.) Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen-Age, I.F.A.N., Dakar, 1961, p. 407.

plus conscients de la valeur de cette voie de pénétration vers l'intérieur, ils sont à la recherche d'une ligne de conduite capable de leur en assurer la maîtrise. A Saint-Louis, on emploie couramment l'expression le Fleuve pour désigner les pays bordant le Sénégal, témoignage de l'importance du lien qu'il établit entre eux et de son rôle dans l'histoire. Nous la reprendrons à notre compte.

Le Sénégal, long de près de 1800 kilomètres se nommé Bafing dans sa partie supérieure. Il prend sa source au coeur du Fouta-Djalon à 850 mètres d'altitude près de Mamou. A Bafoulabé, - rencontre de deux rivières en bambara -, il reçoit le Bakoy grossi du Baoulé qui viennent des plateaux situés au nord-ouest de Siguiri. A gauche, la Falémé née également dans le Fouta-Djalon, longue de 400 kilomètres vient le rejoindre en amont de Bakel. Là se termine son cours supérieur qui, comme celui de ses affluents s'encaisse dans des roches anciennes et dévale une forte pente (92 mètres d'altitude à Bafoulabé, 25 mètres à Kayes et 15 mètres à Bakel à 800 kilomètres de la mer), coupée de seuils et de rapides comme ceux de Gouïna d'abord et du Félou ensuite. A Bakel, le fleuve dégagé de l'étreinte du socle primaire entre dans un ancien golfe et sa pente devient à peu près insensible : 0 m 025 par kilomètre contre 0 m 5 en amont. Il décrit un vaste arc de cercle en s'infléchissant vers l'ouest. Il circule dans une vallée alluviale modelée au cours des siècles et large de dix à vingt-cinq kilomètres. Inondée au moment des crues, elle est encombrée par un lacis de bras morts et de marigots. L'un d'entre eux, celui de Doué enserre avec le fleuve de Saldé à Podor la vaste "île à morfil" (26). A Dagana commence le delta, l'eau s'écoule sur un sol sans pente et se

---

(26) Terme qui désigne l'ivoire non encore travaillé.

déverse dans de multiples marigots et dans deux lacs, celui de Kayar ou de R'Kiz sur la rive droite et celui de Guiers ou de Paniéfoul sur la rive gauche par deux affluents-défluents, respectivement le marigot de Koundi et la Taouey. Le fleuve est ensuite détourné vers le sud par un long cordon littoral.

Le régime du Sénégal commande toute la vie de la vallée. Il est tropical avec une période de hautes eaux suivie de maigres de saison sèche. Il dépend pour l'essentiel des pluies qui tombent sur le bassin supérieur car dans la partie aval, le fleuve traverse une région de climat sud-sahélien aux précipitations faibles et ne reçoit le secours d'aucun affluent véritable. La crue s'amorce en mai dans le Bafing et la Falémé mais ce premier flot est absorbé entre Bakel et Matam par des cuvettes limitées par des seuils. Fin juin - début juillet, l'eau monte rapidement à Bakel et se répand vers l'aval, l'eau sortant du lit mineur pour emplir les cuvettes qui constituent le lit majeur. Le maximum de la crue est atteint au début septembre à Bakel et vers le 15 octobre à Dagana. La fin des pluies marque le début de la décrue qui se produit dans la seconde quinzaine d'octobre dans le haut fleuve, vers la mi-novembre à Podor et quinze jours plus tard à Dagana (27). D'une année à l'autre, l'ampleur de la crue est très variable. A Bakel le débit peut

---

(27) Voir la moyenne vallée du Sénégal, op. cit. et surtout l'article de L. PAPY dans lequel on trouvera une excellente description de la vallée : La vallée du Sénégal agriculture traditionnelle et agriculture mécanisée, Cahiers d'Outre-mer, n° 16, octobre-décembre 1951, pp. 277-324.

aller de 2.500 m³/seconde à 6.000 m³. Les eaux commencent à se répandre sur les terres de la moyenne vallée quand les cotes 6 m 75 à Bakel et 2 m 50 à Dagana sont atteintes. 300.000 hectares sont inondés dans les années de faible crue et près de 800.000 dans les années de très fortes crues.

Le Sénégal par le régime de ses eaux confère à sa vallée une situation privilégiée sur le plan agricole. On peut, en effet, y pratiquer successivement deux campagnes de travaux, l'une de décrue pendant la saison sèche et une autre pendant la saison des pluies. Une rapide description de la vallée est indispensable pour comprendre comment s'organise l'année agricole. De part et d'autre du lit mineur se trouve le fondé, puissant bourrelet alluvial créé par un exhaussement des bords au moment des crues. Les villages s'installent sur ces hautes terres plus ou moins boisées. Au pied du fondé, des terrains très souvent en pente et appelés palé (singulier : falo) constituent une frange de dépôts limoneux régulièrement enrichis par les crues et jouissant grâce à la proximité des eaux du fleuve d'une humidité bienfaisante. Le walo désigne la large dépression du lit majeur. Il est formé d'une série de cuvettes cultivables au sol argilo-sableux ou siliceux. Enfin le diéri est par opposition au walo, l'ensemble des terres de la vallée qui restent à l'abri de l'inondation. Le diéri est couvert, au milieu du XIXe siècle, de forêts épineuses très denses que Faidherbe sera obligé, quelques années plus tard, de faire éclaircir au sabre d'abattis pour pouvoir assurer la progression de ses troupes (28).

Ainsi, grâce au rythme des pluies et de la crue, le paysan de la vallée se trouve occupé d'une manière plus ou

---

(28) TROCHAIN (Jean). Contribution à l'étude de la végétation du Sénégal, mémoires de l'I.F.A.N. n°2, Paris, Larose, 1940, p. 185.

CARTE N° 3

COUPE DE LA VALLEE DU SENEGAL

d'après L. Papy

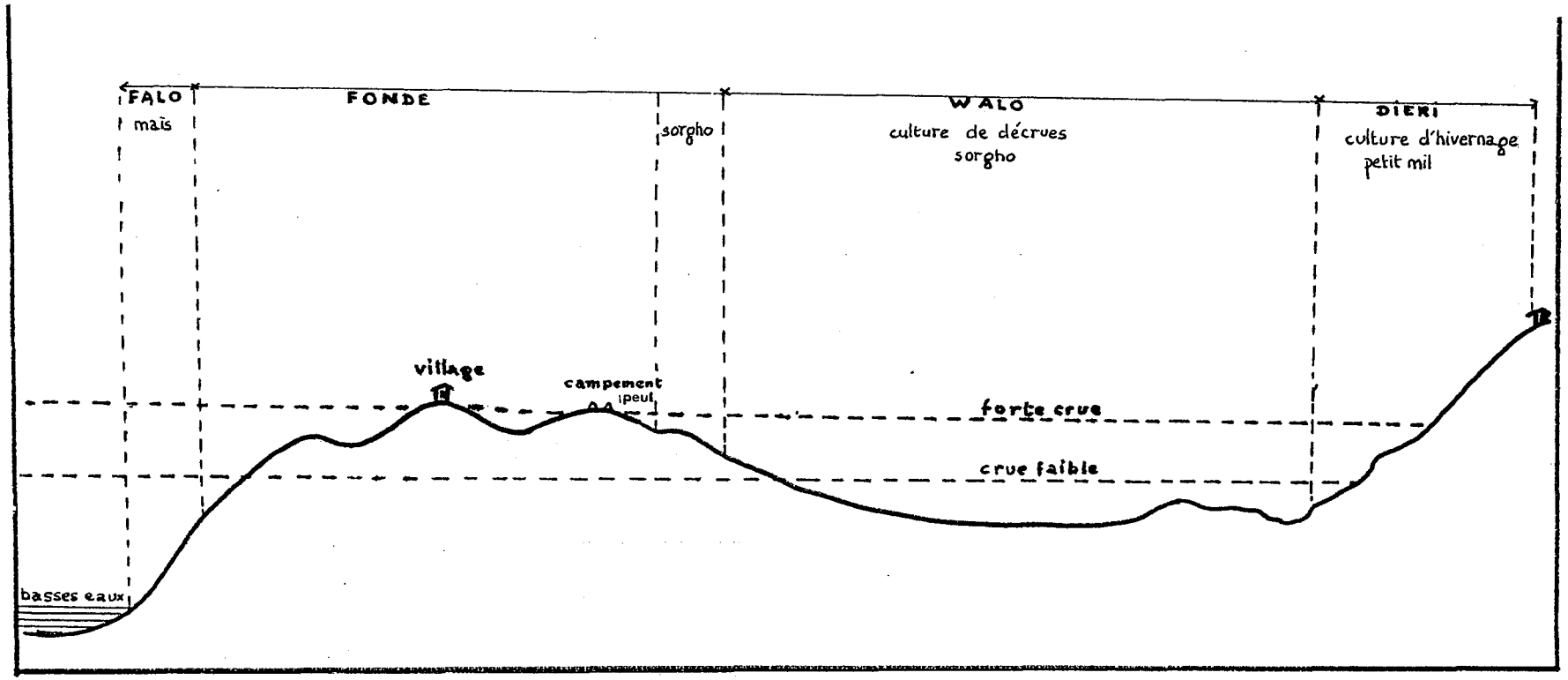

moins intense toute l'année à la différence des autres cultivateurs. Dans l'ensemble, les cultures de décrue, ont une importance sensiblement plus grande que celles de l'hivernage, mais les différences apparaissent selon les secteurs de la vallée, par exemple en amont de Matam, les terres de walo deviennent plus rares par suite du resserrement de la vallée et de pluies plus abondantes pour les cultures d'hivernage. Le calendrier agricole pour les cultures du walo varie selon les années et les régions. D'une part, une forte crue en retardant le retrait des eaux repousse la date des premiers semis et risque d'exposer la récolte aux vents desséchants de l'est et d'autre part, la baisse des eaux permet en amont de commencer les travaux plus tôt qu'en aval. Les semis s'échelonnent ainsi d'octobre à novembre-décembre et les récoltes de février à juin. On y cultive surtout du gros mil, des niébé et du maïs. Les activités des paysans du fleuve pendant l'hivernage sont tout à fait comparables à celles des cultivateurs des autres régions. Les travaux répartis de juin à novembre sont consacrés avant tout au petit mil, mais on y pratique aussi quelques cultures d'importance secondaire (maïs, niébé, indigo, coton). Le fleuve apparaît avant tout comme le pays traditionnel du mil, ce "blé de la Sénégambie" selon Bouët-Willaumez ; à ce titre il constitue le véritable grenier de Saint-Louis. Il faut noter que sur les rives du haut Sénégal et de la Falémé, des cultures d'arachides commencent à alimenter quelques transactions commerciales.

La vallée avait un vieux renom de richesse agricole. Au XVIIIe siècle, le P. Labat n'avait-il pas comparé le Sénégal au Nil à cause de ses crues périodiques et le botaniste Adanson vanté la variété et l'étendue de ses ressources ? Dans la première moitié du XIXe siècle, administrateurs et voyageurs ratifient ces jugements favorables. Le gouverneur Schmaltz dans son enthousiasme va jusqu'à prétendre que les bords du Gange ne lui avaient pas paru plus fer-

tiles et Raffenel au cours de sa première exploration évoque la fécondité du sol, les champs bien cultivés, l'abondance des récoltes et les possibilités de développement des cultures en particulier dans l'île à morfil (29). Le journaliste Jules Duval a bien exprimé ce courant d'opinion si fréquent au milieu du XIXe siècle et générateur de trop d'illusions dangereuses :

> " Le fleuve donne vie et fortune ... Si les Grecs et les Romains avaient connu le Sénégal, ils l'auraient personnifié comme le Nil et le Tibre sous la forme d'un dieu bienfaisant versant de son urne intarissable aux humains groupés à ses pieds les flots qui fécondent une terre nourricière. Cette harmonie doit être toujours présente à l'esprit de quiconque veut comprendre l'histoire du Sénégal, elle seule en donne la clé" (30).

Bouët-Willaumez, plus réaliste, avait vu juste quand il affirmait que "les débordements périodiques du fleuve sont loin de féconder la terre comme ceux du Nil", mais à cette époque les esprits prisonniers du mythe de la richesse du Sénégal n'étaient pas prêts à entendre sa voix (31). Les

---

(29) Schmaltz à ministre, 8 juillet 1817, lettre citée par Hardy (G.) La mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854, Paris, Larose, 1921, p. 39.
RAFFENEL (A). Voyage dans l'Afrique occidentale, Paris Arthus Bertrand, 1846, p. 31-32.

(30) DUVAL (J.) : La politique coloniale de la France : le Sénégal, Revue des Deux Mondes, 1er octobre 1858.

(31) BOUET-WILLAUMEZ : Commerce et traite des Noirs aux côtes occidentales d'Afrique, Paris, Imprimerie Nationale, 1848, 230 p.

études scientifiques entreprises de nos jours lui donnent raison en faisant remarquer que le Sénégal n'apporte que 100 à 150 grammes de dépôts par m^3 contre 1,5 kg pour le Nil (32).

La navigation indispensable à un commerce actif dépend du régime du fleuve et des particularités de son cours. Podor à plus de 250 kms de Saint-Louis marque à peu près la limite de la navigation pendant la saison sèche. Par contre Bakel et Médine ne peuvent être atteintes que grâce à la crue. Les navires de faible calaison commencent à remonter le fleuve dans les derniers jours de juillet et au début d'août, suivis une quinzaine de jours plus tard par des navires plus importants. Ceux-ci doivent redescendre dès la fin octobre, tandis que ceux-là attendent la seconde quinzaine de novembre et le début de décembre. Ce rythme fluvial impose deux conséquences à la fois politiques et commerciales. La plus importante concerne l'interruption pendant près de huit mois des relations entre Saint-Louis et le haut fleuve, c'est dire que pendant cette longue période il ne peut être question ni de porter secours à des postes et à des établissements commerciaux menacés, ni d'en assurer l'approvisionnement en marchandises et l'évacuation des produits. La seconde implique la recherche d'une utilisation maximum du temps de crue par une adaptation du matériel. Il s'agit donc de disposer de nombreuses embarcations de faible tirant d'eau, mais ce faisant on multiplie les risques d'attaque aux passages difficiles et on élève le coût du transport.

Au milieu du XIXe siècle, la navigation s'arrête sur le Sénégal aux cataractes du Félou, proches de Médine et à

---

(32) PAPY, article cité.

Sénoudébou sur la Falémé (33). Les bancs sableux et les seuils rocheux comme celui de Mafou, à 35 kms en amont de Podor rendent difficile la navigation. L'échouage est un accident fort commun aux dires de Raffenel et les pilotes ne peuvent guère l'éviter car la crue déplace tous les ans les bancs de sable. Il en résulte souvent des avaries et toujours du retard. La navigation est extrêmement lente pour les bâtiments à voile. Les brises irrégulières en force et en durée et les nombreuses sinuosités du fleuve qui contrarient l'action d'une brise même constante exigent l'emploi de la touée ou de la cordelle. Marcher à la touée consiste à aller avec une chaloupe mouiller une ancre en avant du navire et à reporter à bord le bout du cordage auquel elle est amarrée, des marins le saisissent et le tirent en chantant jusqu'à ce que le bâtiment arrive à l'endroit où l'ancre est mouillée, ils la lèvent alors et recommencent plus loin les mêmes opérations. Le courant est parfois si puissant qu'il constitue un sérieux obstacle à la remontée. Raffenel signale qu'en 1843 le bâtiment à vapeur l'Erèbe dut larguer un des navires qu'il remorquait

> "car les courants étaient d'une telle force que par instants sa machine ne servait qu'à combattre leur puissance sans faire avancer le navire d'un mètre" (34).

Dans ces conditions la durée du voyage de Saint-Louis à Bakel est très variable. Raffenel déclare avoir mis seize jours mais c'est sans doute un exploit car la moyenne se

---

(33) La navigation sur la Falémé jusqu'à Sénoudébou n'avait débuté qu'avec la construction du poste en 1844. Sur les chutes du Félou voir HAIR P.E.H., The Falls of Felou. A bibliographical exploration, History in Africa, n° 11, 1984, pp. 113-130.

(34) RAFFENEL (A.), op. cit., p. 70.

situe selon l'abbé Boilat et Carrère autour de trente-cinq à quarante jours (35). Au milieu du XIXe siècle le commerce n'utilise que des bâtiments à voile alors que depuis longtemps déjà l'Etat a doté sa station navale de quelques unités à vapeur (36).

L'hydrographie du Sénégal restait en ces années 1850 bien mal connue. Pourtant l'administration consciente de l'importance de cette voie commerciale avait à plusieurs reprises envoyé des missions d'exploration mais les résultats avaient toujours été des plus modestes. En 1818, l'ingénieur géographe Chastellus qui accompagnait le capitaine de frégate de Mélay chargé de renouer les contacts avec le haut-fleuve devait étudier les conditions de navigabilité du Sénégal et de ses affluents les plus importants comme la Falémé, le caractère exact des rapides du Félou et les voies fluviales d'accès dans le haut pays. Mais Chastellus succombe bientôt à Bakel. Le travail fut repris quelques années plus tard sous l'aiguillon de l'emploi de la vapeur. Une carte sommaire fut construite à la suite de trois campagnes : 1827-1828 et 1829 pour le service des bateaux à vapeur "indiquant les endroits où l'on trouve des forêts de bois propres à la machine et les lieux où il y a danger d'échouer" (37). Au

---

(35) BOILAT (abbé). Esquisses sénégalaises, Paris, A. Bertrand, 1853, p. 442.
CARRERE (F.) et HOLLE (P.). De la Sénégambie française, Paris, Firmin-Didot, 1855, p. 149.

(36) Déjà en 1824 un bateau à vapeur parcourait le fleuve car Caillié nous rapporte qu'il en a utilisé un en août pour aller de Podor à Dagana
CAILLIE(R.) Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné Paris, Imprimerie Nationale, 1830, réédition en 1965 par les éditions Anthropos, t.1, p. 46.

(37) Collection du service hydrographique de la marine, Bibliothèque Nationale, division 3, portefeuille 111, pièce 24, carte du fleuve Sénégal.

milieu du siècle, pour échapper aux servitudes de cette navigation dangereuse et intermittente, l'idée d'une canalisation du fleuve fut lancée au cours des discussions de la commission chargée par le ministère d'inspecter les postes du fleuve et de prévoir la construction d'établissements nouveaux. Devant le conseil d'administration, en juin 1848, on avait insisté sur l'importance qu'aurait pour le commerce des travaux exécutés en certains endroits pour rendre le fleuve navigable en toute saison. Le gouverneur Duchâteau fait sienne cette suggestion car "les conséquences en seraient une existence toute nouvelle et un avantage incalculable pour la colonie", mais il la considère par suite de la situation politique sur le fleuve comme inopportune et inexécutable. Cependant,il se déclare prêt à faire entreprendre dès que possible les explorations préparatoires (38). C'est ainsi que le sous-ingénieur hydrographe Ploix fut chargé de relever d'une manière précise le tracé du fleuve. Il ne put mener son travail que jusqu'à Podor et encore depuis le marigot de N'Dor, à quelques lieues au-dessus de Dagana, manquait-il d'exactitude. Ainsi le problème restait-il entier puisqu'en 1850, il n'existait aucune carte régulière du Sénégal et des pays qu'il arrose et cette carence fut vivement déplorée quelques années plus tard lorsque débuta l'application de la nouvelle politique française (39).

---

(38) Conseil d'administration, 5 juin 1848, délibération 19. A N S O M. Sénégal VII 26 bis 9 ; gouverneur par interim à ministre, 9 juin 1848, n° 232, A N S A O F 2 B 27.

(39) Le lieutenant de vaisseau Brossard de Corbigny traçant en 1856 le programme d'une reconnaissance hydrographique du fleuve et de ses affluents parle de l'ignorance complète dans laquelle on se trouve. A.N. S.O.M. Sénégal III 8.

En définitive, à cette époque et pendant de longues années encore tant que le développement du haut fleuve restera médiocre, le trafic d'hivernage, malgré ses imperfections pourra suffire. Ce n'est qu'à la fin du siècle avec la conquête et les débuts de la mise en valeur du Soudan que les insuffisances du fleuve seront ressenties comme autant de goulots d'étranglement du progrès économique.

A côté de la primauté écrasante du Sénégal, les autres voies d'eau ne jouent qu'un rôle modeste. Le Saloum n'est plus qu'un bras de mer alors que vraisemblablement il était autrefois un véritable fleuve comme tendrait à le prouver la vallée sèche qui le prolonge sur près de 70 kms. Le Saloum s'avance dans l'intérieur des terres en un cours parsemé de bancs de sable ou de vase, coupé de seuils et de plus en plus sinueux à mesure qu'il se rétrécit. La navigation possible jusqu'à Kaolack à 112 kms de la mer n'en est pas moins difficile et l'accès de la rivière est rendu dangereux par la barre et par le déplacement fréquent de passes mal repérables dans une embouchure très large. A Foundiougne le Saloum reçoit un affluent, le Sine, qui peut être remonté jusqu'à Fatick par des navires à fond plat. Une étude hydrographique ne s'était pas révélée indispensable tant que les goëlettes de Gorée furent capables d'assurer tous les transports du commerce, mais les choses allaient bientôt changer à la fin des années cinquante avec l'arrivée des navires d'Europe qui réclamaient une indispensable sécurité (40).

A la différence du Saloum, la Gambie est un vrai fleuve long de 850 kms qui prend naissance dans le Fouta Djalon à 1100 m d'altitude, au nord de Labé. Son cours supérieur avec sa forte pente et son profil irrégulier coupé de rapides rappelle celui du Sénégal. A près de 700 kms

---

(40) Le premier croquis sera dressé sous la direciton de Pinet-Laprade d'après les travaux hydrographiques du lieutenant de vaisseau Vallon en 1859.

de l'océan le fleuve n'est plus qu'à 180 m., il décrit ensuite de nombreux méandres et se termine par un vaste estuaire large de 12 kms. Les premiers aventuriers européens avaient signalé l'intérêt qu'offrait la Gambie comme voie de pénétration vers l'intérieur et vers les pays de l'or en particulier. Mungo Park l'avait utilisée au cours de ses deux retentissants voyages. Le fleuve dispose en outre de deux sérieux atouts ; la facilité d'accès grâce à l'absence de barre et la profondeur du lit permettant la remontée des navires d'Europe jusqu'à l'île Mac Carthy à 275 kms de l'océan. Les rapides de Barrakounda à proximité de la frontière actuelle marquent la limite de la navigation (31). Malgré tous ces avantages la Gambie n'est activement fréquentée que dans la partie inférieure de son cours. Ainsi, l'Angleterre n'a pas cherché, au contraire des Français avec le Sénégal, à profiter des possibilités qui lui donnait le fleuve pour nouer des contacts avec les populations de l'intérieur. L'intérêt porté avant tout à la colonie de Sierra Leone et la présence des concurrents français à Albréda peuvent expliquer cette attitude (42). Les facilités

---

(41) Le dernier point atteint par les chalands est Koina à 483 kms de Sainte-Marie de Bathurst.

(42) Alors que les gouverneurs français et leurs représentants effectuaient de fréquentes tournées sur le Sénégal, c'est exceptionnellement que le gouverneur Mac Donald remonta en 1848 la Gambie jusqu'à Barrakounda, puis il gagna par terre le Tenda. Même différence fondamentale sur le plan commercial : alors que les Français ont des intérêts importants dans le haut fleuve, les Anglais n'ont qu'un très modeste établissement à Mac Carthy.

offertes par la nature ne suffisent pas à sceller le destin d'une région.

La Casamance, longue de 300 kms environ n'est à Kolda qu'un maigre ruisseau n'ayant pas plus de 20 cm d'eau en saison sèche. A Sédhiou, elle devient une ria navigable que remonte l'eau de mer. Elle reçoit ensuite le Soungrougrou à droite et après Ziguinchor le trait géographique le plus important est l'existence d'un réseau de marigots qui communiquent avec le fleuve. La Casamance a en commun avec le Saloum une pente faible, un courant insignifiant sauf là où elle se rétrécit et un large estuaire aux rives envasées. Ici, comme souvent la navigation est délicate. Il faut d'abord franchir la barre par une passe étroite et changeante, puis affronter un cours sinueux encombré de nombreux bancs et peu profond en amont de Ziguinchor. Seuls les navires de faible tirant d'eau peuvent atteindre Sédhiou, ce qui exclut les bâtiments venus d'Europe. Au-delà, les transports fluviaux sont encore possibles mais seulement par chalands ou par pirogues. La géographie de la Casamance et des régions qui la bordent commence à se préciser grâce aux observations de Bocandé, un commerçant établi dans la zone de l'estuaire et à l'exploration du lieutenant de spahis Hecquard qui en 1850 a parcouru la rivière en amont de Sédhiou, mais aucune étude hydrographique n'a été entreprise. Bientôt, les progrès du commerce rendront indispensables un service de pilotage à l'entrée et un balisage convenable de la vallée. Mais la Casamance, comme le Saloum, constitue une simple artère commerciale et non une voie d'accès vers l'intérieur.

c) L'Océan et ses rivages

L'Océan Atlantique n'a été ouvert à la circulation maritime que très tardivement par les découvertes portugaises du milieu du XVe siècle. En effet, les populations

côtières ignoraient tout des conditions de la navigation hauturière comme l'illustre la fameuse tentative de l'empereur du Mali, Abou Bakr,au début du XIVe siècle. Selon Al Omari il aurait lancé deux expéditions pour reconnaître les limites de l'Océan. Ce fut un désastre complet et le souverain qui s'était mis à la tête de la seconde ne revint jamais. Les pirogues qui vraisemblablement partirent de la Gambie, démunies de voiles ne pouvaient que se perdre en haute mer. Les navigations antiques ont excité l'imagination des historiens et le fameux périple de Hannon a alimenté d'innombrables controverses. Aujourd'hui, à la lumière des recherches récentes ce vieux mythe a sombré et M. Mauny n'hésite pas à parler "de gigantesque bluff" (43). Les Anciens qui n'ont pas dépassé les Canaries et les caps Juby et Bojador ignoraient tout des côtes de l'ouest africain. La situation ne fut pas modifiée par l'arrivée des Arabes et l'on ne peut manquer d'être frappé par le surprenant contraste qui oppose les côtes occidentales du continent noir privées de vie et les côtes orientales animées par le commerce maritime. L'explication fondamentale réside dans les conditions météorologiques de la navigation. Après avoir rencontré des vents favorables de Gibraltar aux Canaries, le marin entre dans le domaine des alizés qui soufflent toute l'année nord-est - sud-ouest jusqu'au Sénégal. Après la presqu'île du cap Vert, les vents sont variables et il faut craindre les calmes équatoriaux. Le retour vers le nord constitue le grand problème puisqu'il fallait être capable d'affronter des vents forts et constants (44). La marine arabe n'était pas en mesure de le faire et ce n'est qu'au XVe

---

(43) MAUNY (R.). Les siècles obscurs de l'Afrique noire, Paris, Fayard, 1971, 314 p.

(44) Au contraire, dans l'océan Indien, l'alternance des moussons facilitait des voyages entre la côte orientale de l'Afrique et l'Inde.

siècle que les Européens purent s'y risquer à la suite des perfectionnements apportés aux navires et à la navigation à la fin du Moyen-Age. Le retour était rendu désormais possible soit en tirant des bords le long de la côte, soit en prenant la route du large pour prendre le contreflux des latitudes moyennes. C'est cette dernière route, découverte par les Portugais, après bien des tâtonnements qui est encore utilisée par la marine à voile au milieu du XIXe siècle (45). Cette route varie selon les mois de l'année mais se tient toujours dans les mêmes parages entre le 30° et le 40° à l'ouest de Greenwich au 20° de latitude nord et entre les 35° et 45° au 30° nord. Ainsi la route d'aller est-elle plus courte que celle du retour : 2320 milles contre 2811 en moyenne de Bordeaux au Sénégal (46).

Au milieu du XIXe siècle la durée des voyages demeure longue et irrégulière. Il faut en moyenne aux voiliers une

---

(45) Sur ces problèmes de navigation, consulter MAUNY (R.). Les navigations médiévales sur les côtes sahariennes antérieures à la découverte portugaise, Centro de Estudios historicos ultramarinos, Lisboa, 1960, XV-151 p. La thèse de Mauny a été critiquée par Raoul LONIS : Les conditions de la navigation sur la côte atlantique de l'Afrique dans l'Antiquité ; le problème du retour in L'Afrique noire et le monde méditerranéen dans l'Antiquité, pp. 147-162, NEA, Dakar, 1978.

(46) D'après de KERHALLET : Considérations générales sur l'océan Atlantique et instructions particulières sur la navigation sur la côte occidentale d'Afrique, Paris Ministère de la Marine,1851, 68 p. Cet ouvrage fait la synthèse des travaux antérieurs tant anglais que français, parmi ces derniers à signaler, BOUET-WILLAUMEZ, Description nautique des côtes de l'Afrique occidentale, Paris, Imprimerie Nationale, 1845.

vingtaine de jours pour joindre Bordeaux au Sénégal (en 1853, le Mixte mettra douze jours et l'Abel quarante deux) et un mois au départ du Havre ou de Marseille. Les retours exigent encore plus de temps du fait d'une plus grande distance à parcourir, nous l'avons vu, et aussi de l'absence de vents aussi réguliers et aussi puissants que les alizés : il faut compter trente à trente cinq jours pour Bordeaux, une cinquantaine pour le Havre et pour Marseille. Sans doute, les relations entre la France et le Sénégal sont-elles assurées tout au long de l'année mais on note une plus grande fréquence pendant la saison sèche et cela ne saurait étonner puisque c'est alors que d'une part les conditions atmosphériques sont les plus favorables : absence de dangereuses tornades et descente plus méridionale des alizés et que d'autre part, les récoltes étant achevées, les échanges battent leur plein. Il faut aussi éviter dans la mesure du possible aux marins européens les dangers de l'hivernage. La navigation maritime reste prisonnière des rythmes climatiques.

Les particularités du littoral imposent bien d'autres contraintes. Les navires d'Europe longent d'abord la côte mauritanienne inhospitalière et souvent dangereuse. Entre le cap Blanc et le cap Timiris elle demeure élevée et présente de profondes indentations comme la baie du Lévrier et celle d'Arguin ; au sud, elle est basse, constituée par un épais cordon littoral sableux en arrière duquel s'allonge une dépression parallèle au rivage, l'aftout es sahel dans laquelle le Sénégal envoie ses eaux de crue. La côte est souvent inabordable avec ses écueils et ses hauts fonds comme le banc d'Arguin si tristement célèbre par le naufrage de La Méduse en 1816. Un seul mouillage convenable s'offre : Portendick que les Européens ont particulièrement fréquenté pour leur commerce de la gomme au XVIIIe siècle et qu'ils ne dédaignent pas complètement dans la première moitié du XIXe siècle.

Le puissant bourrelet de sable de la côte mauritanienne détourne vers le sud le Sénégal qui se fraie péniblement un passage vers l'océan. Là se pose pour l'économie sénégalaise un grave problème qui en a compromis pendant longtemps le développement. En effet, la barre constitue un sévère obstacle à l'entrée et à la sortie des navires. Ce que l'on a coutume de désigner sous ce nom recouvre en fait deux phénomènes. Le premier est une houle plus ou moins importante qui peut interdire temporairement tout passage de navires et le second est constitué par l'existence de bancs de sable plus ou moins profonds et souvent mobiles qui rendent toute navigation très délicate. La barre est essentiellement due à l'action de la mer puisque les bancs résultent d'un transport de sables provoqué par la houle du nord-ouest liée aux vents dominants. En cheminant lentement du nord vers le sud les sables ont formé une bande de terre de 200 mètres de large, la "langue de Barbarie" qui sépare le fleuve de l'océan (47). Ce cordon littoral qui dans sa plus grande extension peut atteindre trente kilomètres subit sur une face la pression des eaux fluviales et sur l'autre l'assaut puissant des vagues. C'est ainsi que la levée de sable cède tantôt sur un point tantôt sur un autre à la suite d'un raz de marée. Les variations de la barre sont assez fréquentes. Notons parmi ses différentes positions celles de 1820 à 10 kms 380 de Saint-Louis et de 1827 à 14 kms. En 1850 elle s'établissait plus près de la ville à la Pointe aux Chameaux mais l'année suivante elle se fixa à hauteur de l'extrémité du marigot de Gandiole où elle se stabilisa jusqu'à la fin de 1856 (48). Le chenal présente deux inconvénients majeurs :

---

(47) SECK (Assane) Dakar, métropole ouest-africaine, Dakar, Mémoires de l'IFAN n° 85, 1970, p. 361.

(48) Quelques renseignements sur l'évolution de la barre dans le mémoire du 31 juillet 1846 de Creuly AN SOM D F C Sénégal 459, dans l'article du capitaine de frégate AUBE, le fleuve Sénégal, Revue maritime et coloniale, t.XII, 1864, pp. 266-288. Voir aussi l'étude de BOUQUET de la GRYE, ib. t.LVXXXIX, 1886, p. 515.

CARTE N° 4 L'EMBOUCHURE DU SENEGAL

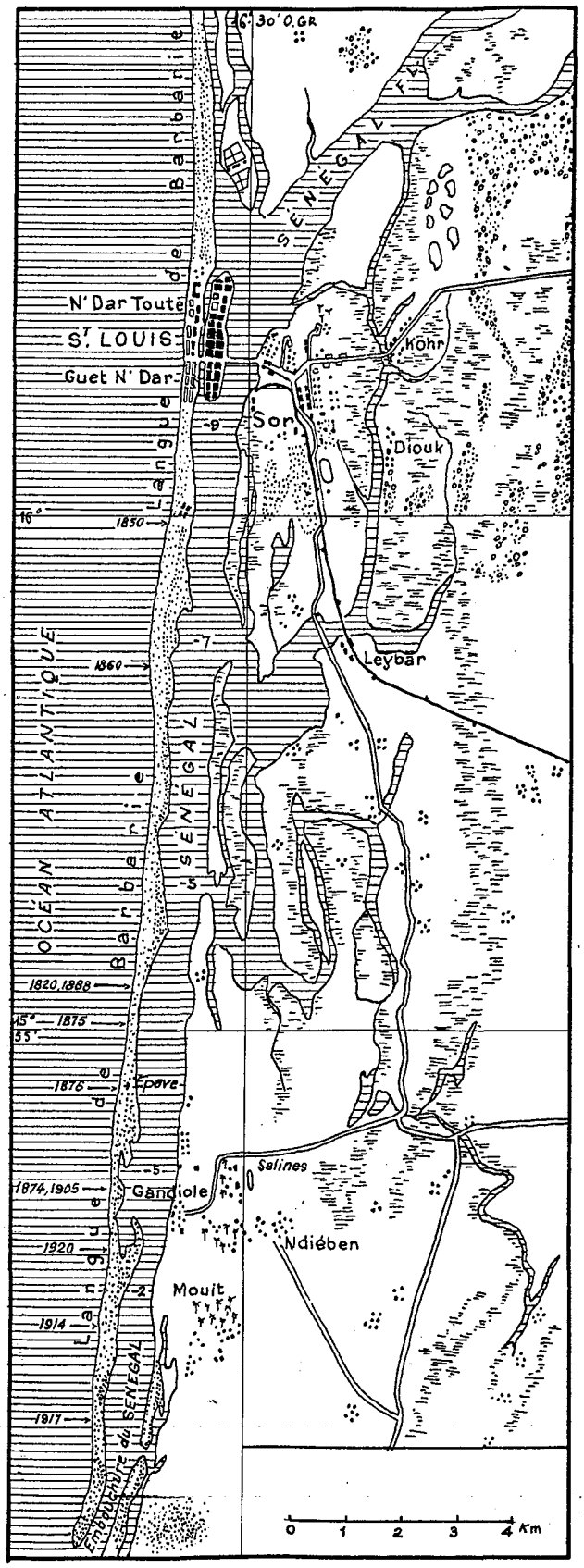

Extrait de la "Geographie Universelle" Vidal de la Blache Tome XI

une extrême mobilité et une insuffisance notoire des fonds. En effet, dans le détail, il se modifie après chaque marée. Pendant le quatrième trimestre 1867, il était long de 800 m et avait une forme brisée qui obligeait les navires à effectuer un angle brusque de 50 à 60° dans un passage très étroit (49). La profondeur en général de 2 m 50 à 3 m s'accroissait évidemment au moment de la crue. La houle ajoute à ces difficultés et sa puissance varie tout au long de l'année ; on a remarqué que de janvier à avril elle engendre une barre dangereuse quand le courant de fleuve est incapable de l'amortir. La barre est donc moins praticable en saison sèche qu'en hivernage, c'est-à-dire justement au moment où la navigation est plus intense. Il est difficile d'apprécier d'une manière précise le retard qu'occasionne aux navires le passage de la barre car le nombre de jours où elle s'avère impraticable est extrêmement variable d'une année à l'autre pour le même mois (51). Les attentes peu-

---

(49) Rapport du commandant de la Marine au gouverneur. 4e trimestre 1867, A N Marine, BB4 886.

(50) Ainsi en octobre 1856 : 16 jours où la barre est impraticable et 0 en 1857, et pour le mois de novembre 5 et 14, d'après le Moniteur du Sénégal. Il faudrait disposer de longues séries pour établir des moyennes.

(51) En mars 1857 la barre a été impraticable pendant 22 jours. En 1845, un capitaine de commerce s'est plaint d'être resté plus d'un mois devant l'embouchure du fleuve. Ministre à gouverneur, 25 mars 1845, n° 100, A N S O M Correspondance générale 206.

vent atteindre plusieurs semaines et parfois un mois (52). Pour que les voiliers franchissent la barre, trois conditions devaient être remplies à la fois. Il fallait d'abord que la mer soit assez calme pour que le creux des lames ne fit pas talonner ou échouer le navire, ensuite qu'il y ait du vent et que la direction de ce vent permette de gouverner dans le sens du chenal et enfin que le niveau de l'eau soit suffisant (53). Un service de pilotage est installé à proximité de la barre pour guider les navires. L'abbé Boilat nous a laissé une description des délicates opérations du passage :

> "Quand un navire arrive d'Europe ou d'ailleurs, il attend en pleine mer ; s'il vient de Saint-Louis, il mouille,devant le poste du capitaine stationnaire et attend les signaux de la barre. Alors que les pilotes vont sonder et laissent des bouées pour indiquer le passage. Cette opération terminée, le pilote se rend à bord du navire, en prenant le commandement ; les autres pilotes suivent à quelque distance en cas d'accidents : c'est ainsi qu'on entre et qu'on sort" (54).

Afin de communiquer avec Saint-Louis, le poste de pilotage est relié par sémaphores échelonnés sur la "langue de Barbarie".

---

(52) Cf. le rapport du capitaine de Lapradelle publié dans le Lloyd bordelais du 13 avril 1853, il avait quitté Saint-Louis le 8 février et n'avait pu franchir la barre que le 23. "Du 1er octobre 1852 au 16 janvier 1853, il n'est entré dans le fleuve que trois navires et à part ces derniers quatre seulement sont sortis. Cela tenait à l'état de la barre, au manque d'eau ou aux vents contraires, car pour parvenir à entrer ou sortir du Sénégal, les trois conditions des vents, du niveau de l'eau et de l'état de la barre sont nécessaires indispensables".

(53) BOILAT (abbé). op. cit., p. 186.

Les conséquences de ce handicap physique sont lourdes pour l'économie sénégalaise. La relative fréquence des sinistres oblige les assureurs à demander une prime plus élevée (54), l'irrégularité des voyages alourdit les taux de fret et risque de compromettre la préparation d'une campagne de traite (55) et enfin la faible profondeur du chenal exige des navires d'un faible tirant d'eau (56). Evidemment l'administration poussée par le commerce a cherché des remèdes à cette situation. Le plus facile consistait à s'affranchir des caprices du vent en utilisant un remorqueur à vapeur. On y songeait depuis plusieurs années quand en 1842 une étude fut entreprise à ce sujet. Elle conclut qu'en l'état actuel du trafic les frais seraient supérieurs aux

---

(54) En 1851 , année exceptionnelle sans aucun doute, cinq navires se sont perdus sur la barre - rapport au ministre du directeur des Colonies, janvier 1852, A N S O M Sénégal XIII, 27 bis a.

(55) Le taux du fret est en général plus élevé pour Saint-Louis que pour Gorée. Le commentaire sur les statistiques de 1855 signale que le recul est dû en partie au fait qu'en décembre, période d'approvisionnement pour la traite, les navires n'ont pu pénétrer dans le fleuve.

(56) Les annonces des armateurs dans le Lloyd bordelais font état de navires spécialement conçus pour le franchissement de la barre.

recettes. La question reprise,en 1845,n'est pas réglée en 1850 (57). Mais lorsque plus tard sera enfin créé un service de remorquage et que la vapeur se substituera de plus en plus à la voile, le problème du franchissement de la barre ne sera pas résolu pour autant. En effet, au moment où le tonnage des navires augmente régulièrement à travers le monde, l'insuffisance des fonds devient l'inconvénient majeur et c'est tout le problème de l'avenir du port de Saint-Louis qui se trouve posé.

Le littoral au sud du delta du Sénégal n'est pas différent de celui que nous avons rencontré au nord : même bourrelet de dunes façonné par l'alizé à partir des sables accumulés par les courants marins, mêmes dépressions situées en arrière (58). Cependant, celles-ci appelées niaye sont plus humides et conservent des espèces végétales reliques, comme le palmier à huile,qui témoignent d'une phase climatique aux précipitations abondantes. Ces deux cents kilomètres de côte rectiligne constituent une zone marginale sans vie maritime et à l'écart des civilisations paysannes traditionnelles. Cependant, grâce à l'isolement, ce chapelet de dépressions peut offrir aux Européens l'avantage d'une route relativement à l'abri d'incidents graves avec les po-

---

(57) Ministre à gouverneur, 14 décembre 1842, A N S O M Correspondance n° 150. Le 15 juin 1843 Bouët fait part au ministre de l'avis négatif qu'il partage du conseil d'administration et du comité du commerce, lettre n° 214, A N S O M Correspondance générale 206.

(58) Les dunes ont barré l'embouchure de tous les marigots côtiers, par exemple celui de M'Boro qui jusqu'au XVIIIe siècle communiquait avec la mer.

pulations : les courriers reliant Saint-Louis à Gorée l'empruntaient depuis le XVIIIe siècle.

Contrastant avec cette longue côte monotone et inhospitalière la presqu'île du cap Vert apparaît comme un petit monde original avec un relief plus vigoureux et une végétation abondante (59). Elle s'étend, adossée à une ligne nord-sud de hauteurs d'environ 130 à 140 m d'altitude, depuis le village de Kayar jusqu'à l'embouchure de la Somone. Son extrémité occidentale constitue une zone élevée marquée par la présence de reliefs d'origine volcanique mais la formation de la presqu'île apparaît plus complexe que celle d'un simple tombolo reliant les coulées basaltiques au continent ainsi que l'imaginait Richard-Molard (60). Quoiqu'il en soit, cette tête de la presqu'île délimitée par le village de Yoff au nord-ouest et la pointe de Bel-Air au sud-est est la plus intéressante au point de vue de la navigation. On y rencontre les sommets les plus élevés avec les deux Mamelles (100 mètres environ) d'où l'on découvre un vaste horizon marin et les côtes les plus découpées témoignant de la violence de l'attaque de l'océan. La pointe des Almadies constitue l'avancée la plus occidentale du continent africain. Au Sud-est, de la pointe de Fann jusqu'à celle de Bel Air se succèdent les baies les mieux dessinées de la presqu'île tandis qu'à quelques kilomètres au large, les ilôts des Madeleines et de Gorée en surveillent les abords.

---

(59) Le Portugais Dinis Dias, le premier à l'aborder en 1444, lui donna son nom justement frappé par l'importance de sa couverture végétale.

(60) RICHARD-MOLARD (J.) Introduction géographique à l'ouvrage collectif : la presqu'île du cap Vert, Etudes sénégalaises , I F A N , Saint-Louis, 1949, n° 1, et SECK (A.), op. cit., p. 241-248.

Les marins après une longue attente découvraient là les havres dont ils avaient un urgent besoin : le mouillage de Gorée et les anses Bernard et de Dakar délimitées par le cap Manuel et les pointes de la Défense et de Bel Air.

> "En effet sur chacun de ces points la tenue est bonne, les fonds suffisamment profonds, on y est à l'abri de la mer du large qui est le seul danger à craindre de novembre à juin. Pendant les mois d'hivernage de juillet à octobre, les grands bâtiments peuvent prendre sur la rade de Gorée un mouillage qui les met à l'abri de tout danger tandis que les vents de l'est ou du sud de cette saison portent à la côte dans les anses de Dakar et Bernard, et y soulèvent une mer qui peut dans certains cas compromettre la sûreté des navires" (61).

Aussi on comprend que c'est sur Gorée que les Européens jetèrent leur dévolu car non seulement elle offrait en toute saison un abri sûr aux navires, mais surtout parce qu'à l'écart du continent et inhabitée au moment de sa découverte, elle échappait à la pression des populations africaines.

De bonne heure, les Européens prirent conscience de la valeur de la position de la presqu' île. En effet, elle est située au carrefour de routes maritimes qui mènent

---

(61) Rapport de la commission chargée d'étudier la question de la construction d'un barachois à Dakar, 15 janvier 1860 A N A O F P 260 cité par CHARPY (J.) : La fondation de Dakar 1845-1869, collection de documents inédits pour servir à l'histoire de l'Afrique occidentale française. Paris, Larose, 1958, p. 245.

CARTE N° 5

PRESQU'ILE DU CAP-VERT

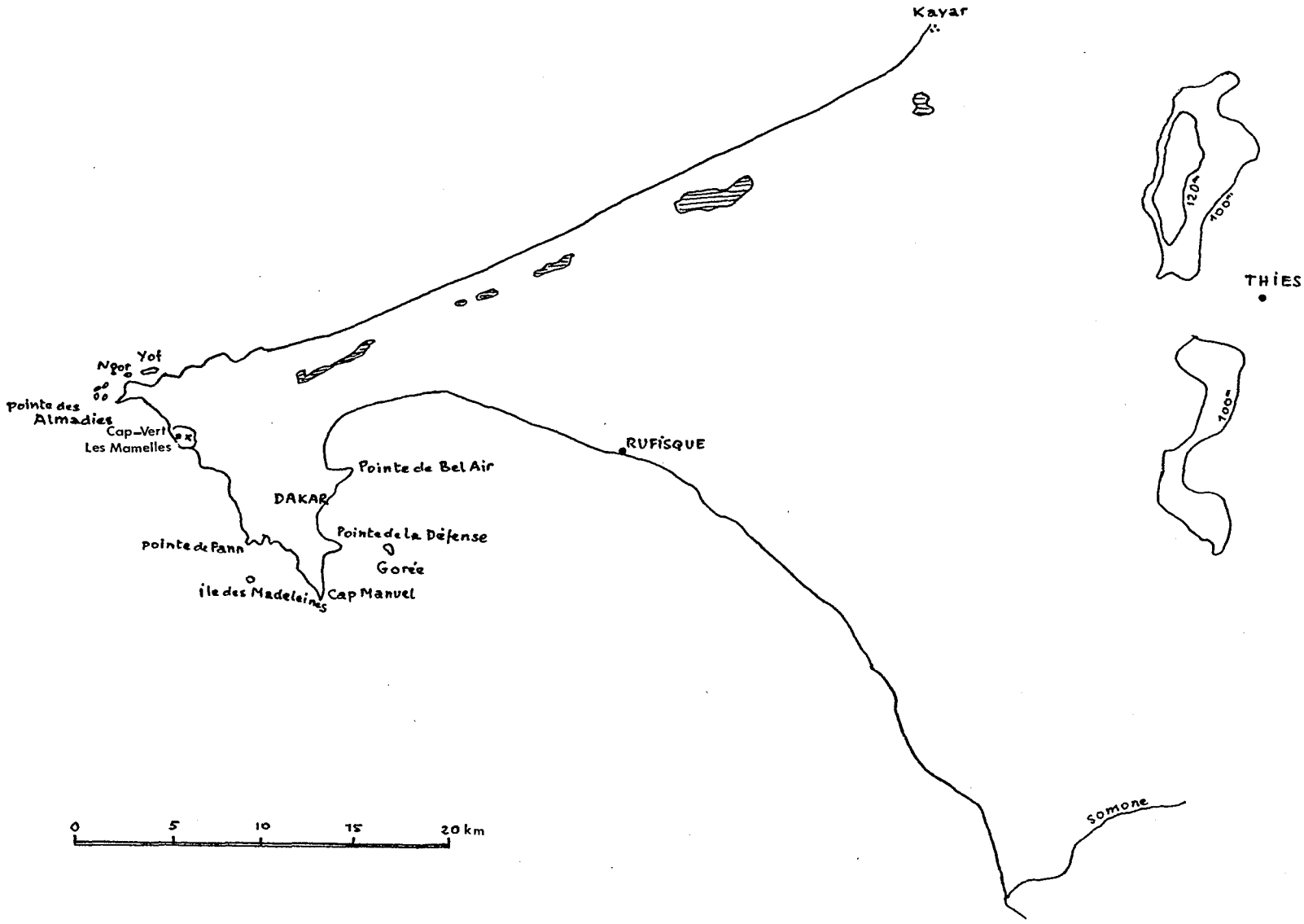

vers les points de traite de la côte occidentale du continent africain, vers les Indes orientales et vers l'Amérique centrale et méridionale. Avant une longue navigation les navires se procuraient dans cette relâche indispensable les vivres nécessaires. Pendant quatre siècles les Européens purent se contenter de la simple possession de Gorée qui suffisait à leurs besoins, mais au milieu du XIXe siècle le monde est en pleine transformation. La vapeur révolutionne les transports maritimes et les échanges commerciaux entre continents se multiplient. L'Amérique du Sud s'éveille et attire les émigrants, l'Afrique voit progressivement le vieux système des relations avec l'Europe fondé sur la traite des esclaves s'écrouler pour faire place à un nouveau qui consiste à procurer aux puissances industrielles les matières premières dont elles ont besoin. Ainsi, le petit îlot rocheux de Gorée ne paraît plus capable de répondre aux exigences du monde moderne et des esprits audacieux s'étonnent que les magnifiques virtualités qu'offre la presqu'île du cap Vert demeurent inemployées. Au moment où l'on discute de la création de lignes régulières de navigation à vapeur vers le Brésil et le Rio de la Plata la rade de Gorée démontrera vite son impuissance à accueillir les paquebots et à offrir la place nécessaire à la constitution d'un dépôt de charbon. D'autre part, les abords nord de la presqu'île sont dangereux et ne sont pas signalés aux navigateurs qui de plus en plus fréquentent ces parages. De nombreux sinistres se produisent autour de la baie d'Yoff et de la pointe des Almadies. Les villages voisins se sont taillés une belle réputation de pilleurs d'épaves. Ainsi se trouvaient réunies au milieu du siècle les conditions objectives pour une solide implantation sur le continent. Mais si Dakar pouvait de par sa situation exceptionnelle espérer profiter de l'accroissement régulier de la navigation à vapeur, il était plus difficile de se tailler un rôle sénégalais car la presqu'île restait à l'écart des grandes voies commerciales qui du Djolof au Saloum et du Fouta Toro au Sine traversaient le

Sénégal. C'est ce qui explique que, malgré des avantages évidents, la pleine exploitation du site ne se fera que tardivement.

Au-delà de la pointe de Bel Air, nous suivons à nouveau une côte basse et rectiligne sans abris naturels mais où la barre faible ou inexistante permet de mouiller dans d'assez bonnes conditions auprès du rivage. Cette facilité a été depuis les premiers temps de la découverte utilisée pour effectuer la traite avec les populations de Rufisque, de Portudal et de Joal disséminées le long de ce qu'on appelle la Petite Côte. Après la longue flèche de sable de la pointe de Sangomar s'ouvre un monde nouveau qui se poursuivra, jusqu'à la presqu'île de Sierra Leone.C'est la côte à rias typique avec ses anciennes vallées fluviales submergées, ses estuaires qui ne sont que des bras de mer. La marée remonte souvent fort loin dans l'intérieur des terres jusqu'à trente kilomètres et plus. Appelées Rivières du Sud par les Français et Northern Rivers par les Anglais, ces côtes comprennent le Saloum et la Casamance au Sénégal, la Gambie, les rios Cacheo, Geba et Grande en Guinée portugaise, les rios Compony, Nunez et Pongo, le Dubréka et la Mellacorée en Guinée. Monde amphibie avec ses nombreuses îles (les Niominka au Saloum, l'archipel des Bissagos, Los et Matacong entre autres), ses plaines basses en partie marécageuses et son envasement progressif. Les rias qui reçoivent des marigots dessinent d'énormes méandres fréquemment encombrés de bancs. Les immenses étendues de vase noirâtre, le poto-poto sont colonisées par la mangrove à palétuviers. Le cap Verga et la presqu'île du Kaloum constituent les seuls accidents rocheux du littoral. Les Rivières du Sud n'offrent en général que de très médiocres conditions à la navigation. En effet, la présence de brisants et de hauts fonds en rendent l'accès délicat tandis que la sinuosité de leur cours, l'étroitesse et la faible profondeur des chenaux en limitent souvent la pénétration. Bouët-Willaumez a laissé une descrip-

tion précise de ces difficultés particulièrement pour la zone qui s'étend entre le Rio Cacheo et le rio Nunez

> "suite ininterrompue d'îles longues, plates d'un abord difficile, impossible même dans certaines parties à cause des bancs de vase qui en prolongent les contours bien avant dans la mer".

On se trouve en face d'

> "un réseau inextricable de canaux, de marigots peu profonds dans lesquels il n'est souvent de navigation possible qu'à l'aide de pirogues".

D'autre part, "une ceinture de brisants qui unit du côté de la mer tout ce vaste archipel des Bissagos n'en permet les approches qu'à de petits caboteurs" (62). L'embouchure du Rio Pongo est également dangereuse. Heureusement l'ensemble de ce vaste secteur côtier n'est pas uniquement voué aux petits caboteurs. Plusieurs rias comme le Saloum, la Casamance, le Rio Nunez et la Mellacorée peuvent être accessibles à de plus grands bâtiments (63). En l'absence de tout balisage, il est nécessaire d'embarquer à bord un pilote recruté à Gorée et de naviguer avec une extrême prudence sans pouvoir être sûr d'éviter tout accident. Des îles comme Boulam, Los et Matacong, par leur position centrale offrent aux marigots et aux rivières que seules les pirogues et les petites embarcations peuvent parcourir, la possibilité d'un relais indispensable. Au milieu du siècle cette vocation d'entrepôt s'affirme nettement. Malgré les inextricables labyrinthes de ses marigots et la vigueur de sa

---

(62) BOUET-WILLAUMEZ. Commerce ... op.cit., p. 66.

(63) Toujours d'après Bouët, la Mellacorée est "la plus accessible aux bâtiments du commerce car elle est navigable sur un parcours de huit lieues marines pour des bâtiments tirant quatre mètres", ibid. p. 76.

végétation le monde hostile des rivières ne manque pas d'attrait pour ceux qui cherchent à dissimuler leurs activités. C'est ainsi qu'à l'époque où la traite des esclaves était pourchassée par les croisières européennes, les rivières pouvaient offrir aux négriers un lieu d'opérations à l'abri des regards indiscrets. Le fameux Théodore Canot n'a-t-il pas tenté un coup de traite dans le Saloum en 1834 et le Rio Pongo n'est-il pas considéré encore dans les années cinquante comme un repaire de trafiquants de bois d'ébène ? (64). Ainsi, dans la première moitié du XIXe siècle tout ce qui sur le plan naturel apparaît comme des avantages pour le trafic clandestin constitue autant d'entraves pour le commerce licite. Mais avec l'entrée en scène de l'arachide la volonté de triompher de ces dernières va s'affermir et se traduire bientôt par d'indispensables études hydrographiques et par l'établissement de postes de pilotage aux embouchures et d'un réseau de balises dans les rivières.

d) Désert, plaines et montagnes

Le vaste ensemble de plaines que constitue le Sénégal est encadré par deux autres domaines géographiques qui lui ont été intimement mêlés au cours de l'histoire le désert au nord et la montagne au sud-est. Le Sénégal est en contact avec la partie du grand désert saharien qui présente

---

(64) Sur la tentative de Th. Canot, voir DEBIEN (G.). Théodore condamné comme négrier en 1834, Revue française d'Histoire d'outre-mer, T.LVII, n°207, 2e trimestre 1970, p.214-224. PASQUIER (R.). A propos de Théodore Canot, négrier en Afrique, RFHOM, t.LV, 1968, n°200. Sur le Rio Pongo, le témoignage de Protet commandant de la Division navale. Dans une lettre au Ministre datée du 23 avril 1857 il déclare que le Rio Pongo a encore aujourd'hui l'apparence d'un repaire de négriers avec ses marigots sinueux et que pour franchir

le visage le moins farouche (65). En effet, l'influence océanique s'exerce ici sans être gênée dans son expansion jusqu'aux plateaux du Tagant et de l'Adrar. Elle se manifeste par la présence de pluies d'été (de juin à août). A ces pluies de moins en moins régulières vers le nord s'ajoutent quelques précipitations d'hiver caractéristiques du Sahara septentrional et qui atteignent en biais l'ouest du Trarza. La Mauritanie se trouve donc favorisée et l'isohyète de 150 mm qui marque en gros le passage du climat sahélien au climat saharien s'établit au nord de Nouakchott et de Tidjikja soit deux cents kilomètres plus au nord qu'à Walata. Cette limite se traduit aussi dans la végétation : le cram-cram, petite graminée piquante de la zone sahélienne cède la place au had, typique du désert. Ainsi, rencontre-t-on dans le sud des pâturages beaucoup plus riches qui peuvent accueillir non seulement des chameaux mais aussi des moutons et des bovins (66). Les broussailles discontinues et les herbes groupées en touffes sont piquetées de petits arbres, surtout des acacias. L'un d'entre eux, l'acacia verek ou gommier constitue parfois des peuplements relativement denses qui ont été de bonne heure exploités. En descen-

---

... ses passes difficiles il est nécessaire d'avoir des pilotes habiles que seuls les négriers peuvent se procurer A N Marine BB4 745.

(65) On peut consulter CAPOT-REY (R.) : Le Sahara français, Paris, P.U.F., 1953, 485 p. et DESIRE-VUILLEMIN (G.) : Contribution à l'histoire de la Mauritanie 1900-1934. Dakar, Editions Clairafrique, 1952, 412 p.

(66) Selon Capot-Rey chacune de ces plantes caractérise un pâturage et un genre de vie : le had correspond au pâturage à chameaux et au nomadisme, et le cram-cram au paturage à bovins et à l'élevage à faible transhumance p.30, had : cornucala monacantha ; cram-cram : cenchrus biflorus.

dant vers les rives du Sénégal le paysage change car la pluviosité devient plus abondante (de 300 à 400 m) et le fleuve qui remplit les bras secondaires : marigots et lacs comme le R'Kiz, apporte ses crues bienfaisantes. Les terres régulièrement inondées - le chemama - analogue au walo, permettent sur une plus large échelle que dans les oasis les cultures vivrières et la vie sédentaire.

Les conditions géographiques imposent la vie nomade sur la quasi-totalité du pays. Elle est pratiquée par les blancs - les beidanes - ou ceux qui se considèrent comme tels car, dans le sud, les métis sont nombreux. La vie sédentaire se localise dans les oasis et le long du fleuve où elle acquiert quelque ampleur. Ce sont des esclaves noirs, les haratin, qui assurent les travaux des champs mais on trouve également installés le long du fleuve depuis des temps lointains, des Toucouleurs et des Sarakollé. On assiste à un déplacement régulier selon les saisons. "Chaque tribu a un canton qu'elle parcourt tous les ans, épuisant successivement les pâturages qu'il a produits" (67). Aux premières pluies d'hivernage, c'est-à-dire en juin, les Maures commencent à abandonner les bords du fleuve et se retirent provisoirement sur les dunes voisines, mais en juillet quand le fleuve est sur le point de déborder, ils se disposent définitivement à quitter ses rives et à gagner l'intérieur. En effet, l'humidité fait éclore des myriades de mouches et de moustiques incommodes aux hommes et très nuisibles aux troupeaux. La piqûre de certaines mouches provoque même la mort des chameaux. Un proverbe maure assure que "la mère des chameaux est au désert". Les migrations pastorales prennent parfois quelque ampleur. Ainsi les Ahel Cheik Sidia, famille qui commande aux Oulad Biri, une des tribus les plus importantes du Trarza, ont leurs troupeaux de chameaux et de

---

(67) CARRERE (F.) et HOLLE (P.), op. cit., p. 319.

moutons dans la région de Boutilimit en saison sèche et en saison des pluies dans l'Aouker et quelquefois même dans l'Akchar. Les Oulad Ahmed ben Daman nomadisent des environs de Méderdra au sud de l'Inchiri et à l'Akchar au nord. Lorsque l'harmattan indique le renversement de la saison, les Maures prennent le chemin du sud, établissent leur camp d'abord à proximité des gommiers puis rejoignent ensuite le voisinage du fleuve vers la fin janvier. Les tribus moins importantes ne se déplacent guère que sur une centaine de kilomètres. Celles qui ne possèdent que des boeufs ne bougent presque pas, elles se contentent d'aller au devant de la pluie au début de l'hivernage, de se replier vers le nord à l'apparition des tornades pour revenir autour de leurs puits traditionnels en octobre-novembre. Pendant la saison sèche, les Maures d'une part viennent jouir des récoltes de leurs haratin et d'autre part échanger les produits de leurs gommiers et de leurs troupeaux contre des marchandises européennes. C'est la période de l'abondance, des rencontres et des festivités qui succède à celle de la frugalité et de l'isolement, mais c'est aussi le temps des pillages et des exactions. En effet, les Maures éprouvant le traditionnel mépris des nomades pour les sédentaires, fascinés par les relatives richesses de ceux-ci n'hésitent pas à franchir le fleuve pour aller razzier les populations de la rive gauche. C'est souvent à la fin de la saison sèche lorsqu'ils s'occupent de faire leurs provisions pour l'hivernage que les pillages sont les plus nombreux : "c'est le moment que les malheureuses populations riveraines redoutent le plus" (68). Ainsi, dans la première moitié du XIXe siècle pas d'année sans que les rapports des administrateurs français n'enregistrent de plaintes contre les exactions des Maures.

---

(68) CARRERE, op. cit., p. 323.

Le fleuve ne constitue en aucune manière une limite ethnique. Les noirs qui vivent au nord du Sénégal peuvent être les descendants soit des populations négroïdes qui ont occupé le Sahara à l'époque néolithique et durent se réfugier autour des points d'eau quand le climat est devenu désertique, soit des esclaves ramenés du Sénégal et du Soudan par les blancs depuis le Moyen-Age. Il faut y ajouter les Toucouleurs et les Sarakollé qui se sont infiltrés sur la rive droite pour y cultiver les terres inondées. Le fleuve ne forme pas non plus une limite politique nette car des états comme le Tekrour ont pu s'organiser sur ses rives. Beaucoup plus tard, aux XVIIIe et XIXe siècles les émirats maures, celui des Trarza en particulier, n'ont pas manqué de chercher à s'immiscer dans les relations entre les états de la rive gauche et à dominer les plus faibles d'entre eux. Ainsi le destin des deux rives du Sénégal est étroitement solidaire, les événements qui secouent l'un retentissent inévitablement sur l'autre.

Le Sahara n'est pas une barrière infranchissable. Les Arabes dès leur arrivée au Maroc, informés de l'existence de l'or soudanais ont traversé le grand désert et donné un nouvel essor aux routes caravanières dès le VIIIe siècle. Celles de l'ouest unissant les rivages méditerranéens aux bords du Sénégal ont connu une éclatante fortune. A travers les vicissitudes de l'histoire, ces liens économiques n'ont jamais été complètement rompus. Mais ce ne sont pas seulement des marchandises qui ont circulé le long de ces routes pénibles : des techniques, des genres de vie, des idées et des croyances ont également cheminé. L'Islam de très bonne heure a atteint les rives du Sénégal. Sans doute, beaucoup de noirs paraissaient réfractaires à son message ou ne l'acceptaient que du bout des lèvres.Malgré tout les hommes du Livre bénéficiaient d'un grand prestige. Les Maures dévoués musulmans nourrissaient leur foi aux sources maghrébines en entretenant de constantes relations avec les villes saintes

de Tlemcen et de Fès. A leur tour, comme autant de relais, ils s'efforçaient d'étendre le règne de Mahomet vers le sud, diffusant les mots d'ordre des confréries et formant des lettrés noirs. Il est d'ailleurs de bon ton parmi les musulmans noirs d'aller parfaire ses connaissances coraniques auprès des maîtres réputés de Mauritanie.

Ainsi, le désert relativement perméable aux influences venues du nord en transmet l'essentiel au monde noir qui particulièrement réceptif à certaines époques en sera plus ou moins ébranlé, ce qui, avec la pression maure sur le fleuve, ne manquera pas de poser bien des problèmes aux Français.

Au sud-est, le Fouta Djalon pas plus que le désert ne peut être dissocié de l'histoire du Sénégal. Cet ensemble de hautes terres qui par son modelé n'est pas sans rappeler les massifs anciens, forme une véritable "marqueterie" de horsts, de blocs basculés et de compartiments affaissés" (69). Des escarpements impressionnants se dressent au-dessus des plateaux que découpent de profondes entailles. Au nord, le mont Loura constitue un bel exemple de ces reliefs vigoureux : avec ses 1515 m, il est le point culminant du Fouta. A l'ouest et au sud-ouest, des plateaux en escaliers descendent vers les Rivières du Sud. Le relief et une pluviosité abondante (1 m 80 à Labé) font du Fouta Djalon le château d'eau de l'Afrique occidentale bien que le Niger n'y prenne pas sa source. Le Bafing, la Falémé et la Gambie en descendant au nord, le Rio Grande, le Fatala et le Konkouré à l'ouest, le Tinkisso à l'est. Les variations des quantités de pluie reçues par le Fouta Djalon ne peuvent manquer de retentir sur l'ampleur de la crue du Sénégal et en définitive sur le sort des récoltes. Mais entre montagne et plaines sénégalaises, les liens ne se limitent pas à une simple

---

(69) SURET-CANALE (J.). La République de Guinée, Paris, Editions sociales, 1970, p. 18.

solidarité physique car les hommes au cours des siècles en ont noué de nombreux et solides.

Par ses hautes terres, le Fouta Djalon a eu une double vocation de refuge et de point d'appui pour des aventures politiques et spirituelles à travers les régions avoisinantes. La montagne qui n'offrait que de médiocres ressources aux cultivateurs concentrés dans ses vallées ne prit quelque importance que lorsque la vocation pastorale de ses salubres plateaux a été reconnue, c'est-à-dire avec la pénétration des Peuls. Ceux-ci, après avoir quitté le Sahel mauritanien et remonté la Falémé s'y étaient installés au cours du XVe siècle semble-t-il. Vers 1490, pour échapper aux souverain de Diara, une nouvelle vague sous la conduite de Koli Tenguela vint se fixer dans le nord-ouest du massif. Pour peu de temps d'ailleurs, car ayant refait ses forces, le chef peul partit à la conquête du Fouta Toro où il fonda la dynastie des Déniankobé qui gouverna le pays jusqu'en 1776. Le peuplement peul ne cessa d'augmenter avec l'arrivée de nombreux groupes venus du Macina, en particulier à la fin du XVIIe siècle. La conversion à l'Islam puis la constitution en 1727 du premier état de langue et de culture peul firent du Fouta Djalon un actif foyer de rayonnement religieux et politique auprès duquel on venait chercher enseignement et investiture. C'est ainsi que le chef du parti musulman du Fouta Toro, Souleyman Bal, y avait approfondi ses connaissances coraniques et puisé dans les structures politiques des modèles qu'il s'efforcera d'adapter à son pays après qu'il eut renversé le dernier chef dénianké en 1776. Quelque temps après, le Boundou situé sur la route qui unit les deux Fouta connaissait une révolution comparable qui aboutissait à la création d'un troisième état théocratique dirigé par un almami.

Communauté de foi, similitude du régime politique, parenté ethnique, autant de raisons qui favorisent entre

les deux pays la circulation des hommes mais sans être suffisantes pour que les relations soient toujours empreintes de sérénité. En 1840 ou 1841, après son départ de Sokoto, El Hadj Omar n'a-t-il pas choisi de s'installer au Fouta Djalon pour entamer sa prédication religieuse à destination du Fouta Toro son pays natal. Les relations commerciales ne sont pas non plus absentes et les caravanes descendaient traditionnellement des plateaux pour emprunter la voie de la Falémé et du Sénégal ; elles trouvèrent un nouvel intérêt à ce parcours lorsque s'ouvrirent dans la première moitié du XIXe siècle les comptoirs français du haut fleuve (70). D'autre part le Fouta Djalon assurait avec les pays du Niger une liaison plus sûre que celle qui traversait le pays bambara. L'influence du Fouta Djalon s'exerce non seulement vers le nord mais aussi vers les Rivières du Sud. En effet, les Baga, les Nalou et les Landouman avaient été refoulés très tôt du Fouta Djalon et étaient descendus vers le littoral où ils étaient déjà installés à l'arrivée des Portugais. Ils furent suivis plus tard par les Soussou qui après les avoir chassés durent à leur tour subir la pression des Peuls ; leur descente vers la mer fut accélérée à la suite de la révolution du début du XVIIIe siècle. Les Rivières du Sud étaient autant de points d'aboutissement des routes commerciales venant du Fouta Djalon (71). Les caravanes

---

(70) MOLLIEN signale à plusieurs reprises l'existence de caravanes reliant le Fouta Djalon au Fouta Toro en passant par le Boundou. MOLLIEN (G.) Voyage dans l'intérieur de l'Afrique aux sources du Sénégal et de la Gambie fait en 1818 par ordre du gouvernement français, Paris, 1820, 2 t. En 1850,HECQUARD confirme dans son Voyage sur la côte et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale, Paris, 1855, 409 p.

(71) Il s'agit ici essentiellement du littoral de la Guinée.

peules et les dioula du Soudan y amenaient les esclaves, les cuirs, l'or et le morfil. Les maîtres du Fouta comprenant tout le profit qu'ils pouvaient tirer de ces échanges avec les Européens avaient imposé leur domination sur les populations côtières. Ainsi, un délégué de l'almami, généralement un des principaux chefs du Fouta, était-il établi dans le Rio Nunez pour surveiller le pays, régler les différends et percevoir les tributs, mais au milieu du XIXe siècle son autorité n'était plus aussi redoutée que par le passé. Les peuples côtiers cherchent à s'affranchir de la tutelle foula. Ils se sentent assez forts pour le faire car depuis quelques années leurs propres produits : café, riz et surtout arachides prennent une place de plus en plus grande dans le circuit des échanges. Face aux populations côtières en pleine effervescence, la position des Européens est délicate. En effet, leur commerce exige à la fois de bonnes relations avec les populations des Rivières et avec le Fouta Djalon. Sans connaître ce pays autrement que par les récits de quelques voyageurs ou les informations recueillies dans les comptoirs, les Européens ont conscience de son importance politique et économique. N'est-ce pas une vaste forteresse naturelle aux mains d'un état guerrier qui fait sentir sa force sur les peuples qui l'entourent ? (72) N'est-ce pas aussi un important carrefour de routes commerciales

---

(72) Mollien parle de "la puissance des Peuls du Fouta Djalon" et de "leur goût pour les expéditions lointaines" p. 277 de l'édition d'Hubert DESCHAMPS sous le titre L'Afrique occidentale en 1818 vue par un explorateur français Gaspard Theodore Mollien, Paris, Calmann-Lévy 1967. Mollien ne manque pas de signaler au cours de son voyage les pays qui respectent l'autorité de l'almami.

qui mènent en particulier vers Ségou et Tombouctou ? (73) Ces facteurs géographiques méritent donc considération car heurter le Fouta Djalon qui se sent invulnérable dans ses montagnes serait inévitablement attirer des représailles faciles sur les peuples voisins entretenant des relations économiques fréquentes avec les Européens, provoquer l'arrêt des caravanes et étouffer l'espoir d'ouvrir de nouvelles routes. Le Fouta Djalon occupe donc une position clé.

Dans l'ensemble, ni le relief, ni la végétation du Sénégal n'offrent d'obstacles majeurs à la pénétration des influences extérieures. Seuls quelques accidents topographiques comme la "falaise" de Thiès, les dunes littorales et le bourrelet qui domine à l'ouest la vallée du Sénégal de Matam à Bakel viennent interrompre la désespérante monotonie des plaines basses. L'altitude est partout inférieure à 200 mètres. Ce vaste bassin sédimentaire s'appuie au sud-est sur un socle de roches primitives et primaires qui s'élève sans cependant jamais dépasser 500 mètres. Dans le Bambouk, entre Sénégal et Falémé se dresse l'échine du Tambaoura qui prolonge vers le nord le massif du Fouta Djalon. Habitués à parcourir de vastes étendues où rien n'accroche le regard, les voyageurs ne sont que plus frappés par les rares reliefs qu'ils rencontrent et qui prennent à leurs yeux l'allure de véritables montagnes. Ainsi pour Mollien "le Bambouk dans presque toute son étendue, est un pays couvert de hautes montagnes, leur élévation sert à la défense du pays" (74). Le sous-lieutenant Pascal qui parcourt le

---

(73) Cf. Mollien : "Les habitants du Fouta Djalon ont des relations beaucoup plus suivies avec les peuples du Kankan, et surtout avec ceux de Ségou ou de Tombouctou", op.cit., p. 278.

(74) MOLLIEN, op.cit., p. 191.

pays parle de "la majesté imposante des montagnes" et décrit la "chaîne du Tambaoura comme "un système de montagnes à crête continue" avec "deux ou trois étages de véritables murailles aux arêtes vives (75). De même, la falaise de Thiès apparaît encore dans les années soixante comme une impressionnante montagne alors qu'elle ne surplombe la presqu'île du cap Vert que d'une centaine de mètres. Mais s'élèvant brutalement au-dessus de la plaine et couverte d'une forêt dense elle fait illusion. D'autre part, elle constitue l'élément principal d'un véritable amphithéâtre de hauteurs s'allongeant du nord au sud sur près de quarante kilomètres. Cette ligne de relief au front tourné vers l'ouest a longtemps formé une limite isolant la presqu'île du cap Vert du Sénégal intérieur. Sans doute une profonde entaille ouvre-t-elle un passage mais il est facile d'en interdire l'accès aux soldats et aux caravanes : son nom de "Ravin des voleurs" l'indique éloquemment. C'est un verrou que les Français auront quelques difficultés à faire sauter quand, après avoir occupé la presqu'île, ils voudront la relier à Saint-Louis par une piste plus praticable que la vieille route des niaye.

Horizontalité et monotonie, telles sont les expressions qui reviennent constamment sous la plume des voyageurs et des géographes, pourtant ce relief n'est pas sans nuances. Ainsi par exemple, la topographie dunaire qui caractérise les plaines s'étendant des confins du delta du Sénégal jusqu'aux approches du Saloum et de l'ouest jusqu'aux lisières du Ferlo. Vigoureuse dans le Kayor, elle offre le modèle le plus proche d'un erg authentique tandis qu'au sud la couverture sableuse ne connaît plus qu'un moutonnement confus passant à une nappe

---

(75) PASCAL : voyage d'exploration dans le Bambouk, Revue algérienne et coloniale, août 1860, pp. 154 et 156.

subhorizontale et discontinue. De même, à l'ouest, les massifs dunaires sont d'une ampleur et d'une régularité comparables à celles des puissantes dunes vives de la côte, tandis que vers l'est la chappe de sable s'amincit et disparaît laissant à nu les tables ferrugineuses du Ferlo qui s'élèvent à près de cinquante mètres (76). On peut aussi évoquer les plaines de niveau de base des abords du Saloum, l'architecture massive des plateaux disposés en marches d'escaliers de la moyenne Casamance et le découpage des plateaux de la basse Casamance par un quadrillage serré de vallées. Mais toute ces nuances de relief n'ont guère d'incidence sur l'histoire, tout au plus pourrait-on être tenté d'attribuer au cloisonnement du relief l'émiettement politique de la basse Casamance, mais en fait, bien d'autres facteurs d'explication interviennent.

La végétation peut au premier abord donner une impression de monotonie mais en fait elle présente des aspects variés dûs à la plus ou moins grande abondance des pluies. Les botanistes distinguent trois domaines : sahélien, soudanien et guinéen avec chacun leurs plantes caractéristiques (77). Evidemment leurs limites ne sont pas nettement tranchées et de l'un à l'autre le passage se fait par d'insensibles transitions marquées par l'interpénétration des flores. La zone sahélienne offre un saisissant contraste entre l'hivernage et la saison sèche. Après l'exubérance d'une végétation qui recouvre partout le sol et qui déploie toute la richesse de la gamme des verts, le tapis herbacé disparaît au coeur de la saison sèche, laissant le sol dénudé piqueté d'arbres squelettiques,

---

(76) PELISSIER (P.), op.cit. : une morphologie dunaire fossile, p. 44 et suivantes.

(77) ADAM (J.G.) : généralités sur la flore et la végétation du Sénégal in Etudes sénégalaises, n° 9, C D R S, Saint-Louis du Sénégal, 1965, pp. 154)214.

"la trace des culture s'efface et les limites des champs avec les zones incultes s'estompent, l'empreinte des travaux saisonniers est balayé par une végétation buissonnante d'une étonnante vitalité" (78).

Les acacias sont les arbres caractéristiques de cette zone ; ils sont nombreux en quantité et en espèces et l'on retiendra le gommier, l'acacia raddiana, véritable symbole des paysages du Kayor qui s'accomode des nuances les plus arides du climat sénégalais et l'acacia seyal qui lui, se fixe dans les dépressions sur les sols argileux. Le passage de la forêt claire sahélienne à la forêt sèche soudanienne se fait progressivement, signalé par l'apparition de nouvelles espèces comme le baobab (Adansonia digitata), le caïlcédrat (Khaya senegalensis) et l'acacia albida. Dans la forêt soudanienne les arbres dominent soit un tapis herbacé dense et vivace, soit un sous-bois arbustif formé le plus souvent de combretacées mais aussi de bambous. Les galeries forestières le long des cours d'eau avec les palmiers-roniers et les lianes comme Landolphia senegalensis introduisent un important élément de diversité et annoncent la végétation de type guinéen. La basse Casamance et certains secteurs des confins de la moyenne Casamance renferment des massifs forestiers compacts Les espèces sont nombreuses : parmi elles les caïlcédrats avec leurs fûts lisses et rectilignes frappent par leur majestueuse beauté. Le palmier à huile est aussi représenté surtout sur la rive gauche de la Casamance au sud de Ziguinchor et dans le pays Floup. Parmi les lianes des sous-bois, Landolphia heudelotii donnera lieu à la fin du siècle à la collecte du latex.

Etudiant la végétation actuelle, botanistes et géographes ont rendu sensibles les profondes altérations que les hommes ont fait subir au cours des siècles aux paysages

---

(78) PELISSIER (P.) op.cit., p. 61.

végétaux originels. Les feux de brousse et depuis trois quarts de siècle la rapide extension d'une agriculture avide de nouvelles terres leur ont porté des coups redoutables. Il serait d'un grand intérêt de pouvoir reconstituer les étapes de l'évolution de la végétation mais la documentation est des plus réduites. Peut être pourrait-on en reprenant systématiquement les études des botanistes qui, depuis Adanson ont visité le Sénégal, les récits des voyageurs, les rapports des administrateurs et des officiers et les témoignages des anciens, apporter quelques précisions sur ce problème. Incontestablement au milieu du XIXe siècle, les forêts sénégalaises frappaient par leur étendue et leur diversité; elles étaient capables de nourrir des animaux aujourd'hui disparus comme les éléphants que l'on trouve alors non seulement en Casamance mais aussi dans le Djolof (79). On peut se demander en particulier quel paysage végétal offraient au milieu du siècle les plaines situées entre le delta du Sénégal et le Saloum, alors que la culture de l'arachide venait tout juste de débuter. Le manteau végétal qui, à l'origine était forestier dans ce domaine comme l'a bien montré Pélissier n'avait encore été attaqué que par des paysans soucieux avant tout d'assurer leur propre subsistance et de vastes forêts devaient encore s'y rencontrer. Quelques années plus tard, au moment où le Sénégal commencera à être parcouru en tous sens par les Français, d'assez nombreuses notations sur les forêts apparaissent à l'occasion soit de difficultés qu'elles ont pu offrir à la progression des

---

(79) Cf. CARRERE, op.cit., p. 120.Il signale qu'au Djolof "les éléphants y vivent en troupes nombreuses" et que de magnifiques forêts de gommiers, plus grandes, plus abondantes que celles de la rive droite" s'y rencontrent. HECQUARD, op. cit. sur les forêts de Casamance, nombreuses notations en particulier, p. 107.

troupes, soit d'inventaire des ressources de la colonie (80). Les boisements les plus importants sont alors ceux des rives du Sénégal de la région de Thiès, du bas-Saloum et des Rivières du Sud. Les forêts traditionnellement utilisées pour la construction des cases et des pirogues commencent à devenir l'objet d'une exploitation plus intensive. Le développement des villes s'accompagne d'une grosse consommation de charbon de bois, d'arbres pour la charpente des maisons, de rôniers pour les appontements et pour les quais. L'Etat remplaçant ses voiliers par ses navires à vapeur cherche à leur assurer un approvisionnement régulier en concluant des traités avec les chefs,maîtres des forêts (81). Ainsi, commence à poindre dans les années cinquante une menace pour les forêts situées près des villes et sur les rives du fleuve, d'autant plus que la croissance de certaines essences est particulièrement lente (82).

Le Bambouk n'est pas seulement un pays au relief vigoureux qui contraste avec la monotonie de l'ensemble du Sénégal mais surtout la région qui produit l'or arrivant aux comptoirs du haut fleuve. Les mines en sont connues

---

(80) Par exemple pour la Casamance dans les différents rapports de Bocandé.

(81) Les coupes faites par la marine ont débuté sur les rives du fleuve puis se sont étendues au Sine et au Saloum (traités de 1849) et à la Casamance (traité avec le Boudhié en 1850). Cette utilisation massive des bois de la colonie limitait les importations de charbon toujours très onéreuses.

(82) L'exploitation sans discernement des rôniers dont le bois très dur et imputrescible est très recherché à été catastrophique. Les boisements utilisés sont ceux du fleuve, en particulier sur la rive maure près de Todd et surtout de la Casamance.

depuis longtemps puisque c'est probablement d'elles que parle Al Bakri quand il cite l'or de Ghiarou comme "le meilleur or du pays" (83). La région Galam-Bambouk - Tambaoura est le gisement le plus occidental d'un vaste ensemble qui a joué dans l'économie médiévale un rôle de premier plan avant d'être détrôné par les mines d'Amérique (84). L'or se trouve dans l'étage birrimien et dans les alluvions des rivières qui ont coulé au milieu de cette formation. L'imagination des Européens n'a cessé d'être excitée par l'existence de ces mines. Compagnon est le premier à les avoir visitées au début du XVIIIe siècle. Cent ans plus tard, Mollien en fait une nouvelle description et rappelle que "le Bambouk a toujours été regardé comme le Pérou de l'Afrique" (85). En 1843, Raffenel rapporte de son premier voyage une description précise de l'exploitation de l'or à Kéniéba (86). Enfin, Carrère croit pouvoir conclure de tous les témoignages recueillis que "l'or se rencontre partout dans le Bambouk" (87). Au milieu du siècle, les convoitises s'allument à la pensée qu'existe, proche des comptoirs français, un vaste réservoir de richesses dans les alluvions de la Falémé

---

(83) Al Bakri cité par MAUNY (P.) : Tableau géographique, op.cit., p. 296.

(84) BRAUDEL (F.) Monnaies et civilisations : de l'or du Soudan à l'argent d'Amérique, Annales-Economies-Sociétés-Civilisations, n° 1, 1946, pp. 9-22.

(85) MOLLIEN, édit. Deschamps, p. 190.

(86) RAFFENEL (A.) Voyage ... op. cit., p. 377 et suivantes

(87) CARRERE (F.) et HOLLE (P.) op. cit., p. 170.

et dans les terrains du Tambaoura (88).

Ainsi le Sénégal par sa position entre le monde du désert et celui des forêts, par ses vastes étendues planes favorables aux migrations et aux échanges commerciaux est-il avant tout une zone de contacts. Il a pu largement accueillir au cours de l'histoire des populations d'origines très différentes et les retenir par les possibilités qu'il offre sur le plan agricole et pastoral.

2. Les hommes et leur organisation politique et sociale

Le Sénégal connait une très grande diversité de groupes ethniques : Wolof, Sérer, Peul, Toucouleur, Manding, Sarakollé et Diola. Chacun de ces groupes humains fait preuve d'une personnalité bien affirmée que les Européens commencent à démêler pour certains d'entre eux. Le Sénégal offre un véritable échantillon des institutions socio-politiques de l'Afrique noire et sur ce plan il "n'est pas seulement

---

(88) Les mines du Bouré (région de Siguiri) qui appartiennent au même étage birrimien sont également connues, Caillié les cite comme alimentant les établissements français et anglais de la côte, c'est-à-dire des Rivières du Sud, op. cit., tome I, p. 417-18. Carrère cite également le pays du Bouré "où, si l'on en croît les récits des marchands colporteurs, l'or est si abondant qu'on le voit mêlé à la poussière produite par le balayage des cases" (!!!), op. cit., p. 171.

le finistère de l'Ouest-Africain, il en est le résumé exemplaire" (89). En schématisant, on distingue généralement deux groupes de peuples. Le premier, le plus nombreux, réparti dans les régions sahélienne et soudanienne comprend les ethnies qui ont connu de bonne heure des états organisés ou ont fait partie des empires médiévaux, tandis que le second établi dans le sud, en Casamance, se caractérise par son refus de toute infrastructure politique. Sur le plan social, le contraste est total entre des sociétés hiérarchisées avec des classes et des castes spécialisées et des populations farouchement individualistes et égalitaires.

Au milieu du XIXe siècle, les différentes unités politiques avec lesquelles les Français se trouvent ou vont se trouver en contact sont le fruit d'une longue histoire. N'est-ce pas le royaume du Tekrour qui est apparu le premier, peut-être dès le IXe siècle ? Etabli sur l'emplacement du Fouta et de la Mauritanie sahélienne, il se fit surtout connaître au XIe siècle lorsqu'il devint à la suite des Almoravides le premier champion de l'Islam. Le mot Tekrour survit dans le nom des habitants de la vallée moyenne du Sénégal : les Toucouleurs. Le Fouta est resté le centre principal de l'histoire sénégalaise jusqu'à la fondation de l'empire djolof datée selon les traditions, soit du XIIIe siècle, soit du XIVe siècle. Quoiqu'il en soit, c'est à cette époque que les Wolof font irruption sur la scène de l'histoire. En effet, le fondateur de l'empire, N'Diadiane N'Diaye, "a conféré une unité linguistique, coutumière et sociale" à un ensemble ethnique complexe (90). Cet état regroupe le Djolof

---

(89) PELISSIER (P.) op.cit., p. 27.

(90) VILLARD (A.) Histoire du Sénégal, Dakar, 1943, p. 41. Pour la genèse de l'ethnie wolof consulter Pélissier, op.cit., pp. 100-107. Voir également GAMBLE (David P.) Wolof of Senegambia, London, International African Institute, 1957, 110 p.

proprement dit, le Walo, le Kayor, le Baol et pour un temps certains territoires sérèr. Au milieu du XVIe siècle les vassaux ayant repris leur liberté, l'empire se disloque. C'est au XIVe siècle que se sont constitués les royaumes sérèr du Sine et du Saloum. Le peuple serèr a pour berceau la vallée du Sénégal et ses ancêtres l'ont quittée au XIe ou au XIIe siècle à la suite des remous provoqués par l'épopée almoravide et du refus d'embrasser l'Islam. Les Sérèr se dirigèrent par vagues successives vers le Sud, certains furent pris dans la construction de l'empire djolof mais d'autres, désireux de conserver intacte leur originalité atteignirent les massifs forestiers du Sine et du Saloum. Comme le dit excellement Pélissier, les Sérèr sont "les hommes d'un double refus refus d'adopter l'Islam, refus d'être assimilés par les Wolof" (91). Mais il fallut une intervention extérieure pour leur donner une structure politique ; ce fut le rôle d'une aristocratie issue de guerriers manding, les guelwar venus du Gabou (92). Ainsi, dès le XIVe siècle se trouvent dessinés les grands traits des structures politiques et sociales de la majeure partie du Sénégal.

Au milieu du XVe siècle, les Portugais atteignent les côtes du Sénégal et en rapportent de précieuses informations. Le début de l'installation coloniale coïncide avec le déclin de l'empire du Mali. Deux faits dominent le XVe siècle, d'une part la dislocation de l'empire djolof comme nous l'avons vu, et d'autre part l'affirmation du pays toucouleur qui sous la direction du chef peul Koli Tenguela va être unifié et dégagé des influences soudanaises. Maître du Fouta, fort de son prestige, il porte la guerre contre les Manding du Bambouk et agrandit son domaine aux dépens du

---

(91) PELISSIER (P.), op. cit., p. 192.

(92) Le Gabou est situé au nord-ouest du Fouta Djalon.

Djolof. Il a donné naissance à la dynastie païenne des Déniankobé qui se maintint jusqu'à la révolution musulmane du XVIIIe siècle.

Ce bref rappel nous ayant permis de constater l'ancienneté de la formation des états sénégalais, il est maintenant indispensable de présenter chacun d'eux vers 1850. Sachant le rôle important et parfois décisif qu'ont joué les Maures dans l'histoire du Sénégal, il nous faudra les évoquer de même que les populations qui en Casamance ne sont pas organisées politiquement, mais qui depuis quelques années sont entrées dans le cercle des intérêts français. Ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est qu'en ce milieu du XIXe siècle, ce qui intéresse les Français avant tout ce sont les riverains du fleuve et le Kayor dans la mesure où il est proche de Saint-Louis. N'est-il pas significatif que l'ouvrage de Carrère et Holle intitulé pourtant "De la Sénégambie française", soit absolument muet sur Gorée et les régions méridionales (93).

a) Les émirats maures

Les émirats des Trarza et des Brakna accaparent l'attention presque exclusive des Français dans leurs relations

---

(93) Sur 338 pages, si on fait abstraction du dernier chapitre intitulé : "passé, présent et avenir de la colonie" les Maures se taillent la part du lion avec 130 pages, les états Wolof (Kayor, Walo, Djolof) en occupent une centaine, le haut fleuve une quarantaine ; on s'étonnera que le Fouta n'inspire qu'une quinzaine de pages. L'abbé BOILAT dans ses Esquisses sénégalaises avait tenté de réaliser un équilibre entre le nord et le sud et en particulier il avait consacré un chapitre à chacun des royaumes sérèr.

avec le monde maure. Le XVIIe siècle a été décisif pour l'histoire de la Mauritanie. En effet, la fameuse guerre de Charr Babba qui a opposé les Berbères Sanhaja aux Arabes Hassane et qui a consacré la victoire de ces derniers a engendré d'importantes conséquences : constitution des émirats, nouvelle hiérarchie sociale et mise en place des principales tribus qui occupent des territoires qui ne varieront pas sensiblement par la suite (94). Les principaux vainqueurs, les Trarza et les Brakna, ont été les premiers à s'organiser en émirats. Il ne s'agit pas d'états véritablement constitués car ce régime politique présente de criantes faiblesses. L'émir choisi dans une même famille (les Oulad ben Daman chez les Trarza et les Oulad Abd Allah chez les Brakna) n'est en fait qu'un chef de guerre qui ne peut rien entreprendre de sérieux sans consulter les princes et les chefs de tribus et il est rare qu'il obtienne l'assentiment de tous. D'autre part, les règles de succession étant imprécises, des rivalités ne cessent d'éclater, entraînant des guerres fratricides. Enfin, l'émir ne dispose pas de ressources suffisantes pour créer un minimum d'administration. L'organisation sociale issue de la victoire repose sur une stricte hiérarchie à caractère féodal. La noblesse guerrière placée au premier plan (après les chorfa descendants du Prophète, évidemment) accapare le pouvoir politique et militaire. Ensuite viennent les tribus Zouaya, détentrices des activités pacifiques : élevage,

---

(94) Pour les questions maures, voir l'ouvrage de Mme DESIRE VUILLEMIN déjà cité et du même auteur sa contribution dans l'Histoire générale de l'Afrique noire, publiée sous la direction de Hubert DESCHAMPS, Paris, P.U.F., 1970, tome I, pp. 253-259, STEWART (Ch.) : Islam and social order in Mauritania, Oxford, 1973, 204 p.

commerce, enseignement du Coran et qui bientôt vont prendre le nom de marabouts. Enfin, les Aznaga, tributaires quoique hommes libres, qui payent des redevances en grains, dattes, bestiaux et hébergement. Au bas de l'échelle sociale figurent les esclaves, les forgerons et les griots. Une autre conséquence importante de la victoire des Hassane, c'est la diffusion de l'arabe parlé l'hassaniya.

Les caractères de l'histoire maure sont donc nettement dessinés à la fin du XVIIe siècle et tels nous les retrouvons au XIXe siècle : incessantes querelles intestines et luttes de succession, rôle de la personnalité de l'émir, place grandissante des vaincus d'hier, les Zouaya qui, outre leur primauté intellectuelle et spirituelle, reconstituent leur fortune par les dons pieux et les activités mercantiles. Il faut aussi y ajouter les interférences du commerce de la gomme qui commence à prendre quelque ampleur. En effet l'émir a perçu rapidement tout le profit qu'il en pouvait tirer : en n'accordant aux Européens son autorisation de trafiquer que contre de substantiels cadeaux, il augmente ses richesses et peut ainsi s'assurer d'indispensables fidélités. D'autre part, les marabouts engagés à fond dans ce commerce souhaitent avant tout le maintien de la paix.

Au cours des siècles, le rapport des forces entre Brakna et Trarza va se modifier. Au lendemain de la guerre de Charr Babba, les Brakna font figure de grands vainqueurs entraînant dans leur sillage toutes les tribus hassane y compris les Trarza. Mais ceux-ci vont rapidement s'efforcer d'échapper à la suzeraineté de leurs voisins. Ils y réussiront au début du XVIIIe siècle grâce à la personnalité de l'émir Ali Chandora, qui allie à l'habileté du diplomate - il s'assurera l'alliance chérifienne -, l'énergie du guerrier - il saura réduire toutes les oppositions -.

D'autre part, les Trarza, installés en bordure de l'océan recueillent l'essentiel du bénéfice des relations avec les Européens et ils peuvent jouer de leurs rivalités. Ainsi, les Trarza disposent des moyens de renforcer leurs positions face aux Brakna. A la fin du siècle, Ali Koury poursuivra la même politique que son grand-père Ali Chandora mais en intervenant, à titre d'arbitre dans un différend entre le Kayor et le Walo, il inaugure une politique d'expansion vers la rive gauche qui ne manquera pas d'inquiéter les Français. Après sa mort, dans un combat contre les Brakna, c'est, faute d'avoir un fils assez âgé pour lui succéder, une période d'anarchie qui s'ouvre pour les Trarza. La situation n'est pas meilleure chez les Brakna où une rivalité entre la branche ainée des Oulad Normach et la branche des Oulad Siyed déchire la famille émirale et affaiblit dangereusement le pays. Alors que la première nomadise vers le nord, la seconde fréquente les bords du Sénégal et entrant en contact avec les Français, elle réussit à faire considérer son chef comme l'émir des Brakna malgré les protestations de sa rivale.

Au milieu du XIXe siècle, sur la rive droite du Sénégal, le domaine des Trarza s'étend des portes de Saint-Louis à Gaé point situé un peu en amont de Dagana et celui des Brakna lui succède et atteint Saldé. Les limites septentrionales sont difficiles à préciser mais les Trarza occupant le littoral atlantique jusqu'à la baie d'Arguin sont maîtres de l'escale de Portendick. A cette époque les tensions qui secouent depuis longtemps le monde maure prennent plus d'acuité avec l'intervention des intérêts économiques. Les luttes pour le pouvoir qui constituent la trame de l'histoire maure s'accompagne toujours de perfidie de brutalités et de retournements de situation. Les princes de la famille émirale choisissent

> "presque toujours le plus riche ... Le fils ne succède pas de droit à son père. Si celui-ci n'a pas de longue main disposé l'esprit des princes, si ce fils est trop jeune, si enfin son patrimoine ne donne pas à ses électeurs l'espoir de se voir largement récompensés, on l'exclut, et son compétiteur obtient le pouvoir qu'il garde jusqu'à ce qu'une cabale vienne le lui enlever" (95).

Au moindre mécontentement, les princes et les chefs de tribus

> "abandonnent le pays avec leur famille, leurs vassaux, leurs adhérents et leurs captifs et vont établir dans un pays voisin, un foyer d'intrigues qui entravent toujours le roi, quand elles ne parviennent pas à le renverser" (96).

C'est ainsi que Hamet Ould El Eygat frère de Mohammed El Habib roi des Trarza s'est réfugié chez les Brakna.

Mais les Maures peuvent de moins en moins régler seuls leurs propres affaires. Ainsi, dans la compétition qui oppose en 1822 chez les Trarza Amar Ould Moctar et Hamadou Koury, le premier cherche des appuis du côté des Anglais et le second auprès des Français. L'enlèvement et la déportation du roi des Brakna, Moctar Sidi, en 1844, par le gouverneur Bouët offrant un autre et très spectaculaire exemple d'intervention dans les querelles intérieures. En effet, après la mort de Hamadou en 1841, un prince qui s'était fait remarquer par son amour de la paix, son successeur Moctar Sidi fut rapidement aux prises avec un parti adverse. Celui-ci, animé par l'ancien ministre d'Hamadou et secrètement soutenu par les Français fit élire Mohammed el Ragel, oncle de Moctar Sidi. Mais une fois débarrassé

---

(95) CARRERE, op.cit., p. 220.

(96) Ibid., p. 251.

de son concurrent grâce à l'action de Bouët, le nouveau souverain, personnage sans envergure, se heurta à des adversaires acharnés qui réussirent à le détrôner en 1849 et à mettre à sa place Mohammed Sidi qui ne s'était lancé dans l'aventure qu'avec l'appui des traitants de Saint-Louis. Comme le constatait un fonctionnaire, "c'est à coup de guinées que se font et se défont les rois dans ce pays" (97). La preuve était ainsi administrée de la décadence de l'institution émirale chez les Brakna. Par contre, chez les Trarza elle conservera assez d'éclat avec Mohammed el Habib, forte personnalité qui réussira pendant longtemps à déjouer les intrigues (98). Sous la direction les Trarza feront preuve de beaucoup de mordant, cherchant à subjuguer leurs voisins Brakna et à consolider leur autorité sur la rive gauche.

En pays trarza vit une grande tribu de marabouts d'origine berbère : les Darmankour. Ils jouissent vis-à-vis de l'émir d'une certaine indépendance en récompense, dit-on, de ce qu'ils ont les premiers vendu la gomme aux Européens. Ils ont leur propre escale et leur chef, le schems, s'efforce au milieu du siècle, grâce à son prestige de rétablir la paix entre les Maures désunis. Les Français entretiennent aussi des relations commerciales avec les Dowich. Ils ne sont pas comme les Brakna ou les Trarza des riverains du Sénégal mais leurs caravanes viennent à Bakel. En effet, ils dominent le Tagant dont l'émirat ne fut fondé

---

(97) Cette formule est de Larcher, chef du service judiciaire, dans une lettre au directeur des Colonies du 28 février 1850. A N S O M Sénégal IV, 19. La guinée est un tissu bleu indigo très prisé des Maures qui s'échange contre la gomme.

(98) Elu en 1827, il sera finalement assassiné en 1860.

qu'à la fin du XVIIIe siècle. En 1850, Bakar, le turbulent émir doit faire face aux mêmes difficultés que les souverains trarza et brakna : un parti adverse lui dispute le pouvoir.

Il est difficile d'apprécier l'importance de la population maure. Le lieutenant-colonel Caille qui fut pendant de nombreuses années jusqu'à sa mort en 1847 le responsable de la politique française du fleuve évaluait les Trarza à 55.000 personnes (25.000 appartenant aux tribus guerrières et 30.000 aux tribus de marabouts) et les Brakna à 63.000 (23.000 de tribus guerrières et 40.000 de tribus maraboutiques). Faidherbe contestait ces chiffres sans apporter d'autres précisions (99). Les Maures, les Trarza surtout, malgré leurs divisions représentent donc une force que les Français redoutent car ils leur disputent la maîtrise du fleuve. Ils sont d'autre part les agents actifs de la diffusion de l'Islam.

b) Les royaumes wolof

Le peuple wolof, malgré son hétérogénéité originelle, a formé rapidement une solide communauté dont l'effort constant a été la recherche des moyens susceptibles d'assurer sa suprématie politique. En effet, N'Diadiane N'Diaye avec un noyau de fidèles venus de Mauritanie, appartenant aux populations noires que les Maures appellent Bafour, a réussi à encadrer les Socé, d'origine mandingue et les Sérèr auxquels se sont ajoutés des groupes importants Tou-

---

(99) FAIDHERBE, op. cit., p. 105.

couleurs (100). C'est alors que les structures sociales ont été mises en place, mais on notera que l'empire djolof a respecté les lamane ou chefs de terre hérités de l'occupation sérèr dans le bas Sénégal. Ils étaient nommés suivant l'usage de leur pays avec l'assentiment du bourba-djolof, c'est-à-dire de l'empereur. Les lamane semblent avoir joué un grand rôle politique et ils ont contribué à la dislocation de l'empire.

La société wolof traditionnelle est très hiérarchisée. Au sommet de la pyramide, la noblesse comprend les lignages royaux ou garmi et les dignitaires parmi lesquels se recrutent les chefs de province (Kangame) et les cadres de l'armée. Après les nobles viennent les roturiers ou diambour dont la grande masse est constituée par les paysans (badolo) "sujets taillables et corvéables à merci". selon la formule de V. Monteil ; on y ajoute les marabouts

---

(100) La vallée du Sénégal a joué un rôle majeur dans le peuplement du Sénégal septentrional et central, elle en apparaît selon Pélissier comme "le berceau ou du moins l'antichambre". Sur cette hétérogénéité du peuple wolof, une réponse significative du petit-fils du damel du Kayor, Lat-Dior à qui l'on demandait si son grand-père était wolof : "Oui, dans la mesure où l'on peut l'être ... Par son père, son dix-huitième ancêtre était arabe ; par sa mère il est manding, maure et toucouleur ; il est dit wolof" cité par MONTEIL (V.) : Lat Dior, damel du Kayor et l'islamisation des wolof in Esquisses sénégalaises, I F A N , Dakar, Initiations et études africaines, n° XXI, 1966, p.89.Sur la situation des royaumes wolof à la fin du XVIIIe siècle voir la thèse de Jean BOULEGUE : La Traite, l'Etat, l'Islam, les royaumes wolof du XVe au XVIIIe siècles, Université Paris I, 1987.

(serigne) souvent d'origine manding ou toucouleur et qui exercent une grande influence alors que la société wolof est encore peu touchée par l'islamisme. Les gens de castes ou Nyeno forment la troisième grande catégorie sociale. Les castes fondées sur la spécialisation professionnelle, l'hérédité et l'endogamie comprennent les forgerons et les bijoutiers (teug), les tanneurs et les cordonniers (oudé), les tisserands (raba), les bucherons et les ouvriers du bois (laobé). Les "griots" représentent une catégorie particulière de gens de caste ; poètes, musiciens, ils chantent les exploits des familles princières, annalistes précieux ils conservent vivant le passé de l'ethnie. A la base de la société, se situent les esclaves (dyam) que l'on peut diviser en deux groupes : les captifs de case et les captifs de la couronne. Les premiers en général bien traités bénéficient de conditions matérielles comparables à celles de leurs maîtres badolo, Mollien le notait déjà écrivant : "les Iolofs sont des maîtres extrêmement doux avec leurs esclaves, ils prennent soin de leurs enfants, les frappent rarement et ne leur font pas supporter des fatigues dont le poids pourrait les accabler" (101). Les esclaves de la couronne jouent un rôle considérable car ils représentent les seuls éléments sur qui le souverain puisse compter (102).

---

(101) MOLLIEN, op.cit., p. 79. Même notation chez Carrère : "la condition de ceux-ci (des esclaves) est loin d'être rude ; ils font, en quelque sorte, partie de la famille. Le maître les traite avec douceur et ne leur impose qu'un travail modéré", p. 53.

(102) D'après Carrère "Les princes n'oseraient jamais confier leur personne à d'autres qu'à leurs esclaves", p.55. Sur la société wolof. DIOP (Abdoulaye Bara), La Société wolof, Paris, Karthala, 1981, 355 p.

En général c'est parmi eux que se recrutent les guerriers ou tiedo. Ceux-ci ont une solide réputation de pillards et sont la terreur des badolo. En définitive, la société wolof se caractérise par la subordination étroite de la masse paysanne (badolo et esclaves) à une aristocratie soutenue par une classe de guerriers dont l'influence politique est grande. Si cette description schématique des structures sociales demeure valable pour l'ensemble des états issus de la dislocation de l'empire djolof, il convient de présenter chacun d'eux dans son individualité politique au milieu du XIXe siècle.

Le Walo n'offre plus que le pâle reflet de sa grandeur passée. Et pourtant en fondant sa dynastie, le célèbre N'Diadiane N'Diaye lui avait assuré un grand prestige. Etabli sur les deux rives du Sénégal, ce royaume amphibie (walo c'est nous l'avons vu, la zone inondée par la crue annuelle) tenait les Maures en respect et sa capitale Ndiourbel se situait dans le Chemama sur la rive droite. Il s'étendait de l'océan au lac R'Kiz et de Saint-Louis au-delà du lac de Guiers (103). Mais en 1850, réduit à quatre cents lieues carrées sur la rive gauche, dépeuplé, menacé par ses voisins le Walo connaît une crise politique et sociale décisive.

Le souverain, le brak, est élu par le Seb ag Baor, assemblée de dignitaires dont les trois plus importants sont

---

(103) Les limites du royaume peuvent être précisées ainsi : entre le parallèle 16°5' de l'océan au R'Kiz, une ligne allant de Fanaye sur le Sénégal jusqu'à Sirinké sur la rivière Bounoun qui se jette dans le Guiers et de Sirinké à Saint-Louis par les villages de M'Pal et de Ndialakhar. Cf. BRIGAUD (F.) : Histoire traditionnelle du Sénégal, Etudes Sénégalaises, n° 9, fasc. 9,

le Dyogomay, maître des eaux, le Dyawdin maître de la terre et le Malo ou trésorier. Le brak est choisi dans l'un des trois lignages royaux qui sont d'origine soit maure (les Logar), soit sérèr (les Dyo) soit peule ou mandé (les Tè-dyek). Le nouveau roi est intronisé selon un rituel païen qui se déroule au milieu du XIXe siècle encore sur l'emplacement de la première capitale : Ndiourbel

> "Au jour fixé pour le couronnement, le nouveau brak suivi du peuple se rend à Dgiangué sur la rive gauche ; de ce point, on aperçoit le rônier qui marque sur l'autre rive la place où fut Diourourbel ... Tout le monde ayant traversé le fleuve on se dirige vers la plaine de Diourourbel où s'élèvent les tertres des braks".

Ensuite se déroule la cérémonie d'investiture minutieusement décrite par Carrère et Holle (104). Le rôle du brak est essentiellement celui d'un porte-bonheur et éventuellement d'un chef de guerre. Les annalistes sont unanimes à affirmer qu'il ne quittait sa capitale (Nder au XIXe siècle) sur la rive ouest du lac de Guiers que pour prendre la tête de ses troupes. Il ne paraît en public que pour la fête de la naissance de Mahomet, le Gamou. Les pouvoirs du brak sont limités par l'assemblée qui peut éventuellement le détroner. Le rôle des femmes dans la vie politique est très important car la succession est matrilinéaire et la première charge du royaume est généralement confiée à la mère ou à la soeur du brak, la linguèr.

Le Walo a connu une crise politique permanente marquée d'une part par les conflits fréquents entre le brak et l'assemblée, et d'autre part par la lutte de plus en plus âpre que se livrent les trois lignages royaux. Cette situa-

---

(104) CARRERE, op.cit., p. 108.

tion va conduire les protagonistes à rechercher des alliances extérieures et amener par les guerres incessantes dont le Walo est l'objet le pays au bord du précipice. En effet, la pression des peuples voisins : Kayor, Fouta Toro et Trarza est une des constantes de l'histoire du pays. Enfin, entourant le comptoir de Saint-Louis, le Walo subit dans sa vie économique et sociale les conséquences du commerce atlantique. L'aristocratie et les Maures réduisirent en esclavage et razzièrent pour alimenter la traite négrière et d'autre part, le commerce de la gomme a favorisé la poussée des Trarza qui s'affirme à la fin du XVIIIe siècle (105).

Pendant la première moitié du XIXe siècle, la crise atteint son paroxysme et les anciennes structures sociales et politiques subissent de très profondes transformations (106). A la suite de l'islamisation qui atteint le

---

(105) L'abolition de la traite une fois décidée en Europe, le trafic a continué plus ou moins clandestinement au début du XIXe siècle, mais surtout si l'on en croit Mollien, les noirs vendirent aux Maures les captifs qu'il est défendu aux blancs d'acheter, "et tel roi qui avait un revenu suffisant pour l'entretien de sa cour avec deux cents prisonniers vendus six cents francs pièce aux Européens, fait à présent de plus en plus fréquentes incursions chez ses voisins et chez ses sujets même, pour doubler le nombre de ses esclaves et avoir toujours le même revenu puisque les Maures ne paient un captif que la moitié du prix qu'en donnait un Européen", p. 76.

(106) BARRY (Boubacar) : Le royaume du Waalo. Le Sénégal d'avant la conquête. Préface de Samir Amin, Paris, F. Maspéro, 1972, 395 p., nouvelle édition, Paris, Karthala, 1985, 390 p.

petit peuple, l'organisation patriarcale pénètre chez les roturiers et les gens de caste, tandis que le système matriarcal continue chez les nobles à régir la dévolution des droits politiques et des biens. D'autre part, les familles princières pour la conquête du pouvoir s'entourent de plus en plus d'une nombreuse clientèle et de captifs, se constituant ainsi en une entité indépendante des traditions et modifiant de ce fait la hiérarchie d'ordre et de caste qui réglait la vie politique et sociale. Les tiedo constituent maintenant une aristocratie militaire turbulente et de plus en plus exigeante. Les guerres civiles comme celle qui oppose en 1828 le brak Fara Penda au Dyawdin favorisent la lassitude des artisans et des paysans qui se tournent vers l'Islam qui apparaît comme l'unique rempart contre l'arbitraire de l'aristocratie traditionnelle. Parfaitement significative est la tentative menée en 1830 par Diile. Profitant des troubles, ce marabout envahit le pays pour y établir un gouvernement à l'image de la théocratie du Fouta Toro. Le régime du brak ne fut sauvé que par l'intervention française. Un triple enseignement se dégage de cet épisode : sur le plan religieux, il montre la force du parti des marabouts qui ne craint pas de prendre les armes pour imposer sa religion, sur le plan social, Diile, un bijoutier, un homme de caste remet en cause la hiérarchie traditionnelle et rallie tous les mécontents et enfin sur le plan politique, la décomposition du système éclate dans l'incapacité de l'aristocratie de s'unir face au danger commun. La guerre civile continue donc de plus belle et les partis en présence recherchent l'appui du roi des Trarza dont les guerriers ravagent le pays. Lorsque la nièce de Fara Penda, la linguèr Ndjimbot épouse Mohammed el Habib, ouvrant ainsi la perspective d'une union des deux royaumes, les Français réagissent avec vigueur. Le brak n'est plus roi que de nom et c'est Ndjimbot qui dirige maintenant sous l'influence de son mari la politique du pays. Après sa mort en 1846, sa soeur Ndaté

pl. 1 La Reine du Walo

BOILAT Esquisses Sénégalaises

Yalla accaparera toute l'autorité et continuera la même politique (107). Le Walo n'est plus que l'enjeu de la lutte entre Trarza et Français (108).

Le Kayor dont le nom viendrait de gay-i dior, "ceux du sable" s'étend sur deux cents kilomètres au nord-est au sud-ouest, de Saint-Louis à Rufisque, limité par le Walo, le Djolof et le Baol. Il comprend plusieurs provinces : le Gandiole et le Diambour au nord, le Guet à l'est, le Diander au sud-ouest et le Saniokhor au centre. Le souverain porte le titre de damel, ce qui d'après la tradition signifierait "briseur" à la suite de la rupture avec le Djolof qui

---

(107) Carrère et Holle font remarquer que c'est à tort qu'on croit généralement à Saint-Louis que "Guimbotte a été reine du Walo et que Déthé Jalla lui a succédé", en fait les femmes ne peuvent jamais avoir la dignité de brak : "La vérité est que, représentant au degré le plus proche la branche régnante, en possession des captifs et des propriétés de la famille royale, Guimbotte et Déthé Jalla se sont emparées de la souveraineté de fait, mais pour sauvegarder les formes traditionnelles, elles n'ont jamais manqué de faire nommer un brak, fantôme de roi, soumis à leur influence absolue, instrument aveugle de leurs volontés, qu'elles ont toujours fait agir sous l'impulsion de Mohammed el Abib, roi des Trarzas, au gré de leurs caprices, de leurs passions et de leurs terreurs", op.cit., p.98.

(108) La situation troublée du Walo n'a pas été sans conséquences démographiques.

s'est produite entre 1530 et 1550. Si la structure sociale était semblable à celle du Walo, l'organisation politique présentait quelques différences. Le damel est choisi dans l'un des sept matrilignages royaux par une assemblée composée de dignitaires, gouverneurs et chefs de régions, de réprésentants des hommes libres et du chef des captifs royaux. Après l'élection une cérémonie d'intronisation a lieu à Mboul. On retrouve à la cour, la linguèr, mère, tante maternelle ou soeur utérine du damel, ainsi que les courtisans dans la mesure où ils résident dans la capitale. La première dignité de la cour est celle du ministre de la guerre qui marche toujours aux côtés du damel dans les combats ; il a sous ses ordres le corps de réserve, troupe d'élite qui ne donne qu'à la dernière extrémité. Le damel pourvoit à toutes les charges mais la domination n'est qu'une investiture car elles se transmettent en réalité par hérédité ; le damel avant d'entrer en fonctions exige un présent dont il fixe lui-même l'importance. Tous ces dignitaires sont généralement choisis en fonction de leurs qualités guerrières : "fuir est un vice" disaient-ils. De même les tiédo ont par leur bravoure contribué à assurer au Kayor une réputation militaire prestigieuse. Mollien l'évoque à propos d'une guerre avec le Baol où chaque guerrier pour se mettre dans l'impossibilité de chercher son salut dans la fuite "remplit ses larges culottes de sable et, accablé sous le poids d'un tel fardeau, se met à genoux et se dispose à tirer" (109). Mais les tiédo se sont aussi taillés une solide renommée de grands ivrognes et de pillards incorrigibles.

---

(109) MOLLIEN, op.cit., p. 74, DIOUF (M.). Le Kajoor au XIXe siècle, thèse de 3e cycle. Université Paris I, 1980, FALL (R.). Le royaume du Bawol du XVIe au XIXe siècle, thèse de 3e cycle, Université Paris I, 1983.

Les revenus du damel proviennent des razzias faites sur son ordre dans l'intérieur du pays et dont les deux-tiers lui appartiennent, de la moitié du butin pris après les combats, des salines de Gandiole et depuis 1849 d'un cadeau octroyé par les Français pour que soit favorisé le commerce des arachides. A l'époque les observateurs s'accordent pour trouver importantes les ressources du damel. Depuis 1832, Maïssa Tenda Dior est le souverain du Kayor mais il règne aussi sur le Baol comme tègne. Il appartient à un lignage qui détient le pouvoir depuis le milieu du XVIIIe siècle. Le pouvoir, par le prestige et les avantages matériels qu'il procure allume bien des convoitises. Les rapports du Kayor avec ses voisins ont été souvent difficiles. Aux luttes contre le Djolof qui ont accompagné ses premiers pas comme état indépendant se sont ajoutés les conflits fratricides avec le Baol dont les chefs, les tègnes, sont apparentés aux damels. Souvent les deux pays furent réunis sous l'autorité d'un même souverain. C'est le cas dans la première moitié du XIXe siècle mais cela ne va pas sans guerre, et Maïssa Tenda dut éliminer des compétiteurs pour s'imposer aussi au Baol. Les Maures qui font des incursions de pillages sont craints et détestés.

L'aristocratie gardienne du paganisme s'est heurtée à l'Islam. Elle mena quelques guerres contre le parti des marabouts à la fin du XVIIe siècle, sans pouvoir en empêcher les progrès. Parallèlement à l'appareil judiciaire du damel se met en place une justice musulmane dirigée par un grand cadi. Petit à petit se constitue une petite élite musulmane qui montre vis-à-vis du pouvoir une attitude critique. Son opposition prendra une allure inquiétante à la fin du XVIIIe siècle. Le damel Amari Ngoné Ndéla Kumba réprima la révolte des marabouts qui se réfugièrent dans la presqu'île du cap Vert. Quelque temps après, l'almami du Fouta Toro, Abdoul Kader venu faire croisade au Kayor fut battu. Malgré ces

CARTE N° 6 LES ETHNIES

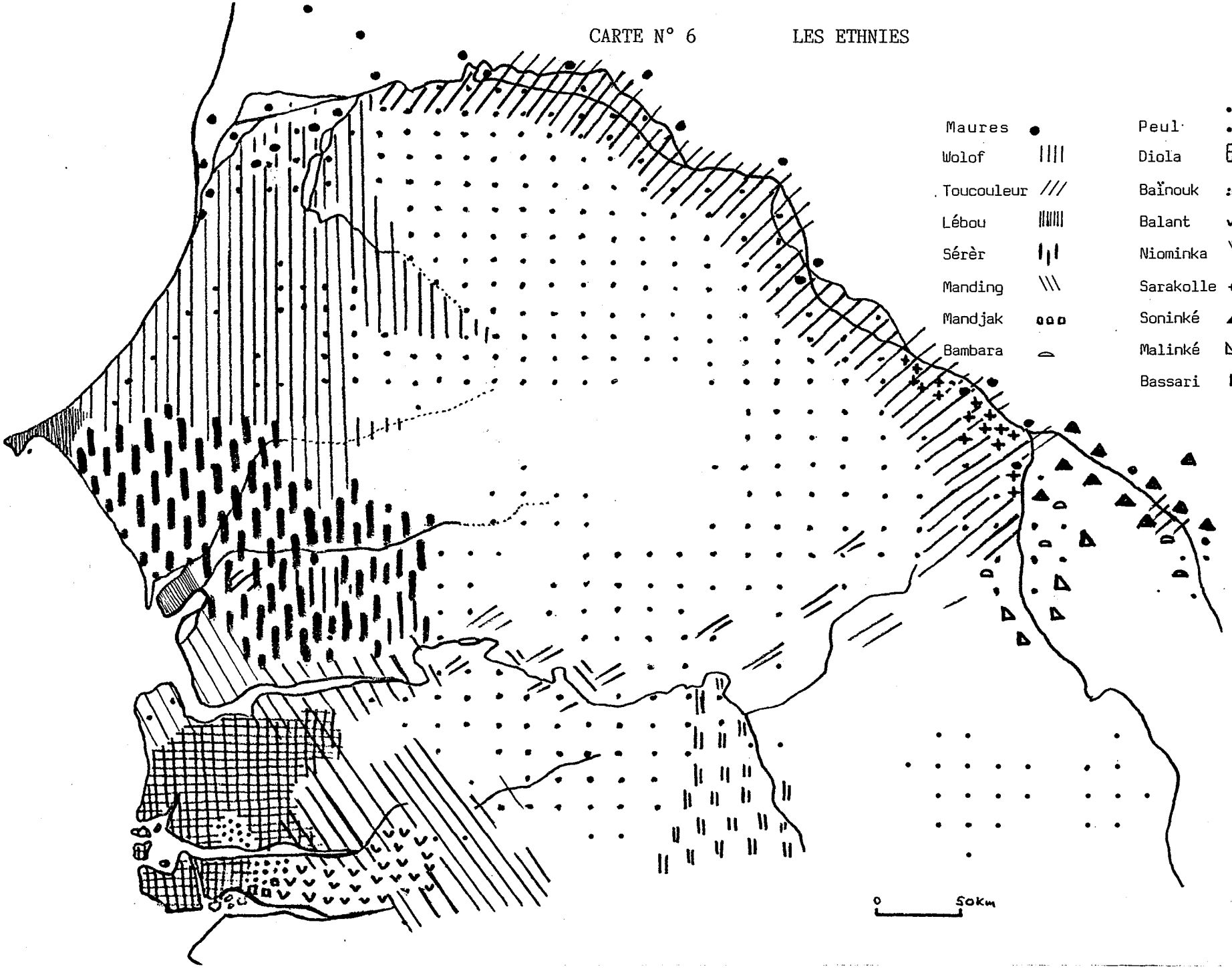

d'après les cartes ethnodémographiques publiées par l'I.F.A.N.

échecs, comme le note Mollien "Le mahométisme fait chaque jour des progrès" (110). Cependant il demeure encore un phénomène partiel et localisé : ce sont les régions du nord, le Diambour essentiellement qui sont les plus touchées tandis que le sud-est est à peine entamé. Mais la décadence des institutions traditionnelles est moins avancée qu'au Walo car ce n'est que depuis quelques années que le Kayor s'est véritablement intégré à l'économie européenne grâce aux arachides. D'autre part, à la différence du Walo, le pays reste à l'écart des démonstrations militaires de la France car le gouverneur Baudin estime les expéditions dans l'intérieur de ce pays immense, sans eau et au terrain sablonneux "comme impossibles ou extrêmement dangereuses et avec la certitude de n'obtenir aucun résultat" (111).

Le royaume du Kayor avait perdu depuis peu le contrôle de la presqu' île du cap-Vert. En effet les Lébou qui s'y étaient installés au XVIIIe siècle au terme d'une longue migration supportaient mal le despotisme et les brigandages du damel et de ses gens. Ils s'unirent sous la direction d'un des chefs du village, Dial Diop qui fit construire des fortifications depuis la baie de Yoff jusqu'à celle de Hann. Les Lébou résistèrent à toutes les attaques du Kayor dont le damel dut reconnaître l'indépendance en 1812. Le nouvel état s'organisa sous la direction d'un serigne, chef suprême, politique et religieux. Il se déchargea sur l'imam de ses fonctions religieuses, sur le diaraf de ses

---

(110) Ibid., p. 82.

(111) Baudin : Mémoire de remise de service,16 août 1850. A N S O M Sénégal I 37 a. La population du Kayor est évaluée alors à 100.000 personnes.

attributions en matière de répartition et d'exploitation des terres et sur le saltigué dans certaines circonstances de celles de chef de guerre. Les deux assemblées de diambour jouaient un rôle considérable dans l'état dont elles étaient à peu près maîtresses. La vie de la presqu'île fut troublée par des conflits entre habitants des différents villages et par des oppositions religieuses. La proximité de Gorée et l'installation de marchands contribuaient aussi à diviser les Lébou. Ceux qui servaient d'intermédiaires aux traitants partageaient leurs griefs contre la lourdeur des taxes et les entraves apportées au commerce par les chefs de Dakar. En 1850, le sérigne de Dakar s'appelle Eliman Diol et il a été investi de cette dignité vingt ans plus tôt (112).

Province lointaine aride et peu peuplée, le Djolof a été, nous l'avons vu, le berceau d'un vaste empire. Axée sur le Bounoun, prolongement de la longue vallée, morte du Ferlo, elle est limitée par le Fouta, le Kayor, le Walo, le Baol, le Boundou et le Saloum. Elle offre de beaux terrains de parcours et de magnifiques forêts de gommiers mais les terres cultivables sont très rares. Le souverain ou bourba doit appartenir à l'un des quatre patrilignages royaux et obligatoirement à l'un des dix matrilignages. Il est l'élu d'une assemblée de grands électeurs présidée par le grand diaraf, un roturier mais dont le rôle est considérable.
D'après Mollien

---

(112) Sur les Lébou consulter : ANGRAND (A.). Les Lébous de la presqu'île du Cap Vert, Dakar, La Maison du Livre, s.d. (1947), 144 p. et BALANDIER (G.) et MERCIER (P.) Particularisme et évolution : les pêcheurs Lébous, Saint-Louis, IFAN, 1952, X-216 p. Voir également : MICHEL (Claude) : Organisation coutumière de la collectivité Lébou de Dakar. BCEHS AOF, T.XVII,n°3,pp.510-524.

> "Le gouvernement du Bourb-Iolofs, comme celui de tous les royaumes voisins est féodal. Le roi jouit néanmoins d'une autorité despotique qu'il doit, ainsi que tous les autres souverains africains, au grand nombre de ses esclaves" (113).

Au début du XIXe siècle, si le bourba ne dispose que de richesses médiocres par rapport à celle du damel "il jouit encore d'une certaine prédominance parmi les autres souverains de sa couleur, qui ne l'abordent qu'en se prosternant devant lui" (114). et son titre de suzerain lui donne "vis à-vis de ses anciens feudataires, une supériorité morale qui agit encore fortement sur les esprits" (115). Le Djolof était, comme les autres pays wolof épuisé par les discordes intestines et les dévastations des Maures ; les bourba avait même dû consentir au roi des Trarza un tribut annuel de deux cents boeufs. L'islamisme paraît moins puissant qu'au Kayor voisin :

> "le pays du Bourb-Iolofs renferme plus de païens que de mahométans. Ces derniers y jouissent de beaucoup de considération qu'ils doivent à la douceur et à la tolérance qu'ils affectent mais ils seraient probablement tout autres, si leur secte s'accroissait" (116).

Enfin le Djolof est à peine effleuré par le commerce européen.

---

(113) MOLLIEN, op.cit, p. 102. CHARLES (Eunice A.) Precolonial Senegal : The Jolof Kingdom, 1800-1890. African Research Studies n°12, Boston, 1977, XI-163 p.

(114) MOLLIEN, op.cit., p. 102.

(115) CARRERE et HOLLE, op.cit., p. 113.

(116) MOLLIEN, op.cit., p. 102.

c) Le Fouta Toro

Le Fouta sénégalais est la région située le long du Sénégal de Dagana au village de Dembakané, à la lisière du pays de Galam. Ainsi, commandant l'accès au haut fleuve, il occupe une position clé. Pays du mil et du riz, il contraste par sa richesse avec le Ferlo et la Mauritanie qui l'enserrent. Il se divise en sept provinces historiques qui en remontant le fleuve sont les suivantes : le Dimar, déformation du nom du village Dimat ou Dialmath, le Toro, le Lao, la province des Irlabé, le Bosséa, le Nguénar et le Damga. Les deux composantes ethniques sont les Peuls et les Toucouleurs.Ces derniers, mélange de Peul, de Sérèr et de Wolof, parlent peul. Le Fouta a connu fin du XVIIIe siècle une révolution qui renoue le fil quelque peu interrompu d'une longue tradition musulmane. L'aristocratie dénianké mise en place par Koli Tenguéla considérée toujours comme étrangère au pays a été balayée par le groupe musulman toucouleur des Torobé conduit par le marabout Souleyman Bal (117). Une fois renversé le dernier représentant de la dynastie dénianké, Souleyman Bal refuse le pouvoir qui est alors confié à un autre marabout, guerrier valeureux, Abdoul Kader (1776). Un

---

(117) Les Torobé (torodo au singulier) : ceux qui prient. Sur l'importance de la réaction des lettrés musulmans. voir les Chroniques du Fouta sénégalais de Siré Abbas Sow publiées par DELAFOSSE et GADEN, Paris, Leroux, 1913. Delafosse simplifie beaucoup quand il dit que cette révolution est la victoire du parti toucouleur sur le parti peul en même temps que celle de l'élément musulman sur l'élément païen. La réalité est plus complexe. Cf. Pathé DIAGNE : Pouvoir politique traditionnel en Afrique occidentale, Paris, Présence Africaine, 1967, 294 p. Voir également JOHNSON (J.) The almamate of Futa Toro : 1770-1836. A political history, Ph.D. Wisconsin, 1974, 513 p. ROBINSON (David). The islamic Revolution of Futa Toro, The International Journal of

gouvernement théocratique fut mis en place : c'est un collège électoral composé de l'élite torodo qui choisit Abdoul Kader comme almami. Le nouveau titre qui vient de l'arabe imam ne désigne pas seulement celui qui dirige la prière, mais un chef qui concentre à la fois les pouvoirs religieux et politiques. Le premier almami se révéla un remarquable constructeur mettant sur pied des structures politiques inspirées de l'expérience de l'Islam oriental. "Le Koran y forme la loi unique de l'ordre politique et civil, toute la vie sociale s'y règle par les principes, plus ou moins bien compris, de leur livre sacré" (118). Le système fiscal, objet de soins particulièrement attentifs, a été conçu pour favoriser les catégories sociales dirigeantes. Sur ce plan, l'arrivée au pouvoir des Torobé n'a pas provoqué une mutation radicale car l'almami n'a pas craint d'intégrer les cadres existants qui s'étaient ralliés au régime. Pour asseoir son pouvoir, l'almami récompensa les fidèles de la première heure et les compagnons de lutte par d'importantes distributions de terres confisquées aux insoumis. Il utilisa ce système de fiefs au mieux de ses intérêts en s'assurant de solides alliances parmi d'importants groupes familiaux du Bosséa, du Nguénar et du Damga et en plaçant des chefs réputés pour leurs qualités guerrières aux endroits guéables afin de protéger le pays contre les incursions des Maures. En procédant à d'importantes dotations de terres, l'almami ne faisait que reprendre la politique de Koli Tenguéla et des Déniankobé. Comme on le voit, la lutte pour l'accaparement des terres a joué un rôle déterminant dans l'histoire du Fouta et l'on peut dire que "la structure foncière de la vallée reflète fidèlement son histoire et l'histoire de la société toucouleur elle même" (119). Après avoir réorganisé

... African Historical Studies, vol.8, n°2, 1975, pp.185-221. Du même Chiefs and clerics. The history of Abdul Bokar Kan and Futa Toro, 1853-1891, Oxford University Press, 1975.239 p.

(118) CARRERE (F.), op.cit., 127.

(119) La moyenne vallée du Sénégal, op.cit., p.112.

réorganisé le pays, Abdoul Kader mena le jihad chez les Maures et dans le Kayor mais là il fut vaincu. L'islamisme militant apparaît un des traits essentiels du nouveau régime. Atteint dans son prestige à la suite de sa défaire, l'almami périt assassiné en 1804 victime d'un complot.

La société toucouleur est stratifiée en castes et ressemble de ce fait à la société wolof, mais la révolution islamique a eu pour conséquence de mettre au sommet de la pyramide sociale les Torobé. On peut distinguer trois groupes de castes : les hommes libres ne faisant pas partie des castes artisanales, les gens de métier et les captifs. Dans le premier groupe, celui des Rimbé, les Torobé forment la caste supérieure. Cette aristocratie est formée d'éléments n'ayant pas la même origine mais soudés par leur appartenance à une fois commune. A l'intérieur de cette caste, existe une hiérarchie allant des détenteurs de grands domaines, électeurs de l'almami, aux paysans réduits à louer des terres en passant par les petits propriétaires. Ensuite viennent les dyawambé qui jouaient le rôle de conseillers auprès des chefs dans les grandes familles. Les Sebbé semblent constituer un fonds de population établie dans la vallée à une époque ancienne et dont l'origine est controversée : Wolof et Sérèr établis dans le pays avant l'islamisation des Toucouleurs ou guerriers peuls amenés par Koli Tenguéla. Enfin, les Soubalbé qui proviennent également de groupes établis depuis longtemps forment la caste des pêcheurs. Le deuxième groupe, les nyembé rassemble les castes d'artisans et les griots. On y retrouve les tisserands, les cordonniers, les forgerons-bijoutiers et les travailleurs du bois. Enfin au bas de l'échelle les captifs ou matioubé (120).

---

(120) Sur la société toucouleur, on peut consulter DIOP (Abdoulaye Bara) : Société toucouleur et migration, I F A N , Dakar, 1965, Initiations et Etudes, n°XVIII, 232 p.

Le régime fondé par Abdoul Kader s'est rapidement altéré. En effet, la disparition du premier almami coïncide avec un affaiblissement de la ferveur religieuse et de l'élan réformateur. La lutte pour l'accaparement de l'appareil politique avec tous les avantages que cela comporte passe alors au premier plan. La coalition qui a écarté Abdoul-Kader n'a que d'étroites assises et le Fouta se trouve entre les mains d'une petite oligarchie religieuse ; désormais les grands électeurs éclipsent l'almami qui n'est le plus souvent qu'un jouet entre leurs mains.

> "Quand l'almami a perdu les bonnes grâces de ses électeurs, ce qui arrive fréquemment, ils lui ordonnent d'abdiquer. Comme ce fantôme de souverain est toujours incapable de résister, après lui avoir signifié leurs volontés, accompagnées quelquefois de la confrontation des biens, ils procèdent à son remplacement" (121).

De la mort d'Abdoul Kader en 1804 à l'intronisation d'Ahmadou Hammad en 1850, il a été procédé à 28 élections, preuve éclatante de l'instabilité politique (122). Plus grave, peut être, l'unité du pays se trouve menacée à terme par le fait que le Fouta central (Nguénar, Bossea, Lao) monopolise maintenant l'élection et considère les autres provinces comme territoires soumis. On comprend que dans ces conditions, il sera relativement facile à un adversaire décidé d'utiliser les tensions internes et de jouer

---

(121) CARRERE, op. cit., p. 128.

(122) Instabilité à peine tempérée par le fait que certains personnages ont été élus à plusieurs reprises, d'après la liste des almami établie par Delafosse.

du particularisme des différentes provinces spécialement du Dimar et du Toro qui ont pour chef la première un éliman et la seconde le lam-toro. Faidherbe ne s'en privera pas (123).

d) Les royaumes du haut Sénégal

Le haut fleuve, zone de grands mouvements migratoires rassemble des groupes ethniques plus ou moins mêlés : peul, malinké ou manding, sarakollé ou soninké et toucouleur. Ici, pas de grande unité politique mais quatre ou cinq états présentant des caractéristiques propres. Après avoir quitté le Fouta à Dembakané on entre dans ce que les Européens appellent le pays de Galam. Cette expression probablement inventée par eux sans qu'on en connaisse exactement l'origine ne recouvre pas la même extension géographique chez les auteurs. Pour Carrère "le Galam contient deux grandes provinces, le Guidiaga et le Kassô" mais l'abbé Boilat ne retient que la première. C'est aussi la définition qu'en donne le lieutenant Flize et qui paraît la plus communément admise (124). Le Gadiaga comprend deux grandes provinces séparées par la Falémé : le Goye ou bas Galam à l'ouest et le Kaméra ou haut Galam à l'est. Une famille sarakollé les Bathily ou Bakiri, venue de la région de Ségou avec les siens, vint s'installer dans le Gadiaga après en avoir chassé les Malinké. Les deux provinces étaient gouvernées par le même souverain qui portait le titre de tounka. Il revenait toujours au plus âgé des Bakiri quel que soit son degré de parenté avec le souverain pré-

---

(123) Les Français considérent le Fouta Toro comme un des pays les plus peuplés de la Sénégambie.

(124) FLIZE (L.). Le Gadiaga, Moniteur du Sénégal, n°42, 15 janvier 1857. CHASTANET (Monique) : L'état du Gadiaga de 1818-1858 face à l'expansion commerciale française au Sénégal, mémoire de maitrise, 1976, Université Paris I, sous la direction d'Y. PERSON, 303 p.

cédent. Tuabo au nord de Bakel était la capitale du royaume. En 1833 s'ouvre une longue période de troubles dont l'origine semble être le désir d'un chef du Kaméra de partager avec le tounka les droits que payaient les navires de Saint-Louis montant à Galam. Ce fait est extrêmement révélateur des incidences que les progrès du commerce peuvent avoir sur la vie politique et en définitive sur la cohésion des royaumes. En effet, à la suite de conflits, le Gadiaga se scinda en deux états. Tuabo avait été détruite et le tounka du Goye résidait maintenant à Counguel dans un site plus favorable à la défense. En 1850, le tounka Samba Coumba Diama était très âgé. Au Kaméra dont la capitale était Makhana, le tounka ne l'était que de nom car il avait laissé la réalité du pouvoir à un chef qui percevait à son profit tous les droits de passage. En définitive ces deux états qui renferment de quinze à vingt mille habitants apparaissent assez peu solides et comme une proie tentante pour l'entreprenant almami du Boundou.

Le pays Boundou assez étendu et relativement peuplé aurait près de cent mille habitants selon les évaluations de l'époque. Un célèbre marabout peul, Malick SY était venu s'y installer après que les Bakiri se soient fixés dans le Gadiaga (125). Il fonda la famille des Sissibé dont le membre le plus âgé a toujours la charge de conduire les destinées du pays. La population est hétérogène car Malick Sy fit de son état une terre d'asile. Le gouvernement qui est entre les mains d'un almami n'est pas théocratique comme au Fouta Toro où l'élu doit être plus docte et le plus saint des marabouts. Ici, c'est simplement un homme parvenu au pouvoir par hérédité et joignant à la qualité de guerrier

---

(125) L'autorité du tounka s'exerçait auparavant sur le Boundou. BATHYLY (Abdoulaye). Guerriers, tributaires et marchands. Le Gajaaga (Galam), "le pays de l'or", le développement et la régression d'une formation économique et sociale sénégalaise c.VIII-XIXe s. Thèse de doctorat d'Etat, Dakar, 3 vol. 1985.

celle d'homme instruit dans la loi du Coran. Son pouvoir est absolu car aucune assemblée ne l'entrave, il rend la justice, lève les impôts (la dîme sur les récoltes) et prélève des droits de passage sur les nombreuses caravanes qui traversent son pays. Il dispose d'une armée de dix mille hommes et de mille chevaux aux dires de Raffenel (126). Le Boundou n'a pas tardé à s'agrandir aux dépens de ses voisins et particulièrement du Bambouk. Il s'empara de la rive droite de la Falémé où il fonda des villages. En 1850, l'almami Saada caressait l'ambition d'atteindre le Sénégal afin d'exiger des navires de Saint-Louis d'importants cadeaux. Boulébané, la capitale possède une muraille de grande étendue avec des bastions carrés et cylindriques pour la protéger. Comme dans le Fouta Toro, l'enseignement coranique est largement répandu.

Entre Boundou et Khasso, le Bambouk est encore une contrée peu connue. Les Malinké qui l'habitent ont une réputation "d'hommes farouches et méchants" (127). Réfractaires à l'Islam, ils s'organisent en petites républiques plus ou moins unies par un lien fédératif si on en croit Raffenel (128).

Le Khasso, à cheval sur les deux rives du Sénégal et borné au nord par le Kaarta, au sud par le Bambouk et à l'ouest par le Kaméra était autrefois un état puissant.Des lignées peul venues du Sahel dès le XVIe siècle, s'étaient assimilées aux Malinké pour former le peuple Khassonké qui n'est musulman que de nom. Au milieu du XIXe siècle, attaqué et grignoté sur sa rive gauche par les Bambara, le pays

---

(126) RAFFENEL (A.), Voyage ..., op.cit., p. 268.
(127) CARRERE (F.), op. cit., p. 170.
(128) RAFFENEL (A.), ibid., p. 392.

est divisé en provinces indépendantes. C'est ainsi que Médine et le territoire qui l'entoure ont pour chef Sambala. Celui-ci, en 1848 doit faire face à la rébellion de son frère (128 bis).

Ainsi, mis à part le Boundou et encore, les Français ne trouvent en face d'eux que des organismes politiques affaiblis, divisés contre eux-mêmes et opposés les uns aux autres.

e) Les royaumes sérèr

Le pays sérèr est partagé entre deux grands organismes politiques : les royaumes du Sine et du Saloum auxquels s'ajoutent quelques petits états indépendants ou vassaux. Le Sine, le plus petit des deux, possède une façade littorale de Joal à la pointe de Sangomar, borde la rive droite du Saloum jusqu'à une cinquantaine de kilomètres en aval de Kaolack, puis sa frontière avec le Saloum remonte vers le nord-est jusqu'au 16° de longitude. Le royaume du Saloum à partir de l'estuaire se déploie en éventail dans l'intérieur, des frontières assez incertaines le séparent du Rip au sud du Niani et du Djolof à l'est.

L'aristocratie guelwar a joué, on le sait, un rôle décisif dans l'édification du système politique qui encadra le peuple sérèr. Par ses alliances matrimoniales elle avait réussi à se faire accepter, puis à imposer son autorité. D'elles sortirent les dynasties qui sont à l'origine des royaumes du Sine et du Saloum. Elles le gouverneront jusqu'à

(128 bis) CISSOKO (Sekene Mody). Contribution à l'histoire politique du Khasso dans le haut Sénégal des origines à 1854, Paris, l'Harmattan, 1985, 415 p.

la conquête coloniale. D'après les traditions, Maîssa Wali Dione fonda le royaume du Sine dont la première capitale fut M'Bissel et son petit-neveu M'Begane N'Dour celui du Saloum (129). Les structures sociales et politiques révèleront, sans doute, des éléments déjà rencontrés dans le monde wolof mais au-delà de ces ressemblances existent d'importantes différences qui illustrent la profonde originalité des Sérèr. L'organisation sociale s'éclaire par l'histoire du peuplement, chacun des deux groupes venus s'installer dans le pays apportant ses caractéristiques propres : d'une part une masse de paysans libres, les diambour, et de l'autre une aristocratie accompagnée de ses guerriers, les tiédo. Nobles et paysans ont les uns et les autres des captifs et des griots à leur service. Le régime des castes de métiers est assez peu marqué car les artisans sont beaucoup moins nombreux qu'en pays wolof. Ils descendent de l'escorte des princes manding, mais surtout des wolof venus s'installer dans le pays après l'organisation des royaumes et ces artisans ne sont vraiment intégrés à la société sérèr que dans le royaume du Sine (130). Quelques autres particularités sont à retenir. A la différence des Wolof, l'aristocratie guelwar ne pratique guère l'endogamie ; au Saloum beaucoup moins replié sur lui-même que le Sine, elle ne dédaigna pas les alliances avec les noblesses voisines. L'influence politique des tiédo semble beaucoup moins importante

---

(129) La tombe de Maîssa Wali Dione à M'Bissel est encore aujourd'hui l'objet d'un culte. Cf. GRAVRAND (H.). Les Sérères, Afrique Magazine, n° 2, mars 1959 ; du même La civilisation sérèr I : Cosaan, les origines, Dakar Nouvelles Editions Africaines, 1983, 361 p.

(130) Les artisans n'ont été insérés que tardivement dans la société sérèr car les Ndieghem et les None qui sont restés à l'écart de l'action des guelwar ne connaissent pas le système des castes. D'autre part, l'analyse anthroponymique des familles de castes ne révèle qu'exceptionnellement des noms typiquement sérèr. Cf. Pathé DIAGNE, op.cit.

qu'au Kayor. Enfin, il existe une catégorie sociale à mi-chemin entre les hommes libres et les esclaves : le sourga est un paysan libre qui s'asservit volontairement en acceptant de faire partie de l'entourage d'un dignitaire qui lui fournit des armes, la dot d'une femme et subvient éventuellement à son entretien moyennant le service de guerre. Mais le fait capital qui domine l'histoire du peuple Sérèr, c'est le dynamisme de la classe des paysans libres. En effet, comme l'a bien montré Pélissier :

> "c'est elle qui a assimilé les immigrants venus l'encadrer ou lui apporter le complément de techniques spécialisées : elle a accepté la superstructure politique et administrative construite par les Guelwar, accueilli des professionnels du travail des métaux, du cuir, du coton, du bois ; mais à tous elle a imposé sa langue, ses croyances religieuses" (131)

La noblesse manding malgré son prestige n'a pu s'imposer aux Sérèr qu'en s'enracinant au terroir, en devenant elle-même profondément sérèr.

Dans le domaine politique, le poids de la paysannerie sérèr n'est pas moins importante. En effet, à la différence de la masse rurale wolof demeurée passive, elle a conservé un certain contrôle sur le pouvoir. Le bour (mad en sérèr) chef à la fois religieux et politique, était obligatoirement un guelwar et en principe le mâle le plus âgé de la branche maternelle du précédent souverain. Généralement le bour désignait son successeur qui prenait le titre de boumi, mais en fait cette décision ne préjugeait en rien de l'avenir. En effet, la monarchie sérèr possède en quelque

---

(131) PELISSIER, op.cit., pp. 207-208.

sorte un caractère électif et la désignation du nouveau souverain offre pour le peuple l'occasion de renouveler au moins symboliquement la délégation de pouvoir consentie aux princes d'origine manding. Le plus puissant des signitaires qui entouraient le bour ; le Diaraf-bou- rey ou Grand Diaraf, choisissait en accord avec l'assemblée des notables le nouveau souverain et procédait à son intronisation. Le grand Diaraf tire son autorité de ce qu'il représente les paysans libres face à la noblesse guelwar. Issu d'une famille libre mais non noble, il est choisi parmi les chefs de village (diaraf) les plus notables et parmi les sakh-sakh représentants du pouvoir central à la tête des provinces. Nommé par le roi sur présentation de l'assemblée des sakh-sakh et des diaraf- la même qu'il préside lors de la désignation d'un nouveau souverain - il était assuré de son pouvoir car il ne pouvait être révoqué par le roi, mais seulement par une décision unanime de ceux qui l'avaient choisi. Comme il ne pouvait accéder au trône à cause de son origine roturière, un équilibre s'établissait entre le pouvoir du souverain et celui du peuple (132). Les affaires extérieures et militaires ainsi que la nomination des chefs de province revenaient au roi tandis qu'au Grand Diaraf appartenaient la justice, les problèmes de la vie des villages et spécialement la défense des droits fonciers des Sérèr contre tout empiètement. Deux autres dignitaires sont à retenir : le Grand Farba qui,dans la hiérarchie se situe après le Grand Diaraf,est chef des guerriers et comme tel joue le rôle d'un ministre de la guerre et le Farba-bir-Keur

(131) Pour l'analyse des institutions traditionnelles, voir AUJAS (L.) : "Les Sérèr du Sénégal", BCEHS AOF, 1931, pp.293-333.

chargé à la fois de la perception des impôts et de la répression des révoltes intérieures. Il faut faire aussi une place spéciale à la linguèr, mère du roi ou à défaut la plus âgée des tantes maternelles. Elle joue un rôle dans les cérémonies religieuses et dispose de plusieurs villages à titre d'apanage. Enfin, il se trouve dans l'entourage du bour comme dans toutes les cours des souverains wolof un ou plusieurs marabouts chargés de la correspondance officielle.

Dans une société essentiellement paysanne, les lamane maîtres de la terre tiennent une place importante dans la vie sociale. Héritiers des chefs de famille ayant procédé à la première mise à feu de la forêt, ils sont davantage les gardiens que les propriétaires de la terre. On pourrait comparer leur rôle à celui d'un conservateur de la propriété foncière. Le lamane est aussi un des prêtres de la religion du terroir qui est si caractéristique du pays sérèr et qui lui assure une grande force de cohésion face aux entreprises islamiques.

Les deux royaumes sérèr n'offrent pas exactement le même visage. Sur le plan des institutions, le pouvoir du bour Saloum apparaît beaucoup moins absolu que celui du souverain voisin. Mais surtout, le Sine vivant davantage replié sur lui-même et ayant une population plus homogène que celle du Saloum où aux Sérèr se mêlent Socé, Toucouleurs,Wolof, et Peuls se présente avant tout comme le conservatoire des traditions sérèr. Tous les Sérèr ne vivaient pas à l'intérieur des frontières des deux royaumes. Sur les marges septentrionales et occidentales du Sine s'étaient établis de petits groupes : N'Dout, None et Safène dans les forêts couvrant la falaise de Thiès et Ndieghem. Ils ont cherché à conserver leur originalité et à se protéger par d'importantes cloisons forestières des incursions des féodaux wolof. En fait, ils vécurent dans un climat d'insécurité qui se

traduit en particulier en 1850 par de sévères razzias du damel contre le Ndiéghem.

Les deux royaumes dont les capitales sont Diakhao pour le Sine et Kahone à quelque distance en amont de Kaolack pour le Saloum, présentent au milieu du XIXe siècle d'incontestables faiblesses. Ici comme ailleurs, les successions sont l'occasion de conflits qui risquent d'offrir prétexte à une intervention extérieure (133). Au Saloum, les tiédo, moins bien tenus en main qu'au Sine multiplient les exactions contre les paysans tandis que le souverain atteint dans ses revenus depuis la disparition de la traite des esclaves a vu son autorité s'effriter.

Malgré les relations commerciales des Goréens, le monde sérèr demeure peu connu des Français. L'abbé Boilat, le premier, lui a fait une large place dans son ouvrage consacrant un chapitre à chacun des deux royaumes mais ne négligeant pas les autres groupes sérèr : les None et ce qu'il appelle la république de Ndieghem (134).

Les îles qui bordent la côte de l'embouchure du Saloum à celle de la Gambie abritent une population hétérogène dont les origines sont obscures. Ces peuples que l'on

---

(133) Ces conflits se présentent différemment dans les deux royaumes. Dans le Sine, la succession matrilinéaire pousse les candidats à rechercher des appuis dans leur parenté paternelle de telle sorte qu'en réalité les conflits de succession se règlent entre trois patrilignages. Au Saloum ce sont deux matrilignages guelwar qui s'opposent à chaque succession.

(134) Quelques années plus tard les Sérèr attireront l'intérêt des administrateurs français en particulier de Pinet-Laprade qui leur a consacré une étude qui n'est pas négligeable : Notice sur les Sérères, Revue maritime et coloniale, 1865, pp. 479-492 et 709-728.

désigne sous le nom de Niominka semblent avoir pour ancêtres des Socé venus du Gabou soit directement, soit après un séjour en pays sérèr. (135) Pêcheurs et cultivateurs, les habitants des îles n'ont jamais constitué d'unité politique. Vivant en marge du continent, ils ont cependant subi l'influence des Sérèr du Sine dans le nord et celle des Manding de la Gambie dans le sud. D'ailleurs vers 1850, l'islamisation des villages du sud entreprise par des marabouts venus de Gambie a commencé. En effet, les Manding peuplent les rives de la Gambie qui ont longtemps appartenu à l'empire du Mali. Ils ne se sont pas constitués en états, mais simplement en chefferies dont les deux importantes sont celles de Barra et du Badibou sur la rive nord. Le milieu du siècle marque le début d'un long conflit qui couvait depuis longtemps entre une minorité musulmane appuyée sur les classes marchandes et les populations païennes. On rencontre aussi sur la rive droite des Diola qui nous introduisent dans le monde de la Casamance.

f) Les populations de la Casamance

C'est seulement vers 1850, une quinzaine d'années après les débuts de la pénétration française qu'un premier tableau de l'ensemble des populations casamançaises a été

---

(135) Le royaume du Gabou grâce à sa position intermédiaire entre les fleuves Gambie,Casamance, Cacheo et Geba connut un essor commercial important entre le XVIIè et le XVIIIè siècle. MANE (Mamadou) : Contribution à l'histoire du Kaabu, Bulletin de l'IFAN, t. 40, B, pp. 87-159. Un colloque sur les traditions orales du Gabou s'est tenu en mai 1980 à Dakar. CISSOKO (Mody Sekene), L'histoire des manding de l'ouest : l'empire du Kabu XVI-XIXè siècle, communication au Congrès d'études mandingues, Londres.

brossé par des observateurs vivement attirés par ce monde si différent du reste du Sénégal. La Casamance est partagée entre de nombreux groupes ethniques dont il est difficile de délimiter avec précision les territoires car les frontières se modifient au gré des luttes entre les villages.

D'après les traditions les Baînouk sont probablement les plus anciens occupants de la Casamance soudanienne comme de la basse Casamance. Ils ont été refoulés de l'est vers l'ouest par l'arrivée de vagues successives d'émigrants manding, notamment à l'époque de l'apogée de l'empire du Mali. Dès le XVè siècle, la présence des Baînouk n'était plus attestée que dans la basse vallée du Soungrougrou. Les Diola dont l'origine demeure mystérieuse - ils sont dépourvus de traditions historiques comme la plupart des populations de la Casamance - viennent après les Baînouk pour l'ancienneté de leur installation. L'appellation de Diola appliquée à une population très morcelée mais qui se caractérise par sa remarquable adaptation au milieu est d'utilisation récente.

> "A l'entrée de la Casamance sont les Feloups ou Yolas, même nation sous des noms différents dont le premier lui fut donné par les Portugais et le second par les laptots ouolofs" (136)

Localisés de la côte au Soungrougrou sur la rive droite et au rio San Domingo sur la rive gauche, ils occupaient déjà la même zone au XVè siècle à l'époque des premiers contacts avec les Portugais. Les Diola au cours de leur installation auraient assimilé les Baînouk ou les auraient chassés. Commencée depuis longtemps la poussée balant vers la moyenne Casamance se poursuit encore dans la première moitié du XIXè siècle aux dépens des malheureux Baînouk grandes victimes des mouvements migratoires. Enfin, dans les années cinquante apparaît un nouvel élément ethnique les Mandjak

---

(136) HECQUARD (H), Voyages sur la côte ..., op. cit., p.114.

ou Mandiagos venus du rio Cacheo ; il ne s'agit alors que d'une avant-garde d'immigrants temporaires venus amasser un pécule dans les factoreries européennes, mais qui sera bientôt suivie par d'autres Mandjak venant créer des villages au milieu des Baïnouk. Après avoir retracé, autant que les documents le permettent, les grandes étapes du peuplement, force est de constater qu'au milieu du XIXè siècle, les mouvements de population ne sont pas encore achevés et que constamment de nouvelles retouches sont apportées à la physionomie ethnique de la Casamance.

La poussée manding en particulier se poursuit. Guerriers redoutables, commerçants actifs et zélés propagateurs de l'Islam, les Manding se sont établis dans le Pakao , le Boudhié et le Yacine. Leur société féodale et hiérarchisée s'organise au niveau du village avec un chef religieux, l'almami,et un responsable de l'ordre et de la justice,l'alcati. Le système de gouvernement bicéphale est mal équilibré et il arrive souvent que l'influence personnelle de l'un réduit ou même annihile l'autorité de l'autre. Les conquérants manding avaient à leur service des gens de caste et une main d'oeuvre servile. Déjà sur leur territoire la culture de l'arachide commençait à se développer. Mais en définitive les Manding n'ont réalisé qu'une occupation militaire discontinue du territoire d'où ils avaient chassé les Baïnouk. Aussi, les Peuls se sont infiltrés dans les espaces laissés libres et tout en poursuivant leurs activités pastorales, ils se sont sédentarisés, c'est-à-dire qu'ils se sont également occupés d'agriculture. Tout en restant vassaux des Manding ils constituèrent une région d'important peuplement peul qui de ce fait s'appela le Fouladou. Cette avance manding renforcée par des émigrants peuls disposait de l'appui de l'almami du Fouta Djalon qui, d'après Hecquard, aurait fourni une aide militaire. La lutte pour le pouvoir devait faire de la première moitié du XIXè siècle une période d'insécurité et de désordre.

Les Balant venus des hauts pays qu'arrosent le rio Geba et le rio Cacheo, occupent au milieu du XIXè siècle un territoire le Balantacounda, limité au nord par la Casamance, à l'est par le pays manding et à l'ouest par les refoulés baïnouk (137). Repliés sur eux-mêmes, plus ou moins isolés par les forêts, les Balant avaient fort mauvaise réputation chez leurs voisins. "Remuants et vicieux ... ils sont à leurs voisins ce que sont les Maures à certaines peuplades du Sénégal ; jamais on ne leur résiste" (138). En fait, s'ils ont pu facilement repousser les Baïnouk, ils trouvaient dans les Manding des adversaires autrement redoutables, malgré tout ils ont su résister à leurs tentatives d'implantation et à leurs efforts de prosélytisme. Emiettement de l'habitat, absence d'institutions politiques, société égalitaire contrastant avec la société hiérarchisée des Manding, telles sont les caractéristiques essentielles du pays balant. Hecquard décrit le gouvernement comme anarchique, les plus riches et les plus forts imposant leur volonté et la société comme profondément individualiste, chaque famille vivant isolée dans ses cases entourées de fortifications "ce qui forme de nombreux villages qui ne se relient par aucun lien, aucun intérêt". Les observateurs présentent alors les Balant comme "peu cultivateurs" se contentant de quelques champs de mil mais passionnés d'élevage et de chasse.

Les Baïnouk, d'après les traditions, formaient autrefois le peuple le plus puissant de la Casamance. Doux, hospitaliers, ayant le sens du commerce, ils avaient établi de bonnes relations avec les Portugais du préside de Ziguinchor. Ils furent les victimes de leurs turbulents voisins

---

(137) La répartition actuelle des Balant coïncide dans ses grandes lignes avec celle que nous décrit Hecquard.

(138) HECQUARD, op. cit., p. 116-117.

qui grignotèrent progressivement leur territoire. Vers 1830 leur capitale, Brikane située à proximité du confluent du Soungrougrou et de la Casamance fut détruite par les Balant. D'après Hecquard une monarchie tempérée par des assemblées dont les membres étaient élus gouvernait les Baïnouk, mais elle était en pleine décadence au milieu du XIXè siècle (139).

A la différence des Baïnouk, les Diola se caractérisent par une absence d'organisation politique qui a frappé tous les observateurs. Sans doute certains villages étaient-ils soumis à l'autorité d'un chef, mais il s'agissait le plus souvent d'une autorité provisoirement acceptée, par exemple pour faire face à un danger précis ou pour préparer une attaque contre des voisins. Les villages diola s'efforcent de préserver farouchement leur indépendance et se livrent à d'incessantes batailles les uns contre les autres "De village en village, la vendetta est déclarée en permanence" (140). Ainsi l'insécurité était-elle de règle. Les

---

(139) En 1700, les Balant d'après Hecquard, payaient tribut au roi des Baïnouk il est probable que les importants mouvements de population qui se produisirent au XVIIIè siècle ont provoqué un affaiblissement progressif des Baïnouk. Voir également BOCANDE (B) : Note sur La Guinée portugaise ou Sénégambie méridionale, Bulletin de la Société de Géographie, t. XI, n°65-66, mai-juin 1849, pp. 265-350.

(140) VALLON (A). La Casamance, dépendance du Sénégal, Revue Maritime et Coloniale, t. VI, octobre 1862, pp. 456-474. BOULEGUE (J). L'ancien royaume de Kasa (Casamance), Bulletin de l'IFAN, t. 42, B, juillet 1980, pp. 475-486. Voir également : Note sur la Casamance par l'administrateur Labretoigne du Mazel, 1906, ANS AOF 1 G 328, Voir l'ouvrage récent de Peter MARK : A Cultural Economic and Religions History of the Basse Casamance since 1500. Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1985, XII- 136 p.

conditions géographiques d'ailleurs contribuent à favoriser cet émiettement politique. D'autre part, les Diola forment une société égalitaire et individualiste. La famille constitue la cellule sociale de base ; elle se rassemble à l'intérieur d'une maison collective fortifiée. Les Anciens, comme le remarque Hecquard, disposent d'une grande influence dans les villages constitués par la juxtaposition des familles. Autre fait caractéristique qui souligne l'originalité de la société diola par rapport aux structures sociales des autres régions du Sénégal, elle ne comporte pas d'esclaves. Cependant sur les membres de cette société qui ignore la hiérarchie s'exercent des pressions : celles des coutumes, des traditions familiales et villageoises et d'un animisme vigoureux qui implique une soumission aux forces naturelles. Les Diola n'ont pu, d'autre part, élaborer une authentique civilisation du riz que grâce à un sens aïgu de la solidarité paysanne appliquée essentiellement dans le cadre villageois. (141).

Pour mieux apprécier le rôle respectif des différents groupes humains dans l'histoire de la Sénégambie au milieu du XIXè siècle, on est tout naturellement tenté d'en préciser le poids démographique. Ambition légitime qui en réalité est une gageure car les renseignements sont souvent très incomplets. Pour certains royaumes, on dispose de chiffres globaux et pour d'autres de l'effectif des guerriers ou de la population de quelques localités. Y. Saint-Martin a réuni quelques indications chiffrées données par les voya-

---

(141) Sur les Diola on lira avec attention les chapitres remarquables de finesse de la thèse de P. PELISSIER et la thèse d'ethnosociologie de L.V. THOMAS : Les Diola, essai d'analyse fonctionnelle sur une population de Basse-Casamance, Mémoires de l'IFAN, n° 55, Dakar, 1959, 2 vol., 821 p.

geurs et reprises dans les ouvrages des géographes de l'époque. (142) A partir de là, il évalue entre 2.000.000 et 2.500.000 la population de la Sénégambie entendue au sens large c'est-à-dire en y incluant le Fouta Djalon et les Rivières du Sud. (143) Une collecte plus complète de chiffres tirés non seulement de documents imprimés mais aussi de sources manuscrites apporterait une moisson plus ample sur laquelle pourrait s'exercer une critique plus poussée. Dès maintenant on peut souligner combien est contestable le principe d'analogie utilisé par Saint-Martin pour déterminer la population globale à partir du nombre des guerriers. En effet, partant de Golberry qui annonce pour le Kayor 180.000 habitants et 6.000 soldats, il avance que le Khasso qui dispose de 4.000 guerriers doit compter environ 120.000 âmes et le Fouta Djalon avec 16.000 cavaliers au moins 480.000 habitants. (144) Sans doute l'auteur ne se dissimule pas le caractère aventureux de tels calculs. En effet, le rapport entre soldats et population est très variable selon les pays. Par exemple, le lieutenant-colonel Caille, non cité par Saint-Martin considère que la population du Walo s'élève à 16.000 habitants pour 2.500 combattants et celle du Fouta

---

(142) MALTE-BRUN : Géographie Universelle, t. 5, Asie orientale et Afrique, 5, Edit. Paris, 1845, d'AVEZAC : Esquisse générale de l'Afrique, Paris, 1837. A. TARDIEU La Sénégambie, se montre très prudent ne donnant pas de chiffres de population pour les différents états.

(143) SAINT-MARTIN (Y). Thèse déjà citée, p. 81.

(144) Comme on ne prend en compte que les cavaliers, ne faudrait-il pas raisonnablement doubler au moins ce chiffre, s'interroge Saint-Martin.

Toro à 1.500.000 habitants pour 30.000 guerriers (145). D'autre part, les estimations sont très différentes pour un même pays. Ainsi, elles varient du simple au double pour le Walo de 10.000 à 20.000 et pour le Fouta de 200.000 à 1.500.000.

Dans le tableau dressé par Saint-Martin aucun chiffres n'a été rassemblé pour le Baol, le Djolof, le Boundou et les états de la Gambie. Il faudrait y ajouter les peuples maures. Caille comble cette dernière lacune en avançant les chiffres de 55.000 pour les Trarza et de 63.000 pour les Brakna. De son côté, Malte-Brun d'après Faidherbe évalue la population trarza entre 50 et 60.000 habitants (146).

L'examen du tableau suivant montre, si l'on écarte les estimations visiblement exagérées concernant le Fouta Toro, que la Sénégambie est, en ce milieu du XIXè siècle, relativement peu peuplée. Cependant, le Fouta Djalon fait figure de grande puissance mais quelque peu marginale par rapport à notre étude. Viennent ensuite le Saloum et le Fouta Toro pour lequel l'estimation de Mollien reprise par Malte-Brun paraît inférieure à la réalité. Ce sont deux grandes régions productrices de mil, la première âprement disputée entre

---

(145) Les renseignements donnés par Saint-Martin se situent autour de 10.000 habitants, AZAN Revue Maritime et Coloniale, novembre 1863 et 11.900 (FAIDHERBE 1859 : Notice sur la colonie du Sénégal). Il faut ajouter CAILLE : Note sur les peuples de la Mauritanie et de La Nigritie riverains du Sénégal, Revue Coloniale, septembre 1846, pp. 1-10, CARRERE et HOLLE, op. cit., avancent le chiffre de 20.000 pour le Walo. Pour le Fouta Toro, MALTE-BRUN, 1845, p. 613 donne 200.000, la Commission des comptoirs de 1850, un million.

(146) MALTRE-BRUN, 1861, édition révisée par Cortambert, p. 141.

Français et Anglais, la seconde, selon l'expression de Caille "grenier d'abondance et de réserve du Sénégal qui en retire tout le mil nécessaire à la subsistance de sa population et au commerce des escales du bas fleuve". Les autres ensembles humains qui comptent sont le Kayor, le haut Sénégal et les pays maures. C'est autour de ces principaux foyers que le commerce du Sénégal s'organise.

*
* *

Diversité des paysages géographiques de l'aride Ferlo à la luxuriante Casamance, personnalité vigoureuse des groupes ethniques, contraste entre populations à structure étatique et populations à société égalitaire et individualiste refusant toute infrastructure politique, telles sont les caractéristiques essentielles qu'offre le Sénégal.

Les contacts que les Européens ont établi avec ce monde aux aspects multiples n'ont partout ni la même ancienneté, ni la même intensité. Le fleuve constitue la zone privilégiée des relations commerciales et lorsque la traite négrière a été abolie, l'adaptation a été facilitée par l'existence de l'important trafic de la gomme. Les états proches de Saint-Louis ou riverains du Sénégal ressentent profondément les effets de l'activité marchande. Tandis que les souverains tentent de se réserver jalousement le bénéfice des contacts avec les Européens, princes et notables cherchent à s'en assurer une part. Ainsi se trouvent renforcés les germes de divisions qui existent dans tous les royaumes. D'autre part, le petit groupe d'Africains, intermédiaires entre les producteurs noirs et les négociants blancs, est porteur d'une hiérarchie nouvelle fondée sur

Etats	Population totale	guerriers	Sources
KAYOR	100.000		Malte-Brun 1845, p. 612.
	180.000	6.000	Golberry (Malte-Brun 1816)
WALO	10.000		Azan, RMC, 1863
	11.900		Faidherbe, 1859
	16.000	2.500	Caille, RC, 1846
DJOLOF	.....		
BAOL	.....		
REPUBLIQUE LEBOU DE DAKAR	10.000		Boilat, p. 43
FOUTA TORO	200.000		Malte-Brun 1845, p. 613.
	1.000.000		Commission des Comptoirs Rapports
	1.500.000	30.000	Caille, RC, 1846
BOUNDOU	.....		
KHASSO	120.000*	4.000	Malte-Brun, 1845, p. 614.
BAMBOUK	80.000		Malte-Brun, 1845, p. 615.
SINE	60.000		Mate-Brun, 1845, p. 612. (Golberry)
SALOUM	300.000		Malte-Brun, 1845, p. 616.
ETATS DE GAMBIE	.....		
CASAMANCE	60.000		Malte-Brun, 1816.
FOUTA DJALON	480.000*	16.000	Malte-Brun, 1845, p. 614. (Mollien)
TRARZA	55.000	6.000	Caille, RC, 1846.
BRAKNA	63.000	5,000	Caille, RC, 1846.

* Estimation d'après le nombre de guerriers.
Tableau établi à partir de celui dressé par Y. Saint-Martin et complété par de nouvelles références.

l'argent et destructrice des valeurs traditionnelles. Les Wolof avec lesquels les contacts ont été les plus anciens et les plus profonds constituent les auxiliaires privilégiés du commerce français. Or, au milieu du XIXè siècle une ère nouvelle s'ouvre avec l'apparition de l'arachide à côté des produits traditionnels. Pour stimuler la culture de cette graine oléagineuse, le négoce français va envoyer de nombreux wolof ouvrir des comptoirs dans diverses régions du Sénégal et dans les Rivières du Sud ; ils y fonderont de petites colonies dont l'influence sur le milieu sera considérable. Désormais ce n'est plus de simple cueillette dont il s'agit, mais d'agriculture. Tout l'avenir des sociétés rurales sénégalaises va se trouver engagé par la pénétration progressive de l'agriculture spéculative et l'on peut se poser la question de savoir si celles qui ont élaboré des structures politiques sont plus aptes à l'accueillir que celles qui sont demeurées inorganisées. Constatons simplement avec Pélissier le divorce paradoxal qui existe en général entre "l'efficacité des techniques de contrôle territorial" c'est-à-dire de l'organisation étatique et les qualités des techniques agricoles. En effet, ce sont les sociétés les plus authentiquement paysannes, celles qui ont,au prix d'une longue expérience, mis au point de savantes méthodes de création et d'entretien des terroirs qui ont refusé toute infrastructure politique, à l'inverse, des populations comme les Wolof qui ont cherché à assurer leur suprématie politique au cours des siècles n'ont que de médiocres connaissances agricoles. Ne seront-elles pas tenté, en se faisant les agents actifs de l'économie de traite et les champions de l'agriculture extensive de maintenir et d'accroître leur influence ?

CHAPITRE II

LA CRISE DU COMMERCE SENEGALAIS

1°) Bref rappel de l'histoire économique du Sénégal

Depuis sa restitution en 1817 par les Anglais en vertu des traités de Paris, la colonie du Sénégal n'a pas réussi à trouver un équilibre économique et social. Pendant une trentaine d'années, elle connut une existence précaire, traversée de lueurs d'espoir sans lendemain bientôt suivies de temps de désillusion et d'accablement. Aussi le Sénégal était-il en 1850 comme en 1817 "un maigre archipel battu de flots tumultueux où la vie ne pouvait qu'être inquiète et misérable" (G. Hardy). La faillite se révélait dans toute sa tragique ampleur.

Le retour de l'autorité française s'était effectué sous les facheux auspices du naufrage de la Méduse qui amenait le gouverneur Schmaltz. Ne serait-on pas tenté de faire du trop fameux radeau le symbole de ce Sénégal qui pendant trente ans vogua au gré des flots sans être jamais véritablement gouverné ? Les autorités anglaises locales firent preuve de beaucoup de mauvaise volonté, retardant sous de fallacieux prétextes la remise des comptoirs entre les mains des Français. Il leur était bien pénible d'abandonner une précieuse voie de pénétration vers l'intérieur à l'époque où l'opinion anglaise, passionnée par les voya-

ges de Mungo Park, s'intéresse à l'Afrique et où l'African Association nourrit des projets d'annexion depuis Arguin jusqu'à Sierra Leone. De là naquit un solide et durable climat de méfiance entre Français et Anglais. La possibilité offerte à ces derniers par les traités de trafiquer la gomme à Portendick ne pouvait manquer de l'entretenir et de raviver les souvenirs encore frais de la lutte menée au XVIIIè siècle par les deux puissances pour s'assurer les fructueux bénéfices de la redistribution de ce produit en Europe. (1).

Les guerres révolutionnaires et impériales n'avaient pas manqué de faire sentir leurs effets jusqu'aux lointains rivages africains : les liens commerciaux avec les métropoles distendus par l'irrégularité et l'insécurité des liaisons maritimes, les budgets parcimonieux qui excluent toute initiative, amenuisent les garnisons et enhardissent les peuples africains en laissant leurs exactions impunies. Les Anglais n'ont-ils pas dû abandonner le voyage annuel à Galam à cause du trop grand danger de la navigation sur le fleuve ?

Tout était à reconstruire, qu'il s'agisse des bâtiments militaires et administratifs menaçant ruine faute d'entretien ou de l'activité économique, en passant par l'indispensable autorité morale auprès des Africains. Des deux éléments essentiels du commerce sénégalais : les esclaves et la gomme, seul subsistait le second depuis l'interdiction en 1807 de la traite que les Anglais devaient évidemment appliquer à leur conquête. Les Bourbons s'étaient engagés de mauvaise grâce d'ailleurs, à maintenir cette

---

(1) Sur ces "guerres de la gomme" voir l'ouvrage d'André DELCOURT : La France et les établissements français au Sénégal entre 1713 et 1763, Mémoires de l'I F A N , n° 17, Dakar, 1952, 432 pages.

prohibition, mais armateurs nantais et négociants sénégalais, prisonniers de leur passé ne surent pas toujours résister aux séductions de ce vieux démon de la traite vraiment difficile à exorciser. (2) Restait donc le trafic de la gomme qui, au début du XIXè siècle n'était plus que l'ombre de lui-même, réduit de près des deux tiers par rapport aux dernières années de l'Ancien Régime. La misère s'installait parmi la population de Saint-Louis. Avec le retour de la paix en Europe, un nouvel essor était possible car le Sénégal restait la source unique des approvisionnements, du moins jusqu'à ce que les progrès de la géographie et le dynamisme du commerce européen, mettent en exploitation d'autres forêts de gommiers ou que la chimie découvre d'autres substances pour l'apprêt des tissus. Jouer toute la fortune du Sénégal sur un seul produit était trop hasardeux pour que les responsables de la politique coloniale ne s'en inquiètent.

Plus tragique encore était le destin de Gorée : grand centre du "bois d'ébène", elle avait ébauché une économie de substitution sous la domination anglaise en devenant l'entrepôt de la Gambie. Une brève prospérité avait provoqué un rapide et substantiel gonflement de la population. Mais voici que le retour des Français entraîne une brutale rupture de ces liens commerciaux récemment tissés, et que Gorée est condamnée une nouvelle fois à chercher les bases d'une nouvelle activité.

L'occasion était bonne après tant de bouleversements et à la veille d'assumer à nouveau la charge des comptoirs du Sénégal de réfléchir sur l'expérience passée et

---

(2) A ce sujet, voir la thèse de 3ème cycle de S. DAGET : La France et l'abolition de la traite des noirs de 1814 à 1831, Paris, 1969, 357 p.

d'examiner les possibilités d'avenir. Le baron Portal (3), directeur des Colonies, puis ministre de la Marine s'y employa. Les ouvrages que les "anciens" du Sénégal : Durand (4), Golberry (5) et Pelletan (6) avaient publiés au moment où l'éphémère euphorie provoquée par la paix d'Amiens ravivait l'intérêt pour les questions coloniales, fournissaient d'utiles éléments de méditation.

Les intentions de la métropole se révélèrent singulièrement audacieuses car le retour de la France ne pouvait signifier une simple réoccupation de territoires momentanément abandonnés, mais devait permettre une transformation

---

(3) PORTAL, né en 1765 près de Montauban vint à Bordeaux à dix-huit ans pour entrer dans une maison de commerce dont il deviendra bientôt le chef. Bien posé dans sa ville d'adoption, il est remarqué par Napoléon qui le fit entrer au conseil d'Etat. En 1815 il devint directeur des Colonies et en 1818 élu député, il sera nommé quelque temps après ministre de la Marine. Les armateurs bordelais désireux de reprendre leurs anciennes relations commerciales interrompues par les guerres de la Révolution et de l'Empire demeurèrent en contact étroit avec Portal toujours attentif aux intérêts de sa ville d'adoption.

(4) DURAND (J.B.L.), Voyage au Sénégal, Paris 1802 ; Durand avait été directeur général de la Compagnie du Sénégal.

(5) GOLBERRY (X.), Fragments d'un voyage en Afrique, Paris, 1802. Collaborateur du gouverneur de Boufflers, il était ingénieur en chef du Sénégal.

(6) PELLETAN (J.G.) (ancien directeur de la Compagnie du Sénégal). Mémoires sur la Colonie française du Sénégal... Paris, 1801.

de la vie économique et sociale du pays et ouvrir une période de prospérité. Mais dans les faits, qu'il est difficile de rompre totalement avec le passé ! Comme sous l'Ancien Régime, l'activité commerciale continuera à se couler dans le moule étroit de l'exclusif. Elle devra s'étendre vers la presqu'île du cap Vert, le haut Sénégal et les régions aurifères de la Falémé : voeux pieux tant de fois répétés et jamais suivis d'effet. Sans doute renonce-t-on pour exploiter l'ensemble du Sénégal au vieux système des compagnies privilégiées si violemment critiqué au XVIIIè siècle, mais la nostalgie en est si forte qu'on le ressuscitera bientôt pour les régions éloignées du Galam et de la Casamance. La métropole ayant ainsi fait sa part à la tradition, s'engage alors hardiment sur de nouveaux sentiers. En effet, Portal avait bien compris que le problème colonial ne se posait plus dans les mêmes termes et que les Antilles, autrefois fécondées par l'apport régulier de main-d'oeuvre servile, devaient désormais céder la place dans les préoccupations du gouvernement et du commerce aux établissements africains dont la main d'oeuvre pouvait servir la mise en valeur. Au lieu de transporter les ouvriers là où se trouve le travail, on transporterait le travail là où se trouvent les ouvriers. Ainsi s'affirmait avec vigueur la volonté de faire du Sénégal une colonie agricole afin d'assurer à bon compte l'approvisionnement de la métropole en produits tropicaux : une nouvelle Saint-Domingue allait naître qui devait compenser la perte de l'ancienne dont l'éclatante prospérité hantait encore toutes les mémoires.

Parallèlement aux efforts anglais en Sierra Leone, ceux qui furent déployés au Sénégal pendant près de quinze ans ne conduisirent finalement qu'à l'amère déception et au découragement profond. Pourtant enthousiasme et initiative n'avaient point fait défaut dans les milieux officiels. Après un rapide contact avec la nature sénégalaise, le gouverneur Schmaltz croyait pouvoir affirmer dans un rapport

de juillet 1817 que le Sénégal appelé à devenir une colonie modèle permettrait à la France de prendre le premier rang dans le commerce du monde et il ajoutait :

> "J'ai beaucoup voyagé, j'ai toujours soigneusement observé les pays que j'ai parcourus et je n'en ai pas vu de plus beau, de plus propre à de grandes entreprises que le Sénégal, les bords du Gange ne m'ont point paru plus fertiles que ceux de notre fleuve, je n'ai point le moindre doute d'y voir réussir toutes les cultures qu'on y voudra tenter".

Fortifié par cette conviction passionnée, le ministère établit en 1818, un plan de colonisation associant Européens, habitants de Saint-Louis et de Gorée et chefs indigènes. Ample et méthodiquement construit, il s'en dégageait une incontestable impression de solidité. C'est à l'épreuve des faits qu'on allait pouvoir en mesurer la réelle valeur. Avec beaucoup de précipitation et d'improvisation sous la direction de Schmaltz, avec un esprit méthodique et scientifique chez le baron Roger (7), l'effort porta surtout sur

---

(7) ROGER Jacques, François (1787-1849), avocat à la cour de cassation et au conseil d'Etat, il partit au Sénégal en 1819 pour diriger l'habitation royale de Koïlel, ferme modèle entretenue par les fonds de la liste civile. Il avait de solides appuis en particulier de la mère Javouhey qui lui permirent d'être nommé gouverneur du Sénégal en juillet 1821. Fait baron en 1824, il quittera la colonie en 1827, mais il en suivra toujours de près les affaires ; le conseil général du Sénégal en 1846 le choisira comme délégué et nous aurons la possibilité de relater ses interventions auprès du ministère. Elu député du Loiret en 1831, il le restera jusqu'à sa mort. Enfin, il a été un des membres influents de la Société de Géographie.

le coton, dans l'espoir de satisfaire la demande sans cesse accrue des usines de la métropole et sur l'indigo, afin de s'affranchir du monopole coûteux de l'Inde. Roger ayant un goût très vif des choses de la terre, rien n'échappa à son zèle : façons culturales, emploi de la charrue, irrigation, choix du matériel le mieux adapté à l'égrenage du coton, à la fabrication de l'indigo. Dans le Walo, des terres sont concédées aux habitants de Saint-Louis et des distributions de semences, d'outils et bientôt de primes devaient stimuler leur ardeur. Roger qui a compris que ces commerçants improvisés agriculteurs ont besoin d'être guidés, réunit une équipe de techniciens chargés dans des jardins d'essais de mettre au point les meilleures méthodes et de les vulgariser.

Ainsi, rien ne semblait avoir été laissé au hasard et Roger, sur le point de revenir en France, dressa, fin 1826, un bilan de l'oeuvre accomplie. Cependant son optimisme complaisamment affiché suscita d'autant plus le doute que des informations parvenues en France décrivaient la réalité sous de sombres couleurs. Le ministère s'en inquiéta mais il était cependant trop accroché à l'espoir de faire du Sénégal un pourvoyeur de produits tropicaux pour changer brutalement de cap. Ce n'est qu'après de nouvelles et péremptoires enquêtes (8) qu'il se résigna à l'abandon de la politique

---

(8) Cf. Les enquêtes de Gerbidon et de Jubelin. Le premier dans son rapport au ministre du 25 août 1827 constatait que le Sénégal malgré "la végétation vraiment extraordinaire qui s'y développe pendant la saison des pluies" n'a que les apparences de la fertilité ; le second aboutissait à la même conclusion. Le ministre devait alors reconnaître dans une dépêche du 28 décembre 1830 que : "le seul résultat qu'on eut obtenu de tant de soins et d'efforts c'est la certitude que le climat du Sénégal et sa constitution physique repoussent la culture des denrées coloniales".

inaugurée en 1817 en supprimant de son budget de 1831 tout encouragement aux cultures. Le rêve longtemps caressé d'une colonie agricole se dissipait pour laisser la place à la réalité beaucoup moins exaltante d'un simple comptoir commercial.

Les raisons de l'échec sont nombreuses et d'ordre varié. En métropole, le gouvernement avec une belle inconscience s'est lancée dans l'entreprise sans en mesurer l'ampleur et il donne un peu l'impression de croire que d'un coup de baguette magique une nouvelle Saint-Domingue allait surgir. Il n'a aucune idée claire de l'importance des crédits à allouer ni de la nécessité d'une longue patience. Avant tout préoccupé de restaurer les finances de l'Etat et victime d'une conception traditionnelle des rapports entre la métropole et les colonies, il attend du Sénégal un prompt secours et exige des résultats rapides et décisifs.

Les gouverneurs victimes de leurs propres illusions ou de la crainte d'un retournement de la politique ministérielle n'ont guère eu le courage d'expliquer les difficultés d'un plan singulièrement ambitieux. D'autre part, l'agronomie tropicale balbutiait ; empétrée dans des raisonnements assimiliationnistes, elle ne parvenait pas à prendre son autonomie. Un professeur du Muséum chargé d'analyser les sols du Walo les comparant à ceux de la Beauce et faisant délibérément fi des différences climatiques concluait à leur aptitude à la culture du blé. Dans ce domaine neuf, il n'était possible d'obtenir une agriculture nouvelle qu'au prix de longues années d'observations délicates que l'impatience du ministère interdisait ; les conclusions hâtives et les erreurs étaient alors inévitables.

D'autre part, cette politique agricole provoquait une sourde résistance de la part d'une population habituée de longue date aux jeux et aux bénéfices rapides du commerce.

Etrangère à l'agriculture, considérée comme une occupation inférieure, incrédule quant aux résultats à attendre de l'expérience, elle n'y participa que dans une faible mesure et se montra souvent plus apte à détourner à son profit le système des primes (9) qu'à organiser une véritable plantation.

Enfin le ministère ne s'était guère préoccupé d'un problème pourtant primordial : comment assurer la sécurité des exploitations dans un pays dont nous ne tenions que quelques points ? Réussirait-on à établir et à maintenir avec les populations africaines des rapports suffisamment confiants et stables pour installer des colons parmi elles ? N'avait-on pas été tenté de raisonner par analogie comme si l'agriculture pouvait se contenter des incertitudes au milieu desquelles vivotait le commerce ? Faute d'avoir suffisamment réfléchi à ce problème et de vouloir se donner les moyens de le résoudre, on dut renoncer à la fertile région du Fouta, chère au gouverneur Schmaltz pour se contenter des terres médiocres du Walo ; ce qui contribua à amenuiser considérablement les chances de succès.

Dans de telles conditions, la rigueur des chiffres de production ne pouvait qu'apporter un cinglant démenti au vague des affirmations optimistes de Roger. Aux statistiques des exportations de 1822 à 1826, le coton égrené ne figure

---

(9) Le baron Roger attribuait des primes en fonction de l'extension des cultures et il arrivait que les planteurs aient recours à la fraude. A l'annonce de la visite de l'inspecteur, des chefs de culture faisaient ficher en terre pendant la nuit des branches de cotonnier ou d'indigofères. Le nombre des plants abusivement accru donnait droit à une prime d'un montant élevé.

que pour cinquante tonnes et l'indigo pour une quantité insignifiante, alors qu'ils devaient constituer les deux piliers du plan de colonisation.

Les répercussions psychologiques furent beaucoup plus graves que les pertes financières et la vanité des efforts. L'échec toujours présent dans les mémoires fut opposé vingt, trente ou même cinquante ans plus tard à tous ceux qui cherchaient par le développement de l'agriculture à donner de nouvelles ressources au Sénégal et à sa population croissante. Les habitudes mentales des traitants et des négociants avaient été trop bousculées par l'expérience menée par le gouvernement de la Restauration pour qu'ils n'en saluent pas la ruine avec une joie bruyante, heureux d'y trouver l'éclatante revanche de leurs vues. En effet si l'on en croit l'explorateur Raffenel : "les vieux traitants et leurs adhérents chantèrent un Te Deum : leurs prophéties avaient été réalisées" (10).

Une fois liquidée l'oeuvre du baron Roger, l'économie retournait franchement à son origine : le commerce de la gomme et le Sénégal semblait condamné à redevenir à tout jamais ce qu'il était avant la reprise de possession, un simple lieu d'échanges, un comptoir. Sans doute, le gouvernement cherchait-il à masquer l'abandon de la colonisation agricole par l'espoir d'une extension du champ commercial et par l'affirmation que la civilisation de l'Afrique pouvait être aussi bien assurée par le commerce que par le

---

(10) RAFFENEL : Nouveau voyage dans le pays des Nègres, Paris, Chaix, t. II, p. 79.

travail de la terre (11). Il n'empêche qu'en engageant l'économie sénégalaise dans cette voie, on la condamnait en fait à l'impasse et les événements n'allèrent pas tarder à le prouver. La misère ou la prospérité allait dépendre uniquement de la faiblesse ou de l'abondance de la récolte de la gomme, de l'hostilité ou de la bonne volonté des Maures et des tribus riveraines du fleuve.

Vers 1830, une véritable "fièvre de la gomme" s'empare de la population de Saint-Louis qui voue à ce produit "un culte exclusif" et considère toute autre conception de l'enrichissement comme une "hérésie" (12). Les traitants s'obstinent à ne pas comprendre que le commerce ne pouvait se développer considérablement puisque la gomme est un produit naturel forcément limité dans sa cueillette et que de surcroît il était entièrement tributaire des Maures maîtres des forêts d'acacia verek.

---

(11) "L'abandon de la colonisation doit avoir pour résultat de ramener toutes les vues de l'administration sur les relations commerciales du Sénégal avec l'intérieur de l'Afrique. Une extension considérable de ces relations pourrait seule donner à la colonie une plus grande importance et elle ne serait pas moins profitable à la cause de la civilisation et de l'humanité pour laquelle il reste tant à faire en Afrique et qui ne peut être mieux servie que par les pacifiques conquêtes du commerce et de l'industrie" écrivait le ministre au gouverneur Renault de Saint-Germain dans ses instructions du 15 avril 1831. SCHEFER : Instructions générales ... T. II p. 24-25, A N S O M Sénégal I 15 a.

(12) Ces expressions sont de RAFFENEL : Nouveau voyage ...

La gomme, base quasi exclusive de l'économie sénégalaise, accaparaît évidemment toute l'énergie et toute l'intelligence des gouverneurs. Il leur fallait être attentifs au moindre signe annonciateur de changement dans les relations avec les Maures et aux excès générateurs de troubles et de misère d'une concurrence sans merci entre les traitants. L'administration n'avait pu rester passive au milieu d'intérêts complexes et opposés : négociants métropolitains dispensateurs de crédit et vendeurs de la gomme sur le marché européen, traitants sans cesse en compétition pour atteindre le plus fort tonnage ramené à Saint-Louis, "marigotiers" las de la traite du mil et aspirant à la consécration du commerce de la gomme. Elle s'était épuisée dans la vaine recherche de solutions qui concilieraient les appétits en présence : "le compromis" (13), l'association privilégiée. Après plusieurs traites désastreuses, la métropole, inquiète de l'augmentation considérable de la dette des traitants et de nombreuses faillites, se décide à intervenir. Elle réunit une commission qui, après une étude approfondie de la question, prépare l'ordonnance du 15 novembre 1842 dont le but fut de constituer les traitants en corporation, d'éteindre leurs dettes et de limiter les emportements de la concurrence. Le succès ne couronna pas cet effort d'organisation et le problème resta donc entier.

Le conflit entre les principes de liberté commerciale et de réglementation se manifeste également à propos du commerce de Galam que, dès 1817, les Français tentent de

---

(13) Le compromis, régime intermédiaire entre la libre concurrence et la taxation officielle est une "convention volontaire par laquelle les traitants s'engagent à ne pas échanger la guinée en dessous d'une quantité minima de livres de gomme déterminée par eux".(Raffenel)

reprendre. Les impératifs de sécurité et la nécessité de coordonner les efforts pour mieux résister aux exigences locales imposèrent la création d'une compagnie privilégiée en 1824. C'est ce système qui prévalut jusqu'en 1848, malgré de nombreuses critiques et des rapports difficiles avec l'administration. Le comptoir de Bakel fondé en 1818 permettait aux traitants de Saint-Louis de se procurer de la gomme, de l'ivoire et un peu de cire. Le manque d'initiative des dirigeants de la compagnie, l'éloignement de Bakel par rapport à l'itinéraire des caravanes qui du Kaarta et du haut Niger se dirigent vers la Gambie expliquent le volume toujours restreint des affaires. Pourtant, l'administration avait tenté de l'accroître en suscitant des explorations vers l'intérieur, en particulier vers la région aurifère du Bambouk, et en cherchant à imposer à la compagnie l'ouverture de nouveaux comptoirs. (14)

Le fleuve accaparait toutes les attentions, toutes les énergies, aussi Gorée était négligée et s'en plaignait. Les problèmes de la côte méridionale étaient totalement différents. Il ne pouvait s'agir ici, comme pour le Sénégal, d'un circuit commercial exclusivement français. Gorée, au coeur de la concurrence étrangère par la proximité des comptoirs portugais et surtout anglais ne pouvait avoir son développement assuré que si ses commerçants étaient mis en mesure de se procurer dans d'excellentes conditions les marchandises étrangères : fer, tabac, tissus dont ils avaient besoin. Le carcan de l'exclusif ne le permettait pas. Le ministère s'en rendit compte qui, par le décret de janvier 1822, créant un entrepôt fictif, ouvrit dans la muraille protectionniste une première brèche trop étroite pour être vraiment efficace.

---

(14) SAULNIER (E.). La Compagnie de Galam ; une compagnie à privilège au XIXè s., Paris, Larose, 1921, X-199 p.

Les goëlettes de Gorée trafiquaient le long de la côte jusqu'en Sierra Leone à la recherche de maigres profits. La cire, les cuirs, quelques "dents d'éléphants" et l'exportation épisodique de boeufs vers les Antilles constituaient les principaux éléments d'un commerce qui demeurait médiocre. Malgré cette stagnation désespérante, le gouvernement veille à ce que les droits de la France à Albréda, petit comptoir de Gambie sans grand intérêt, soient défendus contre tout empiètement possible de l'Angleterre et il approuve en 1838 la fondation d'un poste à Sédhiou dans cette Casamance qui, par sa luxuriante végétation suscite l'intérêt mais qui dans l'immédiat ne stimule guère l'activité de Gorée.

Vers 1840, l'économie sénégalaise était toujours aussi languissante que vingt ans auparavant, mais le plus grave n'était-il pas l'incapacité du Sénégal à procurer de nouveaux aliments à son commerce malgré une longue et patiente recherche. Aussi, l'attention se détourne de lui pour se fixer sur le golfe de Guinée où à la suite de l'exploration commerciale de La Malouine en 1838 sont fondés cinq ans plus tard trois comptoirs fortifiés. Pourtant c'est au moment où l'avenir apparaîssait le plus sombre que, grâce à l'arachide, un fragile espoir va luire (15).

---

(15) La période qui s'étend de la reprise de possession à la nomination de Faidherbe au gouvernement du Sénégal a été étudiée sur le plan économique par G. HARDY : La mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854. Paris, Larose, 1921, 376 pages. Cette thèse vieille de plus d'un demi-siècle apporte sans doute de précieux éléments, mais trop descriptive, elle néglige les structures et ne replace pas les problèmes dans le contexte de la situation économique générale. La crise du milieu du siècle n'a pas été mise en pleine lumière.

2°) La crise vue par les contemporains

Entre 1840 et 1850, tous les témoignages, qu'ils soient officiels ou privés, concordent pour dénoncer et l'état de langueur dans lequel est tombé le commerce et la misère qui étreint chaque jour davantage la population ; presque tous évoquent la perspective d'une proche catastrophe si aucun remède n'est apporté. Ainsi, les gouverneurs se faisant l'écho des plaintes des Sénégalais, ont-ils, à plusieurs reprises, alerté les autorités métropolitaines, tandis que la gravité de la crise incitait négociants, traitants et officiers qui avaient servi au Sénégal à rédiger livres, brochures et pétitions, ou à adresser des correspondances aux journaux parisiens comme "La Presse" ou des grands ports comme le Sémaphore de Marseille et le Courrier de la Gironde. D'ailleurs, depuis quelques années les informations sur le Sénégal se font moins rares. D'une part, le ministère, après la mise en application en novembre 1842 d'une nouvelle législation sur le commerce de la gomme, publie dans "Le Moniteur" et dans "la Revue Coloniale" les résultats de chaque campagne de traite. D'autre part, l'évolution économique sous le règne de Louis-Philippe s'est accompagnée de nombreuses informations, de fréquents articles et d'âpres controverses. En particulier, quotidiens et revues accordent une grande place à la lutte où s'affrontent les défenseurs du protectionnisme et ceux du libre-échange, et à ce débat d'idées le Sénégal sera mêlé.

*

* *

Le lieutenant de vaisseau Cottu (16) et le capitaine de vaisseau Bouët-Willaumez (17) situent le début de la crise en 1839-1840. Deux ans plus tard, elle traversait une phase particulièrement aigüe. Victor Calvé qu'un long séjour a familiarisé avec les choses et les gens du Sénégal (18)

---

(16) COTTU Charles : le Sénégal, histoire et situation actuelle de la colonie, Revue des Deux-Mondes, 15 janvier 1845, pp. 247-296.

(17) BOUET-WILLAUMEZ : Commerce et traite des noirs aux côtes occidentales d'Afrique. Paris, Imprimerie Nationale, 1848, 230 p. La longue carrière africaine de l'auteur a débuté en 1836 par son affectation à la station du Sénégal. Il s'est fait connaître ensuite par l'exploration commerciale des côtes du golfe de Guinée effectuée à bord de la Malouine (1838-1839). Le 6 septembre 1842, il est nommé gouverneur provisoire du Sénégal. Nous aurons l'occasion de nous étendre longuement sur le rôle de Bouët-Willaumez dans l'étude consacrée à la recherche des solutions à la crise du Sénégal.

(18) CALVE Victor, né à Port-Louis en 1793, était chirurgien de la Marine de seconde classe quant il partit pour le Sénégal à bord de la célèbre Méduse. Il parvint néanmoins à Saint-Louis le 9 juillet 1816. Deux ans plus tard, il participe à l'expédition de Galam qui devait aboutir à la fondation du poste de Bakel sur le Haut-Sénégal. Il fit preuve d'un beau dévouement lors de l'épidémie de fièvre jaune que connut Saint-Louis en 1830 et il exerça les fonctions de directeur du service de santé de la colonie de 1832 à 1837 (Cf. J. LEONARD : Les officiers de santé de la marine française de 1814 à 1835, Paris, Kliencksieck, 1967, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rennes, 333 p.). Ses activités médicales ne l'empêchaient pas de s'intéresser au commerce car il sera directeur de la compagnie de

en sa qualité de délégué du Sénégal, intervient auprès du ministre le 16 novembre 1841 et lui explique que

> "les souffrances que le commerce du Sénégal éprouve depuis quelques années sont parvenues à un point où des mesures extraordinaires sont reconnues indispensables par les hommes sincèrement attachés à cette colonie naguère florissante mais qu'une perturbation dans la traite des escales a suffi pour plonger dans une crise dont les désastres sont faciles à apprécier car ils ne peuvent être que la dépossession immobilière des habitants et la ruine des négociants européens par la banqueroute la plus épouvantable et la plus générale qui ait jamais menacé et atteint le pays" (19).

Quelques jours plus tard, un négociant de Bordeaux, Bruno Devès lui faisait écho dans une lettre du 6 décembre adressée à Mestro, comme lui "ancien" du Sénégal et alors chef du bureau politique et commercial au ministère de la Marine et des Colonies :

---

(18) suite CALVE Victor.
Galam de 1828 à 1836. Ayant pris sa retraite en 1837, il s'installe à Bordeaux et fonde avec ses frères une société commerciale qui devint vite prospère. Le 1er décembre 1840, le conseil général du Sénégal élu en vertu de l'ordonnance organique du 7 septembre 1840, le choisit comme délégué de la colonie. Le baron Roger, ancien gouverneur du Sénégal, lui succèdera dans ces fonctions en 1846.

(19) A N S O M Sénégal XIII 26 a.

"Cette situation du Sénégal se développe bien sombre et bien périlleuse ... Chaque avis nouveau de la colonie accroît les inquiétudes que les précédents avaient fait naître. Les indigènes succombent sous le poids de leurs dettes; les neuf dixièmes des immeubles de Saint-Louis, des embarcations et des captifs (seule fortune de cette classe de la population) seraient en vente s'il pouvait y avoir des acheteurs. Leur dépréciation complète par suite de la multiplicité des offres suspend seule la crise d'une liquidation" (20).

L'administration partage ces inquiétudes ; ainsi l'ordonnateur du Sénégal, Pageot des Noutières insiste-t-il sur "l'état de marasme dans lequel se consume la colonie" et craint que "toute la population indigène se trouvant réduite à la plus profonde misère, population maintenant bonne et paisible"ne devienne "méchante et émeutière avec la perte de ses moyens d'existence" (21).

---

(20) A N S O M Sénégal XIII - 26a - DEVES Jean, Auguste, Bruno (1797-1868) fonda avec ses frères une importante maison de commerce à Bordeaux. Il établira un comptoir à Saint-Louis où il séjournera plusieurs années et en 1827, il succèdera à Calvé comme vénérable de la Loge La Parfaite Union. Rentré en France, il deviendra en 1842 membre de la Chambre de commerce de Bordeaux; sous la Seconde République, il fut préfet du Finistère et démissionnera lors du coup d'Etat de 1851.

(21) Lettre du 7 décembre 1841 adressée de Bordeaux où il est en congé à Mestro A N S O M Sénégal XIII 26a. PAGEOT des NOUTIERES Edouard, Paul, né en 1802, est le fils d'un planteur de Saint-Domingue qui était entré dans l'administration. Après avoir été affecté aux Antilles, il fut nommé en mai 1840 ordonnateur du Sénégal,

Pour tous ces observateurs, la concurrence entre traitants de plus en plus nombreux et entre négociants de Saint-Louis et de France, en devenant de plus en plus ardente et déréglée a perturbé le commerce du Sénégal et, en grande partie, est responsable de la crise. Ainsi se pose la question de savoir si l'administration doit laisser se développer le libre jeu des forces économiques ou si elle doit défendre les populations sénégalaises contre elles-même et contre les négociants européens en contenant la concurrence par des règlements stricts ou même en réservant aux indigènes le privilège de la traite des gommes. Dans la colonie, partisans et adversaires du privilège s'affrontent et bientôt transportent leur querelle dans la presse métropolitaine satisfaite de trouver dans la situation du Sénégal une nouvelle illustration aux débats qu'elle soutenait avec passion depuis quelque temps, en particulier à propos de l'union douanière franco-belge, sur les principes de liberté commerciale. Raffenel, sous-commissaire de la Marine et explorateur malchanceux au Sénégal, souligne le fait dans son livre :

> "La France retentit de cette question de gomme que si peu de gens connaissaient alors. La presse ouvrit ses feuilles aux champions des deux camps, et, pendant plusieurs mois, ils se livrèrent à une polémique si passionnée, à des déclamations si violentes,

---

(21) suite PAGEOT des NOUTIERES
puis gouverneur par interim (du départ de Montagniès de la Roque en mai 1842 jusqu'à l'arrivée de Bouët en février 1843). Désigné à un moment particulièrement difficile, il fit preuve de courage et de lucidité et sut formuler des solutions que la métropole reprendra plus tard. Comme pour Bouët-Willaumez, il nous faudra apprécier son rôle dans la définition d'une nouvelle politique sénégalaise.

que le gouvernement jugea son intervention nécessaire" (22).

C'est ainsi que le journaliste Louis Reybaud, le célèbre auteur des Etudes sur les réformateurs ou socialistes modernes, se lance avec fougue dans le débat. Il dénonce avec beaucoup de mordant la compagnie privilégiée que le gouverneur Montagniès de la Roque, inspiré par Pageot des Noutières, a cru devoir mettre sur pied en avril 1842 pour assainir l'économie du Sénégal, car les événements du Sénégal ont pour lui une valeur exemplaire.

> "Plus qu'un fait, il y a là une tendance. Le pouvoir exécutif n'a pas su résister aux fumées de l'orgueil. On lui a tellement dit que seul il pouvait imprimer à l'activité nationale une direction harmonique qu'il a fini par prendre ce rôle au sérieux, à se croire appelé à jouer dans le domaine des affaires privées le rôle de médiateur, d'arbitre et de réparateur. En un mot, le gouvernement en cette occasion s'est fait utopiste. Il importe de l'arrêter sur cette pente. C'est par la liberté qu'on fonde la fortune des peuples. Dans ce sens, le monopole du Sénégal a une signification fâcheuse. Il prouve que les croyances de l'administration ont fléchi et qu'elle est disposée à courir les aventures dans les sphères économiques. Raison de plus pour la ramener au sentiment de sa .

---

(22) RAFFENEL (A) : Nouveau voyage dans le pays des nègres, Paris, Chaix, T.II, p.97. Cottu avait également insisté sur le rôle de la presse qui avait signalé "l'état déplorable où le Sénégal se trouvait réduit. Les plaintes des ports, les exagérations des journaux n'avaient pas été entièrement inutiles car elles ont appelé l'attention du gouvernement sur la colonie dont l'état critique exigeait son intervention".

mission et de ses devoirs" (23).

Le gouvernement, finalement impressionné par la campagne de presse et les réclamations des négociants hostiles au monopole, remit en cause les décisions du gouverneur et confia en septembre à une commission présidée par Gautier, pair de France, l'étude du commerce de la gomme. Ses travaux aboutirent à l'ordonnance du 15 novembre qui, cherchant la conciliation entre des intérêts antagonistes ne satisfit personne et relança, en particulier à travers "le Journal des Economistes", "les Débats" et "la Phalange" la controverse sur la nécessité de l'intervention de l'Etat dans les affaires commerciales (24).

---

(23) REYBAUD (L) : Le monopole de la traite des gommes au Sénégal; Journal des Economistes, T.3; septembre 1842, pp.154-170.

(24) Cf. "le Journal des Débats", 20 novembre 1842, dénonçant l'ordonnance commerciale portant atteinte aux droits des négociants de Saint-Louis et de la métropole. "le Journal des Economistes", t.4, décembre 1842, pp.60-64, toujours sous la plume de L. Reybaud écrit : "En résumé la commission a renversé le monopole et c'est un service dont il faut lui savoir gré; mais elle a substitué à ce régime monstrueux tout un code réglementaire qui a le double tort d'être dangereux et ridiculement simple; elle aime mieux faire preuve de génie inventif et se lancer dans les aventures. Ce serait un plaisir innocent si la fortune du pays ne payait les frais de ces expériences. Espérons qu'on y mettra un terme". A l'opposé, "la Phalange","revue de science sociale, politique, industrie, science, art et littérature" qui fera place en juillet 1843 à "la Démocratie pacifique", un quotidien dont V. Considérant sera le directeur pousse le gouvernement à l'action. "Nous vou-

Les espoirs mis par le gouvernement dans la nouvelle législation du commerce des gommes furent rapidement déçus. Avec prudence, le gouverneur par interim, Thomas, le 12 novembre 1844 informe le ministre que les échanges aux escales n'ont laissé aucun bénéfice aux traitants et que même plusieurs d'entre eux ont éprouvé des pertes. Pressé de s'expliquer, il avouera, le 23 décembre que "les traitants sont plus ruinés que jamais" (25). En mars 1845, Calvé transmet au ministère le "cri de détresse" des traitants qui déclarent être réduits à la "dernière expression" et annoncent leur "proche anéantissement" (26). Mais au moment où ces plaintes parviennent à Paris, les nuages annonciateurs d'une violente tornade se dissipent brusquement et dans le ciel du Sénégal, c'est l'embellie : récolte exceptionnelle et prix élevés de la gomme. Passant de l'abattement à l'exaltation, les Sénégalais

---

(24) suite
drions qu'il fit étudier les grandes questions commerciales, qu'il réunit et publiat tous les documents positifs ... sur l'état actuel et sur l'avenir probable de chacune de nos colonies, qu'il provoquât la recherche des plans d'exploitation,... et au besoin qu'il en proposât lui-même ... Le gouvernement ne doit pas abandonner aux intérêts particuliers la conduite des affaires coloniales et il doit toujours se réserver la haute main dans leur direction" (20 novembre 1842).

(25) A N S O M , Sénégal, I 27a, Lettres n°360 et 409.

(26) Lettres des traitants au délégué du Sénégal, 23 décembre 1844 et de Calvé au ministre, 8 mars 1845, A N S O M Sénégal XIII 27c.

nourrissent des espoirs irraisonnés bientôt cruellement démentis (27).

°°°

En effet, et c'est un signe qui ne trompe pas, les publications consacrées au Sénégal se font plus nombreuses à partir de 1847, suscitées par l'aggravation de la crise. Les circonstances économiques générales et bientôt la révolution de février ne manquent pas de secouer dangereusement ce frêle esquif qu'est la colonie et d'inciter à une sévère critique des idées traditionnelles professées depuis longtemps sur son avenir. Ainsi, Héricé, négociant européen et membre du conseil général se risque-t-il à publier le mémoire qu'il avait adressé l'année précédente au ministre de la Marine et des Colonies (28), bientôt suivi par Durand-Valantin, "habitant indigène" (29) et par le baron Darricau,

---

(27) BOUET-WILLAUMEZ avait été chargé pendant son gouvernement (1842-1844) de mettre en vigueur le régime défini par l'ordonnance du 15 novembre 1842. Ecrivant sous l'influence de la traite exceptionnelle de 1845, il dresse dans son ouvrage (Commerce ou traite des noirs.. op.cit.) un bilan optimiste de la décision gouvernementale et croit bien aventureusement le Sénégal sorti de l'ornière.

(28) HERICE : Mémoire présenté à M. le Ministre de la Marine et des Colonies sur quelques améliorations à apporter à la colonie du Sénégal, Paris, Plon, 1847, 48 p.

(29) DURAND-VALANTIN : Mémoire rédigé à l'occasion de la pétition présentée à l'Assemblée Nationale par les commerçants européens du Sénégal, Bordeaux, imprimerie des ouvriers associés, 1849, 39 p.. VALANTIN (Durand) né à Saint-Louis en 1806 et mort dans cette même ville le 30

capitaine de frégate (30). D'autres ouvrages écrits à peu près au même moment mais publiés plus tard comme les Esquisses sénégalaises de l'abbé Boilat (31) et surtout le Nouveau voyage de Raffenel (32) partagent les mêmes préoccupations. Enfin, atteignant un public beaucoup plus large, la presse par ses articles et ses communications donne une singulière ampleur au débat.

---

(29) suite DURAND VALANTIN
juillet 1864. Directeur de la Compagnie de Galam en 1840, qualifié de "négociant indigène" par l'arrêté du 20 janvier 1843 fixant la liste des électeurs au Conseil général. Il dirige une maison de commerce qui après de brillants résultats connaîtra de sérieuses difficultés et sera finalement mise en faillite en juin 1851.Nommé maire de Saint-Louis par arrêté du 27 novembre 1848, il entrera en conflit avec le gouverneur Baudin et démissionnera en 1851. Il fut élu représentant du Sénégal à l'Assemblée Constituante le 30 octobre 1848 et le 12 août 1849 à la Législative. Ses affaires exigeant sa présence constante au Sénégal il remit son mandat entre les mains de ses électeurs l'année suivante. Membre du Conseil général pendant toute sa durée, puis du Conseil d'administration de la colonie, il joua un rôle important particulièrement dans les discussions sur l'organisation du commerce de la gomme.

(30) Baron R. DARRICAU : Le Sénégal est-il une colonie ou un simple comptoir? Paris, 1850, 15 p.

(31) BOILAT (Abbé); Esquisses Sénégalaises, Paris, A.Bertrand, 1853, T.I, XVI-495). T.II, planches, nouvelle édition. en un seul volume aux éditions Karthala, 1984, avec une introduction d'Abdoulaye-Bara Diop, 499 p.

(32) RAFFENEL (Anne): Nouveau voyage dans le pays des nègres, suivi d'études sur la colonie du Sénégal et de documents historiques,géographiques et scientifiques, Paris, 1856, T.I 512 p. et T.II 456 p.

De cette gerbe de témoignages se dégage une remarque initiale de première importance car elle traduit un état d'esprit profond et durable : la plupart des auteurs,à l'exception de Boilat (33) et des officiers de marine qui, par leurs fonctions, ont pu apprécier l'importance de Gorée et de ses dépendances (34), réduisent la colonie à la seule région du fleuve et résistent mal à la tentation de ne concevoir l'avenir qu'en fonction du commerce de la gomme. De toutes façons, s'ils songent à l'expansion des échanges vers l'intérieur et à la culture de l'arachide, c'est vers le fleuve et sa rive gauche qu'ils tournent leur regard. Ainsi, ignorant l'autre domaine de la colonie, ils apparaissent trop souvent incapables de s'élever à une vision globale des problèmes que le Sénégal doit résoudre. Sur le plan économique, les auteurs se contentent de constater la gravité de la crise commerciale :

> "si toutes les correspondances doivent nous rassurer au sujet de la situation sanitaire du Sénégal, les renseignements qu'elles ont apportés sur la situation commerciale sont loin de la présenter sous un aspect favorable" ("La Presse", 19 octobre 1847).

"Des lettres du 2 août du Sénégal tracent un tableau bien triste de la colonie. Le commerce était dans une crise épouvantable" ("Le Sémaphore de Marseille", 16 septembre 1848). Quatre ans plus tard, "Le Courrier du Havre" note que le Sénégal se trouve "toujours dans un grand malaise" (5 juin 1852). Pour Darricau, "la question commerciale est la plus

---

(33) L'abbé BOILAT, mulâtre a été un temps curé de Gorée et avait effectué des tournées pastorales le long de la "petite côte".

(34) BOUET-WILLAUMEZ signale les progrès du commerce goréen qui, d'après lui, atteint en 1845 un mouvement triple de celui qui était constaté 10 ans auparavant, op.cit., p.48 et suivantes.

grave de toutes et l'état actuel est déplorable" et Durand-Valantin insiste sur "les résultats funestes des traites successives depuis 1846".

Tous ces observateurs ressentent avec peine la triste impression de stagnation qu'offre le Sénégal. Raffenel remarque que "le Sénégal est demeuré tel qu'il était autrefois : c'est toujours une terre maudite". Héricé donne de cette absence de progrès l'exemple frappant de Bakel, où vingt-huit ans après la fondation du poste, "pas un pas de plus" n'a été accompli. Le découragement se perçoit à travers l'affirmation de Durand-Valantin que la question commerciale "est en 1849 aussi grave qu'en 1842". La répétition des crises ne peut "qu'énerver la vitalité" du Sénégal et conduire à sa démoralisation et à sa ruine, constate le négociant Auxcousteaux qui cherche à se bâtir une réputation d'expert (35).

Quelques points de convergence se dégagent de la lecture de cette abondante littérature. La quantité de gomme traitée "est toujours restée la même" et il serait dangereux de continuer "à ne s'occuper que d'une seule chose" car il est bien prouvé que la gomme seule ne peut fournir de décents moyens d'existence tant aux négociants français qu'aux habitants de Saint-Louis (36). Parallèlement à la stagnation de la production le nombre des traitants n'a cessé d'augmenter, aussi Boilat reprend-il le thème déjà évoqué de "la malheureuse concurrence" qui ne peut qu'engendrer la "ruine de la

---

(35) AUXCOUSTEAUX (Stéphan) : le Sénégal est une colonie française, Paris,1851, 40p.une carte, et "Courrier du Havre", 18 septembre 1852.

(36) Cf. les articles du "Courrier du Havre" du 5 juin 1852 (Xavier Eyma) et du 18 septembre 1852 (Auxcousteaux).

majeure partie des habitants" (37).

La crise ayant atteint, semble-t-il, son paroxysme en 1848, quelques aspects des difficultés sont bien mis en relief : l'impossibilité d'attribuer un coût réel à la gomme dès l'ouverture de la traite, par suite de sa considérable dépréciation sur les marchés de France, l'absence quasi totale de numéraire et enfin le refus des négociants d'accorder tout crédit qui pousse les traitants à solliciter des autorités la création d'une Caisse d'Escompte qui leur consentirait des prêts à un faible intérêt (38).

Plus que la crise économique, ce sont les problèmes sociaux qui ont délié les plumes, peut-être parce qu'ils s'accommodent mieux d'imprécision et qu'ils sont plus susceptibles d'émouvoir les lecteurs. En effet, qui resterait insensible à la sombre description du sort des traitants brossée dans la pétition qu'ils adressent au gouverneur le 22 octobre 1849 ?

> "Nous avons souffert jusqu'à ce jour sans nous plaindre, mais nos misères devenues excessives nous forcent à vous faire le tableau d'une situation qui sera bientôt tout à fait désespérée si le gouvernement ne vient pas à notre secours. La ruine est à notre porte; à aucun moment le Sénégal ne s'est trouvé dans

---

(37) BOILAT, op.cit. pp.210-211.

(38) Cf. "le Sémaphore de Marseille", 16 septembre 1848 : "L'argent manquait presque entièrement et pour comble de malchance, les maisons qui avaient des retours à faire les ont fait en espèces, ne voulant pas s'exposer à subir de nouvelles pertes en envoyant des denrées. C'est ainsi que par le Bakel, parti en juillet dernier à destination de Marseille, il est sorti près de 100 000 F. en espèces de Saint-Louis".

l'état de stagnation et de pénurie où nous le voyons maintenant" (39).

En effet, si l'on en croit un jeune négociant bordelais, Marc Maurel, l'âge d'or ne cesse de hanter l'esprit des "anciens", du pays (40), et Boilat est l'interprète le plus vigoureux de cette nostalgie.

> "Autrefois cette traite était comme une source intarissable où les habitants puisaient, sans beaucoup de peine, des fortunes colossales ... Ainsi toutes les familles étaient-elles à l'aise : l'or brillait aux oreilles et aux bras de leurs femmes, de leurs filles, de leurs nombreuses servantes ; la joie et le bonheur régnaient partout". Mais aujourd'hui "le retour de la traite n'est plus un sujet de joie pour les familles, mais de chagrin et de douleur : ce sont des ventes de maisons ou de terrains par autorité de justice et des prises d'hypothèques sur ce qui leur reste" (41).
> Et Boilat conclut : "il est donc évident que jamais le Sénégal n'a été aussi malheureux qu'aujourd'hui" (42).

Si Auxcousteaux, Darricau et Raffenel sont conscients de l'importance du problème de l'endettement des traitants, ils tiennent avant tout à affirmer la solidarité des intérêts entre Sénégalais et Européens. Le malheur des premiers ne peut signifier que déboires pour les seconds :

---

(39) A N S O M Sénégal XIII 29 b .

(40) MAUREL (Marc) : Pétition adressée à M. le Gouverneur du Sénégal, Bordeaux, imprimerie de Mme Vve Crugy, 1852, 55 p.

(41) BOILAT, op. cit. pp. 210-211.

(42) BOILAT, op. cit. p. 473.

"Le commerce européen n'a pas non plus à se louer de la situation actuelle. Si la dette n'est pas payée, il perd beaucoup, mais supposé qu'elle le soit, ce ne sera qu'après de bien longues échéances. Jusque là il aura toujours été gêné dans ses remises à la métropole, il aura toujours ses fonds découverts et sera toujours arrêté dans le développement qu'il pourrait donner à ses affaires" (43).

Réaction en chaîne, les négociants limitent leurs avances, réduisent le nombre de leurs expéditions dans le fleuve et par conséquent aggravent le chômage. "Les négociants fatigués de perdre continuellement ont restreint leurs crédits... aussi une grande quantité de traitants, laptots, commis et autres ne sont pas employés". ("Courrier du Havre", 5 juin 1852). Le drame est particulièrement aigu pour les jeunes qui sortent de l'école et qui méprisant le travail manuel n'envisagent que le commerce. Héricé s'en inquiète car il observe que la "jeunesse lettrée indigène est si nombreuse que le commerce n'en occupe pas la dixième partie" (44).

Finalement la durée et la violence de la crise ne peuvent qu'engendrer méfiance et même hostilité entre Sénégalais et Européens. C'est incontestablement le fait le plus nouveau qui nous est révélé à travers pétitions et mémoires, même si certains parmi les Européens cherchent à le nier. Comment les traitants qui sans cesse remâchent leur misère et

---

(43) DARRICAU, op.cit.

(44) HERICE, op.cit., ch.3, privation d'emplois et de ressources pour la jeunesse lettrée.

leur détresse ne finiraient-ils pas par accuser les Européens de vouloir se réserver la meilleure part du commerce? Ils se sentent méprisés et vivent dans la crainte, pour ne pas dire l'angoisse, de perdre leur indépendance ou d'être éliminés. Durand-Valantin le dit d'une manière nette :

> "Les années où les traitants n'ont pas fait de bonnes affaires ne sont pas forcément mauvaises pour les Européens, parfois c'est le contraire. Ce parallèle entre les deux intérêts qui s'agitent au Sénégal, explique les causes d'un antagonisme qui comprimé jusque là par des sentiments de bienveillance mutuelle auxquels chacun rendait justice, vient de se faire jour".

Si les Européens étaient autorisés à commercer directement aux escales comme ils le demandent avec insistance, "les indigènes succomberaient infailliblement dans la lutte ... et le temps ne serait pas éloigné où les traitants se verraient réduits à abandonner les escales". Et à propos d'une pétition des négociants européens adressée à l'Assemblée Nationale, le député du Sénégal relève avec amertume que ses rédacteurs "se sont appliqués à déverser l'injure sur les traitants. Cette étrange manière d'argumenter révèle un sentiment hostile et un conflit affligeant" (45). Les traitants qui s'adressent au gouverneur le 12 novembre 1849 se montrent plus violents. Pour eux le but des négociants en revendiquant le droit d'aller en traite est de

> "nous exclure peu à peu d'un commerce qui est notre seule ressource, le moyen unique qui nous reste de

---

(45) DURAND-VALANTIN, op.cit.Dans leur pétition du 31 juillet 1849, les Européens avaient en effet accusé les traitants "d'incapacité notoire" à tenir un compte exact de leur opération, de gaspillages, voire même d'infidélités, A N S O M Sénégal XIII 29b.

pourvoir au soutien de nos familles ... Il n'y a pas à en douter, si MM. les Européens ont le droit de devenir traitants, ils feront exploiter la rivière par des commis et pour nous chasser du marché, ils n'auront qu'à nous refuser tout crédit ou à ne plus nous employer comme intermédiaires; or ils n'hésiteraient pas : leur intérêt leur fait sentir qu'en supprimant les courtiers imposés par les règlements, ils bénéficieront du droit de courtage qu'ils subissent aujourd'hui. Dès lors que deviendront les habitants de ce pays ? Les noirs émigreront, forcés qu'ils seront d'aller demander à un sol ingrat des moyens d'alimentation. En sortant du Sénégal, ils retourneront à l'état barbare. Les habitants mourront de faim, mais qu'importe à MM. les Européens, ils gagneront, voilà leur but suprême" (46).

Ce qui frappe à la lecture de ces témoignages, c'est tout d'abord la faiblesse pour ne pas dire l'absence de toute analyse d'une crise économique unanimement constatée. Les auteurs se contentent d'affirmer le fait sans chercher à l'éclairer par quelques chiffres qui eussent permis d'apprécier à la fois l'ampleur du recul des échanges et des exportations de gomme en particulier. Ils avaient pourtant à leur disposition les statistiques publiées par le ministère de la Marine et sans aucun doute dans la colonie des documents beaucoup plus détaillés. C'est, semble-t-il, sur les aspects sociaux qu'ils ont délibérément choisi de porter l'accent, avec le secret espoir que le spectacle de la misère sénégalaise toucherait davantage les esprits métropolitains que les longs raisonnements chiffrés. D'ailleurs, le désarroi

---

(46) A N S O M Sénégal XIII 29b.

dans la colonie est tel qu'on sollicite pour ne pas dire qu'on presse le gouvernement de prendre quelques mesures indispensables au redressement de la situation. Boilat exprime bien, là encore, le sentiment général : "Il faut espérer que le gouvernement métropolitain, dont la sollicitude pour cette colonie est incessante, trouvera dans sa sagesse le moyen de remédier à de si grands maux" (47). Mais il faut bien constater qu'articles, ouvrages ou pétitions émanant soit d'Européens, soit de Sénégalais, n'offrent qu'une image souvent déformée et toujours superficielle des réalités sociales. En effet, si parfois on défend ses intérêts personnels avec force et netteté, on préfère le plus souvent les dissimuler sous le couvert de l'intérêt général et alors le langage manque, à dessein, de précision, confondant par exemple, sous les expressions d'habitants et de traitants des situations différentes. Mais aussi, se manifeste une évidente tendance à dramatiser, à noircir le tableau dans l'espoir naïf de mieux faire triompher sa cause (48). Enfin, avec la persistance des difficultés, on assiste à une lente mais décisive prise de conscience par les différentes catégories sociales de leurs intérêts spécifiques, aussi ne faut-il pas s'étonner

---

(47) BOILAT, op.cit., p.211.

(48) Ainsi, Bruno DEVES dans sa lettre à Mestro déjà évoquée, annonce que les négociants refusant tout crédit aux traitants vont se décider à échanger eux-mêmes leurs marchandises contre les produits du sol. Ainsi, les traitants perdront toute ressource et d'un autre côté, la concurrence des négociants de Saint-Louis et celle des négociants d'Europe va se transporter plus ardente et plus déréglée dans les marchés de l'intérieur, stimulée par les manoeuvres des Maures. D'énormes capitaux s'anéantiront dans ce gouffre. Le bon sens de Mestro lui inspire cette notation marginale: "je ne puis croire que cinquan-

de voir monter le ton de la polémique. Pour s'en convaincre, il n'est que de comparer déclarations, pétitions et mémoires du grand débat de 1842 à ceux des années 1848-1850.

°°°

Face aux revendications contradictoires que lui adressent Européens et Sénégalais, et pressé par eux d'intervenir, le ministre a-t-il les moyens d'apprécier correctement la situation? Pouvait-il puiser dans la correspondance des gouverneurs les éléments d'une information précise sur la réalité économique et sociale de la colonie. Pour cela il eut fallu que ces officiers aient une ouverture sur les affaires que leur formation ne pouvait leur donner et une expérience des choses du Sénégal qu'un trop bref séjour ne leur permettait pas d'acquérir. Aussi la lecture attentive de leur correspondance au ministre ne révèle que d'insignifiantes notations sur "la fâcheuse position du Sénégal", "la rareté des gommes" (49), l'aggravation de la crise due

---

(48) suite DEVES Bruno
te à soixante négociants courront ainsi à l'envi après des affaires ruineuses".

(49) Gouverneur Baudin à ministre, 29 avril 1848, n° 171, A N S O M Sénégal IX 56. Un an plus tard en faisant le bilan de la traite, le gouverneur parlera "des désastres de la gomme" lettre n° 290 du ministre, A N S O M Sénégal I 35a. BAUDIN, Auguste, Laurent (1807-1877) a été affecté à la côte occidentale d'Afrique en 1843 ; en octobre 1847 il fut nommé gouverneur du Sénégal mais dut prendre le commandement de la Division Navale pendant quelques mois (mars-novembre 1848). Il est alors replacé à la tête du Sénégal ; il y restera jusqu'en 1850.

à la Révolution (50), "l'état commercial des plus tristes" (51) et la misère des traitants (52).

Ainsi, malgré la gravité d'une crise persistante(53), aucun gouverneur n'a consacré au commerce ou à la vie sociale, une dépêche spéciale. Ce n'est qu'au détour de lettres

---

(50) Gouverneur provisoire BERTIN-DUCHATEAU à ministre, 16 novembre 1848, n°444, A N S O M Sénégal I 34. Chef de bataillon d'Infanterie de Marine, Bertin-Duchateau a remplacé Baudin pendant son commandement à la mer.

(51) Mémoire de remise de service du gouverneur BAUDIN, 16 août 1850 A N S O M Sénégal I 37a. Déjà le conseil d'administration dans sa séance du 10 juillet 1848 parlait "d'une situation commerciale effrayante" et en janvier 1850 s'inquiétait de la baisse considérable (près de 40%) des recettes douanières qui en était la conséquence.

(52) "La misère est partout et beaucoup de familles ne vivent que des bijoux en or qu'elles avaient en assez grande quantité et qu'on vend à mesure que les besoins se font sentir. Je crois donc de mon devoir d'appeler d'une manière sérieuse l'attention de la métropole sur une situation aussi critique" Baudin à ministre, 29 novembre 1848, n°453, A N S O M Sénégal 2B 27. Un an plus tard, la situation est toujours la même "à aucune époque la misère ne s'est fait sentir d'une manière aussi vive qu'en ce moment; on ne saurait se dissimuler que l'émancipation y a puissamment contribué", Baudin à ministre, 9 novembre 1849, n°446, A N S O M Sénégal I 35a.

(53) L'espoir que "la colonie se relèvera bientôt de l'état de gêne dans lequel elle était tombée" exprimé par le gouverneur OLLIVIER en ouvrant en janvier 1846 la session du conseil général a été bien vite déçu et Baudin le 2 août 1850 ne cache pas au ministre qu'il n'y a pas d'espoir d'amélioration. A N S O M Sénégal VII 29c et Sénégal I 35a.

traitant de l'émancipation, des élections ou de la situation politique sur le fleuve qu'on découvre quelques brèves indications. Rien n'est plus significatif à ce sujet que le mémoire de remise de service que Baudin a rédigé pour son successeur Protet. Ce n'est que dans le résumé final, après avoir longuement présenté l'état des services administratifs et des troupes et exposé la situation politique par secteurs géographiques qu'il consacre quelques phrases au commerce. Cette répugnance des gouverneurs de traiter quant au fond une question qu'ils considèrent pourtant comme primordiale ne s'explique pas seulement par leur peu de familiarité avec les problèmes économiques en général mais par une grande prudence dictée par l'opposition irréductible des intérêts européens et sénégalais que la crise a mise en pleine lumière. Ils préfèrent donc se réfugier dans la simple affirmation de la gravité de la crise plutôt que d'en tenter une analyse qui risquerait de conduire à une prise de position rejetée par le ministère (54). Celui-ci se trouvait placé devant ses responsabilités. Habitué à considérer depuis l'abandon des cultures en 1831, les comptoirs du Sénégal sous le seul point de vue de l'intérêt commercial, il devait avouer la faillite de sa doctrine. Las de la paresseuse transmission de documents disparates et de l'affligeance banalité des observations, sollicitant en vain une étude personnelle du gouverneur (55), il

---

(54) BAUDIN souligne combien ces problèmes économiques sont délicats et justifie par avance son inertie "chacun connaît les difficultés insurmontables qu'on rencontre habituellement dans ce pays lorsqu'on touche à l'arche sainte du commerce", A N S O M Sénégal I 33a.

(55) Par exemple, à propos du commerce de Galam, ministre à Baudin, 22 mai 1850, n°144, A N S O M Sénégal I 35b.

sentit bientôt l'urgente nécessité d'une large enquête chargée de définir le mal, d'en rechercher les causes et d'y apporter des remèdes.

°°°

En définitive, les témoignages des contemporains, malgré des faiblesses, offrent l'incontestable mérite d'éclairer par leurs silences et leurs outrances les mentalités des Européens et des Sénégalais, et surtout de faire pressentir, maladroitement sans doute, que les différences économiques, et sociales de la colonie ne sont pas le fruit d'un quelconque accident, mais de quelque chose de plus profond. Ainsi, lorsqu'il s'agira de découvrir des explications et des solutions à ce que Georges Hardy appelle superficiellement "le malaise sénégalais" nous aurons garde de les récuser (56).

3°- L'inquiétante évolution du commerce

Au delà d'informations plus ou moins subjectives, les documents stastistiques, malgré leur médiocrité, rendent cependant possible pour la décennie qui s'achève en 1850 une approche plus précise de l'évolution du commerce sénégalais. Ils permettent de le suivre dans son ensemble et dans ses différents éléments, d'apprécier l'importance respective de Saint-Louis et de Gorée, de mesurer l'ampleur de ses liens avec la métropole et le rôle des échanges avec l'étranger.

---

(56) HARDY (Georges), op.cit., livre III, ch.V.

a) Les documents statistiques

Ils proviennent essentiellement de deux sources : l'administration des douanes métropolitaines et le service correspondant du Sénégal. Le Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères publié chaque année et le Tableau décennal (57) nous offrent une ample moisson de chiffres qui ne concernent que les seuls échanges entre la France et le Sénégal; sans doute la plus grande partie du commerce de la colonie se fait-il avec la métropole, mais il ne faut pour autant négliger le trafic effectué avec les Antilles françaises et l'étranger; Ce dernier consiste essentiellement en l'importation de marchandises de traite (fers, poudre, tabac) autorisés par décision royale du 7 janvier 1822 et en l'exportation directe des gommes vers l'étranger depuis 1831 (58). N'oublions pas que dans les statistiques métropolitaines aucune distinction n'est faite entre les provenances de Saint-Louis et de Gorée, non plus qu'entre les expéditions à destination de ces deux ports.

Les publications du ministère de la Marine et des Colonies révèlent dans la confection des statistiques une fâcheuse diversité de méthodes (59). Si jusqu'en 1835 inclus,

---

(57) Soit pour la période qui nous occupe les tableaux décennaux de 1837-1836, 1837-1846 et 1847-1856.

(58) L'ordonnance du 1er février 1831 n'autorisait la libre exportation que par Gorée. Cette obligation onéreuse pour Saint-Louis fut abrogée peu de temps après en décembre. Sur le régime douanier du Sénégal, voir infra chapitre XII.

(59) D'abord insérées dans les Annales Maritimes et Coloniales, les statistiques coloniales ont été l'objet d'une

ce sont uniquement les documents rassemblés au Sénégal qui sont publiés, on s'avisa pour remédier à leur mauvaise qualité d'utiliser de 1836 à 1842 les chiffres métropolitains pour le commerce avec la France auxquels on ajoutait les renseignements fournis par les douanes de Saint-Louis et de Gorée pour le commerce avec les colonies et l'étranger. En 1843 le ministre désireux de présenter séparément l'activité des deux ports sénégalais eut de nouveau recours aux seules sources coloniales jusqu'en 1850. Sans doute, avait-il trop présumé de l'efficacité de ses recommandations au service des douanes du Sénégal, car, en 1851, ou utilisait de nouveau chiffres métropolitains et chiffres sénégalais (60). Le ministère ne semble pas avoir eu conscience de l'hérésie qui consistait à additionner les chiffres de deux sources aussi hétérogènes, car pénétré de la supériorité des statistiques métropolitaines, il croyait améliorer la valeur de l'ensem-

---

(59) suite
publication à part entre 1830 et 1838 sous le titre d'Etats de population, de culture et de commerce relatifs aux colonies françaises, puis à partir de 1839 sous celui de Tableaux et relevés de population, de culture de commerce et de navigation des colonies françaises.

(60) Le tableau du commerce annuel se subdivisa en trois rubriques : commerce entre la France et le Sénégal, commerce avec les autres colonies françaises et commerce du Sénégal avec l'étranger. Dans cette dernière rubrique, figurent aux importations les marchandises étrangères extraites des entrepôts français et par conséquent, évaluées au taux de la métropole, et les marchandises venues directement du Sénégal et cotées d'après le tarif de la colonie. La première rubrique ne concerne donc qu'une partie des échanges métropole - colonie, tandis que les tableaux établis en métropole ajoutent systéma-

ble en les utilisant. C'est ainsi que ce système fut maintenu pour toutes les autres colonies durant les huit années où le Sénégal ne connut que les chiffres d'origine coloniale (1843-1850).

Pour comprendre ces variations, il est utile de rappeler dans quelles conditions les statistiques sont collectées dans la colonie : le service des douanes fonctionne sans force et sans régularité. Le personnel est insuffisant en nombre et en capacité et il n'était pas rare que pour remplacer les vides provoqués par la maladie ou la mort, on fit appel à des militaires (61). A plusieurs reprises, le gouvernement métropolitain s'était proposé de "régulariser le service", d'éviter des tâtonnements en codifiant à l'usage des gouverneurs les règlements et les tarifs en vigueur. Il invitait, d'autre part, le gouvernement local à prévoir une organisation plus complète des institutions douanières, mais ces projets ou ces recommandations demeurèrent lettre morte (62). On imagine dans ces conditions le peu de soin avec le-

---

(60) suite
tiquement et avec raison les marchandises françaises et les marchandises étrangères extraites des entrepôts; d'ailleurs celles-ci, en vertu du monopole du pavillon, ne peuvent être introduites au Sénégal que par navires français.

(61) En 1850, on affirme au ministère que "ce sont aujourd'hui des militaires qui font à Saint-Louis et à Gorée le service des préposés des douanes".

(62) Cf. HARDY (G), op.cit., pp.332-333.

quel ces statistiques étaient établies, le manque de contrôle des déclarations faites par les négociants, les retards fréquents dans l'envoi des états et les erreurs parfois grossières relevées avec indignation par la direction des Colonies. Celle-ci s'efforçait de les redresser en sollicitant des explications du gouvernement local, tentait de rendre acceptable une matière ingrate et singulièrement altérée au départ (63). Tâche évidemment impossible et vouée d'avance à l'échec.

A partir de 1843, comme nous l'avons vu, l'activité commerciale de Saint-Louis est dissociée de celle de Gorée, mais il ne s'agit là que d'une simple modification de présentation. Notons simplement qu'avant comme après, les échanges entre Saint-Louis et Gorée figurant sous la rubrique "commerce avec les colonies" risquent de provoquer une surestimation de l'ensemble du commerce sénégalais. En effet, une marchandise importée de France ou de l'étranger, entreposée à Gorée puis réexpédiée à Saint-Louis est comptabilisée deux fois. Il en est de même pour les produits de la colonie qui, à la recherche d'une prompte réexpédition pour la métropole naviguent entre Saint-Louis et Gorée et vice-versa, les peaux, la cire ou les arachides de la Petite Côte et de la Casamance sont dirigées sur Saint-Louis après avoir été introduites à Gorée, tandis que la gomme passe parfois par Gorée pour être exportée (64). Le cabotage entre les deux ports non

---

(63) Par exemple les Tableaux de l'année 1840 ont publié des chiffres rectifiés pour l'année 1839, qui font apparaître une différence de deux millions et demi de francs.

(64) Par exemple, en 1843 Saint-Louis exporte quarante quatre tonnes de gommes sous la rubrique "colonies françaises", on en retrouve quarante trois à l'importation à Gorée et quarante seront expédiées de ce port vers la France, ainsi la valeur de cette marchandise a-t-elle été comptée deux fois à l'exportation.

distingué dans les statistiques locales n'est cependant pas négligeable, eu égard à la médiocrité du commerce total.

A l'opposé, des produits du commerce sénégalais échappent aux statistiques. En effet, de la Gambie à la Sierra Leone, les progrès des échanges rendent de plus en plus possibles des voyages en droiture vers la France. Ces retours ignorés des douanes locales puisque l'autorité française n'est pas encore établie dans les Rivières du Sud figurent comme provenances de la côte occidentale d'Afrique dans les douanes métropolitaines. Pourtant, il s'agit bien d'un commerce sénégalais puisqu'il doit tout à l'impulsion de Saint-Louis et surtout de Gorée. Les agents des maisons bordelaises et les correspondants des négociants marseillais préparent les campagnes de traite et consentent aux traitants sénégalais qui parcourent cette côte les crédits nécessaires. Enfin, si le port de Gorée ne rassemble plus la totalité des produits d'exportation, il continue encore à redistribuer les marchandises de traite, d'une variété et d'une valeur plus grandes (65).

La disparité que l'on constate entre les chiffres des sources métropolitaines et coloniales, relativement aux quantités, ne tient pas seulement au soin différent avec lequel ils ont été collectés, car si les deux statistiques étaient d'une rigoureuse exactitude, elles ne seraient pas d'accord

---

(65) Il ne faut pas oublier non plus l'existence de la fraude. Elle est particulièrement active à Gorée, car le commerce local peut se soustraire à l'action de la douane, soit en établissant des entrepôts sur la proche presqu'île de Dakar alors en dehors de la mouvance française, soit en transbordant au large de Gorée des marchandises des navires étrangers et des caboteurs.

pour plusieurs raisons. D'abord une marchandise qui a quitté la France en décembre figure dans la douane française à cette date, mais n'arrivant qu'en janvier au Sénégal, elle n'est enregistrée que l'année suivante par la douane coloniale. Or les départs sont fréquents en décembre pour la préparation de la nouvelle campagne de traite. De plus, il se peut que la marchandise n'arrive jamais, car les sinistres en mer sont encore relativement nombreux en cette époque de marine à voile. D'autre part, dans le cas de marchandises entrant en franchise, l'administration se contente d'une déclaration approximative (66). Enfin et surtout, la valeur des marchandises est calculée dans la métropole et dans la colonie d'après des bases différentes. Ainsi, les douanes de France ont adopté une valeur dite officielle établie en 1826 d'après une série de taux moyens, tandis que les douanes coloniales utilisent la méthode des mercuriales semestrielles (67). Alors que la valeur des marchandises expédiées de France devrait se trouver surhaussée au Sénégal, elle présente, en

---

(66) Ainsi, l'ordonnance du 26 août 1833 accorde aux bâtiments français l'autorisation d'importer directement de l'étranger dans les établissements de la côte occidentale d'Afrique, "des fers et aciers non ouvrés et des poudres à tirer de toutes espèces en exemption de droit".

(67) Sur le mode d'évaluation des marchandises par les douanes métropolitaines voir l'article de M. LEVY-LEBOYER: la balance des paiements et l'exportation des capitaux français, le matériel statistique in La position internationale de la France, Aspects économiques et financiers XIX-XXe s., deuxième colloque des historiens économiques français, Paris, EHESS, 1977, pp.75-142.

fait, dès 1835, par rapport aux valeurs officielles une infériorité de près de 25% (68). De même la valeur des produits d'exportation comme la gomme était nettement sous-estimée. La Direction des colonies,inquiète des répercussions de telles pratiques sur le budget du Sénégal,pressait l'administration locale d'y porter remède (69). En 1850, l'écart subsistait encore mais dans des proportions moindres. Pour les produits exportés, la valeur était déterminée par les prix courants à Saint-Louis et à Gorée, tandis qu'en France, elle demeurait immuable. Les valeurs officielles ignoraient donc les fluctuations importantes du cours de la gomme et surestimaient l'arachide, classée arbitrairement parmi les produits pharmaceutiques. Sa valeur avait été fixée à un moment où cette graine, encore sans emploi dans l'industrie, ne faisait

---

(68) Rapport de FILLEAU SAINT-HILAIRE, directeur des colonies. Sans doute, par suite des progrès techniques, les prix des produits textiles tendent-ils à baisser, mais cette baisse se fera surtout sentir au delà de 1835. De plus, il faut ajouter à l'évaluation métropolitaine tout l'ensemble des frais parmi lesquels le fret entre pour une large part.

(69) Dans un rapport au ministre du 13 septembre 1847 sur le budget de la colonie, le directeur des Colonies écrit à propos du rendement du droit de sortie sur les gommes : "il est à remarquer que les prix de base fournis par les mercuriales officielles ... sont plus ou moins inférieurs aux prix auxquels les ventes de gommes s'effectuent en réalité dans la colonie. Cette tolérance dont on a d'ailleurs plusieurs preuves est tout à fait irrégulière...(Il faut exiger) que le prix de base soit établi comme il doit l'être sur la moyenne exacte des ventes effectuées dans le semestre de l'année antérieure, sauf modification spécialement justifiée". Pour 1844 les mercuriales indiquent le prix de 1 F,90 pour le

l'objet d'aucune cotation dans les ports (70). A partir de 1847, les douanes françaises utilisent dans leurs calculs des valeurs actuelles, mais pour conserver l'homogénéité de la série, nous avons raisonné sur les valeurs officielles jusqu'en 1850 (71). Ces explications prouvent à l'évidence combien était aberrant le procédé qui consistait à mélanger dans les publications du ministère de la Marine, statistiques métropolitaines et statistiques coloniales.

Une extrême prudence s'impose donc dans l'utilisation de nos deux sources de documents et il apparaît souvent dif-

---

(69) suite
kilog de gommes, mais le gouverneur fait savoir au ministre que le prix pratiqué sur la place est en fait de 2 F,50. A N S O M Sénégal IX 4.

(70) Les douanes avaient fixé en 1826 la valeur officielle du kilogramme de gomme à 1 F,40; au Sénégal la valeur adoptée oscillait entre 0 F,89 et 2 F,02 pour la période 1843-1850. L'arachide cotée entre 0 F,10 et 0 F,20 le kilogramme au Sénégal était évaluée à 0 F,75 en France (valeur officielle). Sur le classement de l'arachide comme produit pharmaceutique, voir Th. FLEURY : l'arachide in Actes de l'Institut Colonial de Bordeaux-1907, Congrès colonial, Bordeaux, 1908.

(71) Les tableaux statistiques donnent parallèlement les deux valeurs. Notons que même si nous utilisions les valeurs actuelles pour être plus proche de la réalité, la sous-estimation des valeurs au Sénégal persisterait. Par exemple, pour 1850, la valeur des exportations de France, y compris les marchandises extraites des entrepôts s'élève à 6 321 551 F, elle ne représente plus au Sénégal que 5 660 432 F. On ferait des constatations semblables pour les années précédentes, ce qui élimine les incidences du décalage des livraisons.

ficile de les éclairer l'une par l'autre par suite du mode différent d'établissement des valeurs. Pour porter un jugement sur le commerce du Sénégal au milieu du siècle, il faudrait pouvoir en suivre l'évolution depuis l'abandon des cultures. Or les statistiques coloniales pêchent par une fâcheuse interruption entre 1836 et 1842 et les statistiques métropolitaines qui nous offrent l'incontestable avantage de leur continuité et de leur plus grande rigueur ignorent évidemment les importations directes de marchandises étrangères. Or, depuis l'assouplissement du régime douanier, celles-ci sont loin d'être négligeables, surtout à Gorée. D'autre part, établir un bilan réel des marchandises étrangères introduites au Sénégal permettrait d'éclairer le débat sans cesse renaissant sur l'intérêt que peut présenter la colonie comme débouché pour les produits manufacturés nationaux. Mais comment l'établir sérieusement si l'on ne dispose que de sources incomplètes et hétérogènes ?

Dans ces conditions, il est évidemment hasardeux d'apprécier l'évolution du commerce sénégalais dans la décennie qui s'achève en 1850, mais telles quelles les séries chiffrées peuvent être utilisées comme des indicateurs de tendances.

b) L'évolution globale du commerce sénégalais

- Y a-t-il eu stagnation ?

Les observateurs des réalités sénégalaises, nous l'avons vu, ont souvent dénoncé la stagnation du commerce et affirmé qu'au milieu du XIXe siècle, il n'était guère supérieur à ce qu'il était en 1831 après l'abandon des cultures. Il nous faut donc, dans une première démarche, soumettre ce jugement à l'épreuve des statistiques. D'après les publications du ministère de la Marine et des Colonies qui seules

reflètent l'ensemble du commerce sénégalais, nous constatons que ce dernier évolue entre 1831 et 1835 dans les limites de 4 M,7 et de 8 M, 2 tandis qu'entre 1843 et 1850, il s'inscrit entre 12 M,1 (1850) et 22 M,4 (1845). Il y aurait donc, en une vingtaine d'années une progression légèrement supérieure à deux fois et demi (72). L'examen des statistiques métropolitaines pour les mêmes périodes confirme cette tendance : les échanges entre la France et le Sénégal ont été multipliés par 2,25 ou 3 (73).

Puisqu'il ne saurait y avoir de doute sur le sens de la tendance, on pourrait être tenté de récuser en bloc les témoignages de nos auteurs. En fait, il nous faut pousser plus avant pour juger s'ils ne contenaient pas une part de vérité. N'est-ce pas psychologiquement normal que du passé on ne retienne que les meilleures années ? (l'âge d'or dont parlait Boilat) et du présent que les difficultés ? Comparant les 8 M,2 de 1835 et les 12 M,1 de 1850, la progression n'est plus que de 50% environ. Surtout si on envisage toute la période 1831-1850 - ce que seules les statistiques des douanes françaises permettent de faire - on remarquera que le volume des échanges atteint en 1836 (neuf millions de francs) est

---

(72) Pour les raisons indiquées plus haut, nous nous appuyons d'abord sur les statistiques coloniales : il sera donc entendu que tous les chiffres cités sans indication d'origine en proviendront. Voir le graphique 1 : les statistiques coloniales offrant une trop longue solution de continuité de 1836 à 1843, les courbes n'ont été établies qu'à partir de 1843.

(73) En 1832 : 5 M,1 1834 : 7 M,7
1843 : 11 M,5 1846 : 23 M,9 voir le graphique 2.

GRAPHIQUE 1 COMMERCE DU SENEGAL

A. COMMERCE TOTAL

Millions de Francs

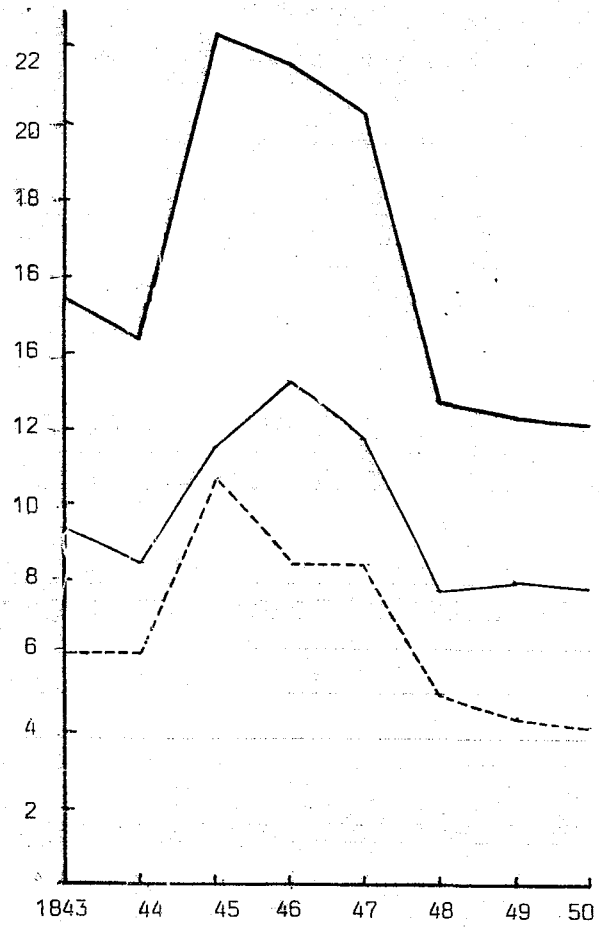

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS REUNIES.

IMPORTATION

EXPORTATION

d'après les Statistiques Coloniales

B. COMMERCE AVEC LA FRANCE

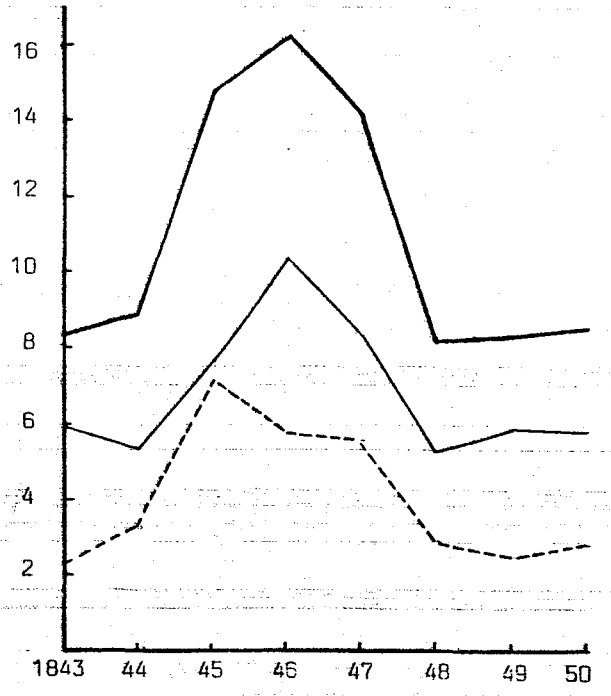

supérieur à celui de 1842 (huit millions six cent mille francs) et somme toute proche de celui de 1848 (11 M,9) (74). D'autre part, les résultats de 1848-1850 nous ramènent à ceux qui ont été enregistrés dix ans plus tôt.

TABLEAU I : COMMERCE du SENEGAL (1831-1850)

Années	A	B	C	Années	A	B	C
1831	4,7		6,4	1841			10
1832	6,1	4,6	5,1	1842			8,6
1833	6,8	5,3	5,9	1843	15,4	8,2	11,5
1834	7,3	5,4	7,7	1844	14,6	8,8	13,3
1835	8,2	6,5	7,7	1845	22,4	14,7	23
1836			9	1846	21,7	16,1	23,8
1837			12,1	1847	20,3	14,1	21
1838			17,1	1848	11,8	8,1	12
1839			13,6	1849	12,4	8,3	17,7
1840			11,8	1850	12,1	8,3	14,2

En millions de francs

A Commerce total du Sénégal d'après les tableaux publiés par le ministère de la Marine et des Colonies

B Commerce du Sénégal avec la France (même source)

C Commerce du Sénégal avec la France d'après les tableaux décennaux. Les valeurs utilisées sont celles du commerce général car elles permettent de saisir le commerce sénégalais dans son ensemble et de tenter une comparaison avec les statistiques coloniales.

---

(74) La progression de 1836 à 1848 serait donc de 30% environ.

Enfin, les statistiques coloniales nous révèlent que le commerce entre le Sénégal et la France plafonne entre 1848 et 1850 à un niveau voisin de celui de 1843. Ainsi, s'explique par le rapprochement de tels chiffres, l'impression de stagnation ressentie par négociants et traitants sénégalais.

Les fluctuations, par leur ampleur et leur brutalité, les déconcertaient également. Si, entre 1845 et 1850 le commerce diminue de près de moitié, les écarts d'une année à l'autre deviennent considérables : croissance de 50% ou régression de 36% environ (75). Aux trois meilleures années (1845-1846-1847) depuis 1843 font suite les trois plus mauvaises : la moyenne triennale en fléchissant de 21 M,4 à 12 M,4 accuse donc un recul de 42%. Le commerce entre le Sénégal et la France tombe de 16 M,1 (1846) à 8 M,1 (1848) soit une baisse de moitié. Les statistiques métropolitaines, une fois encore, confirment ces observations. A l'ampleur et à la rapidité de la croissance des années 1836-1838 et 1844-1846 correspond la brutalité de l'effondrement des périodes 1832-1842 et 1846-1848.

Ainsi, les documents statistiques utilisés nous démontrent la persistance et la gravité de la crise traversée par le Sénégal. La plupart des contemporains ignorant le volume exact du commerce des années trente, en venaient à nier tout progrès, obnubilés qu'ils étaient par le faible niveau auquel les échanges semblaient devoir se stabiliser et par la référence abusive à quelques années heureuses. Prenant leurs désirs pour des réalités, les Sénégalais se refusaient à reconnaître un caractère exceptionnel à l'année 1845 béné-

---

(75) De 14 M,6 à 22 M,4 de 1844 à 1845 et de 20 M,9 de 1847 à 1848, voir tableau, colonne A.

ficiant de la conjonction rare d'une récolte considérable de gommes et de cours élevés sur le marché métropolitain. Ecrivant en 1846, à un moment où les résultats sont encore satisfaisants, Héricé, un des rares observateurs à convenir des progrès d'ensemble réalisés par la colonie depuis l'abandon des cultures, ne manquait pas cependant, de dénoncer la crise que traversait le Sénégal. En l'attribuant au nombre croissant des traitants qui s'efforçaient de tenter fortune, il introduisait dans le débat une dimension sociale (76). Mais si déjà en 1846, les Sénégalais sont sensibilisés à l'extrême par les difficultés rencontrées, on comprend que les résultats décevants de 1848-1850 aient pu les conduire à parler de catastrophe ou de faillite : les réactions des contemporains ne pouvaient manquer d'être plus que proportionnelles à la chute de la courbe.

- Importations et exportations

Une première constatation se dégage de l'ensemble des statistiques : la permanence et l'ampleur du déséquilibre de la balance commerciale. Faible encore en 1831 (0 M,2 pour l'ensemble du commerce et 0 M, 2 pour les échanges avec la France), il s'élève déjà en 1835 respectivement à 2 M,4 et à 1 M,7. Pour la période 1842-1850, le fait majeur est la brutale succession en 1845-1846 du minimum et du maximum du déficit. A remarquer aussi que les pourcentages minima et maxima se maintiennent dans les mêmes limites (77).

---

(76) HERICE (M), op.cit.

(77) Les pourcentages s'établissent ainsi :

1831 : 4,34 et 5,26 1835 : 29,26 et 26,15
1845 : 3,57 et 3,40 1846 : 21,65 et 28,39

le premier chiffre s'entend par rapport au commerce total, le second par rapport aux échanges avec la France. En pourcentage le déficit se situe en 1848 pour le com-

TABLEAU II - IMPORTATIONS et EXPORTATIONS du SENEGAL
d'après les statistiques coloniales

Années	COMMERCE TOTAL			COMMERCE AVEC LA FRANCE		
	Import.	Export.	déficit	Import.	Export.	Déficit
1831	2,4	2,2	0,2	2	1,8	0,2
1832	3,4	2,7	0,7	2,7	1,9	0,8
1833	3,9	2,9	1	3,3	2	1,3
1834	4	3,3	0,7	3	2,2	0,8
1835	5,3	2,9	2,4	4,1	2,4	1,7
1843	9,3	6,1	3,2	5,9	2,3	3,6
1844	8,5	6,1	2,4	5,4	3,3	2,1
1845	11,6	10,8	0,8	7,6	7,1	0,5
1846	13,2	8,5	4,7	10,4	5,8	4,6
1847	11,8	8,5	3,3	8,4	5,7	2,7
1848	7,8	5	3,8	5,2	2,9	2,3
1849	8	4,4	3,6	5,8	2,5	3,3
1850	7,9	4,2	3,7	5,7	2,7	3

N.B. Le minimum pour chacune des deux périodes est souligné d'un trait et le maximum de deux traits

---

(77) suite

merce total : 32,20 et en 1850 pour le commerce avec la France : 35,71, ce qui une fois de plus montre l'accentuation des difficultés dans les trois dernières années de la décennie.

Il est instructif de s'arrêter quelque peu sur l'année 1846 qui par son déséquilibre majeur annonce le renversement brutal de la tendance. La récolte exceptionnelle de gomme de l'année précédente incitant à l'optimisme, le commerce, par crainte de manquer de marchandises de troc, fait à nouveau des envois considérables. Les résultats de la traite s'avèrent beaucoup moins satisfaisants qu'on ne l'espérait, le déficit prend alors des proportions inquiétantes. Malgré le retour progressif à la prudence, le déséquilibre demeure important et traduit dans une large mesure les difficultés persistantes du commerce sénégalais.

Le caractère structurel du déficit ne peut manquer de frapper, mais dans la réalité il est vraisemblablement moindre que ne l'indiquent les statistiques. En effet, le Sénégal, nous le savons, joue un rôle d'entrepôt pour la côte occidentale d'Afrique, redistribuant les marchandises de troc tandis que les voyages de retour alimentés par l'arachide produit de fort encombrement, tendent à se faire directement vers la métropole. De plus, les statistiques ne comptabilisent pas ou très mal les remises effectuées en or brut, en espèces et en traites du Trésor. Malheureusement il est impossible d'apprécier avec exactitude cette atténuation de la dette de la colonie (78).

Un simple coup d'oeil sur les statistiques des douanes françaises permet de déceler une évolution différente et un déficit beaucoup plus accusé. Après un faible solde créditeur en 1831-1832, le déficit s'installe rapidement à un niveau élevé (3 M,2 et 35,55% en 1836, 6 M,5 et 38% en 1838 par

---

(78) Voir à ce sujet la lettre de Bruno DEVES à Mestro du 6 décembre 1841, A N S O M Sénégal XIII, 26a.

exemple) pour s'atténuer au début des années 1840 (2 M,6 et 26% en 1841, 2 M,3 et 20% en 1843) et bientôt reprendre une ascension vers les sommets (8 M,8 et 36,82% en 1846, 5 M,6 et 39,43% en 1850, 5 M,3 et 39,84% en 1844 et enfin 9,6 et 45,71% en 1847 (79).

TABLEAU III - IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS du SENEGAL
d'après les douanes françaises

Années	IMP.	EXP.	Déficit	Années	IMP.	EXP.	Déficit
1831	3,1	3,3	+0,2	1841	6,3	3,7	2,6
1832	2,5	2,6	+0,1	1842	5,6	3	2,6
1833	3,8	2,1	1,7	1843	6,9	4,6	2,3
1834	5,3	2,4	2,9	1844	9,8	4,5	5,3
1835	4,6	3,1	1,5	1845	16,2	6,8	9,4
1836	6,1	2,9	3,2	1846	16,3	7,5	8,8
1837	8	4,1	3,9	1847	15,3	5,7	9,6
1838	11,8	5,3	6,5	1848	7,2	4,8	2,4
1839	8,6	5	3,6	1849	10,9	6,8	4,1
1840	7,5	4,3	3,2	1850	9,9	4,3	5,6

---

(79) Le minimum se situe en 1848 (2 M,4 et 20%) il suit le maximum, à la différence de ce que l'on a constaté d'après les statistiques coloniales; il atteint le même pourcentage qu'en 1843 bien que légèrement supérieur en chiffres.

Pour la période 1843-1850, la courbe des importations de France évolue en gros parallèlement à celle des importations totales. Leur volume se gonfle en 1845 et atteint son record l'année suivante. Les résultats de 1847 sont encore satisfaisants puis c'est le repli durable sur un niveau généralement inférieur à celui du début de la période, 1848 marque l'étiage, avec un recul d'environ 40%. La courbe des exportations révèle une allure comparable, mais elle anticipe sur le mouvement des importations puisque l'année 1845 est celle du maximum (les exportations vers la France ont plus que doublé d'une année sur l'autre). Les deux années suivantes, le recul est sensible mais leurs résultats presque identiques se situent encore à un niveau satisfaisant, puis c'est la chute brutale de 50% environ en 1848. Si à cette date on constate le creux de la courbe pour les exportations totales, il ne s'inscrit qu'en 1849 pour les exportations vers la France. Nous retrouvons ici le contraste déjà observé entre trois années d'essor et trois années de régression (80). Enfin, on constate, pendant ces huit années une plus grande amplitude des oscillations pour les exportations que pour les importations (81).

---

(80) Pour les exportations totales, les chiffres de 1848-1849-1850 se situent à un niveau inférieur à celui de 1843-1844. Pour les exportations vers la France, à celui de 1844 seulement, notons aussi que le chiffre de 1849 (2 M,5) est semblable à celui de 1835 (2 M,4).

(81) Le rapport entre le maximum et le minimum est de 2,7 pour les exportations totales et de 2,84 pour les exportations vers la France; de 1,7 pour les importations totales et de 2 pour les importations de France.

Sans doute, l'examen des statistiques métropolitaines n'apporte guère de modifications essentielles au schéma dessiné d'après les documents coloniaux, mais on n'en relève pas moins quelques différences. Si on retrouve le rythme ternaire des bonnes et des mauvaises années, les résultats de ces dernieres sont beaucoup moins homogènes et se situent en général à un niveau supérieur à celui du début de la période. D'autre part, les effets de l'excellente récolte de 1845 ne se font pleinement sentir dans les statistiques d'exportations qu'en 1846 et le niveau le plus bas s'établit en 1850 et non en 1849 (82). Enfin, si l'amplitude des oscillations et des importations de France apparaît tout à fait comparable, elle est de beaucoup inférieure pour les exportations du Sénégal (83).

Les statistiques métropolitaines nous offrant la possibilité d'un plus grand recul, nous pouvons comparer à dix ans de distance le volume des échanges. La moyenne triennale 1848-1850 est exactement la même (9 M,3) que celle de 1838-1840 pour les importations et légèrement supérieure pour les exportations (5 M,3 et 4 M,85) : nouvelle preuve de la stagnation du commerce sénégalais.

---

(82) Pour les exportations vers la France et 1848 pour les exportations totales d'après les statistiques coloniales.

(83) Le rapport de 1,75 pour les exportations et de 2,25 pour les importations toujours pendant la période 1843-1850.

- la suprématie du commerce avec la France

La part des échanges avec la métropole de l'ensemble du commerce du Sénégal se situe aux environs des deux tiers, mais elle peut exceptionnellement descendre à près de la moitié (53,24% en 1843) et s'élever à plus des trois quarts (74,53% en 1846). Mais ces chiffres ne nous donnent qu'une vision déformée de la réalité car on sait que le mode d'établissement des statistiques coloniales aboutit à une sous-estimation du commerce effectué avec la France et avec l'étranger. Après correction, le taux oscille entre 80,39% (1843) et 91,42% (1846) donnent une image plus exacte du caractère quasi exclusif des relations avec la métropole (84).

TABLEAU IV - COMMERCE avec la FRANCE - 1843-1850

Années	IMP. et EXP. réunies	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
1843	80,39	81,94	76,66
1844	86,27	80,59	99,40
1845	86,47	84,4	88,75
1846	91,42	90,90	95,08
1847	89,80	84,27	99,31
1848	85,26	80	96,66
1849	84,69	82,85	89,28
1850	82,35	77,02	96,43

N.B.en pourcentage : 1° la part du commerce avec la France dans l'ensemble du commerce sénégalais; 2° la part des importations de France par rapport à l'ensemble des importations; 3° la part des exportations destinées à la métropole par rapport à l'ensemble des exportations sénégalaises. Tous ces pourcentages s'entendent après correction.

---

(84) Il est possible d'après les Tableaux Statistiques du ministère de la Marine et des Colonies d'éliminer le

GRAPHIQUE 2 COMMERCE DU SENEGAL AVEC LA FRANCE

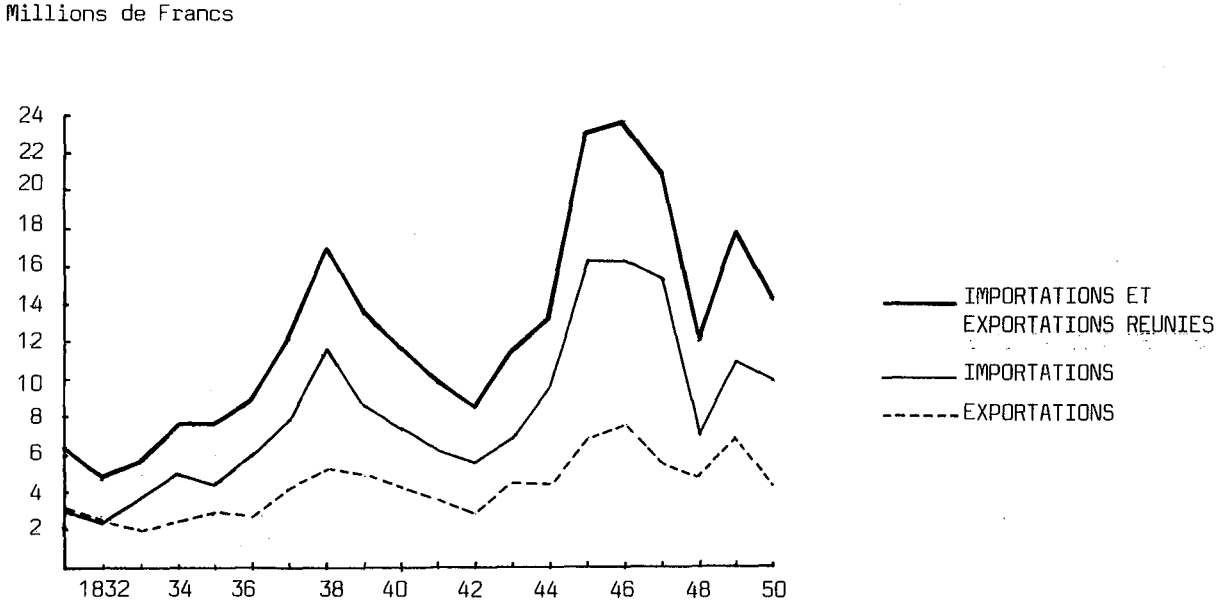

D'après les statistiques des Douanes de France - Tableaux décennaux

GRAPHIQUE 3 COMMERCE DE SAINT-LOUIS ET DE GOREE

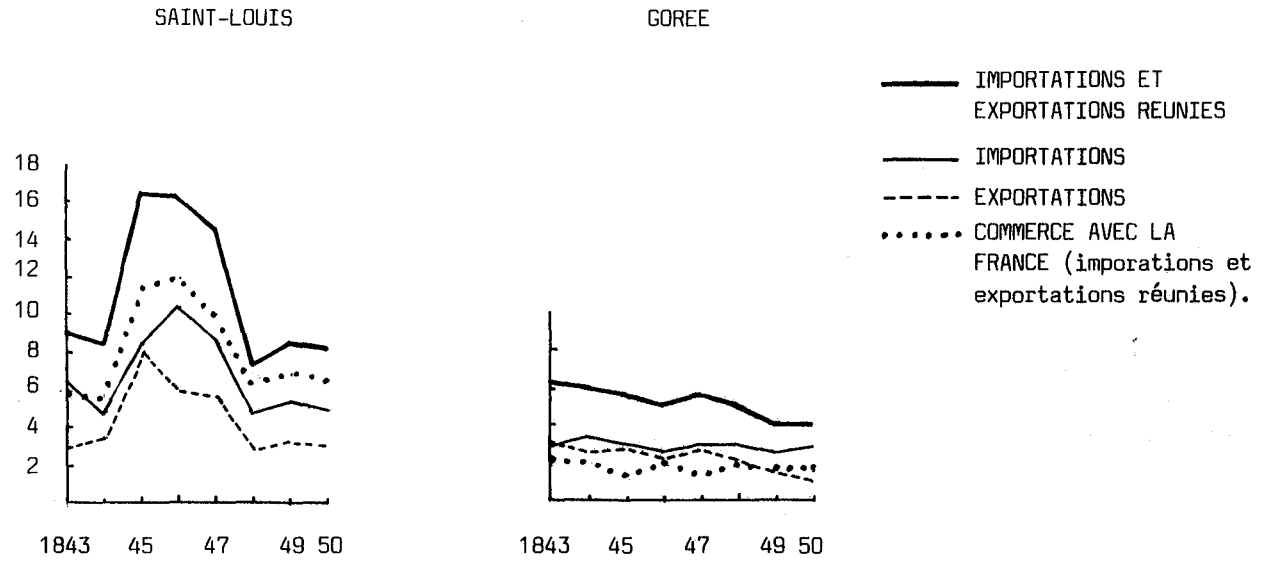

D'autre part, la supériorité de la France apparaît beaucoup plus écrasante dans le domaine des exportations que dans celui des importations du Sénégal. Aussi, peut-on affirmer que le marché métropolitain constitue à peu près l'unique débouché pour les produits sénégalais : en 1844 en 1847, années record, la France absorbe respectivement 99,40% et 99,31% des exportations du Sénégal et, mise à part l'exception de 1843 (76,66%) le taux n'est pas inférieur à 88,75% (1845). La part de la France dans les importations totales oscille entre 77,02% (1850) et 90,90% (1846) (85).

En dehors de la France, le Sénégal entretient avec l'étranger des relations commerciales qui oscillent entre 7,42% (1846) et 17,64% (1850) (86). Elles sont fondamentale-

---

(84) suite
commerce entre Saint-Louis et Gorée et la redistribution des marchandises provenant de France et de l'étranger et par conséquent déjà comptabilisées.

(85) Dans cet aperçu global, nous ne distinguons pas l'origine des marchandises importées de France dans la colonie: c'est ainsi que les marchandises étrangères extraites des entrepôts métropolitains sont comptées dans le commerce effectué avec la France. Nous aurons l'occasion de faire ultérieurement cette distinction afin d'apprécier dans quelle mesure le Sénégal peut offrir un débouché à l'industrie métropolitaine.

(86) Ces pourcentages ont été calculés suivant la méthode définie à la note 26. Ils sont donc directement comparables à ceux établis à propos des échanges avec la métropole.

ment déséquilibrées à cette époque car le Sénégal qui recherche aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne des marchandises de traite à meilleur compte n'expédie que d'insignifiantes quantités de ses produits. Ajoutons pour être complet, un faible courant d'exportation à destination de la Guadeloupe (87).

- évolution comparée de Saint-Louis et de Gorée

La structure du commerce effectué par chacun de ces deux ports, est originale et traduit la personnalité économique des deux parties qui composent la colonie du Sénégal : le Fleuve et les régions riveraines d'une part, la "Petite Côte" (88), le Saloum, la Gambie et les Rivières du Sud (89) d'autre part. Une présentation séparée des statistiques coloniales permet à partir de 1843 de comparer l'activité des deux ports.

---

(87) Les statistiques permettent de suivre dans leur ensemble le mouvement des échanges avec l'étranger mais ne donnent que des renseignements fragmentaires en ce qui concerne les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Il en est de même pour la Guadeloupe. On peut cependant remarquer l'irrégularité d'une année à l'autre de ces courants commerciaux.

(88) On appelle "Petite Côte" la portion de rivage qui s'étend de Rufisque à Joal.

(89) Sous ce terme général, on groupe la Casamance, le Rio Nünez, le Rio Pongo et la Mellacorée. Ces trois dernières "rivières" constitueront plus tard la Guinée française.

TABLEAU V - COMMERCE de SAINT-LOUIS et de GOREE - 1843-1850

Années	SAINT-LOUIS			GOREE		
	Import.	Export.	Total	Import.	Export.	Total
1843	6,3	2,9	9,2	3	3,2	6,2
1844	5,1	3,5	8,6	3,4	2,6	6
1845	8,5	8,1	16,6	3,1	2,7	5,8
1846	10,4	6,1	16,5	2,8	2,4	5,2
1847	8,7	5,8	14,5	3,1	2,7	5,8
1848	4,7	2,8	7,5	3,1	2,2	5,3
1849	5,4	3	8,4	2,6	1,4	4
1850	5,1	3	8,1	2,8	1,2	4

En millions de francs

La supériorité de Saint-Louis sur Gorée éclate au premier coup d'oeil. Le volume minimum de son commerce (7 M,5) est supérieur au maximum de Gorée (6 M,2) tandis que les deux maxima (16 M,6 et 6 M,2) sont dans le rapport de 2,68 et les deux minima (7 M,5 et 4 M) dans celui de 1,9. Enfin la moyenne de ces huit années se situe à Saint-Louis à un niveau légèrement supérieur à deux fois celui de Gorée(90).

L'activité de Saint-Louis impose donc sa tendance à l'ensemble du commerce sénégalais. Nous y retrouvons l'allègre montée de 1844 au maximum de 1845 et la chute brutale de 1847 au minimum de 1848 (91), ainsi que la succession de

---

(90) 11 M,18 pour Saint-Louis et 5 M,28 pour Gorée soit le rapport de 2,11.

(91) La progression et le recul ont la même ampleur, soit un gonflement de près de deux fois et une baisse de près de la moitié.

trois bonnes années et de trois années désastreuses. La comparaison des graphiques 1 et 3 est très instructive puisqu' elle révèle un étroit parallélisme entre les courbes qui traduisent l'évolution de la totalité du commerce sénégalais et celles qui représentent le commerce de Saint-Louis.

Par contre, à Gorée les échanges obéissent à un rythme totalement différent puisque les résultats supérieurs à la moyenne se situent en 1843-1844-1845 et 1847-1848 avec le maximum la première année de la période, mais c'est tout de même en 1849-1850 que nous retrouvons les plus mauvais. D'autre part, le recul des affaires, désespérément continu est beaucoup plus accentué qu'à Saint-Louis.

L'amplitude des fluctuations est, à Saint-Louis, supérieure à celle de l'ensemble du commerce sénégalais (environ 2,2 contre 1,85) et plus encore à celle du commerce goréen (1,55), comme si la collecte des peaux, de l'ivoire et de la cire offrait moins de surprise que celle de la gomme.

L'analyse des importations et des exportations confirme les observations déjà formulées à propos du déficit des échanges. Pour Saint-Louis comme pour l'ensemble du commerce sénégalais, il atteint son maximum en 1846 (4 M,3 contre 4 M,7) et son minimum en 1845 (0 M,4 contre 0 M,8). A Gorée, après le faible excédent constaté en 1843 c'est l'établissement d'un déficit chronique qui s'élève à son plus haut niveau en 1850 (1 M,6). Mais plus que ces chiffres bruts, c'est le pourcentage du déficit par rapport à l'ensemble des échanges qui est instructif. A Saint-Louis, à part 1843 où le record est atteint avec 36,95%, les trois dernières années, comme on pouvait s'y attendre, sont parmi celles qui enregis-

trent le déséquilibre le plus élevé (92). A Gorée, on remarque une dégradation croissante de la situation puisque le déficit représente 30 à 40% des échanges pour les années 1849-1850 (93).

Les importations de Saint-Louis oscillent entre 4 M,8 en 1848 et 10 M,4 en 1846, soit selon un rapport de près de 2,2; les trois dernières années se situant à un niveau inférieur à celui de 1843 et comparable à celui de 1844. Le mouvement des exportations traduit une sensibilité beaucoup plus grande : le rapport entre le minimum de 1848 et le maximum de 1845 s'établit à près de 3 (2,89). En 1848-1850, on retrouve le montant des exportations de 1843.

A Gorée l'amplitude des variations est encore considérable mais atténuée : le rapport entre le minimum et le maximum n'est que de 1,3 pour les importations et de 2,6 pour les exportations. Notons, sans y attacher une valeur absolue pour les raisons déjà évoquées, que les exportations de 1849-1850 ont baissé de plus de la moitié depuis le début de la période.

Ainsi se dégage la double impression d'une évolution sans à coups spectaculaires et d'une décadence inexorable du commerce goréen (94).

---

(92) Soit 26,31% pour 1848 et 28,57% pour 1849. En 1850 le pourcentage se situe à un niveau (25,92) très légèrement inférieur à celui de 1846 (26,06). C'est en 1845 avec 2,4% que le déficit est le plus faible.

(93) Peut-être cet écart est-il exagéré par la tendance déjà indiquée aux retours directs des Rivières du Sud vers la métropole. Le déficit semblait se stabiliser autour de 7 à 8% entre 1845 et 1847.

(94) Voir le graphique 3.

Un autre aspect de l'originalité de Gorée que la lecture du graphique révèle d'une manière éclatante, c'est la part relativement réduite du commerce avec la France. Elle oscille, en effet, entre 24,14 et 40%, alors qu'elle s'établit à Saint-Louis entre 64,13 et 86,05%. Ainsi, pour l'ensemble de la période le commerce avec la métropole est-il deux fois un quart plus important à Saint-Louis qu'à Gorée (95). Le commerce avec l'étranger (Etats-Unis, Grande-Bretagne) (96) et accessoirement celui effectué avec la Guadeloupe prennent donc à Gorée une dimension non négligeable, mais il est malheureusement impossible de fixer avec sûreté la part respective de chacun de ces partenaires.

- place du Sénégal dans le commerce colonial

Il n'apparaît pas sans intérêt de juger de l'importance relative du Sénégal dans le commerce colonial afin de mieux comprendre les réactions du pouvoir face aux réclamations des "Sénégalais". La comparaison s'impose avec ce que l'on appelle alors "nos quatre grandes colonies", c'est-à-dire les îles à sucre et la Guyane auxquelles le Sénégal tend à s'assimiler sur le plan administratif. Pour la mener à bien, nous aurons recours aux renseignements fournis par les douanes françaises, les statistiques coloniales étant par trop insuffisantes.

---

(95) Le pourcentage s'établit à 78,82 pour Saint-Louis et à 34,21 pour Gorée.

(96) Au commerce direct avec l'Angleterre, il faut ajouter celui qu'effectue Gorée avec la Gambie afin de se procurer des marchandises de traite moins chères que les marchandises françaises.

Un simple coup d'oeil sur le classement d'ensemble des partenaires commerciaux de la France pour la décennie 1837-1846 nous apprend que le Sénégal avec le 26e rang arrive loin derrière la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, respectivement aux 13e, 15e et 17e rang, mais que par contre, il distance la Guyane (32e rang). Le volume du commerce des îles à sucre est environ de 1,45 à 3,90 fois plus élevé que celui du Sénégal. La progression du commerce sénégalais en 1846 puis la crise sévère traversée par les îles à la suite de l'émancipation des esclaves tendent à atténuer les écarts.

TABLEAU VI - EVOLUTION COMPAREE du COMMERCE du SENEGAL et des ILES à SUCRE

Années	SENEGAL	MARTINIQUE	rapport	GUADELOUPE	rap.	REUNION	rap.
1843	11,50	39,90	3,42	34,50	3	44,90	3,90
1844	13,30	39,70	2,98	42	3,16	36,40	2,74
1845	23	41,50	1,80	45,70	1,99	38,30	1,66
1846	23,80	39,90	1,67	35,70	1,50	34,60	1,45
1847	21	41,40	1,97	43,70	2,08	32,20	1,53
1848	12	22,90	1,91	20,60	1,72	22	1,83
1849	17,70	35,10	1,98	26,40	1,49	26,60	1,50
1850	14,20	28,90	2,03	23	1,62	34,80	2,45

En millions de francs, valeurs officielles

Remarquons aussi que les résultats obtenus par le Sénégal les années fastes sont sensiblement équivalents à

GRAPHIQUE 4 COMPARAISON DU COMMERCE DU SENEGAL AVEC CELUI DE LA GUADELOUPE, DE LA MARTINIQUE, DE LA REUNION ET DE LA GUYANE.

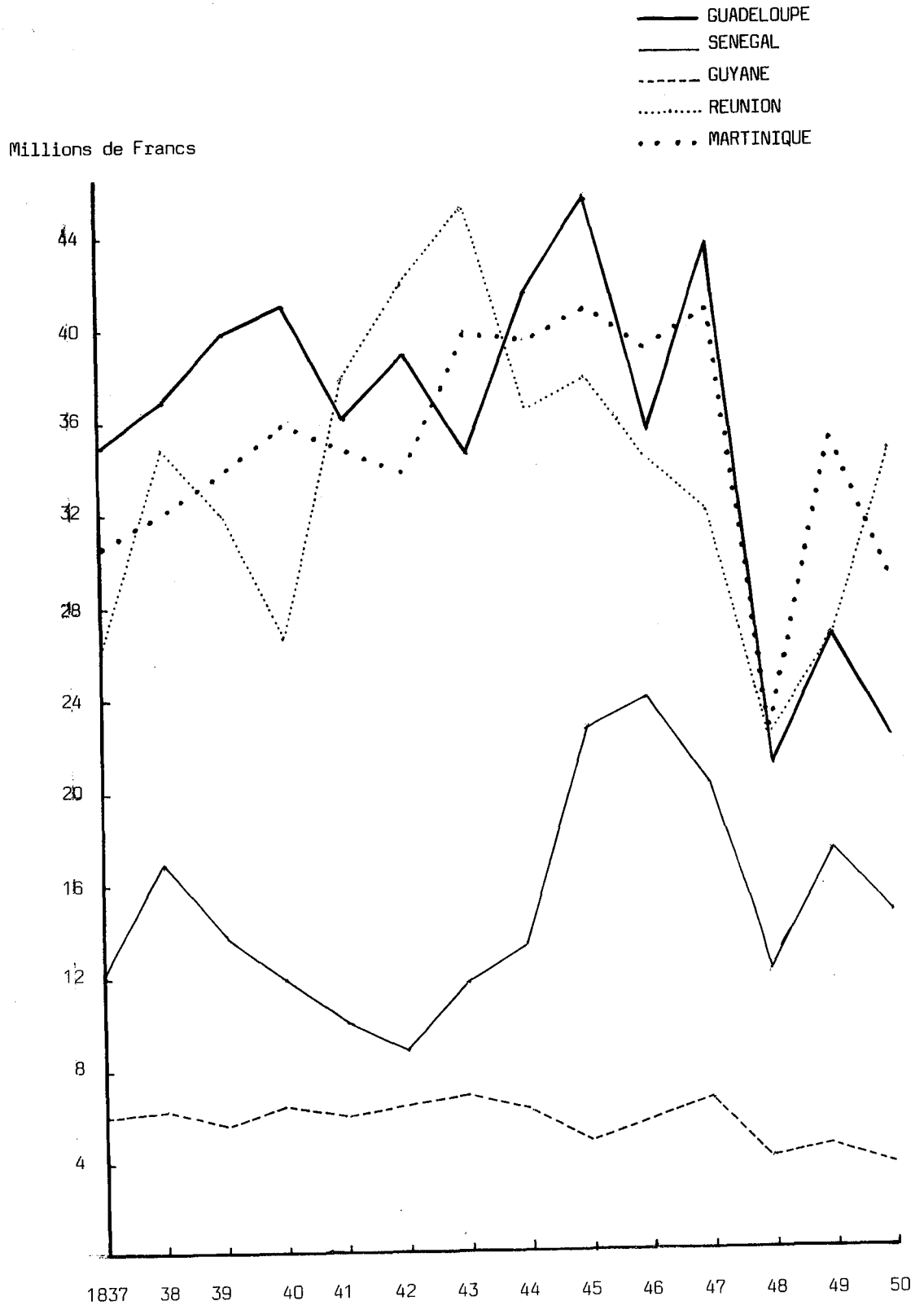

ceux des îles les mauvaises années (97) et que contrairement à l'opinion généralement admise à l'époque, le Sénégal surclasse nettement la Guyane, son commerce étant environ une fois et demie à cinq fois supérieur (98). Enfin, abstraction faite des années 1848-1850, on enregistre pour le commerce du Sénégal des oscillations beaucoup plus amples, comme si la gomme était plus sensible aux fluctuations du marché que le sucre (99).

Au delà des comparaisons partielles, les Tableaux décennaux des douanes françaises nous offrent la possibilité d'une confrontation instructive entre l'évolution du commerce du Sénégal et celle de l'ensemble du commerce colonial de la France (100).

---

(97) Avec 23 M en 1845 et 23 M,9 en 1846, le Sénégal a atteint un niveau comparable à celui de la Martinique et de la Réunion en 1848 et de la Guadeloupe en 1848 et en 1849 cf.tableau VI.

(98) En 1845, la Guyane a un trafic de 4 M,6 contre 23 M pour le Sénégal et en 1842 de 6 M,3 contre 8 M,6 : le rapport s'établit alors à 1,36.

(99) Le rapport s'établit pour le Sénégal de 2,4 (10 M et 23,9), à 1,32 pour la Guadeloupe (34 M,5 en 1843 et 45 M,7 en 1845), 1,35 pour la Martinique (30 M,7 en 1837 et 41 M,5 en 1845) et 1,71 pour la Réunion (26 M,2 en 1837 et 44 M,9 en 1843). Voir graphique n°4.

(100) Tableaux décennaux des douanes françaises 1867-1876
On y trouve grâce aux graphiques du tableau 21, une rétrospective du "commerce de la France avec les colonies et possessions françaises de 1827 à 1876" (non compris l'Algérie et la grande pêche), nous nous en sommes inspiré pour établir le graphique 5.

GRAPHIQUE 5
(semi-logarithmique)

EVOLUTION COMPAREE DU COMMERCE DE LA FRANCE
AVEC LES COLONIES ET LE SENEGAL

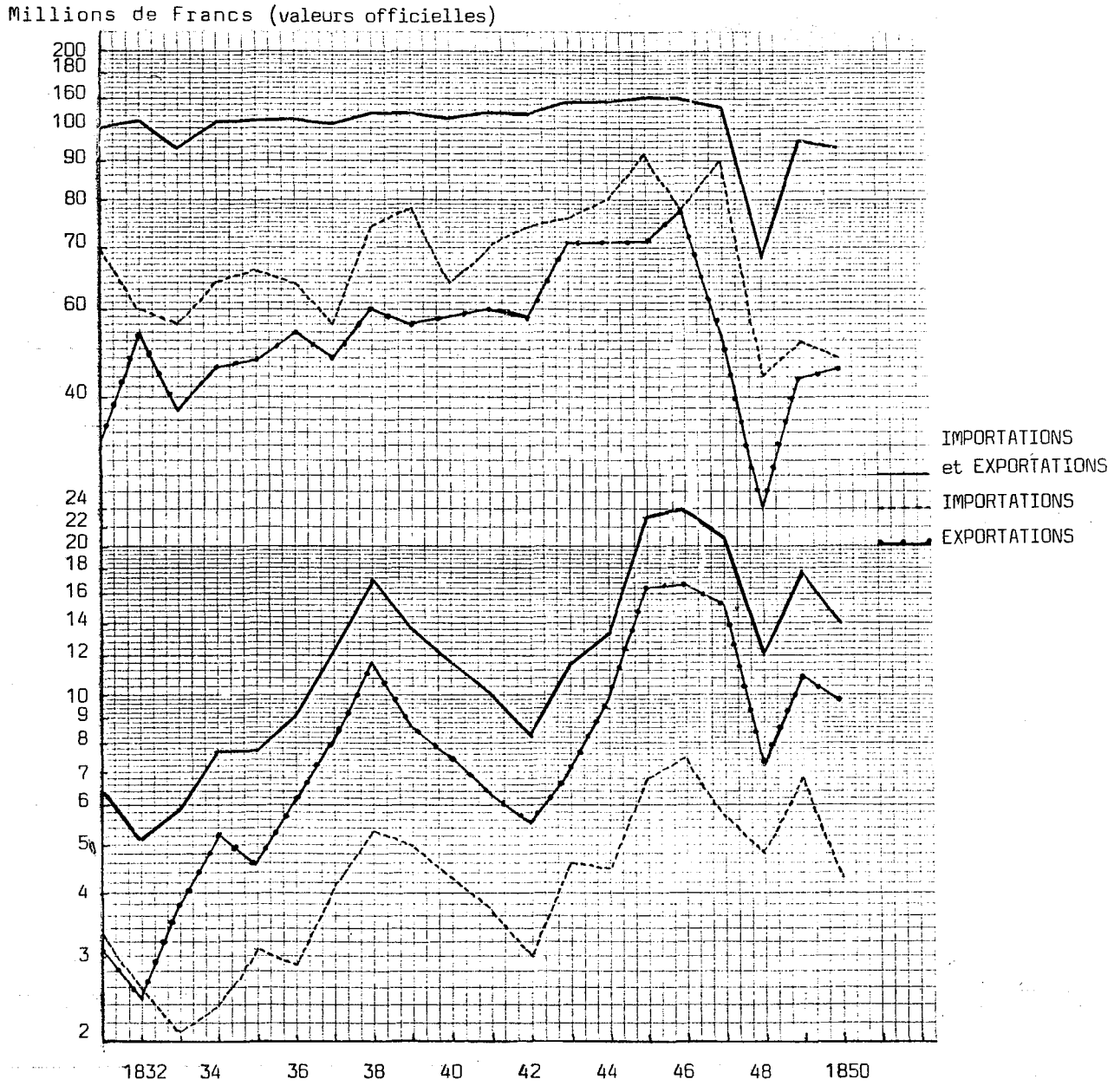

Colonies: Algérie non comprise - voir tableau VII

TABLEAU VII - EVOLUTION COMPAREE DU COMMERCE DU SENEGAL et de l'ENSEMBLE du COMMERCE COLONIAL

Années	COMMERCE COLONIAL	SENEGAL	%	Années	COMMERCE COLONIAL	SENEGAL	%
1831	102	6,4	6,27	1841	130	10	7,69
1832	114	5,1	4,47	1842	132	8,6	6,51
1833	94	5,9	6,28	1843	148	11,5	7,77
1834	110	7,7	7	1844	152	13,3	8,75
1835	114	7,7	6,75	1845	164	23	14,02
1836	118	9	7,63	1846	156	23,8	15,26
1837	114	12,1	10,61	1847	142	21	14,79
1838	134	17,1	12,76	1848	68	12	17,64
1839	134	13,6	10,15	1849	96	17,7	18,44
1840	122	11,8	9,67	1850	94	14,2	15,11

En millions de francs, valeurs officielles

A la lecture des chiffres et du graphique, on ne peut manquer d'être frappé par le contraste entre la relative stagnation du commerce colonial et la nette poussée des échanges avec le Sénégal. En effet, au cours des deux décennies, la colonie ne cesse d'améliorer ses positions. Faible en 1831 (6,27%) sa part dans le commerce colonial progresse lentement pour atteindre 7,63% en 1836; puis s'établit de 1837 à 1840 autour de 10% environ, revient ensuite à ses positions de départ pour se redresser brusquement en 1845 (14,02%) et se maintenir jusqu'à la fin de la période au plus haut niveau, avec un maximum de 18,44% en 1849. En simplifiant, on peut estimer que dans les années 1845-1850, la part du Sénégal dans le commerce colonial de la France est de 2,5 à 3 fois supérieure à ce qu'elle était dans les années trente.

Remarquons une fois de plus que le Sénégal a, relativement moins souffert de la crise de 1848 que l'ensemble du commerce colonial. Enfin, le graphique fait apparaître une différence fondamentale dans la structure des échanges puisque pour la totalité du commerce colonial, la métropole importe plus qu'elle n'exporte, alors que c'est l'inverse qui est vrai pour le Sénégal.

- Commerce du Sénégal et commerce à la côte occidentale d'Afrique

La comparaison avec l'évolution du commerce français à la côte occidentale d'Afrique n'est pas moins fructueuse au moment où un fort courant d'opinion met en doute l'utilité de la domination politique pour assurer l'essor des échanges. Depuis 1837, les douanes françaises rangent sous la dénomination : côte occidentale d'Afrique, le commerce effectué depuis le sud du Maroc jusqu'à la colonie anglaise du cap de Bonne Espérance, à l'exclusion de celui du Sénégal; ainsi se trouvent comptabilisés les échanges tant avec les comptoirs anglais et les comptoirs fortifiés français fondés en 1843 qu'avec les points du littoral encore indemnes de toute domination européenne et traditionnellement fréquentés par notre marine marchande.

Ce qui frappe, c'est que, parti de très bas, le commerce de la côte occidentale après avoir stagné jusqu'en 1843 prend son essor l'année suivante pour atteindre son maximum en 1847. Peu affecté par la crise de 1848, il a presque retrouvé en 1850 son niveau de 1847. Alors que son volume était environ six fois plus faible que celui du Sénégal au début de la période, il est devenu tout à fait comparable dans les dernières années. L'ensemble du commerce de la côte occidentale a presque septuplé entre 1837 et 1847 mais les exporta-

TABLEAU VIII - COMMERCE DE LA COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

Années	IMPORT.	EXPORT.	TOTAL	Années	IMPORT.	EXPORT.	TOTAL
1837	1461,4	649,9	2111,3	1844	4565,8	2725,1	7290,9
1838	1317,7	573,3	1891	1845	2842,6	4964,7	7807,3
1839	1229,8	999,8	2229,6	1846	3529,6	7071,3	10600,9
1840	780,2	962,9	1743,1	1847	3875,1	10520,3	14395,4
1841	1219,3	791,5	2010,8	1848	2399,4	10613,3	13012,7
1842	1743,7	746,5	2490,2	1849	2335,7	7581,3	9917
1843	1962,1	1335,1	3297,2	1850	3095,8	10158,2	13254

En milliers de francs, valeurs officielles

tions ont fait un bond encore plus saisissant : elles ont été multipliées par 15,7. C'est l'entrée en scène des arachides à partir de 1843-1844 qui explique ce phénomène. Par ailleurs, les importations ont été toujours été supérieures aux exportations jusqu'en 1844. La tendance s'est renversée ensuite. A la différence du commerce du Sénégal, celui de la côte occidentale se solde par un excédent qui atteint un niveau particulièrement élevé : 5 M,2 en 1849 et 8 M,2 en 1848 année où il atteint son maximum. Ce phénomène est plus apparent que réel car une partie non négligeable des marchandises de traite provient de l'entrepôt de Gorée et en conséquence ne figurent pas dans ce commerce tandis que les produits recueillis en échange sont expédiés en droiture en métropole.

GRAPHIQUE 6

COMMERCE DU SENEGAL ET COMMERCE DE LA
COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

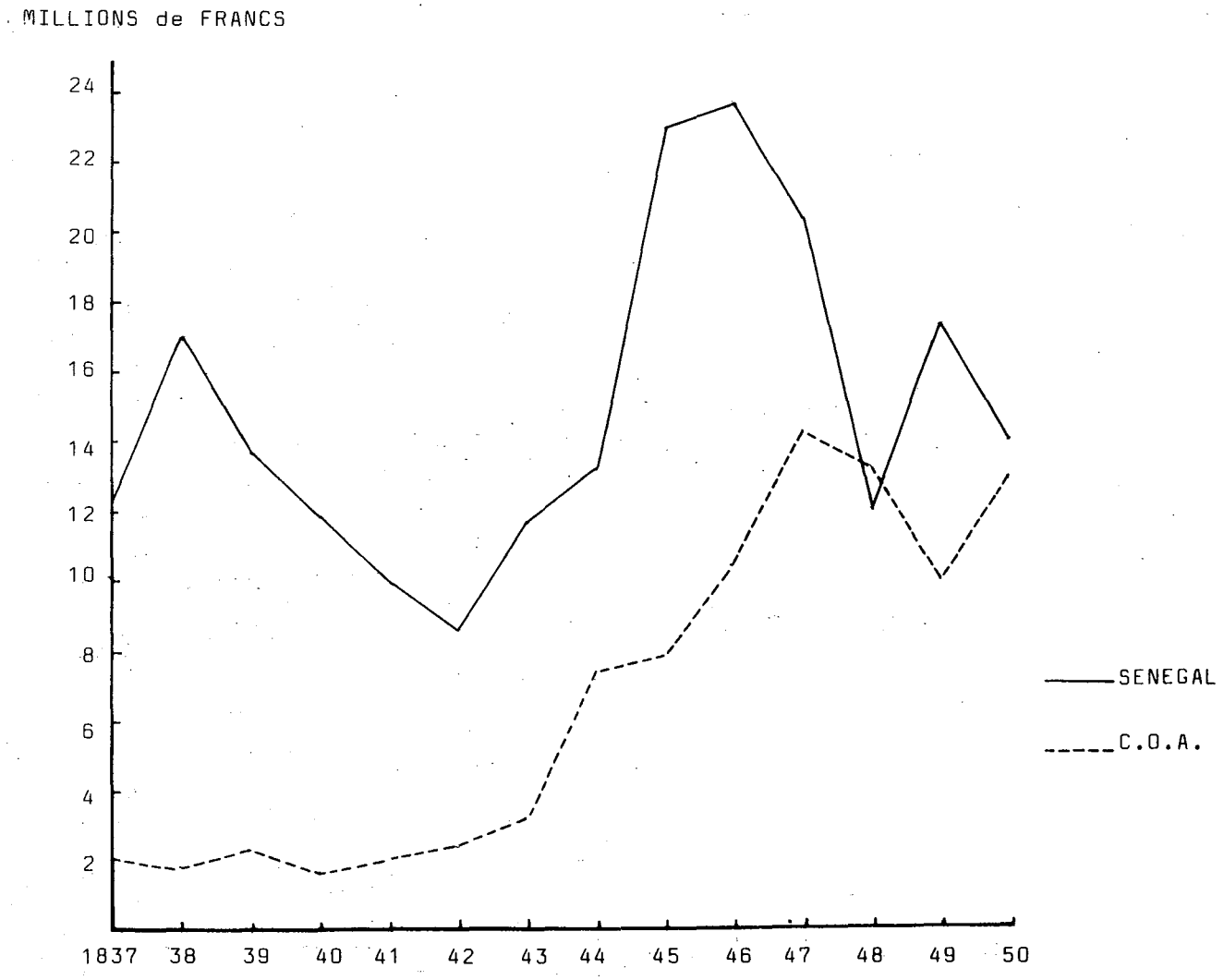

c) Les éléments du commerce

- Les marchandises d'importation
  remarques préliminaires

La simple comparaison entre les tableaux d'importations et d'exportations révèle une opposition fondamentale entre la très grande diversité des marchandises destinées au Sénégal et le nombre restreint des produits recueillis en échange. En effet, on compte d'un côté une quarantaine de rubriques (l'une d'elles, intitulée "marchandises diverses" atteint souvent des montants élevés) (101) et de l'autre, moins d'une dizaine dont deux ou trois essentielles. L'organisation d'une campagne de traite exige donc une préparation minutieuse et une connaissance précise des besoins les plus variés de la colonie.

Les marchandises expédiées au Sénégal ont un double but : d'une part, l'échange contre les produits du pays - et c'est là le principal - et d'autre part, le solde des dépenses de souveraineté et la satisfaction des besoins des Européens. Pour assurer la protection de son commerce, la France doit maintenir une petite troupe et une station navale. Il faut donc expédier des matériaux pour la construction et l'entretien des casernes et des postes, de la houille (102), des machines et des pièces de rechange afin de permettre aux ateliers de la marine d'effectuer les réparations

---

(101) D'après les statistiques métropolitaines, ils oscillent pour les années 1847-1850 entre 1 M,1 et 2 M,2 pour un total de 7 M,2 et de 15 M,4 soit environ le septième de l'ensemble des importations.

(102) Les dépôts de charbon établis à Saint-Louis et à Gorée servent exclusivement à la marine de guerre, à cette époque, seuls des voiliers assurent les relations commerciales.

les plus urgentes aux navires de la flottille. D'autre part, militaires, fonctionnaires, négociants, marchands et artisans cherchent à reconstituer sur le sol d'Afrique une vie matérielle aussi proche que possible de celle de la métropole (103). Attachés à leurs habitudes alimentaires, ils importent de la farine, des biscuits, des conserves, des viandes séchées, des légumes (haricots secs, pommes de terre, oignons de France et à l'occasion des légumes frais des Canaries), de l'huile d'olive et du saindoux. Il faudrait y ajouter les boissons, vin, bière et liqueurs (104). Pour édifier leurs constructions publiques ou privées, les Européens doivent, pour la plus grande part s'approvisionner à l'extérieur en matériaux de construction (pierres de France et des Canaries, briques, chaux, bois, feuilles de zinc et peintures). Les meubles, les vêtements et les articles de mode, les chaussures, le papier et les bougies viennent de France.

Malgré le petit nombre d'Européens installés au Sénégal,cet aspect du commerce sénégalais est loin d'être négligeable, comme le prouvent quelques sondages à travers les statistiques. Ainsi, en 1847, à Saint-Louis, on peut évaluer ce type d'importations à plus de 600 000 F. sur un total de 3 M,6 de marchandises expédiées de la métropole, soit le sixième environ. A Gorée, cette proportion s'élève à plus d'un tiers (105). A cela s'ajoute l'apport de l'étranger.

---

(103) Aux Européens, il faut joindre les métis qui dans l'ensemble partagent le même genre de vie.

(104) Voir infra p. 202

(105) 363 000 F. sur 985 000 F., soit 36,86% .

Sans s'attacher à une analyse détaillée des besoins que satisfont ces importations, puisque ce qui nous intéresse avant tout ce sont les marchandises directement utilisées pour le commerce de traite, nous pouvons cependant souligner l'importance de certains postes, tels que la farine, les bois et la houille. Le Sénégal importe environ 300 000 F. de farine par an, à peu près également répartis entre Saint-Louis et Gorée (106). Elle provient essentiellement de la métropole, mais à l'occasion les négociants se procurent auprès de navires arrivant des Etats-Unis une marchandise offerte à meilleur compte (107). Pour les bois, on constate, d'une année à l'autre, de sensibles variations : c'est ainsi que de 1849 à 1850, les importations progressent brutalement de près de 80 000 F. à 260 000 F. Dans ce commerce, la part de l'étranger est toujours considérable, dépassant souvent et de loin, la valeur des fournitures de la métropole (108). Les importations de houille, stabilisées autour de 170 000 F. pour les années 1848-1850 (109), proviennent d'Angleterre

---

(106) D'après les statistiques coloniales : 247 100 F. en 1847, 294 700 F. en 1849 et 300 800 F. en 1850 : à cette date les importations ont doublé par rapport aux années 1843-1844.

(107) Ces achats ne sont pas nouveaux car déjà en 1832 le gouverneur les signale au ministre. Cf. HARDY, op.cit. p.284. C'est Gorée, fréquentée par les bâtiments des Etats-Unis qui complète ainsi ses approvisionnements, pour 53 700 F. en 1847 contre 6 400 F. pour Saint-Louis.

(108) En 1850 223 000 F. de bois américain sur un total de 260 000 F.

(109) Soit 167 635 F. en 1848, 178 211 F. en 1849 et 173 179 F. en 1850.

soit par l'intermédiaire des entrepôts de France, soit directement; dans le premier cas, elles sont généralement destinées à Saint-Louis et dans le second à Gorée.

En regroupant ces chiffres qui traduisent approximativement les besoins tant publics que privés des Européens, on s'aperçoit qu'au fil des ans, ils présentent une assez grande stabilité qui s'explique par un refus de toute politique d'expansion, par un net souci d'économie, par une crise qui réduit à presque rien le volume des constructions neuves et par un nombre à peu près constant des consommateurs (110). A la rigidité de cette catégorie d'importations s'oppose la grande sensibilité des expéditions de marchandises de traite aux fluctuations de la récolte des produits.

Dans l'étude de l'importation des marchandises, les statistiques coloniales nous apporteront une fois de plus, malgré leurs imperfections, l'essentiel de notre documentation, car les statistiques métropolitaines aux rubriques différentes, souvent moins détaillées, ne peuvent nous offrir ni les comparaisons fructueuses, ni les contrôles nécessaires (111).

---

(110) Les variations de l'approvisionnement en matériaux de construction sont à mettre en liaison avec des phénomènes naturels. La grande inondation de 1841 qui, à la suite d'un hivernage exceptionnel a recouvert Saint-Louis et le raz de marée de 1844 à Gorée ont provoqué d'importants dégâts dans le patrimoine immobilier.

(111) En effet, le tabac en feuilles, le sucre n'y figurent pas tandis que les verroteries sont regroupées avec les poteries et les cristaux.

La hiérarchie des importations telle que les chiffres la révèleront nous donnera une image des goûts et des besoins des Africains du Sénégal et des régions voisines au milieu du XIXe siècle.

Primauté des tissus

Sans aucune contestation possible et d'une manière permanente, les fils et les tissus occupent le premier rang aux importations. Pour la période 1843-1850, leur montant oscille entre 1 M,8 et 6 M,2, soit entre le 1/3 et environ les 2/3 des expéditions totales de la métropole et pour l'ensemble de ces huit années une moyenne de 50,73% (112). C'est uniquement des ports français que viennent les tissus destinés au Sénégal (113).

Sous la dénomination générale de tissus, se cache, en réalité, une très grande variété d'articles de lin, de chanvre, de laine et soie et surtout de coton, parmi lesquels

---

(112) Le pourcentage le plus bas est atteint en 1848 et le plus élevé en 1845.

(113) A de très rares exceptions près d'infimes quantités de tissus arrivent directement de Grande-Bretagne, des Etats-Unis ou de l'Inde (aucune importation de 1843 à 1846; en 1847, 80 pièces de guinées pour une valeur de 1 120 F. et les années suivantes la valeur des tissus introduits oscille entre 18 et 36 000 F.). Pour les guinées, contrairement aux règlements douaniers qui exigent le passage par les entrepôts métropolitains , l'administration locale admet le débarquement des cargaisons dans des cas de force majeure: navire incapable de poursuivre sa route par exemple : le gouverneur prend sa décision en conseil privé.

il faut réserver une place toute particulière aux guinées. Nous avons regroupé avec les tissus les importations de fils de coton destinés aux tisserands sénégalais.

TABLEAU IX - IMPORTATIONS de FILS et de TISSUS au SENEGAL (guinées comprises)

Années	VALEUR	% des importations	Années	VALEUR	% des importations
1843	2.966.969	50,84	1847	3.783.667	42,53
1844	3.069.992	57,40	1848	1.837.343	34,61
1845	4.690.430	61,84	1849	2.672.769	46,55
1846	6.239.517	59,61	1850	2.322.403	40,35

Guinées

Quelques chiffres traduisent la place exceptionnelle que les guinées occupent dans le commerce du Sénégal. En effet, avec une valeur qui oscille entre 1 M,2 et 4 M,1, elles viennent en tête non seulement des importations de tissus (entre 58,06 et 87,23%) mais aussi de toutes les marchandises reçues par le Sénégal (entre 23,07 et 53,94%).

TABLEAU X - IMPORTATION DE GUINEES AU SENEGAL
d'après les statistiques coloniales

Années	QUANTITES nombre de pièces	VALEUR	Part des guinées dans les importations de tissus	Part des guinées dans les importations totales
1843	106.000	1,9	63,33	32,20
1844	157.000	2,4	77,41	44,44
1845	269.000	4,1	87,23	53,94
1846	234.000	3,6	58,06	34,61
1847	185.000	2,6	68,42	30,95
1848	90.000	1,2	66,66	23,07
1849	170.000	2	77,77	36,20
1850	140.000 (1)	1,7	73,91	29,82

(1) Le nombre de guinées n'est pas indiqué pour 1850;au taux de la mercuriale on peut l'évaluer à 140.000 environ.

C'est par Saint-Louis que se trouve introduite la quasi totalité des guinées (114). Les guinées sont des toiles de coton originaires de la côte de Coromandel qui servent de vêtement à un nombre considérable de populations telles que les indigènes de Sumatra, de Java, de Bornéo, des Philippines, des îles Bourbon, Maurice et Madagascar, des côtes occidenta-

---

(114) Ce qui ne veut pas dire que la guinée ne trouve pas d'acheteurs en dehors des rives du Sénégal, nous aurons l'occasion de le montrer plus loin, mais la plus grande partie est utilisée pour les achats de gommes.

les d'Afrique et tout spécialement du Sénégal. De même que les Anglais appelèrent guinées les pièces qu'ils frappèrent avec l'or rapporté du golfe de Guinée, les toiles de coton sont dénommées ainsi parce qu'elles constituent également une monnaie et qu'elles sont utilisées pour les échanges sur les côtes occidentales d'Afrique (115). Durand-Valantin rappelle qu'un ancien délégué de Pondichéry avait qualifié la guinée de "billet de banque du désert", une formule qui sera souvent reprise (116). Ces toiles teintes fortement en bleu par l'indigo se répartissent entre quatre variétés : conjonc, salem, oréapaléon et filature, mais pour jouer leur rôle de monnaie, elles doivent être d'un poids et d'un métrage uniformes.

Les guinées importées en balles contenant en général 80 pièces ne sont souvent plus uniquement fabriquées aux Indes mais aussi en Angleterre, en France et en Belgique. La production de Pondichéry renommée par la beauté de sa teinture était au début du XIXe siècle entièrement filée et tissée à la main. Mais l'Angleterre grâce au machinisme, fournissait à bon compte aux tisserands de l'Inde, des quantités sans cesse croissantes de filés . Pondichéry assiste alors, impuissant, au déplacement de ses activités vers les districts soumis à la domination anglaise. Il ne lui restait plus que l'industrie de la teinture heureusement sauvée par la qualité des eaux. Pour sortir le comptoir de cette délicate situation, le vicomte Desbassyns de Richemont, administrateur général de l'Inde, soumit au ministre de la marine Chabrol le projet de créer sur place une usine moderne utilisant le coton du pays. Le gouvernement accepte de donner un

---

(115) Voir Littré et d'après un article du "Times", la note du Moniteur officiel du 10 mars 1868.

(116) DURAND-VALANTIN, op.cit.

large appui financier aux industriels qui en 1828 installèrent une filature puis quelques années plus tard un tissage (117).

Au moment où l'industrie se développait à Pondichéry, Rouen reprit sur une base nouvelle la fabrication des tissus imités de ceux de l'Inde (118). Il serait intéressant de connaître dans les envois au Sénégal la part respective des guinées de l'Inde tant française qu'anglaise, de Rouen, de Manchester et éventuellement de Gand. Malheureusement aucun document statistique ne peut nous éclairer d'une manière pré-

---

(117) A une époque où l'industrie était bannie de toute colonie, l'idée était audacieuse d'amener le gouvernement à intervenir par de substantielles avances et par des avantages de toutes sortes dans la création d'une industrie coloniale. Il est vrai qu'il s'agissait de lutter contre la concurrence de l'Angleterre et d'assurer la survie d'un territoire que la ruine risquait de conduire à l'absorption par la puissante colonie voisine. "Le but proposé par le gouverneur et par les soumissionnaires a été d'obvier au tort que faisait à la colonie de Pondichéry l'emploi de machines en Europe. L'emploi de ces mêmes machines à Pondichéry est considéré comme le moyen le plus simple de rétablir l'équilibre" : Duchon-Doris (négociant de Bordeaux intéressé à l'usine de Pondichéry) au ministre de la Marine et des Colonies, 28 mars 1833, A N S O M Inde 594.

(118) A la fin de l'Ancien Régime, la fabrication des cotonnades destinées à la traite des noirs et aux Antilles est une branche importante de l'industrie rouennaise, cf. S. BERBAIN : le comptoir français de Juda (Ouidah) au XVIIIe siècle, mémoires de l'I F A N , n°3, Paris, 1942, p.86. Cet ouvrage donne en particulier pour 1786 le

cise. Dans les tableaux du commerce dressés par l'administration des douanes françaises comme dans ceux du ministère des Colonies les guinées figurent en bloc sans distinction d'origine dans la catégorie des marchandises étrangères extraites des entrepôts métropolitains : dans ces conditions les guinées de provenance anglaise et belge sont comptabilisées avec celles qui arrivent de l'Inde. Quel sort est-il réservé aux guinées de Rouen ? Les a-t-on ajoutées aux précédentes bien que produit national ou les a-t-on assimilées aux tissus de coton? Nous n'avons aucune information à ce sujet et de ce fait il est impossible d'apprécier l'importance que peut offrir le Sénégal comme débouché pour la production de la Seine-Inférieure; pourtant quelques précisions dans ce domaine seraient les bienvenues quand on sait l'âpreté des débats sur l'origine des guinées tout au long du XIXe siècle. Les documents à notre portée sont rares et partiels. Le tableau des importations en France permet une approche du problème en ce qui concerne les guinées fabriquées en dehors du territoire national, mais il ne faut pas oublier qu'elles ne seront pas toutes réexpédiées au Sénégal même si cette colonie en constitue - et de loin - le principal débouché. Incontestablement, les efforts pour équiper Pondichéry ont porté leurs fruits puisqu'à partir des années 1840 la quasi totalité des importations provient de l'Inde française, la part de l'Inde

---

(118) suite
cours des guinées fabriquées à Rouen par rapport aux guinées anglaises. Levainville dans son ouvrage classique consacré à Rouen signale l'existence d'une fabrication de guinées dès 1709. (LEVAINVILLE : Rouen étude d'une agglomération urbaine, Paris, A.Colin, 1913) Melle Berbain en situe le démarrage au milieu du XVIIIe siècle. Outre la côte occidentale d'Afrique, les industriels rouennais trouveront, grâce à la conquête de l'Algérie, un intéressant débouché pour leurs cotonnades et leurs guinées.

anglaise et de la Grande-Bretagne étant des plus médiocres (119). Quant à la fabrication rouennaise la position des manufacturiers normands semblait relativement assurée grâce aux prix élevés alors atteints par la guinée indienne (120), mais quelques années plus tard, les espoirs de Rouen furent anéantis par une baisse sensible des produits concurrents et par des déboires dans la teinture. Ainsi, en 1844, le gouverneur par interim du Sénégal, Thomas, déclare-t-il qu'il ne faut pas compter que la guinée de Rouen puisse de longtemps

---

(119) Quelques chiffres pour illustrer cette constatation : en 1844, cas limite, l'Inde française assurait la totalité des importations, soit 372.844 pièces, en 1843, 293.437 pièces sur un total de 296.205 et en 1846, 472.508 pièces sur 474.918. Par contre en 1827, le comptoir français ne fournissait que 2.780 pièces sur un total de 32.328. Parallèlement la part des Indes anglaises comme celle de l'Angleterre décroissait continuellement. Pour les premières, une vingtaine de milliers de pièces en 1829-1831 et un millier environ en 1847 et pour la Grande-Bretagne, 19.770 pièces en 1827, 600 en 1843 pour se redresser à 1800 en 1846 et s'établir autour de 3 à 5000 pièces entre 1847 et 1850. L'addition des importations d'Angleterre et des Indes étant inférieure au chiffre des importations totales, on peut logiquement en déduire que la différence - très faible - est fournie par l'industrie belge.

(120) Un document difficile à utiliser confirmerait ce point de vue affirmé à plusieurs reprises dans la correspondance officielle : il s'agit d'un jugement intervenu à Saint-Louis en juillet 1843 à propos de la succession du négociant Aimé Pesnel qui avait reçu en consignation des négociants de Rouen guinées indiennes et guinées normandes. Les envois, échelonnés de juin 1838 à mars 1841 portaient sur 4.592 pièces de Pondichéry et 2.949

remplacer celle de l'Inde (121). C'est ce qùe paraissent confirmer quelques chiffres tirés d'archives privées pour les années 1847-1849 (122).

Avec la multiplicité des fabrications, la guinée ne présentait plus l'uniformité de poids et de métrage jugée indispensable pour lui conférer la fixité d'une monnaie. Aussi, le ministère a-t-il cherché à imposer un type unique afin de faciliter les transactions : c'est l'objet de l'ordonnance royale du 18 mai 1843 qui exigeait pour chaque pièce au moins 16 mètres de long et 1 m de large et un poids d'au moins 2 kg,300. Une estampille apposée dans les établissements français de l'Inde attestera que la pièce répond aux normes requises. Mais derrière cette décision qui apparemment a pour but de défendre l'intégrité d'une monnaie et de faire cesser tout trouble dans les échanges, se cachent bien des

---

(120) suite
pièces de Rouen, soit 39,1% de l'ensemble. Toutes ces expéditions ont été effectuées par Rouen, aussi rien n'interdit de penser que PESNEL aurait pu recevoir,pour alimenter son commerce,des guinées de l'Inde par la voie de Bordeaux (A N S O M , D P P C Tribunal de 1ère instance, Saint-Louis, 1843).

(121) Séance du conseil d'administration du 16 août 1844, A N S O M Sénégal VII 26bis 8.

(122) D'après les archives Maurel et Prom de Bordeaux, les importations de guinées de Rouen s'élèveraient à 10.128, 5.120 et 4.870 F. contre 2.533.028, 1.183.341 et 2.078.696 F. pour les guinées de l'Inde. Ces chiffres sont indiqués sans aucune référence.

rivalités d'intérêts (123). Aussitôt promulguée, l'ordonnance est l'objet de violentes attaques. Des négociants la considèrent inapplicable parce qu'elle repose sur une erreur fondamentale. D'après eux, les autorités ignoraient que le chiffre des guinées de diverses catégories employées ailleurs qu'à la traite de la gomme était important et progressait sans cesse. En effet, les guinées servaient également au commerce de détail à Saint-Louis, à celui des marigots pour les achats de mil, à la traite de Galam et à la "troque" sur la côte au sud de Gorée. Il apparaissait donc impossible de condamner d'un trait de plume, les guinées de qualité inférieure. Aussi, le ministère se laissa fléchir et décida le 1er septembre 1843 que les dispositions de l'ordonnance précédente s'appli-

---

(123) Les propriétaires de la manufacture de Pondichéry cherchaient à s'assurer une position de monopole et avaient agité l'idée d'un droit différentiel destiné à protéger leurs fabrications en frappant d'une taxe de 5 F. par pièce les guinées de l'Inde anglaise teintes ou non à Pondichéry. La manufacture avait connu de sérieux déboires après 1838 ayant perdu les grands débouchés qu'elle possédait dans les îles de la Sonde; aussi cherchait-elle à se réserver le Sénégal cf. DUCHON-DORIS, op.cit. La question des droits différentiels a été longuement débattue dans la séance du conseil d'administration du 16 août 1844. En Inde même, l'unanimité était loin d'être faite et le délégué de la colonie, Joyau, dénonçait avec force les efforts des "monopoleurs" (lettre du 22 février 1844, A N S O M Inde 494) mais les manufacturiers de Pondichéry ne désarmeront pas et tenteront plus tard de telles manoeuvres.

queraient uniquement à la traite de la gomme sur les rives du Sénégal; ainsi, l'emploi des guinées réglementaires était-il réservé aux escales. Mais les négociants ne s'estimèrent pas satisfaits et continuèrent malgré des rappels à l'ordre (124) d'expédier diverses catégories de guinées, sous le prétexte que la traite du mil était indispensable aux échanges avec les Maures. Placé devant le fait accompli, le gouverneur se résignera à légaliser l'usage des guinées non estampillées, mais en le restreignant au trafic effectué sur la rive gauche du Sénégal (125). Demi-mesure inapplicable qui devait conduire, après une nouvelle offensive des négociants, à l'abrogation de toute législation restrictive en 1852 (126). Ainsi, pendant toute cette période, guinées de poids et de longueurs différentes ont continué à circuler sur le marché sénégalais.

---

(124) Arrêté des 2 février 1846, 19 février 1847 et 5 mars 1848 portant défense d'employer aux escales des guinées non estampillées.

(125) Par l'arrêté du 19 avril 1851, le gouverneur PROTET reconnaissant que les arrêtés antérieurs n'ont pas été exécutés, décide "que les guinées non réglementaires seront aussi reçues aux escales mais elles ne pourront être employées qu'à la traite du mil sur la rive gauche. Toutefois, en raison de l'approvisionnement de guinées de toutes sortes qui existent déjà aux escales, pour la traite de cette campagne, le présent arrêté n'aura effet qu'à partir du 1er septembre 1851".

(126) Décret du 17 janvier 1852 promulgué dans la colonie par l'arrêté du 28 février.

Tissus de coton

Le Sénégal importe entre un demi-million et 2 millions, 2 F. de tissus de coton, soit entre 10,63% et 35,48% de la valeur des importations totales de fils et d'étoffes (127). La variété des tissus de coton est grande. Les écrus sont presque entièrement constitués par l'escamite, la moins coûteuse des étoffes employées au Sénégal (128). Les blanchis comprennent les calicots, les basins et les percales (129), tandis que les liménéas (130) et les indiennes représentent les imprimés. Dans les tissus teints en pièces ren-

---

(127) Le minimum se situe en 1849 (451.000 F.) et le maximum en 1846. Les importations pour les années 1844-1845 et 1848-1850 s'établissent autour du demi-million, et pour les années 1843 et 1847 autour de 900.000 F. Seule l'année 1846 se détache par un niveau quintuple de celui de l'année précédente. Le pourcentage maximum de l'ensemble des importations de fils et d'étoffes est donc atteint en 1846 et le minimum en 1845. Pour la période 1843-1850, il avoisine le quart (23,55% exactement).

(128) Espèce de toile qui à l'origine venait du Levant.

(129) Le calicot est une toile qui porte le nom de la ville de la côte de Malabar (Calicut) où elle a d'abord été fabriquée; le basin est une étoffe croisée dont la trame est de coton et la chaîne de fil; la percale est un tissu fin, serré et uni, une préparation lui ôtant tous les petits poils qui se voient sur le calicot.

(130) Le liménéa ne comporte que deux teintes, le blanc et le bleu, ce dernier étant dominant.

trent principalement les roums et les sucretons. Comme les guinées, ces tissus sont bleus et unis, mais les premiers sont assez clairs tandis que les seconds sont plus foncés et glacés.

Il ne nous est pas possible de préciser l'origine de ces tissus, faute de statistique. Cependant, d'après quelques rares témoignages, il est permis de penser qu'à côté des cotonnades anglaises dont la place semble à cette époque assez réduite, ce sont l'Alsace et surtout la Normandie qui approvisionnent le Sénégal. Rouen, en effet, s'est spécialisé dans la fabrication des tissus pour les colonies (131). Plusieurs contemporains comme Boüet-Willaumez et Durand-Valantin ont souligné les progrès des cotonnades rouennaises sur le marché du Sénégal dans la période 1840-1850 (132). Quelques chiffres publiés par la Chambre de commerce de Rouen les confirment. En 1842, 40 tonnes de tissus étaient expédiées au Sénégal et 199 en 1846. Malgré la crise, les expor-

---

(131) D'après Cl. FOHLEN, les colonies constituent à peu près le seul débouché extérieur de l'industrie normande : L'industrie textile sous le Second Empire, Plon, 1956, 534 p.

(132) BOUET-WILLAUMEZ, op.cit., souligne que les villes manufacturières de France "en première ligne, Rouen, commencent à jeter une assez grande quantité de cotonnades sur les marchés du Sénégal"; p.8. Quant à DURAND-VALANTIN, il met en relief les "immenses progrès de la fabrication rouennaise depuis dix ans qui lui ont permis de lutter victorieusement contre les étoffes anglaises" et il signale que des négociants de Gambie viennent faire leurs achats à Rouen. On serait peut être tenté de taxer le député du Sénégal d'un optimisme exagéré si la Chambre de commerce de Bordeaux en réponse à cel-

tations se maintiennent à 81 tonnes en 1850, soit à un niveau double de celui du début de la période (133). Par contre on ne retrouve pas la même unanimité quant à la qualité des rouenneries. Duchon Doris parle d'étoffes légères et ordinaires, tandis que Bouët-Willaumez évoque au contraire des étoffes de luxe (134).

Guinées et autres cotonnades constituant la quasi totalité des importations de textiles, les tissus de lin, de chanvre, de laine et de soie ne représentent qu'une valeur dérisoire de 3,04%, à peine supérieure à celle des fils écrus ou teints, simples ou retors qui alimentent l'artisanat local (2,39%). En effet, les tisserands africains les utilisent en les mélangeant aux fils de coton du pays pour confectionner des pagnes et des pendales (135).

---

(132) suite BOUET-WILLAUMEZ
le de Rouen en mars 1867 rappelait que les "Anglais eux-mêmes transmettent encore aujourd'hui à Rouen une bonne partie de leurs commandes de tissus" - Exposé des Travaux de la Chambre de Commerce de Rouen, 1867-1868.

(133) Chambre de Commerce de Rouen : Statistique du Commerce maritime du port de Rouen, 1843-1867.

(134) FOHLEN semble rejoindre le point de vue exprimé par DUCHON DORIS ; L'industrie textile ..., op.cit., p.193; BOUET-WILLAUMEZ, op.cit. p.8.

(135) Ils tissent des bandes de dix centimètres de large environ, un pagne est la réunion de ces bandes. Un pendale, sorte de jupon, en comprend de douze à quinze.

Les statistiques métropolitaines présentent une vision un peu différente des choses par suite de la fixité des valeurs depuis 1826. D'une part, elles confirment en l'exagérant la primauté des textiles dans les importations et d'autre part, elles atténuent l'ampleur des fluctuations (136).

Vins, alcools et liqueurs

Les boissons s'inscrivent en seconde position mais loin derrière les tissus puisqu'elles représentent entre 8,65 et 17,3% des importations, soit une moyenne de 10,84% pour la période. En simplifiant, on peut estimer la valeur des vins et alcools au cinquième de celle des tissus.

TABLEAU XI - IMPORTATIONS DE VINS ET D'ALCOOLS AU SENEGAL

Années	Valeur	% des importations	Années	Valeur	% des importations
1843	764.358	13,55	1847	860.394	10,71
1844	529.165	9,81	1848	914.890	17,30
1845	762.199	10	1849	579.754	10,34
1846	899.778	8,65	1850	538.967	8,77

---

(136) La part des textiles dans les importations du Sénégal se situe entre 61% et 74,69% tandis qu'elle oscille dans les statistiques coloniales entre 34,61% et 61,84% comme nous l'avons vu précédemment.

La métropole possède évidemment le monopole incontesté de la fourniture des vins. La Gironde trouve un débouché non négligeable au Sénégal où le vin de Bordeaux se taille la part du lion (entre les 3/4 et les 4/5). Le vin de Provence, moins apprécié, est de plus jugé de conservation plus difficile par de nombreux observateurs (137). Les autres régions viticoles françaises n'apportent qu'un contingent faible et irrégulier à l'approvisionnement du Sénégal. Aux vins de France s'ajoutent occasionnellement des importations de vins de Madère et de Ténériffe très utiles à la santé des Européens, aux dires des médecins d'alors (138). La part considérable des vins dans l'importation des liquides (elle oscille entre 33,15 et 71,39%) n'est pas sans nous étonner, habitués que nous sommes à considérer l'alcool comme la boisson de traite par excellence. En admettant pour les Européens une consommation élevée, attestée d'ailleurs par médecins et administrateurs, il faut cependant convenir que le vin entre dans le circuit des échanges avec les populations voisines des comptoirs. Il peut en être de même pour la bière, dont la valeur dépasse parfois 100.000 F. (139).

---

(137) Plusieurs rapports de médecins signalent cette difficulté de conservation et insistent avec complaisance sur les qualités thérapeutiques du vin de Bordeaux. Cf. les chirurgiens de la marine Salva et Calvé, A N S O M Sénégal XI 27a.

(138) C'est en arguant de cette nécessité que les négociants de la colonie demandèrent à plusieurs reprises l'exemption de droits.

(139) 105.793 F. en 1847, mais en général les importations de bière se situent autour de 50.000 F.

Les alcools apparaissent sous plusieurs rubriques : eaux-de-vie, liqueurs, anisette, absinthe et esprit de vin. Ils n'occupent qu'une place modeste qui s'explique par la présence de populations islamisées. Ils proviennent pour la quasi totalité de la production métropolitaine car "nos spiritueux y sont supérieurs à tous autres" (140). Ce n'est que très irrégulièrement que sont extraites des entrepôts de France de très faibles quantités d'alcool étranger. En outre, la colonie reçoit de temps à autre des barils de rhum et de tafia directement des Etats-Unis et des Antilles françaises, sans qu'on puisse en évaluer le nombre : quelques allusions dans les correspondances et quelques chiffres épars laissent deviner un trafic aussi modeste qu'irrégulier.

Armes et munitions

Faibles, très variables d'une année à l'autre, ces importations représentent à peine 3% de la valeur des marchandises arrivant de métropole (141). Fusils de traite, fusils de chasse ou armes de luxe sortent pour les deux-tiers d'ateliers français, le tiers restant, d'origine étrangère (de Liège essentiellement) transite par les entrepôts français (142). C'est cette dernière voie qu'emprunte la poudre à ti-

---

(140) BOUET-WILLAUMEZ, op.cit., p.56.

(141) Moyenne 1843-1850 : 2,94%; les importations ont atteint 5,95% en 1847 mais ne représentaient que 0,59% en 1843.

(142) BOUET-WILLAUMEZ, là encore bon observateur des réalités commerciales en ce milieu du siècle constate les progrès de la fabrication nationale : "nos fusils commencent à être bien vendus", op.cit., p.56.

rer anglaise dans sa totalité, les manufactures françaises étant impuissantes à rivaliser contre elle. Le Sénégal procède également à des importations directes de Grande-Bretagne, limitées et occasionnelles pour les fusils, constantes et massives pour la poudre (143). Elles sont principalement dirigées vers Gorée.

Les déficiences des statistiques nous interdisent de dresser un bilan exact du commerce des armes et des munitions. En 1847, à Gorée, aucune importation d'armes en provenance de France n'est signalée alors qu'ont été expédiés vers le "bas de la côte" des fusils de la métropole. S'agit-il d'armes mises en entrepôt en 1846 et écoulées seulement l'année d'après ou tout simplement d'une omission dans les importations de 1847 ? La seconde hypothèse paraît plus vraisemblable car comment admettre qu'aucun envoi d'armes n'ait été effectué tout au long de l'année, alors qu'en 1846 l'activité commerciale avait atteint un haut niveau et que les stocks ne devaient pas être considérables ? D'autre part, si l'on compare les statistiques officielles publiées par le ministère de la Marine et des Colonies et les relevés semestriels qui figurent dans les Archives, on s'aperçoit que pour la poudre à tirer les importations directes à Saint-Louis sont plus fréquentes et plus considérables qu'on ne le pensait (144). D'ailleurs, l'action persévérante entreprise par les négociants du Sénégal pour obtenir cette importation directe

---

(143) La valeur de la poudre à tirer venue de métropole ne représente qu'à peine 8% de la valeur des poudres introduites directement.

(144) A N S O M Sénégal IX 44b (1845-1850). Les relevés pour Gorée ont disparu pour cette période.

dans les meilleures conditions possibles prouve à la fois tout l'intérêt qu'ils y attachaient en l'absence d'un produit national de bonne qualité et d'un prix acceptable et le rôle non négligeable de la poudre dans les opérations commerciales.

Tabac en feuilles

Préparé au Brésil ou aux Etats-Unis, le tabac arrive en boucauts (145), soit par l'intermédiaire des entrepôts métropolitains, soit directement de l'étranger, c'est-à-dire pour une très faible part de la Grande-Bretagne et pour la quasi totalité des Etats-Unis. Pour l'ensemble des années 1842-1850, les importations directes sont trois fois plus importantes que les expéditions de France (146) "le tabac (est) sur toute la côte (au Sud de Gorée) ce que la guinée bleue est au Sénégal, l'objet d'échange le plus recherché, la base première de toute spéculation" (147). Aussi l'île de Gorée joue-t-elle un rôle primordial dans son importation. Avec cet apport massif de l'étranger, la valeur du tabac introduit au Sénégal dépasse celle des armes et des munitions (148).

---

(145) Le boucaut désigne un tonneau qui sert à renfermer certains marchandises sèches telles que sucre, café ou tabac et par extension la contenance de ce tonneau.

(146) L'année 1846 constitue l'exception qui confirme la règle: il est arrivé des entrepôts métropolitains: 137.009 F. de tabac contre seulement 75.785 F. de l'étranger. Le tabac représente à peine 2% de la valeur des importations de France (1,87% exactement).

(147) Lettre du gouverneur Schmaltz au ministre, 3 janvier 1819, A N S O M Sénégal 2 B 3.

(148) Les importations de France et de l'étranger se situent pour les huit années autour de 1 M,9 pour les armes (1 M,6 + O M,3) et de 4 M. pour le tabac (1 M,01 + 2 M,99).

Objets de parure

Au premier rang figure la verroterie, c'est-à-dire les grains de verre percés et les perles de verre. Venise et l'Allemagne assurent la totalité des importations. Celles qui transitent par les ports français représentent 1,46% du total des expéditions de la métropole. Il n'est malheureusement pas possible d'avancer comme pour le tabac des chiffres précis pour les importations directes, malgré tout, quelques indices font penser qu'elles devaient être importantes (149).

L'ambre jaune ou succin qui provient des pays de la Baltique est importé par Saint-Louis pour une valeur qui oscille entre 25.510 F. (1844) et 116.783 F. (1847).
Le corail, monopole de Marseille, qui se le procure sur le long des côtes d'Afrique du Nord et le taille pour l'exportation ne représente qu'environ la moitié de la valeur de l'ambre importé (150).

Fer en barres

Marchandise traditionnelle du commerce de traite, elle n'intéresse pas l'industrie métropolitaine car elle vient de Suède, d'Allemagne ou d'Angleterre. Les barres de

---

(149) Comme pour les armes, des exportations de verroterie vers le bas de la côte sont signalées par extraction directe pour des valeurs qui ne coïncident pas avec celles qui figurent à la rubrique: importations de l'étranger.

(150) Saint-Louis reçoit la quasi totalité des importations d'ambre et de corail. Les premières s'élèvent, toujours pour la période 1843-1850 à 573.513 F. et les secondes à 246.894 F. A elles deux, elles atteignent une valeur très faiblement supérieure à celle de la verroterie et représentent 1,50% des importations en provenance de la métropole.

50 cm de long, de 4 cm de large et de 8 mm d'épaisseur sont utilisées par les forgerons africains pour la fabrication d'outils. Malheureusement, il n'est pas possible d'apprécier l'importance des besoins car, en ce domaine, les statistiques élaborées dans la colonie sont fâcheusement insuffisantes (151). Cependant, à partir de quelques renseignements épars, il est permis de penser que les importations effectuées à partir de la métropole ont toujours été inférieures à celles qui provenaient de Grande-Bretagne, soit directement de Liverpool, soit par l'intermédiaire de la Gambie. En effet, c'est au terme d'une lutte tenace que les négociants sénégalais ont obtenu en 1833 l'autorisation de s'approvisionner directement afin d'être en mesure de concurrencer efficacement le commerce anglais sur la côte (152).

---

(151) Est-il possible qu'à Saint-Louis il n'y ait eu en 1844 et en 1850 aucune importation de quelque provenance que ce soit et en 1843 aucune extraction des entrepôts métropolitains? Pour Gorée nous ne disposons pour la période d'aucun chiffre précis. Les statistiques métropolitaines apportent quelques lueurs en révélant un accroissement à peu près régulier des quantités dirigées vers la colonie : d'une vingtaine de tonnes en 1841, on passe à 66 tonnes en 1848 et à 152 tonnes en 1850.

(152) Par l'ordonnance du 26 août 1833, les "fers et aciers non ouvrés" étrangers furent admis tant à Saint-Louis qu'à Gorée. Nous reviendrons sur cette question dans l'étude du régime douanier du Sénégal.

Produits alimentaires : sucre et riz

Le sucre est une marchandise de traite fort recherchée. Les Maures, en particulier en sont friands et les pains de sucre interviennent dans tous les achats de gommes. Aussi, n'est-on pas surpris d'observer le gonflement des importations quand la traite des gommes s'annonce sous d'heureux auspices comme en 1845-1846 et son recul dans le cas contraire comme en 1843-1848. Dans l'ensemble, mélasse, brut et raffiné représentent 3,89% des importations en provenance de France (153). La plus grande partie, soit environ les 2/3, est assurée par l'industrie nationale et le restant, extrait des entrepôts, provient des colonies françaises.

Le progrès spectaculaire des approvisionnements en riz constitue un fait majeur dont il convient de souligner l'importance. Jusque dans les années quarante, de très modestes quantités de riz tirées soit de Casamance, soit des entrepôts métropolitains suffisaient aux habitants de Gorée et de Saint-Louis. Mais avec le démarrage de la culture des arachides, le riz va entrer dans le circuit du commerce de la traite. Nous assistons au début d'un phénomène qui ne cessera de prendre de l'ampleur et qui aura pour grave conséquence de rendre le Sénégal tributaire de l'extérieur pour son alimentation (154). En huit ans, les importations de toute ori-

---

(153) Moyenne annuelle : 263.990 F. pour la période 1848-1850.

(154) Ce fait n'a pas échappé à BOUET-WILLAUMEZ comme toujours bon observateur des réalités sénégalaises. Il écrit : "les naturels de ces territoires (Kayor, Baol, Saloum) voyant que les arachides étaient vivement recherchées, se sont mis à en cultiver beaucoup, et par suite à négliger leurs moissons de mil", op.cit.,p.54.

gine auront à peu près triplé (155), mais alors que les arrivages des Rivières du Sud progressent faiblement et que ceux des Etats-Unis sont très irréguliers, ce sont les achats effectués en métropole qui connaissent un véritable boom : en 1850, ils sont quinze fois plus élevés qu'en 1843 (156). Malgré cette poussée brutale des toutes dernières années, le riz représente à peine 1% de la valeur des importations totales.

Après cette longue analyse des composants essentiels du commerce d'importation au Sénégal, il convient d'éclairer rapidement la nature de ces "marchandises diverses" qui en représentent environ le cinquième. Certaines sont destinées avant tout à l'usage des Européens et de ceux qui ont adopté leur genre de vie : vêtements et articles de mode, meubles, argenterie et livres, mais d'autres, les plus importants, constituent l'indispensable complément des transactions commerciales. Au premier rang figurent les articles en métal : coutellerie de Solingen, les objets en cuivre (plats et chaudrons), les cuvettes et les bouilloires en fer étamé, la poterie d'étain, les grelots et les clochettes. Viennent ensuite la vaisselle de faïence, les pipes de Hollande et les miroirs d'Allemagne. Il faudrait y ajouter les tabatières et

---

(155) Elles sont, en effet, passé de 134.800 F. en 1843 à 396.900 F. en 1850.

(156) Les statistiques métropolitaines nous confirment ce fait; il a été expédié 8.726 kgs de riz en 1837, 22.025 en 1843, 34.568 en 1845, 71.887 en 1848 mais brusquement le chiffre s'élève à 294.036 en 1849 et 492.000kgs l'année suivante.

GRAPHIQUE 7 COMPOSITION DES IMPORTATIONS DE FRANCE AU SENEGAL

Moyenne 1843-1850

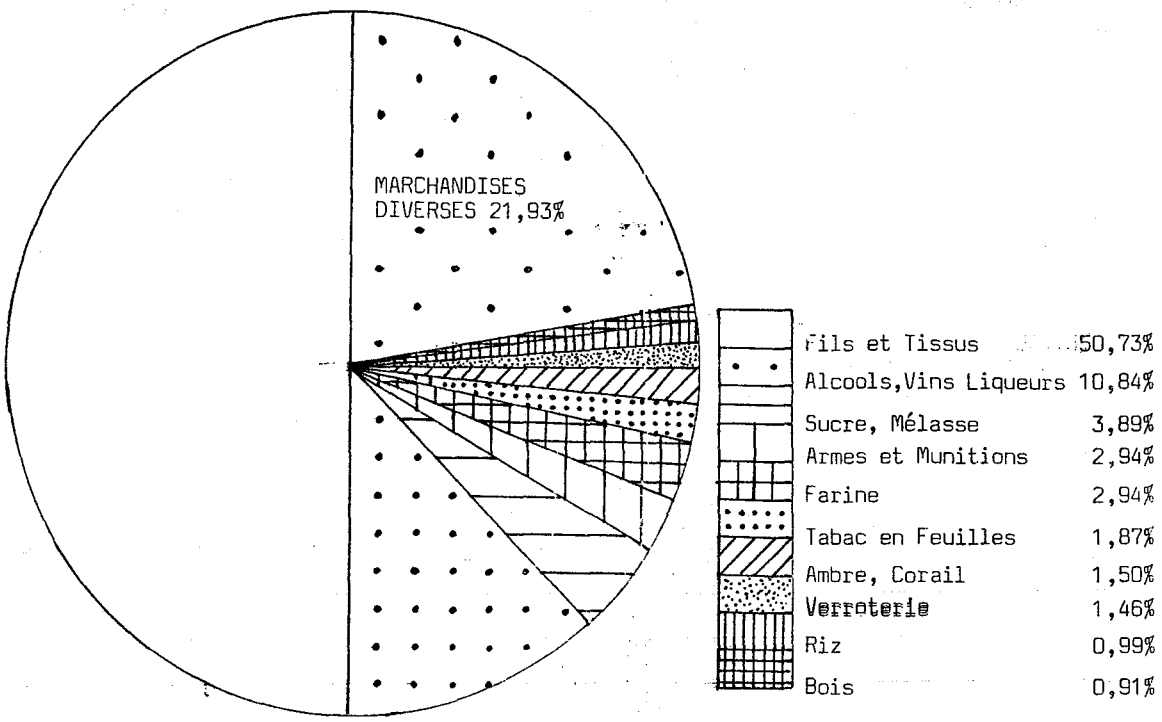

IMPORTATIONS DE FILÉS ET DE TISSUS AU SENEGAL

Moyenne 1843-1850

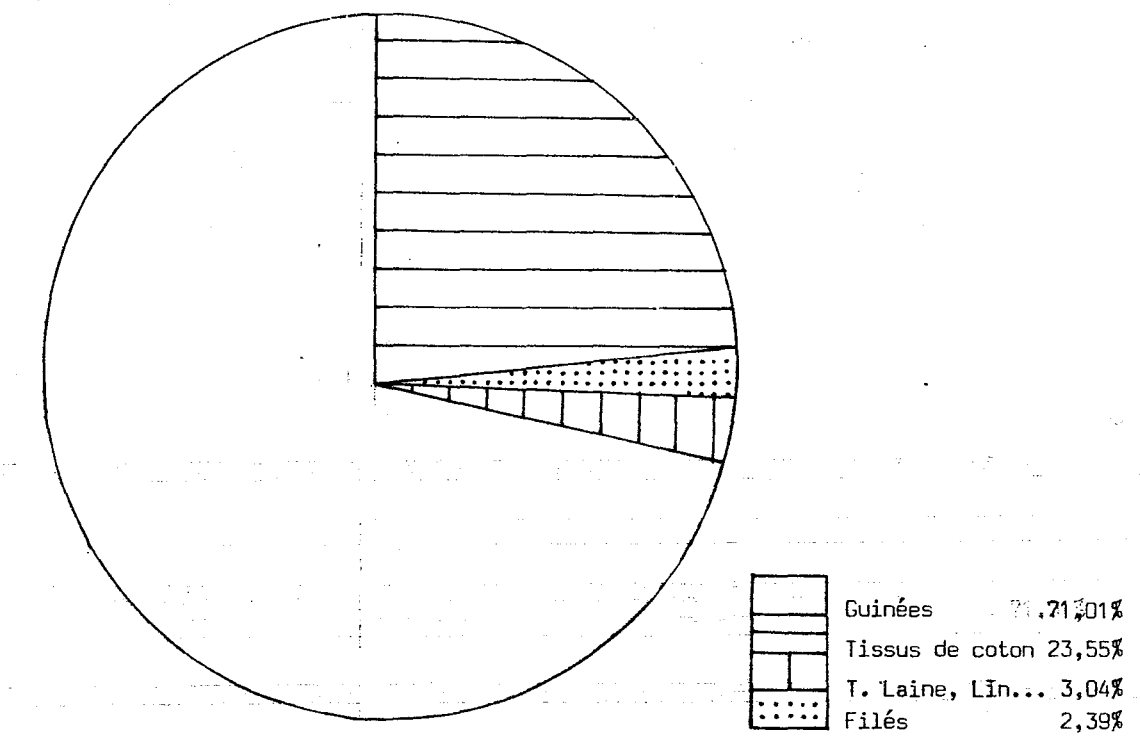

les cadenas (157). Il est quasi impossible de dresser la liste complète des marchandises qui garnissaient les magasins du Sénégal, surtout ne méconnaissons pas l'importance de certains objets plus ou moins hétéroclites qui, offerts en cadeau au moment des ultimes marchandages, décident de la conclusion du marché.

°°°

Au milieu du XIXe siècle, les cargaisons destinées au Sénégal ne diffèrent guère de celles du XVIIe et du XVIIIe siècles, telles que les documents nous les révèlent. Mais, faute d'études d'ensemble, nous ne pouvons dire si la part respective des composants (tissus, armes, alcools, fer en barres, etc...) s'est modifié au cours des siècles (158). Vieux trafic, car, alcool mis à part, les Portugais au XVe siècle n'avaient fait que prendre le relais des caravanes transsahariennes qui apportaient déjà au bled-es-Sudan, les

---

(157) La "bagatelle", cadeau obligé dans les achats de gommes comprend un petit couteau à manche en bois, un ciseau, un peigne en bois, une tabatière, un petit cadenas et un petit miroir.

(158) On trouvera quelques indications sur les cargaisons du XVIIe et du XVIIIe siècles dans A.LY : La compagnie du Sénégal, Présence africaine, Paris, 1958, 310 p. et dans S. BERBAIN : Le comptoir français de Juda au XVIIIe siècle, Mémoires de l'I F A N, n°3, Paris 1942, 127 p.

étoffes, les vêtements de luxe, les perles de verre, le corail et le sucre (159).

- Les produits d'exportation

Dans la première moitié du XIXe siècle, la gomme tend à résumer tout le commerce d'exportation tant elle distance les autres aliments traditionnels : cuirs, cire, ivoire et or. Cependant, vers 1850, l'arachide encore inconnue quelques années auparavant fait figure de rivale dangereuse et occupe déjà la seconde place.

Primauté de la gomme

Le Sénégal, alors le plus grand pourvoyeur de gomme arabique bénéficie d'une situation de quasi monopole sur le marché européen. La gomme dite "arabique" est une sécrétion soluble dans l'eau produite par l'acacia verek, arbre épineux de la sous-famille des mimosas dispersé dans toute la zone subdésertique du Sahara méridional. D'autres acacias présentent un intérêt économique, mais seul l'acacia vérek, appelé aussi acacia Sénégal donne un produit de première qualité (160). Ce fut le mérite du naturaliste Michel

---

(159) Les étoffes venaient d'Europe, du Maghreb, d'Egypte et éventuellement du Yémen; les perles de verre d'Egypte, le corail du Maghreb et le sucre du Sous; cf. R. MAUNY : Tableau géographique de l'ouest africain au Moyen Age, mémoires de l'I F A N , n°61, Dakar, 1961, 587 p., voir pp.368, 369 et 372.

(160) L'acacia seyal et l'acacia albida donnent une gomme friable que l'on appelle salabreda; l'acacia arabica, gonakié pour les Wolof, surtout connu pour le tanin que renferme ses gousses, exsude une gomme rougeâtre sans grande valeur.

Adanson (161), envoyé en mission au Sénégal par la Compagnie des Indes entre 1749 et 1753 d'avoir déterminé l'acacia verek et expliqué la formation de la gomme. Connue dès l'Antiquité, la "gomme des Arabes" fut ramenée en Europe par les Croisés, le Proche-Orient était alors la principale source d'approvisionnement mais l'Afrique occidentale entra en scène lorsque les Portugais la découvrirent (162). Assez rapidement l'histoire de la Mauritanie et celle du Sénégal vont être commandées par le trafic de la gomme car les besoins de l'Europe s'accroissent régulièrement. Aussi les puissances maritimes : Pays-Bas, Angleterre et France tentent de s'assurer le contrôle des sources d'approvisionnement et le monopole de la redistribution en Europe. André Delcourt a retracé avec bonheur ces "guerres de la gomme" qui agitèrent le XVIIIe siècle (163). En 1815, en recouvrant le Sénégal la

---

(161) ADANSON (1727-1806) a adressé en 1750 à Jussieu un échantillon d'acacia verek. Son mémoire "sur le gommier blanc appelé verek" a été déposé à l'Académie des Sciences en 1778.

(162) La gomme de Mauritanie n'était pas totalement inconnue en Europe au Moyen-Age. EL-BEKRI dans sa Description de l'Afrique septentrionale, traduction de Slane, 1913, p.299 nous apprend que la gomme d'Awdaghost était envoyée en Espagne où elle servait à lustrer les étoffes. Dès la fin du XVe siècle, elle sera exportée vers le Portugal par Arguin, cf.V. FERNANDES : Description de la côte occidentale d'Afrique, édition P. de Cénival et Th. Monod, Paris, Larose, 1938, p.61.

(163) DELCOURT (A) : La France et les établissements français au Sénégal entre 1713 et 1763, Mémoires de l'I F A N n°17, Dakar, 1952, 432 p.

France retrouvait son rôle de fournisseur de l'Europe. Toute l'économie de Saint-Louis devait, à la suite de l'interdiction de traite des nègres reposer exclusivement sur les exportations de gomme.

Les anciens Egyptiens l'utilisaient à divers collages, y compris celui des bandelettes de leurs momies. Leurs hiéroglyphes la désignaient sous le signe qui se lisait Komi dont la copie a fait "Kome", le grec "Koumi" d'où notre mot gomme. Au XVIIIe, le P. Labat recense les propriétés et les usages de la gomme :

> "Les anciens médecins prétendent que la gomme est pectorale, humectante, anodine, rafraichissante; qu'elle est propre à guérir le rhume après qu'on lui a donné une teinture de réglisse ou de sucre d'orge ... on prétend encore qu'elle est spécifique pour arrêter le flux de sang et les dysenteries, et même pour les hémorragies les plus obstinées" (164).

Un peu plus loin, Labat parle de l'utilisation de la gomme pour les manufactures

> "il y a bien des ouvriers qui s'en servent et qui en font une grande consommation surtout ceux qui travaillent aux draps de laine et de soie, aux taffetas, aux rubans, aux treillis et à une infinité d'autres ouvrages. Les teinturiers en emploient beaucoup"(165)

---

(164) LABAT : Nouvelle relation de l'Afrique occidentale., Paris, 1728, Tome I, pp.237-238.

(165) LABAT, op.cit., tome I, p.240.

Au XIXe siècle, les usages de la gomme sont pour l'essentiel, identiques. Elle est encore indispensable à l'apprêt et au lustrage des étoffes et des feutres, elle sert à la fabrication des encres, des cirages et des colles (166) et intervient dans les préparations pharmaceutiques.

La valeur de toutes les gommes exportées du Sénégal oscille entre 1 M,6 et 6 M,6 francs pour la période 1843-1850 soit en gros dans le rapport de un à quatre. Par contre, l'amplitude est plus grande encore pour les expéditions à destination de la France qui varient de 1 M,1 à 6 M,2, soit dans un rapport de 1 à 5,6. Nous ne devons pas nous étonner de retrouver une fois de plus la succession de trois années heureuses (1845-1847) et de trois misérables années (1848-1850). A remarquer que le niveau le plus bas se situe en 1843 et non en 1848.

---

(166) La gomme est en particulier utilisée pour le collage du papier.

TABLEAU XII - EXPORTATIONS de GOMME

Années	EXPORTATIONS France et étranger	EXPORTATIONS France	% (1)
1843	1,6	1,1	47,82
1844	2,3	2,2	66,66
1845	6,6	6,2	87,32
1846	5,3	5,1	87,93
1847	4,5	4,5	78,94
1848	1,7	1,6	55,17
1849	1,8	1,6	64
1850	2	2	74,07

Statistiques coloniales : en millions de francs

(1) part des exportations de gomme dans l'ensemble des exportations destinées à la métropole

La liberté d'expédier directement la gomme à l'étranger (essentiellement vers la Grande-Bretagne) n'a pas, en définitive, atteint son but puisque ce courant est resté faible, à l'exception de l'année 1843 et que même il se tarit certaines années comme en 1847 et en 1850.

La part de la gomme dans les exportations destinées à la France est beaucoup plus écrasante que celle des tissus dans les importations. Elle ne descend qu'une seule fois en dessous de la moitié et s'élève dans les années de bonne récolte à près de 90%.Pour l'ensemble de la période, alors que les tissus constituent la moitié environ des importa-

tions (167), la gomme alimente les trois-quarts des exportations (75,23%). C'est dire que d'elle et d'elle seule dépend la misère ou la prospérité du Sénégal.

La gomme, on le sait, s'échange essentiellement contre la guinée et pour l'ensemble de la période sa valeur se situe entre celle de la totalité des fils et des tissus et celle des guinées (168). Dans le détail, nous constatons que lors des récoltes médiocres, la valeur de la guinée et celle de la gomme tendent à s'équilibrer tandis que l'abondance provoque une distorsion très appréciable au profit de la gomme : ce qui semblerait signifier que la part des autres "marchandises" croît alors dans de très notables proportions (169).

Pour apprécier d'une manière plus rigoureuse l'évolution du trafic de la gomme, le meilleur moyen consiste à se reporter aux statistiques métropolitaines qui nous livrent d'une manière sûre les quantités entrées en France. Observons les deux décennies 1831-1850 : les apparences (le minimum de 1834 et le maximum de 1846) ne doivent pas nous masquer la réalité profonde, c'est-à-dire la régression sensible des exportations vers le milieu du siècle. Les résultats de la première décennie surclassent nettement ceux de la seconde : moyenne annuelle supérieure (1880 tonnes contre 1692 tonnes) et nombre plus élevé d'années réalisant 1500 tonnes et plus (sept contre cinq). Enfin, la seconde décennie se caractérise

---

(167) Voir la primauté des tissus supra p. 189.

(168) Gomme 24 M,3, guinées 19 M,5, fils et tissus 27 M,6

(169) Voir graphique 8. Bien entendu le niveau respectif des prix intervient.

TABLEAU XIII - IMPORTATIONS DE GOMME du SENEGAL en FRANCE
(statistiques métropolitaines)

Années	Quantités en tonnes	Années	Quantités en tonnes	Années	Quantités en tonnes	Années	Quantités en tonnes
1831	1965,6	1836	1640	1841	1774,6	1846	3436
1832	1268	1837	2457	1842	850	1847	1964,5
1833	743	1838	3285	1843	714	1848	988
1834	554	1839	2821,5	1844	1232,7	1849	1635
1835	1572,6	1840	2483	1845	3085	1850	1236,5

par des fluctuations plus brutales, par un maximum de peu supérieur à celui de 1838 et par un tonnage qui, pour les trois premières et les trois dernières années nous ramène à un niveau comparable quoique inférieur à celui des années 1831-1833 (170) : nouvelle preuve du recul du commerce sénégalais.(171)

Incontestablement, le Sénégal domine le marché métropolitain de la gomme puisqu'il assure pour la période 1831-

---

(170) 3.386 tonnes,6 (1841-1843), 3.859 t,5 (1848-1850) contre 3.986,6 pour 1831-1833. Voir graphique 9.

(171) Il est possible pour la période 1843-1850 de contrôler les statistiques coloniales par les statistiques métropolitaines. Les premières accusent pour ces huit années 14.878 tonnes expédiées en France et les secondes 14.292 tonnes reçues, soit une différence de 586 tonnes qui peut s'expliquer en grande partie par pertes et avaries dues au transport.

GRAPHIQUE 8 EXPORTATIONS DE GOMME ET IMPORTATIONS DE TISSUS ET DE GUINEES

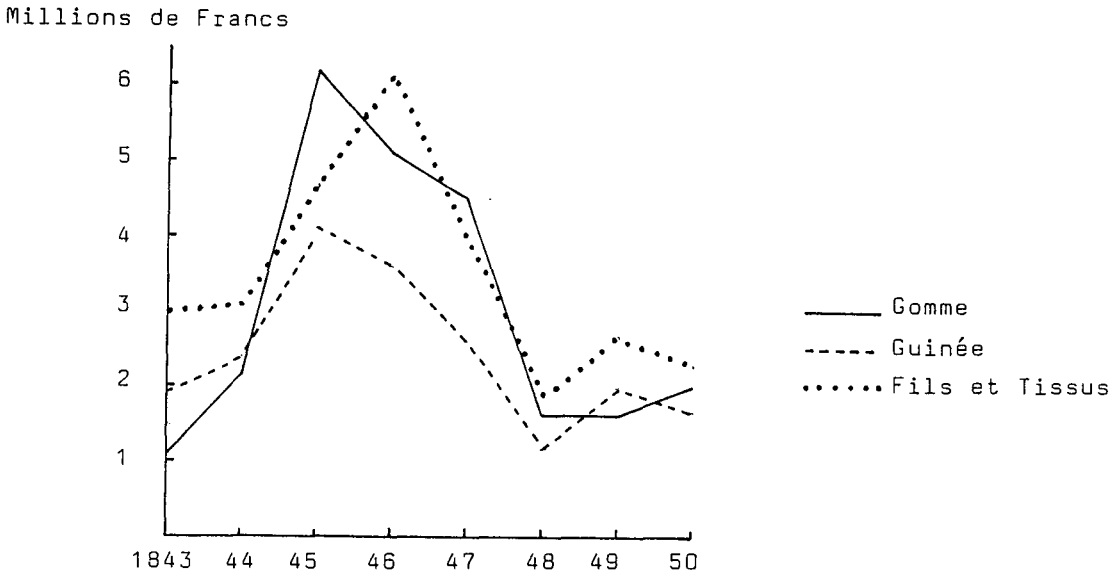

GRAPHIQUE 9 IMPORTATIONS DE GOMME EN FRANCE

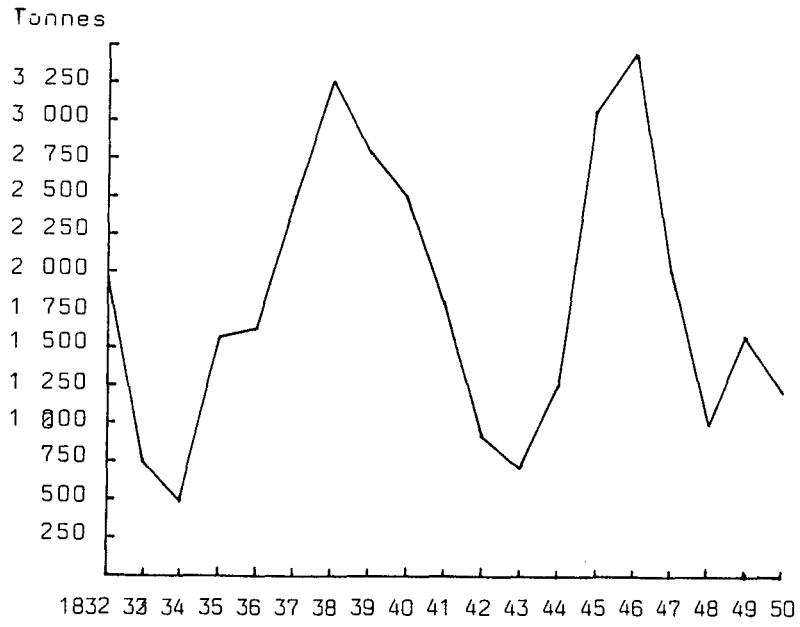

1840, 90,47% des arrivages. Tout au plus, nous pouvons remarquer au cours de la décennie suivante, un léger recul : le pourcentage s'établissant alors à 83,95%. Face à cette suprématie, le principal concurrent l'Egypte ne peut constituer un danger véritable avec ses faibles envois oscillant entre 26 et 344 tonnes (172); à plus forte raison le Maroc qui apparaît épisodiquement dans les statistiques pour des quantités infimes. D'une manière générale et sans qu'il soit possible d'ériger cette constatation en règle générale, on peut dire que le rôle des fournisseurs étrangers consiste à pallier les défaillances de la production sénégalaise.

La crise du milieu du siècle ne pouvait manquer d'atteindre la fonction traditionnelle de réexportation de la gomme vers les pays industriels, l'Angleterre en particulier : ainsi entre 1841 et 1850, 36,04% des arrivages ont-ils été réexpédiés contre 44,47% la décennie précédente. Mais surtout, fait essentiel à souligner, la gomme sénégalaise a été la grande victime de ce recul : l'étranger n'en enlève plus que 33,50% au lieu de 46,32% et sa part dans les réexportations tombe de 94,27% à 78,03% (173).

---

(172) Pendant la seconde décennie la France a importé 20.787 tonnes dont 18.806 du Sénégal et 1.069 d'Egypte et pendant la seconde 20.153 tonnes dont 16.918 du Sénégal et 1.836 d'Egypte. On notera les progrès de ce dernier pays.

(173) Ces pourcentages ont été calculés d'après les renseignements contenus dans les tableaux décennaux du commerce extérieur de la France.

Les récents progrès de l'arachide

A l'antique commerce de la gomme s'oppose le tout récent trafic de l'arachide. Celui-ci n'apparaît dans les statistiques métropolitaines qu'en 1840 pour les provenances du Sénégal et en 1842 pour celles de la côte occidentale d'Afrique. Très rapidement, il se taille une place considérable puisqu'en valeur, dès 1847, il passe du quatrième au troisième rang des exportations sénégalaises et conquiert l'année suivante le second.

L'histoire de l'origine et de la propagation de l'arachide ou pistache de terre est loin d'être entièrement élucidée (174). C'est semble-t-il une plante originaire du Brésil, pays qui allait jouer un rôle décisif comme foyer de diffusion. Bien avant le XVIe siècle, l'arachide fut transportée et cultivée au Pérou (175). Les Espagnols répandirent cette graine à travers le bassin du Pacifique et au Mexique; de là, ils l'introduisirent, plus tard, dans leur patrie. Par contre, aucune trace d'arachide n'a pu être retrouvée sur le continent africain pour la période précédant l'arrivée des

---

(174) PEHAUT (Yves) : Les oléagineux dans les pays d'Afrique occidentale associés au marché commun : la production, le commerce et la transformation des produits, thèse, Lille, 1974, 2 t., 1476 p. Le tome 1 est consacré à l'histoire de la culture en Afrique occidentale. Sur les origines de l'arachide, voir spécialement pp.259-279.

(175) Des graines d'arachide ont été retrouvées au nord de Lima dans des sépultures datant de l'époque précoloniale.

Européens (176). Ce sont des négriers portugais qui auraient introduit en Afrique l'espèce brésilienne dès le début du XVIe siècle. Quelques allusions d'auteurs tels que V.Fernandes et d'Almada peuvent être considérées comme se rapportant à l'arachide mais il faut attendre 1705 pour trouver dans Bosman la première mention certaine concernant l'arachide en Afrique. Cette plante aurait reçu son nom du P. Plumier, le célèbre botaniste de la fin du XVIIe siècle, qui aurait eu l'occasion de l'étudier au cours de ses missions aux Antilles (177) mais c'est Linné qui lui donna, en 1744 son appellation définitive : arachis hypogaea.

Entre la découverte des côtes de l'Afrique de l'ouest et le début de la traite des arachides au début des années 1840, une révolution agricole s'est accomplie : des plantes ont été diffusées et se sont intégrées dans le cycle des cultures africaines. Des voyageurs du XVIIIe siècle tels que Compagnon, David et Mungo Park et du début du XIXe tels que Mollien et Caillié ont constaté la présence de l'arachide dans les pays de la Gambie, du haut Sénégal et de la Falémé. Les peuples manding ont, semble-t-il, adopté en priorité cette plante directement héritée des Portugais. Les termes locaux qui la désignent, tiga, mantiga sont proches parents du sub-

---

(176) Une preuve parmi d'autres de l'origine non africaine de l'arachide nous est donnée par RICHARD le "jardinier" envoyé en mission au Sénégal en 1816. Pendant un séjour de plusieurs années, il ne rencontra jamais la plante à l'état sauvage.

(177) FOUQUET (J.) : La traite des arachides dans le pays de Kaolack et ses conséquences économiques, sociales et juridiques, I F A N , Dakar, 1958, Etudes Sénégalaises n°8, p.19.

stantif portugais, manteiga, qui signifie beurre (178). Si l'arachide tenait une place relativement importante dans l'ensemble des plantes cultivées dans les régions du haut Sénégal et de la haute Gambie, son rôle apparaît tout à fait secondaire dans ce qui sera, par la suite, le bassin arachidier. Ainsi, le botaniste Sauvigny, au retour de sa mission en mai-juin 1822, ne cite pas l'arachide parmi les végétaux qu'il a inventoriés au Kayor, au Baol et au Saloum. L'arachide, selon G. Hardy, n'aurait été qu'une plante de jardin de case dont chaque femme cultivait quelques pieds (179).

La valeur de l'arachide n'était pas ignorée en Europe car des essais de culture avaient été entrepris à la fin du XVIIIe siècle en Espagne, puis dans le royaume de Naples et les Etats pontificaux. Déjà, une littérature abondante précisait les conditions de sa culture et vantait ses mérites. Lors de son ambassade à Madrid, Lucien Bonaparte faisait parvenir des graines au préfet des Landes afin qu'il tente des essais dans son département. Ils seront étendus ensuite à l'Hérault. Un certain Sonnini en rend compte en 1808 et se fait un ardent propagandiste de cette culture en France. Il souligne que l'arachide "fournit pour l'ordinaire en huile la moitié du poids de ses fruits que l'on soumet à la pression", elle peut remplacer "avantageusement celle des oliviers et des autres plantes oléagineuses". Outre l'alimentation, elle peut trouver des débouchés dans la savonnerie, "mêlée à la lessive des savonniers, l'huile d'arachide donne un savon très blanc, très sec et inodore", l'éclairage et la

---

(178) DUBARD (M.) : De l'origine de l'Arachide, Bulletin du Muséum d'Histoire Naturelle, Paris, 1906, n°5, pp.340-344.

(179) HARDY (G.) : La mise en valeur du Sénégal, op.cit.,p.288.

fabrication des peintures. Enfin ses fanes constituent une excellente nourriture pour les bestiaux (180). L'insuffisance des plantes oléifères en France et les impératifs du blocus continental créaient des conditions favorables aux yeux de Sonnini, mais ses espoirs furent rapidement déçus.

Déjà, l'arachide sénégalaise était connue de cercles étroits en France. Des botanistes comme Adanson, des négociants comme Saugnier et Durand ou un fonctionnaire comme Golberry en avaient révélé l'intérêt dans leurs ouvrages (181). Mais leurs appels n'avaient pas été entendus : les guerres, la tourmente révolutionnaire et la perte à deux reprises des comptoirs français passés sous la domination anglaise empêchèrent toute continuité dans l'action.

Sous la Restauration, les tentatives de colonisation agricole attirèrent l'attention sur la pistache de terre et

---

(180) SONNINI (C.S.) Traité de l'arachide ou pistache de terre, Paris, D.Colas, 1808, in-8°, VIII-87 p.; voir aussi le Recueil de Mémoires, instructions, observations, expériences et essais sur la culture de l'arachide, vulgairement dite par les Espagnols cacahuète, imprimé et publié par ordre du préfet des Landes, germinal an X.

(181) ADANSON (M.). Histoire naturelle du Sénégal avec la relation abrégée d'un voyage fait dans ce pays en 1749-1753, Paris, 1757, SAUGNIER : Relations de plusieurs voyages à la côte d'Afrique, au Maroc, au Sénégal, à Gorée, à Galam, Paris, 1791. L'auteur rend responsable la compagnie du Sénégal car le privilège qu'elle détient "fait que les avantages que l'on pourrait retirer de ce commerce (celui des "graines") sont entièrement perdus car ses agents "négligent cette branche essentielle, peut-être par ignorance mais qui, par l'épreuve

il paraît excessif de dire comme Y. Péhaut, que le gouverneur Roger l'a dédaignée. En effet, il en recommande la culture et fait extraire de la graine une huile qui paraît de bonne qualité. Le ministère l'encourage dans cette voie et lui adresse une utile documentation (182). Cependant, ce dont se soucie avant tout la métropole, c'est de l'avenir du coton et de l'indigo au Sénégal. Au total, lorsque la politique agricole sera abandonnée en 1831, la culture de l'arachide n'aura pris aucun essor et nul n'aurait pu prévoir le rôle déterminant qu'elle jouera dans l'économie sénégalaise une vingtaine d'années plus tard.

Les premières importations d'arachide arrivent en France en 1840. La controverse est largement ouverte entre les auteurs sur l'identité du négociant qui, le premier, ouvrit cette nouvelle voie au commerce sénégalais. Adam dans

---

(181) suite ADANSON M.
que j'en ai faite produit un bénéfice immense.
Les objets qu'on en retire sont de première nécessité en France pour les manufactures de savon de Marseille et coûtent aussi peu à l'achat que pour être préparés". pp.266-267, DURAND (J.B.L.) Voyage au Sénégal, Paris, Agasse, 1802, t.I, pp.84 et 172, GOLBERRY (X.), Fragments d'un voyage en Afrique, Paris, 1802, t.I, p.440.

(182) Le ministre écrit au gouverneur le 18 août 1824, n°139 "Je vous engage à faire connaître aux habitants les avantages que pourrait leur présenter la culture de l'arachide. Vous (devrez) faire d'ailleurs des essais sur les établissements du Roi. Vous m'adresserez des échantillons de l'huile que l'on aura obtenue afin de la soumettre ici à des expériences et de faire constater jusqu'à quel point elle peut être employée à la fabrication du savon" A N S O M , Sénégal, 1 8 d.

son ouvrage bien connu sur l'arachide (183) repris par d'autres historiens, Hardy en particulier, en attribue le mérite à un représentant d'une maison de commerce de Rouen, Rousseau, qui, en 1841 aurait expédié le brick Zénith avec 70 tonnes d'arachides destinées à l'huilerie de Sotteville-les-Rouen. Le ministre de la Marine dans une lettre à son collègue de l'Agriculture et du Commerce datée du 21 novembre 1849 désigne Rousseau, alors chargé d'une mission commerciale sur la côte occidentale d'Afrique par la Chambre de commerce de Rouen comme le premier à introduire en France un chargement d'arachides (184). Paul Masson dénonce avec véhémence ce Rouennais qui "a voulu disputer aux Marseillais l'honneur d'avoir créé le commerce des arachides" et il prétend que "la priorité revient bien sans contestation possible au marseillais Jaubert" (185). En effet, ce négociant établi à Gorée avait dès 1833 attiré l'attention de la Chambre de commerce de Marseille sur l'utilité de la pistache de terre et

---

(183) ADAM (J.), Les plantes oléifères de l'A.O.F., t.I L'Arachide, Paris, Challemel, 1908, pp.16-17.

(184) A N F^{12} 7208. Dans une autre lettre de la même date, adressée à la Chambre de commerce de Marseille, le Ministre réitère son affirmation. A.C.C. Marseille OK commerce avec les colonies françaises (4) 1846-1856.

(185) MASSON (P.), Marseille et la colonisation française, Marseille, 1906, p.471.

il présentait le premier échantillon d'huile d'arachide fabriquée par lui. Schnapper quant à lui, considère que ce sont les frères Régis qui ont lancé le produit sur le marché marseillais en y expédiant du comptoir d'Albréda trois cents tonnes en 1842 et cinq cents l'année suivante (186). Mais voici qu'à côté de ces trois concurrents bien connus, un autre négociant marseillais, Abraham Cohen, revendique la même gloire lorsqu'il écrit au gouvernement français, le 11 mars 1859 : "j'introduisis le premier à Marseille l'arachide en pronostiquant l'avenir de cette précieuse noix" (187). Comme on pouvait s'y attendre, les Bordelais ne sont pas en reste. Lucien Maurel, vice-président de la Chambre de commerce, se présente, en 1932, comme "le petit-fils de celui qui a importé en France, le premier chargement d'arachides". Par ailleurs, la maison Maurel et Prom entretient la légende que l'un des siens, Hilaire Maurel, est l'inventeur de l'outil agricole dénommé iler qui sert en particulier à la culture de l'arachide. Enfin, en 1908, le gouverneur général William Ponty, dans un discours prononcé à Bordeaux déclare que le Sénégal (de l'arachide) a été créé par les Bordelais.

Dans l'état actuel de la documentation, il est difficile de trancher d'une manière définitive. Cependant, le fonds Schoelcher consacré aux colonies françaises, à l'esclavage et à la marine déposé à la Bibliothèque Nationale sem-

---

(186) SCHNAPPER (B). La politique et le commerce français dans le golfe de Guinée de 1839 à 1871. Paris, Mouton, 1961, p.125.

(187) A D Bouches-du-Rhône, T^4 241. Ce dossier a été constitué en 1955 à la demande de son petit-fils, Gustave COHEN, professeur à la Sorbonne.

ble plaider en faveur de Jaubert (188). Mais, avant d'examiner son cas, quelques remarques s'imposent. Tout d'abord, Masson signale quen 1840 ou en 1841 "plusieurs maisons de Marseille firent venir du Saloum cinq cents kilogrammes de la nouvelle graine oléagineuse" (189), soit un an avant les envois de Régis. Adam et Fouquet, d'autre part, notent qu'à l'époque où le brick, le Zénith de Rousseau enlevait des arachides pour la Normandie, un négociant de Saint-Louis, Gasconi, adressait 722 kgs de graines à Marseille. Or si nous consultons les statistiques métropolitaines, nous constatons que les arachides sénégalaises figurent pour la première fois en 1840 et justement pour 722 kgs (190). Faudrait-il,en conclure - les apports des autres factoreries de la Côte occidentale d'Afrique n'étant comptabilisés qu'à partir de 1842 - que c'est à Gasconi qu'en définitive il faut attribuer le mérite d'avoir introduit le premier l'arachide africaine ? La question n'est pas si simple car Gasconi très lié avec Cohen était peut-être son associé (191). Ainsi les prétentions de

---

(188) Bibliothèque Nationale collection Schoelcher, n.a.f. 3634.

(189) MASSON, op.cit.p.470.

(190) ADAM, op.cit.pp.16-17, FOUQUET, op.cit.même mention dans le travail manuscrit d'AUGUSTE (Alcide): "un aspect du problème de l'arachide : la commercialisation et le conditionnement de l'arachide au Sénégal, 1956. Un article du Moniteur du Sénégal du 1er juillet 1856 mentionne ce premier envoi de 722 kgs sans l'attribuer à un commerçant précis.

(191) C'est ce qui résulte d'une lettre de R. Massinon qui figure dans le dossier Cohen. On trouvera plus de détails sur Abraham Cohen (1806-1887) dans l'article de R.MASSINON : l'entreprise du Rio-Nunez, Bulletin de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-mer, Histoire, Bruxelles, 1965, pp.304-353.

Cohen ne sont peut-être pas sans fondement. Cependant, Jaubert n'a cessé d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour se faire reconnaître le rôle de pionnier, de premier importateur d'arachides africaines en France. Le dossier qu'il avait établi pour défendre sa cause n'a pas été retrouvé dans les archives officielles. C'est ce qui peut expliquer que les historiens qui se sont penchés sur le problème y compris le dernier en date, Y. Péhaut, ont minimisé son rôle. En 1833, à Gorée, Jaubert extrait de l'huile d'arachides achetées dans le voisinage. Faute d'un matériel convenable, Jaubert ne se décourage pas et décide d'effectuer de nouveaux essais mais cette fois à Marseille où il prend contact avec un négociant de ses amis, Roch Olive. Ils sont concluants et en 1834, de retour à Gorée, Jaubert expédie à Marseille cinq tonnes d'arachides achetées à Albréda. Mais l'opération se révéla déficitaire (192). En 1843, les membres du conseil d'arrondissement de Gorée expriment dans une lettre au ministre toute leur reconnaissance en faveur de Jaubert qui "le premier a expédié à Marseille sur plusieurs navires, à la fin de 1834, des arachides. C'est à lui que l'on doit exclusivement le développement de si riches produits" (193). Le marchand de Gorée n'a pourtant pas été un homme d'affaires heureux et

---

(192) Dans le fonds Schoelcher, on trouve la copie de la lettre de Jaubert du 3 mars 1834 demandant à son correspondant à Albréda de lui acheter des arachides, les justificatifs des quatre chargements sur l'Heureux Joseph (18 juillet 1834), le Saint Tropez (25 juillet 1834), Le Latude (15 septembre 1834) et le Zéphyr (5 décembre 1834). Figure également dans le dossier un certificat en date du 14 décembre 1842 délivré par le gouverneur de la Gambie, Ingram et stipulant que la première expédition d'arachide qui a eu lieu à partir de Bathurst a été faite au nom de Jaubert le 26 juin 1834.

(193) A S.E. le ministre de la Marine et des Colonies, 15 avril 1843, fonds Schoelcher.

quand il rentrera à Marseille au terme d'un long séjour au Sénégal, il sera dans la gêne (194). D'ailleurs, il se plaint d'envieux dont les intrigues ont réussi à le brouiller avec le gouverneur Bouët (195). Peu de temps après, le journal La Presse, prend sa défense et dénonce "trois ou quatre individus" qui se parent de ses mérites et sollicitent du ministre une récompense (196). Jaubert ne réussira jamais malgré sa ténacité à se faire reconnaître comme le premier à avoir introduit l'arachide en France. En 1848, le gouverneur Baudin veut bien enregistrer "le service réel rendu au pays" par ce négociant de Gorée qui "depuis longtemps a déployé de persévérants efforts pour obtenir de l'huile de cette graine" devenue aujourd'hui "l'objet d'un commerce immense pour le Sénégal" (197). Mais, en 1855, à la suite d'une nouvelle démarche de Jaubert, le ministre écrit : "Il ne m'apparaît pas toutefois résulter d'une manière assez positive des diverses pièces produites par M. Jaubert que l'importation de l'arachide en France soit réellement due à ce négociant" (198). L'année suivante, une pétition présentée à l'empereur n'aura pas plus de succès (199). Jaubert : un imposteur ou plus vraisemblablement un pionnier méconnu.

---

(194) Commandant particulier de Gorée à gouverneur, 1er décembre 1850, A N S A O F , 4 B 16.

(195) Mémoire de Jaubert à Calvé, délégué du Sénégal, 20 juin 1844, fonds Schoelcher.

(196) La Presse, 13 août 1845.

(197) Gouverneur à ministre, 28 mars 1848, n°128, A N S A O F 2 B 27.

(198) Ministre à gouverneur, 26 octobre 1855, n°377, A N S O M Correspondance générale 231.

(199) Ministre à commandant de la station des côtes occidentales d'Afrique, 18 juillet 1856, A N S A O F 6 B 66.

Quoiqu'il en soit, le fait capital, comme l'a bien vu Bouët-Willaumez, c'est que

> "ce fut à partir de 1841 que l'on commença surtout à reconnaître et à apprécier véritablement la richesse oléagineuse de ces graines en France ... Ces arachides provenaient du Cayor, du Baol, de la Cazamance, mais principalement de Gambie, ce qui donnait une importance sérieuse à notre chétif comptoir d'Albréda"

puis bientôt de "tout le littoral compris entre le Cap-Vert et Sierra-Leone" (200). De même le gouverneur par interim Pageot des Noutières affirmait en décembre 1842 que "le placement (de l'arachide) est désormais assuré sur les marchés de la métropole" (201). En 1850 une nouvelle étape est franchie quand, au lieu de compléter les cargaisons avec des arachides, on vit pour la première fois Rousseau réussir à charger à partir de sa seule factorerie de Rufisque la totalité du trois-mâts "Nouvelle Amélie" (202).

Les deux séries statistiques déjà utilisées nous permettent pleinement d'apprécier la croissance rapide des exportations. Nous retiendrons surtout les renseignements fournis par les tableaux des douanes françaises : ils sont d'autant

---

(200) BOUET-WILLAUMEZ, op.cit., p.52.

(201) Gouverneur à ministre, 23 décembre 1842, n°445, A N S O M Sénégal I 24a. Le ministre est moins affirmatif, "par suite de la concurrence du sésame, le placement est moins assuré qu'on ne le pense dans la colonie", 31 août 1843, n°239, A N S A O F I 25a.

(202) FLEURY (Th.) : 1'Arachide, Bordeaux, 1900 et ADAM, op.cit. p.17.

plus précieux qu'ils nous indiquent les provenances de la côte occidentale d'Afrique, c'est-à-dire de la zone, qui s'étendant du sud de Gorée jusqu'à Sierra Leone est exempte de toute domination française mais largement dépendante du commerce de Gorée.

De 722 kilogrammes en 1840, les importations d'arachides sénégalaises en France dépassent déjà I.000 tonnes en 1842 et triplent presque l'année suivante (2.830 tonnes). Elles se stabilisent autour de 1800-1900 tonnes dans les années 1844-1847 pour atteindre leur maximum en 1849 avec 4.845 tonnes, soit près de 19 fois le tonnage de 1841, pour finalement retomber brutalement autour de 2.000 tonnes en 1850, soit une chute de plus de moitié.

Pour la côte occidentale d'Afrique, le démarrage s'effectue deux ans plus tard, mais la progression est beaucoup plus spectaculaire : les expéditions passent de 12 tonnes en 1842 à 2.385 tonnes en 1844 et la montée continue régulièrement jusqu'aux maxima de 1847-1848 : 12.000 tonnes, soit 1000 fois le tonnage de 1842. Après un recul de près d'un tiers l'an suivant, on retrouve en 1850 les chiffres des années 1847-1848 (203). Dès 1844, la côte occidentale surclasse le Sénégal. Pour l'ensemble de la période, les importations de la première sont plus de deux fois et demie supérieures à celles du second et environ six fois en 1847 comme en 1850. On remarque aussi le véritable monopole de l'approvisionnement métropolitain que détient l'Afrique avec 81.475 tonnes sur 83.410 tonnes pour les années 1840-1850

---

(203) Voir le graphique 10 : importations d'arachides en France 1840-1850.

GRAPHIQUE 10 IMPORTATIONS D'ARACHIDES EN FRANCE

1840 - 1850

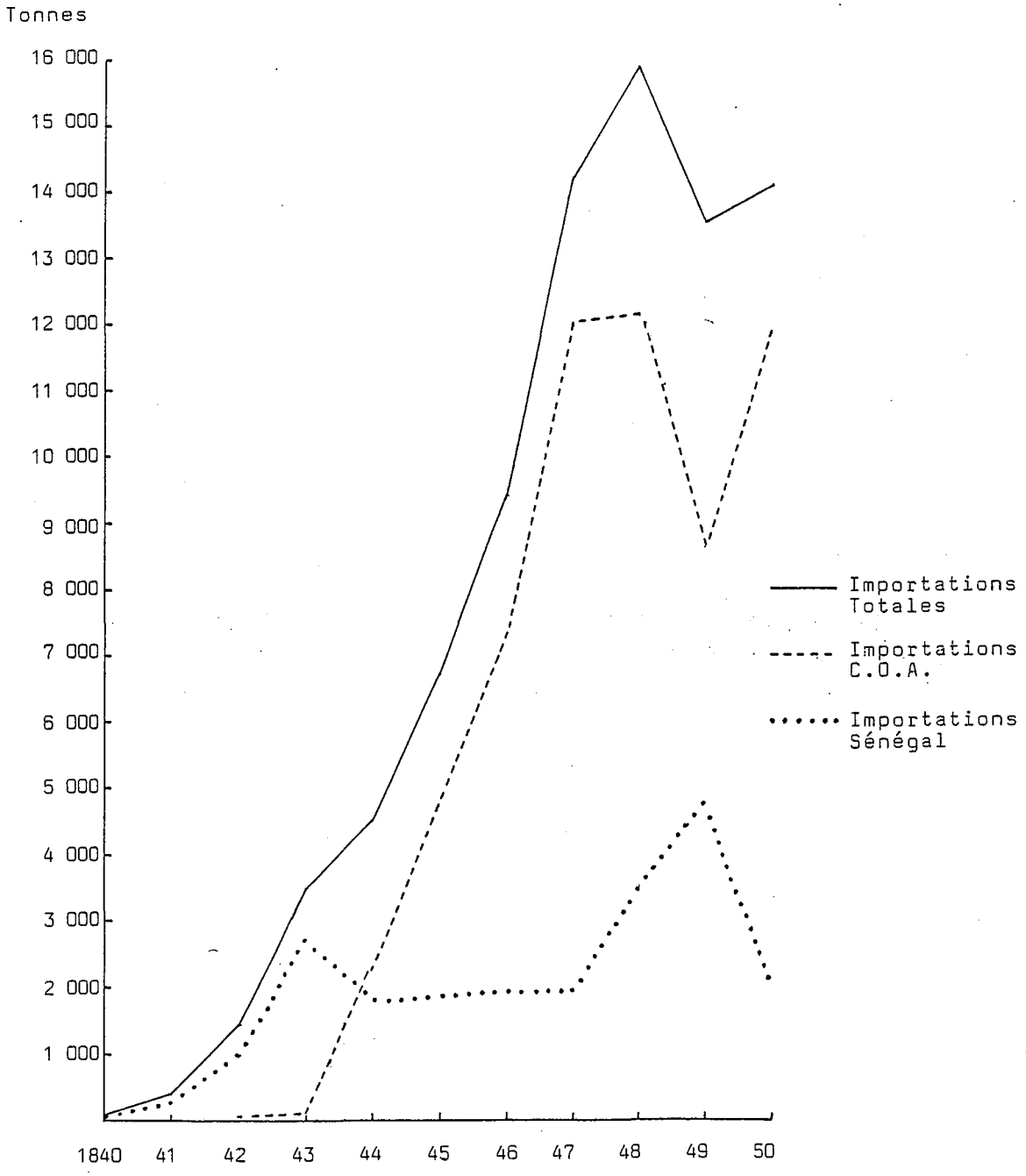

TABLEAU XIV - IMPORTATIONS D'ARACHIDES en FRANCE 1840-1850

Années	SENEGAL	COTE OCCIDENTALE	Toutes provenances
1840	722		1.080
1841	258.927		266.682
1842	1.012.511	12.091	1.450.241
1843	2.830.706	98.918	3.426.371
1844	1.829.280	2.384.566	4.464.931
1845	1.854.713	4.825.472	6.713.114
1846	1.897.375	7.336.386	9.464.175
1847	1.926.777	12.015.110	14.179.084
1848	3.557.730	12.127.827	15.856.761
1849	4.845.017	8.605.007	13.523.375
1850	2.089.210	11.966.754	14.063.765
	22.102.968	59.372.131	83.409.579

d'après les Statistiques métropolitaines, en kilogrammes

(204). A la différence de la gomme, l'arachide est consommée dans sa quasi totalité par la métropole, seules des quantités infimes sont l'objet d'une réexportation.

---

(204) La part de la côte occidentale et celle du Sénégal dans les importations françaises s'élevaient respectivement à 53,33 et 40% en 1844, 76,84 et 20% en 1846, 84,73 et 13,62% en 1847, 76,10 et 22,64% en 1848, 63,7 et 35,55% en 1849 et enfin 84,39 et 14,81% en 1850. Le complément est alors fourni par l'Inde.

Les statistiques coloniales, qui, on le sait, ne sont disponibles qu'à partir de 1843 révèlent le rôle capital qu'a joué Gorée dans les premières années : ses exportations ont toujours été nettement supérieures à celles de Saint-Louis de 1843 à 1846, la situation semble se renverser à partir de 1847, mais on aurait tort d'en tirer des conclusions défavorables à Gorée car en réalité avec le succès de l'arachide en France, la traite effectuée au sud de Gorée ne cesse de se développer. Aussi, les caboteurs rassemblent les arachides à Gorée ne suffisent plus à la tâche et se multiplient alors les voyages en droiture vers les ports français. C'est ce que Bouët-Willaumez a très bien aperçu dans son ouvrage classique (205). Il faut également signaler qu'à cette époque toutes les arachides traitées par les Français sont destinées à la métropole, mais déjà les Américains qui deviendront quelques années plus tard autour de Rufisque d'intéressants acheteurs commencent à fréquenter la Gambie (206). Enfin, il nous faut préciser ce que représente en va-

---

(205) BOUET-WILLAUMEZ, op.cit.: "Les arachides expédiées directement de la côte pour la France sans toucher Gorée en retour, à bord des navires qui vont se charger aux divers ports compris entre Rio Nunez et Sierra Leone" p.32.

(206) A N F ^{12} 7.208. Quelques navires américains abordent depuis quelque temps Albréda. Cf. le rapport du commandant de Gorée au gouverneur du 4 janvier 1851, A N S A O F. 13 G 29. BROOKS (George E.) : Yankee Traders Old Coasters and African Middlemen, A History of American Legitimate Trade with West Africa in the Nineteenth Century, Boston University Press, 1970, 370 p. du même: Commercialization of peanuts on the upper Guinea Coast in the nine teenth century: prologue to the colonial era,communication au 3e Congrès International des Africanistes, Addis-Ababa, 1973.

leur ce nouvel aliment du commerce sénégalais. Par rapport à l'ensemble des produits de la colonie acheminés vers la métropole, le pourcentage s'établit autour de 4% pour les années 1843-1844, pour s'élever à environ 20% en 1848-1849 et descendre à 15% l'année suivante. Comme on peut le constater, l'arachide malgré sa faible valeur intrinsèque a réussi à se tailler rapidement une part non négligeable du montant des exportations, soit 7,12% pour la période 1843-1850. Cela est particulièrement vrai à Gorée où le pourcentage d'emblée situé à 6% en 1843, évoluera entre 12 et 18% les quatre années suivantes pour osciller entre 27 et 31% les trois dernières années. Ainsi apparaît en pleine lumière l'importance capitale de l'arachide pour le commerce de Gorée (207).

On mesure à travers cette histoire des débuts de l'arachide, combien la crise du commerce sénégalais aurait été encore plus sensible si l'arachide n'avait pas pris faiblement encore mais tout de même d'une manière assez nette à partir de 1848 le relais de la gomme. Mais à Saint-Louis, l'arachide n'a fait qu'une apparition encore bien timide et l'on comprend que les négociants de la place en s'appuyant sur les résultats du seul commerce du fleuve aient pu formuler des plaintes particulièrement vives et susceptibles d'être entendues par des gouverneurs qui résidaient au milieu d'eux et qui étaient plus familiers de leurs problèmes que de ceux

---

(207) On ne peut suivre encore BOUET-WILLAUMEZ lorsqu'il déclare que "les arachides figurent au premier rang pour l'importance de la valeur pécuniaire" (op. cit. p. 51) car dans cette fin du premier demi-siècle la cire arrive régulièrement en tête, mais c'est exact si on considère au delà des cargaisons enregistrées à Gorée l'ensemble du commerce qu'anime ce comptoir tout au long de la côte jusqu'à Sierra Leone.

de Gorée dont le rôle avait été jusqu'ici secondaire dans la vie de la colonie. S. Auxcousteaux remarque avec raison que les "négociants du Sénégal justement préoccupés de l'importance du commerce de la gomme pour lequel aucun pays du globe ne peut leur faire concurrence, mais un peu trop imbus alors de préventions contre tout commerce nouveau, ne firent pas assez d'efforts pour développer sur les rives du Sénégal la production de l'arachide" (208).

Cire et peaux brutes

Dans ces domaines la supériorité de Gorée sur Saint-Louis se retrouve. La cire en provenance du Kayor, du Baol et surtout de la Casamance est achetée brute aux naturels, c'est-à-dire mélangée à de nombreuses impuretés. L'extension de ce commerce a donné aux négociants de Gorée l'idée de la clarifier à l'aide de presses, mais le produit demeure tout de même d'une présentation médiocre car il est classé en France comme cire non ouvrée. De 1843 à 1850, 869 tonnes ont été expédiées en France dont 131,5 par Saint-Louis et 737,5 par Gorée. Les fluctuations sont assez sensibles d'une année à l'autre et les expéditions oscillent entre 64 tonnes en 1850 et 169 en 1848. Elles correspondent en gros à celles que révèlent les Douanes françaises bien que les chiffres ne coïncident pas exactement. En offrant une plus longue série, les Tableaux métropolitains soulignent les progrès réalisés par le Sénégal qui, donnant une quarantaine de tonnes à la fin des années 1830, en expédie en moyenne plus d'une centaine la décennie suivante. En 1847, le Sénégal se situe au second rang des fournisseurs de la France et de 1848 à 1850 ravit

---

(208) AUXCOUSTEAUX (S.), op.cit., p.14.

la première place aux Etats-Unis (209). En valeur la part de la cire dans les exportations du Sénégal représente 8,04% pour l'ensemble de la période. Elle ne cesse de s'amenuiser puisque de 21,73% en 1843, elle s'effondre à environ 5% entre 1845 et 1847 pour se relever un moment à 16,66% en 1848 et retomber brutalement à 3,70% en 1850 (210).

L'évolution du commerce des peaux brutes est encore moins favorable. Les cuirs proviennent des troupeaux qui paissent sur les rives du fleuve, mais surtout ils arrivent à Gorée apportés par les marchands africains de la presqu'île du cap Vert, ou à bord des caboteurs qui les traitent dans le Saloum, la Gambie, la Casamance et le Rio-Nunez. Toujours pendant la même période, la France a reçu 2.667 tonnes de peaux sèches du Sénégal, soit, 1.107 à partir de Saint-Louis et 1.560 de Gorée (211). Jusqu'en 1847, les envois se maintiennent à un niveau relativement élevé, se situant entre 359 et 457 tonnes, mais un recul sensible se manifeste les trois années suivantes (169 tonnes en 1848). En valeur les cuirs dégringolent du demi-million à 90.000 F. et de 21,73% du montant des exportations aux alentours de 3% (3,33 en 1848, 3,70 en 1850 (212). Evoluant dans les mêmes limites que la cire, les peaux semblent promises à un déclin définitif.

---

(209) Le Sénégal contribue au cinquième des besoins de la France en 1847 et en 1850, au tiers en 1848 et aux deux-cinquièmes en 1849.

(210) En 1843 la valeur de la cire s'élevait à 531.000 F., elle était tombée à 128.000 en 1850.

(211) Exceptionnellement en 1845, Saint-Louis a surclassé Gorée en expédiant 209 tonnes contre 150 tonnes.

(212) Pour la période 1843-1850, les peaux brutes atteignent une valeur à peine inférieure à celle de la cire, soit 7,73% de la totalité des exportations sénégalaises.

Leur mauvaise qualité si souvent dénoncée - elles sont simplement salées - peut contribuer à l'expliquer. Le Sénégal ne participe que pour une faible part à l'approvisionnement de la France; du quatrième rang en 1847-1848, il descend au cinquième en 1849-1850, mais le plus révélateur consiste dans le fait que son apport ne représente plus que le trentième environ (1848, 1850) ou le quarantième (1849) des importations françaises de cuir contre le quinzième en 1847.

L'ivoire et l'or

L'ivoire, produit riche, perd de son intérêt pour le commerce sénégalais dans les dernières années du premier demi-siècle. Un coup d'oeil sur les statistiques métropolitaines nous en convainc. Sans doute, une très grande irrégularité dans les envois a-t-elle été toujours constatée, mais les maxima se situent toujours avant 1840. (15 tonnes en 1827, 17,7 tonnes en 1835 et près de 30 tonnes en 1837). Dans la décennie 1841-1850, les expéditions oscillent autour de 5 à 6 tonnes seulement, mises à part les deux années exceptionnelles 1845-1846 où elles atteignent le double. Les renseignements collectés par la colonie confirment cette évolution. La valeur de l'ivoire expédié entre 1844 et 1848 oscille entre 22 et 47 000 F., mais elle s'effondre à 11.000 et 13.000F. en 1849 et 1850. Dans l'ensemble, l'ivoire ne contribue que pour une part très modeste aux exportations sénégalaises : au maximum 1,66% en 1848; 0,5 à 0,6% en général et évidemment le taux le plus bas dans les deux dernières années : 0,40 et 0,37. L'ivoire se classe au cinquième rang des exportations sénégalaises tout au long des années 1843-1850. Une raréfaction des ressources (on signale que le "morphil" vient désormais de l'intérieur car les éléphants des rives du fleuve ont été poursuivis et traqués trop activement) et un certain manque d'intérêt pour un article de qualité très moyenne peu-

vent, entre autres raisons, donner la clé de ce recul. Gorée qui paraissait jouer au début un rôle important dans ce commerce en rassemblant les dents d'éléphant du Saloum, de la Casamance et d'autres Rivières du Sud est distancée de plus en plus par Saint-Louis expéditeur de l'ivoire des pays de Galam.

L'exportation de l'or pose un problème difficile, soit qu'elle ne figure pas toujours dans les statistiques, soit que les chiffres avancés n'offrent aucune garantie. Pourtant de nombreux témoignages en attestent la réalité. Le chef du service des douanes commentant les résultats du troisième trimestre 1840 remarque que le "commerce de Saint-Louis ne faisant plus comprendre sur le manifeste du navire qui part pour la France l'or qui est exporté", il est impossible de fournir un chiffre.(213) D'autre part, un négociant, Bruno Devès pense que le déficit de la balance commerciale du Sénégal, tel qu'il apparaît dans les Tableaux publiés par le ministère doit être en partie atténué par les remises de la colonie en or brut (214). Vers 1850, les autorités constatent que l'exportation de l'or demeure toujours aussi mal connue. L'or en lingots est apporté dans le haut fleuve et sur la Falémé par les Noirs et par les Maures. Parfois, les Maures Tichit viennent l'échanger à Saint-Louis. Les traitants sénégalais recueillent au sud de Gorée et en particulier dans le Rio Nunez l'or que les caravanes viennent écouler.

---

(213) A N S O M Sénégal I X 44a.

(214) Lettre de Bruno DEVES à Mestro, 6 décembre 1841, A N S O M Sénégal XIII 26a. Aucun chiffre précis n'est avancé pour l'or seulement. DEVES évalue l'ensemble des expéditions d'or brut et des espèces à 400.000 F.par an.

- Produits divers :

Le bois de teinture et d'ébénisterie (caïlcédrat) n'apparaît que très épisodiquement dans les statistiques coloniales, mais les tableaux métropolitains nous apprennent que la France en reçoit chaque année pour des valeurs qui ne sont pas négligeables. Abondantes sur la côte entre la Casamance et Sierra Leone et surtout dans le Rio Grande, les ressources forestières n'ont jamais alimenté un commerce comparable par son ampleur à celui qu'avait suscité la Royal Navy dans la colonie britannique de Sierra Leone. Quelques chiffres nous permettent de suivre l'évolution des importations en France. Ainsi, d'une décennie à l'autre, la moyenne annuelle a fléchi de moitié environ mais un redressement dont l'avenir dira s'il est durable semble s'amorcer dans les quatre dernières années (215).

L'huile de palme ne figure qu'irrégulièrement et pour des quantités insignifiantes dans les statistiques coloniales (9,5 tonnes en 1847, 24,8 tonnes en 1848 et 23 tonnes en 1850) et les douanes françaises ne font pas mention d'une provenance sénégalaise. N'oublions pas que nous sommes ici à la limite de la zone de production et que dans les Rivières du Sud, le Rio Nunez en particulier, les traitants de Gorée absorbés par la traite des arachides tendent à négliger l'huile de palme.

Le café du Rio Nunez qui a pris quelque faveur en France depuis plusieurs années est une espèce de café sauva-

---

(215) Moyenne annuelle pour 1827-1836 : 107.849 F. contre 52.845 F. pour la décennie suivante. Elle s'élève pour les années 1847-1850 à 83.894 F. malgré un effondrement passager en 1849.

ge que certains amateurs voulaient, bien à tort, semble-t-il, comparer au moka. Il figure de temps à autre dans les statistiques coloniales (6 tonnes en 1843, 10 tonnes,5 en 1844) mais rapports et ouvrages de l'époque donnent l'impression d'un commerce régulier mais faible.

- Un commerce vulnérable : l'exportation des boeufs vers les Antilles

Le courant d'exportation des boeufs pour les travaux agricoles aux Antilles est le fruit d'une des nombreuses initiatives du baron Roger. A l'occasion d'un premier envoi, il écrivait au gouverneur de la Guadeloupe, le 18 octobre 1826 :

> "Si des colons des Antilles y pensaient bien, ils reconnaitraient que les boeufs du Sénégal leur coûteraient moins que les nègres qu'on tirait autrefois de cette colonie et qu'ils produiraient proportionnellement infiniment plus" (216).

C'est essentiellement la Guadeloupe qui devait recevoir des boeufs du Sénégal. En 1832, Jubelin, ancien gouverneur du Sénégal avait bien essayé d'en introduire en Guyane qu'il commandait alors, mais sans succès. Aux statistiques coloniales figurent 2.672 boeufs expédiés en 1843 et 3.113 l'année suivante. A partir de 1845, ce commerce recule régulièrement: 160 boeufs seulement pour la Guadeloupe en 1848, 224 en 1850 et une absence totale d'envoi en 1849. Les boeufs en provenance du Fouta, du Sine et du Saloum étaient embarqués tant à Saint-Louis qu'à Gorée. Héricé, négociant européen de Saint-Louis spécialisé dans ce commerce depuis vingt-cinq ans, ex-

---

(216) HARDY (G), op.cit. p.214.

pliquait dans sa brochure que le Sénégal rencontrait désormais la concurrence de Porto Rico, de la côte Ferme et de Para (217). En 1844 on était en pleine euphorie quant à l'avenir de ce commerce et le gouverneur par interim Thomas faisait remarquer au ministre qu'il avait été stimulé par l'interdiction d'introduire des engagés à temps dans les comptoirs français,

> "les Sarracolés qui avant la propulgation de l'arrêté du 18 janvier échangeaient leur or et d'autres produits contre des captifs qu'ils amenaient à Saint-Louis ... achètent aujourd'hui des boeufs qu'ils sont certains de vendre avec bénéfice pour les expéditions qui ont lieu pour les Antilles" (218).

En 1848, Bouët-Willaumez doit constater que l'exportation des boeufs a considérablement diminué (219).

°°°

Au terme de cette longue analyse des exportations sénégalaises, nous pouvons dégager quelques caractères. Tout d'abord, la vulnérabilité. La gomme demeure le moteur de l'économie, or on en connaît les limites tant sur le plan de la production que sur celui de son emploi. A dépendre uniquement de la gomme, le Sénégal risquerait à plus ou moins longue échéance plus que la stagnation, une véritable paralysie économique. Le salut ne pouvait être attendu des autres ex-

---

(217) HERICE (M), op.cit.

(218) Gouverneur à ministre, 11 déc.1844, n°390, A N S O M Sénégal XIV 18.

(219) BOUET-WILLAUMEZ, op.cit., p.53.

portations traditionnelles : ivoire, peaux brutes et cire dont la médiocrité et l'irrégularité n'avaient d'égale que l'absence de toute perspective d'accroissement massif. Cependant au milieu des difficultés du demi-siècle, un espoir surgit, rapidement perçu par les observateurs contemporains. L'apparition puis les progrès spectaculaires de l'arachide (220). Le Sénégal semble, en effet, capable de répondre sans trop d'efforts à la demande sans cesse croissante d'une métropole qui apprécie en ces temps de crise un oléagineux relativement bon marché. D'autre part, la pistache de terre offre par son encombrement un utile aliment à la marine marchande. Cet intérêt n'a évidemment pas échappé à Boüet-Willaumez et il sera d'ailleurs très souvent évoqué ultérieurement (221).

Déjà, en une dizaine d'années le classement des produits exportés a singulièrement été bouleversé. En 1843,

---

(220) Citons à titre d'exemple, cette remarque du gouverneur BAUDIN dans une lettre au ministre du 4 août 1849, n°290 : "Heureusement pour le Sénégal que le commerce des arachides déjà si considérable cette année et qui semble devoir atteindre encore l'année prochaine à des proportions plus grandes pourra peut-être réparer un peu les désordres de la gomme" A N S O M Sénégal I 35a.

(221) "Ce produit a cela d'essentiellement avantageux à la navigation que son transport exige beaucoup d'encombrement sur les bâtiments de commerce, partant beaucoup de ces bâtiments, partant beaucoup de marins pour les armer: de là une augmentation de mouvement maritime, de matériel et de personnel naval, but final que nous devons poursuivre de tous nos efforts". BOUET-WILLAUMEZ, op.cit. p.59.

l'arachide distançant l'ivoire se situe à la quatrième place. En 1847, il ravit de peu la troisième à la cire, et accentuant sa rapide ascension s'installe l'année suivante au second rang, tenu encore en respect par la gomme, mais pour combien de temps ? Une comparaison entre les pourcentages de la période 1843-1850 et ceux des trois dernières années est particulièrement suggestive. La gomme accuse un recul sensible même si, en 1850, elle frise presque sa moyenne; la cire malgré une grande irrégularité semble faire preuve d'une certaine résistance tandis que les peaux brutes n'atteignent qu'un pourcentage constamment inférieur de moitié à celui de leur moyenne.

TABLEAU XV - COMPOSITION des EXPORTATIONS du SENEGAL en FRANCE

en pourcentage	gomme	arachide	cire	peaux brutes	ivoire
moyenne 1843-1850	75,23	7,12	8,04	7,73	0,74
1848	55,17	20,69	16,66	3,33	1,66
1849	64	21,94	8	3,60	0,40
1850	74,07	14,81	3,70	3,70	0,37

De la compétition, l'arachide sort grand et unique vainqueur ayant doublé au moins et triplé au plus sa moyenne (222). Le dynamisme de son commerce est révélateur du

---

(222) Voir graphique 11.

GRAPHIQUE 11

COMPOSITION DES EXPORTATIONS DU SENEGAL

EN FRANCE 1843 - 1850

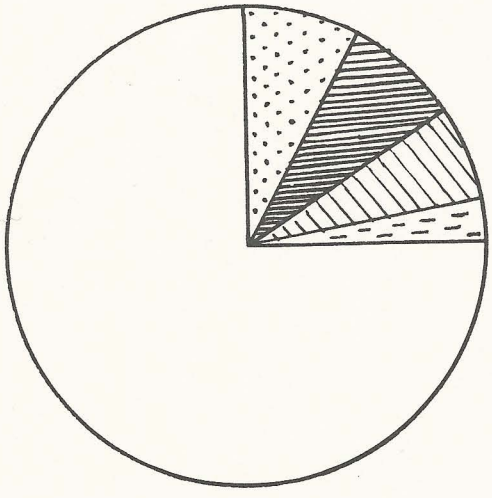

Gomme	75,23%
Cire	8,04%
Peaux brutes	7,73%
Arachides	7,12%
Divers	1,88%

changement qui est en train de s'accomplir dans l'économie du Sénégal : une période de son histoire va se clore tandis qu'une autre s'ouvre. Un peu comme le Brésil, le Sénégal connaît une activité cyclique. Après le cycle des esclaves vient celui de la gomme et au milieu du XIXe siècle débute celui de l'arachide avec l'inévitable cortège des difficultés propres à toute période de transition (223).

---

(223) La traite négrière qui a débuté avec l'arrivée des Portugais a duré jusqu'au début des années 1830, mais assez vite le Sénégal est devenu une zone de second ordre par rapport au golfe de Guinée et à la côte d'Angola. Sur la place de la gomme dans le commerce du Sénégal au XVIIIe siècle voir DELCOURT (A), op.cit., et le témoignage de LAMIRAL pour la fin du siècle : L'Affrique et le peuple affricain considérés sous tous les rapports avec notre commerce et nos colonies, Paris, 1789, p.82. CURTIN (Philip): Economic change in pre-colonial Africa, Senegambia in the era of the slave trade, Madison, University of Wisconsin Press, 1975, XXVII-363 p.

CHAPITRE III

GEOGRAPHIE DU COMMERCE

Au-delà de l'abstraction des chiffres, il apparaît indispensable pour pénétrer plus avant dans les réalités sénégalaises d'esquisser une géographie des activités économiques. Des témoignages et des rapports officiels permettront de découvrir la diversité du pays, les régions qui, trop liées au cycle de la gomme nous apparaissent en perte de vitesse et celles que "la révolution de l'arachide" fait sortir de l'ombre. Quelques chiffres, à l'occasion, préciseront pour telle escale, tel poste ou tel secteur, l'évolu- des échanges au milieu du XIXè siècle. Les craintes et les espoirs formulés par les contemporains n'en prendront que plus de relief.

Mais postes, escales ou factoreries ne sont que des relais qui collectent les produits africains et redistribuent des marchandises européennes. Il nous faut donc indiquer les routes qui leur apportent la vie, dégager l'importance et la permanence des uns, la médiocrité et la fragilité des autres, tenter d'apprécier l'aire de diffusion des objets importés et les menaces de détournement de trafic que font peser des rivaux : Portugais et Anglais essentiellement. Ainsi, apparaîtra comment s'intègre le commerce européen dans le réseau des routes traditionnelles de l'Afrique marchande.

Le schéma serait trop simple si les Français n'avaient besoin que de leurs tissus, de leurs métaux, de leur tabac ou de leurs alcools pour obtenir en échange la gomme, la cire, les peaux, l'ivoire ou les arachides que réclame la métropole. Il leur faut aussi, approvisionner en vivres les villes créées par eux pour soutenir leur réseau commercial et les Maures nomades, pourvoyeurs de gomme. Au cours des années le gonflement de la population urbaine, les progrès des échanges ont imposé l'élargissement du cercle des pays fournisseurs de mil et de riz. Ainsi, par son rôle de stimulant, le commerce européen s'insère de plus en plus dans l'économie sénégalaise en intégrant petit à petit de nouvelles zones qui jusqu'alors avaient résisté à son action.

Le Sénégal se partage entre deux secteurs commerciaux nettement tranchés, celui du fleuve et de son affluent la Falémé, commandé par Saint-Louis et celui de la côte qui s'étend de la presqu'île du cap Vert jusqu'à Sierra Leone et qu'anime Gorée. Chacun possède une originalité bien affirmée et n'entretient que de médiocre rapports avec l'autre. D'un côté, une voie navigable autour de laquelle tout s'ordonne, un commerce qui se concentre dans quatre ou cinq points importants, une pénétration relativement aisée, un contact direct avec les grands circuits caravaniers et un produit qui domine incontestablement les autres : la gomme. De l'autre, une vaste zone côtière visitée par un cabotage actif, de nombreuses factoreries dispersées mais qui ne s'aventurent guère dans l'intérieur, plusieurs produits dont l'un, l'arachide commence à peine à se détacher.

1°/- Saint-Louis et les régions riveraines du Sénégal :

La géographie du commerce européen semble singulièrement figée depuis près de deux siècles qu'elle s'est dessinée. Les deux domaines essentiels demeurent le bas fleuve avec ses escales où se traite la gomme et le pays de Galam, important carrefour de pistes caravanières aux ressources variées. Dans l'un comme dans l'autre s'effectue le "grand commerce" des produits d'exportation qui confère aux intermédiaires utilisés par les Européens un prestige recherché. D'autre part, le haut fleuve, grâce à l'or du Bambouk et à l'existence supposée d'un vaste marché intérieur, a périodiquement nourri des espoirs souvent démesurés et vite déçus. Enfin, les échanges avec le Walo, le Fouta, le Djolof et le Kayor gravitent en quelque sorte dans la dépendance du grand commerce.

a) Les escales

Primitivement, on appelait escale un endroit où un chaland pouvait accoster pour faire du commerce. Les escales sont devenues des marchés de gomme ouverts sur les rives du fleuve pendant six à sept mois de l'année. Dès le début du XVIIIè siècle, au temps d'Ali Chandora et de Brüe, le commerce de la gomme s'est concentré sur trois points : l'escale des Darmankour, celle des Trarza ou du Désert et celle des Brakna ou du Coq (1).

> "A mesure que l'on approche de l'escale des Darmankour située à 24 lieues environ au-dessus de Saint-Louis et sur la rive droite, on remarque que cette rive devient de plus en plus aride, de plus en plus

---

(1) Sur Ali Chandora et Brüe, voir DELCOURT, op. cit.

sablonneuse, ce n'est que du sable" (2)

Cette aridité frappe davantage encore une lieue plus en amont à l'escale des Trarza

> "C'est, en effet, le lieu le plus désert de la terre entière, on n'a devant les yeux qu'une plaine à perte de vue, entièrement couverte de sable ; il n'y croît pas un brin d'herbe ; il n'y a pas d'eau pour boire. Il faut l'aller chercher à plusieurs lieues de là parce qu'ici la rivière est salée ... Le vent d'est y souffle avec violence" (3).

Enfin, sur une rive plus accueillante parce que boisée, l'escale du Coq ou des Brakna est installée à 50 lieues environ de Saint-Louis.

Les escales offrent au milieu de la solitude, un prodigieux spectacle de fièvre commerciale et de "fête" que les auteurs n'ont pas manqué de souligner.

> "Rien n'est plus curieux et plus animé que ces escales au moment de la traite. La flotille des créoles est rangée le long des berges ; les tentes des Maures couvrent le rivage. Des chameaux, des boeufs, des chèvres, des moutons paissent en liberté. Ces peuplades nomades ont amené à leur suite leurs femmes et leurs enfants. C'est une ville improvisée qui s'étend dans la plaine tandis qu'une ville à l'ancre stationne sur le fleuve" (4).

---

(2) BOUET-WILLAUMEZ. Description nautique des côtes de l'Afrique occidentale, Paris, Imprimerie Nationale, 1845, p. 10.

(3) LAMIRAL (M). op. cit. p. 87.

(4) REYBAUD (L). Journal des Economistes, septembre 1842, p. 157.

"Quand le soir arrive, écrit l'abbé Boilat, on allume les feux partout ; les amusements commencent car c'est le temps des plaisirs pour eux (les Maures) et pour les habitants. Les Maures les plus tranquilles s'assemblent en groupe, étendus sur des nattes, ils entonnent un chant guerrier ou amoureux que l'on accompagne d'une espèce de guitare à trois ou quatre cordes" (5).

Partout des danses s'organisent. A un demi-siècle de distance, c'est le même tableau que brossait déjà Golberry (6).

Pour assurer la surveillance et la protection des opérations commerciales ainsi que le respect de la réglementation édictée à Saint-Louis, une goélette de l'Etat est ancrée dans chacune des escales. Le poste de Richard-Toll, bâti cinq lieues en amont de l'escale des Trarza peut lui apporter son appui militaire tandis que celui de Dagana ne peut-être que d'un médiocre secours à l'escale du Coq, bien vulnérable depuis l'abandon du fort de Podor.

La gomme apportée par les Maures aux escales provient de peuplements d'acacia verek qui furent longtemps considérés comme de véritables forêts. Adanson et Durand au XVIIIè siècle mentionnent, en effet, trois principales forêts productrices : Sahel, Lebiar ou Hel Hiebar, Alfatak ou

---

(5) BOILAT (abbé). op. cit. t. 1, p. 370.

(6) GOLBERRY (X), op. cit., t. 1, p. 235 et suiv. P. CULTRU dans son Histoire du Sénégal du XVè siècle à 1870, Paris Larose, 1910, 370 p. en a donné de larges extraits dans son chapitre VIII consacré à la traite au Sénégal.

Sénégal.—5. L'ancienne escale du désert ou des Trarzas.

Pl. 2 - L'escale du Désert ou des Trarza

ou Al Fatack (7). Cependant Caillié, au cours de son séjour chez les Maures avait bien remarqué que même là où ils sont les plus abondants, les gommiers sont toujours disséminés au milieu d'autres essences :

> "On a cru mal à propos jusqu'à ce jour qu'il se trouvait des forêts de gommiers dans le désert. Cette erreur a été accréditée par tous les voyageurs qui ont écrit sur des renseignements inexacts tirés des Maures qui pour élever leur pays, répondent toujours que tout s'y trouve en abondance. L'acacia qui fournit la gomme croît isolément dans toutes les parties élevées du désert, jamais dans les terrains argileux ou d'alluvions, mais sur un sol sablonneux et sec ; il est très rare sur les bords du Sénégal". (8)

La récolte commence en général à la mi-octobre, c'est à dire à la fin de l'hivernage. Les conditions climatiques sont alors favorables à l'exsudation car aux pluies abondantes d'août et de septembre qui ont gonflé de sève le tronc et les branches du gommier succède une période de chaleur et de sécheresse. Le vent d'est, l'harmattan, appelé aussi irifi, qui indique le renversement de la saison provoque la chute des feuilles et la gerçure de l'écorce. Bientôt les premières boules apparaissent. La nouvelle s'en répand vite dans les campe-

---

(7) Pour Adanson, voir la localisation qu'il propose dans la carte générale du Sénégal 1756, reproduite par Félix BRIGAUD, in Etudes Sénégalaises, n° 9, Connaissance du Sénégal, fascicule II, Histoire moderne et contemporaine du Sénégal, Saint-Louis du Sénégal, 1966 ; DURAND (Jean-Baptiste Léonard), op. cit., t. 1, p. 262 ; BOUET-WILLAUMEZ : Commerce et traite des noirs, p. 6.

(8) CAILLIE (R). Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné dans l'Afrique Centrale, Paris, Imprimerie Nationale, 1830, t. 1, p. 133.

ments et les récolteurs, captifs pour la plupart, (9) s'arment de l'amoud el elk, perche longue de deux à trois mètres portant au bout une espèce de petite houe en fer, et de la mulgata ou sac de cuir qui peut contenir trois ou cinq kilogrammes de gomme. La première période de cueillette ne dure que deux mois, un froid relatif,quelques pluies réduisent l'activité des récolteurs à partir de décembre. Elle connaît une nouvelle ardeur à la fin de janvier pour atteindre son maximum en mars. Cette seconde période coïncide avec le mouvement général de descente des grands nomades vers les rives du fleuve où ils trouvent la nourriture nécessaire à leurs troupeaux (10). L'abondance de la production dépend pour une large part des conditions climatiques car, si les pluies se prolongent et si le vent d'est ne souffle pas ou très peu, l'exsudation sera tardive et médiocre.

Au XVIIIe siècle et au début du XIXe, la traite s'ouvrait en janvier pour se clore le 31 juillet. Mais une évolution se dessine qui vise à en retarder le début, en février d'abord, puis en mars et même en avril (11). C'est

---

(9) Les captifs des Maures sont appelés pourognes.

(10) CAILLIE, op.cit., t. 1, p. 135 a donné une description de la cueillette. Voir aussi SANNER : la gomme arabique. Note d'Information n° 65, décembre 1960, publiée par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. On trouvera quelques renseignements historiques dans l'ouvrage de Mme DESIRE-VUILLEMIN consacré à une période récente : Essai sur la gomme et le commerce de la gomme dans les escales du Sénégal, Dakar, Editions Clairafrique, s.d., V-102 p.

(11) Elle est déclarée ouverte le 15 février en 1843, le 10 février en 1845, le 1er mars en 1847, le 15 mars en 1848, le 10 mars 1849 et le 10 avril l'année suivante.

le gouverneur qui chaque année en fixe la durée. Un coup de canon annonçait dans chaque escale le début et la fin des transactions. Cette volonté délibérée de réduire le temps des transactions ne s'explique pas seulement par des impératifs politiques, mais aussi par le souci exprimé par les traitants et plus encore par leurs bailleurs de marchandises, les négociants, de diminuer les frais considérables qu'occasionne la montée aux escales. En effet, les traitants emploient un personnel nombreux. Il leur faut recourir aux services d'un "maître de langue", indispensable interprète pour entrer en contact avec les Maures porteurs de gomme. Un aide-traitant les seconde dans leur tâche et un "écrivain" s'efforce de tenir leurs livres de compte. Propriétaires des embarcations qui apportent aux escales les marchandises d'échange et descendent la gomme à Saint-Louis, ils doivent en assurer l'entretien et en prévoir le remplacement. L'équipage, sous la direction d'un "capitaine de rivière", comprend des gabiers, des pilotes, des timoniers, des charpentiers et des laptots qui effectuent les manoeuvres, halent le navire lorsqu'il ne peut aller à la voile et font toutes les manutentions nécessaires. Enfin, les pileuses préparent la nourriture non seulement du traitant et de son personnel mais aussi des vendeurs de gomme tant que durent les interminables marchandages (12).

Les rapports de traite donnent quelques précisions sur le nombre des Saint-Louisiens qui fréquentent les escales. Dans les années 1830-1840, on comptait 40 à 50 traitants

---

(12) Voir CAILLIE, op. cit., p. 202 : "Depuis l'arrivée de la caravane jusqu'à parfaite livraison de la gomme, les marabouts qui la composent sont nourris par les traitants ; et toutes les fois qu'un Maure va à bord d'un navire pour vendre une partie de la gomme quelque petite qu'elle soit, il y est nourri avec ceux qui l'accompagnent".

mais avec l'arrêt de la colonisation agricole, l'effectif se gonfle jusqu'à 150-160 en 1842. Une nouvelle réglementation du commerce de la gomme le ramena brutalement à 53 l'année suivante, mais progressivement on retrouva le niveau antérieur (156 traitants en 1847) pour retomber autour de 121-124 en 1848-1849 (13). Les équipages représentent de leur côté entre 700 et 2.000 personnes (14). Peut-on apprécier l'ampleur des transactions tant par l'ensemble des escales que pour chacune d'elles ? Les renseignements très incomplets ne nous permettent qu'une approche grossière. La guinée de l'Inde, on le sait constitue la principale marchandise échangée aux escales et l'unité monétaire au Sénégal : aussi dit-on, la gomme est à 20 ou 25 , 30 ou 40 dans le fleuve, ce qui signifie que la pièce de guinée se vend 20 ou 25, 30 ou 40 livres de gomme. Cette expression n'est pas tout à fait exacte puisque dans un marché conclu entre les Maures et les traitants, il entre d'autres éléments d'échange tels que couteau de matelot, miroir, mallette, mouchoir, feuilles de papier, pain de sucre, etc. Ces objets sont en quelque sorte des appoints qui s'ajoutent aux pièces de guinée sous le nom de bagatelle, mais leur valeur est minime comparativement à celle des ballots de guinée (15). Pendant les années 1845-1847, pour lesquelles nous avons des renseignements, il a été échangé dans les trois escales respectivement 164.283, 137.996 et 189.624 pièces (16). En dehors des guinées de l'Inde et des objets composant la bagatelle, les traitants doivent être capables

---

(13) Nous manquons d'indications pour 1850.

(14) 719 hommes en 1843 et 1.989 en 1847.

(15) Un essai de définition de la bagatelle a été tenté par l'arrêté du gouverneur en date du 3 juin 1841.

(16) Pour 1847, le total se répartit de la façon suivante entre les 3 escales : 97.782 pièces pour les Brakna, 73.854 pour les Trarza et 17.987 pour les Darmankour.

d'offrir à leurs clients un assortiment varié : des tissus comme le sucreton de l'Inde et de Rouen, la guinée de Rouen, les pagnes fabriqués en France ou au Sénégal, des fusils, de la poudre et des balles, des bassins de cuivre ou d'étain, de la mélasse et du tabac. Depuis quelques années, le mil prend une place croissante dans les échanges : une modification du régime alimentaire des Maures et la nécessité de nourrir les nombreux captifs employés à recueillir la gomme expliquent cette évolution (17). Dans ces conditions, le mil doit être apporté dès l'ouverture des escales car la première gomme n'est vendue par les Maures que contre du mil. La fourniture de cette céréale est devenue une préoccupation majeure des traitants car comme le fait remarquer le gouverneur Baudin, "le manque de mil pour les esclaves qui vont chercher la gomme est un motif qui rend cet article assez rare aux escales". L'ouverture tardive de la traite risquerait donc de compromettre la récolte si la contrebande n'apportait un palliatif (18). Le fait important, capital même, c'est que les traitants de Saint-Louis décourageant les Maures de s'approvisionner directement dans les régions

---

(17) "La nourriture de cette population (les Maures) consiste ... principalement en laitage et viande séchée au soleil, pourtant depuis quelques années, le mil entre dans le régime alimentaire des "Maures" BOUET-WILLAUMEZ : Commerce et traite ..., op. cit., p. 33. Sur le commerce du mil voir PASQUIER (R.).Un aspect de l'histoire des villes du Sénégal : les problèmes de ravitaillement au XIXè siècle, à paraître dans les Cahiers du C.R.A.

(18) Mémoire de remise en service du gouverneur Baudin, 16 août 1850, A N S O M Sénégal I 37 a ; voir aussi le témoignage de Duprat, officier chargé de suivre les opérations de traite, lettre au gouverneur, 12 octobre 1850, A N S A O F. Q 22.

productrices ont réussi à accaparer le commerce du mil. Lorsque la récolte manque dans le Walo et dans le Fouta, ils doivent, pour satisfaire leurs clients, accomplir de grands efforts en faisant appel aux traitants de Gorée qui opèrent dans le Saloum.

Les archives de Dakar ont conservé le relevé détaillé des opérations effectuées par les traitants aux escales. Sans oublier que les conditions de l'échange varient non seulement d'une année à l'autre, mais aussi tout au long de la même traite et selon l'habileté des traitants, il est possible à partir de sondages de déterminer la part respective des guinées, du mil et des "marchandises diverses" dans les transactions. Le mil vient en seconde position trois fois sur quatre avec un pourcentage qui se situe entre 14,05 et 23,98 % (19).

Les achats de gomme sont mieux connus car la réglementation mise en place en 1842 exige l'enregistrement des arrivées de gomme à Saint-Louis. En gros, ils varient de 1843 à 1850 entre 500 et 3.000 tonnes. Si pour la période 1843-1850 on oppose les quatre premières années aux quatre dernières, on constate qu'il a été traité 6.738.891 kg d'abord et 4.371.076 ensuite soit respectivement une moyenne annuelle de 1.684.722 et de 1.092.769. Le recul, très sensible atteint 35 % environ. Mais le plus important est sans conteste, la possibilité que nous offrent nos sources de reconstituer le trafic de chacune des escales entre 1843

---

(19) Les quatre traitants étudiés sont Auguste Miston, Miller d'Erneville, Jérome Pellegrin et Massamba Cina. Seul ce dernier a échangé plus de marchandises diverses que de mil, toutes les évaluations sont faites en guinées de l'Inde, A N S A O F Q 13, escale des Trarza, 1847.

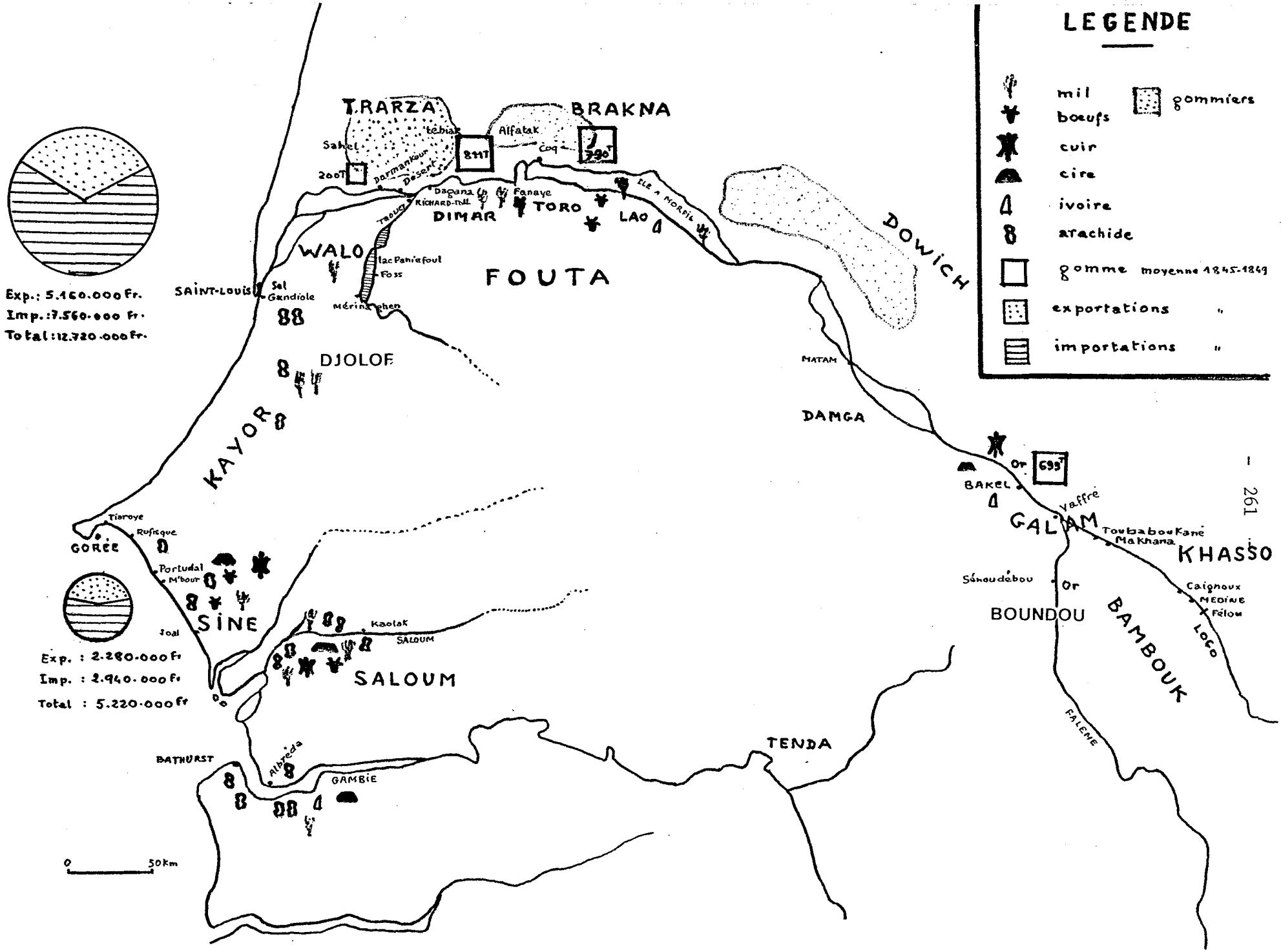

CARTE N° 7 L'ECONOMIE DU SENEGAL VERS 1850

TABLEAU XVI - RELEVE DES QUANTITES DE GOMME IMPORTEES A SAINT-LOUIS 1843-1850

Années	Escales du fleuve	Galam
1843	509.705	
1844	1.042.433	
1845	2.984.527	764.500
1846	2.202.226	546.800
1847	1.606.232	657.800
1848	1.137.099	522.900
1849	1.098.957	1.072.000
1850	528.788	791.300

en kilogrammes (20)

TABLEAU XVII - GOMMES TRAITEES AUX ESCALES 1843-1840

Années	Brakna (Coq)	Trarza (Désert)	Darmankour
1843	352.488	146.078	12.166
1844	391.948	519.613	130.871
1845	1.250.068	1.342.132	352.119
1846	840.308	1.087.074	290.549
1847	874.721	614.920	130.989
1848	421.775	587.085	119.442
1849	566.546	424.264	108.164

---

(20) Les renseignements concernant les escales ont été tirés d'une note du chef du service des douanes A N S O M Sénégal XIII 30 a.
Pour Galam A N S O M Sénégal, XIII 10 c (aucun renseignement pour les années 1843-1844).

et 1849. En moyenne les escales des Brakna et des Trarza ont la même importance (671 tonnes,1 contre 764 tonnes,4) distançant très largement l'escale des Darmankour (136,4 tonnes). On peut remarquer que le plus fort tonnage a été réalisé au Désert. Une évolution semble s'être récemment produite car Bouët-Willaumez attribuait une nette supériorité à l'escale du Coq. (21) Le bas Sénégal, en alimentant pour un peu plus des deux tiers le commerce de la gomme constitue au milieu du XIXè siècle la zone vitale de la colonie, celle qui accapare la majeure partie de l'attention des contemporains (22). Aussi comprend-on que les Français cherchent à se réserver entièrement ce marché et qu'ils s'inquiètent du droit que le traité de 1783 a donné aux Anglais de commercer sous voile à Portendick. En réalité, la traite anglaise n'a lieu qu'à de rares intervalles et pour de faibles quantités. Il faut, en effet, que les Trarza soient en guerre avec la France comme en 1834 pour qu'ils se décident à affronter les fatigues et les risques d'un transport de la gomme jusqu'à Portendick (23). Même si la marine française signale à peu près tous les ans la présence

---

(21) BOUET-WILLAUMEZ, Commerce, op. cit., p. 32, attribue une moyenne de 1.000 tonnes à l'escale du Coq contre 750 tonnes à celle des Trarza. L'escale des Darmankour aurait connu une baisse assez sensible puisqu'elle traitait auparavant 250 tonnes environ. La documentation utilisée par Bouet-Willaumez est antérieure à 1845. Le tableau XVII a été établi grâce aux dossiers A N S O M. Sénégal XIII 27 et 28.

(22) De 1845 à 1850 les trois escales ont traité 9.557.829 kilogrammes de gomme contre 4.355.300 kilogrammes à Galam.

(23) On constate alors une chute sensible des exportations de gomme : 895 tonnes contre 1.095 en 1833 et 1.793 tonnes en 1832.

d'un navire de Gambie ou de Sierra Leone dans les eaux de Portendick, la concurrence anglaise est des plus modestes et n'entame en rien le monopole français (24).

b) La traite à Galam

Le pays de Galam situé dans la région du confluent de la Falémé avec le Sénégal avait éveillé de bonne heure l'attention des Français du fait de son voisinage avec les mines du Bambouk renommées pour leur fabuleuse richesse. En 1685 avec La Courbe, peut-être même dès 1667, ils s'y aventurèrent, mais les expéditions organisées par les compagnies n'étaient que saisonnières. Avec A. Brüe, au début du XVIIIe siècle, on peut dire que le Galam entrait dans la sphère des préoccupations françaises : deux forts furent construits, l'un appelé Saint-Joseph entre le confluent de la Falémé et la chute du Félou, l'autre le fort Saint-Pierre sur la Falémé. Le pays de Galam devenait au fil des ans un îlot actif du commerce français des esclaves et de l'or relié simplement à Saint-Louis par le pédoncule long et ténu du fleuve (25). Avec la Révolution française et l'occupation anglaise la tradition du voyage annuel à Galam est rompue et les forts ruinés. Aussi, le gouvernement de la Restauration, désireux, au

---

(24) On est extrêmement sensible du côté français à cette concurrence que les autorités comme les négociants sont souvent tentés de grossir. En 1847, le gouverneur informe le ministre de l'accroissement du tonnage des navires qui fréquentent Portendick, dépêche n° 73 du 2 mars, A N S O M Sénégal I 30 b.

(25) Sur le Galam à l'époque de l'Ancien Régime, outre Delcourt déjà cité, voir CULTRU (P) : Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la côte d'Afrique en 1685, Paris, Champion et Larose, 1913, il-8, LVIII- 319 pages.

retour de la paix, en ce domaine comme en beaucoup d'autres, de "renouer la chaîne des temps", décide-t-il d'envoyer dès la reprise du Sénégal, une mission pour rétablir "les anciennes relations d'amitié et de commerce qui existaient autrefois entre les habitants du Sénégal et ceux de Galam (26). En 1818, le capitaine de frégate de Mélay et l'ingénieur de Chastellus furent chargés, entre autres tâches, de rechercher l'emplacement d'un nouveau fort. La baisse des eaux ayant contraint la petite flotille à s'arrêter à Bakel, c'est en ce lieu que le détachement débarqué édifia le poste (27). Bakel est situé sur la rive gauche à 900 kilomètres de Saint-Louis. Le fort bâti sur une colline protège le comptoir et le village. A deux cents mètres du fort, le comptoir est entouré d'une faible muraille pourvue d'embrasures et de meurtrières. Il a été construit par la Compagnie de Galam qui, de sa création en 1824 à la proclamation de la liberté du commerce en 1848, a bénéficié du privilège exclusif du commerce du haut Sénégal pendant les mois de l'année où la baisse des eaux suspend la navigation sur le fleuve. Au contraire, pendant la crue, c'est-à-dire du 1er août au 31 décembre, le commerce est libre et les traitants de Saint-Louis viennent alors s'installer dans le village étalé au pied des collines (28). Il est lui aussi ceinturé par une muraille de terre glaise qui lui assure une protection grossière. Faidherbe évalue la population de Bakel à

---

(26) Circulaire du gouverneur au tounka et aux principaux du royaume de Galam, 10 février 1817, citée par HARDY (G). p. 33.

(27) Op. cit., p. 33.

(28) De Mélay, malade, avait dû rentrer à Saint-Louis tandis que de Chastellus mourait en décembre.
En fait la traite libre ne commence qu'en septembre afin de permettre aux traitants des basses escales de s'y préparer.

800 habitants en 1848 (29), mais elle s'enfle au moment où les embarcations de Saint-Louis viennent y jeter l'ancre. Bakel offre alors le même spectacle coloré que les basses escales quelques semaines plus tôt. On y voit

> "une véritable flotte de navires de tout tonnage et de toute forme serrés les uns contre les autres et selon leur tirant d'eau mouillés au large ou amarrés à terre. Chacun de ces navires avait une triple ceinture de canots et de pirogues chargés à couler bas .... Toutes les langues de l'Afrique depuis l'arabe vulgaire des nomades du Sahara jusqu'au patois mêlé de yoloff des gens de Saint-Louis. On riait, on chantait, on se querellait, on dansait. L'escale est le rendez-vous des caravanes. Sitôt arrivés, leurs chefs se trouvaient ... entourés par vingt maîtres de langues cherchant tous à les attirer par mille caresses, par mille séduisantes promesses". (30).

La gomme est le principal aliment du commerce de Bakel. Apportée par les Maures Dowich dont le pays succède à celui des Brakna, elle est blanche et en général moins dure que celle des basses escales. La Compagnie de Galam s'en assurait la plus grande part, puis après elle les traitants qui représentent les maisons de commerce de Saint-Louis. Pour la période 1845-1850, la moyenne annuelle des gommes expédiées au chef-lieu s'établit à 725,9 tonnes (31). Le commerce de Bakel donne une impression de plus

---

(29) Mémoire sur les travaux à faire en 1854 au poste de Bakel pour améliorer et compléter son casernement et son système de défense, A N S O M D P P C Sénégal 576.

(30) RAFFENEL (A). Nouveau voyage, op. cit., t. 1, p. 17.

(31) Voir le tableau XVI, supra p. 262.

grande stabilité que celui des basses escales : la quantité de gommes traitées y varie du simple au double au lieu de 1 à 5,5. Bakel soutient très bien la comparaison avec l'escale des Brakna ou celle des Trarza. En effet, de 1845 à 1849, il y a été acheté 712,8 tonnes par an en moyenne contre 790,7 tonnes et 811 tonnes. D'autre part, l'escale du haut fleuve n'a pas été atteinte par la récession qui affecte celles du bas Sénégal depuis 1848 : elle a même en réalisant son maximum en 1849 égalé l'ensemble de ses concurrentes.

Le gouverneur Baudin déclarait avec quelque exagération que "la gomme est à peu près le seul commerce à Bakel" (32). En réalité, à la différence des trois escales du bas fleuve, il existe ici d'autres aliments au commerce sans doute encore modestes, mais non dénués d'intérêt. Bien que les renseignements soient très approximatifs, on peut, sans trop de risque d'erreur, classer l'or au second rang des échanges. Il est apporté par des caravanes de Maures Tichit et surtout par les Sarakollé.Il en aurait été traité en moyenne pour 260.000 francs par an entre 1845 et 1849. Viennent ensuite les cuirs (pour 142.000 F.), l'ivoire et la cire (33). La Compagnie de Galam n'avait guère manifesté d'intérêt pour les arachides, produit de faible valeur et encombrant : elle n'en avait acheté que 641 kilogrammes en

---

(32) Mémoire de remise de service, 16 août 1850, ANSOM Sénégal I 37 a.

(33) Si on en croit le rapport établi par le directeur des Colonies en 1850, la gomme représenterait 72,35 % des transactions, l'or 15,30 % et les cuirs 8,23 % Les Maures Tichit portaient aussi de temps à autre leur or à l'escale des Trarza.

1846 (34). Aussi est-ce avec le régime de liberté inauguré deux ans plus tard que l'on assiste au démarrage rapide de cette nouvelle branche du commerce (35). En dehors des produits destinés à l'exportation ; les traitants de Bakel contribuent à l'approvisionnement de Saint-Louis en achetant du mil, du beurre végétal renommé sous le nom de beurre de Galam et des boeufs.

Les traitants offrent à Bakel un assortiment de marchandises guère différent de celui des basses escales. La guinée de l'Inde y joue le même rôle écrasant (36). Il en a été expédié 52.463 pièces pour la campagne 1851-1852. Sucreton, calicot, escamite, roum et madapolam complètent avec les pagnes la rubrique des tissus. L'ambre et le corail semblent assez recherchés ; les fusils et la poudre également. Le sel dont le haut pays est absolument privé constitue un aliment important du commerce, aussi les traitants ne manquent-ils pas de s'en procurer aux salines de Gan-

---

(34) Rapport du chef du service administratif sur les opérations de la Compagnie de Galam,19 octobre 1846, A N S O M Sénégal XIII 9 a. Sur les griefs adressés à la Compagnie à cet égard, voir la pétition de P.V. Régis et d'U. Borel adressée au gouverneur le 19 juin 1848. A N S Saint-Louis, non coté.

(35) Faidherbe dans le mémoire déjà cité écrit : "Le commerce des arachides y a commencé en 1848".

(36) Nous ne disposons pas de renseignements valables avant ceux de la campagne de 1851-1852. Il a alors été expédié à Bakel pour 732.109 F. de guinées sur un total de 1.193.102,55 F. de marchandises A N S O M Sénégal XIII 10 c.

diole (37). Ainsi, bénéficiant de la supériorité des transports fluviaux sur les caravanes, ont-ils réussi à éliminer les Maures de l'approvisionnement du pays de Galam. Le commerce des métaux n'occupe qu'une faible place car le minerai de fer est abondant dans les régions voisines du Khasso et du Logo. Les forgerons produisent un métal de bonne qualité que les habitants préfèrent dans les années 1830 aux barres de fer importées d'Europe (38). Cette supériorité de la production locale s'est-elle maintenue ? Il est difficile de l'affirmer. Le sous-lieutenant Hecquard au terme de son exploration traverse le pays de Galam et tout en signalant l'importance de l'industrie du fer qui permet de fabriquer des armes et des instruments aratoires remarque que les habitants donnent la préférence au fer français tandis que Carrère et Holle qui écrivent à peu près au même moment déclarent absolument le contraire. Or Hecquard et Holle ont

---

(37) Sur l'importance du commerce du sel, constatations convergentes de l'abbé BOILAT, op. cit., t. 2, p. 419 et de CARRERE (P) et HOLLE (P) : De la Sénégambie française, Paris, Firmin-Didot, 1855, p. 146.

(38) Le 27 mars 1833 dans une lettre au ministre, n° 73, le gouverneur du Sénégal signalait l'importance de cette industrie du fer, aussi disait-il : "la Compagnie de Galam exclut-elle de ses objets d'échange cet article dont elle ne trouverait pas la défaite". Le gouverneur aurait souhaité que les traitants de Saint-Louis stimulent cette industrie en en diffusant les produits dans la colonie, ainsi aurait-on évité d'importer du fer de Suède ou d'Angleterre. Inutile de dire que ce voeu ne fut pas exaucé. La qualité du fer a été attestée par une analyse faite en France. Thiers, alors ministre du Commerce et des Travaux Publics en informe son collègue de la Marine le 21 mars 1834. A N S O M Sénégal XIII 54 a.

été commandants de Bakel et ont été à même de suivre de près les opérations commerciales (39). Les états des marchandises expédiées à Galam ne mentionnent aucun article en fer, mais ce n'est pas une preuve absolue à cause de l'ampleur de la rubrique marchandises diverses.

Une dizaine d'années après la fondation de Bakel, on ressentit à Saint-Louis la nécessité de franchir une nouvelle étape en pénétrant plus avant dans l'intérieur. Comme l'écrivait Brüe plus d'un siècle auparavant : "l'établissement de Galam, tout avantageux qu'il est ne doit être regardé que comme les premiers fondements jetés d'un plus grand

---

(39) HECQUARD (H). Voyage sur la côte et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale, Paris, Bénard, 1853, p. 395 ; CARRERE, op. cit., p. 416.
Hecquard né à Lisieux le 1er mai 1814, s'est engagé en 1837, il a servi en Algérie de 1839 à 1843. A cette date il est affecté à l'escadron de spahis du Sénégal, il est maréchal des logis en 1845, commandant du poste de Bakel en 1846-1847, nommé sous-lieutenant indigène le 5 juillet 1848. Remarqué par Boüet-Willaumez, celui-ci devenu Commandant de la Division navale lui assigne la mission d'atteindre Ségou et peut-être l'Afrique du Nord à partir de Grand-Bassam. Mais il ne peut pénétrer dans l'intérieur, aussi accomplit-il un autre voyage en 1850-1851 : il partit de la Casamance, gagna le Fouta-Djalon puis se dirigea vers le poste français de Bakel. En 1847, Hecquard avait tenté une opération commerciale à Galam qui fut un échec. A cette occasion, il eut des démêlés avec l'administration. Voir A N S O M D P P C Tribunal de première instance de Saint-Louis, séances du 20 novembre et du 24 décembre 1847.

édifice" (40). Il s'agissait avant tout pour les hommes de 1830-1840 de reconstituer les positions commerciales de l'Ancien Régime en rétablissant les deux comptoirs abandonnés, d'attirer des caravanes de l'intérieur et de s'enquérir auprès d'elles des possibilités de développer les échanges et surtout de se rapprocher des mines d'or du Bambouk. L'administration devant les risques de l'entreprise pensait que seule la Compagnie de Galam était capable de la mener à bien, mais dirigée par des hommes plus soucieux de bénéfices immédiats que de vues d'avenir elle s'acquitta fort mal de sa tâche. En 1832, lors du renouvellement de ses statuts, la Compagnie se vit imposer par le gouverneur la création d'un comptoir à terre dans le Khasso soit à Caignoux, soit à Médine. La région présente en elle-même une grande valeur commerciale puisqu'elle est fréquentée par les caravanes du Kaarta, de Ségou et du Wasoulou ; d'autre part elle permet d'atteindre aisément le pays de l'or. En 1836, le gouverneur Malavois accompagné du jeune Boüet remonte le fleuve pour préparer la fondation de ce comptoir servant de succursale à Bakel. Mais la Compagnie fait traîner les choses en longueur, invoque les difficultés de toutes sortes et finalement n'établit qu'un comptoir flottant à Caignoux qui, mal approvisionné, restera sans influence. Devenu gouverneur du Sénégal, Boüet devant reprendre la question. Il fit explorer en 1843 par Huard, Raffenel et Potin-Patterson les pays du Boundou et du Bambouk. La Falémé ouvrait aussi une voie d'accès aux mines d'or et le Boundou, riche d'élevage et de cultures, parcouru par les caravanes pouvait être un objectif intéressant pour le commerce français. La Compagnie ne pouvant se dérober une nouvelle fois, mit en place à Sénoudébou, fin 1844, un comptoir flottant qu'elle abandonna en septembre de l'année suivante pour un établissement permanent à terre. Les résultats de la première campagne paru-

---

(40) Cité par DELCOURT, op. cit., p. 169, n 244.

rent encourageants ; de la gomme, de la cire, des peaux, de l'ivoire et de l'or y furent traités. La Compagnie caressait l'espoir d'y attirer les caravanes de dyula qui se dirigeaient vers les comptoirs anglais de la Gambie. En fait, le commerce ne fit aucun progrès et le chiffre d'affaires se stabilisa autour de 40.000 F. (41). Au total, à la dissolution de la Compagnie, Sénoudébou était plus un poste militaire qu'une active place de commerce. Baudin constatait cette faillite, en août 1850, en écrivant : "Le poste de Sénoudébou n'a pas répondu à ce qu'on attendait de cette position avancée" et "le Boundou n'offre par lui-même aucun commerce aux traitants du Sénégal" (42). Il n'a d'utilité que pour le commerce de l'or (43) et "comme jalon pour étendre nos relations dans l'intérieur de l'Afrique, c'est un point bien choisi et je n'oserais pas donner le conseil de l'abandonner" (44).

---

(41) Les produits achetés à Sénoudébou en 1845-1846 ont une valeurs de 43.881 F 91 , et la campagne suivante de 39.027 F. En 1848, le résultat est identique et l'année suivante les échanges ont été à peu près nuls. Par comparaison, notons qu'à Bakel, la Compagnie achète entre 500 et 700.000 F. de produits. En 1845-1846 la Compagnie a réalisé à Sénoudébou un bénéfice de 5.970 F 90. L'or constitue à peu près la moitié des achats. A N S O M Sénégal XIII 9 a, rapport à l'Assemblée Générale de la Compagnie, 29 septembre 1846 et A N A O F 2 B 30. Baudin à ministre, n° 330, 17 juillet 1850. Le chiffre d'affaires de 40 à 50.000 F. est également donné par RAFFENEL : Nouveau voyage, op. cit., p. 78.

(42) Mémoire de remise de service, 16 août 1850, A N S O M Sénégal I 37 a.

(43) Baudin à ministre, 27 août 1849, n° 332, A N S O M Sénégal I 35 a.

(44) Baudin à ministre, 17 juillet 1850, n° 330, A N S A O F 2 B 30.

Le poste et le village de Senoudébou sur la Falémé.

Pl. 3 - Le poste de Sénoudébou sur la Falémé

Le commerce de Galam présente des caractéristiques propres. En effet, à la différence de celui des escales, il est installé à terre et dure toute l'année, il est plus équilibré, car il ne repose pas uniquement sur la gomme et enfin il est étroitement dépendant des conditions de navigation sur le fleuve. Le problème des transports, capital pour le développement de l'activité commerciale est souvent évoqué dans la correspondance officielle et dans les rapports de la Compagnie. Ne faut-il pas vingt-cinq à trente jours pour remonter le fleuve jusqu'à Bakel et la crue de la Falémé n'est-elle pas plus précoce que celle du Sénégal ? (45). Presque tous les ans, des produits restent à Bakel faute d'avoir pu être embarqués avant la baisse des eaux. La Compagnie songe à acheter un ou deux navires à vapeur mais y renonce à cause des charges trop lourdes que cela impliquerait. En 1847, l'Etat se déclarait prêt à aider la Compagnie en remorquant ses voiliers, moyennant rétribution, mais un an plus tard, la Révolution proclame la liberté du commerce (46).

Au milieu du XIXè siècle, on peut dire que la stagnation est un trait essentiel du commerce de Galam. Depuis 1843, date à laquelle la Compagnie a augmenté son capital social, elle en consacre toujours la même part, soit 375.000 F. sur 600.000 F. aux affaires du haut fleuve. Néanmoins, on estime pour la période 1845-1849 la valeur moyenne des produits recueillis à 1.700.000 F. ce qui

---

(45) D'après le rapport de Pinet-Laprade du 18 juin 1850, la Falémé est navigable environ du 15 juin au 20 septembre, A N S O M D F C Sénégal 504.

(46) Rapport du directeur des Colonies Galos au ministre, 23 avril 1847, A N S O M Sénégal XIII 9 b.

représente le tiers des exportations de Saint-Louis (47). C'est dire la place que le commerce de Galam occupe non seulement dans la vie économique mais aussi sociale du Sénégal. Plus de la moitié de la population commerçante de Saint-Louis y participe : il réclame environ un millier de laptots, et les traitants malchanceux aux basses escales viennent tenter de réparer leurs pertes aux côtés de leurs confrères habitués à ce commerce. Si l'on en croit l'abbé Boilat, "la traite de N'Galam est aujourd'hui la seule ressource du Sénégal", c'est l'unique escale où l'on peut espérer faire de bonnes affaires (48). La flotille de petits bateaux qui monte à l'époque des hautes eaux ne limite pas son champ d'activité aux escales de Bakel et de Sénoudébou, mais elle se répand dans de nombreux marigots et visite de nombreux villages tels que Yaffré, Toubaboukané et Makhana. Cette dispersion a l'avantage de familiariser des populations riveraines avec de nouvelles habitudes commerciales et de leur créer des besoins nouveaux en les accoutumant à d'autres produits. Cependant, on peut noter que si la guinée de l'Inde, unité monétaire généralement bien acceptée, trouve un débouché intéressant, un artisanat textile vivace rend difficile la pénétration des tissus européens. Les cotonnades du Galam sont appréciées pour la finesse du tissu et la qualité de la teinture, et celles du Bambouk, plus rustiques, sont remarquables par leur solidité. Dans le Boundou, on fabrique des quantités considérables de pagnes blancs qui ont cours dans le Sénégal

---

(47) Cette évaluation figure dans une note du directeur des Colonies de 1850, A N S O M Sénégal XIII 2 b. La moyenne des exportations de Saint-Louis s'établit à 5.160.000 F. Voir supra le tableau V.

(48) BOILAT, op. cit., t. 1, p. 440.

tout comme les guinées de Bakel (49). Les habitants les utilisent pour se procurer l'or, l'ivoire et les peaux qu'ils vont chercher dans le Bambouk, le Tenda et quelquefois plus loin pour les proposer ensuite aux traitants de Saint-Louis contre du sel principalement. Par cette résistance de l'artisanat local que nous avons déjà constatée à propos de l'industrie du fer, nous touchons du doigt une des difficultés rencontrées par le commerce français. Mais le Galam, tout en ayant déçu et une fois encore tout récemment - la liberté totale n'ayant en rien provoqué le progrès escompté (50) - demeure aux yeux des contemporains la région d'avenir par excellence parce qu'elle dispose de ressources propres et parce qu'elle est la porte de cette "mystérieuse Afrique" où "l'on finira par pénétrer le caducée du commerce à la main" pour reprendre l'expression de Bouët-Willaumez (51). Carrère et Holle ne sont pas moins optimistes :

---

(49) Voir le témoignage de REY (P) commandant de Bakel : Voyage à Farabana (Haute Sénégambie), Revue Coloniale, t.XII, janvier 1854 et d'HECQUARD (H), op.cit., p.389; RAFFENEL : Voyage ..., op.cit. p.458.

(50) BAUDIN le signale au ministre le 18 avril 1849, n°133 : "Le commerce libre a changé peu de choses à la situation" A N S O M Sénégal I 35a.

(51) BOUET-WILLAUMEZ, Commerce et traite ..., op.cit., p.39.

"le Galam est évidemment destiné à devenir un centre important dont l'influence rayonnera sur les pays voisins ... Serait-il donc si téméraire de croire que notre commerce, après avoir fait sentir ses bienfaits au Bondou, au Bambouk et au Kassôo, après avoir étendu son bras fécond au delà du Félou, pourra pénétrer dans le Kaarta et s'épancher jusque vers le Ségou?"(52)

Ainsi, malgré le recul certain par rapport à l'Ancien Régime puisque seul le poste - d'ailleurs bien fragile - de Sénoudébou a été reconstruit, malgré les déceptions du commerce, on ne désespère pas de l'avenir du Galam alors que le pessimisme prévaut pour les basses escales. C'est bien cette opinion commune qu'exprime le métis Léopold Panet qui en 1850 joint le Sénégal au Maroc lorsqu'il déclare "qu'il y a longtemps qu'il est démontré que seule, elle (la gomme) ne peut plus suffire aux besoins de cette population" qu'il est nécessaire de pénétrer à partir de Bakel dans l'intérieur pour trouver de nouveaux aliments à notre commerce. Le vaste continent africain, selon ses dires, promet au Sénégal une éclatante prospérité (53).

---

(52) CARRERE (F) et HOLLE (P), op.cit.p.147, même espérance chez Baudin, mémoire de remise de service déjà cité: "Il est permis de penser que le commerce de la colonie pourrait trouver là (à Ségou) un débouché immense pour nos produits car ...Ségou est le centre principal du commerce à l'intérieur de l'Afrique".

(53) PANET (L), Relation d'un voyage du Sénégal à Soueira (Mogador) Revue Coloniale, 2e série, t.5, nov.et déc. 1850. Cette relation a été réimprimée avec une introduction par CORNEVIN (R) au Livre Africain, Paris 1968. Voir aussi PASQUIER (R) : un explorateur sénégalais : Léopold Panet 1819-1859, African historical studies, II, 2, 1969.

c) Le Sénégal et les routes caravanières

Le commerce de Galam, nous venons de le voir, évoque irrésistiblement chez les contemporains la possibilité de pénétrer au coeur de l'Afrique pour étendre le champ commercial de la colonie. Aussi, après avoir étudié les échanges avec les peuples riverains du Sénégal, apparaît-il indispensable de se demander dans quelle mesure le commerce de cet axe fluvial s'intègre dans le réseau des routes caravanières, ou autrement dit, quelle est l'aire de diffusion des marchandises européennes au milieu du XIXe siècle. Pour cette recherche, nous ne disposons que de vagues indications dispersées dans les récits des voyageurs et d'allusions dans la correspondance officielle (54). Si dans la réalité, les pistes qui atteignent le Sénégal forment un réseau cohérent, nous envisagerons pour la clarté de l'exposé, d'abord les relations avec le Maroc, puis avec Ségou, Tombouctou et enfin avec la Gambie.

Quelques indices fragmentaires témoignent de la persistance de relations commerciales avec le Maroc qui, en

---

(54) Pour les problèmes du commerce caravanier on peut se reporter à MIEGE (J.L.) : Le Maroc et l'Europe (1830-1894), Paris, P.U.F., 4 vol., 1961-1963, voir t.2, pp.131 et suivantes et pp.146 et suivantes. (abondante bibliographie et références utiles), BOAHEN (A.A.) : Britain, the Sahara and the western Sudan, 1788-1861, Oxford, Clarendon Press, 1964, 268 p., NEWBURY C.W. : North African and Western Sudan trade in nineteenth century : a reevaluation, Journal of African History vol.VII, 1966, pp.233-246.

d'autres temps avaient été plus intenses et se doublaient d'une influence politique de l'Empire chérifien sur la vallée du Sénégal (55). Des Marocains, musulmans et juifs, sont signalés à Saint-Louis, tels ce vieux Maure de Fès installé depuis deux ou trois ans et ce Juif Yaouda qui ont aidé Panet dans son voyage (56). D'autre part, des caravanes de Juifs du Maroc fréquentent l'escale des Trarza où elles apportent de l'or (57). Les Trarza se risquent aussi à ces relations directes en allant échanger contre des chevaux des esclaves achetés ou razziés dans le Walo et dans le Kayor (58), mais le plus souvent ils se contentent du rôle d'intermédiaire, tout comme les marabouts du Tiris et de l'Adrar et les Maures Tichit et Wadan. Chinguetti apparaît comme une importante place de commerce qui met en relation Tichit, l'oued Noun et le Sénégal. La guinée venue de Saint-Louis ou des escales s'échange généralement contre le sel de la grande Sebkha

---

(55) Elle est encore sensible au début du XVIIIe siècle, DELCOURT (A), op.cit., Ch.III, KANE (O.) Les Maures et le Fouta Toro au XVIIIe siècle, Cahiers d'Etudes Africaines, 54, 1974, pp.237-252.

(56) PANET (L.), op.cit. La commission de la Société de géographie dans ses instructions à Panet fait également état de gens qui viennent continuellement du Maroc.

(57) BAUDIN, Mémoire de remise de service déjà cité.

(58) FAIDHERBE (L). Renseignements géographiques sur la partie comprise entre l'oued Noun et le Soudan, Moniteur du Sénégal n°163, 10 mai 1859 et n°165, 24 mai 1859 repris dans les Nouvelles Annales des Voyages, août 1859.

d'Idjil. Le sel, unité monétaire à Chinguetti est ensuite livré à Tichit avec un fructueux bénéfice contre l'or du Soudan. Panet nous parle d'une caravane qui avait réussi à écouler huit cents pièces de guinée pour une valeur de 1.600 gros d'or (59). Désireux de s'approvisionner directement aux sources des marchandises européennes, les "Maures Tichit" ainsi que les "Maures Wadan" se mettent à fréquenter l'escale des Trarza et même se risquent à Saint-Louis. Certains, fascinés par la ville, s'y installent pour y tenter fortune (60). Parallèlement, les Tichit ont cherché à étendre leur rayon d'action vers le nord, et si l'on en croit le gouverneur Baudin, ils auraient atteint Constantine et le Maroc (61). En dehors de la guinée, les fusils constituent un autre élément du commerce puisque Faidherbe précise que les Ouled Delim, tribu qui nomadise au nord-ouest de l'Adrar

---

(59) Le gros d'or équivaut à 3,824 grammes d'or.

(60) Leur présence à Saint-Louis nous est révélée par quelques incidents de leur activité commerciale. En octobre 1842, des "Maures de la tribu de Tichit" et en février 1843,des Maures Wadan "en ce moment à Saint-Louis" ont été poursuivis devant le tribunal de 1ère instance pour n'avoir pas acquitté des billets qu'ils avaient souscrits à des commerçants de la ville. En décembre 1843, un maure Tichit est condamné pour n'avoir pas payé le fonds de commerce qu'il avait acheté; en janvier 1844, il sera déclaré en faillite. A N S O M D P P C tribunal de 1ère instance Saint-Louis 1842-1843-1844.

(61) Gouverneur à ministre 26 février 1848, n°83 A N S. A O F 2 B 27.

et qui rançonne les caravanes, possèdent des fusils à deux coups en provenance du Sénégal (62). Plus au nord, le cheikh de l'oued Noun avait cherché dans les années 1843-1845 à prendre contact avec des négociants sénégalais, mais en vain (63). Il semble en définitive, que le territoire des Ouled Delim, le massif de l'Adrar et Tichit constituent la limite septentrionale des marchandises importées par Saint-Louis. Elles y rencontrent la concurrence des marchandises - essentiellement anglaises - débarquées à Mogador.

A partir de Bakel ou de Makhana, le Sénégal est relié plus ou moins épisodiquement par les caravanes au Kaarta, à Ségou et même à Tombouctou. Elles sont organisées par les Bakiris ou traitants du pays de Galam (64), les Maures Tichit et les Dowich qui, nous l'avons vu, apportent leur gomme à Bakel et fréquentent aussi le Maroc. Le Kaarta se procure de la guinée, des tissus imprimés, du coton filé, des verroteries, de l'ambre, des armes, du sel et de l'eau-de-vie qu'il

---

(62) FAIDHERBE (L), art.cité, Moniteur du Sénégal, 10 mai 1859.

(63) Le cheikh Beyrouk désireux d'entamer des relations commerciales avec les Français avait dépêché en 1843 son ministre Sidi Bouezza à Saint-Louis; il s'agissait de créer un port qui aurait concurrencé Mogador et non d'établir des échanges réguliers par terre avec le Sénégal, l'affaire n'eut pas de suite. Faidherbe signale comme un fait exceptionnel l'arrivée d'une caravane de l'Oued Noun à l'escale des Trarza.

(64) "Ils (les Bakiris) nous servent volontiers de courtiers et se répandent, avec nos marchandises, dans tous les pays environnants; quelques-uns poussent leurs excursions jusqu'au Ségou" CARRERE et HOLLE, op.cit., pp.182-183.

échange contre de l'or, du morfil et des pagnes (65). Les colporteurs noirs qui se rendent de Bakel à Ségou partent généralement en décembre; ils prennent de préférence la route du Bambouk plus sûre que celle du Kaarta. Ils portent essentiellement des tissus, des armes, de l'ambre et du sel. Leurs marchandises sont payées en cauris et avec cette monnaie ils achètent de l'or. Quelques-uns poussent jusqu'à Tombouctou; dans ce cas, ils partent de Ségou vers le mois d'avril et ne seront de retour à Bakel qu'en décembre (66). Si l'on en croit H. Barth les fusils à deux coups trouvent un débouché relativement facile tandis que les tissus affrontent la concurrence de la production anglaise importée par Mogador et par Ghadamès (67). Au total, les relations commerciales devaient être des plus médiocres. Plusieurs gouverneurs du Sénégal ont cherché à les accroître en s'efforçant d'y intéresser le roi de Ségou, mais aucune de ces tentatives n'avait réussi. Aussi, Raffenel, au retour de son exploration manquée,

---

(65) RAFFENEL (A), Nouveau voyage, ...op.cit. t.1, p.233; CARRERE et HOLLE, op.cit. p.182-183.

(66) CARRERE et HOLLE, op.cit., pp.186-187 et lettre de Baudin au ministre n°83 du 26 février 1848 déjà citée.

(67) BARTH signale que les Gouarrin el Kohol, subdivision des Berabish "étaient armés presque sans exception de fusils à deux coups, sorte d'arme très répandue dans cette partie du désert par suite du commerce des Français sur le Sénégal". Quant au calicot anglais importé par Ghadamès, il va jusqu'à Sansanding où il concourt avec celui qu'on importe par la côte occidentale" BARTH (H) : Voyages et découvertes de l'Afrique septentrionale et centrale, Paris, A. Bohné, t.4, 1861, pp.96 et 105. Caillié avait signalé l'importance de Sansanding comme entrepôt commercial.

CARTE N° 8

LE SENEGAL ET LES ROUTES CARAVANIERES

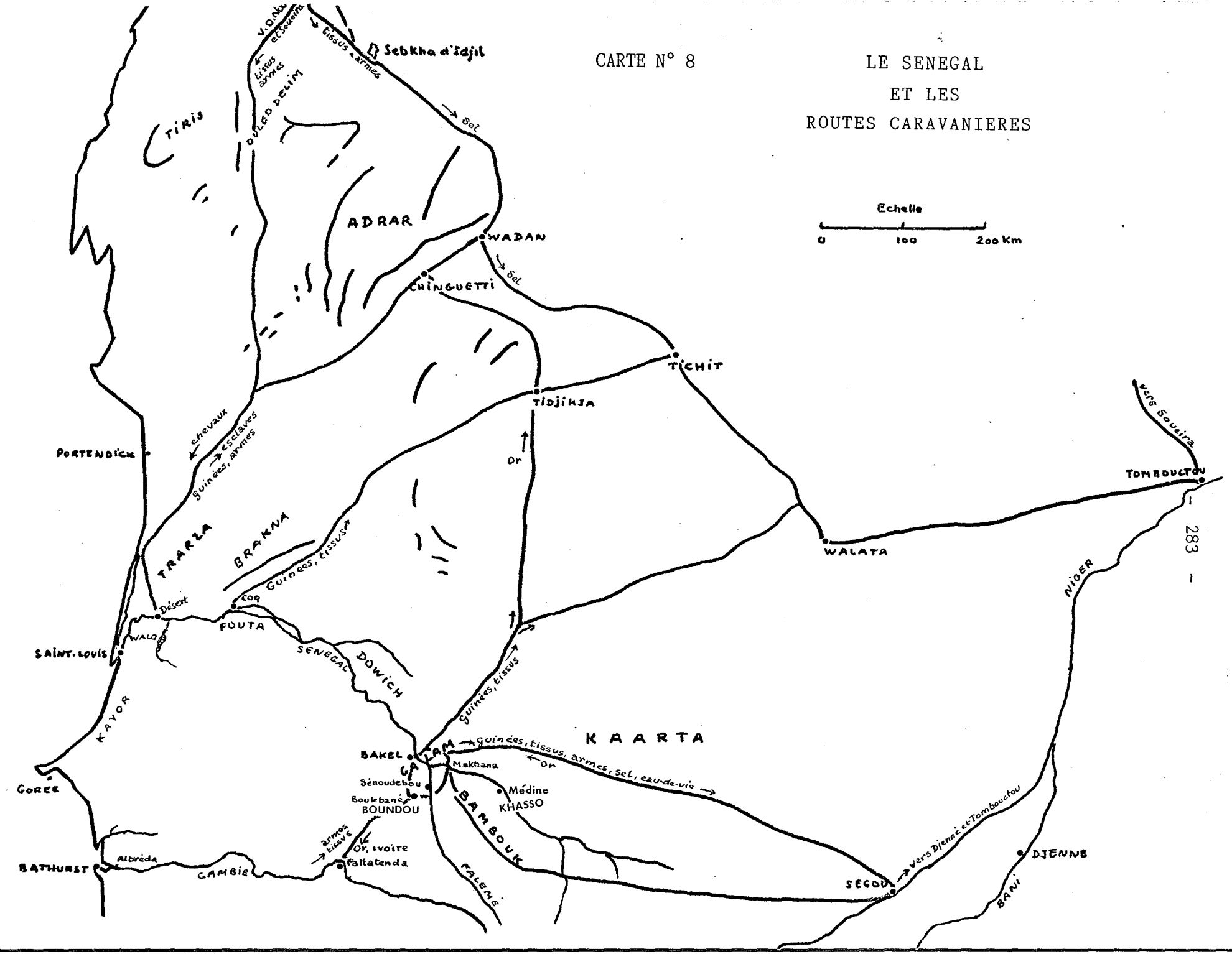

écrivit-il au roi en février 1848 pour l'engager à conclure un accord commercial avec le Sénégal. Des messagers arrivèrent en décembre à Saint-Louis et furent reçus par le gouverneur Baudin. Les pourparlers n'aboutirent à rien de concret mais les ponts n'étaient pas rompus, puisqu'une nouvelle ambassade est annoncée au moment où en août 1850, le gouverneur va remettre ses pouvoirs à son successeur (68).

Les routes qui joignent le Kaarta, Ségou, Chinguetti et Tichit à Bakel, à Makhana et à Médine se réunissent à Boulebané, la capitale du Boundou pour se diriger ensuite vers les comptoirs anglais de la haute Gambie. C'est ainsi que les Maures se rendent de temps à autre jusqu'à Fattatenda pour y échanger l'or, l'ivoire et très exceptionnellement la gomme. Au Khasso et au Boundou, la proximité des comptoirs anglais explique l'âpreté d'une concurrence qui entrave la diffusion des articles français. Raffenel, lors de son premier voyage, signale la présence de tissus et d'armes de fabrication anglaise à Boulebané et quelques années plus tard, Rey affirme qu'au Khasso tous les fusils sont anglais. Mieux encore, les comptoirs français du haut Sénégal ne constituent pas un barrage puisqu'au coeur du Kaarta les marchandises venues de Gambie sont largement représentées à côté de celles achetées à Bakel (69). Cette rivalité franco-anglaise n'est pas nouvelle puisque Brüe craignait déjà que les Anglais

---

(68) Sur cette question, gouverneur à ministre, 6 décembre 1848, n°475, A N S O M , Sénégal I 35a et Mémoire de remise de service déjà cité. On en trouve l'écho dans RAFFENEL, Nouveau voyage, op.cit., t.1, p.494 et dans CARRERE, op.cit., p.187.

(69) RAFFENEL, Nouveau voyage, op.cit., t.1, p.233.

n'accaparent le commerce de la Falémé (70). La fondation de Sénoudébou a-t-elle porté un coup sensible au commerce anglais ? Hecquard l'affirme lorsqu'il écrit que depuis ce moment Fattatenda ne fait plus que "peu d'affaires avec les dioulas" (71). Mais on peut en douter d'après ce que nous savons par ailleurs de la très faible activité commerciale du comptoir de la Falémé et d'après le témoignage de Rey invoqué plus haut (72).

Malgré les imprécisions et parfois les contradictions des informations recueillies dans les années 1840-1850, on peut tout de même conclure que le commerce du fleuve ne se prolonge par les routes caravanières que pour une très faible part. Devant ce commerce limité et précaire les observateurs éprouvent d'autant plus une impression d'échec qu'aucun effort suivi n'a été tenté pour exploiter un réseau caravanier connu depuis longtemps dans ses grandes lignes et qu'au milieu du XIXe siècle, la vallée du Sénégal apparaît toujours comme une impasse. Cette stagnation devient désormais inacceptable car, d'une part, on est de plus en plus persuadé des immenses possibilités de développement que recèle l'intérieur et d'autre part, on craint que ce vaste marché pris en tenailles par les Anglais maîtres de la Gambie et du commerce de Mogador n'échappe aux Français.

---

(70) MACHAT (J) dans ses Documents sur les établissements de l'Afrique occidentale au XVIIIe siècle. Paris, Challemel, 1905, 140 p. écrit "une pensée constante, une véritable obsession s'affirme à chaque page de ces textes et les relie encore entre eux: l'idée qu'il fallait prévenir l'installation des Anglais dans la Haute Falamé", p.8.

(71) HECQUARD, op.cit. p.178.

(72) HECQUARD et REY voyagent tous deux en 1851.

d) Walo, Fouta Toro, Kayor

A l'opposé des escales du fleuve, ces trois régions ne fournissent dans l'ensemble que des produits destinés au commerce local, mais leur rôle est capital pour assurer la vie quotidienne de Saint-Louis et pour porter aux Maures le mil dont ils ont besoin. Aussi, les gouverneurs s'inquiètent-ils de la moindre menace qui risque d'entraver ce commerce vital. Duchateau gouverneur par interim écrit au ministre :

> "Je dois vous faire connaître que Saint-Louis n'est approvisionnée de toutes espèces de vivres que par la Grande Terre ... Les boeufs, les moutons et en général tous les bestiaux nous viennent du haut Fouta par le Toro, le Dimar, le Walo et le Cayor. Le mil, une des plus importantes branches du commerce du Sénégal n'est produit que par les terrains appartenant aux peuples du Fouta, du Walo et du Cayor" (73)

Baudin confirme : "Le mil vient du Cayor et du Fouta, surtout du Cayor. Une guerre avec ce pays laisserait donc 10 à 11.000 habitants de Saint-Louis sans aucun moyen d'alimentation"(74). Cependant, depuis quelques années, un fait nouveau : une demande sans cesse croissante d'arachides est en train de sortir le commerce du Kayor de sa torpeur.

A la fin du XVIIIe siècle, Saugnier déclarait que "le commerce avec le Walo est très peu de choses, on n'y tire que le mil nécessaire à la colonie et un peu de morfil". Un demi-siècle plus tard la situation ne semble pas avoir évolué si on en croit Bouët-Willaumez :

---

(73) Duchâteau à ministre, 22 août 1848, n°352, A N S O M Sénégal XIV 15 a.

(74) Baudin à ministre, 12 février 1849, n°50, A N S O M Sénégal I 35 a.

> "Les produits de la contrée consistent en petit et gros mil, riz, morfil, gomme en médiocre quantité, poisson sec, coton, indigo ... Il s'y trouve des troupeaux de boeufs, de moutons et de chèvres. Les produits du Walo encore en petit nombre, ne peuvent que tendre à devenir plus considérables de jour en jour, et ceux que l'on n'exporte pas pour la métropole n'en sont pas moins autant de ressources offertes à la colonie pour son marché particulier" (75).

Ainsi, les espoirs qu'à l'époque de la Restauration on avait mis dans le développement agricole s'étaient bien évanouis et tous ceux qui parcourent le Walo nous donnent l'impression d'une économie chétive. Le mil, malgré ses deux récoltes par an, le petit en septembre et le gros en avril-mai, est très insuffisant (76). Le peu de gomme qui est traitée provient de la contrebande avant l'ouverture des escales. Le Walo fournit aussi à Saint-Louis le bois à brûler, les coquilles à chaux, la paille et le bois pour les cases et la terre pour les briques. Mais au total ces ressources variées sont médiocrement exploitées et le gouverneur Baudin le déplore(77). Les marchandises de traite qui s'échangent le mieux contre ces produits sont l'ambre et le corail, l'anisette, l'absin-

---

(75) BOUET-WILLAUMEZ, Commerce et traite, op.cit., p.32.

(76) Le mémoire d'Auxcousteaux lu à la séance du conseil général du 7 février 1848 insiste sur le fait que"le Walo ne suffirait pas actuellement à nous fournir cet aliment" et qu'il serait nécessaire d'en développer la culture" A N S O M Sénégal VII 29 c.

(77) BAUDIN, mémoire de remise service déjà cité.

the et l'eau-de-vie, le calicot, les guinées de l'Inde et de Rouen, les marmites de fer ou de cuivre, les barres de fer; les fusils et la poudre, le sucre, le tabac et la verroterie. La pièce de guinée et la barrique de mil constituent les unités de valeur pour le commerce de gros, la coudée de guinée et le moule de mil les unités pour le commerce de détail. Les principaux points de traite sont Richard Toll et N'dombo sur la Taouey et Foss sur le lac Paniéfoul. Les caravanes des Maures qui vont chaque année commercer dans le Kayor se réunissent à Tiagar et à Diekten sur le fleuve, tandis que les troupeaux du Fouta destinés à Saint-Louis font halte dans les pâturages du Walo (78).

Dans l'espoir de stimuler le commerce avec le Djolof voisin, l'administration du Sénégal, après avoir fait explorer la région en 1840, avait imposé deux ans plus tard à la Compagnie de Galam l'établissement d'un comptoir à Mérinaghen sur le lac Paniéfoul à l'intersection des routes du Walo, du Kayor et du Djolof (79). A la fin de 1843, le fortin destiné à le protéger avait été construit par la colonie mais la Compagnie, ici comme ailleurs, était moins pressée de remplir ses engagements. Elle ne s'installait que pour la forme, ne consacrant aux affaires de Mérinaghen qu'une faible partie du capital prévu (80). Dans ces conditions, les résultats ne pou-

---

(78) AZAN, notice sur le Oualo, Revue Maritime et coloniale, novembre 1863, pp.395-422 et décembre 1863, pp.607-655.

(79) Le commandant Caille et le pharmacien Huard accompagnés de deux habitants de Saint-Louis, Potin et Holle avaient rapporté de leur exploration des conclusions favorables au développement du commerce avec le Djolof, voir HARDY, op.cit., p.300.

(80) Sur un capital social de 500.000 F. la Compagnie devait consacrer 75.000 F. à son comptoir de Mérinaghen. Bouët

vaient manquer d'être décevants : pertes constatées lors des bilans de 1844 et de 1845, bénéfices insignifiants et très menacés en 1846 (81). La gomme constituait la quasi totalité des produits achetés au comptoir (17.501 F,20 sur 17.856 F,17). Elle provenait des gommiers des environs de Mérinaghen que les Maures venaient exploiter (82). Les cuirs et le morfil n'étaient donc traités qu'en quantité insignifiante. Pendant plusieurs années, la colonie ne voulant pas avouer son échec laissa espérer au ministre que le comptoir se relèverait, mais il fallut bientôt se rendre à l'évidence. Le lieutenant Arnier dans ses commentaires de la carte du fleuve dressée en 1849 écrit que

> "ce poste destiné au commerce ne remplit pas le but qu'on s'était proposé ... Les marchandises peu assorties et leurs mauvaises qualités qu'expédiait à ce

---

(80) suite
à ministre, 15 septembre 1843, n°329, A N S O M Sénégal I 25 c et arrêté du gouverneur du 31 mai 1847 A N S O M Sénégal XIII 9b.

(81) Ministre à gouverneur, 21 juin 1844, n°201, A N S O M Sénégal I 26b : "perte légère à Mérinaghen". Rapport du directeur de la Compagnie aux actionnaires 29 septembre 1845, A N S O M Sénégal XIII 9a, perte de 2.904 F,47 qui représente eu égard à la somme qui avait été consacrée un déficit de 111% : ministre à gouverneur, 4 février 1846, n°40 A N S O M Sénégal I 28d. Pour la campagne de 1845-1846 le bénéfice s'élève à 3.085 F,35 mais le directeur signale que pour la campagne en cours les transactions sont arrêtées. Rapport du 29 septembre 1846, A N S O M Sénégal XIII 9a.

(82) Rapport du 29 septembre 1846 déjà cité.

poste la Compagnie de Galam a forcé les gens du Walo et du Yollof à venir s'approvisionner à Saint-Louis" (83).

La disparition de la Compagnie n'améliora en rien la situation et le gouverneur Baudin fait remarquer qu'à l'origine "on a peut-être exagéré l'importance des forêts de gommiers du Dyolof". Pour lui Mérinaghen n'a donc qu'une "médiocre importance au point de vue commercial" et son successeur Protet avec plus de netteté déclare au ministre que "ce comptoir n'a pas contrairement aux espoirs formulés de rôle commercial" (84).

Les voyageurs européens ont souvent vanté la fertilité du Fouta, le goût et l'ardeur de ses habitants pour les travaux des champs. Mollien, par exemple, tout au long de son récit, insiste sur la richesse agricole du pays et sur la place importante qu'y occupe l'élevage (85). L'île à morfil est présentée comme la région la plus peuplée et la

---

(83) Carte du fleuve Sénégal 1849, Dépôt des cartes et plans B N GeC 317. Le lieutenant Arnier de l'infanterie de Marine qui avait neuf années de séjour au Sénégal, après avoir commandé l'escale du Coq en 1849 était devenu sous-directeur des Relations extérieures.

(84) Mémoire de remise de service déjà cité et lettre de Protet au ministre, 2 juillet 1851, n°285, A N S O M I 37b.

(85) "Un pays qui me parut riche et bien cultivé", 1'Afrique occidentale en 1818 vue par un explorateur français, Gaspard, Théodore Mollien, présentation de Hubert DESCHAMPS, Paris, Calmann Lévy, 1967, p.117. CARRERE et HOLLE, op.cit., p.133 confirment : "la culture est en grand honneur dans ce pays: personne ne peut se dispenser du travail de la terre".

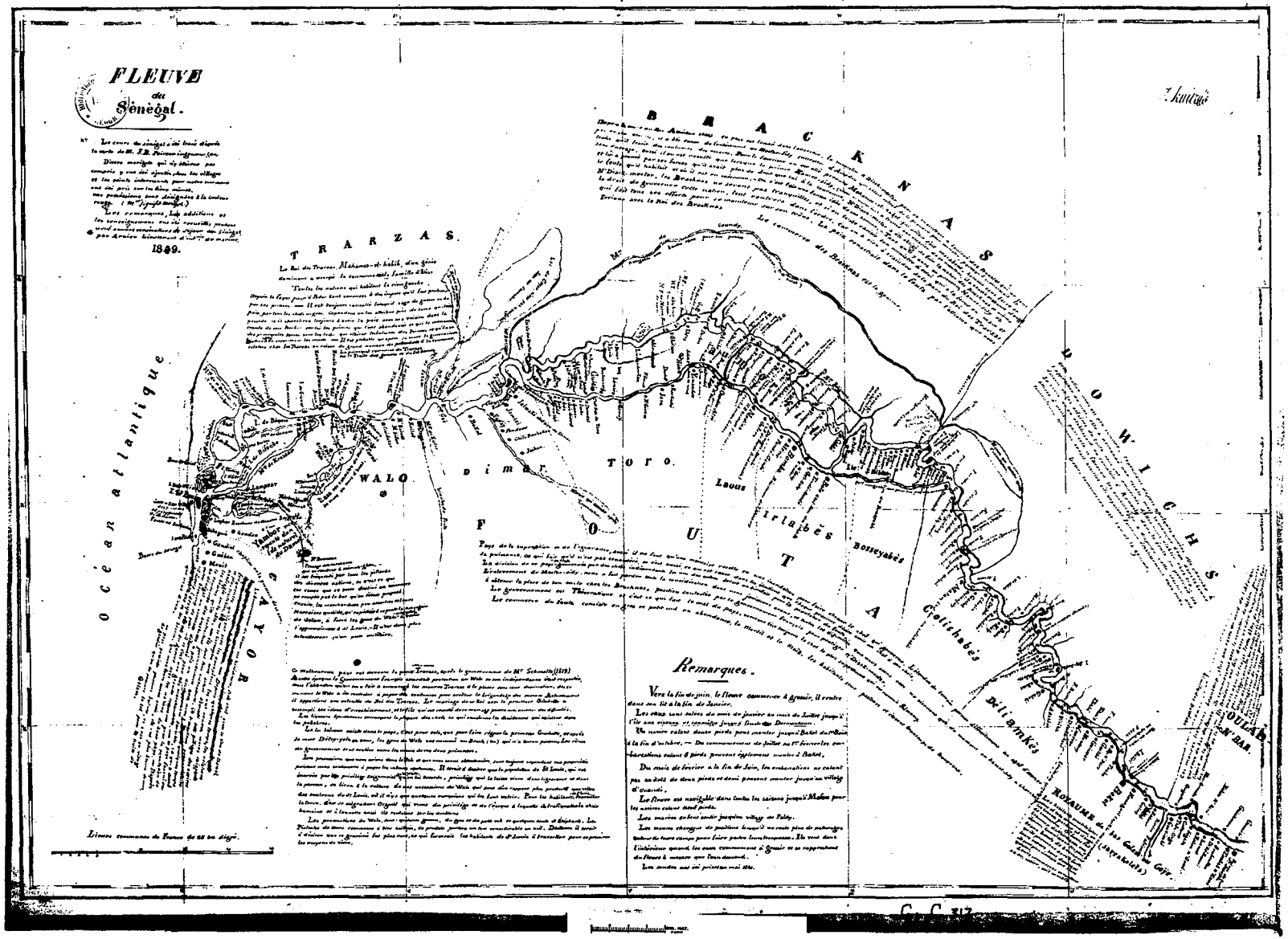

CARTE N° 9 Carte du Fleuve Sénégal, par le lieutenant ARNIER, 1849, B.N. Département des Cartes et Plans G et C 317

plus fertile du Fouta (86). Comme dans le Walo le mil y donne deux récoltes, on y cultive le béref et les pistaches, le coton et l'indigo. Les populations élèvent des boeufs, des moutons et des chevaux. Saint-Louis y trouve une grande partie de sa nourriture : mil, viande, poissons séchés et beurre. Les traitants viennent également acheter des peaux et en petite quantité de la gomme qu'ils se sont procurés en contrebande auprès des Maures (87). Le commerce de Saint-Louis écoule au Fouta de la guinée, du sel, des armes et des munitions de guerre, des tissus imprimés, des verroteries, du sucre et de la mélasse. Les objets en fer trouvent preneurs dans le Toro et dans le Lao mais plus à l'est, ils se heurtent à la concurrence des produits de l'artisanat local.

La traite s'effectue dans de gros villages ou le long des marigots. Dans le Dimar, province occidentale du Fouta; Gaé et Fanaye sont les points les plus fréquentés, Fanaye surtout qui, de l'avis de Raffenel et de Baudin est un des villages les plus importants du fleuve pour son commerce de mil, de poissons secs et de gomme de contrebande (88). Pour l'île à morfil, où les points de traite sont nombreux,

---

(86) Parmi d'autres le témoignage de RAFFENEL (A) : Voyage.., op.cit., p.32 : "Aucune localité ne semble plus fertile que l'île à morfil et plus propre aux cultures".

(87) BOUET-WILLAUMEZ : Commerce et traite ..., op.cit.,p.34, gouverneur Baudin à ministre, 27 juillet 1849, n°271, A N S O M Sénégal I 35 a.

(88) RAFFENEL (A) : Voyage .., op.cit., p.27 et lettre de Baudin au ministre, 27 juillet 1849, n°271, déjà citée.

on peut citer tout particulièrement Ouroardo et pour le Damga, Dolol, Kamel, Guellé et Matam qui, outre le mil, échange les peaux et le beurre. Une grande fraction de la population de Saint-Louis est employée pendant plus de six mois par an à la traite du Fouta. Celle-ci atteint sa plus grande intensité au moment où la crue du fleuve permet à toute une flotille de marigotiers ou petits bateaux dont le tonnage varie entre 2 et 12 tonneaux de se répandre dans les nombreux bras du fleuve (89). Le nombre de ces petites embarcations qui oscille entre 50 et 80 pendant la saison des basses eaux qui est celle de la traite de la gomme atteint un chiffre plus que double, triple même lorsque cette dernière est terminée. Malheureusement nous ne disposons d'aucune indication précise sur la valeur de ce commerce qui se déroule loin de tout poste français. Cependant, il semble bien que le Fouta constitue une pièce importante de l'économie locale car il est régulièrement qualifié de "véritable grenier du Sénégal et des escales du Fleuve" (90). Par contre, sa part dans le commerce d'exportation demeure limitée à une fourniture assez faible de peaux brutes. Ainsi, les échanges apparaissent au milieu du siècle semblables à ceux que décrivait Mollien trente ans plus tôt (91). Pourtant le Fouta ne manque pas de

---

(89) Ce tonnage est très inférieur à celui des navires utilisés pour la traite de la gomme : il atteint en moyenne 15 tonneaux.

(90) BOUET-WILLAUMEZ : Commerce et traite, op.cit., p.34.

(91) "Les Européens leur (aux habitants du Fouta) fournissent les guinées bleues, les armes à feu et de la quincaillerie; ils reçoivent en échange du mil et du coton". "L'Afrique occidentale en 1818 vue par un explorateur français : Gaspard Théodore Mollien, op.cit., p.162. Le coton acheté dans le Fouta n'est pas destiné à l'exportation mais aux tisserands de Saint-Louis.

produits susceptibles d'intéresser les Européens, l'arachide en particulier. Carrère et Holle sont persuadés que "la somme de nos transactions avec le Fouta pourrait être, en peu de temps, centuplée, si on s'attachait à y favoriser la production des denrées utiles à notre commerce" et ils comptent avant tout sur la pistache qui "lorsque nous irons l'acheter sur place, donnera bientôt des produits immenses"(92).

Or en ce milieu du XIXe siècle, c'est au Kayor que l'arachide est en train de devenir "l'objet d'un immense commerce" (93). Ce royaume considéré comme beaucoup moins fertile que le Fouta (94) a depuis longtemps effectué d'actifs échanges avec Saint-Louis. Ses fournitures de mil, de légumes et de fruits, de viande et de volailles, de savon, de coton pour les tisserands de la ville, de sel nécessaire au commerce du fleuve, de boeufs pour les Antilles et de peaux pour la France ont toujours été appréciées (95); en échange les habitants se procurent des sabres, des fusils et des muni-

---

(92) CARRERE (F) et HOLLE (P), op.cit., p.134. Ces deux auteurs ne font que refléter une opinion courante. Cf. AUXCOUSTEAUX 'S) op.cit. "l'île à morfil peut devenir le centre d'un commerce considérable".

(93) Baudin : mémoire déjà cité.

(94) CARRERE (F), HOLLE (P), op.cit., "les terres y sont d'une fertilité médiocre" p.85.

(95) A signaler que des habitants de Saint-Louis possèdent des troupeaux de boeufs qu'ils envoient paître dans le Kayor moyennant le paiement d'un droit au damel qui s'engage en retour à assurer la protection des troupeaux et de ceux qui les gardent.

tions, du fer en barre, du tabac, des tissus imprimés et de la guinée, du coton filé bleu et blanc, de la verroterie, de l'ambre et du corail sans oublier les alcools. Ces transactions ne vont pas sans quelques frictions car les Kayoriens recherchant avant tout le bon marché, le commerce de Saint-Louis ne leur fournit le plus souvent que des objets de mauvaise qualité.

Depuis deux ou trois ans, les relations commerciales se modifient profondément par suite de l'apparition et des progrès rapides de l'arachide. En février 1849, Baudin fait état d'achats d'une valeur de 200.000 F. et pour la campagne de 1849 Carrère et Holle parlent de 4.000 tonneaux de graines (96). Le rapport de Baudin d'août 1850 nous permet de saisir l'ampleur des transformations. D'après lui, le Kayor n'est plus "le grenier du Sénégal" qu'il était "presque autrefois" pour le mil. "Aujourd'hui cette culture a été presque complètement abandonnée et remplacée par celle des arachides ... Le seul commerce avec le Cayor est donc en ce moment celui des arachides" (97).

Les habitants du Kayor avaient autrefois l'habitude de venir offrir leurs produits à Saint-Louis, mais depuis que l'arachide est recherchée, les traitants parcourent le pays et les maisons de commerce envoient leurs agents à Gandiole

---

(96) Gouverneur à ministre, 12 février 1849, n°50, A N S O M Sénégal I 35a. Les 4.000 tonneaux de graines représentent une valeur d'environ 325.500 F.

(97) Mémoire de remise de service déjà cité. Carrère et Holle qui écrivent quelques années plus tard témoignent parallèlement à la montée de l'arachide de la persistance des échanges traditionnels, tels que Mollien les avait décrits, op.cit., p.69.

qui tend à devenir une "escale"comparable à celles de la gomme. Bouët-Willaumez décrit Gandiole comme l'entrepôt de traite du Kayor avec la colonie où "de nombreux bateaux descendent journellement et, remontent le fleuve à la oordelle". L'abbé Boilat, pour sa part, constate que

> "depuis près de dix ans, Gandiole représente un vrai port de commerce. Les traitants ont toujours des navires mouillés devant le village. A terre on a construit un grand nombre de cases servant de magasins pour les marchandises. Dans le village même, on trouve des boutiques où l'on vend toute sorte de denrées d'Europe" (98).

Ainsi, le village de Gandiole déjà fréquenté pour ses salines, connait-il depuis 1845-1846 environ une fiévreuse activité due au commerce de l'arachide. D. Valantin dans une note présentée en 1850 au conseil d'administration parle de la "folle concurrence" à laquelle se livrent "négociants, marchands, capitaines-pacotilleurs" (99). La naissance et la croissance fulgurante de cette escale spontanée sont loin de faire l'unanimité. Une véritable coalition se noue entre ceux qui craignent de voir la ville de Saint-Louis désertée par les habitants du Kayor et ceux qui s'inquiètent du renchérissement probable des prix et des exigences que le damel manifeste à l'égard du commerce de Gandiole, suivant en cela l'exemple des souverains maures maîtres des escales de la gomme. Elle réussit à la suite d'une offensive menée au conseil général d'abord et au conseil d'administration ensuite, à faire supprimer l'escale de Gandiole par l'arrêté du 17

---

(98) BOUET-WILLAUMEZ : Commerce et traite .., op.cit.p.31-32
Abbé BOILAT, op.cit., pp.188-189.

(99) Délibération n°21 du 17 juillet 1850. A N S O M
Sénégal VII 26 bis 10.

juillet 1850. Les échanges avec le Kayor devaient désormais être concentrés à Saint-Louis (100). Pour faciliter l'accès à la ville, un pont devait être construit entre Sor et Leybar.

Ainsi, à la stagnation du Fouta s'oppose le démarrage du Kayor. Longtemps borné au rôle de pourvoyeur des besoins alimentaires des habitants de Saint-Louis, il entrait désormais, grâce à l'arachide dans le circuit du commerce d'exportation. Il était la preuve tangible que les espoirs de développement caressés depuis si longtemps n'étaient pas vains et que d'autres régions du Sénégal pouvaient à leur tour connaître le même départ.

e) Le rôle de Saint-Louis

Saint-Louis est le moteur et le régulateur du commerce du fleuve et des régions environnantes. Tout part de lui et tout revient à lui. Les maisons européennes approvisionnent en marchandises les traitants qui "montent" aux escales et aux comptoirs du fleuve, parcourent les marigots et se lancent sur les pistes du Kayor. Ils rapportent les produits que les négociants centralisent et expédient en Europe. Nous avons déjà examiné le volume et les fluctuations de ces importations et de ces exportations. En fait, l'activité commerciale de Saint-Louis s'avère beaucoup plus complexe;. Tout d'abord les caravanes attirées par le prestige de la ville et surtout le désir de s'affranchir des intermédiaires des escales viennent de temps à autre y conclure directement

---

(100) Séance du 17 janvier 1848 du conseil général A N S O M Sénégal VII 29 c au conseil d'administration : séances du 25 mai 1849 (délibération n°12) et du 17 juillet 1850 A N S O M Sénégal VII 26 bis 9 et 10.

leurs transactions. L'administration par les marchés qu'elle passe pour toute la colonie joue un rôle non négligeable dans l'économie de Saint-Louis et ses besoins variés intéressent à la fois le grand commerce et les fournisseurs locaux. D'autre part, le commerce de détail ouvre de nouvelles boutiques pour répondre aux demandes d'une population urbaine croissante et des Africains du voisinage. Enfin, depuis une quinzaine d'années, les maigres et fragiles bénéfices de la gomme ont incité Saint-Louis à chercher de nouveaux débouchés sur les côtes situées au sud de Gorée.

Malheureusement nous ne pouvons suivre d'une façon continue ce courant commercial car les statistiques à notre disposition n'offrent que des renseignements partiels classés sous des rubriques qui ont été plusieurs fois modifiées : ainsi les exportations vers la Gambie sont tantôt confondues avec celles du "bas de côte", tantôt distinctes (101). Cependant on peut formuler quelques remarques relatives à l'expansion, à la nature et à la valeur des échanges. Le commerce de Saint-Louis s'oriente très irrégulièrement vers le Sine Saloum trop proche de Gorée pour s'y implanter véritablement, par contre il entretient d'actives relations avec la Gambie, la Casamance et le "bas de côte". On appelle ainsi, le secteur qui s'étend du sud de la Casamance jusqu'à la Sierra Leone et qui demeure malgré quelques manifestations récentes à l'écart de toute domination européenne. Le Rio Nunez constitue la "rivière" la plus fréquentée de cet ensemble. Pour les années 1841-1842, les seules pour lesquelles nous possédons des renseignements complets, le trafic de Saint-Louis au sud de Gorée atteint une valeur respectivement de 938.000 F.

---

(101) A N S O M Sénégal I X 44 a.

et 1.230.000 F., les exportations comptant pour deux fois plus que les importations. A la même époque, le commerce de Gorée avec la même zone apparaît sensiblement équivalent (102). L'absence de chiffres valables pour les années suivantes et surtout pour 1848-1850 ne permet pas de retracer l'évolution de ces échanges.

Saint-Louis expédie essentiellement des tissus de coton, de la guinée de l'Inde, du corail, de l'ambre, de la verroterie et des gommes. Il reçoit du mil, du riz, de la cire, des peaux de boeuf, de l'ivoire, des arachides et du fer en barres. Il apparaît donc, à la lumière de cette énumération, que Saint-Louis cherche pour une part dans son commerce avec la Gambie à compléter ses relations directes avec l'Angleterre en y exportant la gomme pour en recevoir des barres de fer.

En réalité, la part de Saint-Louis dans le commerce du sud est plus grande que ne le suggèrent ces quelques observations car très souvent des caboteurs armés à Saint-Louis viennent suppléer ceux de Gorée et surtout nombre de maisons de commerce établies dans cette île ne sont que des succursales de celles de Saint-Louis.

---

(102) Environ 952.400 F. en 1841 et 1.020.300 F. en 1842. Dans ces calculs ont été pris en compte les opérations commerciales effectuées en Gambie, en Casamance et au bas de côte. L'absence de renseignements chiffrés pour Saint-Louis nous a amené à éliminer le commerce avec le Sine Saloum. On sait par divers témoignages que le chef-lieu de la colonie n'y entretenait que de très médiocres et très épisodiques relations. Par contre Gorée y faisait pour près de 300.000 F. d'affaires. Le total de son commerce avec le sud s'élèverait alors respectivement à 1.239.200 F. et à 1.314.000 F.

2. GOREE et DEPENDANCES

Le commerce de Gorée n'a pas suscité la même attention que celui du fleuve, aussi ne faut-il pas s'étonner s'il ne bénéficie pas de la même moisson d'informations. La lecture de la correspondance officielle est tout à fait significative à cet égard: aux longues dépêches consacrées au fleuve s'opposent de rares et sommaires indications sur Gorée et ses dépendances. De même, les contemporains dans leurs ouvrages, leurs brochures ou leurs articles n'ont eu d'yeux que pour le commerce de la gomme et rares sont ceux qui ont pressenti l'avenir de sa vaste secteur côtier. Pourtant les Français le fréquentaient depuis longtemps, mais après l'interdiction de la traite des nègres, ils n'y trouvaient que de la cire, des cuirs et un peu d'ivoire pour l'exportation, du mil et du riz pour l'approvisionnement de Gorée et éventuellement de Saint-Louis. Il n'existait donc aucun produit comparable à la gomme jusqu'aux années 1840 où l'arachide fit son apparition dans le commerce avec la France. Si comme le constate Bouët-Willaumez "l'impulsion donnée aux récoltes d'arachides fut rapide et vigoureuse", nous ne sommes en 1850 qu'au début de ce phénomène, mais nous pouvons déjà en constater les premiers effets.

A la différence de ce que nous avons pu remarquer sur le fleuve, il n'existe pas ici de distinction tranchée entre zones où se pratique le commerce d'exportation et zones où se rassemblent les vivres destinées aux villes. Nous pouvons distinguer quatre secteurs : la presqu'île du cap Vert et le Sine Saloum, la Casamance et les autres Rivières du Sud.

a) La presqu'île du cap Vert et le Sine Saloum

La vie sur l'îlot rocheux de Gorée n'était possible que si des relations étroites étaient nouées avec les villages de la presqu'île du cap Vert. Aussi, dès leur installation au XVIIe siècle, les Européens doivent-ils se procurer à la "Grande Terre"de l'eau, des boeufs, des volailles, des poissons frais, du vin de palme mais aussi du bois, des pierres et du sable. Une tradition d'échanges nécessaires à la vie quotidienne est donc née, qui devient exclusive quand la traite est supprimée. Malgré l'accroissement de la population goréenne dans la première moitié du XIXe siècle, cette fonction d'approvisionnement manquait d'avenir et les autorités encouragèrent à plusieurs reprises les habitants de Gorée à cultiver des plantes d'exportation sur la presqu'île du cap Vert. Les quelques établissements agricoles ainsi fondés périclitèrent rapidement et il n'en subsista bientôt plus que quelques maisons de campagne, quelques potagers et vergers, près de Hann en particulier, qui contribuèrent à améliorer la vie des Goréens (103). Ce n'est donc qu'avec l'arachide que la presqu'île va s'animer véritablement, ouverte qu'elle sera désormais au commerce d'exportation. La graine vient du Kayor car les essais entrepris en 1842 sur la presqu'île n'ont guère donné de résultats. Comme les gens de l'intérieur redoutent de venir à Gorée "parce qu'ils se font un

---

(103) Après l'échec de la Société Coloniale Philanthropique en 1817, quelques Goréens avaient tenté la culture du coton sans succès; voir FAURE (Cl.) : Histoire de la presqu'île du cap Vert et des origines de Dakar, Paris, Larose, 1914, 165 p.

épouvantail invincible de la nécessité qu'il y a de traverser le bras de mer", les échanges s'effectuent à Dakar où les traitants de Gorée commencent à édifier des factoreries et des magasins en planches. Dès 1845, cette transformation s'esquisse comme le remarque le P. Briot : "Dakar est déjà maintenant un lieu de commerce, un gros bourg ... tous les jours, il s'y fait pour plus de mille francs d'échanges" (104). En janvier 1848, le conseil d'arrondissement constate que "cette tendance à fonder de nouveaux établissements sur la presqu'île du cap Vert "s'affirme chaque jour davantage" (105). A leur tour, des négociants comme Maurel viennent y établir des magasins. Les traitants qui se livrent à une concurrence de plus en plus âpre se déplacent au devant des caravanes et se fixent dans des villages comme Tiaroye et Rufisque. Outre les arachides, ils se procurent des cuirs, de la cire et un peu de mil. Les marchandises qui se débitent le mieux en échange sont des tissus, des fusils, des barres de fer, du tabac en feuilles et de l'eau-de-vie. Il est malheureusement impossible d'apprécier l'importance de ce réveil économique. Cependant on peut dire qu'en 1850, le commerce des arachides apparaît avant tout

---

(104) Le P. Briot a été envoyé par le P. Libermann pour rechercher un emplacement pour fonder une mission au Sénégal. P. Briot à P. Libermann, 28 août 1845, A C SSp. boîte 152 B.

(105) Procès-verbal du conseil d'arrondissement de Gorée, 25 janvier 1848, A N S - A O F 2 E2 - texte publié par CHARPY (J) : La fondation de Dakar 1845-1857-1869, Collection des documents inédits pour servir à l'histoire de l'Afrique occidentale française, Recueil n°1, Paris, 1958, document n°6, p.22.

comme la promesse d'une prospérité prochaine, les progrès décisifs ne devant se produire qu'après.

Au delà du cap de Naze, les Goréens fréquentent Portudal, Mbour et Joal pour s'y procurer également des cuirs, de la cire, des boeufs et accessoirement du mil. De ces villages qui servent d'intermédiaires avec les populations de l'intérieur, le plus important est Joal, le meilleur mouillage de cette côte. On y voit encore les vestiges des factoreries qui avaient été si actives à l'époque de la traite des nègres. La pistache n'y a fait qu'une timide apparition alors qu'elle commence à transformer l'économie du Saloum, "le royaume le plus commerçant de toutes les contrées habitées par les Sérères" (106). Voulant donner un nouveau départ à des relations anciennes et sortir Gorée de son marasme, le gouverneur Roger fit explorer le pays par le botaniste Sauvigny en 1822. Il en rapporta une importante documentation mais le commerce, faute de s'intéresser à de nouveaux produits, demeura stationnaire . Au début des années 1840, la valeur des échanges entre Gorée et le Saloum s'élevait à près de 300.000 F. L'île, outre des cuirs et du mil (90% des importations) recevait des boeufs, de la cire et de très faibles quantités d'ivoire, tandis que le royaume se procurait de l'eau-de-vie et du tabac (environ 80% des achats), des barres de fer, du corail, des perles, de la verroterie et de la guinée bleue (107). L'arachide s'intro-

---

(106) BOILAT (abbé), op.cit., p.180.

(107) En 1841, Gorée a expédié 134.000 F. de marchandises dont 60.600 F. d'eau-de-vie et 51.500 Frs de tabac en feuilles. L'île a reçu 152.135 F. de produits dont 85.700 F. de peaux et 52.600 F. de mil. En 1842 et 1843 les exportations de Gorée se sont élevées respectivement à 135.800 F. et 201.900 F. et les importations

duit dès 1843 dans le circuit des échanges. Le roi en favorise la culture par tous les moyens, ayant vite compris tout l'intérêt de cette nouvelle branche de commerce. Quatre ans plus tard "le commerce de la rivière ... commence à devenir très important, c'est la partie vitale du cabotage du Sénégal"(108). En effet, il n'est pas un noir de Gorée qui ne soit pratique de la rivière tant les relations sont fréquentes. Les goëlettes remontent jusqu'à Kaolack, dernière et principale station du commerce sur la rivière. Déjà apparaissent les premières conséquences du développement des échanges. Primitivement la traite ne se faisait que pendant la belle saison et une fois terminée les traitants retournaient à Gorée et les cases qu'ils occupaient devaient être brûlées, selon les ordres du roi. Le commerce des arachides a provoqué la coutume des avances en marchandises à des sous-traitants qui demeuraient toute l'année et Bouët-Willaumez peut constater qu'ils ont réussi à créer de nombreux et importants besoins parmi les populations du Saloum. La production d'arachides augmentant régulièrement, le cabotage de Gorée ne suffit plus à l'évacuer et c'est pourquoi dès 1847 des navires de la métropole reçurent l'ordre d'y opérer leur chargement et d'en relever directement pour la France. Enfin, à mesure que s'étend la culture des arachides, celle du mil est délaissée (109). Les traitants goréens rencontraient de-

---

(107) suite
du Saloum à 158.300 et 153.700 F. Nous n'avons pas de renseignements sûrs pour les années suivantes. A N S O M IX 44a.

(108) BOUET-WILLAUMEZ, op.cit., p.61 et rapport du capitaine Jean-Marie Thomas et commandant l'Antoinette, A N S O M Sénégal IV 24b.

(109) Note sur la rivière de Saloum par de Rulhière, lieutenant de vaisseau, commandant le vapeur Alecton,

puis longtemps la concurrence anglaise dans le Saloum. Elle n'avait jamais été très sérieuse tant que le pays ne fournissait que du mil mais elle prenait maintenant qu'on y trouvait un produit propre à l'exportation une consistance qui commençait à inquiéter sérieusement. Mais c'est en Gambie que cette rivalité devait atteindre sa plus grande acuité.

b) Gambie

Français et Anglais fréquentaient depuis le XVIIe siècle ce "fleuve magnifique qui a sur le Sénégal l'avantage de ne pas être barré et de donner accès aux navires marchands du plus grand tonnage" (110). En 1661, les Anglais s'y installèrent dans une île qu'ils baptisèrent Fort Saint-James, tandis que les Français prirent pied plus en aval à Albréda sur la rive droite en 1678 (111). Les rapports entre les représentants des deux nations furent toujours difficiles et parfois hostiles car à la concurrence commerciale s'ajoutèrent les répercussions des guerres européennes. En 1817, la France recouvre Albréda mais la situation du comptoir s'était profondément modifiée depuis la fin de l'Ancien

---

(109) suite
A N S O M Sénégal IV 24 b. Avec quelques corrections elle a été publiée dans la Revue Coloniale, juillet 1853, pp.124-128.

(110) BOUET-WILLAUMEZ, op.cit., p.62.

(111) L'arrivée des Anglais en Gambie est signalée en 1588, année de la formation de la compagnie pour le commerce de la Sénégambie. En 1620 le marchand Richard Jobson rapporte d'une reconnaissance du fleuve des renseignements très optimistes sur la richesse des régions de l'intérieur. Voir VERDAT (Melle M.): Sur la fondation au XVIIe siècle du comptoir français d'Albréda, Notes Africaines, janvier 1946, n°29.

Régime puisqu'au lieu de fermer la rivière il était maintenant dominé par la ville de Sainte-Marie de Bathurst fondée un an plus tôt. Dans de telles conditions, l'avenir ne pouvait être qu'incertain. Les Goréens venaient cependant y traiter du mil, du riz, de la cire, des cuirs ainsi que l'ivoire et l'or apporté par les caravanes de l'intérieur. Le baron Roger croyait possible l'accroissement de ce trafic auquel il portait un réel intérêt, mais ses espoirs furent déçus. Au début des années 1840, la valeur des exportations est sensiblement la même qu'en 1826, à la fin de son gouvernement (112). Sans attacher trop d'importance à ces chiffres, on peut cependant conclure pour cette période à une stagnation confirmée par de nombreux témoignages. Mais dès 1843, la conjoncture se redresse, grâce à l'arachide. On a évoqué par ailleurs le rôle de pionnier qu'a joué la Gambie dans ce domaine et l'on sait qu'elle devint rapidement le principal fournisseur de la côte. De ce fait, en quelques années, Albréda prit une importance inattendue, appréciée à la fois du commerce local et de ceux de nos ports qui sont en rapport avec la côte occidentale d'Afrique. Les exportations d'arachides enregistrées à Bathurst où les navires français devaient obligatoirement relâcher ont plus que décuplé entre 1843 et 1848 (113). Il est tout à fait frappant de constater le ton nouveau qui à partir de 1845 anime la correspondance des gouverneurs et des négociants ainsi que les articles des journaux des grands ports. Alors qu'autre-

---

(112) HARDY (P.). Le comptoir français d'Albréda en Gambie 1817-1826, Revue d'Histoire des Colonies, 1924, pp.237-272 et note du 14 septembre 1843 A N S O M Sénégal IV 8 d.

(113) 61.200 F. en 1843 (contre 7.800 deux ans plus tôt) et 695.400 F. en 1848, Revue Coloniale, 1850, t.V., p. 85.

fois, il n'était question que des "faibles ressources" que procurait le commerce d'Albréda, de ses "proportions insignifiantes", on parle désormais de "résultats satisfaisants" "d'avantages sérieux" et "d'opérations fructueuses". Ainsi, voit-on les négociants et les traitants de Gorée attirés par ces perspectives favorables, adresser à l'administration de nombreuses demandes pour obtenir des concessions de terrains et des permis de former des établissements autour du comptoir. Enfin, les Anglais, peu intéressés par le commerce de l'arachide mais jaloux des succès de leurs rivaux multiplient vexations et incidents qui prennent une ampleur nouvelle et trouvent un écho dans la presse et dans les débats parlementaires. On évoquera par ailleurs ces démêlés politiques mais on ne peut manquer de souligner que dans une certaine mesure ils témoignent du poids économique nouveau qu'est en train de prendre cette petite position française enclavée dans une colonie anglaise. En 1849-1850 cependant,les échanges, sans doute victimes des tracasseries anglaises,reculent de près de 25% et Hecquard qui nous en informe se montre très pessimiste pour l'avenir (114).

L'arachide prenant chaque année de plus en plus d'importance a fini par constituer près de 90% des exportations

---

(114) HECQUARD (H). Voyage.., op.cit.p.144. L'auteur utilise ici une autre série de chiffres, publiée également par la Revue Coloniale en 1850, t.V, p.105-106. La différence constatée entre les deux séries peut trouver une explication dans le fait que l'une enregistre la totalité des exportations, tandis que l'autre ne mentionne que le cabotage avec Gorée.

(268.500 F. sur un total de 304.741 F. en 1849). Ainsi, les produits traditionnellement traités comme les cuirs et le mil ont été progressivement réduits à la portion congrue tandis que, selon Hecquard, Sénoudébou aurait accaparé le commerce de l'or et de l'ivoire. Par le comptoir d'Albréda s'écoulent des marchandises françaises qui pour la plupart sont apportées d'abord au Sénégal : il s'agit de guinées de l'Inde et de tissus de Rouen, de verroterie et de tabac en feuilles, d'eau-de-vie et de vins. Mais les armes et la poudre étant des "objets spéciaux de traite pour la Gambie" les Anglais ont exigé qu'ils proviennent de leurs manufactures et qu'ils soient importés par leurs navires. Les négociants de Sainte-Marie de Bathurst les font payer très cher aux traitants d'Albréda qui, d'autre part, doivent pour se les procurer prendre en même temps des marchandises anglaises. Aussi ne faut-il pas s'étonner que la part du commerce français régresse dangereusement (115).

Devant le peu d'intérêt manifesté par les Anglais pour le commerce de l'arachide, quelques négociants de Saint-Louis et de Gorée se sont en quelque sorte substitué à eux

---

(115) En 1848, sur un total d'importations de 137.210 F. le commerce français s'élevait à 110.010 F., l'année suivante il ne représentait plus que 80.790 F. sur un total de 220.790 F., tandis que le commerce anglais passait brutalement de 26.200 F. à 140.000 F., Revue Coloniale, 1850, voir aussi le rapport d'Aumont, commandant particulier de Gorée, au gouverneur, 4 janvier 1851, A N S A O F , 13 G 29.

et ont installé des succursales à Bathurst. Ils avaient aussi l'espoir de mieux surmonter les difficultés suscitées par les Anglais. C'est ainsi qu'en 1849 la maison Maurel et Prom pour briser le monopole du commerce britannique de la ville fit venir sur navire anglais la poudre et les armes dont elle avait besoin pour ses opérations de traite, mais cette tentative ne s'est pas révélée assez satisfaisante pour qu'elle soit renouvelée l'année suivante (116).

Très rapidement les négociants français acquirent une position dominante dans l'exportation des arachides et le fait qu'en 1843 la pièce de cinq francs ait été reconnue comme monnaie légale en Gambie en fournit la meilleure preuve (117). En 1848, les arachides représentent en valeur les deux-tiers des exportations (118). Comme les traitants sénégalais n'avaient ni le droit de remonter le fleuve, ni de commercer ailleurs que dans le comptoir d'Albréda, les maisons françaises de Bathurst ne pouvaient subsister qu'en utilisant des intermédiaires de nationalité britannique. Ainsi s'établit progressivement une division du travail entre Français et Anglais mais il convient de souligner que

---

(116) Rapport du commandant de Gorée précédemment cité.

(117) Les gouverneurs britanniques déplorent dans leur correspondance que le commerce de la Gambie soit passé dans des mains étrangères. GRAY (J.M.) : A history of the Gambia, Cambridge University Press, 1940, p.384. Nous étudierons par ailleurs l'emploi du numéraire dans les transactions.

(118) GRAY, op.cit., p.380 et Revue Coloniale, t. 5, 1850, pp.50-104.

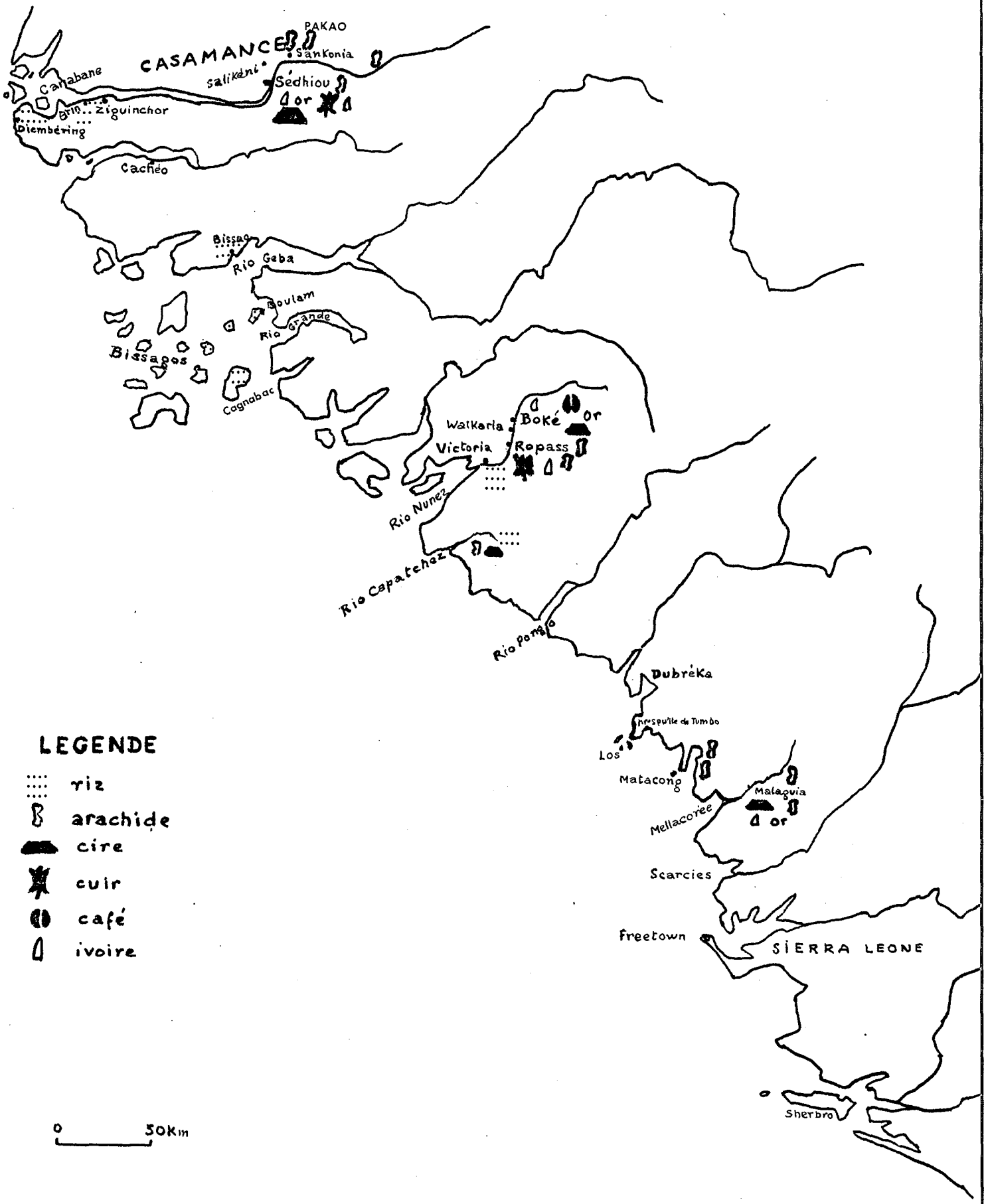

CARTE N° 10 L'ECONOMIE DES RIVIERES DU SUD VERS 1850

parmi les premiers, seuls les négociants en tirent avantage, alors que les traitants goréens ne peuvent espérer de débouchés à la mesure du trafic.

c) Casamance

Cette vallée par sa végétation luxuriante, ses riches forêts, son sol fertile et ses rizières bien aménagées avait suscité chez tous ceux qui l'avaient visitée la conviction qu'elle était destinée à un magnifique développement économique et qu'ainsi elle apporterait un remède efficace à la maladie de langueur dont était atteint le commerce de Gorée. Au milieu du siècle ces espoirs s'étaient-ils réalisés ?

Les Goréens fréquentaient depuis longtemps la rivière, mais leurs affaires n'y avaient jamais connu une grande importance même au temps de la traite; et pour que l'administration porte un intérêt nouveau à la Casamance, il a fallu attendre le voyage du baron Roger en mai 1826. Pour le gouverneur, le riz, la cire, les peaux, le bois, l'ivoire et l'or devaient permettre aux maisons de Gorée d'étendre leurs activités d'une manière satisfaisante et il envisageait l'établissement d'un entrepôt à M'bering (Brin). Aucune suite ne fut donnée à sa suggestion, mais en 1834 les négociants du Sénégal relancent la question (119). A cette époque, quelques Sénégalais faisaient à l'embouchure de la rivière une modeste traite du mil et du riz, mais ils cherchaient à étendre le cercle étroit de leurs relations en remontant le fleu-

---

(119) Mémoire adressé au gouverneur du Sénégal par les négociants de Saint-Louis, 29 novembre 1834. A N S O M Sénégal IV 25 b : "Il serait dans l'intérêt du commerce de Saint-Louis et de Gorée de former sur la côte un établissement qui ouvrirait de nouvelles ressources à leur population exubérante".

ve pour intercepter les caravanes qui, de l'intérieur, portaient en Gambie des produits plus riches. Ils rencontraient l'hostilité des Portugais qui imposaient lourdement les marchandises françaises et interdisaient la navigation en amont de leur poste de Ziguinchor. La métropole se désintéressant de son comptoir, l'obstacle portugais était plus apparent que réel, par contre, la concurrence des traitants de Gambie venant se procurer du riz et de la cire en basse Casamance s'avérait beaucoup plus dangereuse. A Paris comme à Saint-Louis, on comprit qu'il n'était plus possible de se contenter de soutenir du bout des lèvres de trop rares initiatives individuelles aux moyens dérisoires. En janvier 1836, le commandant de Gorée, Malavois, acquiert l'île de Carabane tandis que quelques semaines plus tard l'administration impose à la Compagnie de Galam lors du renouvellement de son privilège d'établir un comptoir en Casamance.

Le désir de ruiner le commerce anglais en Gambie explique la décision du gouvernement de sortir d'une longue réserve. En effet, il attend du nouvel établissement qu'il puisse attirer par une situation judicieusement choisie dans le haut de la rivière, les produits de l'intérieur et qu'il balance l'influence de la Gambie qui, si "l'on n'y prend pas garde, s'emparera successivement de tout le commerce de la côte occidentale d'Afrique" (120). La Casamance devra aussi devenir pour le Sénégal, un grenier dans lequel la colonie s'approvisionnera à moindre frais de tout le mil nécessaire et l'affranchira ainsi de l'espèce de monopole dont jouit

---

(120) Ce point de vue exprimé par le comité du commerce de la colonie dans sa séance du 9 février 1836 est entièrement partagé par le gouvernement , A N S O M Sénégal IV 25 b.

alors la Gambie (121). Un tel développement de son commerce doit faire de la Casamance le centre des opérations de la colonie au bas de la côte (122). Ces objectifs ambitieux ont-ils été atteints ?

La commission que le gouverneur du Sénégal envoie en mars-avril 1837 explorer les lieux sous la direction de Dagorne, nouveau commandant de Gorée, confirme l'intérêt économique de la rivière et achète à Sédhiou le terrain nécessaire à l'installation d'un comptoir fortifié (123). L'année suivante, la Compagnie de Galam y commence ses affaires sans grand enthousiasme car elle n'a pas obtenu un privilège aussi étendu qu'elle l'espérait. Les résultats furent loin d'être au niveau des ambitions. Il semble que le gouverneur Soret se soit trop hâtivement réjoui quand en avril 1839 il confie à son successeur que "déjà Sainte-Marie se ressent de notre présence en Casamance" (124), car Hecquard, au cours de son voyage, constate en 1850 à plusieurs reprises que les caravanes manding fréquentent peu Sédhiou et se dirigent toujours

---

(121) Rapport du lieutenant de vaisseau Renaud, 2 août 1837, A N S O M Sénégal IV 25 b.

(122) Délibération du conseil privé, 2 mars 1837, A N S O M Sénégal IV 25 b.

(123) Sédhiou a été choisi à cause de sa proximité du Pakao, lieu de halte et de rendez-vous des caravanes se dirigeant vers la Gambie.

(124) Mémoire de remise de service à M. le gouverneur Charmasson par M. Soret, 14 avril 1839, A N S O M Sénégal IV 25 c.

vers la Gambie (125). La Casamance n'est pas devenue le grenier à mil du Sénégal car sa culture subit la concurrence croissante de celle des arachides. Le riz traité surtout autour de Carabane ne le remplace pas car en 1850 son commerce demeure encore bien modeste (126). Par contre, les Français paraissent avoir à peu près réussi à éliminer leurs rivaux portugais et anglais . Avec les Portugais, la tâche était facile, car ils étaient sans moyens pour faire respecter leur prétention d'interdire aux navires la remontée de la rivière et pour entreprendre de grandes affaires. Bientôt, les traitants de Ziguinchor furent réduits au rôle d'auxiliaires des commerçants français qui utilisaient leur expérience du pays et de ses populations pour étendre leurs opérations. Les Anglais étaient plus redoutables. En février 1841, Durand-Valantin, attribuait pour une large part à leur concurrence, les médiocres résultats obtenus par la Compagnie de Galam qu'il dirigeait alors. Mais assez rapidement la situation s'améliore. Les comptoirs à terre des maisons de Sainte-Marie n'ont eu qu'une existence épisodique car en juillet 1843 leur dernier représentant, l'agent de Forster

---

(125) HECQUARD (H.), op.cit., pp.112, 133 et 155. Bouët-Willaumez deux ans plus tôt avait fait la même remarque.

(126) Pour Baudin "Si ce commerce (celui du riz) pouvait prendre de l'extension par suite du peu d'abondance du mil depuis qu'on cultive partout l'arachide, ce serait une bonne ressource pour le cabotage de Gorée qui pourrait y employer un bon nombre de bateaux" Mémoire de remise de service, 16 août 1850, A N S O M Sénégal I 37 a.

quitte Sédhiou (127). Sans doute, les navires de Gambie, fréquentent encore de temps à autre la rivière, mais c'est essentiellement le fait de traitants isolés et l'on peut affirmer qu'au milieu du siècle, Portugais et Anglais ont fini par admettre l'existence d'une prédominance française en Casamance.

Mais en fait, le mouvement commercial au milieu du siècle est loin de répondre aux espoirs de ceux qui avaient préconisé l'installation à Carabane et à Sédhiou. Les statistiques nous le montrent oscillant entre 300 et 500.000 F. et retombant en 1849 au niveau de 1841 (128). La traite, à la différence de celle du Sénégal est pratiquée toute l'année et les goëlettes de Saint-Louis et de Gorée assurent régulièrement les relations avec la Casamance. Le riz constitue le produit le plus recherché dans le bas du fleuve; les traitants de Carabane le tirent soit des rizières qu'ils possèdent à Diembering, soit de leurs échanges avec les villages floup et bagnoun ou avec les Portugais de Ziguinchor. Certains font, au moyen des coquilles abondantes sur les rives, de la chaux qu'ils vendent en Gambie ou à Gorée. Le commerce de la haute Casamance se concentre à Sédhiou. Une partie se fait au comptoir même où les indigènes viennent

---

(127) "La concurrence que nous ont faite pendant quelque temps plusieurs maisons anglaises de Sainte-Marie est devenue aujourd'hui presque nulle par suite du départ de toutes exceptée une seule qui, à ce qu'il paraît, ne pourra même pas tenir longtemps", gouverneur à ministre, 1er janvier 1842, A N S O M Sénégal IV 25c. En 1849 timide réapparition: la maison Lloyd entretient un agent à Sédhiou, A N S O M Sénégal V 14c.

(128) Il ne peut s'agir que d'un ordre de grandeur car ces statistiques sont peu sûres. A N S O M Sénégal IX 44a pour les années 1841-1843, A N C983 pour la période 1844-1847 et A N S O M Sénégal XIII 2b pour 1848 et 1849.

apporter leurs produits, l'autre s'effectue par des traitants qui vont s'établir dans les villages riverains où des embarcations viennent leur apporter des marchandises et enlever les produits indigènes (129). Les marchandises les plus en faveur sont les armes, les fusils, les guinées et les tissus de coton, le tabac, l'ambre et quelques verroteries ainsi que le fer en barre. On y reçoit un peu d'ivoire et d'or, des peaux et surtout de la cire. L'arachide a fait son apparition en 1841 et depuis cette date sa culture se développe en particulier dans le Pakao. Malgré tout, en 1850, les tonnages exportés demeurent modestes.

Au total, douze années d'efforts en Casamance s'achèvent sur un constat d'échec. Carabane n'est qu'un village d'une cinquantaine de cases abritant traitants de Gorée et quelques Floup. En aucune façon, il n'a réussi, comme l'imaginaient certains esprits audacieux à jouer pour la rivière le rôle de Saint-Louis pour le Sénégal ou de Bathurst pour la Gambie. Quant à Sédhiou, ce comptoir s'était révélé aussi décevant que ceux de la Côte de l'Or et en 1847, l'administration s'interrogeant sur sa valeur commerciale pose le problème de savoir si elle doit maintenir le poste qui le protège (130).

---

(129) Quelques traitants sont dispersés dans le Fogny et le Pakao; parmi les villages importants de ce dernier pays, citons Salikeni et Sankonia.

(130) Ministre à gouverneur, 23 avril 1849, n°131, A N S O M Sénégal I 30 c.

d) Rivières du Sud

En 1850, les caboteurs de Saint-Louis et de Gorée fréquentent assez activement le littoral aux multiples rias que l'on appelle au Sénégal le bas de côte. Phénomène récent, car une quinzaine d'années auparavant les relations n'étaient qu'épisodiques. L'impulsion a été donnée en 1837 par la commission Dagorne à la recherche d'un point où ancrer le commerce français. Sans doute, a-t-elle choisi Sédhiou, mais elle ne l'a fait qu'après bien des hésitations qui soulignaient tout l'intérêt qu'elle attachait au bas de côte en général et au Rio Nunez en particulier. Dans ses notes de septembre 1840 à la direction des Colonies, le lieutenant de vaisseau Bouët rapporte que des caboteurs prennent maintenant le chemin des îles Bissagos et du Rio Nunez. Ces tentatives toutes récentes sont, dit-il, encore précaires et de bien peu d'envergure, mais elles semblent avoir beaucoup d'avenir et l'administration se doit de les encourager (131). La correspondance du commandant de Gorée et celle des officiers de marine qui bourlinguent dans ces parages nous révèlent les développements de ce cabotage et l'implantation progressive des traitants et des agents des maisons françaises.

Les produits riches (cire, peaux et surtout morfil et or) qui arrivent du Fouta par les caravanes ont longtemps alimenté la quasi totalité du commerce des Rivières, mais depuis quelques années, le riz, le café, l'huile de palme et surtout l'arachide donnent une importance toute nouvelle aux zones côtières. Aussi, la France retrouve-t-elle, ici comme en Casamance ses rivaux traditionnels : les Portugais autour de Bissao et les Anglais autour de Freetown auxquels s'ajoutent à partir de 1848, les Belges au Rio Nunez.

---

(131) A N S O M Sénégal IV 21 b.

Au sud de la Casamance, le Rio Cacheo que les brisants et les bancs de sable rendent difficile d'accès a peu attiré les goëlettes du Sénégal. Par contre, elles fréquentent régulièrement l'archipel des Bissagos, les îles de Boulam et de Cagnabac en particulier, et Bissao, l'entrepôt de la région qui reçoit les bois de construction du Rio Grande et par l'intermédiaire du Rio Geba les produits du Fouta Djalon. Un goréen, Cabeuil, a pendant quelques années installé un comptoir au Rio Grande, mais il n'a pas pu ou n'a pas su y développer ses affaires. Cette rivière possède des réserves considérables en bois, tout spécialement, une espèce de chêne , l'african wood, recherchée en Sierra Leone. Les officiers de la Marine ont, à plusieurs reprises signalé mais sans succès la possibilité de créer de grandes exploitations qui approvisionneraient les chantiers de constructions navales et les fabriques de traverses pour les chemins de fer (132).

Le Rio Nunez apparaît aux yeux de tous les observateurs comme le lieu de troque le plus important des Rivières du Sud car les caravanes de Foula et de Manding visitent assidument le marché de Karkandy. Quelques Sénégalais n'ayant créé que de très modestes factoreries, Bouët en 1840 regrette que le commerce d'une rivière aussi riche et aussi facilement accessible ait été trop négligé (133). Le gouverneur Charmasson lui fait écho quand il déclare :

---

(132) BOUET-WILLAUMEZ : Commerce ..., op.cit. p.70 et Baudin, 27 juillet 1848, A N S O M Sénégal IV 26 c.

(133) Le rapport du commandant de La Triomphante de 1837 note la présence du goréen Laporte et des saints-louisiens René Valantin, d'Erneville et Boucaline, A N S A N S A O F 7 G 6.

"Il y a beaucoup à faire à Rio Nunez : les produits qu'on y traite ont de la valeur, c'est de l'or, du morfil, de l'huile de palme, du café. Pour y faire le commerce avec avantage, il faudrait qu'il y eut des maisons françaises sur les lieux pour y traiter avec les caravanes lorsqu'elles arrivent. Quelques jeunes gens de Saint-Louis y sont établis mais ils n'ont ni la consistance, ni le crédit qui constitue une maison de commerce" (134).

Mais si en 1841-1842 les autorités de Saint-Louis notent avec satisfaction que le commerce semble devoir prendre de l'extension et si l'année suivante les arachides apparaissent à l'exportation et si de nouveaux traitants viennent tenter leur chance, les résultats demeurent en définitive en deçà des espérances. Aussi, en 1846, la Chambre de commerce de Bordeaux suggère-t-elle pour mieux asseoir notre influence commerciale, d'établir comme sur le golfe de Guinée, un comptoir fortifié. Le capitaine de corvette Philippe de Kerhallet propose le site de Boké, considéré comme la clé des échanges dans le fleuve, mais le ministère, instruit par l'expérience de Grand Bassam repousse cette solution (135). Une des faiblesses du commerce français, c'est qu'à la différence des traitants étrangers qui résident constamment dans le fleuve et trafiquent toute l'année, Goréens et Saint-Louisiens n'apparaissent qu'à l'époque de la traite de janvier à mai ou juin, ne laissant ensuite sur place que "des facteurs plus ou moins recommandables" (136).

---

(134) Rapport du gouverneur sur la situation du Sénégal et des dépendances pendant l'année 1840, A N S O M Sénégal IV 26 b.

(135) A N S O M Sénégal IV 26 c.

(136) Philippe de Kerhallet à amiral Montagniès de la Roque, 4 mai 1847, A N S O M Sénégal IV 26 c.

Bouët-Willaumez évalue le commerce du Rio Nunez avant le développement de l'arachide à quatre millions de francs, mais il est impossible, faute de statistiques précises, d'apprécier la part des Français. Les guinées de l'Inde, les tissus de Rouen, le sel de Casamance et d'Europe, les verroteries, les armes et la poudre, les eaux de vie, l'ambre, le corail et les feuilles de tabac sont les marchandises les plus recherchées dans la rivière. En échange, les traitants se procurent des cuirs d'excellente qualité, de la cire, du café, du morfil, de la poudre d'or, du riz, de l'huile de palme et des arachides (137). Les traitants s'échelonnent depuis Victoria jusqu'à Boké en passant par Ropass où s'arrêtent les navires de trois cents à quatre cents tonneaux et Walkaria. Fait rare à signaler, un Européen, A. Santon, s'occupe davantage d'agriculture que de commerce : il a créé une plantation de café en pays nalou.

En 1849-1850, les affaires traversent une crise extrêmement grave, particulièrement dans le haut de la rivière où les traitants ont dû abandonner Boké. "Notre commerce est perdu" affirme un officier de marine tandis qu'un autre redoute que les caravanes ne se détournent du Rio Nunez pour aller proposer leurs produits au Rio Pongo et surtout à Sierra Leone où les Anglais multiplient les efforts pour les attirer (138). Faute de renseignements précis, il n'est pas possible d'apprécier l'ampleur des difficultés rencontrées par le commerce français ni de savoir dans quelle mesure la partie inférieure a pu être relativement épargnée. Seuls les

---

(137) En général la traite du riz et du café s'effectue en janvier, celle des arachides en février et en mars celle de l'huile de palme.

(138) De la Tocnaye au commandant de la division navale, avril 1849, A N S O M Sénégal IV 26 b et de Kerkallet, rapport de novembre 1849.

témoignages convergents des marins, même s'il faut nuancer des affirmations trop tranchées, ne permettent pas de douter que les espoirs mis dans le Rio Nunez au début des années 1840 se trouvent pour un temps anéantis par des conflits entre Africains plus ou moins exacerbés par les intrigues européennes. Voisin du Rio Nunez, le Rio Capatchez en est, en quelque sorte, une modeste annexe lui apportant par pirogues des arachides, du riz et de la cire.

Le Rio Pongo longtemps célèbre par ses activités de traite négrière s'ouvre depuis peu d'années au commerce légitime. De temps à autre des commerçants du Sénégal viennent y tenter des opérations de troque, mais avant 1850, à la différence des Anglais de Sierra Leone, ils ne disposent d'aucune factorerie dans la rivière. La présence commerciale anglaise déjà si sensible au Rio Nunez et au Rio Pongo s'affirme encore plus vigoureusement au sud au fur et à mesure que l'on se rapproche de Sierra Leone. Les Anglais ne rencontrent aucun concurrent dans le Rio Dubréka et sont installés dans les deux excellentes positions des îles de Los et de Matacong transformées par eux en entrepôts actifs pour le commerce des rivières voisines. Cependant les Français viennent échanger auprès de la factorerie de Benjamin Campbell à l'île Factory et de celle, beaucoup plus importante de Nathaniel Isaacs à Matacong des tissus de Rouen, de l'eau-de-vie, du vin et du tabac contre des arachides (139). Ces relations prennent

---

(139) Benjamin CAMPBELL était un ancien employé de l'administration de Sierra Leone qui s'était lancé dans le commerce. Nathaniel Isaacs, né à Cantorbéry en 1803,après avoir sans succès tenté fortune au Natal, arriva en Afrique occidentale en 1834. Il s'installa à Matacong dix ans plus tard. Cf. FYFE (Christofer) : A History of Sierra Leone, Oxford University Press, 1963, 773p.

d'autant plus d'importance que le Rio Nunez, nous l'avons vu, n'offre plus la sécurité nécessaire aux transactions et que les pistaches trouvent en France des débouchés sans cesse croissants. Aussi, le commandant de la Division navale juge-t-il bon de dépêcher un de ses officiers, Ducrest de Villeneuve, pour étudier la région. Celui-ci préconise de ruiner les intérêts anglais des îles de Los en prenant pied dans la presqu'île de Tumbo qui leur fait face et d'y construire des magasins. Ainsi, les pirogues n'ayant pas intérêt à aller plus loin vendront leurs produits à nos traitants (140). Sa suggestion ne sera pas retenue car, en définitive, ses supérieurs s'accomodent assez facilement du rôle d'intermédiaire d'Isaacs puisqu'il fait "de grandes affaires presque toutes exclusivement avec les Français" et qu'il simplifie les opérations des navires venant directement de la métropole (141).

La Mellacorée, rivière assez facilement accessible aux navires de commerce commence à intéresser les Sénégalais dans les années 1840. De Saint-Just, négociant de Gorée ouvre en 1844 une factorerie à Malaguia, terminus de la navigation et point d'arrivée des caravanes apportant la cire, l'ivoire et l'or du Fouta Djalon. Au début, ses affaires paraissent prospères car il a constitué son assortissement en marchandises de premier choix. Les tissus et les guinées de l'Inde représentent les deux tiers de ses importations. Les fusils, la poudre et les objets de cuisine en fer battu et en cuivre se vendent assez bien tandis que les spiritueux

---

(140) Ducrest de Villeneuve, commandant de l'Amaranthe, 29 octobre 1849. Papiers Ballot A N 185 Mi.

(141) De Kerhallet à Bouët-Willaumez, 1850, Papiers Ballot A N 185 Mi et rapport de Lecomte, capitaine au long cours, publié dans la Revue Coloniale, juillet-décembre 1851, pp.434-436.

et les verroteries ne trouvent aucun débit. Pour Laffon de Ladébat, commandant de La Mésange envoyé par le commandant de la Station navale explorer la rivière, le commerce français a quelque chance dans "ce pays encore neuf pour nous" car il peut y trouver du riz, du sésame, un peu d'huile de palme et surtout des arachides dont la culture a pris une extension considérable depuis deux ou trois ans (142). Mais justement, ici comme dans les autres rivières, la pistache de terre a stimulé davantage la navigation à partir des ports métropolitains que le cabotage sénégalais. En 1845, mention est faite pour la première fois de navires venant de Bordeaux, de Nantes et de Rouen en avril-mai, la période la plus favorable pour les chargements (143).

L'exemple de Saint Just a-t-il été suivi par d'autres commerçants du Sénégal comme le souhaitait Laffon de Ladébat? Faute de documentation précise, il est difficile de répondre à la question. On sait seulement qu'en 1850, les Anglais possèdent sept factoreries et les Français trois et que celles-ci sont mal approvisionnées. A cette date, il a été traité pour un millier de tonnes d'arachides dans la rivière (144).

D'autre part, les troqueurs français mouillent de temps à autre dans les Scarcies, rivière d'accès facile proche

---

(142) Rapport de Laffon de Ladébat, 2 avril 1845, A N S O M Sénégal IV 28 a, publié dans la Revue Coloniale, novembre 1845.

(143) Rapport du capitaine du Dryas de Bordeaux, A N S O M Sénégal IV 28 a.

(144) Rapport de Ph. de Kerhallet, 1850, op.cit., les arachides achetées par les Français sont dirigées soit vers Gorée soit directement vers la métropole mais une substantielle proportion de la production acquise par les Anglais est acheminée sur des caboteurs à Freetown.

de Freetown. Là, ils écoulent leurs marchandises qu'une réglementation draconienne prohibe en Sierra Leone contre des arachides achetées auprès des négociants anglais. Freetown marque la limite du commerce sénégalais et Bouët-Willaumez regrette qu'au delà il laisse le monopole des opérations commerciales aux navires expédiés directement de la métropole (145).

e) Le rôle de Gorée

La fonction essentielle de Gorée consiste à redistribuer les marchandises européennes et à collecter les produits africains. Les navires venus de France ou de l'étranger apportent aux négociants de l'île les approvisionnements dont ils ont besoin et effectuent leurs "retours" sur la métropole, tandis que cotres et goëlettes montés par les marins de Gorée assurent la liaison avec les factoreries dispersées sur le littoral. Pendant longtemps, nous l'avons vu, ce cabotage se limitait à quelques points situés au sud de la presqu'île du cap Vert (Petite Côte, Gambie et occasionnellement la Casamance) et à quelques produits : la cire, les peaux et l'ivoire pour l'exportation, le mil et le riz pour le ravitaillement des habitants de l'île. Mais peu avant 1840, le commerce semble sortir d'une longue léthargie. Pressés par la nécessité les Goréens ont tenté d'élargir le cercle de leurs activités jusqu'aux îles Bissagos et au Rio Nunez (146).

---

(145) BOUET-WILLAUMEZ, Commerce ... op.cit. p.84.

(146) Note du lieutenant de vaisseau Bouët remise à la direction des Colonies septembre 1840 "Les tentatives toutes récentes n'ont été que précaires...Le bas de côte est encore peu de chose mais semble avoir beaucoup d'avenir". A N S O M Sénégal IV 21b.

Quelques années plus tard, l'entrée en scène de l'arachide sur le marché français donnera un aliment nouveau à leur commerce, consolidera puis développera la recherche de nouveaux points de traite vers le sud. Rapidement, la Gambie et le Rio Nunez deviennent les foyers les plus actifs du secteur côtier qui s'étend jusqu'à la Sierra Leone.

Malheureusement, les progrès des transactions commerciales sont difficiles à apprécier faute de statistiques sérieuses et l'on peut se demander dans quelle mesure Gorée en profite. En effet, à la différence de Saint-Louis qui demeure le maître du commerce du fleuve, Gorée voit progressivement la direction des opérations lui échapper. Saint-Louis, dans le commerce du sud, a sa part difficile à évaluer. Le chef-lieu avec l'extension de la Compagnie de Galam à la Casamance avait déjà marqué un point et avec l'arachide il ne cesse de multiplier ses expéditions vers des régions que Gorée considérait comme sa chasse gardée. De plus, assez vite, les caboteurs ne suffisant plus à assurer dans un délai convenable, l'expédition d'un produit aussi encombrant que l'arachide, les maisons de commerce organisent de plus en plus des voyages en droiture. Ceux-ci ont surtout lieu en fin de campagne lorsque l'apparition prochaine de l'hivernage impose une évacuation rapide (147). Par contre, en début de traite, l'approvisionnement des factoreries reste le quasi monopole des caboteurs de Gorée. Cependant, il faut remarquer que la situation est loin d'être uniforme tout le long de la côte

---

(147) A ce moment de l'année, les navires arrivent pour la plupart sur lest, cependant quelques uns effectuent des transports pour le compte de l'Etat : charbon pour la Station navale et approvisionnements pour les troupes. Au retour, note en mai 1845 Dagorne, commandant de Gorée, ces navires ne repassent plus à Gorée.
A N S O M Sénégal IV 21b.

car la culture de l'arachide n'a pas pris partout le même essor. Là où la production de cet oléagineux demeure faible les Goréens continuent leurs activités commerciales traditionnelles, tandis que là où elle s'accroît rapidement, les grosses maisons européennes prennent la direction des opérations et s'efforcent d'envoyer des navires de haute mer le plus près possible des lieux de production. Les Goréens doivent passer à leur service ou se contenter de la traite sans avenir des cuirs, du café et de la cire.

Ainsi, assistons-nous au début des profondes transformations qui allaient secouer le commerce de Gorée. Le cabotage qui était sa raison d'être se trouve menacé. Dans une certaine mesure, c'est la rançon du succès. En effet, son extension à un vaste secteur côtier avait paru l'amorce d'un renouveau attendu depuis longtemps. Mais les Goréens équipés pour la collecte des produits traditionnels de faible volume ont été en quelque sorte débordés par l'irruption de l'arachide dont ils n'ont pu, faute de moyens, assurer le transport vers leur île.

°°°

Au total, l'aire géographique du commerce sénégalais n'a présenté de modifications importantes que dans le sud car dans le nord l'ouverture du comptoir de Sénoudébou n'était qu'un retour aux limites atteintes sous l'Ancien Régime. Plus que l'extension au delà de Gorée qui n'a guère provoqué d'augmentation sensible de la valeur des transactions, ce qui importe, c'est l'apparition d'un nouveau produit, l'arachide, qui, en amorçant l'intégration à l'économie européenne de régions jusqu'alors uniquement préoccupées d'assurer leur subsistance, est en train de bouleverser la

géographie du commerce sénégalais. Cette récente évolution conjuguée à la stagnation des échanges pendant plus d'une décennie et à leur recul sévère pendant les années 1848-1850 ne pouvait manquer d'avoir de profondes répercussions sociales.

CHAPITRE IV

LE CADRE URBAIN AU MILIEU DU SIECLE

Au cours du XVIIIe siècle, la présence européenne a provoqué la naissance d'une petite société de métis et d'Africains qui gravite dans son orbite. Elle comprend des manoeuvres et des marins (laptots), des capitaines de rivière et des maîtres au cabotage qui commandent les navires sur le fleuve et sur la côte au sud de Gorée, des traitants qui concluent les transactions avec des détenteurs de produits africains, des employés du commerce et de l'Administration et des soldats de la milice. Les uns sont libres, les autres, beaucoup plus nombreux, esclaves. Les Africains d'origine ethnique variée constituent la majorité, mais le nombre des mulâtres s'accroît régulièrement. En effet, c'est dans la seconde moitié du XVIIIe siècle qu'apparaissent les familles métisses qui joueront un si grand rôle au XIXe siècle. Dans ce microcosme, les traitants, qu'ils travaillent pour les compagnies ou, quand le commerce sera déclaré libre, pour leur propre compte ou éventuellement pour celui des négociants européens, occupent le sommet de la hiérarchie sociale et exercent une influence incontestable sur les destinées de la colonie. D'ailleurs, la disparition des compagnies a favorisé l'éclosion de vocations commerciales et a renforcé le "poids social" de ce petit groupe.

Cette société s'est évidemment fixée à Saint-Louis et à Gorée, les deux pôles de la présence française, mais si elle y a installé ses foyers, ses affaires appellent les hommes plusieurs mois de l'année dans les escales du fleuve les villages de l'intérieur et les factoreries de la côte. A la fin du XVIIIe siècle, elle représente dix mille personnes environ, et cinquante ans plus tard, dix-huit mille. Pendant cette même période, le nombre des Français passe de deux cent cinquante à près de mille deux cents. En contacts suivis avec les Européens, cette communauté en a plus ou moins subi l'influence ; ses genres de vie, ses modes de pensée et parfois pour un petit nombre d'individus il est vrai, ses croyances religieuses, ont été modifiés. Puisant pour l'essentiel ses ressources dans l'activité commerciale elle est évidemment très sensible aux fluctuations des échanges ; aussi est-elle profondément atteinte par la crise qui secoue le Sénégal au milieu du siècle. Mais le malaise qu'elle éprouve tient moins à la baisse de ses revenus, si importante soit-elle, qu'à la conscience aiguë du danger qui menace son avenir. En effet, depuis quelques années, les Européens font preuve d'un dynamisme nouveau qui les porte à contester de plus en plus ouvertement le rôle d'intermédiaire des Africains et des métis dans l'économie sénégalaise. Aussi, aux tensions sociales nées du conflit entre le groupe moteur de l'économie et celui qui en est le serviteur tendent à s'ajouter des tensions à caractère racial. La crise économique par sa gravité a vraiment joué le rôle de révélateur dans ce domaine. Mais avant d'étudier la société sénégalaise et l'évolution de sa situation matérielle et morale au milieu du siècle, il paraît utile de présenter le cadre urbain dans lequel elle vit.

1°. Le site

Les Européens, à la recherche de bases pour implanter leur commerce sur la côte sénégalaise, ont préféré les

sites insulaires à la terre ferme. C'est ainsi que N'Dar, une de ces nombreuses îles qui, au milieu d'un dédale de marigots forment ce qu'on appelle "le faux delta du fleuve" fut choisie pour y fonder le fort Saint-Louis. Allongée du nord au sud sur près de deux mille cinq cents mètres et large de trois cents au maximum, l'île est située au milieu du XIXe siècle à sept lieues d'une embouchure dont on sait qu'elle se déplace fréquemment. Cette bande de sable entrecoupée de vasières gorgées d'eau de pluie et d'eau de crue pendant l'hivernage s'élève peu au-dessus du niveau du fleuve. Elle est donc particulièrement vulnérable aux crues.Si la montée des eaux est normale, c'est près de la moitié de l'espace urbain qui est recouvert et plus des trois-quarts si elle est exceptionnelle. Ainsi, en 1841, la ville est-elle presque entièrement recouverte, les bateaux sillonnent les rues et les places. Plusieurs maisons se sont écroulées, les magasins sont inondés et les boutiques fermées. Beaucoup d'habitants ont dû abandonner leur demeure et se réfugier à Gandiole ou sur leur navire. "La souffrance est partout, écrit le gouverneur Montagniès de la Roque au ministre, car cette calamité met le comble à tous les éléments de misère dont la colonie est déjà affligée" (1). Sans doute l'Administration s'efforce-t-elle de protéger

---

(1) A N S O M Sénégal XII 9a. Les crues exceptionnelles se reproduisent tous les dix ans. En 1841, la métropole a octroyé un secours de 180.000 F aux victimes de l'inondation.

l'île mais ne disposant que de faibles moyens et n'obtenant qu'un concours limité de la population, les remblais qu'elle a fait édifier à plusieurs reprises aux endroits les plus menacés se sont avérés impuissants à contenir les eaux du fleuve (2).

A l'ouest, le petit bras du Sénégal sépare l'île de la langue de Barbarie. Ce cordon littoral d'aspect désertique, battu sur une de ses faces par les vagues de l'Océan et pressé sur l'autre par les eaux fluviales a moins de trois cents mètres de large. A l'est, entre le grand bras et le marigot de Khor, Sor "offre des apparences de terre ferme" mais n'est en réalité qu'une grande île au sol marécageux (3). Ainsi, l'eau, partout maîtresse du site, impose au développement de la ville de dures contraintes par des inondations saisonnières qui menacent les habitations et entretiennent l'insalubrité.

Gorée est une île plus modeste située à 3 kilomètres à l'est de la presqu'île du cap Vert. Elle mesure neuf cents mètres du nord au sud et trois cents mètres de l'ouest à l'est à l'endroit le plus large. Sa superficie (dix-sept hectares) est la moitié de celle de Saint-Louis. Elle se compose de deux parties distinctes : la partie haute qui n'est qu'un bloc de basalte découpé en prismes ou orgues, et la partie basse où s'est édifiée la ville. Une petite anse offre un

---

(2) Voir par exemple les arrêtés du 9 juin 1831, du 8 mars 1832 et du 17 novembre 1846.

(3) Nous renvoyons à l'étude de C. CAMARA : Saint-Louis du Sénégal, évolution d'une ville en milieu africain, Initiations et Etudes Africaines,n° XXIV, IFAN, Dakar, 1968, 292 p.

lieu de débarquement (4). L'île n'est pas à l'abri des attaques furieuses de la mer qui se produisent généralement pendant l'hivernage. Ainsi, le 28 juin 1844, un véritable raz de marée a ravagé les batiments publics et les maisons particulières (5).

En conclusion, les sites de Saint-Louis et de Gorée n'offrent que de bien mauvaises conditions à l'établissement de villes : exiguïté des terrains à bâtir (6), absence de matériaux de construction, de sources d'eau douce et de ravitaillement sur place (7). Mais alors, pourquoi les Européens ont-ils jeté leur dévolu sur ces sites désolés alors que la terre ferme, toute proche semblait offrir de multiples avantages ? La clé de l'explication se trouve dans l'histoire.

Ce que l'on recherchait avant tout au XVIIe siècle, c'était la sécurité. On croyait la trouver dans l'insularité garantie jugée suffisante contre les attaques des Africains, mais aussi contre les entreprises des rivaux européens. La barre, handicap sérieux pour le commerce de Saint-Louis devait aussi dans l'esprit des gens de l'époque apporter une protection supplémentaire en décourageant tout ennemi

---

(4) MAUNY (R.). Guide de Gorée, Initiations Africaines, n° VII, IFAN, Dakar, 2e édition, 1954, 38 p.

(5) A N S O M Sénégal XI 19b. Dans un rapport au ministre, les pertes sont évaluées à près de 160.000 francs.

(6) Saint-Louis trouvera cependant pour son extension les terrains proches de la langue de Barbarie et de l'île de Sor, mais Gorée n'aura aucune possibilité.

(7) A Saint-Louis quelques puits ne donnent qu'un maigre débit d'eau un peu saumâtre. Gorée possède à la pointe sud une petite source vite tarie en saison sèche.

éventuel. On était aussi sensible au fait qu'après la désespérante descente le long de la côte inhospitalière du Sahara, l'île de N'Dar offrait le premier port aux eaux calmes qui permette d'entrer en contact avec l'Afrique noire. De son côté, Gorée possède un excellent mouillage (8), relâche utile en ces temps de lente et difficile navigation pour les navires qui se dirigeaient soit vers les lieux de traite du golfe de Guinée, soit vers les Indes Orientales.

2°. Bref rappel historique

Au milieu du XIXe siècle, voici près de deux siècles que les Français ont pris pied dans les îles de N'Dar et Gorée. Leurs marins, normands pour la plupart, commencèrent à fréquenter les côtes de Sénégambie à la fin du XVe siècle et au début du XVIe siècle (9). Les Portugais qui avaient ouvert la voie en découvrant la presqu'île du cap Vert en 1444 et l'embouchure du Sénégal l'année suivante avaient établi leur monopole commercial et utilisé l'île de Palma (Gorée) comme escale mais sans la fortifier. Vers 1560, les Français supplantent les Portugais, mais vingt ans plus tard, ils reculent, activement concurrencés par les

---

(8) Le nom de Gorée viendrait du hollandais good reed, bonne rade, cf. Nora et Ch. TOUPET : l'origine du nom de Gorée, Notes Africaines, janvier 1959, pp. 17-20.

(9) Le premier contact commercial attesté est l'escale du cap Vert de Paulmier de Gonneville faisant route en 1503 vers le Brésil. Son voyage a été présenté et annoté par Ch. A. Julien : les Français en Amérique pendant la première moitié du XVIe siècle, P.U.F., 1946, p. 31.

marins anglais et à la fin du XVIe siècle par les Hollandais qui, en quelques années, accomplissent des progrès spectaculaires. La côte sénégalaise apparaît alors comme une sorte de "foire internationale" (10) fréquentée non seulement par les navires des trois puissances qui ont brisé le monopole portugais mais aussi par d'autres pavillons européens (11). Au début du XVIIe siècle aucune nation n'a encore créé d'établissement stable en Sénégambie. Les Français, initiateurs en ce domaine, font une tentative en Gambie en 1612 mais échouent. Peu de temps après, les Hollandais achètent l'île de Palma ou de Berzequiche au roi du cap Vert (12). Ils l'appellent Gorée et y construisent un fort. Ressentant de plus en plus vivement la nécessité de disposer d'un établissement fixe pour leurs opérations de troc, les Français renouvellent leur tentative mais cette fois à l'embouchure du Sénégal. En 1638, le capitaine dieppois, Thomas Lambert, habitué à fréquenter ces parages fut chargé par les marchands normands organisés en compagnie de trouver un endroit favorable. Le site choisi, l'île de Bocos, se révéla incommode et en 1659 Louis Caullier vint bâtir dans l'île de N'Dar le fort de la compagnie qu'il baptisa Saint-Louis en l'honneur du roi régnant (13).

---

(10) VILLARD (A.). Histoire du Sénégal, Dakar, Maurice Viale, 1943, 265 p.

(11) En particulier de ports allemands comme Lübeck.

(12) D'après DAPPER (O.). Description de l'Afrique, Amsterdam, Wolfgang Waesberge, Boom et Van Someren, 1686, p.502. Cette acquisition aurait eu lieu en 1617 mais son texte prête à discussion voir BOULEGUE, La Sénégambie, op.cit., p. 268.

(13) L'île de Bocos se trouve située à environ cinq kilomètres en aval de Saint-Louis.

Cette implantation des Européens ouvre une ère nouvelle non seulement dans les rapports entre royaumes africains et puissances maritimes, mais aussi dans les rapports de ces dernières entre elles. D'une part, les comptoirs permettent d'intensifier les échanges et d'attirer une population africaine au service des compagnies et de leurs commis et d'autre part, les guerres qui opposent les puissances en Europe ne manquent pas d'avoir leur prolongement en Afrique. C'est ainsi que Gorée fut prise en novembre 1677 par l'amiral d'Estrées et attribuée à la France par le traité de Nimègue. La rivalité franco-anglaise domine le XVIIIe siècle. Déjà les Anglais avaient enlevé Saint-Louis et Gorée en 1693, mais le traité de Ryswick avait rétabli le statut quo. La guerre de Sept ans fut désastreuse car à la fin de l'année 1758, il n'existait plus de comptoirs français au Sénégal (14). Gorée fut rendue à la France au traité de Paris de 1763, tandis que le gouvernement anglais, maître de Saint-Louis et des comptoirs du fleuve, tentait de donner vie à une colonie de Sénégambie. Profitant de la guerre d'Indépendance pour prendre leur revanche, les Français s'emparent de Saint-Louis en janvier 1779 mais laissent sans défense Gorée que leurs adversaires réoccupent aussitôt. A la suite du traité de Versailles de 1783 qui reconstitue le domaine français, le gouvernement royal semble esquisser une politique plus active à la côte occidentale d'Afrique dont Gorée devait bénéficier, mais l'élan est rapidement brisé (15). D'ailleurs, les guerres de la Révolution et de l'Empire allaient faire peser de lourdes menaces sur des comptoirs qui finalement furent emportés dans la tourmente. Gorée réussit à repousser deux attaques en 1793 et en 1797 mais

---

(14) Saint-Louis succomba en avril et Gorée en décembre.

(15) Gorée en 1786 est devenue le port d'attache de la Station d'Afrique chargée de protéger la traite et de relever des sites où des comptoirs pourraient être édifiés.

capitula le 5 avril 1800 (16). Neuf ans plus tard ce fut le tour de Saint-Louis qui se rendit à Maxwell, gouverneur de la Gambie. Les Anglais ajournèrent jusqu'en 1817 la restitution du Sénégal prévue par le traité de Paris du 30 mai 1814. Ainsi, sur les soixante années qui vont de 1758 à 1817, l'occupation anglaise a duré vingt six ans à Gorée et vingt-neuf ans à Saint-Louis. L'absence de guerre en Europe depuis la chute de l'Empire allait redonner aux comptoirs d'Afrique la stabilité qui leur avait manqué au XVIIIe siècle.

Il est indiscutable que les menaces et les attaques accompagnées souvent de destructions ont, parmi d'autres raisons, entravé la formation des villes. En effet, le paysage urbain ne s'est dessiné que lentement. Le fort autour duquel il s'est ordonné a été pendant longtemps l'unique construction (17). A la fin du XVIIe siècle, La Courbe qui vient inspecter au nom de la compagnie les comptoirs du Sénégal nous en apporte le témoignage. Il trouve à "Saint-Louis l'habitation fort irrégulière, tous les commandants y ayant fait quelque ouvrage mal assorti avec les autres" ... "et ne pouvant contenir que peu d'habitants, les autres étant obligés de demeurer dans les cases de roseaux". Le

---

(16) L'île devait revenir à la France d'après les clauses de la paix d'Amiens, mais la mauvaise volonté anglaise et la reprise de la guerre empêchèrent toute exécution En 1804 Victor Hughes, parti de la Guyane, ne reprit l'île que pour quelques mois.

(17) A. LY fait remarquer que l'évolution du fort de Saint-Louis est mal connue que les documents du dernier quart du XVIIe siècle ne laissent apparaître aucune trace de l'existence d'un autre bâtiment. Cf. sur le site et les origines de Saint-Louis, Notes Africaines, n°58, avril 1953, pp. 52-57. A Gorée les Hollandais ont édifié le fort d'Orange sur la partie élevée de l'île et le fort Nassau sur la partie basse.

même spectacle l'attendait à Gorée (18). Bref, rien qui ressemble à une ville, mais une impression d'inachevé et d'éphémère (19). Un siècle plus tard, on peut observer les progrès accomplis malgré de graves difficultés. Descriptions et plans révèlent l'existence de petites villes avec leurs noyau de constructions en dur et leurs rues à angle droit. A Saint-Louis, le fort s'est enrichi d'un vaste hôpital et d'une très modeste église ; tout autour s'étend une esplanade, lieu favori de réunion des habitants. La partie sud de l'île, la mieux construite avec ses maisons de briques à un étage s'efforce de reconstituer le décor d'une petite cité de la France méridionale. Déjà, le manque de place oblige à transférer le cimetière dans l'île de Sor en 1785. Cases de planches ou de paille et terrains vagues où paissent les porcs et les moutons se partagent la partie située au nord du fort (20). L'île de Gorée faisait davantage figure de ville avec ses maisons entassées entre les deux forts. Les Anglais avaient augmenté l'espace disponible en permettant de construire sur les remparts démantelés ou détruits en 1779 (21). Le gouverneur de Boufflers qui avait un faible pour l'île et qui aurait voulu y transférer le chef-lieu de la colonie trouvait les maisons fort acceptables. Durand lui fait écho en déclarant :"Les maisons y sont commodes et

---

(18) LA COURBE. Premier voyage du sieur La Courbe à la Côte d'Afrique en 1685 publié par P. Cultru, Paris, Leroux, 1913, p.25.

(19) VILLARD (A.), op.cit., p. 71.

(20) Parmi les témoignages sur Saint-Louis et Gorée à la fin du XVIIIe siècle, retenons ceux de PRUNEAU de POMMEGORGE Description de la Nigritie, Amsterdam,et Paris, 1789 et de DURAND (J.B. Léonard) : Voyages au Sénégal, Paris, Agasse, An X, 2 tomes. KNIGHT-BAYLAC : La vie à Gorée de 1677 à 1789, RFHOM, t.LVII, 4e trimestre 1970, pp. 377-420.

(21) Voir le plan du marquis de La Jaille (1785) dans l'Atlas

CARTE N° 11

PLAN GÉNÉRAL DE L'ILE ET DE LA VILLE DE S.t LOUIS,

Levé par ordre de M. le Cap.ne de V.au E. Bouët-Willaumez, *Gouverneur du Sénégal et dépendances.*

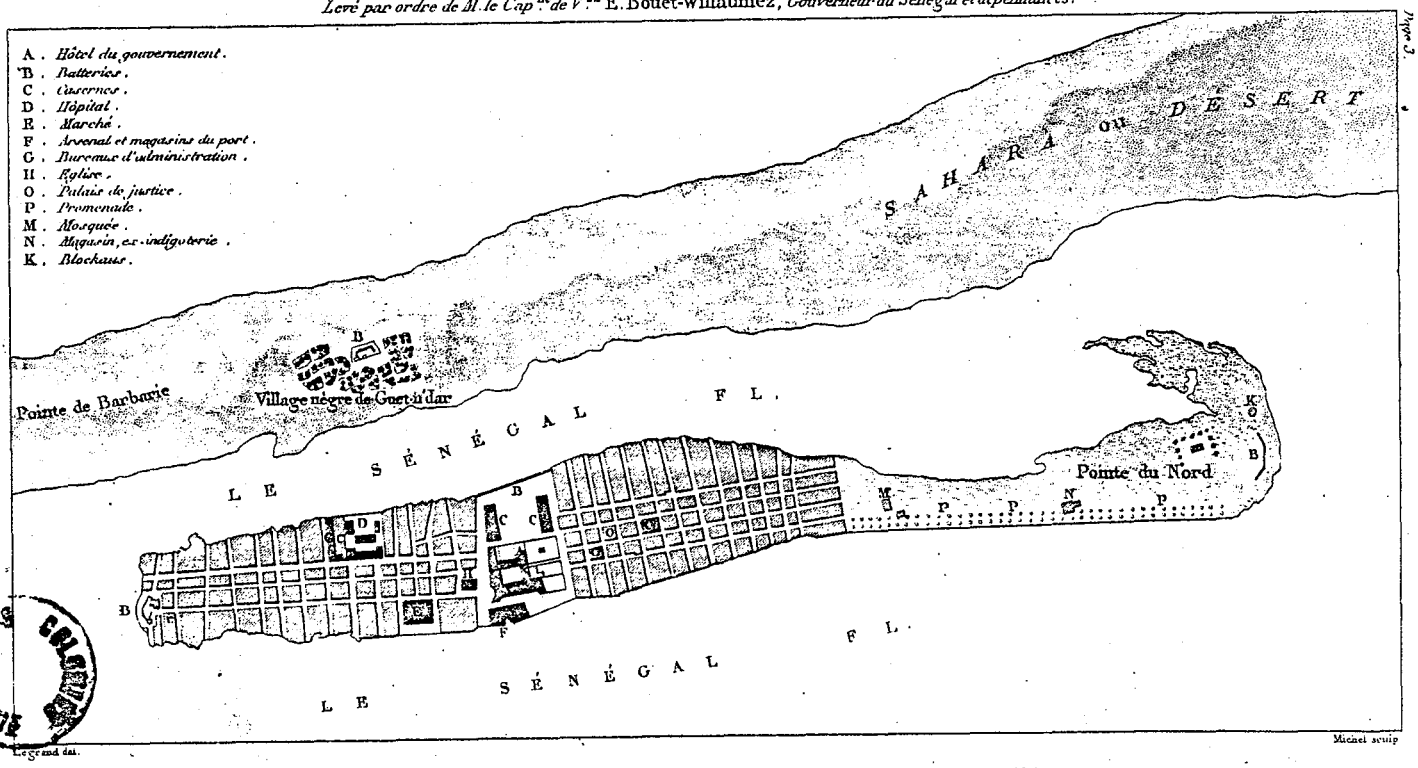

assez bien bâties en briques" (22). Cette apparition des maisons en dur s'explique en partie par l'évolution sociale des comptoirs. En effet, elles ont été construites au fur et à mesure que les Européens se mettaient en ménage avec des femmes du Sénégal, en avaient des enfants et se logeaient avec sur un terrain que l'autorité leur concédait, moyennant l'obligation de le clore. Les fils héritaient de la maison de leur père soit décédé, soit rentré en France. A leur tour, ils batissaient pour leur famille. Qu'il s'agisse d'Européens désireux de quitter le Sénégal après quelques années de séjour ou de mûlatres avant tout soucieux d'investir leurs fonds en esclaves, il ne pouvait être question d'édifier de vastes et luxueuses demeures (23). Ainsi s'est constitué un type de petite maison qui allait largement se répandre par la suite et donner aux deux villes, au milieu du XIXe siècle, leur incontestable unité.

Après l'essor de la fin de l'Ancien Régime, les cités sénégalaises ont vivoté pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. Pourtant, la disparition du système des compagnies en 1791, avait suscité un grand espoir de progrès, mais l'ouverture des hostilités avec l'Angleterre en février 1793 allait rapidement l'anéantir. En effet la difficulté sans cesse croissante des relations maritimes avec la métropole mine sûrement les transactions commercia-

---

... de Durand et celui de Golberry de 1786 qui nous montrent que toute l'île était pratiquement bâtie à cette époque.

(22) DURAND, op. cit., p. 44.

(23) DEROURE (F.). La vie quotidienne à Saint-Louis par ses archives (1779-1809), Bulletin de l' I F A N, t.XXVI, série B, n° 3-4, 1964, pp. 397-439.

CARTE N° 12

PLAN DE L'ILE ET DE LA VILLE DE GORÉE,

Levé par ordre de M.le Capne de Vau E.Bouët-Willaumez, *Gouverneur du Sénégal et dépendances.*

A. *Gouvernement.*
B. *Batteries élevées ou en construction.*
C. *Casernes.*
D. *Hôpital.*
H. *Eglise.*
I. *Débarcadère*
K. *Bureaux d'administration.*
M. *Magasins de la station.*
N. *Dépôts de charbon.*

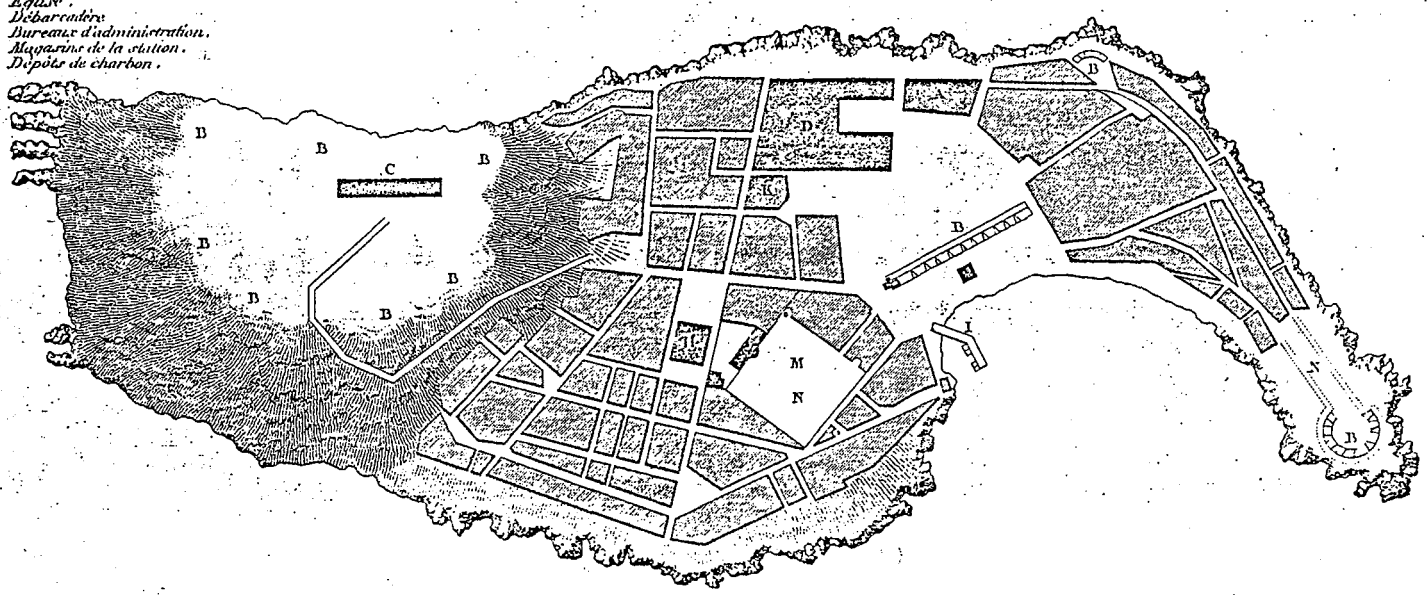

Pl. 23

Davij del.

Lithe. et imp.

les. Sous l'occupation anglaise, si Gorée retrouve quelque activité en devenant l'entrepôt du commerce de la Gambie, Saint-Louis, plus ou moins délaissée, continue à décliner. Aussi, ne faut-il pas s'étonner de l'état de délabrement qu'offre le chef-lieu aux autorités françaises venues reprendre possession de la colonie en 1817 : bâtiments administratifs et militaires en ruines (24), maisons particulières dont l'entretien ne peut plus être assuré convenablement par des propriétaires dont les revenus se sont effondrés.

Après avoir pansé les plaies dues à la guerre, Saint-Louis pouvait espérer profiter de la politique ambitieuse élaborée par le gouvernement de la Restauration. En effet la mise en place d'une administration beaucoup plus étoffée que sous l'Ancien Régime, la création d'une base nécessaire à l'effort de colonisation agricole entrepris dans le Walo voisin, le rétablissement et l'élargissement des courants commerciaux lui assurèrent jusque vers le début des années 1840 où apparaissent les prodromes de la crise, un développement constant que traduisent les transformations de sa physionomie matérielle. Beaucoup plus incertain était l'avenir de Gorée depuis que son activité commerciale avait été rudement atteinte par la rupture de ses liens avec la Gambie et la création de Sainte-Marie de Bathurst. Dans l'ensemble, les conditions économiques étaient peu favorables à un progrès de l'urbanisation car ce n'est que tardivement que la traite de l'arachide sortira l'île de sa torpeur.

---

(24) Le gouverneur Schmaltz écrit au ministre : "Les établissements m'ont été remis dans un tel état de dégradation et même de dévastation par le commandant anglais que les réparations les plus indispensables nécessiteront de grandes dépenses". Lettre citée par HARDY (G.), op. cit., p. 8.

3°. Saint-Louis et Gorée vers 1850.

Si surprenant que cela puisse paraître, les auteurs du milieu du siècle ne nous ont laissé que de rares descriptions précises. Sans doute jugeaient-ils que le cadre urbain ne s'était guère modifié et qu'il était plus utile pour l'avenir des comptoirs de s'attacher à démonter les mécanismes du commerce de la gomme, à disserter sur la crise économique et les moyens de la surmonter, à présenter dans leur diversité les populations du Sénégal et à disputer des chances respectives de l'Islam et du christianisme. Cependant, il est possible de restituer le visage des deux cités à partir de quelques témoignages, plus indigents pour Gorée que pour Saint-Louis, de renseignements exhumés des Archives et de dessins et de peintures (25). Après plusieurs jours de navigation le long de la côte monotone de Mauritanie, quel voyageur venant d'Europe n'aurait-il pas éprouvé de la joie en voyant surgir d'une manière inattendue une cité sous le ciel des Tropiques. C'est ce sentiment qu'exprime

---

(25) Edouard Nousveaux (1811-1868) est l'illustrateur le plus important de cette période. En 1842, il reçoit du ministère de la Marine la charge de dessiner un "Album pittoresque" de la côte occidentale d'Afrique. Avec le concours de la marine royale, et en particulier de Bouët il y effectue plusieurs voyages mais il réserve la plus grande part de son activité au Sénégal. Il expose ses aquarelles aux Salons de 1845, 1846, 1847 et 1848. Ses dessins ainsi que ceux de son prédécesseur, Darondeau, mort au Sénégal, illustrent l'ouvrage de Bouët-Willaumez, Description nautique, op.cit., Dr P.A. CARIOU : un peintre colonial méconnu : Edouard Nousveaux, Notes Africaines, n°46, avril 1950, pp. 46-47. Parmi les autres dessinateurs, on peut citer de Bérard, collaborateur comme Nousveaux de la revue Le Tour du Monde, et d'Hastrel.

après bien d'autres Auguste Bouët.

> "Figurez-vous une côte basse, sablonneuse, torréfiée par un soleil de feu, où surgissent de loin en loin quelques touffes de brousailles desséchées où ondulent des collines d'un sable éblouissant, voilà la terre du Sénégal, placée aux confins du Sahara. Soudain sur les bords de cette côte désolée apparaissent quelques maisons blanches au milieu desquelles s'élève un vaste édifice surmonté des couleurs de la France, c'est Saint-Louis, capitale de la colonie. En approchant, les formes de la ville se dessinent, les maisons s'agrandissent, les mâtures des navires se déploient ainsi que les chevelures panachées d'une vingtaine de cocotiers et l'hôtel du gouvernement développe sa façade entre deux longues casernes : tel est l'aspect de Saint-Louis quand on vient prendre mouillage sur sa rade extérieure et l'on est tout surpris de cette jolie miniature blanche surgissant au milieu d'un désert de sable" (26).

Nous partageons pleinement cette impression en contemplant le tableau de Nousveaux ou la gravure d'Amédée Rousseau car vue du large ou de la langue de Barbarie, la ville se compose un visage avantageux en alignant ses édifices les plus imposants. Ils ont été construits ou profondément rema-

---

(26) BOUET (A.) : Côte occidentale d'Afrique, l'Illustration 16 mars 1850. Auguste Bouët, lieutenant de vaisseau, était le frère d'Edouard Bouët, ancien gouverneur du Sénégal.

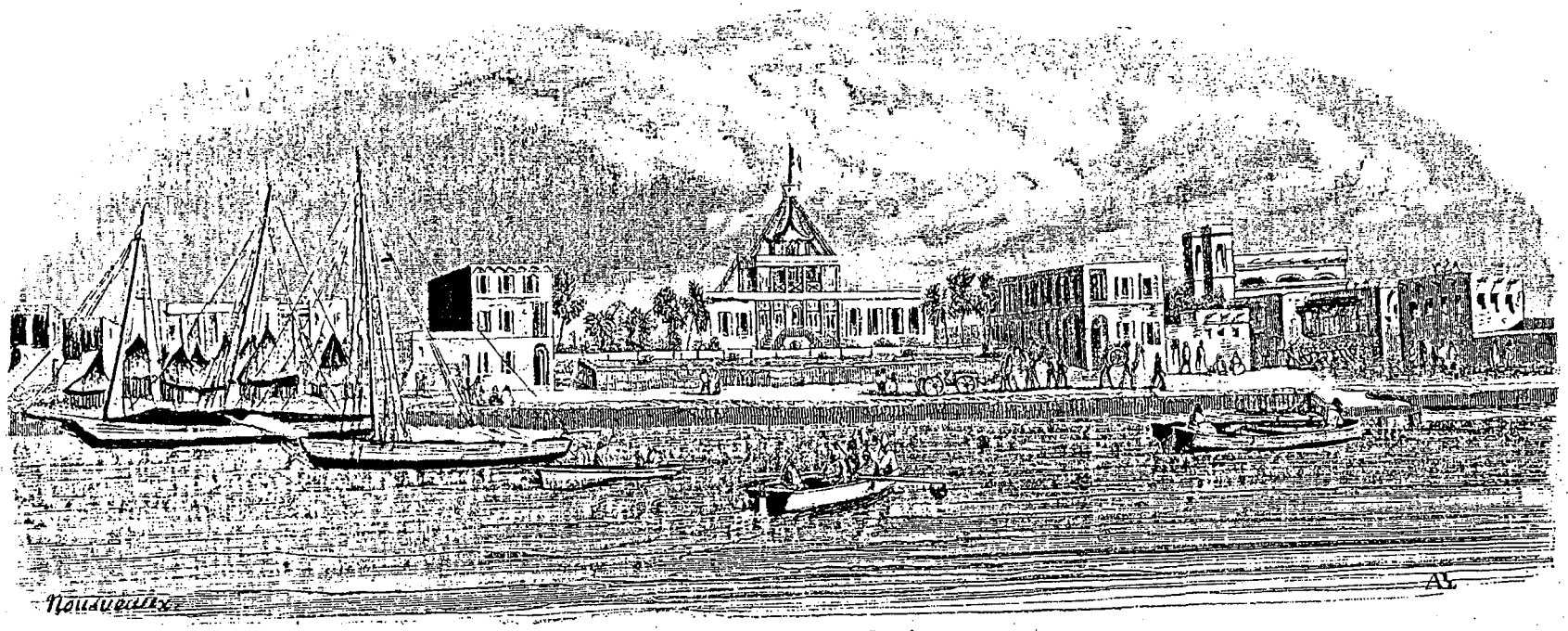

Sénégal. — I. Vue de Saint-Louis.

PLANCHE 4 VUE DE SAINT-LOUIS

niés au cours de la première moitié du XIXe siècle. "L'hôtel du gouvernement, très vaste et fort élégant" utilise des parties de l'ancien fort. Devant lui s'étend la place d'armes qu'encadrent deux casernes achevées vers 1830. Dans le voisinage on aperçoit les deux tours carrées de l'église inaugurée en 1828, l'hôpital de la Marine vaste et aéré, et "un beau palais de Justice". Promise depuis longtemps aux musulmans, la "belle mosquée" située dans la partie nord n'a été achevée qu'en 1847 (27). Bref, ces bâtiments publics sont ceux là même qui, un siècle plus tard, donneront à la ville "un air de majesté et de fierté" (28).

En même temps que l'administration accomplissait un louable effort de construction, les maisons et les cases se multipliaient. En effet, un élan bâtisseur traverse les vingt années qui ont suivi la reprise de possession et tout particulièrement pendant la période marquée par ce que Raffenel a appelé "la fièvre de la gomme". De nombreux traitants ont alors investi leurs bénéfices en maisons qu'ils louaient avantageusement aux Européens qui débarquaient de plus en plus nombreux dans l'île, en quête d'une fortune rapidement amassée. Quelques chiffres permettent d'en mesurer l'ampleur. Alors qu'on signalait en 1817 une trentaine de maisons en briques, on en dénombrait 200 en 1828 et 311 dont 229 à étages dix ans plus tard (29). mais après 1840, la crise freine la construction. Au milieu du siècle, l'abbé Boilat affirme que désormais "la ville occupe

---

(27) BOUET (A.), op. cit.

(28) CAMARA (C.), op.cit., p. 47. SINOU (Alain): Idéologie et pratiques de l'urbanisme dans le Sénégal colonial, Paris, EHESS, 1985, 300 p.

(29) Recensement des immeubles, Saint-Louis, 1838, A N S O M 3 G 3/2.

toute l'île", mais il semble difficile de le croire, quand nous savons par ailleurs que la partie nord renferme encore de nombreux terrains vagues plus ou moins marécageux. Aussi paraît-il plus exact de dire avec Rousseau que "les deux tiers de l'île sont occupés par des constructions" (30). Sur les bords du fleuve, maisons particulières et magasins constituent une ligne continue, surtout dans la partie sud et déjà on observe une ébauche de quartiers spécialisés. A l'est sur le grand bras, se rassemblent les maisons de commerce avec leurs débarcadères pour faciliter l'accostage des navires, tandis qu'à l'ouest s'étend le quartier officiel avec les casernes, l'hôtel du gouverneur qui abrite l'administration, l'hôpital et l'église.

Gorée n'a pas connu de transformations comparables à celles de Saint-Louis. Le marasme économique qui a suivi le départ des Anglais a brisé l'élan bâtisseur qui s'était manifesté à la fin du XVIIIe siècle et dans les premières années du XIXe siècle (31). S'adapter aux nécessités nou-

---

(30) ROUSSEAU (R.) : le site et les origines de Saint-Louis, La Géographie, t. XLIV, juillet-septembre, novembre-décembre 1925.

(31) Nous avons vu plus haut que les Anglais reprenant l'île en 1779 avaient concédé des terrains sur les remparts rasés par les Français, Boufflers, de son côté en fit distribuer gratuitement autour du fort Saint-François à condition de bâtir dans l'année. Une nouvelle poussée de construction, peut être constatée lors de l'occupation anglaise. A ce sujet la comparaison des plans de l'île est fort instructive. Celui du capitaine Davy de 1821 atteste l'ampleur des progrès réalisés depuis 1784 date de celui du marquis de la Jaille. Par contre le plan dressé par ordre de Bouët-Willaumez en 1844 (Description nautique, op.cit.) révèle le stagnation des vingt années précédentes. Le docteur P.A. Cariou a réuni

velles du commerce , les Goréens se bornèrent à faire de leurs captiveries des magasins ou même de simples logements en perçant des ouvertures dans les murs des cellules. Le seul bâtiment important édifié à cette époque, l'église Saint-Charles, achevée en 1829, plante un décor de village français sous le ciel des tropiques. Le capital immobilier de l'île, exception faite des bâtiments publics représente à peu près le tiers de celui de Saint-Louis : on dénombre, en effet, en 1842, 113 maisons en dur dont l'entretien laisse souvent à désirer (32). Le type de ces maisons semblable dans les deux villes et fixé dès le XVIIIe siècle a été reproduit sans grande modification par la suite. Autour d'une cour intérieure, parfois minuscule, le bâtiment comprend au rez-de-chaussée, boutiques et magasins et les pièces réservées aux esclaves de case. Les maîtres logent à l'étage beaucoup mieux aéré. La forme des piliers et des arcades, la disposition des galeries et les ornements des balcons constituent autant de détails qui donnent à chaque construction un cachet particulier (33).

Timidement, l'administration a commencé à prendre conscience des problèmes urbains, Tout d'abord, elle a cherché à discipliner la fièvre de construction qui s'est emparée

---

... une précieuse documentation sous le titre "Promenade à Gorée". Il nous a aimablement communiqué son manuscrit, qu'il en soit ici vivement remercié.

(32) Lettre du commandant particulier Dagorne, 20 février 1842. Sur ces 113 maisons deux ont deux étages, 85 un seul et 26 se réduisent au rez-de-chaussée. "Beaucoup de maisons tombent en ruines" négligence ou pauvreté ? s'interroge Dagorne A N S O M Sénégal IV 21 b.

(33) DEROURE (F.), op.cit., p. 402.

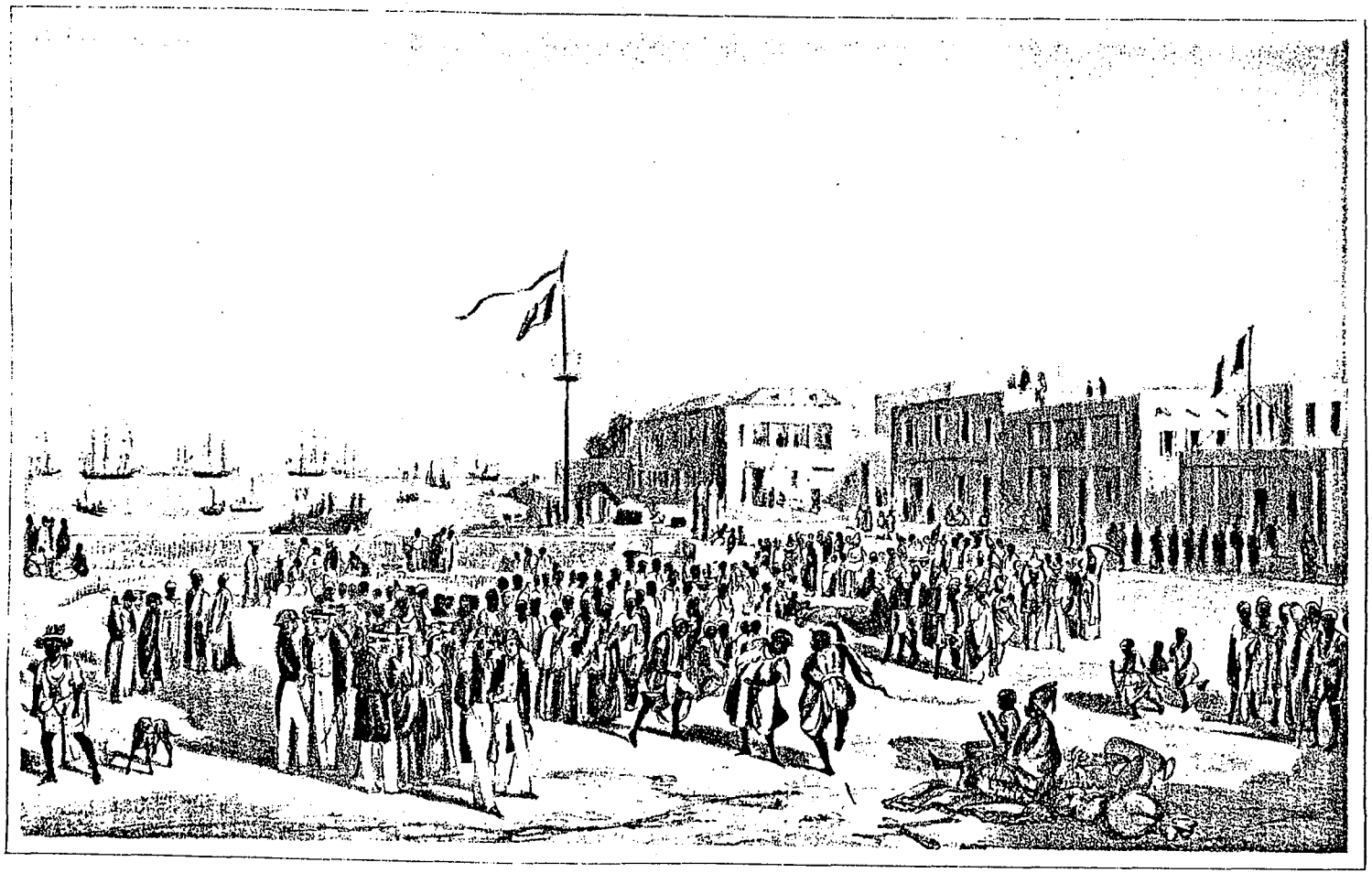

Nouvveaux pinxt et lith:

J. Rigo et Cie

LA PLACE DU GOUVERNEMENT A L'ILE DE GORÉE. (SÉNÉGAL.)

(Salon de 1846)

PLANCHE 5 LA PLACE DU GOUVERNEMENT A GOREE

de Saint-Louis, en faisant dresser par les Ponts et Chaussées un plan directeur. Adopté par le conseil d'administration en juillet 1828, un arrêté du 31 mars 1829 en précise les modalités d'application : en particulier toute construction neuve en dehors de l'alignement prévu, est interdite (34). Le plan uniquement attaché à l'organisation des rues et des places et, en fait, assez mal respecté, se révèle caduc au milieu du XIXe siècle. En particulier, il ne prévoyait aucune action précise quant à la protection de l'île contre les crues annuelles. Pourtant, l'administration va s'efforcer de parer à ce danger en édifiant aux endroits les plus menacés des remblais et des quais, mais les crédits dont elle dispose étaient sans commune mesure avec l'ampleur de la tâche à accomplir. Aussi, avait-elle cherché dès 1831 à y intéresser la population en offrant la propriété des terrains gagnés à ceux qui contribueraient aux travaux par leurs captifs et leurs chalands (35). L'expérience fut décevante mais elle ne découragea pas le gouverneur Bouët qui pour assainir et peupler le nord-ouest de l'île promet en 1843 de concéder gratuitement des terrains à toute personne qui remblaierait dans un délai de dix-huit mois sur trente

---

(34) B A S 1819-1842, p. 251. Pour Gorée, ce n'est pas avant 1851 que l'administration tentera d'établir un véritable plan d'alignement, mais elle se heurtera à une forte opposition de la population. Déjà, en 1767, l'ingénieur Armeny de Paradis avait tracé quelques rues dont celle du Castel à l'ouest de l'île.

(35) A propos de la construction des quais, voir A N S A O F 3 G 3/1 bis ; pour les travaux de remblaiement ; arrêtés des 9 et 16 juin 1831 et du 3 mars 1832, B A S 1819-1842, p. 311 .

centimètres au-dessus des eaux ordinaires (36). Il n'eut pas plus de succès que ses devanciers car ce n'est que dix à quinze ans plus tard que cette partie de l'île sera effectivement occupée.

L'administration s'était également inquiétée du danger que faisait courir à la ville la présence de cases serrées les unes contre les autres ou encombrant la cour des maisons en dur. Saint-Louis était la plus menacée avec près de 2.700 cases rassemblées pour la plupart dans la partie nord (27). En 1842, un arrêté interdit la construction de cases en paille et institue un système de primes pour aider les habitants à bâtir en pierres ou en briques (38). Quinze ans plus tard, force est de constater l'échec de ces dispositions, le nombre des cases ayant finalement augmenté (39). Les populations atteintes par la récession n'avaient pas trouvé dans de médiocres primes une incitation suffisante. D'ailleurs, le prix de la construction était élevé au Sénégal et particulièrement à Saint-Louis, les matériaux étant rares dans les environs. La pierre à bâtir venait du haut fleuve, de Thiès, de Rufisque, des îles Canaries et du Cap-Vert ; la brique et la tuile arrivaient de France. On avait bien tenté de fabriquer des briques

---

(36) Arrêté du 24 août 1843 B A S 1843-1844, p. 107 .
(37) Recensement de 1838 déjà cité.
(38) Arrêté du 27 décembre 1842 B A S 1819-1842, p. 707
(39) C'est Faidherbe qui le constate en 1858.

avec l'argile locale, mais la qualité laissait à désirer (40). Ainsi, au milieu du siècle, les villes offraient toujours une proie facile aux incendies. En 1851, en particulier, les sinistres des 16 et 31 janvier attisés par la violence des vents d'est avaient pris à Saint-Louis une stupéfiante ampleur : cinq cents cases environ avaient été anéanties (41).

4°. Population : effectifs et composition

Dans cet habitat médiocre et fragile s'entassait au milieu du XIXe siècle une population relativement nombreuse. Dans le domaine démographique comme dans beaucoup d'autres, l'historien qui se heurte au problème de la qualité des statistiques est tenté d'accorder moins de valeur aux chiffres qu'aux témoignages convergents des contemporains. A la fin du XVIIIe siècle, les auteurs estiment la

---

(40) Rapport du lieutenant du génie Joris au gouverneur (sans date mais vraisemblablement de la fin de l'année 1853) A N S O M D F C Sénégal 592, mais même en utilisant les matériaux locaux une case en maçonnerie revient à 500 F., la prime s'élevant à 150 F., Protet constate que la plus grande partie de la population saint-louisienne a de grandes difficultés pour amasser 350 F. Protet à ministre, 3 février 1851, n°61, A N S O M Sénégal I 37 b.

(41) Le 16 janvier, l'incendie avait détruit 98 cases du quartier sud, le 31, c'est le nord qui est touché : 367 cases brûlées et 36 démolies pour faire la part du feu. Protet à ministre, lettre citée à la note précédente et rédigée d'après le rapport du maire A N S 3 G 3/4.

population de Saint-Louis à 7.000 habitants et celle de Gorée à 2.500 habitants. Les villes, nous le savons, exercent sur les populations de l'intérieur un attrait qui demeure presque aussi vif lorsque sous la Révolution et l'Empire la précarité des relations commerciales avec le fleuve et des liaisons avec la métropole aura singulièrement altéré les conditions d'accueil. Le gouverneur Blanchot se trouve alors aux prises avec les graves problèmes posés par un surpeuplement relatif. Avec l'occupation anglaise les destins de Saint-Louis et de Gorée divergent. Le chef-lieu, profondément atteint dans sa substance économique, a finalement perdu un millier d'habitants tandis que Gorée devenue l'entrepôt du commerce anglais voit, en une quinzaine d'années, sa population atteindre 6.000 âmes (42).

L'administration française après son retour en 1817 se contente comme auparavant d'estimations incertaines, reprises dans les publications officielles du ministère de la Marine, mais sentant, enfin, le besoin d'apprécier plus exactement la réalité, elle prescrit, pour la première fois semble-t-il, l'établissement d'un recensement annuel par l'arrêté du 9 août 1842. Nous ignorons si les opérations ont été menées effectivement chaque année en août-septembre comme prévu, mais nous savons que les commissions qui en étaient chargées rencontrèrent de sérieuses difficultés dans l'accomplissement de leur tâche (43). Bien que l'autorité ait pris la précaution de leur adjoindre un marabout notable, les africains montrèrent "une répugnance presque invin-

---

(42) Les deux villes ont approximativement une population équivalente au moment du retour des Français. Cf. BOUET-WILLAUMEZ : Commerce ... op.cit., p.12 et ZUCCARELLI (F.), l'entrepôr fictif de Gorée entre 1822 et 1852, Annales Africaines, 1959, p.267.

(43) A Saint-Louis, deux commissions, une pour le nord et une pour le sud étaient nommées par le gouverneur et à Gorée le commandant particulier en désignait une.

cible" à fournir les renseignements nécessaires (44). L'état-civil, théoriquement obligatoire n'a jamais existé d'une manière régulière. En effet, le procureur général constate en 1851 que "les Européens qui habitent cette colonie et quelques habitants indigènes pris parmi les plus éclairés font au bureau de l'état-civil les déclarations voulues par la loi, mais que la majeure partie de la population musulmane s'abstient" (45).

Si l'on en croit les documents officiels, la population saint-louisienne serait passée de 6.000 habitants en 1817 à 10.305 en 1826 et à 11.909 en 1838, pour atteindre 12.336 en 1843 et se stabiliser autour de 12.000 les années suivantes (46). A Gorée, la population partant du même niveau de 6.000 habitants recule à 5.825 en 1826 et s'établit autour de 5.000 de 1838 à 1847 (47). Brusquement les tableaux des années 1848 et 1850 font état d'une baisse sensible ramenant les effectifs de Saint-Louis à 10.000 environ et ceux de Gorée à 3.200 (48). Paris s'en émeut et

---

(44) Protet à ministre, 5 novembre 1851, n° 491, ANSOM Sénégal XIV 12.

(45) Rapport du procureur général, Carrère, à la séance du Conseil d'administration du 22 octobre 1851, AN SOM Sénégal VII 26 bis 10.

(46) 12.138 en 1845, 11.998 en 1847. Tous ces chiffres s'entendent garnison, fonctionnaires et leurs familles exclus.

(47) 5.012 en 1838, 4.952 en 1843, 5.025 en 1845 et 5.018 en 1847. Dagorne, alors commandant de Gorée, évalue la population de l'île à 5.400 en 1842 et 5.051 en 1845. AN SOM Sénégal IV 21 b. Claude FAURE dans son ouvrage : Histoire de la presqu'île du Cap Vert, op.cit., p.109, fait état du chiffre de 4.983 pour l'année 1842.

(48) 9.967 et 9.913 pour Saint-Louis et 3.197 pour Gorée.

l'attribue à des inexactitudes mais il faut bien constater qu'elle s'inscrit durablement dans les statistiques des années suivantes (49). Faute d'avoir pu retrouver dans les archives les explications que le ministère avait sollicitées de l'administration locale, doit-on conclure que la population urbaine avait été trop longtemps surestimée et qu'une plus grande rigueur présidait désormais aux opérations de recensement ? Les contemporains se hasardent à avancer quelques chiffres, mais sans indiquer leurs sources. Ainsi, Bouët-Willaumez affirme que Saint-Louis renferme 13.000 habitants en 1837 et Tardieu 15.000 en 1844 (50). Pour sa part le P. Briot, récemment arrivé au Sénégal déclare que "c'est une ville de 20.000 âmes" (51). Quant à Gorée, 4.500 personnes se pressent sur son rocher, d'après l'abbé Boilat, et 5.800 d'après un autre missionnaire, le P. Arragon (52).

---

(49) Les tableaux du ministère donnent, en effet, les chiffres suivants :

	Saint-Louis	Gorée
1852	9.809	3.111
1853	9.203	3.084
1854	9.127	3.042

(50) TARDIEU (A.) : Sénégambie et Guinée, Paris, 1847. Il reprend d'ailleurs l'évaluation de Cottu, op.cit.

(51) P. Briot au P. Libermann, 12 août 1845, A C S Sp ; B 152 IV.

(52) P. Arragon au Supérieur, septembre 1845, A C S Sp. B 152 III.

Aux habitants ayant leur foyer dans les deux villes sénégalaises s'ajoute une population flottante particulièrement importante à Saint-Louis. Elle est constituée en particulier par des gens de l'intérieur venus se procurer quelques marchandises par trois ou quatre mois de travaux pénibles. Selon Héricé et Tardieu elle représente 1.200 à 1.500 individus, mais l'abbé Boilat l'estime à 4.000 (53). En raisonnant à partir de ces divers éléments, on peut, sans trop s'aventurer fixer vers 1850 la population totale de Saint-Louis aux environs de 12.000 à 13.000 habitants et celle de Gorée à 4.000-4.500 habitants. Quoiqu'il en soit, il serait intéressant de pouvoir correctement apprécier le sens de l'évolution démographique. Les statistiques suggèrent, sans doute, une stagnation et même un recul, mais elles sont contredites, en général, par les observations des contemporains. En effet, ceux-ci ne cessent d'évoquer une population en constante croissance. En 1843, Bouët ouvrant une séance du Conseil d'administration expose "qu'à son arrivée dans la colonie, il a été frappé de l'exubérance de la population sénégalaise et de son accroissement incessant" (54). Deux ans plus tard, le P. Briot fait la même remarque pour Saint-Louis et il semble que ce dynamisme se poursuive encore en 1849 et 1850 (55). Même son de cloche

---

(53) Héricé : Mémoire ... op.cit. et Boilat : Esquisses ... op.cit., p. 207.

(54) Conseil d'administration, délibération du 1er avril 1843, AN SOM Sénégal VII, 26 bis 7.

(55) "C'est une ville ... tendant à s'accroître de plus en plus" écrit le P. Briot dans la lettre précitée. Cf. le témoignage de Baudin, lettre au ministre, n° 464, du 27 novembre 1849 et la délibération du conseil d'administration du 9 septembre 1850. Le phénomène est le même pour les villes des colonies anglaises : Sainte-Marie de Bathurst passe de 2.227 h en 1830, à 3.880 en 1845 et 4.262 en 1851 et le nombre des Européens de 24 à 50 et à 180. Au milieu du siècle, Freetown compte environ

pour Gorée au conseil d'arrondissement en 1846 et dans une lettre du gouverneur de 1848 (56). Bref, les deux villes donnent l'impression d'être surpeuplées ; Héricé déclare que "l'île de Saint-Louis n'offre plus maintenant assez de place" et le P. Arragon s'étonne qu'à Gorée on puisse "loger tant de monde sur un rocher qui a, à peine, une lieue de tour et dont la moitié est occupée par un fort".

Les statistiques officielles ne nous permettent pas d'étudier d'une manière précise la composition de la population. Elles ne distinguent, en effet, que deux groupes : les Européens et les indigènes, et cela seulement jusqu'à l'année 1847, les années suivantes ne comportant que des données globales. Ainsi, l'importance respective des métis et des différents groupes ethniques ne pouvant être établie avec rigueur, nous devrons nous contenter de simples approximations.

L'effectif des Européens, fonctionnaires et militaires de la garnison compris qui, en 1838 représentait 584 personnes, s'élève à 1.039 cinq ans plus tard pour se situer autour de 1.160 en 1845-1846. Ainsi, a-t-il doublé en dix ans. Si l'on compare à la masse des indigènes recensés res-

---

.... 16.000 h. KUCZYNSKI (R.) : Demographic Survey of the British Colonial Empire, vol.I, West Africa, 1948, p.318 et 159.

(56) Conseil d'arrondissement, 3 janvier 1846, ANS AOF 2E2, texte reproduit dans FAURE, p. 108 et dans CHARPY, p. 17. Baudin à ministre, 21 avril 1849, n° 159, ANSOM Sénégal I 33 a et CHARPY, p. 28.

tée à peu près stationnaire pendant cette période, on constate que son poids numérique s'est régulièrement accru, passant de 3,34 % à 7,04 % de la population totale. A l'intérieur de ce noyau européen, il est significatif de constater que les deux catégories : commerçants d'une part et fonctionnaires et militaires d'autre part ont progressé à un même rythme, comme si l'extension du commerce impliquait obligatoirement un développement parallèle de l'infrastructure administrative et des moyens de protection. Enfin, Saint-Louis semblait offrir moins d'attrait que Gorée aux Européens venus tenter fortune au Sénégal, puisque la population commerçante du chef-lieu s'accroît seulement de 60 % environ, tandis que celle de Gorée quadruple (57). Ce fait doit être rapproché de l'apparition et du développement rapide du commerce de l'arachide dans le sud.

Il est malaisé de définir l'importance numérique des métis car les statistiques officielles ne répartissent les indigènes qu'en trois catégories : libres, engagés à

---

(57)

	Saint-Louis	Gorée
1838	122	21
1846	194	88

Malgré ces progrès spectaculaires, la population commerçante de Gorée n'atteint pas la moitié de celle de Saint-Louis. Il est évident que ces chiffres de la population européenne s'entendent familles comprises, mais on sait qu'elles étaient très peu nombreuses à cette époque. En 1846, la sex ratio des adultes s'établit à 430 femmes pour 1000 hommes (75 femmes et 171 hommes).

temps et captifs (58). Cependant, la distinction faite entre chrétiens et musulmans peut nous aider à cerner le problème. Sans doute, tous les libres chrétiens ne sont pas des métis, mais les noirs chrétiens sont peu nombreux, surtout à Saint-Louis. A partir de cette base, il est possible d'estimer à 9 ou 10 % la part des métis dans la population totale (59).

Une grande variété ethnique caractérise la population de Saint-Louis et de Gorée, mais chacune de ces villes possède son originalité propre. Depuis leur fondation, elles n'ont cessé de faire appel aux populations des royaumes voisins, puis petit à petit à celles de régions plus éloignées. Les captifs introduits de force et les hommes libres désireux de se procurer quelques marchandises devinrent auxiliaires du commerce européen. Parmi les immigrants libres, certains repartaient au bout de quelques mois tandis que d'autres établissaient leur foyer dans les îles formant bientôt un noyau de citadins. L'élément wolof est prédominant à Saint-Louis, venant du Walo (l'île étant partie intégrante de ce royaume), du Kayor et du Djolof, mais dès le XVIIIe siècle avec le développement du comptoir apparaissent les Toucouleurs et les Bambara du Kaarta et de Ségou. Ces

---

(58) Le système des engagés établi pour assurer le recrutement de main-d'oeuvre et de soldats a fonctionné de 1823 à 1844. Il a été étudié par ZUCCARELLI (F.) : le régime des engagés à temps au Sénégal, Cahiers d'Etudes Africaines, vol. II, n° 7, 1962, p. 421-461.

(59) Lorsque les mûlatres seront recensés séparément, on constatera un pourcentage voisin. Bérenger-Féraud dans le Moniteur du Sénégal du 18 mars 1873 considère que les métis représentent 13,3 % de la population saint-louisienne.

deux groupes se retrouvent dans la première moitié du XIXe siècle. Le courant venant du Fouta est le plus important et les Toucouleurs constituent le second groupe après les Wolof. Ils trouvent facilement de l'emploi dans les maisons de commerce comme courtiers et comme interprètes, certains exercent le métier de tisserand tandis que les moins nombreux doivent se contenter d'être manoeuvre. Jusqu'en 1844, les Bambara provenaient pour la plupart du rachat à Bakel de captifs transformés en engagés à temps. La suppression de ce système de recrutement n'empêche pas l'arrivée de Bambara à Saint-Louis. Travailleurs industrieux, ils confectionnent des objets en cuir ou des broderies sur les boubous, ou bien détiennent le quasi monopole de la fabrication et de la vente du charbon de bois. Les Peuls venus du Fouta et du Ferlo se partagent entre la ville et les pâturages proches de Gandiole et de Lampsar ; ils contribuent à assurer l'approvisionnement en viande de l'agglomération. Enfin, on rencontre, venus du haut fleuve, des Sarakollé qui font preuve d'une belle aptitude au commerce.

Pour être complet, il ne faudrait pas oublier la présence de deux communautés encore très réduites en nombre, mais appelées à prendre quelque développement au cours du siècle : les Maures et les Marocains. Les premiers qui appartiennent à des tribus variées : Trarza, Tichit par exemple, exercent les métiers de forgerons-bijoutiers ou de commerçants (60). Les Marocains ne constituent qu'un groupe minuscule qui maintient les liens traditionnels entre Fès et le Sénégal. Déjà à la fin du XVIIIe siècle, Saugnier en signa-

---

(60) Il est significatif de voir un ancien caravanier tichit se transformer en commerçant sédentaire en achetant un fonds de commerce à Saint-Louis A N S O M D P P C, Tribunal de première instance 1843.

lait la présence (61) et quelques documents en attestent la persistance au milieu du XIXe siècle (62). Ces Fassi se livrent au commerce, an particulier avec les Trarza et servent d'intermédiaires aux caravanes venues du Maroc apportant de la laine, du safran, des babouches et des livres pieux (63).

Pour Gorée, les indications précises manquent quant aux composants ethniques de la population, mais, comme à Saint-Louis, les Wolof se taillent la première place. Venus du Kayor et du Baol, ils trouvent à s'employer dans le commerce, le cabotage et les activités artisanales comme charpentiers, menuisiers, maçons et tisserands. Les Sérèr du Sine-Saloum sont également représentés ainsi que les Bambara introduits le plus souvent comme captifs. Connaissant l'importance des relations commerciales avec les côtes situées au sud de l'île, on ne s'étonnera pas de l'installation de petits groupes venus particulièrement de Casamance et de Bissao, non plus que de l'importance des liens fami-

---

(61) SAUGNIER : Relation de plusieurs voyages à la Côte d'Afrique, au Maroc, au Sénégal, à Gorée, à Galam, tiré des journaux de Saugnier qui a été longtemps esclave des Maures, Paris, 1791, in-8°.

(62) Dans les instructions de la Société de Géographie à Panet, il est fait allusion à une famille de réfugiés marocains établie à Saint-Louis depuis soixante ans, Bulletin de la Société de Géographie, septembre-octobre 1849. Panet dans le récit de son voyage parle d'un vieux Maure de Fès installé à Saint-Louis depuis deux ou trois ans : Relation d'un voyage ... op.cit., également la présence d'un fassi ayant auparavant habité dans le Wad Noun, est signalée dans une lettre du gouverneur au ministre, n° 220, du 31 mai 1845, A N S O M Sénégal I 27 a.

(63) Panet au directeur des Colonies, 13 juin 1849, A N S O M Missions 1.

liaux qui se sont tissés lors de l'occupation anglaise avec les habitants de la Gambie et de Sierra Leone et qui demeurent encore vivaces au milieu du XIXe siècle.

A côté d'une population stabilisée ou en voie de l'être, les villes sénégalaises, Saint-Louis spécialement, abritent une masse flottante assez bigarrée qui, à l'occasion, pose de graves problèmes. Elle comprend, tout d'abord, nous l'avons vu, les travailleurs temporaires, mais aussi les caravanes et les marchands venus apporter leurs produits. Un rapport de l'adjoint au maire de Saint-Louis nous permet d'apprécier l'importance de ce mouvement de va et vient rythmé par la traite. Ainsi, du 18 février 1848 au 30 avril 1849 on a compté 4.086 étrangers ayant pénétré dans la ville venant pour les sept huitièmes du Kayor et pour le reste de la rive droite (64). La crise ne semble pas avoir diminué le flot d'étrangers en quête d'un emploi. Si certains sans travail parviennent à subsister grâce aux moeurs hospitalières de parents ou de compatriotes, combien d'autres errent dans les rues mendiant ou vivant de rapines. Une foule de mutilés, d'aveugles ou de lépreux plus ou moins rejetés par leurs communautés viennent aussi en ville dans l'espoir d'y survivre. Mais ce qui inquiète le plus les Européens, c'est l'afflux de marabouts originaires du Fouta et de griots

---

(64) Du 18 décembre 1848 au 5 février 1849 : 872 entrées
du 6 au 28 février 499
du 1er au 31 mars 1.341
du 1er au 30 avril 1.374
4.086

Du Kayor les étrangers pénétraient par Gandiole (1217) et par Leybar (2318). Les caravanes de la rive droite étaient dénombrées à Guet N'Dar, village de la langue de Barbarie situé en face de Saint-Louis. A N S A O F 3 G 3/2.

venant du Walo et du Kayor, car ils s'ingénient à vivre aux dépens d'une population sénégalaise trop crédule. Tous ces inactifs constituent une "classe dangereuse" que l'autorité souhaiterait limiter le plus possible. En 1841, le conseil général avait bien demandé l'exécution sévère des réglements qui assujettissent tout noir étranger arrivant à Saint-Louis à se présenter devant le maire, à faire connaître ses moyens d'existence et à indiquer un répondant civilement responsable de ses faits et gestes, mais l'administration s'était révélée impuissante à endiguer le flot car quelques années plus tard, on dénonce toujours "ce fléau" des gens venant de l'extérieur (65).

5°. Les conditions de vie

Dans ces deux villes aux dimensions exiguës, les conditions de vie n'étaient rien moins que satisfaisantes, car le surpeuplement aggravait les problèmes de ravitaillement et d'hygiène qui, parfois prenaient une allure dramatique.

Nourrir était la préoccupation première. En effet, tout devait être importé : les céréales, les animaux de boucherie, l'eau douce ainsi que le bois ou le charbon de bois

---

(65) Voeu du conseil général du 27 septembre 1841, A N S O M Sénégal VII 29 c ; HERICE, op. cit., l'arrêté de mars 1847 qui avait renouvelé l'obligation à tout noir venant de l'extérieur de se présenter à la mairie ne semble pas avoir eu d'efficacité, conseil d'administration, 1er mars 1847, AN S O M Sénégal, VII 26 bis 8.

nécessaire à la cuisson des aliments. Un approvisionnement régulier supposait de bonnes relations avec les indigènes et en particulier le paiement des droits qu'ils exigeaient. Le mil étant la base de l'alimentation de la majeure partie de la population, l'administration en surveillait de près le niveau des stocks. Sans doute, l'augmentation de la population avait exigé qu'on élargit progressivement les zones d'approvisionnement comme on l'a vu en étudiant la géographie du commerce. Mais, malgré ces efforts, les populations urbaines demeuraient à la merci non seulement d'une mauvaise récolte ou d'une épizootie, mais encore de la spéculation et surtout de la guerre qui interrompait toute transaction. Aussi, l'autorité consciente du danger que couraient les villes s'employait à éviter tout conflit ou du moins ne s'y résignait qu'en dernier recours. C'est bien ce qu'exprime à propos des relations avec le Kayor le gouverneur Baudin :

> "Une guerre avec ce pays laisserait Saint-Louis et Gorée sans aucun moyen d'alimentation ; cette considération est grave et a été la cause de tout temps des concessions sans nombre que le Sénégal a été obligé de faire à ces voisins turbulents" (66).

Saint-Louis importait de grandes quantités de mil, car outre la consommation de ses habitants, il fallait prévoir l'approvisionnement des traitants partant pour les escales, les Maures s'y procurant cette céréale indispensable à la nourriture de leurs esclaves employés à la récolte de la gomme.

Il suffit que la récolte manque dans une région pour que la ville soit menacée de disette et que les autorités

---

(66) Gouverneur à ministre, n° 50, 12 février 1849, A N S O M Sénégal I 35 a. PASQUIER (R.) : Un aspect de l'histoire des villes : les problèmes du ravitaillement au XIXe siècle. Cahiers du CRA, n°5.

soient obligées d'intervenir avec énergie. Si chaque année à l'époque de la soudure, la situation est traditionnellement tendue, il semble que l'on constate une aggravation dans les années 1848-1850 et les mesures draconiennes prises par l'administration en fournissent la preuve. Ainsi, après la mauvaise récolte de 1847 doit-on dès février 1848 interdire toute exportation de mil et lorsque la traite va s'ouvrir en mars, limiter à 40 barriques le chargement des navires partant pour les escales (67). La pénurie engendre au même moment la spéculation. Alors que les habitants du Kayor venaient habituellement apporter leur mil à Saint-Louis, des maisons de commerce ont cherché à les intercepter en expédiant leurs traitants avec des embarcations à Gandiole afin d'accaparer la majeure partie des arrivages et, étant maîtresses du marché, d'en élever le prix (68). L'année suivante, c'est la guerre avec le Fouta qui compromet l'approvisionnement. De nouveau, l'exportation est interdite et les navires en partance ne sont autorisés à embarquer qu'une quantité limitée calculée en fonction de l'effectif de l'équipage et de la durée du voyage (69). La situation alimentaire est encore plus grave en 1850 car non seulement on interdit en avril toute exportation de mil, mais aussi toute vente aux escales au risque de compromettre la traite de la gomme. En conséquence, les marigotiers ne pourront vendre leur mil en rivière et devront obligatoirement l'expédier à Saint-Louis (70). La récolte du gros mil en mai

---

(67) Conseil d'administration : délibérations du 15 février et du 2 mars 1848. A N S O M Sénégal, VII 26 bis 9.

(68) Séance du conseil général en date du 17 janvier 1848 A N S O M Sénégal VII 29 c.

(69) Conseil d'administration ; séance du 11 septembre 1849.

(70) Conseil d'administration : séance du 4 avril 1850 A N S O M Sénégal VII bis 10.

provoque une courte détente (71). Mais en septembre, en pleine soudure, les autorités constatent que les réserves de la ville couvriraient à peine quarante cinq jours de consommation. La gravité de la disette conduit cette fois le conseil d'administration à une mesure extrême. Alors que dans les débats précédents on se bornait à déplorer que la présence d'une masse considérable d'étrangers complique la situation, certains membres en viennent maintenant à préconiser une expulsion afin de diminuer le nombre des bouches à nourrir. Finalement il est décidé que la mesure frapperait non seulement les mendiants et les vagabonds, mais aussi "cette partie de la population flottante ... qui ne travaille pas et qui vit aux dépens de l'hospitalité des habitants de Saint-Louis" (72). Malheureusement nous ignorons si cette décision a été réellement appliquée, mais il apparaît que les années suivantes la situation s'est considérablement améliorée car ce n'est qu'en juin 1854 que la question de l'approvisionnement en mil se trouvera à nouveau posée.

On peut affirmer sans crainte de se tromper que Gorée n'a pas rencontré les mêmes menaces de rupture de stock que Saint-Louis : sa population y est beaucoup moins nombreuse, ses sources d'approvisionnement sont plus diversifiées grâce au cabotage actif le long des côtes et ses rapports avec la métropole sont plus réguliers, l'île, à la différence de Saint-Louis, échappant aux caprices de la barre. Bien entendu, ces fréquentes disettes retentissent sur les prix et au milieu du XIXe siècle les plaintes redoublent contre la cherté de la vie qui affecte en premier lieu les

---

(71) Le commerce du mil est à nouveau autorisé aux escales par un arrêté du 14 mai 1850.

(72) Conseil d'administration séance du 9 septembre 1850. A N S O M Sénégal XI 5 a.

classes les plus défavorisées (73). En temps ordinaire la barrique de mil vaut entre 20 et 25 francs mais en février 1848 elle atteint 40 francs et après une nouvelle et inquiétante hausse, l'administration décide en mai 1850 de fixer le prix maximum à 50 francs (74). Rappelons qu'indépendamment des vicissitudes des récoltes ou de la guerre la demande, sans cesse croissante des Maures aux escales d'une part et d'autre part le recul de la culture du mil au profit de celle de l'arachide favorisent une hausse constante des prix.

L'approvisionnement en eau douce constituait une autre grave problème pour le gouvernement. A Saint-Louis, de juillet à décembre, l'eau pouvait être puisée dans le Sénégal, mais elle manquait pendant la saison sèche, le fleuve étant salé. Il fallait alors recourir aux puits de la pointe nord et de la langue de Barbarie. Leur débit était faible et l'eau le plus souvent saumâtre. Pour pallier ces insuffisances l'administration et quelques particuliers avaient fait construire à grands frais des citernes qu'on

---

(73) Parmi les témoignages, retenons ceux de Héricé et du P. Briot, lettre du 12 août 1845 déjà citée. La vie est plus chère à Saint-Louis qu'à Gorée. Voir aussi l'écho de ces plaintes à la séance du conseil d'administration du 1er mars 1847.

(74) Arrêté du 6 mai 1850, B A S 1849-1850 p. 183. L'arrêté du 8 septembre 1835 faisant obligation de n'interdire l'exportation du mil que lorsque le cours de 35 Frs était atteint, l'administration ne pouvait intervenir que tardivement, Conscient de ce danger le gouverneur fit adopter en conseil un arrêté, le 10 juillet 1850, qui lui permettait de se déterminer en fonction des approvisionnements et des circonstances.

remplissait à l'époque où les eaux du fleuve étaient complètement douces (75). L'administration ne pouvant répondre à la demande dut établir un rationnement très sévère parmi les militaires, les fonctionnaires, les employés et les salariés du gouvernement (76). A Gorée la situation n'était pas meilleure, loin de là. La petite source qui tarissait à la saison sèche et les citernes qui conservaient l'eau de pluie de l'hivernage ne suffisant pas à la consommation, la cité était presque entièrement tributaire de l'aiguade de Hann, propriété des Lébou. Des traités conclus avec eux par les autorités de Gorée réglaient les conditions de la fourniture de l'eau (77). Mais de temps à autre, les relations se tendaient, comme en 1830, et les Goréens devaient faire eau plus à l'est, à M'Batal village dépendant du Kayor. Ainsi, les deux villes ne disposaient au milieu du siècle que d'une eau insuffisante en quantité et médiocre pour ne

---

(75) Mémoire sur la topographie de l'isle Saint-Louis de Calvé chirurgien de la Marine 1824 A N S A O F 3G3 1 bis et une note du lieutenant-colonel Roux, directeur du Dépôt des Fortifications des Colonies, 1852, A N S O M D F C Saint-Louis 561.

(76) La ration journalière oscille entre 2,50 et 4 litres, elle est accordée à chaque membre de la famille des ayant-droits.

(77) En particulier le traité du 22 avril 1830 reproduit dans l'ouvrage de Cl. Faure p.64 et dans celui d'A.P. ANGRAND. Les Lébous de la presqu'île du Cap Vert, Dakar (1947), p. 79, supprimait tout droit sur les navires venant de Gorée. En 1845, le P. Briot signale que "dix à quinze bateaux viennent chaque jour chercher de l'eau à la Grande Terre". Lettre du 28 août 1845, A C S Sp boite 152 B IV. Le gouvernement avait fini par assurer un ravitaillement régulier en eau en faisant établir en 1846 à Hann et à Dakar deux fontaines. Celle de Hann fournit, en février 1847. 18 à 20 m3 d'eau soit 40 barriques entre l'aube et 3 h de l'après midi. CHARPY, op.cit.p.66.

pas dire mauvaise en qualité (78).

Les inondations annuelles à Saint-Louis, les rues où stagnent les pluies de l'hivernage, faute d'écoulement, l'absence d'égoûts, la rareté et l'impureté de l'eau, l'uniformité et parfois l'insuffisance de l'alimentation constituent un ensemble de facteurs qui, parmi d'autres, expliquent les déplorables conditions sanitaires des villes. Le Sénégal avait mauvaise réputation : "pays des fièvres et des dysenteries" (79), il passait pour être "un des points les plus malsains du globe" et devenir "promptement le tombeau des malheureux Européens" (80). Raffenel s'en fait l'écho dans son Nouveau voyage (81) mais il est bien évident que cette appréciation pessimiste recouvre l'ensemble du Sénégal et qu'il est nécessaire de la nuancer. Le docteur Salva reconnaît, en effet, que les "localités du Sénégal où résident habituellement les Européens ne sont pas ordinairement aussi malsaines qu'elles sont réputées" et il ajoute que les dures conditions de Bakel ne sont pas celles de Gorée qui bénéficie de l'heureuse présence de la

---

(78) Sur le plan de la qualité Gorée paraît mieux partagée grâce à l'aiguade de Hann, mais à Saint-Louis l'eau du fleuve nécessite une clarification que les filtres alors en usage n'opèrent qu'avec une extrême lenteur. En conséquence, l'immense majorité des rationnaires reçoit de l'eau impure, rapport du lieutenant-colonel Roux déjà cité.

(79) LEONARD (J.), op. cit., p. 115.

(80) Rapport d'Adolphe Salva, médecin de 1ère classe à Bouët non daté, probablement de 1844, A N S O M Sénégal XI 27 a.

(81) RAFFENEL, t. 2, p. 3.

mer. Néanmoins, les établissements français du Sénégal constituent une zone de préoccupations graves pour les officiers de santé de la Marine comme le prouvent les cinq thèses de médecine qu'ils suscitent de 1828 à 1836 (82). Quelques années plus tard, dans un important Traité des maladies des Européens dans les pays chauds, Thévenot consacre une place de premier plan au Sénégal (83).

En dehors des maladies (paludisme, dysenterie, hépatite en particulier) qui devenaient plus fréquentes et plus dangereuses à chaque retour de l'hivernage, la fièvre jaune endémique aux Antilles, était considérée comme rare au Sénégal. Elle n'en fit pas moins une apparition terrifiante à deux reprises. Venue des postes anglais et portugais, elle éclate à Gorée en juin 1830 et dure jusqu'en août : sur 150 européens, 144 furent atteints et 53 moururent. Saint-Louis prit alors le relais et l'épidémie qui fit rage jusqu'à la fin décembre foudroya 328 européens sur 650. La mortalité était effrayante chez les noirs tandis que les mulâtres qui se faisaient soigner comme les Européens guérissaient plus fréquemment (84). En 1837, l'épidémie apparait en Sierra Leone puis est signalée en Gambie avant d'atteindre Gorée en août ; elle durera jusqu'à la fin novembre et emportera

---

(82) LEONARD, op. cit., p. 211. Parmi ces thèses citons celles de TAYEAU : Esquisse de la topographie médicale de l'île de Gorée, 1828, de BANCAL : des fièvres du Sénégal, Montpellier, 1834 et de CHEVE : la fièvre jaune au Sénégal en 1830, Paris, 1836.

(83) Ouvrage publié en 1840 à Paris chez Baillière.

(84) LEONARD (J.), op. cit., p. 208.

plus du quart des Européens (85). Ce grave fléau relativement nouveau terrifiait les populations et poussait parfois certains Européens au suicide (86).

Pour combattre endémies et épidémies, la colonie ne dispose que d'hôpitaux insuffisants ou vétustes et d'un service de santé peu nombreux et vite paralysé par la maladie ou la mort (87). D'autre part, la coordination de la politique nécessaire à la protection sanitaire du Sénégal était

---

(85) Rapports sur la fièvre jaune dans A N S O M Sénégal XI 30 b et 30 c. Voir également les quelques considérations historiques du mémoire de Bel, chirurgien de la Marine (1859) publié dans la Revue Coloniale, mars 1861, pp. 194-238. Deux thèses sont alors en présence : celle des anciens habitants de Gorée pour qui la fièvre jaune a fait son apparition pour la première fois dans l'île en 1830 et celle de Bel qui pense qu'elle s'était déjà manifestée au XVIIIe siècle. Ce dernier point de vue sera confirmé par BERENGER-FERAUD : Traité théorique et pratique de la fièvre jaune, Paris, Doin, 1890, cité par JORE (L.) : Les établissements français sur la Côte d'Afrique 1758-1809. Paris, Société Française d' Histoire d'Outre-Mer, 1965, p.268.

(86) LEONARD (J.), op. cit., p. 209.

(87) La vétusté de l'hôpital de Gorée fut dénoncée par A. Tardieu dans un article de "La Presse" du 13 août 1845: "Rien ne serre le coeur comme l'aspect de cette misérable masure encombrée de malades presque toute l'année" Les projets d'amélioration approuvés en 1847 ne seront réalisés qu'en 1854. Cf. Cariou, op.cit., p. 228. Lors de l'épidémie de 1830 sur les cinq médecins de Gorée quatre furent atteints et deux moururent.

mal assurée par les institutions existantes : ainsi, par exemple lorsqu'une épidémie apparaissait dans les régions avoisinantes, l'isolement n'était le plus souvent décidé qu'avec retard et appliqué qu'avec une insuffisante rigueur (88). Enfin la médecine tropicale était encore bien balbutiante, prisonnière de concepts comme celui de miasme, agent pathogène mystérieux provenant de milieux malsains. Ainsi, pour Calvé dans son rapport sur la topographie de Saint-Louis déjà cité, l'atmosphère de l'île est comparable à "celle des hôpitaux, des vaisseaux, des casernes, des prisons et de tous les lieux où les produits excrémentiels sont décomposés" en grande quantité sous l'effet combiné de l'eau et de la chaleur ; l'air délétère qui s'en dégage est responsable du développement des miasmes "qui sont précisément les causes directes des coliques, des diarrhées qui "négligées dégénèrent en dysenteries" (89). D'autre part à cette époque, les confusions sont encore fréquentes entre les conséquences du climat et celles des genres de vie (90). Calvé comme beaucoup d'autres auteurs, insiste sur les effets néfastes du climat. Cependant, quelques voix timides s'élèvent contre cette idée toute faite. Par exemple, le négociant Héricé attribue la forte mortalité des Européens à l'inaction et aux excès de toutes sortes et, à la lumière de son expérience personnelle de plus d'un quart de siècle de séjour, il pense qu'avec de la conduite, du travail et une bonne hygiène, on peut vivre très longtemps au

---

(88) Le conseil de santé créé à Saint-Louis en 1822 fut réorganisé en 1841. C'est seulement à cette date que fut instituée une commission de santé à Gorée.

(89) Mémoire cité par CAMARA (C.), op.cit., p. 93.

(90) Sur cette question, voir l'ouvrage de NICOLAS (J.P.) Bioclimatologie humaine de Saint-Louis du Sénégal, Mémoires de l' I F A N, n° 57, Dakar, 1959, 349 p.

Sénégal (91). Il constate également une certaine amélioration de l'état sanitaire que semble corroborer les statistiques relatives à la mortalité des troupes aux colonies (92).

6°. L'impuissance de l'administration

A ces problèmes majeurs posés depuis de longues années : santé publique, ravitaillement et présence jugée dangereuse de trop nombreux oisifs étrangers, l'administration n'avait pu rester indifférente. A plusieurs reprises elle avait proposé des solutions qui, faute de volonté et de moyens n'eurent guère d'effets. Or, au milieu du siècle la situation s'aggrave. L'habitat est saturé alors que les villes exercent toujours sur les populations de l'intérieur la même fascination qu'autrefois, et les difficultés économiques non seulement interdisent la création de nouveaux emplois, mais atteignent souvent avec sévérité les Saint-Louisiens et les Goréens dans leurs ressources.

---

(91) HERICE : Mémoire, op.cit., Dans son ouvrage Faidherbe a repris le témoignage de ce négociant : le Sénégal, le France dans l'Afrique occidentale, Paris, Hachette, p.109.

(92) Statistiques publiées dans la Revue coloniale, juin 1853. Pour la période 1819-1827 le taux de mortalité s'établit à 14,35 % semblable à celui des Antilles (15 % pour la Guadeloupe et 15,20 % pour la Martinique). La décennie 1828-1837 marquée par les deux épidémies de fièvre jaune voit son taux grimper à 18,92 %, il redescend à 6,17 pour la décennie suivante, inférieur à celui des Antilles (8,90 et 9,04 %).

Le contrôle par lequel l'administration avait cherché à endiguer le flot des nouveaux arrivants s'était avéré totalement inefficace, aussi fût-elle contrainte de décider l'expulsion quand les vivres commencèrent à manquer mais sans plus de succès. Or il ne s'agissait là que de personnes encore peu familiarisées avec la vie urbaine. Comment pouvait-elle raisonnablement espérer réussir auprès de ceux qui étaient installés dans les villes depuis de longues années ou parfois même depuis plusieurs générations. Pourtant, en 1842, le gouverneur Pageot des Noutières, inquiet du surpeuplement des villes, proposa d'en installer les habitants dans les régions avoisinantes et de les transformer en agriculteurs (93). Son successeur Bouët, peu de temps après son arrivée, en reprit l'idée, mais limita son ambition à Saint-Louis. Il exprima avec netteté le but poursuivi dans la lettre où il informait le ministre des premières mesures prises : "Préoccupé de l'accroissement incessant de la population sénégalaise à laquelle le commerce restreint de la gomme ne peut suffire, j'ai cherché à en jeter une partie hors de Saint-Louis" (94). Pour cela il avait décidé par l'arrêté du 1er avril 1843 de concéder des terres le long du fleuve aux habitants de Saint-Louis auxquels il promettait toute la protection désirable par la création d'une ligne de postes (95). Dès les premiers jours la population paraît sensible à l'appel du gouverneur : 80 demandes

---

(93) Pageot des Noutières à ministre, 23 décembre 1842, n° 445, A N S O M Sénégal I 24 a. Déjà sous le Consulat le gouverneur Blanchot avait acheté trois îles dans le voisinage et Saint-Louis pour y installer l'excédent de population mais il n'y réussit pas.

(94) Gouverneur à ministre, 12 avril 1843, n° 122 A N S O M Sénégal I 25 c.

(95) Arrêté du 1er avril 1843, B A S 1843-1844.

de concessions provenant pour la plupart de traitants et de laptots ont été enregistrées à la date du 12 avril et l'intérêt se maintient car en septembre, on en dénombre 381. Bouët est satisfait de voir une fraction de la population sénégalaise quitter son îlot de sable ; pour lui "l'élan est donné" et le succès paraît certain (96). En fait l'engouement des Saint-Louisiens pour les cultures fut de courte durée : en 1845 l'excellente récolte de gomme et les pluies tardives qui compromirent les premières semences les détournèrent de travaux difficiles auxquels ils n'étaient pas préparés. Abandonnant leurs concessions, ils revinrent avec leur personnel à Saint-Louis (97). C'était donc un échec, mais la traite de la gomme redevenant mauvaise, l'idée n'était pas écartée. Héricé la relance dans son mémoire et le conseil général dans sa séance du 7 février 1848 défend vigoureusement auprès du gouverneur le projet du négociant Auxcousteaux qui prévoit l'installation de chefs de famille de Saint-Louis dans le Walo. Le coût relativement élevé de l'opération et les problèmes provoqués par l'émancipation des esclaves ajournèrent toute décision (98).

La population des villes, commerçante dans l'âme répugnait non seulement à changer d'activité, mais aussi à

---

(96) Lettre du 12 avril déjà citée et lettre du 15 septembre 1843 de Bouët au ministre, n° 325, A N S O M Sénégal I 25 c.

(97) Rapport sur les cultures du 19 juillet 1846, A N S O M Sénégal XIII 17 a.

(98) Le gouverneur Baudin souhaitait cependant cette installation des Saint-Louisiens dans le Walo pour qu'ils s'adonnent à la culture, lettre du 27 novembre 1849 au ministre, n° 464, A N S O M Sénégal I 35 a.

transporter ailleurs son foyer, c'est ce qui explique que, malgré les incommodités de l'entassement, peu de gens s'étaient décidés, au milieu du XIXe siècle, à aller s'établir sur la "grande terre" toute proche. Sur la langue de Barbarie parfois menacée par la mer et naturellement ouverte aux incursions des Maures, on rencontrait face à la partie sud de l'île, le village de Guet N'Dar peuplé d'environ 1.100 à 1.200 habitants (99). Probablement aussi ancien que le comptoir français, son nom signifierait "parc de Saint-Louis" son emplacement ayant servi de parc à bestiaux (100) Sa population constituée essentiellement de pêcheurs contribuait à l'alimentation de la ville et assurait le batelage entre la terre et les navires mouillés au large. L'émancipation des esclaves en 1848 fut l'occasion de la création de deux villages qui deviendront plus tard des faubourgs. En effet, une fois libérés les esclaves, en général, ne trouvant plus le logement que leurs maîtres étaient jusqu'alors tenus de leur fournir, Baudin, dans l'espoir de décongestionner la ville, décida de leur accorder des concessions dans la langue de Barbarie, au nord de Guet N'Dar et de l'autre

---

(99) La population y était recensée comme celle de Saint-Louis : en 1838 1.039 habitants, en 1847, 1.242 et en 1848 : 1.106 habitants. Le Père Briot, dans une lettre du 20 août 1845 au Père Libermann déjà citée l'estime à 2 ou 3000 habitants.

(100) C'est l'étymologie la plus communément adoptée. Cf. BOILAT, op.cit., rappelle que les Maures arrivant du nord y faisaient paître ânes et chameaux. Les compagnies l'utilisaient de même aux XVIIe et XVIIIe siècles. Cependant, A. Ly a proposé une autre hypothèse : Guet viendrait de Guetti qui veut dire "aller à la pêche à la ligne en mer" cf. CAMARA, op.cit., p.231.

côté du grand bras du fleuve dans l'île de Sor. L'arrêté du 6 octobre 1849 en fixe les modalités pour le nouveau village de N'Dar Toute ou "petit Saint-Louis" et le 27 novembre Baudin informe le ministre que plus de 150 concessions ont été octroyées dans chacun des villages (101). En fait cette création ne fut pas une réussite. En mars 1850 une douzaine de cases seulement s'élevaient à N'Dar Toute et en décembre le gouverneur Protet constatant que la quasi totalité des concessionnaires n'avaient pas rempli leurs obligations prononça la déchéance de cent quatre vingt d'entre eux ; huit seulement obtinrent un titre définitif (102). L'administration ne réussit pas mieux à Sor puisqu'en 1852 elle doit reconnaître que l'île est restée inhabitée (103). Seuls quelques Saint-Louisiens comme Héricé y possédaient des jardins qui les fournissaient en légumes et en fruits. L'absence de ponts ou d'un service de bac indispensables à des relations régulières peut expliquer parmi d'autres raisons que les nouveaux villages n'aient exercé aucun attrait sur les habitants de Saint-Louis.

---

(101) Seul l'arrêté concernant le village de N'Dar Toute a été retrouvé mais les conditions d'octroi devaient être sensiblement les mêmes à Sor. Les concessions, destinées avant tout aux libérés étaient également offertes aux autres Saint-Louisiens ; elles avaient 16 mètres de côté et à la différence de Saint-Louis la construction de cases en paille était autorisée. Baudin à ministre, 27 novembre 1849, AN S O M Sénégal I 35 a. On trouvera quelques renseignements sur cette création dans l'ouvrage de D. BOUCHE :Les villages de liberté en Afrique noire française, Mouton, Paris-La Haye, 1968, p. 54.

(102) Arrêté du 20 décembre 1850 : La déchéance était prononcée si le terrain n'avait pas été utilisé dans un délai d'un an.

(103) Arrêté du 4 août 1852.

A Gorée, le problème se posait d'une manière différente. En effet, à l'inverse de Saint-Louis où l'administration a tenté de créer des faubourgs et d'y attirer le trop plein de la population, ce sont les Goréens, qui installés pour des raisons commerciales sur la presqu'île du cap Vert ont réclamé, à différentes reprises, la création d'un centre de peuplement et la proclamation de l'autorité française. Pendant de longues années et malgré l'échec de la Société Coloniale philanthropique, la presqu'île n'avait été considérée que comme une zone d'expériences agricoles et un lieu de détente pour les Goréens fortunés qui y bâtissaient des maisons de campagne entourées de jardins et de vergers (104). A partir des années 1840, le commerce de l'arachide démarre sur la côte et bientôt les traitants goréens se transportent sur la Grande Terre pour négocier avec les caravanes. Déjà en 1845, Dakar apparaît aux observateurs comme "un lieu de commerce, un gros bourg ; plusieurs des négociants de Gorée y ont maisons de commerce et tous les jours, il s'y fait pour plus de mille francs d'échanges" (105). Cette évolution se précise avec les progrès constants de la pistache car la presqu'île offre au commerce l'espace que Gorée ne peut lui donner pour ses magasins. La maison Maurel et Prom, la

---

(104) Dès 1821, un habitant de Gorée, Baudin, avait créé un jardin près de Hann ; quinze ans plus tard, le général Bernard, alors en relâche à Gorée, en admire les résultats et propose d'étendre les cultures dans la presqu'île, rapport au ministre du 5 juillet 1836. En 1842 ont lieu quelques essais de culture de l'arachide Cl. FAURE, op.cit., p.102. Le maire de Saint-Jean, Jaubert et Cabeuil possédaient une propriété sur la presqu'île.

(105) Père Briot au Père Libermann, lettre du 28 août 1845, déjà citée.

plus importante du Sénégal en possède un en 1850 (106). Aussi, est-ce surtout pour assurer la défense de leurs intérêts économiques que les Goréens ont plaidé en faveur de l'occupation de Dakar. Le conseil d'arrondissement créé par l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 leur permettait d'exprimer leur point de vue et à partir de 1846 ses délibérations se faisaient de plus en plus pressantes. Aux intérêts commerciaux se mêlaient des espoirs de développement agricole d'autant plus que l'émancipation que l'on pressent prochaine impose de trouver une nouvelle activité aux libérés.

> "Il s'agit de donner à la population de Gorée un théâtre autre que celui si borné de l'île qui, par sa position spéciale, semble condamner ses habitants à une oisiveté obligée. En effet, est-ce dans un rayon de quelques centaines de mètres que peut se mouvoir avec quelque avantage cette population qui ne fait que s'accroître et qui avant peu et par la force des choses débordera elle-même de l'île qui la renferme avec peine ? ... Il faut donc jeter ailleurs ses vues et c'est sur le continent voisin, c'est sur la presqu'île du Cap Vert qu'il faut les reporter. C'est là que du sol de cette terre ... doit surgir une ère nouvelle pour notre population. Sans une grande secousse, une partie de cette population peut être conduite sur la presqu'île ; si le gouvernement le veut sérieusement, il peut arriver

---

(106) Le conseil d'arrondissement de Gorée dans sa séance du 26 janvier 1847 constate avec quelque exagération sans doute que "chaque jour de nouveaux établissements se fondent à Dakar". A N S A O F 2E2, CHARPY, op.cit. p. 21.

à ce but qui, du reste, a dû lui apparaître devant l'éventualité d'une émancipation prochaine" (107).

Reprenant et élargissant le voeu exprimé l'année précédente, le conseil d'arrondissement dans sa séance du 25 janvier 1848 réclame la création d'une ville et l'occupation entière de la presqu' île :

"Depuis un an on a vu s'accroître sur le continent le nombre des habitations ... C'est un élan qu'il convient d'aider. Peut-être aujourd'hui même l'établissement isolé d'une ville ne satisferait-il pas entièrement aux exigences du jour ; l'occupation entière de la presqu'île serait plus efficace. La culture des arachides dans l'intérieur a pris un accroissement considérable ; le transport de ces graines s'effectue sur Dakar avec une activité incroyable lorsque l'on compare l'état actuel avec le passé" (108).

Pour la première fois, l'argument commercial est le seul invoqué à l'appui de la demande au ministre : c'est la preuve éclatante de l'accroissement rapide des intérêts engagés sur le continent (109). Au même moment, Bouët-Willaumez démontrait dans son livre le caractère inéluctable de la

---

(107) Procès-verbal du conseil d'arrondissement de Gorée, séance du 3 janvier 1846, A N S A O F 2E2 reproduit dans CHARPY, op.cit., p. 17.

(108) Conseil d'administration, séances des 26 janvier 1847 et 25 janvier 1848. Voir CHARPY, p.21 et 26.

(109) Il est malheureusement impossible d'en chiffrer l'importance de même que le nombre de Goréens qui ont des habitations dispersées dans les différents villages de la presqu'île.

prise de possession de la presqu'île du cap Vert. Cependant au milieu du siècle, gouverneurs et ministres se refusent à céder à la pression des Goréens car si finalement ils admettent le principe de l'occupation, ils reculent toujours l'heure de la décision (110).

7°. Les fonctions urbaines

Les deux villes, pôles de la présence française au Sénégal, assumaient de multiples fonctions : politique, économique, sociale, religieuse et culturelle. L'ancienneté de l'implantation et l'importance du commerce et des relations avec les populations riveraines du fleuve expliquent la primauté de Saint-Louis. Aussi, la ville concentrait-elle la majeure partie des moyens administratifs et militaires de la colonie. L'ordonnance organique du 7 septembre 1840 avait récemment précisé les formes de gouvernement et d'administration. Autour du gouverneur se trouvaient rassemblés les responsables des différents services. Le chef du service administratif ayant rang de commissaire de la marine avait la haute main sur l'administration des troupes, de la Station navale, de l'intérieur et de la comptabilité générale ; le procureur général dirigeait le service judiciaire renforcé depuis peu (111) et l'inspecteur colo-

---

(110) On trouvera un excellent exposé du problème des origines de Dakar dans la thèse de SECK (Assane) : Dakar, métropole ouest-africaine, Dakar, I F A N, mémoire n° 85, 1970, 516 p., chapitre VII.

(111) L'ordonnance du 4 décembre 1847 avait pour objectif d'en augmenter l'effectif au moment où il risquait d'être débordé par la question des captivités illégales et par celle du régime des engagés à temps pourtant aboli en 1844.

nial veillait à la régularité de l'administration et requérait à cet effet l'exécution des lois, ordonnances et réglements. A un niveau inférieur, il faut citer les chefs des services des douanes, des travaux publics et de la santé. Un conseil d'administration a pour tâche d'éclairer le gouverneur dans ses décisions (112). La population peut faire connaître ses besoins et ses voeux à travers le conseil général qui d'autre part donne chaque année ses avis sur le budget et sur les affaires que lui soumet le gouverneur (113). Le maire dont l'office a été créé au XVIIIe siècle s'occupe des problèmes de police et de salubrité mais il sert aussi d'intermédiaire entre les Saint-Louisiens et l'administration. Il est de tradition que le gouverneur nomme un mulâtre. Son rôle avait longtemps débordé le cadre étroit de l'île car le gouverneur profitant de son expérience des populations du fleuve l'utilisait comme informateur et souvent le choisissait comme négociateur. Mais en 1845, sur la proposition de Bouët avait été créée une direction des affaires extérieures confiée à un officier qui, désormais, sous l'autorité du gouverneur élaborera la politique à l'égard des riverains du Sénégal (114). A Saint-Louis, sta-

---

(112) Il est composé du gouverneur, du chef du service administratif, du chef du service judiciaire, de l'inspecteur colonial et de deux notables : un européen et un indigène. Pour certaines questions, le gouverneur peut appeler à titre consultatif d'autres fonctionnaires et d'autres notables du chef-lieu. M'BAYE (Saliou) : Le conseil privé du Sénégal de 1819 à 1854. Thèse de l'Ecole des Chartes, 1974, 431 p.

(113) Créé en 1840 et supprimé par le décret du 27 avril 1848, il comprend dix membres élus.

(114) Bouët à ministre, 6 novembre 1844, SCHEFER : Instructions ..., t.II, p. 166.

tionne la majeure partie des troupes : soldats européens et indigènes, sans oublier l'escadron de spahis venu d'Algérie. Lorsque la situation l'exige, milice et volontaires recrutés parmi la population viennent renforcer les effectifs (115). Enfin, la Station navale y possède son port d'attache avec ses ateliers et ses magasins (116).

La position de Saint-Louis à l'embouchure du Sénégal a été jugée, à plusieurs reprises insuffisante pour tous ceux qui rêvaient d'établir une autorité française incontestée tout le long de cette excellente voie de pénétration. Ainsi le pensait le gouverneur Schmaltz au moment où il échafaudait ses plans de colonisation agricole :

> "Des forts séparés et placés dans des îles ne sauraient plus convenir : l'étendue et l'importance du pays dont nous pouvons disposer aujourd'hui exigent un grand établissement central, à portée d'imprimer au loin, autour de lui un mouvement général, et d'inspirer une sécurité complète".

Cé grand établissement central ne peut être selon Schmaltz que Dagana et cette ville bien située sur la frontière du Walo et du Toro, proche des Trarza et des Brakna deviendrait

---

(115) Les effectifs de la garnison européenne oscillant entre 7 et 800 hommes : la quasi-totalité est casernée à Saint-Louis. L'escadron de spahis arrivé en 1843 comprend en 1849, 65 soldats français et arabes et 25 noirs.

(116) La Station navale dispose au milieu du siècle de quatre petits navires à vapeur : l'Erèbe, le Serpent, le Basilic et le Rubis, de trois stationnaires pour les escales et de trois ou quatre autres navires stationnés à Gorée.

la capitale du Sénégal tandis que Saint-Louis serait réduite au rôle d'entrepôt "pour l'Etat et le commerce et de "poste avancé" chargé d'assurer la défense de la barre (117). Cette idée de transfert de la capitale n'a pas disparu avec l'échec de la colonisation agricole, mais bien qu'elle se trouve encore exprimée au milieu du siècle par des hommes aussi différents que le général de Fitte et Raffenel, elle ne menace en rien la primauté politique et militaire de Saint-Louis (118).

Dans l'économie c'est, aussi éclatante, la même primauté. Les échanges par leur valeur de loin supérieure à ceux de Gorée imposent leur tendance à l'ensemble du commerce sénégalais et l'activité de Saint-Louis rayonne non seulement sur les régions avoisinantes et tout le long du fleuve mais aussi sur la côte au sud de Gorée. C'est un lieu de rupture de charge et dans ses magasins s'entassent les marchandises d'Europe prêtes à être redistribuées et se rassemblent les produits du Sénégal avant leur embarquement pour la France. Il n'est pas nécessaire de s'appesantir longtemps sur le rôle économique de Saint-Louis car les différents éléments en ont été déjà évoqués dans les pages consacrées à l'évolution et à la géographie du commerce sénégalais. Remarquons cependant que la ville est un centre de décision car les maisons de commerce de la métropole y ont établi leurs agences générales et y disposent à la fois des effectifs les plus nombreux et du matériel le plus im-

---

(117) Lettre du gouverneur au ministre, 10 avril 1819, citée par HARDY (G.) op.cit., p. 72.

(118) RAFFENEL (A.) : Nouveau voyage ..., op. cit., p. 156.

portant. Si la stratégie d'ensemble des firmes est élaborée à Bordeaux et secondairement à Marseille, une certaine initiative est laissée aux représentants installés sur place et cela s'explique à la fois parce qu'ils sont des fils ou des neveux des patrons et par la lenteur et l'irrégularité des communications. D'autre part, commerce et politique étant étroitement imbriqués, les intérêts métropolitains et les intérêts locaux tentent de peser sur les décisions du gouverneur par l'intermédiaire de leurs représentants respectifs au Conseil d'administration, au Conseil général et au Comité du commerce ou directement par des demandes individuelles ou collectives ou par l'envoi de pétitions (119).

Sur le plan social, Saint-Louis offre un lieu privilégié de contact non seulement entre blancs et noirs, mais aussi entre ethnies originaires du fleuve ou de régions voisines comme le Kayor. Langues française et arabe, dialectes africains, mentalités et croyances différentes s'y côtoient, mais peut-on parler de "melting-pot", de creuset ? (120). A cette époque, ce serait bien téméraire car la diversité des situations est grande et les possibilités de fusion bien limitées. Pour évaluer le rôle de la ville dans ce domaine on peut, à l'aide de quelques faits tenter une première approche de problèmes que nous retrouverons dans les chapitres suivants. Diversité des situations d'abord. Les mulâtres, sans aucun doute, participent des deux cultures, mais les différences sont sensibles entre les familles

---

(119) Le Comité du commerce a été installé à Saint-Louis en 1825, mais son rôle semble beaucoup moins actif vers le milieu du siècle.

(120) CAMARA (C.) emploie cette expression à propos de l'époque contemporaine.

constituées dès le XVIIIe siècle, stabilisées et très souvent alliées entre elles, constituant une sorte d'aristocratie, et celles qui se créent au milieu du siècle. De même, faut-il distinguer entre les captifs nés dans la condition servile intégrés à une famille de maîtres depuis longtemps installée à Saint-Louis, et les captifs introduits récemment par achat (121). L'émancipation de 1848 révèlera des comportements opposés. Les premiers chez qui le souvenir de leurs origines s'est bien émoussé, ne pourront concevoir d'autre cadre de vie que celui que leur offre une ville qui les a façonnés, aussi lui resteront-ils fidèles, tandis que les seconds encore trop proches de leur patrie pour ne pas en ressentir la nostalgie profiteront de l'occasion pour y retourner en assez grand nombre. Mais ceux qui ont préféré quitter Saint-Louis sont revenus dans leur pays différents de ce qu'ils étaient à leur départ car pendant leur séjour ils se sont frottés à d'autres genres de vie et ont acquis une expérience technique souvent appréciée et quelques bribes de français. Aussi, n'est-il pas étonnant de rencontrer dans les villages de l'intérieur des hommes qui ont habité Saint-Louis soit comme captifs,

---

(121) L'arrêté du 28 septembre 1823 qui avait institué le système des engagés à temps interdisait l'introduction d'esclaves, mais il n'a pas toujours été scrupuleusement observé. Il en sera de même après la suppression de l'engagement à temps après 1844. Cf. ZUCCARELLI, article cité.

soit comme engagés à temps ou comme otages (122).

Les possibilités de contact avec la culture française demeuraient limitées. L'enseignement longtemps négligé s'était amélioré depuis l'arrivée des frères de Ploërmel en novembre 1841. Mais bientôt quelques hardis précurseurs comme l'abbé Boilat réclamèrent l'ouverture d'un collège. Rallié à leurs vues, Bouët les appuie et leur donne les moyens de créer quelques classes secondaires en février 1843. Mais ses successeurs ne manifestèrent pas le même intérêt que lui pour cette institution et les difficultés s'accumulèrent provoquant finalement la fermeture en 1849 (123). De toutes façons, l'enseignement dispensé au Sénégal n'atteignait que les quelques rares enfants européens, les mulâtres et un très petit nombre de noirs. Il en était de même pour les écoles de filles tenues par les soeurs de Saint-Joseph de Cluny. L'élément noir en majorité musulman restant à l'écart d'une instruction dispensée uniquement par des congrégations religieuses, le gouvernement n'allait plus pouvoir éluder longtemps le problème de l'enseignement s'il voulait que la ville joue vraiment son rôle de foyer de

---

(122) On connaît le cas de Samba N'Diaye, un sarakollé des environs de Bakel. Il avait été otage pendant vingt ans à Saint-Louis et n'avait quitté cette ville que vers 1846-1847. Rentré dans son pays il s'était fait traitant puis suivra El-Hadj-Omar ; il se rendit indispensable par sa connaissance des usages et de la langue des Blancs et par son expérience de la construction. SAINT MARTIN (Y.) : L'empire toucouleur et la France : un demi-siècle de relations diplomatiques 1846-1893 Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Dakar, n° 11, 1967, p. 121.

(123) Sur les problèmes de l'enseignement : D. BOUCHE : L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique Occidentale de 1817 à 1920, Lille, 1975, 947 p.

rayonnement de la culture française (124). En effet, au milieu du siècle, l'usage du français était encore très peu répandu chez les Africains et les femmes de couleur, et Mgr Bessieux, vicaire apostolique des Deux-Guinées écrivait: "A Saint-Louis, les neuf dixièmes de la population ne comprennent pas le français" (125). Par contre, l'arabe maure, langue commerciale, est assez largement pratiqué par les traitants.

Sur le plan religieux, même clivage, La religion catholique introduite depuis plusieurs siècles ne recrute de fidèles, hormis les Européens, que parmi les mulâtres et quelques rares Africains. Ceux-ci, baptisés au temps de l'esclavage, manifestent depuis l'émancipation une certaine tendance à retourner à la religion de leurs pères. En général, l'instruction chrétienne ne se faisant, à part de courts essais vite abandonnés qu'en français, l'action des prêtres du Saint-Esprit ne pouvait être que très limitée. Il est malheureusement impossible d'établir la proportion exacte des chrétiens dans chacune des villes, les statistiques quand elles indiquent l'appartenance religieuse confon-

---

(124) En décembre 1850 sur 200 élèves fréquentant les classes des frères, on compte 19 mahométans dont 9 otages. Rapport de Guyard, préfet apostolique A N S O M Sénégal X 5 a.

(125) Mgr Bessieux au cardinal Préfet de la Sacrée Propagande, Rome, 1er avril 1852 A C S Sp boîte 155 A. Son témoignage rejoint celui de la commission qui a étudié l'organisation de l'Instruction Publique au Sénégal (1846) : "Jusqu'à ce jour, le Sénégal est resté exclusivement africain, les indigènes noirs, la plupart des femmes de couleur sont tout à fait étrangers à la langue française" A N S O M Sénégal X 3 bis.

dant l'ensemble de la population urbaine (126). Cependant à partir des chiffres globaux à notre disposition on peut évaluer autour de 15 % l'importance de la communauté chrétienne (127). On sait la différence qui existe entre les deux villes, Saint-Louis étant plus musulmane et Gorée plus chrétienne. D'après le P. Arragon, Gorée comprenait en 1845 1.200 chrétiens, soit 23,5 % de la population non européenne (128).

L'emprise de l'Islam était donc particulièrement forte à Saint-Louis où les marabouts souvent originaires du Fouta tenaient pour la plupart une école où étaient dispensés les rudiments d'arabe et de culture coranique. La mosquée dont le gouvernement avait favorisé la construction était achevée depuis 1847 et le tamsir, chef de la religion musulmane, était en fait revêtu,d'un caractère officiel. Les marabouts, si l'on en croit Héricé, exercent même une grande "fascination" sur de "notables habitants chrétiens qui ne peuvent pas toujours se défendre de la superstition" et se procurent auprès d'eux des gris-gris qui doivent leur assurer la réussite dans la vie en général et dans le commerce en particulier. Le P. Barbier, préfet apostolique

---

(126) A partir de 1845, la distinction entre chrétiens et musulmans n'apparaît plus. Notons aussi que tous les non-chrétiens sont considérés comme musulmans, pourtant les villes abritent des animistes.

(127) Les pourcentages, 14,97 % pour 1838 et 16,32 % pour 1845 ont été établis en éliminant les Européens.

(128) P. Arragon au P. Libermann, 5 septembre 1845, A C S Sp boîte 152 B IV.

ne dit pas autre chose au ministre lorsqu'il affirme que les mulâtres, quoique chrétiens, conservent des pratiques de la religion de Mahomet et que des traitants ont des marabouts qu'ils consultent avant toute entreprise sérieuse et dont les conseils sont regardés comme des oracles, et il dénonce "la bizarre alliance de la religion de Jésus-Christ et des pratiques superstitieuses de Mahomet" (129). Les mentalités n'avaient guère évolué car, soixante ans plus tôt, Lamiral faisait à peu près la même constatation :

> "Tous les gens de couleur et quelques nègres professent la religion catholique avec un mélange singulier de mahométisme et d'idolâtrie ; ils célèbrent également les fêtes chrétiennes et les musulmanes ... Il en est qui, après avoir été à la messe font encore le salam et ils prient avec la même ferveur Jésus-Christ et Mahomet ... J'ai vu une vieille mulâtresse chrétienne fort dévote, attendre comme les mahométanes, l'apparition de la nouvelle lune et faire en la voyant paraître beaucoup de révérences et de signes de croix en actions de grâce" (130).

Ainsi, beaucoup d'Européens, Raffenel en particulier, s'inquiétaient de cette forte influence de l'Islam sur les esprits Saint-Louisiens et constataient avec amertume que faute de moyens la ville n'avait pu remplir par l'école et par la religion sa mission assimilatrice.

---

(129) Rapport de Barbier au ministre, 1856, A C S Sp Boite 156 A.V.

(130) LAMIRAL (D.). L'Affrique et le peuple affricain, Paris, Dessenne, 1789.

Gorée présente une originalité certaine par rapport à Saint-Louis. En effet, la ville, confinée dans un rôle purement administratif, supporte mal d'être subordonnée au chef-lieu et aspire à jouer une fonction politique que justifient à ses yeux l'importance et les caractères de son activité maritime et les progrès de ses intérêts le long de la côte. Cette situation diminuée de Gorée se manifeste tout d'abord par le fait que le commandant particulier, représentant du gouverneur n'a aucun pouvoir de décision et qu'il n'a pas autorité sur les différents services qui relèvent directement de leurs chefs de Saint-Louis. D'autre part le conseil d'arrondissement composé de cinq membres élus par des notables ainsi que la commission de commerce n'ont qu'une influence plus que restreinte et enfin Gorée n'a aucun représentant au Conseil général qui délibère pour tout le Sénégal et désigne le délégué chargé de défendre les intérêts de la colonie auprès des pouvoirs métropolitains (131). Ainsi, Gorée, consciente que ses intérêts sont méconnus et que son avenir se décide en dehors d'elle, souffre d'un sentiment de frustration que le conseil d'arrondissement finira par exprimer en janvier 1846. Pour lui, Gorée et Saint-Louis devraient agir isolément et la séparation s'impose car Gorée est appelée "à se placer comme point culminant

---

(131) La fonction de délégué avait été créée par l'ordonnance de 1840 en même temps que le Conseil général. Depuis 1846, c'est le baron Roger ancien gouverneur du Sénégal qui l'occupe.

sur le littoral occidental d'Afrique sous le rapport militaire et commercial" (132). En effet, le chef-lieu de la Division navale a pris une importance toute nouvelle depuis que la convention franco-anglaise du 29 mai 1845 relative à la répression de la traite des noirs portait les effectifs à vingt-six croiseurs au moins (133). D'autre part, la création récente de factoreries françaises pour drainer les arachides d'Albréda et des "Rivières du Sud" exige la possibilité d'agir rapidement pour réprimer d'éventuelles exactions dont elles seraient les victimes (134). Cette rupture souhaitée par les notables goréens et plus ou moins approuvée par le commandant particulier est évidemment récusée par le gouverneur Houbé :

> "L'idée de séparer l'administration de Gorée de celle de Saint-Louis doit s'effacer devant l'autorité de la raison. L'exécution d'une pareille mesure entraînerait à des dépenses considérables et inutiles et doublerait le travail des bureaux du département de la Marine sans nécessité. L'importance respective de Saint-Louis et de Gorée n'est pas assez considérable pour donner même une apparence sérieuse à une

---

(132) Délibération du conseil d'arrondissement de Gorée du 25 janvier 1846 A N S O M Sénégal IV 21 b.

(133) La Révolution de 1848 imposa une importante réduction de la croisière qui fit l'objet du protocole signé à Londres le 8 mai 1849.

(134) L'autonomie de Gorée permettrait de mieux résister aux empiètements anglais à Albréda. C'est l'avis exprimé par le Journal du Havre dès le 18 octobre 1845.

semblable proposition" (135).
Passant outre, le ministère fait préparer en novembre 1846 un projet de séparation approuvé en principe par le Roi, mais finalement aucune décision n'étant prise, la question demeure toujours posée.

Sur le plan économique, deux faits sont à retenir : d'une part les maisons de commerce installées à Gorée tout en ayant des rapports directs avec le siège de Bordeaux sont en réalité plus ou moins sous la coupe de leur agence générale à Saint-Louis et d'autre part le rôle d'entrepôt de l'île paraît menacé par les voyages en droiture qui se multiplient des "Rivières" vers la France. Cependant Gorée possède une fonction portuaire propre malgré le caractère rudimentaire de ses installations ; elle constitue une relâche indispensable sur les routes des Antilles et des Indes et il semble qu'elle va pouvoir tirer un nouveau parti de sa position au moment où se dessinent les projets de création de lignes de navigation à vapeur vers l'Amérique latine. Le problème présenté aux Chambres par Thiers en 1840 n'aura pas reçu de solution dix ans plus tard (136).

Le rayonnement de l'enseignement français paraît encore moins assuré à Gorée qu'à Saint-Louis. Le supérieur des Frères de Ploermel concentrant ses efforts sur le chef-

---

(135) Gouverneur à ministre, 5 avril 1846, n° 150, A N S O M Sénégal I 29 a.

(136) PASQUIER (R.) : Bordeaux et les débuts de la navigation à vapeur, Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde, 1957, p. 220-237.

lieu n'y avait envoyé de maîtres que deux ans plus tard et il n'hésitait pas à les rappeler à la moindre difficulté (137). Cependant en 1850 l'effectif de l'école des garçons oscillait entre quatre-vingt dix et cent et la proportion des noirs y était plus élevée qu'à Saint-Louis (138). Par contre l'école des Soeurs n'accueillait que des blanches et des mulâtresses. En juillet 1845 débarquaient à Gorée deux prêtres de la congrégation du Saint-Coeur de Marie que venait de fonder le P. Libermann pour l'évangélisation des Noirs. Ils envisageaient d'y ouvrir une école mais, après quelques hésitations et à la suite de difficultés avec le clergé local, ils préférèrent s'installer à Dakar (139). Comme à Saint-Louis, peu d'Africains connaissent le français et ne le parlent jamais entre eux, mais le wolof, langue la plus répandue car les Sérèr l'utilisent aussi, a incorporé beaucoup de mots français tandis que l'arabe est peu répandu dans l'île (140).

---

(137) Le P. Chevalier dans sa lettre au P. Libermann du 12 mai 1848 signale que "les pauvres enfants noirs, blancs et mulâtres sont complètement abandonnés depuis deux ans" A C S Sp boîte 153 IV.

(138) Rapports sur l'enseignement du 21 novembre et du 29 décembre 1850 A N S O M Sénégal X 5a.

(139) C'est en 1841 que cette nouvelle congrégation avait vu le jour et en 1848 la fusion était réalisée avec la société dite du Saint-Esprit qui depuis le début du XVIIIe siècle formait le "clergé colonial".

(140) Témoignage du P. Arragon septembre et novembre 1845, A C S Sp Boîte 152 B III et IV.

Les Goréens que leurs activités commerciales dispersent sur la côte jusqu'en Sierra Leone jouissent d'un prestige certain et contribuent au rayonnement de l'île particulièrement sensible dans la portion du littoral comprise entre la presqu'île du cap Vert et la Gambie. "Gorée donne le ton sur la côte jusqu'à la Gambie" écrit Mgr Kobès au P. Libermann en 1849 (141).

°
° °

Ainsi, au milieu du XIXe siècle, sur le littoral sénégalais, Saint-Louis et Gorée commencent à prendre la stature de véritables villes. Leur paysage se dessine avec la multiplication des constructions en dur que l'administration s'efforce d'organiser selon un plan régulier. Les problèmes de ravitaillement, de voi rie et de salubrité prennent une ampleur nouvelle avec l'accroissement de la densité de la population qui fait craindre le surpeuplement. Villes - comptoirs, elles commandent un réseau de relations commerciales le long du fleuve et des côtes ; elles constituent ainsi les deux points d'insertion de l'économie sénégalaise dans l'économie mondiale. Centre politique, Saint-Louis tente le plus souvent en vain de faire respecter le

---

(141) Mgr Kobès est le coadjuteur de Mgr Bessieux A C S sp boîte 153 VI, quelques mois plus tard, il renouvelait la même remarque : "la conversion des côtes de la Sénégambie dépend sinon entièrement au moins en grande partie de la conversion et de la ferveur des noirs de Gorée ; les rapports sont très fréquents et l'on est assez porté à faire ce que l'on voit faire à Gorée A C S Sp boîte 154 A I, 15 janvier 1850.

nom français par la diplomatie ou par d'éventuelles démonstrations de force. D'autre part, dans les villes coexistent des groupes ethniques variés et si la société urbaine se caractérise par une grande mobilité et par le maintien de liens nombreux et efficaces avec le milieu rural, il s'est cependant cristallisé en son sein depuis plusieurs générations un petit noyau de citadins. La participation d'un plus grand nombre aux activités commerciales impose une hiérarchie nouvelle fondée sur l'argent et ainsi s'esquissent des structures sociales différentes de celles qui dominent sur le continent. Enfin, les villes, création de blancs s'efforcent de diffuser leurs modèles culturels parmi la masse africaine et trouvent souvent d'utiles auxiliaires dans la catégorie intermédiaire des métis. Dans ces microcosmes où s'édifie au milieu d'inévitables tensions une société nouvelle, une crise économique ne peut manquer d'avoir de profondes répercussions.

CHAPITRE V

LA SOCIETE SENEGALAISE : LES CATEGORIES SOCIALES

Abstraction faite des Européens qui seront présentés ensuite, la société sénégalaise comprend deux groupes nettement différenciés. Le premier, le moins nombreux mais dominant par la fortune et l'influence dans les affaires du pays fournit aux établissements français d'indispensables intermédiaires pour l'économie dont ils sont le siège, d'utiles auxiliaires pour leur administration et même des ministres pour le culte qu'ils ont implanté. Le circonscrire aux familles mulâtres comme certains historiens l'ont fait serait délibérément ignorer les efforts entrepris et souvent couronnés de succès par des Africains pour y pénétrer. Le second groupe étroitement subordonné au premier rassemble le monde des travailleurs : artisans, marins du fleuve ou du littoral, manoeuvres et domestiques.

1. Définitions préalables

Avant d'étudier les différentes catégories sociales il paraît indispensable de se pencher sur le vocabulaire usité au XIXe siècle pour désigner les divers éléments de la société sénégalaise. Nous n'avons pas la prétention

d'effectuer une étude exhaustive de la sémantique qui serait probablement très riche d'enseignements, mais simplement d'apporter quelques précisions et de formuler quelques remarques (1).

Le terme le plus employé est celui d'habitants. Il revient constamment sous la plume des auteurs décrivant les divers aspects de la colonie ou des responsables de la politique dans leur correspondance. L'abbé Boilat, bon observateur des réalités de ce milieu du siècle, ouvrant son ouvrage par un chapitre consacré à Gorée affirme que parmi les mulâtres, "quelques hommes prirent le nom d'habitants, et les femmes, celui de signares", quelques lignes plus loin il écrit : "Habitants et signares ont été chrétiens dès le principe" (2). Ainsi les habitants ne seraient que les mulâtres de sexe masculin, mais cette définition restrictive s'élargit dans sa "notice sur le Sénégal" c'est-à-dire en fait sur Saint-Louis. En effet, à côté des mulâtres "qui tiennent un rôle honorable dans la société" et "sont tous chrétiens", il consent à faire figurer les "gourmets" car ces "noirs baptisés ... instruits et honorables par leur bonne conduite et leur rang dans la société" sont considérés comme habitants. Il y ajoute même "plusieurs noirs mahométans dont les familles ont toujours été libres" qui eux sont simplement "regardés comme habitants" (3). Jules Duval, le publiciste du Second Empire attaché à défendre

---

(1) MAUNY (R.) a écrit un précieux Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain, Dakar, IFAN, 1952, 69 p.

(2) BOILAT (abbé), op.cit., p. 5.

(3) Ibid., pp. 209-212.

la cause coloniale, reprendra quelques années plus tard à peu près mot pour mot la définition de l'abbé Boilat.

> "Les habitants constituent une race intermédiaire d'hommes de couleur, mais ce titre s'accorde aussi aux nègres baptisés et à certains noirs musulmans dont la famille ayant toujours été libre occupe un rang élevé dans la société de Saint-Louis. Ce sont les notables indigènes" (4).

Le sens large a été retenu par deux historiens récents du Sénégal, J.D. Hargreaves et G.W. Johnson (5). Ainsi, les habitants se définissent moins par la couleur de leur peau que par une certaine situation sociale : ce sont des "notables", jouissant d'une relative aisance acquise par le commerce et Boilat écrit que "tous les habitants sont traitants", et Bouët-Willaumez que "les traitants de couleur" sont "connus sous le nom générique d'habitants de Gorée" (6). Mais les choses ne sont pas aussi claires qu'il y paraît et à lire de près Boilat, on décèle une certaine ambiguïté. En effet, on a l'impression que pour lui les vrais habitants, ce sont les mulâtres parce que plus proches des Européens, plus assimilés à leur culture et à leur religion. S'il a accueilli les gourmets, c'est parce qu'il doit constater chez eux les caractéristiques propres aux mulâtres : "ils sont aussi traitants" et ils sont baptisés. On le sent

---

(4) DUVAL (J.) : la politique coloniale de la France : le Sénégal, Revue des deux Mondes, 15 octobre 1858, pp.837-879.

(5) HARGREAVES (John D.) : Assimilation in Eighteenth Century Senegal, Journal of African History, VI, 2, 1965, pp. 177-184, JOHNSON (G. Wesley) : The emergence of black politics in Senegal, Stanford University Press, 1971, p. 23.

(6) BOILAT, p. 209. BOUET-WILLAUMEZ, op.cit., p. 55.

cependant prêt à les écarter : "aujourd'hui il y a peu de gourmets bien distingués, la plupart n'en méritent plus le nom et ne comptent pas parmi les habitants (7). Quant aux noirs musulmans en déclarant qu'ils "sont regardés comme habitants" Boilat suggère qu'ils ne sont pas acceptés par tous, à commencer par lui, qui champion de l'assimilation par la religion se montre par ailleurs violemment hostile à l'Islam. De toutes façons ils sont très peu nombreux puisqu'il leur faut appartenir à une famille exempte depuis toujours de toute tare servile. Ces quelques phrases de l'auteur des Esquisses Sénégalaises sont révélatrices de la mentalité des mulâtres désireux de s'affirmer dans leur originalité raciale. Leur incontestable sentiment de supériorité s'exprime par les expressions qui les désignent encore couramment au milieu du siècle, "enfants du Sénégal, gens du pays", comme s'ils constituaient l'unique composante de la population sénégalaise (8).

Ces différentes acceptions du vocable habitant se retrouvent dans la correspondance administrative et dans les lettres privées. Tantôt il désigne le milieu des traitants qu'ils soient noirs ou mulâtres, par exemple lorsque Calvé parle de la "dépossession immobilière et mobilière des habitants" et de "la méfiance introduite entre l'Européen et l'habitant "à la suite de la très grave crise du commerce de la gomme (9). Tantôt, au contraire, il s'applique au seul groupe des mulâtres. Enfin, beaucoup plus rare-

---

(7) BOILAT, p. 212.

(8) MAUNY (R.), op.cit., p. 35 et 38. ANFREVILLE de la SALLE Notre vieux Sénégal, Paris, 1909, établit l'équation mulâtre et gens du pays, p.101.

(9) Dans une lettre au ministre du 16 novembre 1841 A N S O M Sénégal XIII 26b.C'est dans ce sens large qu'il est utilisé par tous les participants aux discussions de la Commission du commerce des gommes de 1842.

ment mais ajoutant à la confusion, il arrive à désigner un Européen depuis longtemps établi dans la colonie et qui par son union avec une "femme du pays" se trouve intégré à la communauté sénégalaise (10).

Dans notre étude, nous emploierons le mot habitant dans un sens large désignant à la fois des mulâtres et des noirs exerçant une activité commerciale ou servant le gouvernement résidant à Saint-Louis ou à Gorée, plus ou moins modelés par la culture française et occupant un rang élevé dans la société sénégalaise. C'est dire que le critère social l'emportera sur le critère racial, d'ailleurs cette acceptation du mot habitant paraît mieux adaptée aux réalités sénégalaises. Mais nous n'aurons garde d'oublier que ce groupe, du fait de son hétérogénéité connaît des tensions sur lesquelles il faudra nous arrêter ensuite.

---

(10) Rappelons que selon Littré, habitant se dit de "celui qui possède un domaine, une habitation dans une colonie". Ne pourrait-on pas imaginer qu'au Sénégal par analogie avec les Antilles, ce vocable a d'abord désigné les Européens puisque seuls ils détenaient la fortune mais que progressivement il se serait appliqué aux gens du pays qui, par une activité commerciale comparable à celle des Européens, ont acquis comme eux des biens relativement importants. Finalement il se serait appliqué uniquement aux gens du pays, mais il arrive qu'à l'occasion dans la première moitié du XIXe siècle, on l'emploie mais d'une manière archaïque pour un Européen, ce que semble confirmer la mention trouvée assez souvent dans les années 1830 d'habitant indigène dans les actes notariés.

Remarquons aussi qu'à l'époque, mulâtre déborde le sens étroit que lui donne Littré "qui est né d'un blanc et d'une négresse" pour englober toute personne d'ascendance mixte : père européen et mère mulatresse, père mulâtre et mère négresse, père et mère mulâtres. Enfin, les Français emploient indifféremment les expressions métis et créoles détournées elles aussi de leur sens originel pour désigner les mulâtres (11).

Il faut faire une place à part aux signares à cause de leur rôle dans l'histoire économique et sociale (12). Le mot vient du portugais : senhora, (dame), il s'applique à une femme du pays vivant avec un Européen, c'est-à-dire

---

(11) Calvé dans la lettre déjà citée emploie en effet le mot créole. Précisons qu'en Sierra Leone le mot créole recouvre une autre réalité : celle d'une communauté plus ou moins occidentalisée constituée par des Africains débarqués du Nouveau Monde et par des esclaves libérés par la croisière britannique, voir SPITZER (Léo) : The Sierra Leone crëoles 1870-1900 in Africa and the West, intellectual responses to european culture, Philip D. Curtin editor, The University of Wisconsin Press, 1972, pp. 99-138.

(12) BROOKS (George E.) : The signares of Saint-Louis and Gorée : Women Entrepreneurs in Eighteenth Century Senegal; in Women in Africa : Studies in Social an Economic change, coedited by Nancy J. Hafkin and Edna G. Bay, Stanford University Press, 1976, pp. 19-44 ; du même : Artists' depictions of Senegalese signares : insights concerning french racist and sexist attitudes in the nineteenth Century, Fourth Berkshire Conference on the History of Women, 1978.

P1. 6 - SIGNARE

BOILAT Esquisses Sénégalaises

ayant contracté une union limitée au séjour de celui-ci dans la colonie. Au XVIIIe siècle, les signares sont ou des mulâtresses ou des noires. "Les femmes de cette île Saint-Louis en général sont fort attachées aux blancs et les soignent on ne peut mieux lorsqu'ils sont malades. La plupart vivent avec beaucoup d'aisance et plusieurs de ces négresses ont à elles trente ou quarante esclaves qu'elles louent à la compagnie"écrit Pruneau de Pommegorge (13). Durand précise qu'on "appelle signares les femmes de qualité, celles qui sont mariées avec des blancs, et les mulâtresses" (14). Progressivement, avec le développement du groupe métis, signare devient synonyme de mulâtresse et c'est bien ainsi que l'entendent l'abbé Boilat et ses contemporains. Sur le plan social, elles apparaissent en pleine lumière à la fin du XVIIIe siècle où tous les auteurs nous les montrent riches de leurs maisons et de leurs captifs, ne dédaignant pas les bénéfices du commerce et jouissant d'un grand prestige dans la communauté urbaine. C'est encore vrai dans les premières décennies du XIXe siècle.

> "La signare ou femme de couleur est la grande dame du pays ; jadis au bon temps des négriers, l'existence de la signare coulait doucement sur un pactole de doublons dont l'inondait l'aventureux navigateur avec lequel elle se mariait fort souvent à la mode du pays : depuis que le trafic du bois d'ébène est tombé sous l'anathème civilisateur la signare a encore les moyens de subvenir à ses besoins dans le travail de ses captifs dont la moitié des gages lui revenait" (15)

---

(13) PRUNEAU de POMMEGORGE, p.3.

(14) DURAND, p. 216.

(15) BOUET (A.), op.cit. Sur le mariage à la mode du pays voir le mémoire de DEA d'histoire du droit de Sylvain SANKALE : Une ancienne coutume matrimoniale de Saint-Louis du Sénégal : le mariage à la mode du pays, Dakar, 1982.

Gourmets et laptots, deux termes du vocabulaire sénégalais fréquemment utilisés ont été remarquablement étudiés ces dernières années (16). Gourmet a deux sens dans la littérature ouest-africaine : "mousse, jeune matelot" d'une part (Le Maire, 1695, Labat, 1728), noir chrétien, d'autre part (La Courbe, 1685, Barbot, 1732, Durand, 1802). Entre les deux acceptions de ce mot en usage seulement entre Sénégal et Sierra Leone, il s'est produit un glissement naturel de sens. Les matelots appelés à remplacer sous un climat meurtrier des "gourmets" portugais ont été les premiers parmi les habitants des côtes occidentales d'Afrique à subir l'influence des Européens, à adopter leur genre de vie et leur religion. Gagnant progressivement leur confiance, les gourmets de simples matelots sont devenus des marins spécialisés. C'est ce que montre bien Lamiral décrivant la traite de la gomme sur le Sénégal : "On met des équipages nombreux, tous composés de Nègres ; les libres font fonction de Gourmets, c'est-à-dire de gabiers, de pilotes et de timoniers", mais comme il fallait bien faire effectuer les besognes dures et pénibles, on fit appel à des esclaves "qui font les manoeuvres de dessus le pont et qui halent le vaisseau lorsqu'il ne peut aller à la voile" (17). Ainsi Lamiral établit l'équivalence gourmet = homme libre, ce que confirme à un demi-siècle de distance Boilat :"A Gorée, la population de noirs libres porte le nom de gourmets".Leur ascension sociale a été manifeste puisqu'au milieu du XIXe siècle, ils sont traitants, tout comme les mulâtres. Leur

---

(16) NARDIN (J. Cl.) : Recherches sur les "gourmets" d'Afrique occidentale, RFHOM, t.LIII, 3e et 4e trimestres 1966, pp. 214-244.

17) LAMIRAL (D.), op. cit., p. 89.

appartenance à la religion chrétienne, une de leurs caractéristiques essentielles selon Boilat, apparaît pour la première fois semble-t-il dans la relation du passage à Saint-Louis, en 1778 de deux spiritains, les PP. de Glicourt et Bertout (18). Mais, dans les années 1850, les gourmets sont en perte de vitesse, car avec l'émancipation des esclaves ils perdent leur prestige d'hommes libres et ils vont disparaître insensiblement de la scène.

Les laptots, nous l'avons vu au travers du texte de Lamiral, sont des matelots. Golberry en donne une bonne définition : "cette espèce de nègres que dans le pays on nomme laptots et qui sont employés au tirage des embarcations et bâtiments qui remontent le Sénégal pendant la saison des pluies" (19). Mais ce sont aussi des "nègres au service de la Compagnie" quelle que soit leur affectation particulière. Dans la première moitié du XIXe siècle le laptot est, selon Raffenel, "un homme universel : domestique, garçon de magasin, jardinier, infirmier" (20). Boilat ne dira pas autre chose quelques années plus tard : "les laptots servent à tout", mais comme aux siècles précédents, ils continuent à rendre d'éminents services pour la navigation sur le fleuve et sur le littoral (21). Dès

---

(18) LINTINGRE (P.) Voyages du sieur de Glicourt à la côte occidentale d'Afrique pendant les années 1778 et 1779, Dakar, Afrique-Documents, 1966, (Dossiers Africains, n° 3).

(19) GOLBERRY (X.), op.cit., t.1, p. 84.

(20) RAFFENEL (A.), Nouveau voyage, op.cit., t.2, p. 180.

(21) Ibidem : "En général, un laptot est employé à la navigation du fleuve, il y a aussi le laptot de mer qui de même qu'en France dédaigne superbement son confrère du Fleuve, marin d'eau douce".

le temps de Brüe, la compagnie se servait de laptots comme soldats. Au milieu du XIXe siècle, les laptots constituent une milice dont le concours est indispensable à tout gouverneur désireux d'entreprendre une expédition militaire car la faible garnison européenne ne saurait y suffire. Les laptots peuvent donc être considérés comme les ancêtres des troupes levées par la France (22).

2. Origine des familles mulâtres

La prépondérance des mulâtres dans la société sénégalaise nous paraît exiger de rassembler dès le principe quelques précisions biographiques sur des familles qui occupent le devant de la scène en ce milieu du XIXe siècle. Elles faciliteront l'intelligence des développements qui seront consacrés par la suite aux différents groupes

---

(22) L'importance du rôle des laptots est bien mise en évidence par le gouverneur Montagniès de la Roque en 1842 s'inquiétant d'une émigration possible des traitants poursuivis pour dettes : "ces émigrants seraient précisément les hommes les plus influents de la population noire, ceux à la voix desquels se lèvent les laptots aussitôt que le gouverneur a besoin de leur concours pour une expédition militaire, pour agir par exemple sur les Maures. Quand ces chefs auront disparu, il faudra renoncer à toute influence sur cette population dont ils resteront, quoique éloignés, les maîtres secrets" déposition devant la Commission des gommes, 26 septembre 1842.

sociaux (23). La plupart de ces familles se sont constituées au cours du XVIIIe siècle. Les pères européens appartenaient à tous les échelons de la hiérarchie sociale depuis le gouverneur jusqu'au maître maçon ou au fourrier du régiment. Français dans leur grande majorité, on rencontre aussi des Anglais qui n'ont pas manqué de faire souche quand ils se sont rendus maîtres à deux reprises du Sénégal.

Les fondateurs des familles sénégalaises peuvent se répartir en trois grandes catégories : les militaires, les administrateurs et les employés des compagnies ou de la marine et enfin les officiers de la marine marchande et les commerçants. Parmi les soldats se détache le petit groupe des gouverneurs avec Estoupan de Saint-Jean qui, responsable de Gorée dut succomber à l'attaque anglaise en décembre 1758, son successeur le lieutenant-colonel William Newton, le colonel O'Hara qui fut à la tête de la colonie de la Sénégambie de 1766 à 1775, le lieutenant Mathieu Mac

---

(23) La tenue des registres d'état-civil a laissé beaucoup à désirer, en particulier pendant l'occupation anglaise du début du siècle, les déclarations n'ont pas été faites. Cependant au travers de nombreux documents d'archives et de minutes notariales on peut glaner nombre d'éléments utiles. On consultera avec profit pour la fin du XVIIIe siècle le livre du gouverneur général Léonce JORE : Les établissements français sur la côte occidentale d'Afrique de 1758 à 1809, Paris, Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 1965, 447 p. Mais la référence essentielle est la thèse de Nathalie REYSS : Saint-Louis du Sénégal à l'époque précoloniale : l'émergence d'une société métisse originale 1658-1854, Université Paris I, 1983.

Namara qui le remplaça (24), et enfin le colonel Blanchot (25). Deux officiers appartenaient à la noblesse : Charles Jean-Baptiste d'Erneville et le marquis de Beccaria. Le premier, né le 8 janvier 1752 à La Nouvelle-Orléans d'un père gentilhomme normand, parent des La Rochefoucauld, capitaine et chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, embrasse la carrière des armes comme lieutenant en second au régiment d'artillerie de Grenoble en 1769 et dix ans plus tard au bataillon d'Afrique;il devait mourir gouverneur de Gorée en mars 1792 (26). Beccaria, d'origine suisse était lui aussi capitaine au bataillon d'Afrique et en 1785 fut nommé commandant du fort de Podor (27). Deux autres noms

---

(24) La Sénégambie comprenait Saint-Louis, les escales du fleuve et la Gambie,Gorée ayant été restituée à la France au traité de Paris de 1763. Le colonel O'Hara prit part ensuite à la guerre d'Indépendance américaine, puis aux guerres sur le continent européen. Devenu général, il fut gouverneur de Gibraltar de 1795 à 1802, date de sa mort.

(25) François Michel Blanchot, commandant des troupes sous le gouvernement de Boufflers lui succéda en mai 1789. Il restera à la tête du Sénégal jusqu'à sa mort en 1807, mis à part le gouvernement du colonel Laserre 1801-1802. L'action de Blanchot a été étudiée par Jore avec beaucoup de précision. Dans son annexe sur la descendance du gouverneur, il passe sous silence la branche sénégalaise.

(26) Ch. J.B. D'Erneville avait épousé Caty Miller probablement la fille d'un officier de la marine anglaise qui avait participé à l'attaque contre Saint-Louis en avril 1758.

(27) SAUGNIER, op.cit., p. 5.

d'officiers français sont à retenir : Feuilletaine, lieutenant chargé de l'approvisionnement dans les toutes premières années du XIXe siècle (28) et surtout Charles Boucher qui demeura plus de trente ans dans la colonie. Né à Louisbourg au Canada, il était entré dans l'armée en 1754 et était arrivé à Gorée en 1763. En 1778, il avait assumé le commandement intérimaire de l'île et l'année suivante fut appelé à continuer ses services à Saint-Louis. Par la suite il devint major du bataillon d'Afrique. Il mourut en fructidor an V. Blanchot l'avait beaucoup apprécié (29). Du côté anglais, citons John Sleight, officier de la Royal Navy, et Lloyd lieutenant-colonel, commandant de la garnison de Gorée lors de la dernière occupation de l'île.

Les sous-officiers et soldats forment une liste beaucoup plus brève car il est évidemment plus difficile d'en retrouver la trace. Il y a tout d'abord Linkenheyl qui, sergent au bataillon d'Afrique en 1790, sous le nom de sa province natale, Alsace, devait avoir une nombreuse postérité. A la même époque Joseph Haucerne et Colné étaient fourriers, Gabriel Duchesne, maître-armurier, Nicolas René Durécu soldat (30). Une place à part doit être faite à la

---

(28) Feuilletaine, quartier-maître, sous-officier d'approvisionnement était à Saint-Louis en 1802 ; on l'y retrouve en 1809 au moment de la reddition de l'île aux Anglais.

(29) JORE (L.), op.cit., p. 120-121.

(30) Gabriel Duchesne déclare la naissance d'un enfant né le 12 avril 1785. ANSOM Etat-civil Saint-Louis, n° 139.

compagnie d'hommes de couleur originaires des Antilles qui, créée en 1798, fut dirigée l'année suivante de France sur le Sénégal : figuraient parmi ses cadres le sous-lieutenant Alin né au Lamentin et le fourrier Morel. Peut-être faut-il y ajouter Lazare Audibert né à la Guadeloupe (31).

Les administrateurs et les employés des compagnies et de l'Etat constituent aussi un groupe important. Dans la première moitié du XVIIIe siècle, François Le Juge qui, envoyé comme teneur général des livres de la ferme des Tabacs, en 1732, pour inspecter les écritures des employés de la Compagnie des Indes devint directeur à Gorée quatre ans plus tard et Jean Etienne Porquet commis surnuméraire ensuite conseiller de la Compagnie dont le fils Charles fut maire de Saint-Louis à l'époque de Blanchot (32). C'est à la fin de l'Ancien Régime qu'arrivent au Sénégal Malivoire et Degrigny qui devaient y poursuivre leur carrière et être commissaires de la Marine lors de la sédition des habitants de Saint-Louis qui obligea le gouverneur Laserre à quitter la colonie. Le premier fut l'innocente victime de ces événements, révoqué par le ministre Decrès, tandis que le second, chef du service administratif, était présent au moment de la capitulation en 1809 (33).

---

(31) Alin serait né au Lamentin, Martinique, en 1783 D P P C Tribunal de première instance 23 avril 1842, n° 237. Lazare Audibert (1780-1838). Ibid. Notariat Saint-Louis 27 novembre 1853, n° 269.

(32). Les noms de Le Juge et de Porquet figurent dans le "rôle général des Blancs et des Noirs au service de la Compagnie des Indes à la concession du Sénégal" 1736, DELCOURT, pp. 401-402.

(33) Antoine Sébastien Malivoire (1766-1819) était arrivé avec Boufflers en 1786.
Degrigny, écrivain auxiliaire à Gorée en 1788, atteindra le grade de sous-commissaire de 1ère classe en 1801.

Quelques chirurgiens ont également fondé une famille dont on retrouve les descendants au milieu du XIXe siècle :. Jean Pépin envoyé dans les années 1750 au Sénégal par la Compagnie des Indes (34) et à l'époque impériale deux anglais : Armstrong et Heddle chargés du service de santé de Gorée (35).

Parmi les commis on peut tout d'abord citer Pierre Aussenac au service de la Compagnie des Indes à Galam en 1736 (36) et à la veille de la Révolution Nicolas Escal pour

---

(34) Jean Pépin eut de Catherine Baudet, "libre chrétienne" une fille, Anna, née en 1758 et qui fut la signare du chevalier de Boufflers, CARIOU, p. 173.

(35) Armstrong uni à Charlotte Carpot avait eu un fils Jean né le 14 avril 1817 ANSOM DPPC Tribunal de première instance Saint-Louis 8 novembre 1845, n°205. Heddle avait eu quatre enfants de Sophie Boucher probablement descendante de Charles Boucher major au bataillon d'Afrique. Après la reprise du Sénégal par la France, le chirurgien Heddle avait été affecté en Sierra Leone. Son fils John fut également médecin et mourut à Bombay en 1842, un autre, Charles, fonda en Sierra Leone une importante maison de commerce. Sur la famille Heddle, voir FYFE (Christopher) : A history of Sierra Leone, London, Oxford University Press, 1963, 773 p. et du même : Charles Heddle, an african "merchant prince" in Entreprises et Entrepreneurs en Afrique XIX-XXe siècles, t.1, pp.235-247. Les deux filles, Nanette et Sophie restèrent à Gorée. ANSOM Notariat Gorée, 8 septembre 1847, n° 75 et Tribunal première instance, 2 février 1850,n°10.

(36) DELCOURT (A.), op.cit., p. 402.

la Compagnie du Sénégal (37) sans oublier Jean Jouga employé aux écritures du Roi (38). Il faut aussi mentionner Roger Charles Picard qui après avoir appartenu à diverses administrations en France s'était fait nommer commis de troisième classe au Sénégal dans le but de satisfaire son goût des voyages. Arrivé dans les dernières années du XVIIIe siècle, Blanchot le nomma en 1802 greffier de la colonie. Il la quitta lors de la capitulation mais à la Restauration il reprit son emploi qu'il exerça jusqu'à sa mort (39). Dans les emplois subalternes nous signalerons Paul Bénis tonnelier et François Touranjou maître-maçon de la Compagnie des Indes ainsi que Michel Carpot garde-magasin du gouvernement (40). Dans la troisième catégorie, nous relevons tout

---

(37) Le sieur Nicolas Escal employé à la Compagnie de la gomme déclare la naissance de la fille qu'il a eue de la négresse Demba Fal le 1er décembre 1786. ANSOM Etat-civil Saint-Louis n° 220. Pierre-François Lamotte fait une déclaration semblable en 1790 A N S O M Etat-civil Saint-Louis n° 390.

(38) Jean Jouga déclare la naissance d'un fils naturel prénommé Nicolas en 1788 Etat-civil Saint-Louis n° 265.

(39) Picard (1769-1819). Père d'une nombreuse famille. Une de ses filles épousa Jean Dard directeur de l'Ecole d'enseignement mutuel, elle écrivit un ouvrage intitulé "La chaumière africaine" qui connut quelque notoriété, voir à ce sujet l'article de JORE (L.) et DEBIEN (G.), bulletin de l'IFAN, série B LXXVII, janvier-avril 1965, pp. 287-318.

(40) Paul Bénis "tonnelier de la Compagnie, à Gorée quand l'île tomba aux mains des Anglais", c'est-à-dire en 1779 (SAUGNIER, op.cit., p. 176). François Touranjou avait eu d'une négresse libre un fils Martin qui se marie à Gorée en 1778. Michel Carpot père d'une assez nombreuse famille déclare son premier enfant en 1791 (renseignements communiqués par Mlle M.A. Ménier).

d'abord les noms de quelques capitaines de la marine marchande qui fréquentant régulièrement les côtes du Sénégal ont fini par s'y fixer pour développer leurs activités commerciales : à la fin de l'Ancien Régime : Louis Despêche et Sacray et au début du XIXe siècle Jean-Georges Lezongar, Jacques Labouré du Havre, Agaisse et Renaud (41). Ce dernier sur lequel nous sommes un peu plus informé fut le fondé de pouvoir du gouverneur, le colon el Laserre qui, comme nombre de ses prédécesseurs voulut satisfaire ses goûts mercantiles en créant en 1801 une compagnie à laquelle il attribua le monopole de la traite de la gomme, ayant soin de n'y admettre que quelques amis, des subordonnés ... et sa femme (42).

Les négociants très peu nombreux au XVIIIe siècle, puisque les compagnies disposaient de larges privilèges, jouent un rôle plus important à partir de la Révolution. Certains sont venus de métropole tenter leur chance comme Valantin qui allait participer à la compagnie de la gomme fondée par Laserre, d'autres sont d'anciens soldats ou

---

(41) Louis Despêche père d'un enfant né d'une négresse mahométane, 2 décembre 1785, ANSOM Etat-civil Saint-Louis, n°181. Sacray déclaration de naissance 1789 Ibid.n°344. Jacques Labouré a eu deux enfants de mère différente: Marie-Louise née le 21 juin 1802 et Jacques Labouré le 5 juillet 1812. JORE (L.), op.cit., p. 182 et 192. Renaud mourut à Saint-Louis le 26 juin 1805. Sur son rôle voir JORE (L.), pp. 182-186, 192-199 et 225 et 337.

(42) JORE (L.), s'étend longuement sur cette initiative du gouverneur et sur ses conséquences, dans les chapitres IX, X, XI et XII. Agaisse, Labouré et Renaud ont participé à l'entreprise.

d'anciens ouvriers de la Compagnie qui au terme de leur contrat sont restés dans la colonie pour se lancer dans les affaires. Nous retrouvons ainsi les noms de Gabriel Duchesne, de Paul Bénis, de Nicolas René Durécu et de Guillaume Audibert. Paul Bénis, si l'on en croît Saugnier paraît avoir bien réussi : il n'y avait en 1785 que

> "trois maisons européennes qui faisaient à elles seules la plus grande partie du commerce, savoir la maison de la Compagnie ... celle de M. Aubry de la Fosse de Nantes ... La troisième maison était gérée par M. Paul Bénis uniquement pour son compte ... C'est lui qui connaissait le mieux la colonie ; il parlait nègre comme les nègres mêmes, vivait à leur manière et s'emparaît toujours des meilleures affaires" (43).

Durécu paraît avoir également bien réussi. Après l'armée et l'emploi de magasinier du service local qu'il s'occupa à Saint-Louis sous le gouvernement du chevalier de Boufflers, il s'associa avec un armateur de Bordeaux, Ladurantie qui à l'occasion faisait la traite des noirs. Les deux associés devaient attaquer la politique du gouverneur Laserre dans un virulent pamphlet publié en 1805. Il rendit de grands services aux survivants du naufrage de la Méduse et mit à la disposition du gouverneur Schmaltz une somme de cinquante mille francs. Il devait mourir à Saint-Louis, le 3 octobre 1823 (44). D'autre part, le commissaire de la marine Malivoire était revenu au Sénégal après sa révocation dans l'espoir de se refaire une situation par le commerce. Enfin, au début du XIXe siècle, nous retiendrons encore deux noms

---

(43) SAUGNIER, op.cit., Bénis mourut à Saint-Louis en novembre 1800.

(44) JORE (L.), op.cit., pp. 180 et suivantes et p. 337.

ceux de l'anglais Dodds et de l'américain Watermann (45).

D'autres patronymes familiers à l'historien du Sénégal des années 1840-1850 apparaissent déjà à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle. Charbonnié (46), Crespin, Labrue et Moustey (47) parmi les Européens, André, Blondin,Campine, Pellegrin et Prévost parmi les commerçants mulâtres (48). On peut aussi avancer que les familles Floissac, Panet et Patterson remontent à la seconde moitié du XVIIIe siècle mais par contre, nous ne disposons d'aucun repère dé-

---

(45) Dodds associé à Hook avait pour correspondant Oliver de Londres, A N S O M Sénégal XIII 70. William Watermann dont le fils était né le 14 août 1809, au sujet de ce dernier, voir BROOKS (George E.Jr) Yankee Traders, Old Coasters and African Middlemen, Boston University Press, 1970, p.140. Fleuriau, gouverneur par interim, signale à Portal, le 30 juin 1818, "les services importants" que "cet américain établi au Sénégal" a rendus au gouvernement de ce pays. A N S O M Sénégal VII 7 b.

(46) Charbonnié, Aymar, Joseph, François, curé de Gorée puis de Saint-Louis a abandonné l'état ecclésiastique pendant la Révolution. Il fut nommé greffier en 1794 et mourut à Saint-Louis en 1802.

(47) Les trois hommes ont participé à la Compagnie de la gomme. Cf. JORE, op.cit., p.182.

(48) Dans une délibération des habitants du Sénégal du 23 juillet 1802, on voit figurer les frères Charles, François et Gabriel Pellegrin, Charles, Jean et Etienne Blondin, Pierre André, Guillaume Campine, Pierre Prévost, ce qui implique que ces familles se sont constituées au moins une vingtaine d'années auparavant.

cisif pour les familles Descemet, Dumont et Foy (49).

Le métissage remonte au XVIIe siècle dès l'installation dans les îles de Saint-Louis et de Gorée, mais de cette période primitive nous n'avons retrouvé aucune trace. Les indications recueillies sur la formation des familles mulâtres confirment ce que nous savons des mouvements de la population urbaine. Au milieu du XVIIIe siècle, avant la perte de Saint-Louis au traité de Paris, le nombre des Européens est fort restreint mais ceux-ci néanmoins ont fondé les plus anciennes familles que nous puissions repérer un siècle plus tard. A la fin de l'Ancien Régime, puis sous la Révolution et l'Empire, nous assistons à la naissance de nombreuses autres familles. En effet, le nombre des Européens s'accroît d'abord grâce à une politique plus dynamique au lendemain de la reconstitution de la colonie dans son intégralité en 1783

---

(49) L'état-civil de Gorée mentionne la naissance d'une fille d'Hélène Patterson en 1797, celle de Catherine Floissac le 4 septembre 1802 de Charles Floissac négociant et de Marie Anne Charles Porquet, et celles des trois enfants de Jacques Panet s'échelonnant entre 1780 et 1789. Nous savons seulement qu'un certain Pierre Louis Descemet était garde-magasinier de l'Etat en 1809 mais nous ignorons s'il était Européen ou mulâtre. Un nommé Blaise Dumont mort à Gorée en 1819 était le père de Gabriel et de William, ce dernier né en 1809. Blaise avait épousé une mulâtresse. Quant à Pierre Guillaume Foy, il était né à Saint-Louis le 27 novembre 1803, fils de Charles Ambroise Foy et de Marie Atman Gueye. Là encore nous ne pouvons déterminer si Blaise Dumont et si Charles Foy étaient Européens ou mulâtres.

puis avec l'abolition des privilèges de la Compagnie sous la Constituante. Ensuite, avec la guerre, les relations deviendront plus difficiles avec la métropole et les Européens obligés à demeurer au Sénégal seront davantage incités à y fonder un foyer.

Dans le dernier quart du XIXe siècle, on s'est posé la question de savoir si les familles mulâtres pouvaient se perpétuer. Le docteur Bérenger-Féraud qui a étudié les populations de la Sénégambie était persuadé comme beaucoup de ses contemporains que

> "les mulâtres deviennent inféconds en général, quelquefois à la seconde, le plus souvent à la troisième, certainement à la quatrième génération au plus tard". "Soit qu'ils s'unissent entre eux, soit qu'ils s'unissent aux blancs, soient qu'ils se croisent par une alliance avec le sang noir ... La classe métisse est comme le tonneau des Danaïdes qui est constamment alimenté sans pouvoir être rempli" (50).

Il s'appuyait outre ses propres observations médicales, sur quelques recherches superficielles effectuées par un magistrat de l'époque dans les registres de l'état-civil afin de prouver la disparition de plusieurs familles qui auraient joué un rôle important dans la vie de la colonie. En réalité, il serait tout aussi facile d'affirmer le contraire en signalant en plein XXe siècle la persistance des familles fondées

---

(50) BERANGER-FERAUD (L.J.B.): Les peuplades de la Sénégambie, Paris, Leroux 1879, pp.396 et suivantes. Trente ans plus tard, le docteur ANFREVILLE de la SALLE dans Notre vieux Sénégal, Paris, Challemel, 1909, p.101 et suivantes, reprenait les mêmes arguments.

un ou deux siècles plus tôt. En fait, sous des apparences scientifiques Bérenger-Féraud dissimule mal un raisonnement par analogie de caractère raciste. On sait que le mot mulâtre vient de l'espagnol mulato dérivé de mule, mulet et pour notre docteur le produit du croisement de deux races humaines doit être aussi infécond que celui d'un âne et d'une jument. Les mulâtres ne sont-ils pas pour lui, le

> "résultat d'une erreur de la nature ou plutôt d'une tromperie vis-à-vis de cette nature, les mulâtres sont des métis trop mal compensés pour acquérir droit d'existence et de perpétuation de leur lignée à la côte d'Afrique... Ils sont en équilibre instable et l'on sent que la nature désireuse d'en finir au plus vite avec de pareils produits, leur a donné des imperfections en assez grand nombre pour condamner la race à une prochaine extinction" (51).

Au milieu du XIXe siècle, tant pour Saint-Louis que pour Gorée, on peut évaluer le nombre des familles véritablement constituées entre soixante et quatre-vingt. Elles portent non seulement des noms français, mais aussi anglais, écossais et irlandais (52). Avec la reprise du Sénégal par la France en 1817, les familles d'origine anglaise se sont souvent dispersées. Les officiers et les administrateurs furent mutés en Gambie ou en Sierra Leone et les commerçants bientôt expulsés par les Français allèrent les rejoindre.

---

(51) Ibid., p.397.

(52) CORRY (J) dans ses Observations upon the windward coast of Africa, London, G & W. Nicol, 1807, veut vertueusement l'ignorer, ne signalant que "la progéniture illégitime des Français".

Certains membres de leur famille les accompagnèrent tandis que d'autres demeurèrent au Sénégal. Mais les liens se maintinrent très étroits, particulièrement entre Gorée où l'occupation fut la plus longue et les colonies britanniques : les documents d'archives nous en fournissent la preuve dans cette première moitié du XIXe siècle et même au delà(53).

Bien entendu, de nouvelles familles ne cessent de se fonder, les Dard, les Pesnel et les Devès entre autres, mais elles sont trop récentes pour avoir atteint à la fois la stabilité et la notoriété. Celles qui occupent le devant de la scène vers 1850 sont plus anciennes : ce sont d'une part les Alin, les Alsace, les Crespin, les d'Erneville, les de Saint-Jean et les Valantin fortes de leurs nombreux rejetons, les Sleigth et les Foy réduites à quelques individualités mais de premier plan (54). Dans ce microcosme que sont les villes,

---

(53) Signalons que le docteur Heddle nommé à Sierra Leone, avant le retour du Sénégal à la France, devait mourir à Freetown en 1812. Tandis que sa femme Sophie Boucher restait avec ses filles à Gorée, les fils furent élevés en Grande-Bretagne, L'un d'eux, Charles se lança dans le commerce à Sainte-Marie de Bathurst d'abord, puis à Freetown, ensuite. Il allait en devenir l'un des plus riches négociants vers 1840. Il eut un moment comme associé J.F.Pellegrin cf. FYFE (Chr) op.cit.p.239. Il a employé en Sierra Leone son neveu Théodore François Valantin (1827-1872) le fils de sa soeur Nanette D P P C Notariat Gorée septembre 1873, n°122. Les familles Lloyd, Newton et Hamilton sont aussi partagées entre territoires français et britanniques.

(54) Jean Jacques Alin a été maire de Saint-Louis de 1829 à 1848. Durand Valantin de 1848 à 1851 et à cette date Nicolas d'Erneville lui a succédé. Durand Valantin et

on imagine facilement que la plupart des familles mulâtres sont plus ou moins apparentées. Ainsi, les d'Erneville sont-ils alliés avec les Alsace, les Crespin et les O'Hara et les Valantin avec les Aussenac, les de Saint-Jean, les Moustey-Charbonnié, les Panet, les Lézongar et les Heddle (56).

A l'école des Européens, les mulâtres se sont initiés au commerce, bien vite rejoints par les noirs. Ils ont joué le rôle d'intermédiaires nécessaires avec les producteurs,

---

(54) suite
Sleigth ont été élus successivement députés du Sénégal pendant la Seconde République. François de Saint-Jean était maire de Gorée. Nous aurons l'occasion de présenter un peu plus loin le rôle politique et social des métis.

(55) Charles Thévenot, maire de Saint-Louis, s'était illustré comme chef de la communauté catholique et française lors de la domination anglaise au lendemain du traité de Paris (1763). Une de ses descendantes Louison est mariée à Jean d'Erneville au début du XIXe siècle. Charles Porquet a été également maire de Saint-Louis dans les premières années du siècle mais sa famille n'est plus représentée que par des traitants de moyenne envergure Charles et Etienne.

(56) Le dépouillement des actes notariés nous a permis de déceler les alliances entre les principales familles, nous en feront état à l'occasion de tel ou tel personnage. C'est ainsi que nous avons retrouvé la postérité africaine du gouverneur Blanchot : Marianne unie à Georges Alsace et Marie à Pierre Provost à l'occasion du mariage de leurs enfants.

les Européens redoutant, à cause du climat et de l'insécurité fréquente, les déplacements dans l'intérieur. La majeure partie des habitants restait confinée dans ce rôle subordonné. Cependant quelques individus intelligents, audacieux et énergiques ont tenté d'y échapper.

3°- Les négociants sénégalais

Les maisons de commerce dirigées par des négociants sénégalais - trois, peut-être, dans les années 1840-1850 - posent beaucoup de questions auxquelles malheureusement la documentation ne permet pas de répondre la plupart du temps. Des renseignements très dispersés et souvent d'intérêt secondaire ne nous permettent pas, en effet, de connaître l'origine et l'importance des capitaux mis en jeu, les liaisons avec la métropole indispensables pour apprécier les conditions dans lesquelles les négociants se procurent les marchandises de traite et écoulent les produits du pays, et les rapports avec les traitants. De même, quelle a été l'attitude des maisons de commerce de Bordeaux et de Marseille installées au Sénégal à leur égard ?

L'association avec les Européens semble avoir été le tremplin indispensable pour John Sleigth et Blaise Dumont. En effet, on constate dans les années 1840 l'existence des maisons Lacoste et Sleigth et Dumont et Barazer. Mais en 1848 Sleigth vole de ses propres ailes et Dumont a dû faire de même à peu près à la même époque. Mais rien n'interdit de penser qu'ils continuent à être épaulés à l'occasion par les

Européens (57). Cependant les Valantin issus d'un négociant européen nous l'avons vu, ont pu se dispenser de l'association et fonder seuls la firme François Valantin et frères (58). Après la mort de François en 1838 et de René en 1847, l'affaire a probablement été reprise par Durand Barthélémy Valantin qui y travaillait depuis plusieurs années en qualité de commis-négociant.

Ainsi, en 1850, trois négociants sénégalais : Dumont, Sleigth et Valantin travaillent sur la place de Saint-Louis

---

(57) La société Sleigth a été fondée le 1er janvier 1848 au capital de 100.000 F. dont 85.000 F. apportés par Sleigth. A N S O M D P P C Tribunal de première instance de Saint-Louis, 6 novembre 1858, n°306. Lacoste entretenait des liens étroits avec les Devès de Bordeaux dont nous parlerons plus loin. Il devait fonder en décembre 1850 la société J. Devès et P.Lacoste. Selon le procureur général Carrère, c'est dans la maison B.Devès de Saint-Louis qu'a été élevé Sleigth. En reconnaissance celui-ci devait faire quelques années plus tard "l'éducation commerciale" de Gaspard Devès, le fils naturel de Bruno Devès.A N S O M Sénégal VII 44 d. Dumont, lui, paraît avoir eu partie liée avec les Calvé de Bordeaux; en effet, lorsque ceux-ci abandonneront leurs comptoirs au Sénégal, ils le choisiront comme liquidateur et plusieurs indices laissent à penser que par la suite les Calvé continuèrent leurs relations avec le Sénégal par l'intermédiaire de la maison Dumont.

(58) François Valantin est associé à René et à Aussenac Valantin. A N S O M D P P C Tribunal de première instance de Saint-Louis 14 août 1852 n°37. Cependant, François Valantin, dans ses débuts a peut être été associé

mais de quelle manière? Organiser une campagne de traite exige des fonds de roulement relativement importants et des achats judicieusement effectués en métropole. Or à cette époque les voyages sont toujours longs et souvent difficiles, il faut donc avoir recours à des intermédiaires coûteux et pas toujours capables de répondre convenablement aux besoins de l'acheteur. Si nos sources révèlent des contacts directs avec des fabricants comme Barbaroux de Mégy pour le corail, la plus grande partie des achats était faite auprès de négociants ou de "commissionnaires en marchandises" à Rouen, à Paris ou à Nantes et surtout auprès des maisons de Bordeaux et de Marseille spécialisées dans le commerce de la côte occidentale d'Afrique. Or celles-ci le plus souvent commanditaient des maisons européennes qui, installées à Saint-Louis étaient les concurrentes directes des négociants sénégalais. Pour vendre des produits, la gomme en particulier, les mêmes problèmes se posaient. Ou bien il fallait s'entendre avec les maisons de la place, solution facile et de toute évidence peu avantageuse ou bien confier les retours à un courtier qui tente de tirer le meilleur parti de la fluctuation des cours mais on courait là de plus grands risques, d'autant qu'à Saint-Louis on était alors assez mal informé de l'état du marché. Peut être les maisons sénégalaises employaient-elles concurremment les deux méthodes. De toute manière nous possédons un précieux témoignage de relations directes avec l'Europe dans la déclaration faite devant notaire par François

---

(58) suite
au négociant européen Chaize comme semblerait le prouver leur démarche commune auprès du conseil d'administration réuni le 6 novembre 1827 pour obtenir la résiliation de leur marché de fourniture de bois, à la suite du naufrage de leur navire envoyé aux Etats-Unis.

Valantin et frères d'un chargement de près de quatorze tonnes de gommes sur deux goëlettes pour la principale maison anglaise trafiquant à la côte occidentale d'Afrique Forster and Smith de Londres (59).

Pour les envois de ou pour la métropole, les négociants sénégalais sont entièrement tributaires de leurs concurrents métropolitains qui, pour la plupart joignent l'armement à leurs activités commerciales. Ils risquent donc de recevoir trop tard les marchandises qui leur sont destinées et de voir compromise leur campagne de traite. Sur place, leur connaissance du milieu et leurs liens de parenté avec de nombreux traitants pouvaient faciliter leurs affaires, mais à regarder de près, n'était-ce pas en définitive un handicap car comment résister aux constantes sollicitations pour obtenir plus de crédits et plus de facilités de toutes sortes ? Un rapide coup d'oeil sur les dettes des traitants envers eux nous en convainc rapidement : en effet, on constate qu' au lendemain des traites de 1847 et de 1848, les trois maisons sénégalaises figurent parmi les créanciers les plus importants, ce qui implique qu'elles ouvrent des crédits sans

---

(59) A N S O M D P P C Notariat Saint-Louis, 28 août 1838, n°104. Forster et Smith était aussi le correspondant de Charles Heddle à Freetown. Peut-être les liens de famille qui existent entre les Valantin et les Heddle ont-ils facilité les affaires avec la maison londonienne. François Valantin avait épousé selon les usages du pays Sophie la soeur de Charles Heddle.

proportion avec le volume de leurs affaires (60).

Ainsi, les maisons sénégalaises pour toutes ces raisons apparaissent singulièrement vulnérables. Déjà dans les années trente, un habitant du Sénégal, Nicolas Zéler, qui avait tenté de se lancer dans le négoce devait rapidement connaître un échec retentissant l'obligeant à vendre ses immeubles et ceux de sa femme pour apaiser de trop nombreux créanciers (61). Dumont, Sleigth et Valantin sauront-ils surmonter la crise qui, au milieu du siècle, ébranle si profondément le Sénégal ? Si les habitants rencontrent beaucoup d'obstacles pour se livrer, à l'instar des Européens, aux activités du négoce, ils paraissent beaucoup mieux armés pour jouer comme traitants le rôle de diffuseurs des marchandises européennes et de collecteurs des produits du pays (62).

---

(60) Après la traite de 1847, Valantin arrivait en tête de tous les créanciers avec plus de 200.000 F. de créances, Dumont en avait pour plus de 172.000 et Sleigth pour près de 70.000. Maurel et Prom, vraisemblablement la plus importante des maisons métropolitaines n'en avait que pour 85.000 environ. En 1848 la situation sera à peu près comparable. A N S O M Sénégal XIII 28 b.

(61) Quelques allusions dans les registres d'actes notariés de 1839 et de 1841. Zeler après sa déconfiture sera gérant de la Cie de Galam à Bakel, en 1849. Il exercera pendant quelques mois les fonctions de directeur des Affaires extérieures. Zeler est marié à Marguerite Boucaline.

(62) On a bien conscience de ce que peut avoir de superficiel cette analyse du négoce des habitants. Mais la documentation est à peu près inexistante et les quelques éléments rassemblés ici ne l'ont été qu'au prix de longs dépouillements.

4°- Les traitants de gomme

a) L'organisation de la profession

Ils constituent une véritable aristocratie dans le monde sénégalais. Leur profession organisée par l'ordonnance du 15 novembre 1842 est, de ce fait, relativement bien connue. L'intervention du gouvernement de Louis-Philippe avait été rendue inévitable par la gravité de la crise que traversait le Sénégal. Au lendemain de l'abandon des cultures nous l'avons vu, une véritable "fièvre de la gomme" s'était emparée des Saint-Louisiens. Après de courtes années de relative euphorie, la concurrence prit, à partir de 1838, une ampleur nouvelle attisée par les négociants européens qui importèrent des quantités croissantes de guinées sans commune mesure avec les besoins de la traite. Les résultats de cette concurrence ne se firent pas attendre : les traitants succombèrent sous le poids de dettes que les négociants craignaient de ne pouvoir récupérer. Les traitants étaient menacés de se voir dépossédés de leur activité traditionnelle car n'ayant plus de crédit, la traite de la gomme risquait d'être monopolisée par les négociants européens puisque seuls ils disposaient des marchandises propres à ce trafic. Les "habitants" de Saint-Louis exclus à l'avenir de transactions qui étaient leur monopole de fait perdraient toute ressource. La situation était grave non seulement sur le plan économique et social mais aussi sur le plan politique. Le délégué du Sénégal, Calvé, s'inquiétait auprès du ministre. Laisserait-on fondre sur le Sénégal "l'épouvantable catastrophe" qui serait "l'expulsion de la presque totalité de ses créoles du commerce du fleuve" ou bien par "des mesures énergiques" rétablirait-on la confiance et un juste équilibre " entre

négociants et traitants ? (63). Le chef du service administratif du Sénégal, Pageot des Noutières, conscient du danger avait ébauché en novembre 1841 un projet qui devait établir selon le jugement de Bruno Devès "une heureuse alliance de la liberté et de l'ordre". Il prévoyait la création d'une Société pour la traite de la gomme qui bénéficierait d'un privilège exclusif et accueillerait en son sein négociants, marchands patentés et traitants. Il visait d'une part à réaliser comme le souhaitait Calvé, un équilibre entre les intérêts en présence et d'autre part à assurer un remboursement progressif des dettes (64). En ayant approuvé les grandes lignes, le ministère donna au gouverneur par ordonnance du 9 janvier 1842 le pouvoir exceptionnel "de régler le mode,

---

(63) Calvé au ministre, 16 novembre 1841, Bruno Devès à Mestro, chef du bureau politique et commercial, 6 décembre 1841, signale également que les négociants refusant "toute nouvelle avance aux traitants" vont "se décider à échanger eux-mêmes leurs marchandises contre les produits du sol". A N S O M Sénégal XIII 26a.
Sur la situation de la colonie et la création de l'Association privilégiée on peut consulter HARDY (G), op.cit. p.262 et suivantes.

(64) Pour que l'influence des négociants ne soit pas prédominante dans la Société, il était prévu qu'ils ne pourraient souscrire plus de 15 actions par personne et éventuellement plus de 4 pour un tiers. Le dividende ne pourra être affecté au règlement des dettes qu'à concurrence des 3/4; le quart restant étant incessible et insaisissable. Les actions de 5.000 F. seront souscrites en totalité ou partie, soit en espèces, soit en guinées. Le capital de la société s'élèvera à 250.000 F.

les conditions et la durée des opérations commerciales avec les populations de l'intérieur de l'Afrique" après consultations du Conseil général réuni extraordinairement et du Conseil d'administration. La société de traite fut donc mise sur pied en avril-mai après les discussions présidées par le gouverneur Montagniès de la Roque, mais celui-ci ayant été nommé commandant de la Station navale d'Afrique, ce fut Pageot des Noutières qui, devenu gouverneur intérimaire, fut chargé d'appliquer la nouvelle réglementation dont il avait été l'inspirateur.

A peine l'Association privilégiée avait-elle vu le jour qu'elle déchaîne une polémique si violente que le ministère fut obligé, quelques mois après avoir donné carte blanche aux autorités locales, de faire machine arrière et de prendre en main le problème en le faisant examiner par une commission présidée par Gautier pair de France (65). Insti-

---

(65) La polémique a été déclenchée par la maison Régis qui a inspiré dès le 11 avril 1842 une pétition à la Chambre des députés des "armateurs, négociants et capitaines marins" de Marseille intéressés au commerce du Sénégal dénonçant à la fois le monopole et l'abus de pouvoir qui aurait été commis par le gouvernement. Quelques semaines plus tard, des négociants de Marseille (Isnard aîné, A.Cohen entre autres) faisaient savoir à la Chambre de commerce, aux journaux de la ville et enfin au ministre de la Marine et des Colonies qu'ils se désolidarisaient de l'initiative de Régis et se ralliaient à la décision de créer la société de la traite de la gomme. Le commerce de Bordeaux avait fait connaître le même sentiment dans son mémoire du 20 mai aux membres de la Chambre des députés ainsi que "des négociants, marchands détaillants, habitants indigènes de St Louis" dans leur

tuée le 14 septembre, elle comprenait de hauts fonctionnaires (le directeur général des Douanes, le directeur du Commerce extérieur, le directeur et le sous-directeur des Colonies) et des représentants des chambres de commerce du Havre, de Nantes, de Bordeaux et de Marseille. Elle appela en consultation au cours de ses séances qui s'échelonnèrent entre le 23 septembre et le 28 octobre des négociants de la métropole comme Devès et V. Régis et du Sénégal comme Durand-Valantin, les délégués du Sénégal et des établissements français de l'Inde et les responsables de la colonie comme l'ancien et le nouveau gouverneur : Montagniès de la Roque et Bouët, le sous-commissaire de la Marine Thomas et le chef du Service judiciaire Larcher (66).

Le commerce de la gomme a été étudié dans toute son ampleur mais c'est le sort des traitants qui a été au coeur

---

(65) suite
"Mémoire adressé à M. le Ministre de la Marine et des Colonies" de juin. Le dossier de cette polémique se trouve aux archives départementales de la Gironde A.D. Gironde M 7523.

(66) "La Commission chargée d'examiner les questions relatives à la traite des gommes" était composée de Gautier, président, Gréterin, conseiller d'Etat, directeur des douanes, Magnier de Maisonneuve, directeur du commerce extérieur, Galos, député de la Gironde, directeur des Colonies, Mestro chef de bureau à la direction des Colonies (il avait servi autrefois au Sénégal) et quatre membres des chambres de commerce : Mérillon (Bordeaux) Fournier (Marseille), Betting de Lancastel (Nantes), de Coninck (Le Havre). Les procès-verbaux des séances ont été publiés par l'Imprimerie Royale, 1842, in 4°, 272 p. En outre les Annales Maritimes et Coloniales ont donné

des discussions et si la commission est revenue sur les dispositions les plus contestables du système imaginé par Pageot des Noutières, elle a confirmé d'une manière éclatante le rôle irremplaçable des traitants sénégalais en les instituant en corporation (67). C'est "une mesure qui, sans sortir du droit commun concourra ... avec quelque efficacité, nous l'espérons du moins, au double but de favoriser l'extinction de la dette et de renfermer la concurrence dans de justes bornes". Ce privilège en faveur des traitants "n'est que la légalisation d'un état de fait et se justifie par la spécialité de l'aptitude" (68). Les travaux de la commission aboutirent à l'ordonnance du 15 novembre 1842 et nous ne retiendrons ici que ce qui intéresse le statut des traitants.

---

(66) suite
dans le tome II de 1842, partie non officielle, page 1093, le texte du rapport général de la commission au ministre et partie officielle p.1060, le rapport au Roi et l'ordonnance du 15 novembre 1842.

(67) L'arrêté du 16 avril 1842 en instituant l'Association privilégiée unique acheteur de guinées et principal vendeur de guinées risquait de faire tomber sous sa dépendance exclusive le négociant européen qui veut faire des affaires au Sénégal, les fabricants de guinées et l'armateur qui les amène au Sénégal.

(68) Rapport fait au ministre de la Marine et des Colonies par Gautier, pair de France au nom de la commission chargée d'examiner les questions relatives à la traite des gommes au Sénégal, 2 novembre 1842.

Après l'affirmation du principe réservant à des traitants commissionnés la traite de la gomme aux escales (art.2) était définie cette catégorie de privilégiés (art.3). Dans l'immédiat, elle était constituée par "les personnes libres nées au Sénégal et dépendances ne payant patente ni comme marchands ni comme négociants qui auront fait, soit pour leur propre compte, soit pour compte d'autrui, des expéditions pour la traite de la gomme aux escales depuis l'ouverture de la traite de 1836". Pour réserver le bénéfice de ce trafic aux "habitants", les commis européens employés par les maisons de commerce de la colonie étaient exclus. Le gouverneur en conseil dressera la liste générale des traitants. A l'avenir, il n'y admettra que les personnes âgées de vingt-et un ans, nées au Sénégal et dépendances, justifiant avoir fait pendant trois ans la traite aux escales en qualité d'aide-traitant et produisant un certificat signé de trois personnes notables constatant leur moralité et leur aptitude. A une époque qui sera déterminée par le gouverneur, il sera exigé des nouveaux traitants qu'ils sachent lire et écrire. Tous les trois ans, le gouverneur procèdera à la révision de la liste des traitants.

De tous les traitants inscrits sur la liste, seuls auront le droit de traiter aux escales ceux à qui le gouverneur en conseil délivrera une commission. Ce pouvoir discrétionnaire du gouverneur avait pour but d'écarter des hommes susceptibles d'apporter "le trouble et le désordre dans les transactions" (69). Pour assurer l'apurement des dettes, il

---

(69) Instructions du ministre au gouverneur, 18 novembre 1842, n°301, A N S O M Correspondance générale, 231, publiées par SCHEFER, t.II, p.119.

était institué un fonds commun alimenté par un prélèvement de 5% sur la quantité de gomme rapportée de la traite (art.7); il était réparti également entre tous les traitants inscrits sur la liste générale et les créanciers pouvaient, jusqu'à concurrence des deux-tiers, mettre opposition sur la part de chacun (art. 8 et 9). Mais pour ne pas perdre les droits attachés à leur inscription sur la liste, les traitants non-commissionnés devaient justifier exercer les fonctions d'aide-traitant ou faire la traite des marigots, ou se livrer à Saint-Louis à une industrie (art.5). Une commission syndicale de cinq membres devait sous la présidence d'un fonctionnaire assurer la bonne marche de la profession (70). Elle devait donner son avis lors de la révision de la liste générale et de la désignation des traitants commissionnés; en outre elle assurait à la clôture de chaque traite la répartition du fonds commun.

---

(70) Les cinq membres de la commission étaient choisis par le gouverneur sur une liste triple de candidats formée au scrutin secret et à la majorité absolue par l'Assemblée générale des traitants. Le ministre avait recommandé au gouverneur de composer la commission de telle façon qu'il conserve toute sa liberté d'action; pour cela il devait choisir des hommes d'une position indépendante, intelligents et intègres et éviter que ne prédominent les intérêts des grands traitants (instructions déjà citées).

b) Nombre, origine et âge des traitants

La corporation fut rapidement organisée car la liste des traitants fut arrêtée le 20 janvier 1843 et la commission syndicale constituée le 6 février (71). 187 traitants figuraient sur cette première liste. Devant la commission des gommes, Fournier, délégué de la Chambre de commerce de Marseille avait avancé le chiffre de 150 à 160, mais Régis était plus près de la vérité en parlant de 180. Dix ans auparavant, il n'y avait que 40 à 50 traitants, mais depuis que les guinées commençaient à encombrer le marché, c'est-à-dire depuis 1839, l'empressement à devenir traitant a été tel que non seulement on vit des ouvriers de Saint-Louis, mais aussi des captifs monter aux escales. Malgré le système d'inscription mis en place en 1842, le nombre des traitants n'a cessé d'augmenter (203 en 1846, 267 en 1849, chiffre ramené à 233 l'année suivante, mais atteignant 246 en 1851) (72). On peut

---

(71) La liste générale des traitants est publiée dans le Bulletin Administratif du Sénégal; la présentation en est défectueuse : orthographe très approximative, entorses nombreuses à l'ordre alphabétique. Par exemple, Paul Holle figurant à la lettre P. Ces défauts se retrouvent lors des publications ultérieures.

(72) Arrêtés des 14 janvier 1846, 27 mars 1849, 2 avril 1850 et 18 janvier 1851. Depuis 1849, la liste des traitants est publiée annuellement. Dès 1846, le ministère s'inquiétait mais sans résultat, de l'inflation de la liste des traitants comme en témoigne cette note marginale à la lettre du gouverneur du 12 janvier 1846 : "la liste des traitants est déjà bien assez considérable puisqu'elle est double du nombre de ceux qu'on emploie. Il ne faut rien faire pour l'augmenter sans nécessité".
A N S O M Sénégal I 28 c.

s'interroger sur l'efficacité d'une mesure qui visait à l'origine à contenir dans d'étroites limites une concurrence si souvent jugée désastreuse. Au début, l'administration appliquant à la lettre l'ordonnance de 1842 avait rejeté les candidats qui n'étaient pas nés dans les comptoirs français, mais par la suite elle assouplit sa position. Ainsi, Macodé Mamour Sal après avoir essuyé plusieurs refus sous le prétexte qu'il était né au Kayor fut finalement reçu en qualité de traitant le 24 avril 1846. D'après le chef du service judiciaire, le candidat ayant été affranchi en terre française, il pouvait être considéré comme étant né dans la colonie en vertu d'une ordonnance de 1685 toujours appliquée.

La liste publiée en 1851 apporte sur le milieu des traitants des renseignements intéressants à plus d'un titre. Si la quasi totalité d'entre eux est née dans les comptoirs français (201 sur 230) ce qui ne nous surprend pas, on notera que vingt Goréens dans l'incapacité de trouver un débouché dans le commerce de la côte avant l'apparition de l'arachide ont pris le chemin du fleuve dans l'espoir d'y rencontrer la fortune : précieux témoignage sur l'attrait qu'exerçait alors le commerce de la gomme (73). Les autres traitants, sans doute des esclaves ou des engagés à temps, ont été comme Macodé Mamour Sal, assimilés par leur affranchissement à des personnes nées dans la colonie. Certains viennent du Kayor

---

(73) Arrêté du 18 janvier 1851, B A S 1851-1852, p.4, la liste comprend 246 noms, mais les précisions quant au lieu de naissance et à l'âge ne sont données que pour 230 d'entre eux - 179 traitants sont nés à Saint-Louis, 2 à Guet N'Dar, 19 à Gorée et un en Gambie, fils de Goréens établis dans cette rivière.

(8), du pays de Galam (8) du Baol (6) du Fouta Toro (5) du Walo (4) du Sine-Saloum (3) ou même de Ségou (1) et du Fouta Djalon (1) (74). La quasi totalité de ces gens de l'extérieur avait plus de vingt ans de séjour dans la colonie car l'interdiction d'y introduire des captifs depuis 1823 et la suppression du régime des engagés à temps en 1844 avaient singulièrement réduit l'ouverture sur les régions indépendantes. Pour un temps seulement, puisque l'arrêté présidentiel du 5 mai 1849 offrait la possibilité aux personnes figurant depuis cinq ans au moins sur les listes de recensement de formuler une demande d'inscription sur la liste des traitants (75).

---

(74) Ces chiffres n'ont qu'une valeur approximative car on a déjà signalé le peu de soin avec lequel ces listes ont été confectionnées. Nous avons regroupé sous une même rubrique les originaires du Kayor et de Gandiole car cette escale dépend encore à cette date du damel, les originaires du Walo et de M'Pal. A côté des lieux d'origine, on voit apparaître des indications d'ordre ethnique (wolof, bambara) ce qui montre que les responsables de l'établissement de la liste n'ont pas su adopter un unique principe de classement. Nous avons intégré le bambara parmi les originaires du pays de Galam, mais les trois traitants wolof, faute de pouvoir être attribués soit au Kayor, soit au Walo, sont restés à l'écart de notre répartition.

(75) Arrêté présidentiel du 5 mai 1849 promulgué le 23 juillet (art.3) B A S 1849-1850, p.75.

Les indications concernant l'âge des traitants peuvent être légitimement suspectées pour les habitants musulmans qui effectuent très irrégulièrement les déclarations de naissance à l'état-civil et plus encore pour les traitants originaires de l'extérieur; malgré tout, pour l'ensemble de la corporation elles ne sont pas dénuées de signification. L'âge des traitants s'échelonnerait entre 22 et 78 ans et la moyenne d'âge s'établirait à 34 ans. La crise persistante du commerce de la gomme ne semble pas détourner les jeunes d'un métier difficile puisque 40% environ des traitants ont entre 22 et 29 ans (76). D'ailleurs de nombreux exemples nous prouvent que les fils embrassent le même métier que leur père (citons parmi bien d'autres Yérim Codé fils de Samba Agui, Yatma Diop fils de Yatma Blondin, Pierre André fils, Georges, Crespin et Jean-Baptiste, les trois fils de Nicolas d'Erneville). Autant que l'on puisse en juger d'une manière précise, le nombre des mulâtres figurant sur les listes des traitants équilibre celui des noirs. Parmi les premiers il faut noter la présence d'un peu plus d'une dizaine de signares qui expédient leurs anciens captifs à la traite aux escales (77) . Cette activité commerciale n'est pas nouvelle puisqu'elle est attestée à la fin du XVIIIe siècle par Pruneau de Pommegorge et par Saugnier. Celui-ci écrit :

---

(76) 36% de 30 à 39 ans et 5% de 60 à 78 ans.

(77) Retenons les noms de Marie Escal, Marie Labouré, Rose Jaffro, Vve Pellegrin, Catherine Despèche, Catherine et Madeleine Blanchot, vraisemblablement des filles du gouverneur Blanchot et Mme Tailhardat-Fayette.

"on le peut (traiter des affaires) avec les riches habitantes qui conduisent leurs affaires par elles-mêmes, ont toujours de cent cinquante à deux cents nègres à elles appartenant" (78).

Si tous les traitants figurant sur la liste générale périodiquement révisée participent aux répartitions du fonds commun destinées à l'extinction progressive des dettes, seuls quelques uns d'entre eux reçoivent une commission et dirigent effectivement des opérations de traite. Comme nous l'avons déjà remarqué, l'administration fit preuve au début d'une certaine rigueur mais elle s'en départit peu après la bonne récolte de 1845 pour redevenir plus prudente avec le retour des difficultés. Ainsi, le nombre des traitants commissionnés de 53 en 1843 grimpa à 143 en 1846 pour descendre à 124 en 1849 et le pourcentage par rapport aux inscrits de la liste générale s'établit respectivement à 28,3, à 70 et à 46,4 (79).

c) Les catégories de traitants

Les traitants ne constituent pas un groupe homogène car il nous faut, en effet, distinguer ceux qui travaillent pour leur compte et ceux qui sont mandataires d'un négociant. Les premiers sont des entrepreneurs dont les relations avec

---

(78) PRUNEAU de POMMEGORGE, op.cit., p.3, SAUGNIER, op.cit., p.276.

(79) En 1847, 156 traitants furent commissionnés. Ce chiffre maximum est trois fois plus élevé que celui de 1843. L'année précédente l'association sénégalaise n'avait employé que 22 traitants.

les négociants peuvent cependant revêtir deux formes. Les uns leur achètent des guinées soit au comptant (80), soit à crédit, arment pour leur compte et disposent pour leur meilleur profit de la gomme obtenue en échange, les autres reçoivent en prêt d'un négociant avec lequel ils sont liés d'affaires, à un prix déterminé une certaine quantité de guinées et de marchandises propres aux échanges et la campagne finie, ils doivent livrer selon les conditions du marché un certain tonnage de gomme. Chaque maison de commerce de Saint-Louis est ainsi en relations constantes avec un certain nombre de traitants qu'elle regarde comme sa clientèle. Les gérants - traitants ou mandataires - ne sont pas, comme les précédents, des traitants trafiquant à leurs risques et périls, mais des hommes essentiellement à gages percevant donc des appointements fixes et un bénéfice déterminé pour chaque millier de gommes qu'ils traitent.

A l'origine, tous les traitants appartenaient à la première catégorie, mais, avec l'installation de nouvelles maisons de commerce et le développement de la concurrence, apparaît et se développe le système des traitants employés comme mandataires par les négociants. En 1842, affirmer comme le fait le rapport de la commission des gommes que les mandataires constituent l'exception paraît exagéré car au cours des débats, Larcher, chef du service judiciaire du Sénégal avait signalé l'évolution qui, depuis quelques années

---

(80) Les traitants capables d'acheter au comptant leur cargaison de traite sont très peu nombreux, cinq ou six estime le commerce bordelais en 1842. Dans ce cas ces traitants ne sont la clientèle de personne, se fournissant aux meilleures conditions chez les différents négociants.

poussait les traitants à leur compte à "se mettre aux gages des négociants". Aux yeux de l'administration française l'ordonnance de 1842 doit l'accélérer. Distinguant parmi les traitants à leur compte les "gros" et les "petits", elle considère que ces derniers plus vulnérables aux fluctuations de la conjoncture et ne disposant que de peu de crédit auprès des négociants devront se résigner à en devenir les mandataires. Ils feront alors une concurrence ruineuse aux "gros" qui à leur tour se soumettront, à part les plus importants et les plus habiles qui réussiront à devenir négociants. Ainsi, Thomas, chef du service administratif écrit au moment où s'organise la traite de 1843 :

> "Tout semble indiquer que les petits traitants auront beaucoup de peine à trouver du crédit chez les négociants; ceux-ci paraissent bien décidés à ne leur faire aucune vente de guinées, mais seulement à les employer comme mandataires" (81).

Bouët rapportant les craintes des gros traitants confie au ministre qu'"il ne serait pas impossible que dans un avenir plus ou moins lointain les traitants ne devinssent presque tous de simples courtiers de rivière des négociants de Saint-Louis" et quelque temps après, il ajoute qu'il faut s'applaudir de cette révolution dans les usages de la traite car "elle assigne aux traitants leur véritable rôle, celui de courtier de gomme" (82). Cependant cette transformation

---

(81) Thomas à directeur des Colonies 20 février 1843 A N S O M Sénégal XIII 26b.

(82) Bouët à ministre, 1er février 1843,n°55 et 28 mars 1843, n°114 A N S O M Sénégal I 25c. Les gros traitants avaient demandé au gouverneur par la voie de la commission syndicale "à ne pas souffrir que les négociants puissent expédier les petits traitants en rivière comme mandataires. Ils objectent que ne pouvant faire venir

n'a pas été aussi rapide que l'espérait Bouët car si vraisemblablement le nombre des mandataires s'est brusquement élevé en 1843 par comparaison avec les années antérieures, on constate ensuite une certaine stabilité dans le rapport numérique entre traitants à leur compte et traitants salariés. En 1843, sur cinquante trois traitants ayant effectivement fait la traite, vingt six agissaient pour leur propre compte, soit la moitié. Cependant les bonnes récoltes de 1845-1846 ayant incité les négociants à diriger sur les escales de plus nombreux traitants, le pourcentage des indépendants a fléchi jusqu'aux environs de 40% (83). Il retrouve son niveau de 1843 en 1848-1849 (respectivement 61 sur 121 et 64 sur 124 traitants), mais à la suite des années difficiles du milieu du siècle, il s'effondre en 1852 à 25% (20 traitants à leur compte sur 81) (84). L'évolution souhaitée par Bouët paraît alors en bonne voie d'achèvement.

Certains "gros traitants", à la vérité fort peu nombreux, achètent, nous l'avons vu les marchandises de traite au comptant ou à crédit, et s'efforcent d'écouler la gomme obtenue en

---

(82) suite
leurs marchandises de première main de France ... ils craignent d'ouvrir une lutte trop désavantageuse avec les mandataires des négociants de Saint-Louis aux escales".

(83) 40,5 % en 1845, 38,4 % en 1846 et 42,3 % en 1847. Ces renseignements sont tirés des dossiers XIII 27, 28 et 29 des A N S O M Sénégal.

(84) Rapport du 5 août 1852, A N S O M Sénégal XIII 30 c.

échange aux meilleures conditions possibles sur le marché de Saint-Louis. Cependant le développement de leurs affaires les inciterait à secouer le monopole des négociants de la colonie et à tisser des liens avec le commerce de la métropole si la législation en vigueur ne leur en refusait la possibilité en leur interdisant le cumul des patentes de négociant et de traitant (85). L'association était le seul moyen d'échapper à cette réglementation restrictive. Certains l'ont bien compris comme les deux frères Alsace qui fondèrent en janvier 1839 une société en nom collectif sous la raison sociale Alsace frères, Louis étant négociant et Georges traitant. Elle avait pour but "l'achat et la vente de toutes marchandises, l'envoi de tous produits, de valeurs en Europe et retours, l'expédition au bas de côte, aux escales du haut et bas Sénégal pour la traite des gommes et autres produits". Le capital social s'élevait à 169.984 F.,78 c. constitué en marchandises diverses, en pièces de guinées, en embarcations et en actions de la Compagnie de Galam (86). En fait, il semble qu'elle soit restée confinée dans le cercle étroit des affaires saint-louisiennes (87) et nous verrons plus tard qu'elle n'a pas été heureuse. Une autre solution

---

(85) Bouët à ministre, 13 février 1843.

(86) Constitution de la société Alsace frères, D P P C Notariat de St Louis, n°3, 10 janvier 1839. La durée était de quatre ans mais la société fut reconduite ensuite.

(87) Allusion dans la discussion du Conseil d'administration relative à l'Association privilégiée, séance du 7 avril 1842.

consistait à abandonner la profession de traitant pour prendre une patente de négociant. Germain et Joseph Crespin créérent ainsi en octobre 1837 une maison de commerce au capital de près de 100.000 F., mais en fait ils n'avaient "d'autres industries que celle qu'ils trouvaient aux escales" par l'intermédiaire de leurs traitants (88). Devant la concurrence de plus en plus vive des mandataires surtout en fin de traite lorsque les négociants expédient aux escales des traitants jusque là inemployés pour écouler leurs stocks de guinées, quelques traitants ont songé à unir leurs forces. Ainsi, en mars 1847, Nicolas d'Erneville établit une association avec ses trois fils traitants. Sous la raison sociale "d'Erneville et Cie" elle a pour but de "pratiquer le commerce tel qu'il se fait au Sénégal, principalement le commerce de la gomme aux hautes et basses escales du Sénégal". Son capital est de 40.000 F., "partie en marchandises, partie en numéraire, partie en navires". Sa durée est de cinq ans et les bénéfices seront laissés dans la société afin de lui donner toutes possibilités d'extension (89). Le sort de cette association ne nous est malheureusement pas

---

(88) La société Germain et Joseph Crespin a été constituée par acte du 12 octobre 1837 D P P C Notariat Saint-Louis n°126. En 1843, Joseph Crespin expédiait à l'escale du Coq François Patterson et à celle des Trarza Mathurin Bougouma et François Désert, Germain Crespin utilisait au Coq les services de Gabriel Bénis; la société ayant été dissoute cette même année après la traite, les fondateurs reprennent à partir de 1844 le chemin des escales c'est-à-dire Joseph au Coq et Germain aux Trarza.

(89) D P P C Notariat de Saint-Louis n°42, 1er mars 1847, Nicolas d'Erneville en 1843 traitait seul à l'escale des Trarza, à cette date J.B. était aide-traitant de Yatma Blondin et Georges aide-traitant de Moussa Toup. Nous n'avons pas trouvé trace à cette date du troisième fils Crespin.

connu. Nicolas d'Erneville n'innovait pas car en séance du Conseil d'administration on signalait déjà en 1842 que plusieurs traitants se trouvaient associés, faisaient des expéditions aux différentes escales et, présents sur les divers marchés du fleuve répartissaient ainsi les risques et les chances. Remarquons que toutes ces sociétés commerciales, quelle qu'en soit la forme sont toutes de structure familiale. Certains Africains paraissent avoir été tentés comme les mulâtres par la formule de l'association. Nos sources nous en signalent une à l'escale du Coq en 1843 : celle d'Ali Seye, de Demba Kévé et de Madiop Poul. Elle s'explique sans doute par le fait que si tous les trois sont bien présents sur la liste des traitants, seul Ali Seye a obtenu une commission et que ces deux associés ont été réduits à l'assister au titre d'aide-traitants. Il ne s'agit que d'une association de circonstance car en 1847 chacun des membres ayant été commissionné a repris son indépendance (90). D'autre part, certains "grands" se contentaient d'utiliser auprès d'eux aux escales les services de plusieurs traitants qu'ils pouvaient diriger avec efficacité : ainsi Guillaume Foy, l'un des plus riches et des plus importants de Saint-Louis employait-il au Coq Samba Poul et J.P. Floissac.

A la différence des gros traitants que nous venons d'évoquer et qui peuvent se faire entendre des négociants, la plupart des traitants qui travaillent à leur compte pre - nant à crédit les guinées qu'ils rembourseront en gomme, n'ont le plus souvent que l'illusion de l'indépendance même s'ils conduisent eux-mêmes leurs opérations aux escales. En effet, ils subissent surtout en fin de traite la concurrence

---

(90) Traite de 1843, escale du Coq A N S O M Sénégal XIII 27 a. Traite de 1847, escale du Coq A N S A O F Q 6.

des mandataires et ils doivent convertir en gomme, dans des conditions le plus souvent désastreuses, les guinées jusqu'alors invendues et ainsi, se trouve liés par d'importantes dettes à ceux qui les ont approvisionnés. Pour rompre ce cercle vicieux, il faudrait, comme le rappelle le ministre en mars 1845, que les traitants puissent stipuler avec leurs bailleurs de guinées des conditions propres à les mettre de pair avec eux dans les échanges aux escales, c'est-à-dire obligation pour le négociant de reprendre les guinées invendues, renonciation formelle de sa part à vendre la guinée aux escales en dessous du prix auquel il aura conclu à Saint-Louis et enfin faculté pour le traitant de débiter lui-même la gomme au retour des escales et de solder le négociant en argent ou en billets. Mais dans la conjoncture difficile du milieu du siècle, il était bien évident que les traitants étaient incapables de faire accepter ces conditions, et faute de le pouvoir, ils restaient à la merci de leurs fournisseurs à moins qu'ils ne se résignent à abandonner la partie et à se transformer en simples courtiers des négociants (91).

d) Les diverses activités des traitants de gomme

Les traitants qui depuis 1842 par leur organisation en corporation jouissent du monopole du commerce de la gomme aux basses escales ne limitent pas à ce secteur du fleuve leurs activités. En effet, ils participent aussi au commerce de Galam directement et indirectement. La Compagnie de Galam constituée dans le but d'assurer une meilleure exploitation du commerce du haut fleuve a son privilège suspendu chaque année au moment des hautes eaux du 1er août au 31 décembre.

---

(91) Gouverneur à ministre 24 mai 1844, n°150, A N S O M Sénégal I 25 c et ministre à gouverneur par interim, n°95, 18 mars 1845, idem I 27 b.

Pendant ces cinq mois la traite est entièrement libre et tous les traitants sans distinction peuvent l'effectuer soit pour leur compte, soit pour celui des négociants. Or les traitants des basses escales ne les quittent le plus souvent que dans le courant de juillet, ils doivent alors redescendre à Saint-Louis pour y rapporter la gomme et préparer leurs approvisionnements pour Bakel; ils ne peuvent être prêts pour le 1er août. A leur requête, l'administration décide, à partir de 1845, semble-t-il, de retarder le départ de Saint-Louis pour Galam de telle façon que "les traitants des escales inférieures" ne soient pas "devancés ... par ceux qui ne sont pas admis aux escales" (92). Cette attitude suscita une réclamation au ministre de la société Marrot de Bordeaux qui possède une maison à Saint-Louis sous la raison sociale Bourilhon et Cie. Elle faisait remarquer qu'en agissant ainsi l'administration prolongeait en fait le privilège de la Compagnie de Galam de plus d'un mois, alors que les traitants auraient dû partir entre le 1er et le 5 juillet pour être à pied d'oeuvre au 1er août. Le Conseil d'administration consulté par le gouverneur à la demande du ministre répond que, d'une part les transactions de la compagnie s'arrêtent en fait toujours le 1er août parce que les indigènes conservent leurs produits "pour attendre le commerce libre qui par suite de la concurrence leur procure plus d'avantages" et que,

---

(92) L'arrêté du 11 août 1845, B A S 1845-1846, p.43, fixe le départ à partir du 15 août. L'année suivante, les traitants ne purent se faire expédier que le 1er septembre, arrêté du 31 août 1846, B A S p.250-251 et arrêté du 28 juin 1847 fixant le départ au 20 août A N S O M Sénégal XIII 9 b.

d'autre part, si on faisait droit à la demande de Bourilhon "ce serait au détriment de la grande majorité". Le gouverneur en ajournant sa décision après la conclusion d'une enquête qu'il fera effectuer auprès des traitants des escales se rangeait délibérément aux côtés de ceux-ci (93). Les affaires de Galam étant plus avantageuses que celles des escales, on comprend l'acharnement des traitants à défendre leurs positions. Nous retrouvons donc parmi les expéditeurs pour le haut fleuve les frères Alsace, Joseph Crespin, Georges d'Erneville, Rose Jaffro Vve Pellegrin et Marie Labouré (94). Enfin, ces mêmes traitants participent indirectement pendant le reste de l'année au commerce de Galam comme actionnaires de la Compagnie. En effet, lorsqu'elle se reconstitue en 1847 nous voyons figurer à côté des négociants, des marchands et des artisans de Saint-Louis, les noms de nombreux familiers des escales du Coq, des Trarza et des Darmankour; citons au hasard Samba Agui, Demba Taliba, Massemba Cina, Fara Biram, G. Foy, Marie Escal, Marie Labouré, Nicolas d'Erneville, Georges Alsace, Germain Crespin, Mme Rose Pellegrin et Mac Namara (95). Mais comme si tous ces avantages ne leur suffisaient pas, nombre de traitants ne négligeaient pas les bénéfices de la petite traite en faisant effectuer par des commis la collecte du mil et des cuirs dans les marigots de la rive gauche. Le ministère s'inquiète de

---

(93) Marrot et Cie à ministre, 22 février 1846, et Conseil d'administration, 25 mai 1846, A N S O M Sénégal XIII 9a et ministre à gouverneur, 10 mars 1846, n°72, id. I 28 d.

(94) Traite libre à Galam en 1844 A N S O M Sénégal XIII 9a et en 1845 A N S A O F Q20.

(95) Conseil d'administration, séances des 28 juin et 19 septembre 1847, A N S O M Sénégal XIII 9b.

cette situation lorsqu'il écrit au gouverneur par interim en mai 1844 :

> "il me paraît regrettable qu'on se soit cru dans la nécessité de laisser ... le commerce des marigots de la rive gauche accessible aux traitants des escales en concurrence avec les traitants non commissionnés. Cette liberté sans être expressément contraire aux stipulations de l'ordonnance du 15 novembre 1842 détruit cependant une des combinaisons qui dans le système consacré apparaissait compensatoire des restrictions mises à la profession de traitant" (96).

Ainsi, dans l'esprit du ministre les avantages réservés aux escales à la corporation des traitants impliquaient qu'elle ne cherche pas à accaparer à son profit toutes les activités de traite de la colonie, mais dans la question du commerce des marigots comme dans l'affaire de la réclamation Bourilhon considérée comme justifiée par les bureaux de Paris, le ministre n'a pas réussi à faire prévaloir son point de vue, vaincu par la "pesanteur sociologique". En effet, cet échec est tout à fait révélateur de la prééminence des traitants de gomme ou plus exactement des plus importants d'entre eux dans la société sénégalaise. Représentés au Conseil général, au Conseil d'administration et au Comité du commerce, entretenant des liens étroits avec certains membres de l'administra-

---

(96) Ministre à gouverneur par interim, 17 mai 1844, n°165, A N S O M Sénégal I 25 d. Sans doute le règlement sur la traite de la gomme aux escales du 10 février 1843 dans son article 28 avait interdit ce commerce aux traitants des escales mais il avait été abrogé faute de pouvoir le faire respecter.

tion, ils sont attentifs à défendre leurs intérêts et cette "rente de situation" qu'a tenté de leur réserver la législation de 1842 (97).

5°- Les auxiliaires du commerce et de l'administration

Autour des traitants de gomme, surtout des plus importants d'entre eux gravitent d'une part un personnel qualifié qui les secondent aux escales, et d'autre part des petits traitants de Galam pendant la période de la traite libre. Pour eux, comme pour les auxiliaires du commerce européen, nous ne disposons que de notations fragmentaires qui ne permettent pas d'apprécier d'une manière précise la diversité des situations et les possibilités d'ascension sociale. Nous n'avons pas plus de chance du côté de l'administration car nous n'avons aucun moyen d'établir la proportion des mulâtres et des Africains qui y servent. Mais constatons seulement que le monde de la balance et celui du porte-plume ne sont pas irréductibles et que relativement fréquents sont les passages de l'un à l'autre.

---

(97) Les fonctionnaires métropolitains contractaient avec des signares, soit des "mariages à la mode", pratique encore courante, soit des unions légitimes. Signalons pour cette période que le chef du service administratif (1843), puis gouverneur par interim (1844-1845), Thomas, était le gendre de Marie Labouré. De plus, les bureaux de la colonie employaient des jeunes gens de Saint-Louis et de Gorée.

a) Dans la mouvance du commerce de la gomme

Aux escales, les traitants tout au moins les plus importants d'entre eux, utilisaient les services d'aide-traitants et d'"écrivains" pour les assister dans leur négociation avec les vendeurs de gomme, surveiller le séjour de ceux-ci à bord des navires, diriger le personnel, tenir le minimum de comptabilité exigé par l'ordonnance de novembre 1842 et assurer les contacts avec l'officier chargé de la sécurité de l'escale. Existait-il une différence entre les attributions de l'aide-traitant et celle du commis-traitant? Une discussion allait s'engager sur cette question. On sait que l'article 3 de l'ordonnance de 1842 exigeait pour être inscrit sur la liste générale des traitants d'avoir exercé pendant trois années les fonctions d'aide-traitant, or en 1845 la commission syndicale y fait figurer des commis-traitants. Le chef du service administratif s'élève au Conseil d'administration, contre cette assimilation abusive car d'après lui le commis-traitant, confiné dans de simples besognes d'écriture (tenue des livres, centralisation des opérations de traite) ne peut acquérir une formation suffisante pour exercer un jour le métier de traitant alors qu'au contraire l'aide-traitant qui supplée à l'occasion son patron, et même agit de concert avec lui possède toutes les connaissances pratiques nécessaires. Cependant des négociants ayant fait remarquer que les deux dénominations recouvraient en fait une même activité, le ministre se rangeait à leur avis en déclarant qu'à Saint-Louis les deux termes sont considérés comme synonymes (98). Parmi les aide-traitants qui figurent

---

(98) Séance du Conseil d'administration du 16 décembre 1845. A N S O M XIII 26 b, ministre à gouverneur, 22 mai 1846, n°166, ib. I 29 b.

dans les rapports de traite, on peut distinguer d'une part les jeunes, fils de traitants le plus souvent, qui accomplissent leur temps d'initiation exigé par la réglementation, et, d'autre part, des traitants qui n'ayant pas été commissionnés ont préféré servir en second. On peut aussi se demander si l'"écrivain" n'a pas, par la suite, bénéficié de la même assimilation que le commis-traitant car deux des écrivains de 1843 : François Blondin et Etienne Watermann ont été admis à faire partie des traitants trois ans plus tard (99).

Enfin, il faut remarquer qu'il n'existe pas de ségrégation entre mulâtres et Africains, les premiers acceptant facilement de servir d'aide-traitants et d'écrivains à des traitants noirs (citons par exemple Georges d'Erneville chez Moussa Toup, Auguste Guillabert chez Télémaque, Jean-Baptiste d'Erneville chez Yatma Blondin, Jean Lamotte chez Tierno Malick et Etienne Watermann chez Ali Seye (100). Les mulâtres par leur instruction constituaient d'indispensables auxiliaires pour des traitants noirs le plus souvent illettrés.

Petits traitants et marigotiers - cent à cent cinquante au milieu du siècle - se déplacent tout le long du fleuve pour recueillir le mil, les poissons secs, les cuirs, un peu d'arachide et de gomme. Ils effectuent leur commerce en toutes saisons mais surtout pendant la période de crue avec de petits bateaux plats de deux à douze tonneaux. Ils partent en général pour une campagne de deux mois, leur travail est beaucoup plus pénible que celui des escales car ils

---

(99) Traite du Coq 1843, A N S O M Sénégal XIII 26 b et 27 a.
(100) ibidem.

se déplacent sans cesse et ne bénéficient pas de la même protection. A l'époque de "la fièvre de la gomme", on avait vu la traite des marigots abandonnée par une partie de ceux qui la pratiquaient afin de tenter leur chance dans la "grande traite" et le mil s'était raréfié sur le marché de Saint-Louis. L'organisation de la corporation des traitants rendra les marigotiers à leur trafic et cela d'autant plus que la demande de mil aux escales ne va pas cesser de s'accroître. Ces marigotiers travaillent pour leur compte ou sont les mandataires des traitants de gomme même si le mil doit être expédié à Saint-Louis avant d'être embarqué pour les escales. Les petits traitants se précipitaient à Galam pendant la période de traite libre agissant pour eux-mêmes ou pour le compte de traitants de gomme ou de négociants de Saint-Louis. Il est impossible d'en évaluer le nombre, mais on sait seulement que d'assez nombreux Saint-Louisiens trouvaient dans cette activité un modeste gagne-pain, d'où leur attachement à ce que la liberté du commerce soit véritablement effective pendant les cinq mois où elle était autorisée. D'ailleurs, les conditions allaient bientôt changer avec la suppression de la Compagnie de Galam.

b) Dans la mouvance du commerce européen

Les traitants du fleuve même s'ils accaparent toute l'attention par l'importance numérique, la diversité et l'originalité des situations, le prestige et à l'occasion, l'influence sur les décisions des autorités, ne sauraient constituer tout le monde des traitants sénégalais. Il y aurait mauvaise grâce, en effet, à passer sous silence ceux qui, à partir de Gorée, prospectent le littoral proche ou lointain à la recherche de mil, de riz, des cuirs, de la cire, des boeufs et du morfil. Evoqués discrètement dans les ouvrages des contemporains et dans les archives, de faible envergure dans l'ensemble, ils font piètre figure à côté de leurs

confrères du fleuve. Les traitants mulâtres ou noirs, captifs ou libres, munis de marchandises convenables par les négociants pratiquaient essentiellement la troque des produits nécessaires à l'approvisionnement de Gorée et éventuellement de Saint-Louis (101). Les produits d'exportation : cire, cuirs et morfil semblent leur échapper si on en croit Bouët-Willaumez qui écrit que les petits traitants de Gorée "ont continué à vivoter de la traite fort restreinte du mil" (102). A Sédhiou, les traitants de Gorée rencontraient la concurrence de la Compagnie de Galam dans laquelle les capitaux de Gorée étaient représentés d'une manière infime. La nature des relations entre traitants et négociants ne peut être éclaircie mais il est tout à fait vraisemblable de penser que très peu nombreux étaient ceux qui travaillaient à leur compte.

L'arachide dont on a pu apprécier l'importance toute nouvelle sur la côte au sud de Gorée ne devait finalement pas apporter d'aliment nouveau à l'activité des traitants de l'île. L'organisation de son commerce comme le constatent le commandant particulier Dagorne et Bouët-Willaumez s'est faite en dehors d'eux. A Saint-Louis, l'apparition de l'arachide dans les transactions est un peu plus tardive qu'à Gorée. Comme sur la côte sud, les achats se font en dehors de toute réglementation, différence capitale avec le commerce de la gomme : les négociants constatant les débouchés faciles de l'arachide en métropole expédient dans le Kayor quelques traitants qui n'ont pas trouvé d'emploi sur le fleuve. Mais leur sécurité n'est pas toujours assurée et finalement se

---

(101) Rapport du commandant particulier de Gorée, Dagorne, 1er mai 1845, A N S O M Sénégal IV 21 b.

(102) BOUET-WILLAUMEZ, Commerce .., op.cit, p.55.

constitue à Gandiole une escale dont l'atmosphère de concurrence n'est pas sans rappeler celle des escales de gomme. Etablira-t-on pour l'arachide un régime réglementaire comme il en existe déjà un pour la gomme ? Certains le souhaitent d'autant plus qu'ils s'inquiètent de l'emploi nouveau et fréquent du numéraire. Ainsi, Tailhardat-Fayette, président du Conseil général s'en fait l'avocat lors de la séance du 17 janvier 1848 : "on peut réglementer le commerce de Gandiole puisque celui des escales l'est" et il présente au gouverneur un voeu de l'assemblée en ce sens. Cette attitude est tout à fait révélatrice de la mentalité des nombreux "habitants" mais le Conseil d'administration s'est prononcé finalement pour la liberté (103). A Gandiole est en train de se dessiner un autre type de traitant qui s'imposera avec l'extension du commerce de l'arachide. En effet, les négociants européens instruits par la difficulté, voire l'impossibilité du recouvrement des dettes des traitants de gomme ne tiennent évidemment pas à renouveler une expérience aussi décevante et préfèrent mettre en place un réseau d'agents salariés intéressés aux affaires qu'ils peuvent guider et étroitement surveiller. Le commerce européen offre aux Sénégalais quelques emplois de "cadres" : commis-négociants, gérants de boutiques et de factoreries, employés aux écritures. Ces débouchés sont fort modestes car en ce milieu du XIXe siècle les maisons de commerce n'ont d'installations qu'à Saint-Louis et à Gorée auxquelles s'ajoutent quelques factoreries échelonnées de la presqu'île du cap Vert jusqu'à Sierra Leone. C'est à Saint-Louis où se centralisent toutes les opérations de comptabi-

---

(103) Conseil général, séance du 17 janvier 1848, A N S O M Sénégal VII 29 c, conseil d'administration, séance du 5 mars 1848, A N S O M Sénégal VII 26 bis 9.

lité que ces auxil iaires sont les plus nombreux et à cette époque ils sont largement recrutés parmi les "gens du pays". Les archives ne nous livrant aucun contrat d'engagement de ces divers personnels ne nous ont pas permis d'en définir avec exactitude les véritables fonctions et d'en connaître les avantages matériels. Aussi, beaucoup de questions restent-elles sans réponse : pourcentage respectif des Européens et des "gens du pays", influence des années de crise sur le nombre de ces emplois et conséquence pour les jeunes Saint-Louisiens et Goréens, comparaison entre les ressources d'un traitant salarié et celles d'un commis-négociant. Remarquons simplement que si les noirs sont nombreux parmi les traitants, ici ce sont les mulâtres qui, grâce à leur niveau d'instruction jouissent d'une incontestable suprématie.

La dénomination générale de commis-négociant semble en fait recouvrir deux types de situations. La première, plus fréquente à Saint-Louis, n'implique que des responsabilités limitées. Le commis-négociant ayant la charge d'un secteur particulier travaille sous le contrôle de ses patrons européens. Il prévoit l'approvisionnement de la prochaine traite et surveille l'évolution du stock de marchandises, suit les résultats de la collecte des produits et tout particulièrement de la gomme, ou bien encore dirige les relations avec les traitants et établit le bilan de leurs opérations. Ce n'est qu'occasionnellement lors d'une absence ou d'un décès, qu'un commis-négociant peut être appelé à prendre la direction des affaires de l'ensemble de la maison. Ainsi, un acte notarié confie-t-il aux deux commis-négociants, Alexis Léautier et Th. Dard, la mission d'assurer la continuité de la Société Gasconi, Griffou et Cie, en cas de décès de l'un

des associés-gérants (104). Par contre, à Gorée les commis-négociants, souvent mis à la tête des succursales des maisons de Saint-Louis assument des responsabilités plus larges: ainsi, par exemple Marrot Rabaud et Cie donne en 1852 mandat à François Dupuy "de suivre et gérer toutes opérations de commerce de la maison à Gorée et sur tous les points de la côte occidentale d'Afrique jusqu'à Sierra Leone, vendre, affréter" (105). Quelques autres noms de commis-négociants nous ont été conservés, mais pour certains comme Alexis Huchard à Albréda, J.P. Jouga et Pierre d'Erneville fils, au bas de côte, il semblerait plus juste de parler de gérants de factoreries (106).

Les négociants ne limitaient pas leurs activités au commerce de gros, ils avaient aussi ouvert des boutiques de

---

(104) D P P C Notariat Saint-Louis, 1er juillet 1847, n°116. Sauveur Gasconi devait gérer la maison de commerce établie à Marseille et Antoine Griffou celle de Saint-Louis et de Gorée. C'est en cas de décès de ce dernier que les deux commis-négociants le remplaceraient en attendant une décision de Marseille (art.10). Théodore Dard est le fils naturel de Jean Dard instituteur et de Marie Laîné, habitante indigène.

(105) D P P C Notariat Saint-Louis, 28 décembre 1852, n°371. François Dupuy est le fils de Nicolas Dupuy décédé en 1836 et d'Eugénie Hardy.

(106) Jean-Pierre Jouga descend d'un nommé Jean Jouga, employé aux écritures du roi à la veille de la Révolution. Pierre d'Erneville est le neveu de Nicolas d'Erneville.

détail à Saint-Louis et à Gorée dont le but était non seulement de procurer aux citadins une gamme extrêmement variée de marchandises européennes mais aussi d'accueillir les étrangers venus apporter leurs produits directement dans les villes. La gérance de ces boutiques était généralement confiée à des hommes ou des femmes du pays plus proches de la clientèle et en connaissant mieux les besoins et les désirs. Aux gérants de boutique, il faut ajouter quelques employés aux écritures qui à l'agence générale de Saint-Louis ou à la succursale de Gorée, tout en tenant à jour les livres de comptabilité et les registres de correspondance, s'initient aux affaires avec pour certains le secret espoir de devenir commis-négociant et d'être intéressés à la marche de l'entreprise. Le commerce de détail n'est pas l'apanage des négociants européens car l'existence de boutiques tenues par des noirs ou des mulâtres est attestée sans que nous puissions apprécier l'importance de leurs affaires.

c) Au service de l'administration

Dans ce domaine les informations sont également rares et dispersées. Les compagnies d'Ancien Régime avaient très tôt compris la nécessité d'effectuer pour certains emplois un recrutement local et l'administration royale continua cette tradition trouvant avantage dans l'adaptation au climat et dans les traitements moins élevés des créoles. Cependant les vocations sont rares car les séductions du commerce sont plus fortes que celles de l'administration. La stabilité du personnel s'en ressent parmi les "écrivains de marine" qui n'attendent qu'une occasion pour échapper à la monotonie des bureaux. L'exemple le plus illustre dans ce domaine est celui de Léopold Panet. Né dans le milieu "traitant", mais n'ayant pu y faire sa place alors que le commerce de la gomme traversait la crise que l'on sait, il se tourna vers le service de la colonie. Remarquant son intelligence, Raffenel

l'emmena dans son voyage vers Ségou. Par la suite, Panet allait accomplir la traversée du désert de Saint-Louis à Tanger, mais à son retour il opta définitivement pour le commerce (107). D'autres employés ont eu, à son exemple, leur carrière partagée entre le commerce et l'administration, c'est-à-dire que pour un grand nombre, celle-ci n'était envisagée que comme un recours dans les moments difficiles (108). L'abbé Boilat a cherché à réagir contre un tel état d'esprit qu'il jugeait déplorable. Le collège créé à son instigation à Saint-Louis devait, selon lui, orienter les jeunes Sénégalais vers des études complémentaires en France qui feraient d'eux par la suite les cadres indispensables de la colonie (109). Les services techniques attiraient peu car rares étaient les "enfants du pays" qui avaient pu suivre un enseignement en France. Cependant Ferdinand Girardot,

---

(107) PANET(Léopold)(1819-1859) entre dans l'administration comme écrivain temporaire de la Marine en juin 1838, mais il démissionne en janvier 1839 pour devenir aide-traitant. Il réintègre le service de la colonie en décembre 1845 comme écrivain. Promu commis en mars 1849, il quittera définitivement l'administration pour le commerce en novembre 1850 déçu de ne pas avoir été nommé aide-commissaire. Voir CORNEVIN (R) Léopold Panet premier explorateur du Sahara et premier écrivain africain de langue française, Bulletin de l'I F A N B , t.XXX, juillet 1968, n°3, pp.1243-1255 et PASQUIER (R): un explorateur sénégalais, Léopold Panet, African Historical Studies, vol.II, 1969, n°2, pp.307-317.

(108) Nous reviendrons sur ce problème plus loin.

(109) Discours prononcé par l'abbé Boilat pour annoncer la création du collège en février 1843, reproduit dans les Esquisses Sénégalaises, p.236.

Edmond Lejuge et Honoré Lamotte avaient été élèves à l'école des Arts et Métiers de Chalons-sur-Marne. Le premier mourut poitrinaire peu après son retour au Sénégal tandis que le second servit à la direction du Génie et le dernier à celle des Ponts et Chaussées (110). Ces "écrivains" de marine et ces conducteurs de travaux recrutés sur place étaient parfois envoyés sur la côte occidentale dans les comptoirs nouvellement créés d'Assinie, de Grand-Bassam et du Gabon. Ces auxiliaires de l'administration issus de vieilles familles mulâtres n'occupaient que des postes subalternes tandis que certains des fils que les fonctionnaires européens avaient eu des femmes du pays gravirent des échelons plus élevés et revinrent pour une partie plus ou moins longue de leur carrière au Sénégal (111). Les noirs ne pénètrent dans l'administration que comme interprètes à la direction des Affaires extérieures, par exemple : Hamat N'Diaye Ann pour l'arabe.

---

(110) Les trois jeunes Sénégalais avaient accompagné en 1843-1844 la mission d'exploration Huard-Bessinières-Raffenel, cf. RAFFENEL (A) : voyage dans l'Afrique occidentale, op.cit.

(111) Parmi les mulâtres servant dans l'administration, on peut citer Joseph Moustey-Charbonnié, né en 1805, Entré dans les bureaux de l'administration de la marine en 1827, toute sa carrière se déroulera au Sénégal. Il sera aide-commissaire au moment de sa retraite en 1860, Jules Chapusa-Busquet débute en 1846 comme écrivain à Saint-Louis, Pierre Carpot (1825-1885) grâce à l'appui du baron Roger est nommé écrivain de marine en octobre 1847. A N Colonies, dossiers personnels EE 451, EE 449 (2) et EE 395.

Enfin, n'oublions pas pour être complet que, sous le régime du Concordat le clergé appartient à l'administration. Or au milieu du siècle, trois enfants du Sénégal, membres de la congrégation du Saint-Esprit figuraient parmi le clergé local : les abbés Boilât, Fridoil et Moussa. Ordonnés prêtres en septembre 1840, ils étaient arrivés dans la colonie en 1841 et 1842, réalisant l'ardent espoir de la Mère Javouhey de faire évangéliser l'Afrique par ses enfants. La personnalité la plus brillante était sans conteste celle de l'abbé Boilat, et nous aurons l'occasion de le présenter plus longuement par la suite; l'abbé Fridoil a été un moment directeur du collège tandis que l'abbé Moussa était le premier prêtre wolof (112).

6°- Les travailleurs

Le monde des négociants, des traitants et des employés du commerce et de l'administration, c'est-à-dire celui des habitants, formait la couche supérieure et relativement peu nombreuse de la population urbaine. Elle était en quelque sorte portée par la masse des travailleurs et de leurs familles qui pouvait représenter environ les trois-quarts

---

(112) Charles Fridoil, né en 1816 de père anglais après avoir servi à Saint-Louis fut en 1849 curé de Gorée. Jean Pierre Moussa arrivé en mai 1841 n'avait pas l'intention de rester dans son pays natal; en fait il y demeura jusqu'en 1849 ayant demandé à cette date de faire partie de la mission de la côte occidentale d'Afrique. Les abbés Fridoil et Boilat durent quitter le Sénégal en 1852 à la suite d'une décision du gouverneur Protet.

des effectifs recensés (113). Les demandes en domestiques, manoeuvres, ouvriers plus ou moins spécialisés et artisans étaient importantes puisqu'il convenait de satisfaire à la fois aux besoins des villes et à ceux d'un commerce qui pour de longs mois se fixait dans les escales du fleuve ou dans les factoreries de la côte.

Les briquetiers, les maçons, les charpentiers et les menuisiers assuraient l'entretien et la construction des maisons, les forgerons fabriquaient les outils nécessaires tandis que les tisserands et les bijoutiers s'efforçaient de répondre aux appétits de luxe des habitants des villes. Les traitants vivant à bord de leurs navires pendant cinq mois environ aux escales de la gomme et trois ou quatre mois à celles du pays de Galam aimaient à s'entourer d'un personnel nombreux, non seulement pour être capables de faire face à leurs activités, mais aussi pour satisfaire un penchant naturel à l'ostentation. Le personnel s'organisait en fonction de trois préoccupations majeures : le navire, sa con-

---

(113) D'après le rapport de Dagorne, commandant particulier de Gorée, du 1er mai 1845 déjà cité, on peut évaluer le nombre des travailleurs de cette île à plus de 4000 sur une population indigène de 5.000 personnes. Il y dénombre en effet 3.783 captifs et 123 engagés à temps, soit 3.906, auxquels il faut ajouter les ouvriers libres qu'il avait estimé trois ans plus tôt au nombre de 134. Pour Saint-Louis, la proportion d'esclaves et d'engagés à temps est beaucoup moins élevée par rapport à l'ensemble de la population recensée, mais il ne faut pas oublier que la ville accueille une importante population flottante venue du continent.

duite et son entretien, la traite avec la manutention des marchandises et des produits et les relations avec la clientèle et enfin la vie à bord : la nourriture et éventuellement les distractions. Les problèmes étaient du même ordre pour les traitants de Gorée qui partageaient leur existence entre de sommaires factoreries et leurs navires.

Avant 1848, selon leur statut juridique, les travailleurs se répartissaient en trois catégories : libres, esclaves et engagés à temps. Les premiers proviennent soit de noirs libres du continent, soit de captifs affranchis ou d'engagés qui, arrivés au terme de leur contrat, ont préféré demeurer dans les villes. Le nombre des libres de condition pauvre ou modeste est limité, car aussitôt qu'un peu d'aisance leur permet de s'élever, ils se rangent dans la catégorie des habitants. S'il est impossible de déterminer l'importance numérique des noirs libres, il semble qu'on soit mieux renseigné à l'égard des esclaves. En effet, les recensements précisent qu'en 1845 ils étaient 10.113 à Saint-Louis, à Guet N'Dar et à Gorée sur un total de 18.540 et en 1847, 9.159 sur 18.258 : ainsi un citadin sur deux était-il de condition servile. Il faut cependant distinguer entre le fait et le droit. Le fait, c'est la même dépendance à l'égard des maîtres de tous ceux que la société considère comme des esclaves. Le droit, c'est-à-dire ceux qui sont esclaves et ceux qui ne devraient pas l'être. En effet, l'administration du Sénégal s'était engagée dans la voie d'une législation restrictive. Ainsi, quand en 1823 un arrêté organise le recrutement des engagés à temps, il est fait défense d'introduire de nouveaux captifs dans les comptoirs français (114).

---

(114) Arrêté du 28 septembre 1823 B A S 1819-1842, p.67. D'après un arrêté du 31 décembre 1825, B A S idem p.112, l'état-civil des engagés à temps doit être constaté sur des registres particuliers.

En fait, la société coloniale va s'ingénier à tourner la législation, car malgré les garanties l'engagement est en réalité un esclavage à temps pouvant facilement se transformer en captivité pure et simple. Les engagistes se montraient habiles à provoquer le passage dans la catégorie des captifs en ne respectant pas la clause de libération définitive une fois le temps de travail accompli, en omettant de déclarer les enfants nés d'une engagée, en substituant l'engagé au captif décédé et en lui donnant son nom, et enfin, en ne présentant pas les engagés au recensement (115). Mais il y avait aussi plus simplement l'introduction clandestine de captifs. L'administration bien que consciente de ces fraudes est restée longtemps passive, plus ou moins paralysée par la crainte d'affronter une population réticente. Il faudra attendre les derniers mois de la Monarchie de Juillet pour qu'elle abandonne cette complaisance coupable. En effet, à ce moment les études se multiplient en vue de préparer une prochaine suppression de l'esclavage et le ministère tient à assainir la situation afin de ne distribuer une éventuelle indemnité qu'aux propriétaires en règle avec la loi. Il donne donc des ordres à la justice du Sénégal pour que la loi soit appliquée. C'est ainsi qu'en janvier, février et mars 1848, le procureur général fait diligence pour entamer de nombreuses procédures contre des propriétaires "d'esclaves" introduits à Saint-Louis sous le régime des engagés à temps et non portés comme tels sur les registres d'état-civil. Le tribunal a, alors prononcé dans la plupart des cas l'affran-

---

(115) ZUCCARELLI (F.) : Le régime des engagés à temps au Sénégal 1817-1848, Cahiers d'Etudes Africaines, volume II, n°7, 1962, pp.420-461.

chissement pur et simple (116). L'émancipation, une fois décidée, de nouvelles vérifications furent entreprises par une commission qui ramena le chiffre des esclaves donnant droit à une indemnité de 10.075 à 6.703 (117).

La possession d'esclaves est avant tout le fait des habitants. La classe servile est répartie entre un très grand nombre de maîtres car si quelques uns en détiennent plusieurs dizaines, une forte majorité n'en a que deux ou trois à son service (118). Il faut ajouter que certains esclaves étaient à l'occasion temporairement confiés par leurs maîtres de l'intérieur à des habitants du Sénégal moyennant une rétribution convenue à l'avance. L'esclavage des comptoirs français issu de la captivité africaine n'est en rien comparable à celui des colonies à sucre où il constituait un mode d'ex-

---

(116) A N S O M D P P C Tribunal de 1ère instance de Saint-Louis 1848 2.182 esclaves introduits en violation de l'arrêté de 1823 ont été radiés en quelques mois.

(117) Protet à ministre, 8 juin 1852, n°287, A N S A O F 2 B 31.

(118) D'après un état des possesseurs d'esclaves établi en 1844 il y aurait 6.173 captifs à Saint-Louis appartenant à 1.058 propriétaires. Soixante-trois d'entre eux ont plus de vingt captifs; les Européens ne s'inscrivent que pour des chiffres modestes (Héricé 27, Merle 24, Maurel et Prom 18), à la différence des habitants (Louis Alsace 111, Marie Labouré 94, Samba Agui 87 et Massemba Cina 77) . Il en est de même à Gorée où François et Jean de Saint-Jean viennent en tête respectivement avec 141 et 125 captifs. A N S O M Sénégal XIV 13.

ploitation à outrance. L'esclave de même race que son maître est simplement un serviteur ou un ouvrier à vie et héréditaire. Dans l'ensemble, les maîtres traitaient convenablement leurs esclaves et l'on pouvait constater dans leurs rapports "une grande familiarité et une certaine cordialité" (119). Malgré tout, une nette distance était marquée dans l'habitat. Ainsi, à Saint-Louis, les maîtres qui habitaient surtout la partie sud de l'île logeaient leurs esclaves, tout au moins ceux qui ne constituaient pas leur domesticité, dans le quartier du nord où ils avaient fait édifier pour eux des cases appelées "gallo" nom qui désigne au Kayor et au Walo le lieu consacré à la demeure des esclaves (120). Le maître était également tenu de nourrir tous ses esclaves, qu'ils travaillent ou non. Lorsque le captif travaillait à l'extérieur, soit pour le gouvernement, soit pour un employeur privé, il devait remettre à son maître la moitié de son salaire. En 1848 il existait tant à Saint-Louis qu'à Gorée quelques centaines d'affranchis qui devaient leur liberté soit "de la générosité de leurs maîtres soit par rachat de gré à gré" (121). Reconnaissons tout de suite qu'affranchir des esclaves

---

(119) GUEYE (M'Baye) : la fin de l'esclavage à Saint-Louis et à Gorée en 1848. Bulletin de l'I F A N série B t.XXVIII, n°3-4 juillet-octobre 1966,pp. 637-656.

(120) CARRERE (F) et HOLLE (P) : op.cit., p.8.

(121) GUEYE précise que de 1839 à 1848 d'après les registres de l'état-civil 554 esclaves ont été libérés par rachat.

âgés relevait souvent moins de la reconnaissance de bons et loyaux services que d'un souci d'alléger des charges devenues inutiles, souci qui, en ce temps de crise pouvait être ressenti assez vivement. Le rachat constituait cependant la principale forme d'affranchissement d'après Larcher chef du service judiciaire. Ce haut fonctionnaire soulève d'autre part un coin du voile sur la condition servile généralement trop parée de couleur rose par les historiens lorsqu'il signale dans son rapport que sur vingt-six affranchissements réalisés à Gorée en 1841, la plus grande partie de ce chiffre porte sur des captifs en état de désertion et réfugiés à Sainte-Marie de Bathurst. Les captifs emploient le temps de leur évasion au travail et lorsqu'ils ont amassé la somme suffisante à leur rachat, ils l'offrent à leurs maîtres, mus par le désir de rentrer dans leurs familles (122). Divers incidents qui se produisirent peu avant l'émancipation sont également révélateurs. Certains esclaves pensèrent que le moment des règlements de compte était arrivé et c'est ainsi qu'un jeune captif de vingt ans se porta à des voies de fait et à des menaces de mort contre la dame Labouré, propriétaire d'un grand nombre de captifs. D'autre part deux ou trois maîtres accusés de sévices à l'encontre de leurs captifs furent poursuivis devant les tribunaux (123).

Malgré l'attachement manifesté à l'esclavage par la majorité des habitants des comptoirs, le gouvernement métro-

---

(122) Rapport de Larcher au ministre, 20 mars 1842, A N S O M Sénégal VIII 9.

(123) Duchâteau, gouverneur par interim à ministre, 10 juin 1848, n°233 et 8 septembre 1848, n°374, A N S O M Sénégal XIV 15 a.

politain, convaincu que le Sénégal était placé dans des conditions différentes de celles des colonies à sucre, a pris l'engagement tacite de régler la question par ordonnance lors d'un débat parlementaire en 1845. Une minutieuse étude du dossier aboutit en octobre 1847 à un projet d'ordonnance qui fixe l'extinction de l'esclavage au 1er janvier 1849. Comme l'écrivait le directeur des Colonies dans une note au ministre, le Sénégal, à cause de sa situation particulière entrera le premier dans la voie du progrès où les autres colonies seront lancées par la suite. En fait, il n'en fut rien car le ministère incapable de définir la meilleure présentation du projet aux Chambres ajourna toute décision. La Révolution de 1848 allait précipiter les choses et l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies fut décrétée le 27 avril. Le gouvernement du Sénégal promulgua la mesure d'émancipation le 23 juin et, dans un délai de deux mois, tous les esclaves devaient se trouver libres. La journée du 23 août fut marquée par la proclamation solennelle de la liberté place du gouvernement à Saint-Louis.

Les engagés à temps qui devaient encore des années de service n'étaient plus très nombreux au moment de ces événements. Au recensement de 1846, ils étaient 814 mais deux ans plus tard selon les registres officiels il n'y en avait plus que 550 (124). Cette catégorie d'hommes avait été instituée au début de la Restauration dans la triple perspective de mettre un terme à l'esclavage, de disposer d'une

---

(124) Au recensement de 1846 on en dénombre 713 pour Saint-Louis et 161 pour Gorée mais il est évident qu'à ces chiffres comme à beaucoup d'autres on ne peut attacher une valeur absolue.

main d'oeuvre suffisante pour assurer le succès du plan de colonisation et de recruter les soldats nécessaires au renforcement de la garnison européenne. L'arrêté du 28 septembre 1823 pris par le gouverneur Roger organise minutieusement le régime des engagés à temps afin qu'aucune confusion ne s'établisse avec celui des captifs. Les esclaves de l'intérieur rachetés par les habitants de Saint-Louis et de Gorée et immédiatement affranchis étaient astreints à un maximum de quatorze années de travail.

Les précautions prises par l'administration n'ayant pas empêché des abus comme nous l'avons vu précédemment, le système des engagés à temps souleva bien des critiques dans les milieux abolitionnistes et des difficultés avec les Anglais lorsque des opérations de rachat étaient menées sur le littoral au sud de Gorée. L'administration coloniale craignant d'affronter le mécontentement de la population retardait sa décision. Il fallut toute l'autorité et toute la conviction du gouverneur Bouët pour sortir de l'impasse. Son arrêté du 18 janvier 1844 interdisait à partir du 1er mars suivant l'introduction de nouveaux engagés. Seul l'Etat se réservait de recruter ceux qui seront nécessaires pour organiser les troupes noires. Mais Bouët devait bientôt quitter la colonie et les habitants réclamèrent alors ouvertement l'abrogation de son arrêté. Ses successeurs se montrèrent souvent faibles face à ces réclamations, mais à Paris on entendait confirmer la politique de Bouët par une ordonnance royale. Celle-ci ne sera pas signée car le ministère rapidement persuadé de la nécessité de prendre le problème dans toute son ampleur, s'oriente délibérément vers l'abolition de l'esclavage au Sénégal.

Mais si depuis le 23 août 1848 les habitants des villes étaient libres devant la loi, il faut bien constater

qu'il était plus facile d'abattre d'un trait de plume les structures de l'esclavage que de faire évoluer les mentalités. En effet, les anciens esclaves désignés désormais selon Boilat sous le nom de "libertés" portaient d'une manière indélébile la marque de leur ancienne condition et les métiers manuels qu'ils avaient exercé inspiraient toujours la même répugnance et le même mépris à l'ensemble de la communauté.

Les différents métiers exercés peuvent être regroupés autour de deux grands thèmes : la traite et la ville. La première, surtout celle de la gomme, mobilise des effectifs importants et nécessite des compétences variées. A Saint-Louis et à Gorée, les charpentiers, les "voiliers" et les calfats construisent et réparent divers types d'embarcations des plus petites adaptées à la traite du mil dans les marigots jusqu'aux cotres et goëlettes de plus de cent tonneaux qui montent à Galam ou assurent le cabotage au sud de Gorée en passant par les bateaux de dix à vingt tonneaux destinés aux escales de la gomme. La traite durant souvent plusieurs mois, il est indispensable d'avoir à bord un ou plusieurs ouvriers capables d'assurer l'entretien et les réparations urgentes.

L'équipage des navires sous la direction des capitaines de rivière ou des maîtres au cabotage comprenait les gourmets ou quartiers-maîtres et les laptots qui outre leur besogne de matelots effectuaient à l'escale les chargements ou les déchargements ainsi que toutes les manutentions nécessaires. Les pileuses de mil avaient la tâche de préparer les repas pour le maître et l'ensemble de son personnel. Le traitant employait obligatoirement un maître de langues pour entrer en contact avec la clientèle. C'était une sorte d'interprète habile à se débrouiller dans tous les parlers qui ont cours sur le fleuve ou sur la côte.

Grâce à quelques témoignages, on peut avoir une idée des effectifs globaux que la traite de la gomme met en jeu chaque année. Le gouverneur Montagniès de la Roque devant la commission de la gomme avance le chiffre de quinze cents individus, habitants, laptots et captifs. Comme environ cent cinquante à cent soixante embarcations participent au commerce des escales, cela représente en moyenne un équipage d'une dizaine d'hommes (125). Les rapports établis chaque année conformément à l'ordonnance du 15 novembre 1842 permettent de mieux suivre l'évolution du personnel employé. En 1843, les hommes d'équipage ne sont que 719, mais leur nombre progresse rapidement pour atteindre son maximum en 1847 (1.989) et amorcer un recul brutal l'année suivante (1.289), que la crise a dû accentuer ensuite mais sur lequel nous manquons d'éléments d'information (126). Relayant la traite de la gomme, celle du mil le long du fleuve et celle du haut pays emploient d'août à décembre la majorité des laptots, soit environ un millier d'hommes (127). Ces quelques précisions nous amènent à formuler deux remarques dont il faudra tirer par la suite des conséquences économiques et sociales. D'une part, le personnel n'est pas utilisé régulièrement tout au

---

(125) RAFFENEL (A) dans son Nouveau voyage.. tome II,p.178 retient également ce chiffre de 1.500 mais pour l'appliquer uniquement aux laptots.

(126) Rapports annuels établis par le secrétaire de la commission syndicale déjà cités. En 1844 : 1.124 membres d'équipage, 1.490 en 1845 et 1.908 en 1846.

(127) Ed. Duprat au gouverneur, Saint-Louis, 12 octobre 1850, A N S A O F Q 22.

long de l'année. En effet, au retour à Saint-Louis, l'activité se ralentit considérablement et même s'arrête car le déchargement une fois effectué les embarcations sont désarmées et il faut également noter que ce n'est pas la totalité des laptots qui participe aux deux traites successives. D'autre part, l'état des affaires influe directement sur le volume de l'emploi comme nous l'avons vu en 1848 pour la traite de la gomme. Ce rythme saisonnier du travail se retrouve aussi à Gorée que les embarcations rallient pendant la durée de l'hivernage.

Le travail qu'offrent les villes à différents corps de métiers et aux manoeuvres est plus régulièrement réparti tout au long de l'année. Les besoins de la construction ont donné naissance à des briqueteries et à des fours à chaux à proximité de Saint-Louis. Les premiers ont trouvé dans l'île de Salsal la terre qui convenait et les secondes exploitent les bancs épais de coquilles d'huîtres que l'on trouve le long du marigot justement dit des Fours à chaux, à 16 kilomètres de Saint-Louis. Ces petites industries ont employé essentiellement une main d'oeuvre servile (128). Les maçons mettent en oeuvre ces matériaux locaux mais aussi et surtout ceux qui sont importés. Charpentiers et menuisiers collaborent avec eux pour satisfaire à la construction et à l'entretien des bâtiments publics ainsi qu'à la demande de maisons en dur. Nous n'avons retrouvé dans les archives aucun état de ces métiers pour Saint-Louis et simplement quelques indications pour Gorée. En 1842 on y dénombrait 52 menuisiers (13 libres et 39 captifs) 32 charpentiers (2 et 30) et 47

---

(128) Gorée utilise un important dépôt de coquillages à Joal mais n'a pas à cette date de briqueterie.

maçons (5 et 42) (129). A ces diverses catégories d'ouvriers on peut rattacher celle des forgerons qui, par le mépris qu'elle inspire constitue une véritable caste à part. Peu nombreux à Gorée, ils sont sept et tous captifs. Divers métiers gravitent autour du commerce et du ravitaillement de la population : les tonneliers qui fabriquent en particulier les barriques destinées au transport du mil et de la gomme, les captives que les habitants envoient à travers le Walo et le Kayor faire le colportage des marchandises importées et les bergers préposés sur le continent voisin à la garde et à l'entretien des troupeaux (130).

Les habitants des villes, tout en appréciant vivement les tissus importés d'Europe n'avaient pas perdu le goût des belles étoffes locales, aussi le nombre des tisserands était-il relativement élevé car, si l'on en croit une notice officielle il excèderait à lui seul celui de tous les autres ouvriers réunis (131). Le recensement de Gorée confirme cette affirmation puisque l'île renfermait 224 tisserands sur un total de 360 ouvriers. Fait intéressant à signaler : alors que la quasi totalité des autres catégories d'ouvriers était de condition servile (116 captifs, 20 libres) un certain équilibre s'était établi chez les tisserands (110 captifs et 114 libres). Quelques bijoutiers s'efforçaient de satisfaire le désir de parure des femmes, des signares tout spécialement. Ce sont en fait le plus souvent des

---

(129) Un arrêté du 1er avril 1843 a prescrit le recensement des ouvriers. Pour Gorée, rapport de Dagorne du 20 février 1842 déjà cité.

(130) La présence de ces deux dernières activités est signalée dans le dossier sur l'esclavage A.N.S.O.M. Sénégal XIV 13.

(131) Notice sur le Sénégal, Revue Maritime et Coloniale, tome VIII, 1863, p.732.

forgerons qui s'acquittaient de cette tâche en travaillant à l'occasion l'or et l'argent, mais on trouve trace dans nos archives d'artisans spécialisés dans la fabrication des bijoux. A côté des Wolof, des Maures étaient venus s'installer à Saint-Louis pour exercer cette industrie mais le plus souvent ils se cantonnaient dans l'utilisation de l'argent (132).

Les habitants aimaient à s'entourer d'une domesticité nombreuse afin de prouver leur richesse. Il est ainsi fait état de pileuses de mil, de cuisiniers, de blanchisseuses, de repasseuses et de couturières. Enfin, au bas de l'échelle sociale la masse des manoeuvres qui se recrute pour la plus grande part parmi les étrangers, parmi cette population flottante dont on a, à plusieurs reprises, signalé l'importance et les problèmes qu'elle posait.

Les gens de métier de Saint-Louis et de Gorée appartiennent-ils comme dans la société africaine à de véritables castes caractérisées par "l'hérédité", l'endogamie et la

---

(132) Ainsi par exemple sept forgerons maures avaient obtenu du gouverneur Schmaltz l'autorisation de s'établir à Saint-Louis en 1819, leur chef de file était Hamet Krekiba protecteur des naufragés de la Méduse et qui les conduisit depuis le cap Mirik jusqu'à Saint-Louis. En 1830 le gouverneur Saint-Germain leur donne l'assurance qu'ils pourraient continuer à exercer leur état même dans le cas où le Sénégal serait en guerre avec les Maures. Les originaux de ces décisions ont été déposés chez le notaire de Saint-Louis le 4 juin 1839. A N S O M D P P C Notariat de Saint-Louis, n°63. L'importance des bijoutiers dans la vie de Saint-Louis s'est maintenue jusqu'à nos jours et Camara leur a consacré un chapitre dans son ouvrage.

spécialisation professionnelle ? Dans l'impossibilité d'apporter une réponse nette, contentons-nous de quelques remarques : d'abord, les membres des castes artisanales africaines sont des hommes libres tandis que dans les villes coloniales les gens de métier ont été pour la plupart des esclaves. Ceux-ci pouvaient avoir été achetés soit comme captifs, soit ensuite comme engagés à temps aux populations voisines et par conséquent n'étaient pas préparés au métier auquel on les destinait, ou bien, ils étaient fils d'esclaves depuis longtemps introduits dans la colonie et ils recevaient alors de leurs pères l'apprentissage nécessaire. Comme d'autre part les préjugés traditionnels à l'égard du travail manuel se trouvaient renforcés par le mépris qu'inspirait la condition servile il est facile d'imaginer l'isolement dans lequel se trouvaient les gens de métier par rapport à la société globale. Ainsi, on peut affirmer que dans ces conditions des castes s'étaient reconstituées dans les villes coloniales. D'ailleurs, une de leurs caractéristiques, l'hérédité apparaît nettement à travers les actes privés, le fils exerçant la même activité que le père. Ajoutons que très probablement, les nombreux tisserands libres de Gorée, et il devait en être de même à Saint-Louis, appartenaient aux castes traditionnelles. Eux-mêmes ou leurs parents étaient venus y exercer leur métier attirés par les profits que pouvait leur procurer une clientèle nombreuse et relativement aisée.

Avant 1848, le monde des travailleurs s'organisait autour du maître pour former une unité de travail. C'est ainsi que généralement le traitant possédait des captifs de talents variés capables de répondre aux différents besoins de son activité commerciale. Des habitants, les signares en particulier, qui en ont fait une véritable spécialité, au lieu d'utiliser directement le travail de leurs captifs ont préfé-

ré en louer les services. Le propriétaire de nombreux esclaves avait intérêt à réunir un large éventail de talents tandis que celui qui en avait peu préférait au contraire se limiter à un secteur bien déterminé d'activité. Les deux solutions apparaissent nettement au travers des déclarations faites devant la commission d'enquête sur l'abolition de l'esclavage en 1844. Marie Escal représente la première lorsqu'elle affirme que "toute habitante possédant un certain nombre de captifs a parmi eux des hommes de tous les états; il en est de même qui ont des traitants de gomme" et elle énumère ensuite tous les métiers rassemblés : traitants de mil et d'autres produits, charpentiers, menuisiers, calfats, maçons, laptots et hommes de peine fabriquant les briques et la chaux. Marie-Pierre Fablot est l'expression de la seconde avec ses six captives qui font le blanchissage, le repassage et le travail d'aiguille (133).

Avec l'émancipation, cette organisation du travail devait s'effondrer en grande partie. En effet, si l'unité de travail groupée autour d'un traitant réussissait le plus souvent en s'allégeant à se maintenir avec des ouvriers désormais salariés, il n'en était pas de même pour ces ateliers de "prestations de service" qui se trouvaient brutalement dispersés.

Une question souvent soulevée au cours des années qui ont précédé l'émancipation a été de savoir si les gens de métier et les manoeuvres pouvaient suffire dans les deux villes

---

133) Procès-verbaux de la commission d'enquête au sujet de l'abolition de l'esclavage au Sénégal créée par décision du Gouverneur le 23 janvier 1844. A N S O M Sénégal XIV 13.

à la demande du commerce et de l'industrie. Les débats, confus pour la plupart, étaient faussés par la position adoptée à l'égard de l'esclavage par ceux qui y participaient. L'administration a toujours affirmé du gouverneur Pujol en 1836 à la direction des Colonies dans son rapport de septembre 1847 que le Sénégal ne souffrait pas de pénurie, mais les habitants attachés dans leur grande majorité au maintien du travail servile soutenaient d'une part que l 'apport extérieur - celui des engagés à temps en l'occurrence - était indispensable, et que, d'autre part, l'émancipation provoquerait une émigration qui priverait les villes des bras nécessaires. Dans l'ensemble, le point de vue officiel paraît justifié car "une population mobile composée d'étrangers se trouve toujours à Saint-Louis en assez grand nombre pour subvenir aux besoins" surtout en laptots et en manoeuvres. Si une fois encore, à la fin de l'année 1846, les habitants se plaignent de difficultés à en recruter, c'est parce qu'ils se refusent à payer des salaires qu'ils jugent "exorbitants" et qu'ils tentent ainsi de faire pression pour revenir au système des engagés à temps beaucoup moins coûteux (134). D'autre part, au lendemain de l'émancipation, l'émigration redoutée des ouvriers ne semble pas s'être produite ou plus exactement n'a eu qu'une ampleur limitée (135).

---

(134) Conseil d'administration, séance du 1er mars 1847, délibération n°4 A N S O M Sénégal VII 26 bis 8. Le 1er mars 1846, le chef du service judiciaire avait écrit : "ce ne sont pas les hommes qui font défaut... Malgré deux mille noirs qui montent pour la traite, il reste encore à Saint-Louis des milliers de bras à employer ANS AOF K8.

(135) Nos sources d'archives ne signalent pas de départs massifs. La seule allusion se trouve chez Darricau, op. cit.: "les colonies anglaises de Sainte-Marie ou de Sierra Leone où la main-d'oeuvre est mieux rétribuée".

Le véritable problème se posait avant tout sur le plan de la formation et de la qualification des ouvriers. D'une part, l'évolution des techniques suscitait de nouveaux besoins. C'est ainsi que la présence de plusieurs navires à vapeur de la marine française pour surveiller le fleuve et le littoral exigeait, pour éviter l'emploi onéreux de blancs sous ce climat meurtrier que des chauffeurs et des mécaniciens soient recrutés parmi les Sénégalais (136). On avait tenté une première solution qui allait s'avérer vite décevante en envoyant des jeunes du pays à Indret et à Chalons (137). Restait donc la formation sur place. Le gouverneur Baudin fit créer un petit atelier sous la direction des Frères de la Doctrine chrétienne, mais c'était très insuffisant et avec l'émancipation le problème prenait une toute autre ampleur car l'administration craignait qu'une partie de l'apprentissage sur le tas ne fut plus assurée.

> "Les ouvriers en général appartenant à des propriétaires qui les utilisaient pour leur compte ou pour celui d'autrui étaient chargés en outre par leurs maîtres de former dans leur profession des enfants qui leur étaient livrés à cet effet. L'émancipation a modifié cet état de choses" (138).

---

(136) Les navires marchands assurant le trafic entre l'Europe et le Sénégal sont à cette époque uniquement des voiliers.

(137) A N S O M Sénégal X 8 a, b et c.

(138) Gouverneur Duchâteau à ministre, 16 novembre 1848, n°446, A N S O M Sénégal X 5 a.

Pour suppléer à cette carence prévisible, l'administration proposa en octobre 1848 de confier l'instruction pratique des ouvriers à la direction de l'Artillerie qui disposait des ateliers et du personnel nécessaires(139). Cette solution présentée sous la dénomination ambitieuse d'école des Arts et Métiers était la plus avantageuse pour les deniers publics, mais elle comportait le risque évident que la direction de l'Artillerie ne s'intéresse qu'à la formation des ouvriers réclamés par l'administration et néglige délibérément les besoins de la communauté toute entière.

La société sénégalaise apparaît nettement hiérarchisée à travers la simple énumération des différentes catégories qui la composent : l'étroite et fragile élite des négociants, la riche gamme des traitants depuis les seigneurs de la gomme jusqu'aux gagne-petit qui avec quelques pièces de guinée et une barrique de sel parcourent les marigots et montent à Galam, les employés du commerce et du gouvernement, et la masse des travailleurs partagée entre quelques spécialistes (navigation, gens de métier) et l'imposante cohorte des simples manoeuvres. Mais il nous faut pour prendre véri-

---

(139) Rapport du chef du service administratif, 9 septembre 1848, A N S A O F J1 et A N S O M Sénégal X 5d - conseil d'administration, séance du 16 octobre 1848, A N S O M Sénégal VII 26 bis 9. Darricau préconisait une solution comparable dans sa brochure : "les ateliers dont il (le gouvernement) dispose à la direction du port, à la direction du Génie et de l'Artillerie, aussi dans les régiments en garnison tels que la sellerie, la botterie, la cordonnerie, l'habillement pourraient devenir autant d'écoles pratiques de métiers pour les peuples noirs".

tablement conscience de cette diversité et des liens de dépendance tissés entre les groupes de la société, tenter d'appréhender maintenant leurs niveaux de fortune, leurs genres de vie et leur rôle social.